



HAL
open science

Vie et mort des médias au Congo-Brazzaville (1989-2006) : contribution de La Semaine Africaine à l'émergence d'un espace public

Gilles Alain Diamouangana

► **To cite this version:**

Gilles Alain Diamouangana. Vie et mort des médias au Congo-Brazzaville (1989-2006) : contribution de La Semaine Africaine à l'émergence d'un espace public. Sciences de l'information et de la communication. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2013. Français. NNT : 2013BOR30028 . tel-00988028

HAL Id: tel-00988028

<https://theses.hal.science/tel-00988028v1>

Submitted on 7 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)
Équipe d'accueil MICA (EA 4426)

**THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

VIE ET MORT DES MÉDIAS
AU CONGO-BRAZZAVILLE (1989-2006)

**Contribution de *La Semaine Africaine*
à l'émergence d'un espace public**

Présentée et soutenue publiquement le 20 septembre 2013 par

Gilles Alain DIAMOUANGANA

Sous la direction du Professeur **Annie LENOBLE-BART**,
Professeur émérite, Université Michel de Montaigne, Bordeaux

Membres du jury

M. Philippe DELISLE, Professeur, Université Jean Moulin, Lyon.

M^{me} Marie-Soleil FRÈRE, Directrice de Recherches, Université Libre de Bruxelles.

M. Alain KIYINDOU, Professeur, Université Michel de Montaigne, Bordeaux.

M^{me} Annie LENOBLE-BART, Professeur émérite, Université M. de Montaigne, Bordeaux.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a nécessité le concours et le soutien de nombreuses personnes qu'il me revient, ici, naturellement, de remercier.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma profonde gratitude au Professeur Annie LENOBLE-BART qui a accepté de diriger ce travail. Ses conseils et son soutien permanents durant ces nombreuses années m'ont été d'une aide précieuse. Je lui dois une certaine sensibilité aux approches et aux questionnements qui se trouvent à l'origine de cette thèse. Sa grande disponibilité, sa rigueur, sa patience et ses encouragements répétés au cours de ces derniers mois de rédaction auront été très utiles.

Je remercie aussi Alain KIYINDOU pour ses orientations éclairantes.

Mes remerciements vont également à toute l'équipe de recherche Médiation, Information, Communication, Art (MICA), à l'École Doctorale Montaigne Humanités, à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), particulièrement à François BART et à Simon POMEL, pour l'appui financier dont j'ai pu bénéficier dans le cadre du « programme de gestion des risques en Afrique », en 2008/2009, qui m'a permis de me rendre à Brazzaville, pour mon enquête de terrain.

Je remercie tous ceux qui au cours de mon séjour au Congo, en 2009, m'ont été d'une aide très appréciable dans mes recherches : Léon BEMBA, Ludovic MIYOUNA, Pierre NDOMBO, Jean Rodrigue MORAPENDA, Valentin MAFOUTA, Gabriel BOUZANDA, Valda SAINT VAL, Maurice BATOUMOUENI, Henri SIÉ, Bernard MACKIZA, Joachim MBANZA et l'abbé Jean-Fulbert MALANDA NGOUEDE. Sans oublier le Père Gérard VIEIRA, archiviste des spiritains de Chevilly-Larue, qui a eu l'amabilité de me donner les doubles des numéros de *La Semaine Africaine* qui composent le corpus.

Bien sûr, cette thèse n'aurait pu exister sans la disponibilité des personnes que j'ai rencontrées, interviewées, à Brazzaville et à Pointe-Noire, notamment les journalistes, les directeurs de publication, les fidèles et responsables des Églises chrétiennes. Ces entretiens ont été utiles pour mener à bien ce travail.

Une pensée pour toutes celles et tous ceux qui, durant ces années, de Bordeaux à Brazzaville, ont manifesté un intérêt pour cette recherche ou tout simplement, se sont inquiétés de son évolution.

À toute ma famille, qui dans les moments les plus difficiles, a su me revigorer pour aller au bout de cette entreprise.

J'exprime ma gratitude à ma très chère épouse Prisca, pour son soutien moral, son affection et sa patience.

À mes enfants Noa-Alane, Hosanne-Céleste et Léona pour leur compréhension et leur patience à mon indisponibilité souvent répétée aux activités familiales.

À mes parents Jean et Charlotte DIAMOUANGANA pour leur soutien moral, matériel et leur affection. À mes sœurs et frère, Josiane, Bertille, Grâce, Christelle et Gontran.

Mes remerciements vont aussi à Mesdames et Messieurs les membres du jury qui nous ont fait l'honneur d'accepter d'évaluer ce travail.

J'associe à tous ces remerciements, tous les doctorants et docteurs du MICA, en particulier aux condisciples Adama NDIAYE et Frédéric Pira KOUASSI pour nos échanges enrichissants et notre amitié.

RÉSUMÉ

Les mutations politiques congolaises du début des années 1990 à la suite de mouvements de rejet des régimes à parti unique favorisent la réinstauration du multipartisme, l'apparition d'une nouvelle presse écrite privée et le « réveil » de la doyenne de la presse écrite privée congolaise, *La Semaine Africaine*, seul titre indépendant du gouvernement appartenant à la Conférence épiscopale du Congo. Fondés pour la plupart par les partis politiques récemment créés, les titres privés, très engagés politiquement, bénéficient d'une liberté de ton sans précédent ; ils critiquent ouvertement le régime en place. Ils demandent l'installation de la démocratie et l'établissement d'un État de droit. Ils participent ainsi à l'émergence d'un nouvel espace public même si le contenu de la grande majorité des organes de presse diffuse essentiellement la propagande des partis politiques qui les financent.

Très vite, le processus démocratique s'enraye à cause des vellétés de retour de l'autoritarisme des militaires, et des enjeux identitaires très conflictuels opposant les principaux leaders politiques pour la conservation ou la conquête du pouvoir. La faiblesse de la culture politique de la classe dirigeante entraîne de multiples crises politiques avec le non-respect des libertés fondamentales et individuelles. La création illégale, par les partis politiques, de milices privées, favorise, à plusieurs reprises, des violences pendant lesquelles la presse prend, ou non, position en tant qu'acteur social.

Dans un environnement marqué par des bouillonnements sociopolitiques, nous tentons d'analyser la contribution de la presse écrite privée en général, et de *La Semaine Africaine* en particulier, à l'émergence de l'expression des opinions au sein de la société congolaise, à travers les modalités d'instauration réelle du débat public.

Mots-clés : médias, presse écrite, Congo, *La Semaine Africaine*, espace public, démocratie.

ABSTRACT

Congolese political changes of the early 1990s as a result of movements rejecting single-party regimes favor the reintroduction of multiparty politics, the emergence of a new private press and the "awakening" of the Dean of the Congolese private press *La Semaine Africaine*, the only independent title of the government from the Episcopal Conference of Congo. Created for the most part by political parties born recently, private securities, very politically committed, enjoy an unprecedented freedom of expression. They criticize openly the current regime. They require the establishment of democracy and the rule of a state of law. They thus contribute to the emergence of a new public space even if the content of the vast majority of newspapers broadcast is mainly propaganda for those political parties funding them.

Very quickly, the democratic process jams because of impulses back from military authoritarianism, and very conflicting identity issues between the main political leaders for conservation or the conquest of power. The weakness of the political culture of the ruling class leads to multiple political crises and non-compliance with individual and fundamental freedoms. Illegal creation of private militias by political parties favors repeatedly violence during which the press takes or not position as a social actor.

Against a backdrop of seething sociopolitical environment, we attempt to analyze the contribution of the private press in general and *La Semaine Africaine* in particular, into the emergence of the expression of opinions within the Congolese society, through the establishment of actual terms of public debate.

Keywords: media, newspapers, Congo, *La Semaine Africaine*, public space, democracy.

TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACI	Agence Congolaise d'Information
ACJR	Association congolaise des journalistes reporters
AEF	Afrique Équatoriale Française
ANP	Assemblée Nationale Populaire du Congo
BBC	<i>British Broadcasting Corporation</i>
CATC	Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens
CESTI	Centre d'étude des sciences et techniques de l'information (Sénégal)
CEECC	Conseil Œcuménique des Églises chrétiennes du Congo
CEMIC	Centre d'Études des Médias de l'Information et de la Communication (devenu MICA, Université Michel de Montaigne, Bordeaux)
CFA	Coopération Financière en Afrique (1 euro = 655,957 FCFA en 2013)
CFI	<i>Canal France International</i>
CFLN	Comité français de la libération nationale
CFPPIC	Centre de Formation et de Perfectionnement des Personnels de l'Information et de la Communication (Congo)
CINU	Centre d'information des Nations unies
CNDD	Convention Nationale pour la Démocratie et le Développement (Congo)
CNS	Conférence Nationale Souveraine (Congo)
CNT	Conseil National de Transition (Congo)
CRP	Centre de ressources pour la presse (Congo)
CSC	Confédération Syndicale Congolaise (Congo)
CSLC	Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (Congo)
CSR	Conseil Supérieur de la République
CSIC	Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication (Congo)
DEA	Diplôme d'Études Approfondies
DRTV	<i>Digital Radiotélévision</i> (Congo)
DW	<i>Deutsche Welle</i>
EEC	Église Évangélique du Congo
ESIJ	École supérieure internationale de journalisme (Cameroun)
ENMA	École Nationale Moyenne d'Administration (Congo)
FAC	Forces Armées Congolaises

FDP	Forces démocratiques et patriotiques (Congo)
FIJ	Fédération Internationale des Journalistes
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines (Congo)
FMI	Fonds monétaire international
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IEP	Institut d'Études Politiques
IPP	Institut Panos Paris
MCDDI	Mouvement congolais pour le développement et la démocratie intégrale
MICA	Médiation, Information, Communication, Art (Bordeaux 3)
MNR	Mouvement National de la Révolution (Congo)
MSA	Mouvement Socialiste Africain (Congo)
MSHA	Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
NOMIC	Nouvel Ordre Mondial de l'Information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
OCDH	Observatoire Congolais des Droits de l'Homme
OCM	Observatoire Congolais des Médias
OLPED	Observatoire de la liberté de la presse et de la déontologie (Côte d'Ivoire)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAI	Parti Africain de l'Indépendance
PAO	Publication Assistée par Ordinateur
PCT	Parti Congolais du Travail
PCUS	Parti Communiste de l'Union Soviétique
PPC	Parti Progressiste Congolais
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
RDPS	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social
RPDH	Rencontre pour la paix et les droits de l'homme
RFI	<i>Radio France Internationale</i>
RSF	Reporters Sans Frontières
RTC	<i>Radio-Télévision Congolaise</i>
SIC	Sciences de l'Information et de la Communication

SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
STC	Département des Sciences et Techniques de la Communication (Congo)
TGI	Tribunal de grande instance (Congo)
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UDDIA	Union Démocratique pour la Défenses des Intérêts Africains
UJC	Union de la jeunesse congolaise
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UMC	Union du Moyen-Congo
UMNG	Université Marien NGOUABI (Congo)
UIJPLF	Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française
UPADS	Union Panafricaine pour la Démocratie et le Progrès social
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
VOA	<i>Voice of America</i> (La Voix de l'Amérique)

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
RÉSUMÉ.....	3
ABSTRACT	5
TABLE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
TABLE DES MATIÈRES	11
TABLE DES ILLUSTRATIONS	15
TABLE DES TABLEAUX.....	15
INTRODUCTION.....	17
PREMIÈRE PARTIE ÉVOLUTION DU PAYSAGE POLITIQUE ET MÉDIATIQUE AU CONGO-BRAZZAVILLE.....	43
CHAPITRE PREMIER : L'ÉVOLUTION MÉDIATIQUE CONSUBTANCIELLE DU POLITIQUE	51
1.1. Les missionnaires, pionniers de la presse en Afrique.....	52
1.1.1. Contexte historique de l'apostolat des Spiritains au Congo	52
1.1.2. La Conférence épiscopale du Congo : héritière des missions fondées par les Spiritains	56
1.2. La presse au temps de la colonisation	59
1.2.1. Des journaux avant tout européens.....	60
1.2.2. La presse missionnaire favorable à la diversité des titres.....	63
1.2.3. La naissance d'une presse politique idéologique.....	69
1.2.4. <i>La Semaine</i> : un hebdomadaire africain	75
1.3. Le contexte médiatique après l'indépendance.....	82
1.3.1. L'espace public verrouillé : la presse sous contrôle	83
1.3.2. L'embrigadement de l'audiovisuel d'État	92
1.3.3. Le déclin de la presse indépendante	96
1.3.4. <i>La Semaine Africaine</i> : vétéran de la presse congolaise.....	105
DEUXIÈME CHAPITRE : CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE L'ESPACE PUBLIC - LE RENOUVEAU POLITIQUE ET MÉDIATIQUE DES ANNÉES 1990	115
2.1. Les facteurs déterminants de l'ouverture démocratique.....	116
2.1.1. Fin de la guerre froide et révolution démocratique	117
2.1.2. Le système social néo-patrimonial étatisé	122
2.1.3. La situation économique difficile : catalyseur du changement politique	127
2.1.4. Le rejet du monopartisme	133
2.1.4.1. La multiplication des contestations populaires.....	133
2.1.4.2. L'abandon de l'idéologie marxiste-léniniste	137
2.1.4.3. Contribution de l'Église catholique à l'ouverture démocratique.....	146
2.2. Du monolithisme partisan à la démocratie pluraliste	151
2.2.1. La Conférence nationale : mode de transition vers la démocratie.....	151
2.2.2. De la légitimité de la Conférence nationale.....	154
2.2.3. Le retour du religieux dans le champ politique	160
2.3. La mission délicate des institutions de la transition démocratique.....	166
2.4. La menace militaire du retour à l'autoritarisme	170

DEUXIÈME PARTIE : REGARD ET RÔLE DE LA SEMAINE AFRICAINE SUR LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION	175
TROISIÈME CHAPITRE : L'ÉMERGENCE D'UN ESPACE DE DISCUSSION ET DE DÉBAT	179
3.1. L'implication de <i>La Semaine Africaine</i> à l'ouverture démocratique.....	180
3.1.1. <i>La Semaine Africaine</i> face aux contestations démocratiques des années 1990	182
3.1.2. La Conférence nationale : la liberté d'opinion et de la presse retrouvées	186
3.1.3. La floraison des journaux militants	190
3.1.3.1. Le succès indéniable de la presse libre	196
3.1.3.2. Des titres consacrés exclusivement à la politique	202
3.1.3.3. L'amateurisme de la « nouvelle » presse privée.....	208
3.1.3.4. Les journaux satiriques : principaux relais de la rumeur	211
3.2. Médias, démocratie et opinion publique : les ferments de l'espace public citoyen.....	217
3.2.1. Quelle démocratie pour le Congo ?	217
3.2.2. L'espace public en gestation.....	221
3.2.3. Formation et manifestation de l'opinion publique dans la presse en Afrique et au Congo	224
3.2.4. Internet et appropriation professionnelle par la presse écrite	227
3.3. Le difficile accès aux sources d'information.....	231
3.4. La libéralisation tardive de l'audiovisuel privé	233
QUATRIÈME CHAPITRE : ÉLECTIONS ET MÉDIAS AU CONGO	241
4.1. Défis et enjeux des élections	242
4.1.1. Quelle influence des médias sur le public ?	242
4.1.2. L'effervescence politique et médiatique.....	256
4.1.3. Engagement de <i>La Semaine Africaine</i> dans la réussite des élections pendant la transition démocratique	260
4.2. L'espace public à l'épreuve des armes : crise politique post-transition	266
4.2.1. Le tribalisme : principal vecteur des crises identitaires.....	267
4.2.2. La résurgence des crises identitaires	274
4.2.3. Place de la presse dans les guerres civiles	280
4.3. La bataille du 5 juin 1997 : l'arrêt brutal du processus de démocratisation	287
4.4. La réapparition de la presse dans un contexte contraignant	293
TROISIÈME PARTIE : MÉDIAS ET OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE PUBLIC AU CONGO	301
CINQUIÈME CHAPITRE : ÊTRE JOURNALISTE AU CONGO ET STRUCTURATION DE L'ENVIRONNEMENT DES MÉDIAS	303
5.1. Le journalisme au Congo	303
5.1.1. L'absence d'écoles de journalisme.....	304
5.1.2. Éthique et déontologie.....	309
5.1.2.1. Des manquements graves à la profession.....	309
5.1.2.2. La course au <i>per diem</i>	311
5.1.2.3. La pratique de la <i>camorra</i>	316
5.1.2.4. Les associations professionnelles : l'impossible entente.....	317
5.2. La situation économique précaire des titres privés.....	322
5.2.1. Les contingences financières et matérielles de la presse	323
5.2.1.1. L'inapplication de la Convention collective	328
5.2.1.2. Des journaux qui se vendent mal.....	334
5.2.1.3. Peu d'annonceurs face à une demande accrue.....	340
5.2.2. La gestion autonome de <i>La Semaine Africaine</i>	345
5.3. Le manque d'aide publique de l'État à la presse écrite privée	348

SIXIÈME CHAPITRE : LIBERTÉ DE LA PRESSE ?	353
6.1. Un cadre institutionnel inadapté à la liberté de la presse	354
6.1.1. L'évolution du régime juridique des médias	354
6.1.1.1. Les États généraux de la presse	357
6.1.1.2. Une liberté sous contrôle	358
6.1.1.3. La loi sur la presse	362
6.2. La liberté de la presse menacée	366
6.2.1. Des journalistes en sursis	366
6.2.2. L'impossible autonomie des médias d'État	371
6.2.3. <i>L'Observateur</i> ou le harcèlement judiciaire	378
6.2.4. Les journalistes africains en danger	383
6.3. L'instance de régulation administrative : CSLC	386
6.4. L'organe d'autorégulation des médias : OCM	393
 CONCLUSION	 399
 ANNEXES	 413
Annexe 1 : <i>La Semaine Africaine</i> et quelques titres de la presse écrite privée congolaise	413
Annexe 2 : Loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication	416
Annexe 3 : Loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public	423
Annexe 4 : Loi organique n°4 – 2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication	435
Annexe 5 : Des journalistes congolais traqués	443
Annexe 7 : Paysage politique brazzavillois	446
 SOURCES	 447
Sources écrites	447
Sources orales	448
 BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE	 451
 INDEX DES AUTEURS	 489

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Cadre géographique	43
Fig. 2 : Carte des neuf régions du Congo	446
Fig. 3 : Paysage politique brazzavillois.....	446

TABLE DES TABLEAUX

1 : Journaux gouvernementaux et privés créés entre 1963 et 1968.....	89
2 : Quelques titres privés créés entre 1990 et 2001.....	206
3 : Titres privés qui continuaient à paraître en 2002.....	297
4 : Principaux titres paraissant à Brazzaville en 2010.....	351

INTRODUCTION

Cette thèse constitue le prolongement d'un travail de réflexion entamé en 2005, après un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) consacré à *La Semaine Africaine*¹ qui lui-même s'inscrivait dans la continuation des travaux d'Albert MIANZOUKOUTA². Cette étude nous a permis d'analyser la contribution de l'hebdomadaire catholique tout au long des différentes étapes de la transition vers la démocratie. De cette analyse il ressort que *La Semaine Africaine* a participé, tant bien que mal, à promouvoir les idéaux de la démocratie et des libertés fondamentales auprès des populations. Elle a pris position dans le débat politique. Son discours a eu un impact significatif dans la formation d'une conscience citoyenne. Cependant, notre étude étant exclusivement consacrée à *La Semaine Africaine*, la rigueur scientifique exige, dans notre cas, la construction d'un nouvel objet d'étude plus diversifié. Dans un contexte médiatique caractérisé par l'émergence d'une presse écrite privée, par la fragmentation religieuse et l'*aura* d'un journalisme catholique, dans un environnement marqué par de multiples bouillonnements sociopolitiques, il s'agit ici, d'analyser le rôle joué par la presse écrite privée en général³ et *La Semaine Africaine* en particulier, dans l'émergence d'un espace public au Congo, de 1989 à 2006.

Choix du sujet

Notre étude va essentiellement se focaliser sur la presse écrite privée. Ce choix s'explique par deux raisons fondamentales : tout d'abord, en Afrique subsaharienne en général, et au Congo en particulier, elle a joué tantôt un rôle central dans le déclenchement des contestations des régimes à parti unique pour des changements démocratiques, à partir de 1989, tantôt elle les aurait accompagné en renforçant les revendications populaires⁴ pour

¹ Cf. Gilles Alain DIAMOUANGANA, Contribution du journal catholique *La Semaine Africaine* dans le processus de transition démocratique au Congo-Brazzaville (février 1991 – novembre 1993), DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Bordeaux 3, 2005.

² Cf. Albert MIANZOUKOUTA, La presse catholique en Afrique. Étude de cas : *La Semaine Africaine* de Brazzaville, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de droit d'économie et de sciences sociales, Paris II, 1986.

³ Ce qui ne veut pas dire que les journalistes de la presse publique n'aient pas pu jouer, individuellement, un rôle clé à des périodes précises de l'histoire politique et médiatique du pays.

⁴ Elles ne sont pas les premières que le pays ait connues ; les années qui ont précédé l'indépendance (1960) ont été marquées par une grande effervescence de revendications démocratiques. Cf. Jean-François BAYART, « La problématique de la démocratie en Afrique noire. La Baule et puis après », *Politique africaine*, n° 43, 1991, p. 5-20.

l'instauration d'un système politique pluraliste, qui a eu pour conséquence, dans un premier temps, la libéralisation politique suivie de celle de la presse écrite dans un contexte où le droit de parole et d'expression ont été, pendant longtemps, confisqués par des pouvoirs autoritaires. Le choix de la presse écrite privée est également motivé par la relative facilité d'accès aux sources documentaires et par le fait que les journaux ont ouvert des espaces de parole aux « sans voix ». Elle constitue donc un lieu, par excellence, du débat public. Elle offre sur le plan méthodologique des matériaux plus accessibles aux chercheurs et plus maniables. Elle semble aussi donner des informations plus « fouillées » que ne le font la radio et la télévision⁵. Certes, la recherche d'information sur la presse congolaise n'est pas une tâche facile⁶. Il faut reconnaître que notre corpus ne peut prétendre à l'exhaustivité dans la mesure où nous avons été confronté à la difficulté de réunir l'ensemble des publications de parution régulière entre 1989 et 2006, en raison essentiellement des lacunes des collections (à l'exception de *La Semaine Africaine*), de l'absence de dépôt légal, de l'infime quantité de documents fiables⁷, et enfin à cause des guerres civiles à répétition qui n'ont pas épargné les organes de presse. Le problème des archives est entier dans la presse congolaise comme dans la plupart des structures administratives et politiques du pays comme l'a déjà attesté Léon BEMBA⁸.

Quand les archives existent, elles sont fréquemment en piteux état ; les conditions de conservation d'anciens journaux et de certains documents administratifs constituent, par ailleurs, une difficulté supplémentaire qui complique la recherche. Nous avons pu faire les mêmes constatations qu'Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ : « *Le papier journal est le plus souvent de mauvaise qualité puisqu'il est destiné à ne pas durer. Beaucoup de journaux africains anciens ne sont que peu archivés, soit qu'ils n'aient pas eu beaucoup de numéros soit que leur tirage ait été très faible. De toutes façon, les conditions de conservation ont trop souvent été mauvaises et la climatisation, nécessaire pour un tel support sous ces climats, est loin d'être la règle dans les centres dédiés* »⁹.

⁵ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone. Enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 35.

⁶ Cf. Jacques ESSAKOMBA, *Histoire de la presse au Congo Brazzaville des origines à l'indépendance (1960)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information, Université de Paris 2, 1977.

⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique : Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995, p. 8.

⁸ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2011, p. 56.

⁹ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne : problématiques, sources et ressources*, IFAS-IFRA-MSHA-Karthala, 2008, p. 53.

C'est ainsi que nous avons pris le parti de consacrer l'essentiel de notre corpus à *La Semaine Africaine*, unique journal qui dispose non seulement d'une collection complète, d'une régularité réelle de parution - en dehors de quelques interruptions dues à des problèmes techniques, aux difficultés d'approvisionnement en consommables et aux guerres civiles - mais aussi parce que son histoire de près d'une cinquantaine d'années permet d'observer son évolution. Vétéran de la presse écrite congolaise, éditée par la Conférence épiscopale du Congo, elle fait partie du patrimoine culturel du pays. Son étude est une contribution à l'histoire de la presse chrétienne en Afrique¹⁰, de la pénétration de l'Église catholique au Congo et de ses rapports avec la société. *La Semaine Africaine* possède « le record de longévité des organes de presse écrite en Afrique centrale »¹¹. Partant du postulat énoncé par le théologien Luigi SARTORI¹² « parler de la presse catholique est une manière parmi d'autres de parler de l'Église », *La Semaine Africaine* représente le canal par lequel s'exprime, à la fois officiellement et officieusement, l'institution religieuse. L'Église catholique est bien implantée au Congo, pays laïc où les principales religions chrétiennes et l'islam sont représentés, et elle y participe activement à la vie politique. Elle dispose, par ailleurs, en Afrique, d'un vaste réseau de moyens de communication sociale : imprimeries, journaux, revues, radios et télévisions. Les seuls organes de presse d'opinion qui y végètent encore appartiennent aux Églises¹³.

La Semaine Africaine connaît une grande longévité¹⁴ et constitue souvent l'alternative à la presse officielle d'État. Son étude est particulièrement importante puisque, malgré des vicissitudes, c'est l'unique journal privé congolais qui a pu se maintenir de la période coloniale – dont elle n'a cessé de dénoncer tous les abus -, à aujourd'hui. Un journal « n'est pas simplement un objet de débats académiques, mais bien un enjeu, parfois latent, de luttes

¹⁰ Cf. Annie LENOBLE-BART, « Réflexions sur les études de médias africains » in *Études africaines : état des lieux et des savoirs en France*, première rencontre du Réseau des études africaines en France, Paris, 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2006, [En ligne] : www.etudes-africaines.cnrs.fr/communications/Lenoblebart.pdf (consulté le 20 octobre 2011) ; Voir aussi Jean-Jacques CHEVAL, Annie LENOBLE-BART, Cyriaque PARÉ, André-Jean TUDESQ, *Internet en Afrique. Acteurs et usages dans les médias*, rapport disponible en ligne pour le contrat quadriennal MSHA - Conseil Régional d'Aquitaine, juillet 2001, [en ligne] : www.msha.fr (consulté le 11 janvier 2006).

¹¹ *La Semaine Africaine*, n° 1891, du 17 au 23 octobre 1991, p. 3.

¹² Luigi SARTORI, cité par José DE BROUCKER, *La presse catholique en France*, Paris, Centurion, 1992, p. 12.

¹³ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », in Philippe DELISLE et Marc SPINDLER (dir.), *Les relations Églises-État en situation postcoloniale. Amérique, Afrique, Asie, Océanie, XIX^e – XX^e siècles*, Paris, Karthala, 2003, p. 371-376.

¹⁴ Le 4 septembre 2002, *La Semaine Africaine* a célébré le cinquantenaire de son existence. C'est un record dans le paysage de la presse écrite en Afrique centrale. Voir Annexe 1.

sociales »¹⁵. Bénéficiant auprès du public d'une *aura* reconnue, *La Semaine Africaine* est une référence en Afrique : elle demeure une des seules sources d'information digne de ce nom¹⁶, ce qui lui vaut encore souvent la faveur du lectorat. Elle est « *pour beaucoup de Congolais le moyen principal d'information, voire de formation en matière de culture religieuse, et plus généralement dans l'ajustement de leurs comportements individuels, familiaux et sociaux* »¹⁷. Elle est appréciée pour son sérieux et sa crédibilité ; les intellectuels congolais sont d'ailleurs les premiers à y signer des articles. Il est fréquent de trouver des informations produites par l'hebdomadaire dans les autres journaux de la place ou encore reprises, quelquefois, par les médias d'État et certaines radios étrangères, notamment *Radio France Internationale* (RFI), *Africa n°1*, *Radio Vatican*, la *British Broadcasting Corporation* (BBC), *La Voix de l'Amérique* (VOA), etc.¹⁸ Néanmoins, nous garderons le souci de dégager des problématiques générales communes à l'ensemble de la presse écrite congolaise. Pour mieux comprendre l'évolution de *La Semaine Africaine*, un retour vers le passé colonial de ce journal intimement lié à l'Église catholique, s'avèrera nécessaire¹⁹.

Bien que la radio demeure le média de masse le plus populaire susceptible d'atteindre le plus grand nombre d'individus dans une société où l'oralité²⁰ domine, son étude présente plus de difficultés eu égard au caractère évanescent de sa production et surtout pour des raisons méthodologiques. Le secteur audiovisuel n'a quasiment pas d'archives exploitables. Nous

¹⁵ Yves LAVOINNE, *Le langage des médias*, PUG, 1997, p. 36.

¹⁶ Jean-François BAYART, « Presse écrite et développement politique au Cameroun », in *Le mois en Afrique, Revue française d'études politiques africaines*, n° 88, avril 1973, p. 49-63.

¹⁷ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne. Analyse des hebdomadaires La Semaine Africaine et La Vie*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 63.

¹⁸ Armand MATTELART, *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF, 1996.

¹⁹ Cf. Florence BERNAULT-BOSWELL, *La Semaine de l'AEF : 1952-1960 – Un hebdomadaire chrétien d'information et d'action sociale*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Volume I et II, Université de Paris I, 1985 ; « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : La Semaine de l'A.E.F. (1952-1960) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t. LXXIV, n° 274, Paris, 1987, p. 5-25 ; Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », in Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 277-320 ; Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 224-270.

²⁰ « La radio bénéficie en outre de deux atouts en Afrique. Elle correspond mieux que les autres médias à la tradition de l'oralité, ce qui donne aux journalistes de la radio une grande popularité ; c'est ce qui donne autant d'importance aux Avis et Communiqués diffusés par la radio, source importante de financement dans la plupart des pays : outre le service rendu d'avertir ainsi les parents et les amis des événements familiaux, entendre son nom et celui de sa famille à la radio est une satisfaction partagée. La radio diffuse beaucoup de musique et surtout elle valorise les musiques africaines. Il en résulte que la radio est la média non seulement le plus répandu mais celui qui s'est le mieux assimilé aux cultures africaines. Mais la radio est aussi le principal outil d'ouverture sur le monde extérieur par l'audience des radios étrangères », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique : Le rôle de la télévision dans la démocratisation des pays de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Centre d'Étude des Médias, Institut européen de la communication, 1996, p. 232.

n'avons pas pu disposer d'éléments sonores et télévisuels, aussi bien dans les médias publics que privés. Par manque de moyens matériels et financiers, il est souvent fréquent de voir d'anciennes bandes enregistrées réutilisées pour de nouveaux programmes. L'audiovisuel demeure, depuis fort longtemps, le domaine réservé du régime en place. La radio et la télévision d'État ne jouent pas leur rôle de service public. D'autre part, le secteur de l'audiovisuel privé n'a pas connu la même effervescence que la « nouvelle presse » d'opinion du début des années 1990. Secteur stratégique, l'ouverture légale des ondes ne survint que très tardivement, à partir de 2002. Cependant, nous serons amené, tout au long de ce travail, à nous appuyer sur les médias audiovisuels pour montrer d'une part, les similitudes ou les différences qui existent avec le secteur de l'écrit dans le fonctionnement des rédactions et de la pratique du journalisme et d'autre part, mettre en lumière leur contribution, en parallèle à celle de la presse écrite privée, dans les événements marquants qui ont jalonné l'histoire politique et médiatique congolaise.

Avant d'aborder la problématique, les hypothèses et le cadre méthodologique de notre étude, nous allons définir les concepts qui ont guidé notre réflexion.

Quelques concepts

Afin de mieux saisir les contours de notre recherche, clarifions tout d'abord les notions sur lesquelles nous allons nous appuyer : « vie » et « mort » des médias, presse écrite, opinion publique et espace public. Elles nous renvoient implicitement à l'association entre les médias et la démocratie. Examinons, premièrement, la notion de média et ses usages dans le but d'en mesurer le degré de pertinence. Média, d'origine anglo-saxonne, est le dérivé par abréviation de *mass media*. Le passage s'est produit sous l'influence du succès de l'essai du sociologue Marshall McLuhan²¹. C'est une notion dont les multiples définitions²² et les référents englobent des dimensions extrêmement variées, allant de la technologie à la sociologie²³ en

²¹ Marshall McLuhan, *Pour comprendre les media. Les prolongements technologique de l'homme*, traduction française de *Understanding Media* (1964), Jean PARÉ, Mame/Seuil, 1968.

²² Francis BALLE, *Introduction aux médias*, PUF, 1994, p. 3 ; Pierre CHAMBAT et Alain EHRENBERG, « De la télévision à la culture de l'écran », *Le Débat*, n° 52, novembre 1988, p. 110 ; Régis DEBRAY, *Cours de médiologie générale*, Gallimard, 1991, p. 18.

²³ Patrick CHAMPAGNE, « Sociologie des médias ou sociologie de la famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 113, juin 1996, p. 40.

passant par l'organisation des contenus²⁴. Le terme média désigne « *tout moyen de communication, naturel ou technique, qui autorise la transmission d'un message. Mais son usage courant renvoie, de façon plus restrictive, aux médias de masse, c'est-à-dire aux moyens de diffusion collective permettant d'atteindre des publics vastes et hétérogènes* »²⁵. Il s'agit aussi de caractériser le média comme étant l'ensemble des modes d'organisation de la chaîne de production médiatique, au-delà de l'interface avec l'utilisateur que constituent le récepteur ou le support. Les médias de masse (journaux, radio, télévision et internet) facilitent la circulation de l'information nationale et internationale²⁶. Dans un contexte marqué par le développement de la télématique, le rapport de Simon NORA et Alain MINC sur *L'Informatisation de la société*²⁷ contribua à diffuser et à légitimer la « société d'information ». Les médias participent ainsi au renforcement des mécanismes démocratiques de la société de l'information²⁸ qui éveillent les consciences citoyennes. Ils développent aussi les capacités de pression des populations sur leurs dirigeants et favorisent, enfin, le contrôle critique de la gestion des affaires publiques. Judith LAZAR considère que « *les médias sont devenus partie intégrante de la vie quotidienne, privée et sociale des individus par le fait qu'ils expriment des valeurs et des jugements qui sont liés aux informations et aux distractions. Par leur nature, ils appartiennent et agissent sur l'espace public. Enfin, comme institutions sociales organisées, les médias reflètent la nature de la société dans laquelle ils sont insérés* »²⁹.

« Vie » et « mort » des médias congolais traduisent essentiellement les vicissitudes de la presse après le pluralisme des titres du début des années 1990. Depuis lors, même si les formalités administratives de création des journaux sont simplifiées, l'existence d'un journal n'est pas toujours synonyme de parution régulière. De nombreux titres paraissent épisodiquement en fonction de l'intensité de la vie politique, mais plusieurs d'entre eux ont

²⁴ Yves LAVOINNE, *Le langage des médias*, op. cit., p. 30.

²⁵ *Encyclopédie Universalis* [en ligne] : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/medias/> (consulté le 2 mai 2009).

²⁶ « *La radio intéresse les plus éduqués, connaissant une ou plusieurs langues internationales aussi bien que les illettrés. Elle diffuse tout le long du jour et contribue à la diffusion de langues comme le français qui recherche une plus large audience. Elle aide aussi à promouvoir les langues africaines* », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 232.

²⁷ Simon NORA et Alain MINC, *L'informatisation de la Société*, Paris, La Documentation française, 1978.

²⁸ Alain KIYINDOU, « La Société de l'information. Débats et perspectives pour le Sommet de Tunis », *Annuaire française des relations internationales*, La documentation Française, Éditions Bruylant, 2005, p. 1017–1029 ; Annie CHÉNEAU-LOQUAY, « TIC et développement africain informel. Adéquation de la démarche de l'ONU ? », in Michel MATHIEN (dir.), *La « société de l'information ». Entre mythes et réalités*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 231–258.

²⁹ Judith LAZAR, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 9.

complètement disparu des kiosques. En raison de multiples facteurs (pressions politiques, difficultés économiques, pesanteurs socioculturelles, etc.), la presse écrite connaît, assez régulièrement, des phases cycliques d'apparition et de disparition alternées. L'édifice de la presse congolaise au demeurant fragile et souvent déficitaire ne facilite pas son épanouissement.

Essayons à présent de définir la notion de presse écrite. Ce moyen d'information et de communication³⁰ faisant appel à l'audience appartient à la famille des médias de masse³¹, aux côtés de la radio et de la télévision. Parler alors de la presse écrite c'est faire référence aux journaux et aux publications spécialisées de périodicité diverse (quotidien, hebdomadaire, mensuel, bimensuel, etc.). Dans une société qui se veut démocratique, sa fonction principale d'informer les citoyens revêt une importance majeure. Elle véhicule plusieurs types d'informations³² selon le domaine d'activité dans lequel elle s'investit. L'Unesco, à travers le Rapport McBride, distingue communication et information ; il présente la première comme le processus d'échange de nouvelles et la seconde comme le produit, le contenu. Dominique WOLTON définit l'information comme un « *récit temporaire et subjectif d'une histoire en train de se faire par des acteurs dont personne ne peut garantir l'objectivité* »³³. C'est le fait de « rendre public », de diffuser une information. Selon l'auteur, « informer n'est pas communiquer »³⁴, mais ces deux notions sont inséparables : « *Il n'y a pas de différence fondamentale entre information et communication ; les deux appartiennent au même système de référence lié à la modernité, à l'Occident et à la démocratie. Si l'information a pour objet de mettre en forme le monde, de rendre compte des évènements, des faits, et de contribuer directement au fonctionnement des sociétés complexes, elle est indissociable de la communication, qui, au-delà de l'idéal normatif d'échange et d'interaction, constitue le moyen de diffuser ces informations et de construire les représentations* »³⁵.

³⁰ Cf. Dominique WOLTON, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997.

³¹ Claude-Jean BERTRAND (dir.), *Médias : introduction à la presse, la radio et la télévision*, Paris, Ed. Ellipses, 1999 ; Jean CAZENEUVE, « Mass média », in André AKÓUN et Jean CAZENEUVE (dir.), *Les Communications de masse*, Denoël : Gonthier, 1976.

³² Bernard VOYENNE, *L'information aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 1979.

³³ Dominique WOLTON, « Quels contre-pouvoirs pour le quatrième pouvoir ? », *Le Débat*, n° 60, mai 1990, p. 141.

³⁴ Dominique WOLTON, *Informer n'est pas communiquer*, Paris, CNRS, 2009.

³⁵ Dominique WOLTON, *Penser la communication, op. cit.*, p. 375.

Que recouvre la notion d'opinion publique ? Sa définition est sujette à de nombreuses interprétations qui suscitent encore, de nos jours, de vives polémiques entre politologues et sociologues. Élisabeth NOELLE-NEUMANN la considère comme la résultante de l'interaction entre les individus et leur environnement social. Elle la définit « *comme cette opinion qui peut être exprimée en public sans risque de sanctions et sur laquelle peut s'appuyer l'action menée en public* »³⁶. Pour Rémy RIEFFEL³⁷, « l'opinion publique » est une notion éminemment complexe qui se dérobe à l'analyse à mesure que l'on s'efforce d'en déterminer la nature. L'idée d'opinion publique renvoie d'abord à celle d'opinion tout court, c'est-à-dire de croyance douteuse, de « doxa » chez Platon (à mi-chemin entre l'erreur et la vérité) : elle est alors l'expression d'une certaine subjectivité, d'une forme de sentiment relativement instable, opposée à la raison. Lorsqu'on parle d'opinion publique, on se situe sur un tout autre plan et l'on y adjoint au moins trois caractéristiques supplémentaires. Elle est d'abord le produit d'un auditoire particulier (un public tel que l'électorat) ; elle est ensuite une opinion partagée par un grand nombre d'individus, une opinion commune ; elle est enfin une opinion portée à la connaissance de tous et soumise au jugement de tous ; elle est rendue publique. Ces trois traits fondamentaux (un public, une opinion commune, une opinion partagée)³⁸ se retrouvent dans la définition qu'en donne Georges BURDEAU : « *C'est une force sociale résultant de la similitude de jugements portés sur certains sujets par une pluralité d'individus et qui s'extériorise dans la mesure où elle prend conscience d'elle-même* »³⁹. Elle nécessite une convergence de vue sur un même sujet, une expression manifeste des jugements et une participation d'un grand nombre. Elle est aussi assimilée à ce que mesurent les enquêtes d'opinion, les sondages. De plus en plus utilisée pour connaître l'avis des citoyens sur des sujets d'actualité ou de consommation, la pratique des sondages d'opinion, somme des opinions individuelles, construite sur le modèle du suffrage universel, devient une référence pour évaluer la participation et les tendances de vote des électeurs en période électorale. Ce que Pierre BOURDIEU conteste vigoureusement en affirmant que

³⁶ Elisabeth NOËLLE-NEUMANN, « The Spiral of Silence », *Journal of Communication*, n° 24, 1974, p. 43-54. Traduit par Gilles ACHACHE, Dorine BREGMAN, Daniel DAYAN, « La Spirale du Silence », *Hermès*, n° 4, 1989, p. 182.

³⁷ Rémy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, Ellipses Edition Marketing, Paris, 2010, p. 34-36.

³⁸ Voir à ce sujet Dominique REYNIE, « Sondages d'opinion et démocratie », *Les Cahiers français*, La Documentation française, n° 258, octobre-décembre 1992, p. 68-80.

³⁹ Georges BURDEAU, « L'opinion publique », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 16, Paris, 1995, p. 951 ; voir aussi Jean-Gustave PADIOLEAU, *L'opinion publique, examen critique, nouvelles directions*, Paris, Mouton, EHESS, 1981.

« *l'opinion publique n'existe pas* »⁴⁰. Selon lui, les résultats qui paraissent dans la presse ne sont, très souvent, qu'une création artificielle, « un artefact » résultant d'une simple agrégation statistique d'opinions individuelles et dont la fonction est d'« *imposer l'illusion qu'il existe une opinion publique comme sommation purement additive d'opinions individuelles* »⁴¹. L'opinion publique ne se résume donc pas uniquement aux résultats des sondages, aux analyses des sondeurs, des politologues et des journalistes, mais son existence n'est possible que dans l'expression des points de vue convergents d'un grand nombre d'individus sur un même sujet. Dans la plupart des pays africains, et notamment au Congo, « *il est très difficile de juger l'opinion publique dans des systèmes politiques où la mobilisation a été anticipée pendant une période considérable* »⁴².

Longtemps réservé aux champs de la philosophie, des sciences politiques et du droit, le concept d'« espace public » s'est étendu à d'autres domaines des sciences humaines et sociales, et particulièrement dans le champ des Sciences de l'Information et de la Communication où il a connu un succès indéniable. Les études sur l'espace public portent, en grande majorité, sur les pays occidentaux développés inscrits dans une ancienne tradition démocratique. Associé à la *polis* grecque⁴³ ou à l'espace public constitué par la sphère publique bourgeoise au XVIII^{ème} siècle, l'espace public est une notion controversée en sciences humaines et sociales. Nous ne prétendons pas rendre compte de ce débat foisonnant et fécond. Une relecture de *L'espace public*⁴⁴ que propose HABERMAS nous éclaire sur la façon dont celui-ci s'est constitué au XVIII^{ème} siècle⁴⁵, jusqu'à construire un idéal type⁴⁶.

⁴⁰ Pierre BOURDIEU, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 224.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² Jeffrey HERBST, « The Dilemmas of Explaining Political Upheaval: Ghana in Comparative Perspective », p. 182-198, in Jennifer A. WIDNER (ed.), *Economic Change and Political Liberalization in Sub-Saharan Africa*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994, p. 195.

⁴³ Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1983, p. 223.

⁴⁴ Jürgen HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 (1^{ère} éd. 1978).

⁴⁵ HABERMAS « montre comment, à partir du XVII^{ème} siècle, et plus particulièrement au XVIII^{ème} siècle, la bourgeoisie parvient à s'affranchir de la domination séculaire, culturelle et idéologique, de l'aristocratie et de l'église, en se formant en public dans les salons, les cafés, les cercles de lecture qui apparaissent à la fin du XVII^{ème} et se multiplient dans toute l'Europe. La bourgeoisie se découvre de nouvelles formes de sensibilité pour la littérature et la culture, apprend à cet égard, à faire usage de son jugement critique, à affirmer et à développer sa propre opinion. Chemin faisant, elle s'initie à l'usage public du raisonnement et se met à penser librement, non seulement à nourrir sa réflexion, mais à mettre à distance, en débat, à soumettre à discussion, la culture dont elle est imprégnée depuis des siècles, pour finalement en venir à mettre en question la légitimité du pouvoir en place et le bousculer », Paul RASSE, *Les Musées à la lumière de l'espace public. Histoire, évolution, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 19.

⁴⁶ Jürgen HABERMAS reconnaît dans la sixième édition de son ouvrage, les faiblesses de l'idéal type de la sphère bourgeoise.

Nous nous en inspirerons pour voir en quoi les concepts habermassiens peuvent nous être utiles pour analyser le poids⁴⁷ de la presse écrite privée congolaise dans la transformation⁴⁸ et la constitution d'un nouvel espace public, généré par les mutations politiques et médiatiques survenues dans le pays, dès le début de l'année 1990, en tenant compte de l'évolution historique ou sociologique des médias, des pratiques sociales⁴⁹ locales, des formes concrètes⁵⁰ et des technologies utilisées pour cela. Que représente-t-il alors ?

La polysémie du mot « public » se rapporte à ce qui concerne tout le monde, et renvoie à plusieurs significations : pour Hannah ARENDT, le mot « public » « signifie d'abord que tout ce qui paraît en public peut être vu et entendu de tous, jouit de la plus grande publicité possible »⁵¹. Philippe CHANIAL⁵² lie le « public » au visible et l'associe au commun ; le rendre public équivaut à une mise en commun. Selon Dominique WOLTON⁵³, souvent ignoré des dictionnaires, l'espace public est pourtant au cœur du fonctionnement démocratique. « HABERMAS l'a repris au philosophe Emmanuel KANT qui en est probablement l'auteur, et en a popularisé l'usage dans l'analyse politique depuis les années 1970 », précise-t-il. Vulgarisé et modernisé par Jürgen HABERMAS, en 1962, dans *L'espace public*⁵⁴ qu'il revisitera en 1990, dans la préface de la 17^{ème} édition allemande, il le définit comme la sphère intermédiaire constituée historiquement, au moment des Lumières, entre la société civile, la presse et l'État. Étroitement lié à la sphère publique, l'existence de l'espace public, ce lieu tantôt physique (rue, places publiques, commerces, etc.) tantôt immatériel (instances et institutions de discussion démocratique, Internet, etc.) et symbolique de discussions ou de débats publics constitue l'idéal démocratique⁵⁵ qui cristallise les rapports entre la société civile, la presse et l'État. L'analyse d'HABERMAS porte en effet sur « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de la raison s'approprie la sphère

⁴⁷ Voir Louis QUÉRÉ, « Agir dans l'espace public », in Patrick PHARO et Louis QUÉRÉ (dir.), *Les Formes de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 101. Voir aussi Isaac JOSEPH, « L'espace public comme lieu de l'action », in *Espaces publics en ville, Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, décembre 1992-mars 1993, p. 211-217.

⁴⁸ La transformation de l'espace public dépend des mutations profondes qui affectent la société toute entière.

⁴⁹ Erik NEUVEU, « Les sciences sociales face à l'espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in Isabelle PAILLARD (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Ed. Ellug, 1995, p. 40 et p. 44.

⁵⁰ Philippe CHANIAL, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », *Quaderni*, n° 18, automne 1992, p. 66-67.

⁵¹ Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p. 89.

⁵² Philippe CHANIAL, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », op. cit., p. 66.

⁵³ Dominique WOLTON, *Penser la communication*, op. cit., p. 379.

⁵⁴ Jürgen HABERMAS, *L'espace public...*, op. cit.

⁵⁵ Boniface KABORÉ, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier. Essai de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État »⁵⁶. Au centre de la notion d'espace public, il y a la formation démocratique d'une opinion publique : « C'est le lieu, accessible à tous les citoyens, où un public s'assemble pour formuler une opinion publique »⁵⁷. Il est indéniable que la presse écrite a, depuis lors, accompagné l'émergence de cet espace public puis contribué à son épanouissement. Mais après son essor au XVIII^{ème} siècle, l'espace public « gouverné par la raison » est en déclin dans les sociétés occidentales, en raison d'un modèle démocratique en crise. Selon HABERMAS, l'opinion publique libre et rationnelle dans l'espace public aurait été pervertie et remplacée par la publicité administrée au service d'intérêts privés. Le dynamisme de l'espace public dépend, entre autres, de l'existence d'une presse libre, plurielle et développée qui respecte le modèle démocratique⁵⁸.

L'émergence d'un espace public dans la sphère publique congolaise n'a rien à voir avec le modèle canonique de l'espace public grec⁵⁹ ou de la sphère publique bourgeoise du XVIII^{ème} siècle. De même que le champ médiatique congolais est loin de ressembler à celui qui a existé jadis en Europe et encore moins tel qu'il se présente, de nos jours, dans les pays occidentaux développés. À ce propos, nous nous sommes interrogé sur les rapports qui ont pu exister entre l'espace public engendré par les changements politiques et médiatiques survenus dès le début des années 1990 et le rôle qu'a pu jouer par la presse écrite privée dans la sphère publique, dans la publicisation des opinions et dans l'enracinement des valeurs démocratiques dans les années qui ont suivi. Les journaux ont-ils été au cœur des bouleversements politiques qui ont abouti à la réinstauration du multipartisme, au retour de la compétition électorale et du pluralisme médiatique ? Ont-ils simplement accompagné les mouvements de contestations de l'autoritarisme⁶⁰ politique ? Quelle a été leur contribution dans les réformes politiques mises

⁵⁶ *Ibidem*, p. 61.

⁵⁷ Dominique WOLTON, *Penser la communication*, op. cit., p. 379.

⁵⁸ Bernard MIEGE, *La société conquise par la communication*, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, p. 105.

⁵⁹ « L'agora naît de la refondation républicaine d'Athènes après le saccage par Sparte de la cité royale. Le site royal de l'Acropole est abandonné par le pouvoir. Il devient un espace religieux et identitaire. (...) L'agora devient l'espace de débat entre les différentes tribus rassemblées. Espace de formalisation de l'opinion publique et du gouvernement républicain, l'agora est à la fois un espace physiquement inscrit dans le sol et un espace immatériel où circulent les idées. Flanquée du Prytanée où est entretenu le feu sacré, et du Bouleutérion où se réunit le conseil des anciens, l'agora est le lieu même de la délibération et de la gouvernance. Espace des citoyens, l'agora est un espace de liberté. C'est aussi un espace d'exclusion. Seuls les citoyens y ont accès. Les métèques en sont écartés. (...) L'agora se prolonge. Elle se diffuse. Les places et les rues deviennent, sur un mode plus diffus, des espaces de débat et de loisirs collectifs. Les théâtres se conçoivent comme des prolongements de cet espace de la démocratie », Jean-Yves TOUSSAINT, Monique ZIMMERMANN (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, PPUR presses polytechniques, 2001, p. 36.

⁶⁰ Mode de régulation politique engendré par les exigences du parti unique au Congo.

en place⁶¹ ? Afin de promouvoir son épanouissement et contribuer à l'essor d'une conscience citoyenne responsable, la presse écrite congolaise a-t-elle réellement exercé sa fonction de contre-pouvoir critique, de chien de garde⁶² des institutions ? Constitue-t-elle un support essentiel de l'expression publique des opinions ? Peut-on affirmer que les journaux congolais sont réellement des lieux d'échanges et de circulation d'idées sur les problèmes sociétaux et la gestion de la chose publique ? Autant d'interrogations qui suscitent un intérêt certain dans la contribution de la presse congolaise, précisément de *La Semaine Africaine*, dans la construction d'un espace public au Congo dans la période d'étude que nous avons choisie (1989-2006). Alors une description du contexte dans lequel émerge cet espace public s'impose.

Après avoir posé les jalons théoriques de l'espace public et de la démocratie, nous indiquerons comment certaines notions qui le définissent seront utilisées dans notre travail. En nous appuyant sur les travaux de quelques théoriciens de l'espace public nous tenterons de montrer que l'émergence d'un espace public démocratique au Congo s'est résumé, dans un premier temps, à la conquête de la liberté d'expression et de la presse, à la facilité de création d'un journal avec des moyens modestes, au pluralisme des titres et des contenus, loin des exigences d'indépendance par rapport aux pouvoirs politique, économique, religieux, etc. Ensuite, la confrontation des idées et des opinions entre presse privée, pouvoir en place et société civile ont dynamisé l'espace public naissant. Les discours, les discussions et les relations interpersonnelles, au quotidien, sont alimentés par des informations provenant de la presse. Son épanouissement dépendra alors de la responsabilité des journaux à promouvoir, dans la transparence et en toute honnêteté, le débat public sur des sujets d'intérêt général, en favorisant le dialogue, le compromis et la recherche du bien commun de tous.

Les concepts étant cernés, abordons à présent, la problématique et les hypothèses qui sous-tendent notre étude.

⁶¹ Göran HYDEN, Charles OKIGBO, « The media and the two waves of democracy », in Göran HYDEN, Charles OKIGBO, Michael LESLIE (Ed.), *Media and democracy in Africa*, Uppsala (Suède), Nordiska Africainstitutet, 2002, p. 29-53.

⁶² Serge HALIMI, *les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2005 ; voir Alexis TOQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Laffont, 1986.

Problématique et hypothèses de recherche

De toute évidence, depuis ses origines, la presse est complètement enchevêtrée⁶³ dans la démocratie. Elle consacre la liberté de parole parmi d'autres libertés individuelles ou collectives. L'existence d'une presse écrite indépendante, support de l'expression, constitue l'une des conditions nécessaires à la consolidation de la démocratie⁶⁴. La vague de démocratisation⁶⁵ qui a secoué la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophone au début des années 1990 n'a pas épargné le Congo qui, dès 1991, redéfinit son système politique et opte pour le pluralisme politique et médiatique⁶⁶. Plus d'une quinzaine d'années après la relative libéralisation du paysage médiatique congolais, le bilan de la presse écrite privée dans l'éclosion et la consolidation d'un espace public réel et dynamique reste mitigé. Un regard critique, rétrospectif, sur le journalisme qui se veut étroitement lié aux exigences et aux modalités de fabrication d'une opinion publique et de l'émergence d'un espace de discussion libre et contradictoire, est à la base de notre réflexion. Les médias sont « *l'un des plus fidèles miroirs, un des plus puissants révélateurs de l'organisation des sociétés dans lesquels ils évoluent* »⁶⁷.

Le pluralisme médiatique au Congo est indéniable, tant en ce qui concerne le nombre et la diversité des supports, la nature de leur statut (public, commercial, communautaire) que leur appartenance (politique, professionnelle et idéologique). Cependant, la pratique de la liberté de la presse demeure difficile voire problématique, après trente années de monopole étatique sur le secteur de l'information. L'articulation entre les champs politique et journalistique demeure encore complexe⁶⁸. Toutefois, l'analyse du rôle de la presse dans une société en voie de démocratisation⁶⁹, où la liberté est récente, permet de montrer le degré

⁶³ Philippe BRETON et Serge PROULX, *L'explosion de la communication. Introductions aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2006, p. 192.

⁶⁴ Guy HERMET, *Culture et démocratie*, Paris, UNESCO/Albin Michel, 1993.

⁶⁵ Les changements politiques en Afrique, à partir de 1989, ont donné lieu à une abondante littérature : Robert BUIJTENHUIJS et Elly RIJNIERSE, *Democratization in Sub-Saharan Africa, An Overview of the Literature : 1989-1992*, Leiden, Africa Studie Centrum, Research Report n° 51, 1993 ; Robert BUIJTENHUIJS et Céline THIRIOT, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara (1992-1995) : un bilan de la littérature*, Centre d'Études Africaines, 1995.

⁶⁶ Jean-Baptiste KUASSI MANKOTAN, « Information et démocratie en Afrique : le pluralisme en question », *Afrique 2000*, 1995, p. 51-62.

⁶⁷ Marie-Soleil FRÈRE (dir.), Médias, journalistes et espace public, *Politique Africaine*, n° 97, Paris, Karthala, 2005, p. 5.

⁶⁸ Erik NEVEU, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2001.

⁶⁹ Hugues KONE, « Démocratisation par les médias, démocratie par les médias : une impérieuse nécessité », *Africa Media Review*, n° 2, 1998, p. 101-114.

d'instrumentalisation dont la presse est l'objet selon qu'elle est inféodée ou non au régime en place.

Notre travail s'inscrit dans la continuité des recherches en Afrique sur les médias et la démocratie qui ont déjà suscité de nombreuses réflexions⁷⁰. En identifiant les fonctions qu'ils assumaient, les chercheurs qui ont travaillé sur la problématique de la contribution réelle ou supposé des médias africains à la démocratie ont apporté des réponses diverses et variées. Si la liberté de la presse est l'une des conditions nécessaires mais non suffisante pour que les médias contribuent à la démocratie, il est difficile, en revanche, de déterminer, en réalité, de quelle manière ils interagissent sur elle. Il s'agit d'analyser, dans notre étude, le rôle central qu'a pu jouer la presse écrite privée, dès sa création, dans le combat qu'elle a pu mener contre les régimes à parti unique pour la constitution d'un espace public démocratique. Autrement dit, nous allons nous intéresser au poids de la presse écrite privée dans les différentes étapes qui ont conduit le Congo à l'installation d'un système politique beaucoup plus démocratique en distinguant trois périodes distinctes : les origines lointaines et immédiates de la contestation des régimes à parti unique, l'accompagnement de la presse privée dans l'installation des nouvelles institutions et la consolidation des valeurs et des pratiques démocratiques.

Nous tenterons aussi d'évaluer le degré d'influence de la presse écrite sur la classe dirigeante, et de manière plus générale, dans la formation des courants de pensée des citoyens, ainsi que son évolution par rapport aux époques antérieures. Réciproquement, nous chercherons à vérifier si les journalistes sont à leur tour exposés aux influences des autres acteurs de l'espace public. L'analyse sociologique de la presse écrite congolaise nous aidera à mieux décrypter les particularités de la société dans laquelle elle se meut étant donné que la presse est source de connaissance des sociétés qui la produisent⁷¹ : « *Un pays vaut souvent ce*

⁷⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique, op. cit.* ; *L'espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, MSHA, 1998 ; André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique, op. cit.* ; Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique, op. cit.* ; Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 2000 ; Göran HYDEN, Charles OKIGBO, « The media and the two waves of democracy », *op. cit.*, p. 29-53, 2002 ; Francis KASOMA, « The role of independent media in Africa's change to democracy », *Media, Culture and Society*, vol. 17, 1995, p. 537-556, etc.

⁷¹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique, op. cit.*, p. 8.

que vaut sa presse » notait Albert CAMUS⁷². Nos travaux pourront être utiles, comme l'a écrit André-Jean TUDESQ, « à consulter non seulement par les historiens, mais par tous ceux qui cherchent à connaître et à comprendre le passé et le présent des sociétés africaines. Quelle que soit leur origine, ils font partie du patrimoine culturel de l'Afrique »⁷³. Ils fournissent une base d'analyse de faits et d'interprétations. L'objectif poursuivi est par conséquent à la fois théorique et empirique : il est question, d'une part, de restituer, dans une réflexion plus générale, le poids qu'a exercé la presse écrite privée dans la jeune démocratie d'opinion⁷⁴ ; d'autre part, de s'appuyer sur des recherches et sur des études empiriques, tant il est vrai qu'une large spéculation sans enquête de terrain est vaine et qu'une enquête de terrain sans cadrage théorique est aveugle⁷⁵.

Se dégagent **trois hypothèses** : tout d'abord, au regard des mutations politiques et médiatiques survenues, depuis les années 1990, *La Semaine Africaine* tente d'éclairer l'opinion à travers des actions de communication politique en cherchant à construire un « espace public citoyen ». Il s'agit, ici, d'envisager l'espace public comme un processus en voie de constitution dans une société fortement marquée par un lourd passé colonial et dirigée pendant longtemps par des régimes à parti unique. L'évolution des contextes politique et médiatique demeure fortement imbriquée au Congo. « *HABERMAS explique longuement que l'espace public ne se constitue pas "sus generis", en dehors de tout contexte. Son apparition est l'aboutissement d'un long processus historique lié à une transformation profonde du tissu économique et social de l'époque* »⁷⁶. L'espace public en cours de constitution au Congo apparaît multidimensionnel et fragmenté. Les différents lieux dans lesquels l'émergence de l'espace public est visible sont essentiellement les espaces politique, médiatique, religieux et urbain. En règle générale, les concepts d'espace public, de société civile, utilisés dans l'analyse des sociétés africaines n'ont pas grand sens, à moins de connaître des transformations qui les dénaturent⁷⁷ : « *La notion d'espace public convient mal aux médias africains, tant la séparation est difficile entre le public et le privé ; il en est de même de la*

⁷² Albert CAMUS, *Combat*, 31 août 1944. Cité par Maria SANTOS-SAINZ, *L'élite journalistique et son pouvoir*, Apogée, 2006, p. 5.

⁷³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 8.

⁷⁴ Dominique WOLTON, « La démocratie d'opinion : le triomphe ambigu des sondages et des médias », *Penser la communication*, op. cit., p. 178-183.

⁷⁵ Rémy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, op. cit., p. 4.

⁷⁶ Paul RASSE, *Les Musées à la lumière de l'espace public...*, op. cit., p. 22-23.

⁷⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 297-305.

notion de société civile, dans des pays où le sacré, le politique et le social sont totalement imbriqués »⁷⁸. Dans le même sens, « *le sacré et les forces religieuses sont partout présents dans la société africaine. Les dignitaires des différentes religions qui, maintenant, sont plus solidaires qu'antagonistes, sont respectés ; des évêques ont présidé les conférences nationales qui ont marqué récemment un tournant dans l'évolution politique de plusieurs pays* »⁷⁹. L'espace public au Congo n'est pas le même que celui qui a existé ou qui existe en occident.

Par ailleurs, interdépendante des pouvoirs politiques, idéologiques et économiques, la situation économique globale de la presse n'est pas assez brillante pour la rendre viable, à long terme, et indépendante des pouvoirs politiques et économiques ; ce qui constitue un obstacle majeur à la vitalité de l'espace public (**deuxième hypothèse**).

Certes, la Constitution congolaise actuelle⁸⁰ garantit la liberté d'expression, de la presse et le droit à l'information ; cependant, les organes de presse évoluent non seulement dans un cadre institutionnel inapproprié à leur liberté et à celle des journalistes car certaines dispositions demeurent encore très contraignantes et répressives ; mais ils sont aussi confrontés aux violences sanglantes engendrées par les crises politiques chroniques qu'a connues le Congo qui sous-tendent des enjeux identitaires bien affirmés (**troisième hypothèse**).

Après avoir défini notre problématique et énoncé nos hypothèses, nous allons présenter notre cadre méthodologie qui est constitué des approches théoriques et des outils utilisés pour la recherche en communication. Ce travail se veut une démarche scientifique dont les analyses, les entretiens, les données et les faits sont connus. Tout au long de notre analyse, nous utiliserons les outils que nous fournissent les sciences sociales⁸¹.

⁷⁸ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, *op. cit.*, p. 210.

⁷⁹ André-Jean TUDESQ cité par Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle*. Un hebdomadaire catholique dans l'histoire (1947-1987), MSHA, Talence, 1996, p. 7.

⁸⁰ Pierre-François GODENEC, « À quoi servent les Constitutions africaines ? Réflexion sur le constitutionnalisme africain », *RJPIC*, octobre-décembre 1988, n° 4, p. 849.

⁸¹ Se référer aux travaux de Karl POPPER sur l'application des méthodes des sciences exactes aux sciences sociales, in *Misère de l'historicisme*, Paris, Agora, Presses Pocket, 1988, p. 5-8.

Cadre méthodologique

Notre travail s'inscrit dans les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC)⁸². C'est de ce domaine scientifique pluridisciplinaire à l'articulation de plusieurs autres disciplines que nous défricherons quelques éléments théoriques et méthodologiques de la communication⁸³ et des médias de masse inspirés des précurseurs de ce champ de recherche⁸⁴. Nous tenterons de mettre en évidence la corrélation qui existe entre presse écrite privée, opinion publique et espace public, dans une société congolaise en pleine mutation depuis une vingtaine d'années. Les connaissances issues des sciences humaines et sociales sur ces questions doivent être rappelées, car il s'agit d'un champ très vaste ayant fortement évolué au cours des cinquante dernières années. Ce sont des outils indispensables à la compréhension d'un certain nombre de présupposés existants dans le processus de communication. Ces théories ne sont pas apparues *ex nihilo*, elles se sont plutôt développées dans un contexte particulier, comme le décrit Thomas KUHN : « *les scientifiques (...) n'apprennent jamais des concepts, des lois et des théories dans l'abstrait et isolément. Dès le début, au contraire, ils rencontrent ces outils intellectuels dans une unité antérieure (tant du point de vue historique que du point pédagogique) qui les met en évidence, avec leurs applications et par l'intermédiaire de celles-ci* »⁸⁵. De nombreuses théories ont ainsi été élaborées dans le temps, s'entrecroisant et perdurant au-delà des périodes où elles ont été développées ; en témoigne

⁸² Les SIC qui voient le jour, au lendemain du second conflit mondial, sont une discipline pluridisciplinaire au croisement des sciences de l'ingénieur, de la biologie, des sciences humaines et sociales, des sciences du langage, des sciences cognitives, de la philosophie, etc. La discipline universitaire existe en France grâce à la création en 1975 de la 71^{ème} section au Conseil national des universités. Elle existe aussi à travers la SFSIC (Société française des sciences de l'information et de la communication). Lire Robert ESCARPIT, *Théorie générale de l'information et de la communication*. Paris, Hachette, 1976. Nouvelle édition : *L'information et la communication. Théorie générale*, Hachette Université Communication, Paris, Hachette, 1991 ; Robert ESTIVALS, « La communicologie », *Schéma et schématisation*, n° 19, 1983, p. 39-60 ; Pascal FROISSART et Hélène CARDY « SIC : cartographie d'une discipline », in Stéphane OLIVESI, *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 259-278 ; Béatrice FLEURY et Jacques WALTER, « L'histoire des sciences de l'information et de la communication », *Questions de communication*, n° 12, 2007, p. 133-148 ; Bernard MIÈGE, Isabelle PAILLIART, « La recherche en information et communication comme Praxis », in Stéphane OLIVESI (dir.), *Introduction à la recherche en SIC*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 281-302.

⁸³ Alain LARAMAEE et Bernard VALLEE, *La recherche en communication : éléments de méthodologie*, PUQ, 2001.

⁸⁴ Avant que le secteur des Sciences de l'Information et de la Communication ne soit autonome, « *les études des médias auparavant étaient couvertes par différentes disciplines qui ont continué ensuite aussi parfois à s'en occuper dans le cadre d'études d'histoire, de droit, de science politique, de sociologie ou de linguistique : ce fut le cas des études des médias africains* », André-Jean TUDESQ, « Réflexions sur les études de médias africains », in *Études africaines : état des lieux et des savoirs en France*, op. cit.

⁸⁵ Thomas KUHN, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983, p. 75.

l'abondante littérature retraçant l'histoire des grandes théories de la communication⁸⁶. Afin de mieux les saisir, nous mettrons en perspective dans les chapitres qui vont suivre quelques travaux empiriques déjà réalisés. Le but n'est pas de les présenter de manière exhaustive et chronologique mais certaines d'entre elles nourrissent le cadre conceptuel de notre étude. Il n'est pas question de transposer seulement des concepts élaborés en Occident et de voir s'ils s'appliquent dans le contexte médiatique congolais, mais il s'agit plutôt de s'en inspirer pour mieux comprendre la manière dont les médias utilisent les changements politiques, en l'occurrence ici « l'expérience démocratique » pour éclairer les « publics ». Signalons d'emblée que ce travail ne sera pas dominé par la suprématie d'une théorie unique.

Suivant l'orientation que nous avons souhaité donner à notre analyse sur la presse écrite congolaise, qui se veut qualitative, il nous a paru nécessaire de nous démarquer des études empiriques quantitatives qui méconnaissent les contextes historique, social et culturel en se cantonnant plutôt dans le « médiacentrisme ». Le cadre temporel de nos recherches est circonscrit de 1989 à 2006. Nous avons choisi comme point de départ à notre étude le moment historique où le Congo est engagé dans un processus de changement politique, se traduisant par la mise en place d'un nouveau régime, à orientation libérale et démocratique : réinstauration du multipartisme, libéralisation de la parole et de la presse, élections libres, etc. Dans la continuité de nos travaux de DEA et dans le but de prendre suffisamment de recul pour analyser l'évolution de la presse écrite congolaise, nous avons voulu limiter nos recherches à 2006. Nous sommes conscient que notre période d'étude ne nous permet pas de cerner, de manière exhaustive, toutes les facettes de la ligne éditoriale des journaux congolais, notamment celle de *La Semaine Africaine*, de surcroît « vieille » de plus d'une cinquantaine d'années. Pour cela, tout au long de notre réflexion, une incursion vers le passé lointain du journal catholique nous permettra de mieux comprendre son fonctionnement et son évolution.

Avant d'effectuer notre enquête de terrain au Congo, nous avons procédé, dans un premier temps, à la collecte des archives existantes à Bordeaux et à Paris. Nous nous sommes

⁸⁶ Denis McQUAIL, *Mass communication theory: An introduction*, Sage Publications, 1994 ; Alex MUCCHIELLI, *Les Sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 1995 ; Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalité*, PUG, 1997 ; Jean-Louis MISSIKA, « L'impact des médias : les modèles théoriques », in Philippe CABIN (dir.), *La communication, état des savoirs*, Paris, Hatier Credif, 1998, p. 271- 290 ; François HEINDERYCKX, *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, CÉFAL-SUP, 2002, p. 40 ; Armand et Michèle MATTELART, *Histoire des théories de la communication*, La Découverte, 2004 ; Philippe BRETON et Serge PROULX, *L'explosion de la communication...*, op.cit. ; Jérôme BOURDON, *Introduction aux médias*, Montchrestien, 2009, etc.

penché ensuite à l'étude qualitative du contenu de *La Semaine Africaine*, que nous avons systématisée en une recherche thématique. Comme le souligne Marie-Soleil FRÈRE⁸⁷, reprenant Laurence BARDIN, « on considère l'analyse de contenu dans sa définition très large de méthode très empirique, dépendante du type de "parole" à laquelle on s'attaque et du type d'interprétation que l'on vise. Il n'y a pas de prêt-à-porter en analyse de contenu, (...) la technique d'analyse de contenu adéquate au domaine et au but recherchés est à réinventer chaque fois ou presque »⁸⁸.

Tout au long de nos lectures, nous avons cherché à répertorier les différents thèmes abordés par le journal afin d'opérer une première classification. Nous avons sélectionné les thèmes qui avaient eu le plus de répercussion sur l'objet d'étude. Cela nous a permis de repérer, de sélectionner les différents champs d'intervention du journal et de mettre en évidence sa position dans divers domaines. Il ressort de ce travail préliminaire trois domaines principaux : le politique, le social et le religieux. L'actualité politique y est dominante. Elle répond à la mission du journal d'informer le public et participe à la formation citoyenne des lecteurs à la vie politique. Les thèmes liés aux préoccupations sociales des Congolais visent essentiellement à remplir une fonction tribunitienne. Les nouvelles religieuses, consacrées aux messages et lettres ecclésiales, mettent l'accent sur la mission prophétique du titre catholique. Ces trois champs d'action délimités, il nous restait à étudier la manière dont *La Semaine Africaine* traitait l'information. Puis nous avons essayé de confronter son discours à la demande discursive des Congolais. Une analyse qui resterait centrée sur le texte offrirait peu de perspectives au niveau des Sciences de l'Information et de la Communication. Nous n'analysons pas le discours de *La Semaine Africaine* uniquement en tant que journal, mais aussi en tant qu'instrument de l'Église, organe de liaison entre celle-ci, la société et les pouvoirs publics. Il est alors primordial de connaître les différentes interactions qui existent entre eux. Les autres outils d'analyse utilisés proviennent essentiellement de diverses sources d'information écrites : des documents relatifs au statut des médias, des documents officiels du Ministère de l'Information et de l'Observatoire des Médias Congolais (OCM) qui sont de nature juridique et réglementaire. Quelques rares documents que nous avons pu rassembler, çà et là, et souvent dans des conditions difficiles, nous ont servi d'éléments d'appoint.

⁸⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 13.

⁸⁸ Laurence BARDIN, *L'analyse de contenu*, PUF, 1977, p. 30.

L'enquête de terrain

Notre participation en 2008 et 2009 au Programme « Risques en Afrique » dans le groupe « Risques religieux » qui réunissait, entre autres, des chercheurs du Centre d'Études des Médias de l'Information et de la Communication (CEMIC), notre équipe d'accueil à Bordeaux 3, a été riche en échanges théoriques et méthodologiques des expériences vécues sur le terrain avec les autres chercheurs venant de disciplines différentes ; il nous a permis de nous rendre au Congo du 4 septembre au 19 octobre 2009 pour notre enquête de terrain. Ce voyage a été d'une double utilité : nous en avons profité pour recueillir un maximum d'informations. Il nous a permis d'établir de nouveaux contacts avec les journalistes ou de renouer avec les plus anciens. Ils se sont prêtés volontiers au jeu des questions et réponses de notre questionnaire et à des entretiens programmés.

Nous aurions souhaité appuyer notre étude par la réalisation d'un sondage afin d'évaluer l'impact réel des journaux sur l'opinion publique au sujet de certaines questions d'intérêt général, mais nous ne disposons pas de moyens suffisants. D'autant que, si les sondages sont peu fiables, comme l'affirme Marie-Soleil FRÈRE, dans la République Démocratique du Congo (RDC), c'est aussi vrai au Congo-Brazzaville, pays qui présente beaucoup de similarités avec la RDC : modes d'accession au pouvoir (pas du tout démocratique), mauvaise gouvernance de l'État⁸⁹, régimes en place et situation médiatique : « *La plupart des instituts sont très proches de certaines personnalités politiques. (...) Ensuite, le problème de ces sondages, c'est qu'ils font les gros titres de la presse congolaise sans que l'on sache la méthodologie utilisée. On ne sait jamais sur quel échantillon ce sondage a été réalisé ? à quelle période ? Dans quelle région ? ... Comment peut-on réaliser un sondage dans un pays où il n'y a pas de recensement valide de la population ? Comment peut-on constituer un échantillon pertinent ?* »⁹⁰

⁸⁹ Cette dénonciation est considérée, en général, par les dirigeants, comme étant un délit de diffamation ou de diffusion de fausses nouvelles. Les journalistes et directeurs de publication qui prennent par exemple le risque de dénoncer les nombreuses violations des droits de l'homme au Congo sont exposés, de fait, à des procès et à de fortes amendes à défaut d'être emprisonnés. Dans ce contexte, le rôle des médias comme relais de la société civile paraît faible.

⁹⁰ Christophe RIGAUD, *RDC-Élections : Peut-on croire les sondages*, [en ligne] : <http://afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com/archive/2011/11/13/rdc-elections-peut-on-croire-les-sondages.html> (consulté le 08/03/2012).

Il n'existe pas d'instituts de sondage d'opinion au Congo-Brazzaville. Les journaux n'en réalisent pas non plus. De toute façon, les sondages sont éminemment malléables, donnent des réponses simples, claires et chiffrées à des questions complexes et souvent confuses⁹¹. Selon Philippe MABIALA⁹², *La Semaine Africaine* consulte ses propres lecteurs pour s'enquérir des échos qu'elle suscite auprès d'eux, à travers des enquêtes publiées dans ses colonnes ; le but visé est d'estimer le nombre des lecteurs, leur profession, les raisons qui motivent leur achat, comment ils se procurent le journal, leurs avis sur son contenu, les rubriques les plus lues, et leurs souhaits pour en améliorer la qualité.

Pour approfondir, vérifier et comparer les données, les perceptions et les analyses apportées par l'ensemble des autres sources, il était indispensable de recueillir le témoignage d'éditeurs de journaux et des journalistes.

Les sources orales

Les sources orales sont déterminantes dans l'étude de la presse écrite en général, particulièrement dans le contexte congolais, dans la mesure où il manque singulièrement d'archives. Elles se révèlent d'une importance capitale : les personnes ressources avec qui nous nous sommes entretenus nous permettent d'éclairer notre lanterne sur des événements que nous n'avons pas vécus personnellement sur place.

Pour mener à bien nos enquêtes, nous avons procédé à des entretiens programmés ou spontanés, réalisés avec la collaboration de professionnels de l'information, qui se sont prêtés au jeu des questions et réponses. Pour cela, nous nous sommes munis de deux instruments techniques : un guide d'entretien comprenant des questions ouvertes et des questions fermées et un dictaphone pour l'enregistrement⁹³ : avec l'accord de l'interviewé certains entretiens ont été enregistrés. Ils nous ont été d'une grande utilité. Nous avons ainsi remis aux interviewés, quelques jours avant notre rencontre, un questionnaire, de manière à ce qu'ils disposent de suffisamment de temps pour formuler leurs opinions et rassembler tous les documents jugés utiles à notre sujet. La prise des notes se faisait pendant ou après les entretiens, en fonction du

⁹¹ Anne-Marie GINGRAS, *Médias et démocratie*, op. cit., p. 172.

⁹² Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, op. cit., p. 87. L'auteur cite les résultats de l'enquête publiés dans *La Semaine Africaine*, n° 1624, du 27 juin au 3 juillet 1985, p. 15.

⁹³ Nous remercions notre équipe d'accueil de nous avoir prêté ce précieux auxiliaire de l'enquêteur.

temps qui nous était consacré ou encore si l'exercice pouvait présenter une certaine gêne pour la personne interviewée.

Quand les occupations des uns ou des autres ne pouvaient permettre que nous nous rencontrions, nous utilisions le téléphone. De manière ponctuelle, nous avons ainsi multiplié nos entretiens. Au début de l'enquête, les personnes à interroger nous ont paru très méfiantes. Dans le but de créer un climat de confiance, nous avons, tout d'abord, posé des questions d'ordre général. Nous avons fait usage de notre matériel technique qu'à l'instant où nos interlocuteurs étaient rassurés sur l'objet précis de nos travaux. Ensuite, nous avons procédé à la sélection de plusieurs thèmes spécifiques en relation avec notre sujet. Au cours des entretiens il est arrivé parfois que l'interviewé ne donne pas satisfaction à la question posée ; nous reformulions alors la question autrement. Nous avons eu recours à des entretiens individuels (de deux heures environ), semi dirigés⁹⁴, avec des questions ouvertes adaptées au profil de l'interviewé. L'anonymat a été maintenu dans la grande majorité des cas, ce qui a permis aux personnes interrogées de s'exprimer plus librement. Certains, parmi eux, étaient visiblement mal à l'aise pour aborder des sujets jugés, semble-t-il, sensibles ou refusaient de se soumettre à une quelconque autocritique. Nous avons ainsi, de manière volontaire, provoqué des discussions sur des questions apparemment désintéressées mais dont l'objectif visé était d'orienter les débats vers des thèmes précis. De manière générale, les discours sont critiques mais trouvent toujours une justification. Nous avons noté des doubles discours émaillés parfois de contradictions, d'enjeux idéologiques sur la question. Il nous a fallu donc contextualiser les propos tenus, analyser les comportements et approfondir les écrits pour tenter de décrypter le fond des pensées, d'entrevoir la façon dont est perçu le rôle des médias et des journalistes.

Globalement, nous avons pu nous entretenir avec une quarantaine de journalistes sur des thèmes variés. Soulignons que nos premiers contacts avec les acteurs des médias congolais ont pu se faire depuis Bordeaux, dès 2005, par personnes interposées, des membres de la famille, des amis résidant à Brazzaville et à Pointe-Noire (les deux grandes villes du Congo où sont essentiellement implantés la grande majorité des médias). De par leurs carnets d'adresses ou de relations personnelles qu'ils entretenaient avec ces derniers le contact nous a été facilité, tout d'abord, par téléphone puis par l'échange de courriels et plus tard, en 2009,

⁹⁴ Edgar MORIN, *Sociologie*, Paris, Fayard, 1994, p. 231.

par les entretiens de terrain. Chaque fois qu'il était nécessaire de compléter des informations ou d'avoir des éclairages précis sur des sujets déjà évoqués ou non, nous n'avons pas hésité à relancer autant de fois nos interlocuteurs (directeurs de publication, journalistes, organes de régulation, etc.) par téléphone ou par le biais d'internet.

Nous avons complété ensuite nos sources orales par des sources écrites : la lecture de quelques mémoires au département des Sciences et Techniques de la Communication (STC) de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville. De nombreux documents en ligne ont été également une source précieuse d'informations.

L'observation participante

Pour mieux cerner les contours de notre étude qui se veut analytique et prospective, nous avons conjugué deux techniques d'enquête complémentaires empruntées aux sciences sociales : l'observation indirecte et l'observation directe, de manière à compenser les faiblesses et les avantages que peuvent présenter l'une et l'autre. Elles nous ont permis, dans un premier temps, de collecter des documents utiles à notre étude, de contacter ensuite certains journalistes ou directeurs de publication et enfin de réaliser des entretiens semi-directifs. Grâce au contact préliminaire que nous avons établi avec certains journalistes, nous avons été autorisés, pendant trois semaines, à observer leur travail au sein des rédactions, et à assister à l'exercice du métier sur le terrain. Cette expérience nous a davantage éclairé sur les difficultés que rencontre la presse écrite, aussi bien dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information que dans les problèmes matériels et financiers qui sont de véritables obstacles au développement de la presse écrite au Congo. En parallèle, nous avons fréquenté, pendant quelques jours, de préférence dans la matinée, plusieurs lieux de vente des journaux (kiosques et étalages de journaux, vendeurs à la criée, etc.).

Dans le cadre du programme *Risques en Afrique*, notamment en ce qui concerne les « risques religieux au Congo », nous avons essentiellement écouté les radios et télévisions confessionnelles des deux Congo, assisté à quelques cultes d'Églises chrétiennes historiques ou à ceux d'Églises « du réveil ». Puis nous avons pris le temps de nouer des contacts avec les fidèles et certains responsables de ces Églises, ce qui nous a permis de pénétrer au cœur de leurs pratiques religieuses et de connaître l'impact qu'ont les médias confessionnels et leurs propriétaires dans la vie quotidienne des populations.

Résultats de l'enquête de terrain

La conjugaison des méthodes et techniques des sciences sociales nous a permis de recueillir d'importantes sources orales. Mais elles ne présentent pas toutes, pour autant, des données incontestables. Leur mode de transmission les fragilise par ailleurs. Le rôle du chercheur serait trop facile si elles suffisaient à imprimer la réalité des faits. C'est ainsi que nous les avons soumises au crible de la méthode historique qui comporte deux aspects :

- la critique externe : il s'agit ici, de se poser des questions sur notre interlocuteur afin de mieux le connaître et de savoir comment a été recueilli le témoignage ;
- la critique interne : après avoir éliminé tout ce qui apparaît comme propos additionnels ou interprétations, nous avons recoupé les divers témoignages. Ensuite, nous les avons confrontés aux éléments issus de l'analyse des sources écrites. Pour terminer nous avons procédé à une synthèse de toutes les sources.

Plan de la thèse

Notre travail s'articule autour de trois parties.

La première s'intéresse à l'évolution du paysage politique et médiatique au Congo-Brazzaville. Elle comprend deux chapitres. Nous montrerons dans le premier qu'aussi loin que l'on remonte dans l'histoire politique du pays – un bref retour sur l'introduction de la presse écrite au temps de la colonisation sera nécessaire - il apparaît que l'évolution des médias est indissociable de celle des régimes politiques. Il existe une forte interdépendance entre les deux champs. Les mutations politiques interfèrent le plus souvent dans la vie des médias. Nous verrons comment après avoir servi de tribune aux acteurs politiques dans la lutte pour l'acquisition de l'indépendance, la presse va se muer en agent de développement économique de l'État et de construction de l'unité nationale. La suppression du multipartisme et l'installation des régimes à parti unique qui vont contrôler étroitement les moyens de communication de masse entraîneront la domestication des médias. La liberté d'expression et de la presse seront étouffées. Le rôle dévolu aux médias sera confiné à véhiculer la propagande du parti au pouvoir. Dans le second chapitre, nous examinerons les changements politiques intervenus au début des années 1990 qui ont favorisé l'ouverture politique et la relative libéralisation des titres privés.

La deuxième partie, suivant une approche diachronique, analyse la contribution de la presse écrite à l'émergence d'un espace public au Congo. Elle se décompose en deux chapitres. Nous aborderons dans le troisième chapitre, l'avènement de la nouvelle presse privée notamment au cours de la Conférence nationale. Nous tenterons de montrer comment *La Semaine Africaine* participe à la formation d'une opinion publique au Congo. Nous étudierons l'influence potentielle qu'elle a pu exercer dans la réussite ou non du processus de démocratisation initié dès 1991. Son rôle dans l'enracinement des valeurs et des comportements démocratiques sera particulièrement examiné. Dans le quatrième chapitre, nous évoquerons la place et le poids de *La Semaine Africaine* dans la réussite du processus électoral pendant la transition démocratique et dans les différentes crises politiques qui ont dégénéré en guerres civiles.

Notre troisième et dernière partie sera consacrée, dans le cinquième chapitre, aux réalités locales de la pratique du journalisme, à la structuration de l'environnement des médias notamment aux multiples difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ceux-ci ne facilitent guère leur participation en tant qu'acteur majeur dans le développement d'un espace public dynamique au Congo. Nous nous intéresserons, dans le sixième chapitre, au cadre institutionnel inadapté à la liberté de la presse, à l'épée de Damoclès qui est constamment suspendue sur la tête des journalistes les empêchant d'exercer librement leur métier. Nous analyserons ensuite les avancées et les limites qui entourent la régulation administrative et l'autorégulation des médias.

PREMIÈRE PARTIE

ÉVOLUTION DU PAYSAGE POLITIQUE ET MÉDIATIQUE AU CONGO-BRAZZAVILLE

La République du Congo est un pays de 342 000 km², qui se distingue de son immense voisin (RDC) en accolant souvent le nom de sa capitale, Brazzaville (fig. 1). Il a hérité du colonisateur sa langue officielle : le français.

Fig. 1 : Cadre géographique

(Source : Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Étrangères, 2004)



La population multiethnique est estimée à seulement 4 millions d'habitants, selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2012*⁹⁵ du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Congo est 142^{ème} sur 187 pays classés avec une espérance de vie à la naissance de 57,8 ans et un taux brut de scolarisation de 61 %. Autant de données qui ne favorisent guère le développement des médias !

Les changements médiatiques qui se sont produits en Afrique subsaharienne à la fin des années 1980 en général et au Congo notamment ne peuvent être totalement appréhendés si nous ne les restituons pas dans leur contexte historique. « *La problématique de la démocratie en Afrique noire ne peut être comprise qu'en termes historiques, ne serait-ce que parce qu'elle est perçue de la sorte par les Africains eux-mêmes et que sa mise en œuvre effective est conditionnée, au moins en partie, par des antécédents, aussi peu encourageants soient-ils* »⁹⁶. L'on ne saurait parler de la presse au Congo sans évoquer l'héritage colonial auquel elle doit son essor et son émancipation. C'est de cette époque lointaine que sont nés les premiers journaux congolais qui, en dehors de l'hebdomadaire catholique *La Semaine de l'A.E.F.*, étaient essentiellement des organes de partis. Pour mieux comprendre le cheminement de la presse en rapport avec l'évolution politique de ce pays, certes un retour vers le passé de la colonisation européenne est indispensable, mais cette vaste entreprise ne sera que survolée dans notre étude, étant donné qu'elle a déjà fait l'objet de plusieurs publications⁹⁷. Précisons toutefois, que l'apparition d'une presse chrétienne au Moyen-Congo (actuel République du Congo) a un lien direct avec l'arrivée des Spiritains (Congrégation du Saint-Esprit) au Kongo⁹⁸, en 1865, au cours de la seconde phase de christianisation. Nous

⁹⁵ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2012*, [en ligne] : <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/COG.html> (consulté le 9 avril 2013).

⁹⁶ Jean-François BAYART, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : « La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 6.

⁹⁷ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », art. cité, p. 277-320 ; Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit. p. 102-110 ; André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 38-55, Thierry PERRET, *Le temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005, p. 18-22, etc.

⁹⁸ « *Quand on évoque l'ancien Royaume Kongo ou le groupe ethnique Kongo, l'orthographe du mot utilisé commence par la lettre (K), à la différence de Congo avec la lettre (C) qui évoque le nom du pays. Cependant entre Kongo et Congo, il y a aussi une grande différence au niveau phonétique* », Pépin Wenceslas Firmin DANDOU, *La Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville. Ses défis face à l'éducation de la jeunesse*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 15.

L'origine du mot Kongo est multiple et variable selon les auteurs. Si pour Jean-Marie NKOUKA-MENGA, il signifie « chasseur » (Jean-Marie NKOUKA-MENGA, *Chronique politique congolaise. Du Mani-Kongo à la guerre civile*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 11), selon Gervais LOËMBE, il s'agit d'une déformation phonétique de « nkonge » qui signifie « groupe, caravane, convoi » : « *groupes de personnes, partis du pays de Nok (actuel*

tenterons de montrer dans quel contexte historique remontent les missions des Spiritains, fondatrices de *La Semaine Africaine*, et qui sont à la base de la construction de la Conférence épiscopale du Congo qui compte environ 54 % de catholiques⁹⁹. Quatre siècles d'histoire de l'Église au Congo méritent au moins qu'on en donne un bref aperçu. Cependant, les médias confessionnels peinent à voir le jour au Congo-Brazzaville. Cette faiblesse reflète celle plus générale des médias congolais. Il n'existe que deux journaux confessionnels : *La Semaine Africaine* et le mensuel protestant *Le Chemin*, propriété de l'Église évangélique¹⁰⁰ du Congo. Fondé en 1982, il ne propose que des articles sur les activités de l'Église ; il n'y a pas d'articles d'information générale. On ne compte officiellement qu'une télévision et quatre radios confessionnelles : *Radio Magnificat*, *Radio Maria*, *Radio Louzolo*, *Radio "Nsangu ya Mboté"* (Bonne nouvelle) et *Télévision Rehoboth*. Les deux premières appartiennent à l'Église catholique et les autres relèvent d'initiatives privées.

Dans le système coercitif mise en place par l'administration coloniale dans un contexte marqué par une forte conviction sur le pouvoir potentiel de la presse dans les changements politiques, la création des titres est limitée et très encadrée. Il s'agissait de ne pas favoriser l'émergence et le développement d'une presse autochtone qui pouvait avoir des effets dévastateurs sur la stabilité et la pérennité de l'empire colonial. Très rapidement, avec la montée des idées nationalistes et l'ouverture politique, dès le milieu des années 1940, la petite élite instruite des indigènes - parmi lesquels figuraient des journalistes - va s'approprier la presse écrite. Cette presse autochtone va bénéficier, à la veille de l'indépendance, de plus de liberté et d'espace d'expression qu'auparavant. Elle adopte totalement la conception occidentale développée en Europe et en Amérique du nord sur les pratiques et les normes journalistiques. Elle est aussi foncièrement animée par la foi en l'influence des journaux sur le débat politique, sur son pouvoir contestataire réel face aux autorités, etc. Les titres s'investissent alors d'une mission politique en jouant un rôle central dans l'organisation et la

Nigéria) ont migré et se sont établis vers l'an 1000 dans l'actuel Angola, après avoir effectué un détour vers le sud-est » (Gervais LOËMBE, *Parlons vili. Langue et culture de Loango*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 42).

⁹⁹ http://www.congo-site.com/Les-donnees-generales-sur-le-Congo_a18.html. (Consulté le 11 juin 2012).

¹⁰⁰ « C'est en 1909, à Madzia, village situé à 70 km au sud de Brazzaville, que débuta l'évangélisation protestante au Congo-Brazzaville, avec l'arrivée de Johan Hammar, premier missionnaire suédois. Ce sont les missions des Églises protestantes scandinaves qui ont largement contribué à l'ancrage du protestantisme dans cette région de l'Afrique. L'Église évangélique du Congo (EEC) accède à son autonomie en 1961. Elle est aujourd'hui l'une des plus importantes Églises protestantes au Congo-Brazzaville et rassemble 500 000 membres selon les derniers chiffres annoncés lors des célébrations de commémoration de ces cent ans », Fédération protestante de France [en ligne] : <http://www.protestants.org/index.php?id=31996> (consulté le 7 janvier 2013).

mobilisation idéologique nécessaire pour libérer le pays de la tutelle coloniale en vue d'arracher l'indépendance. L'Église catholique, par le biais de jeunes prêtres actifs, sous la direction de Jean Le GALL, décide de soutenir furtivement la création d'un hebdomadaire chrétien, en 1952, *La Semaine de l'A.E.F*¹⁰¹. Devenue *La Semaine Africaine*, en 1959, elle fait participer dans sa rédaction des Africains issue de la jeune élite scolarisée. L'hebdomadaire a appelé de tous ses vœux à l'accession du Congo à l'indépendance : « *Protectrice des indigènes face à des exactions coloniales, la presse chrétienne s'africanisa souvent avant la fin de la colonisation. Plusieurs de ses titres s'associèrent aux aspirations de la décolonisation, et même, après l'indépendance des États, représentèrent, dans certains pays, la seule presse indépendante des gouvernements, y compris sous des régimes marxistes-léninistes comme ce fut le cas de La Semaine à Brazzaville* »¹⁰².

Après la décolonisation, à l'instar de la quasi-totalité des pays africains nouvellement indépendants, les dirigeants congolais vont rapidement faire de la promotion de la politique de la consolidation nationale une voie d'accès au développement. Ce projet ambitieux suscite quelques craintes au niveau des missionnaires mais celles-ci seront vite apaisées. Mis à part la menace du gouvernement de l'abbé Fulbert YOULOU, en 1959, de nationaliser l'enseignement privé¹⁰³ dont le principal promoteur était l'Église catholique, et en dédit de quelques rapports nuageux, les relations entre la présidence de la République et l'institution religieuse étaient plutôt cordiales jusqu'en 1960. Toutefois, une certaine animosité animait les hommes qui étaient à leur tête : Mgr BERNARD et Fulbert YOULOU. Ce dernier lui reprochait, d'abord, son opposition à sa candidature, le 2 janvier 1956, pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale française, et ensuite il le rendait responsable de son échec à la dite élection. Depuis lors, très prudent, l'archevêché avait établi un *modus vivendi* entre le président de la République et l'Église : « *Mgr Bernard s'imposant de donner au représentant de l'autorité civile toutes marques de respect* »¹⁰⁴. L'abbé Fulbert YOULOU ménagea aussi, à sa façon, l'apostolat des missionnaires. En 1962, la direction du journal est confiée, pour la première fois, à un Congolais, l'abbé Louis BADILA. Mais à l'issue du renversement de

¹⁰¹ Florence BERNAULT, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon (1940-1965)*, Paris, Karthala, 1996, p. 339.

¹⁰² André-Jean TUDESQ cité par Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...*, op. cit., p. 7.

¹⁰³ La nationalisation de l'enseignement privé intervient finalement en 1965, sous le gouvernement de MASSAMBAT-DEBAT. « *Les régimes communistes et socialistes s'étaient imposés dans les pays africains en s'attaquant en premier lieu à tout ce qui appartient à l'Église : nationalisation des établissements scolaires et hospitaliers, arrestations de plusieurs responsables de la communauté ecclésiale* », Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 218.

¹⁰⁴ *Rapport quinquennal de l'archidiocèse de Brazzaville, 1955-1960, 1961*. ACSSP, 354-B-III, cité par Florence BERNAULT, *Démocraties ambiguës*, op. cit., p. 338.

Fulbert YOULOU, le 15 août 1963, par un soulèvement populaire, le multipartisme instauré, depuis peu, cède très tôt la place à des régimes autoritaires à parti unique¹⁰⁵ qui répriment sévèrement toutes les voix discordantes à l'ordre établi, à des fins de conservation durable du pouvoir. De 1964 à 1990, la liberté d'expression éphémère dont bénéficiaient les journalistes et les organes de presse est confisquée. Les médias et les moyens de communication de masse sont étroitement contrôlés. La presse est domestiquée, mise sous tutelle du parti-État et réduite à n'être qu'un porte-voix¹⁰⁶ du gouvernement. Il n'existe que très peu de publications, la presse européenne disparaît. Ce qui constitue un véritable frein au pluralisme des titres, au profit des médias d'État auxquels a été assignée la mission principale de véhiculer la propagande du pouvoir en place, au nom des idéaux du développement et de la construction nationales, seuls jugés capable d'accoucher du bien-être collectif¹⁰⁷. Les individus qui cherchent à posséder leurs propres organes de presse pour faire valoir leurs opinions sont confrontés au refus systématique d'autorisation de parution des titres. Les autorités dirigeantes sont hostiles au développement des médias indépendants souvent contestataires du pouvoir en place. Seule *La Semaine Africaine*, organe indépendant du gouvernement, continue de paraître, mais sa liberté d'informer est de plus en plus réduite. Ses relations avec les pouvoirs publics seront conflictuelles jusqu'en 1965. L'Église va alors effectuer un repli stratégique en adoptant une certaine neutralité dans le traitement de l'information pour éviter dorénavant toute friction avec les autorités.

Mais au fil du temps, dès le milieu des années 1980, les discours politiques « abrutissants » et « infantilissants » des pouvoirs publics dans les médias officiels – qui favorisaient plus le sous-développement mental des individus qu'autre chose -, très éloignés des préoccupations quotidiennes de la population, vont générer respectivement le discrédit des uns auprès des citoyens et le manque d'intérêt des autres auprès des audiences. En 1989, la vague des changements politiques qui bouleversent l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est va atteindre l'Afrique et sonner le glas du parti unique au Congo. C'est dans ce contexte particulier marqué, au niveau interne, par la faillite généralisée de l'État sur les plans économique et financier, la manifestation de la contestation publique de l'autoritarisme politique - propice

¹⁰⁵ Sa création est justifiée par la nécessité de consolider l'unité nationale et de promouvoir le développement économique.

¹⁰⁶ Cf. Marie-Soleil FRÈRE, *Élections et médias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?* Karthala-Institut Panos Paris, 2010.

¹⁰⁷ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 41.

aux revendications démocratiques essentiellement réclamées par l'ensemble des couches politiques, sociales et religieuses du pays -, que la presse privée qui retrouve la liberté de parole, après de longues années du monopole étatique sur l'information, connaît une floraison de titres. Les journaux d'opposition se constituent à l'occasion de la Conférence nationale et des nouvelles élections pluralistes, plus qu'ils ne furent à l'origine des mouvements populaires contestataires¹⁰⁸. Très engagée, la nouvelle presse privée cherche à s'imposer en tant qu'acteur dans la vie politique en provoquant le débat public. L'ouverture des journaux aux diverses composantes structurantes de la société participe à la construction d'un espace d'expression démocratique. Cependant, même si la relative libéralisation des médias a connu, à ses débuts, des frémissements à la radio et télévision officielles¹⁰⁹, le domaine non contesté de l'audiovisuel, réservé à l'État, demeure encore sous contrôle gouvernemental. Il ne connaît pas le même essor ni la même évolution que la presse privée. La libéralisation nationale des ondes survient, plus tardivement, à partir du début des années 2002¹¹⁰. Quand bien même la presse privée n'a fait qu'accompagner les revendications liées aux libertés politiques et médiatiques, elle a joué un rôle essentiel dans le processus de démocratisation.

Ainsi pour mieux comprendre la situation de la presse congolaise, nous verrons comment son évolution est tributaire des mutations politiques fortement liées à l'héritage colonial et aux régimes à parti unique (**chapitre premier**). Ensuite, le paysage médiatique va complètement se transformer, en 1991, au cours de la Conférence nationale. Passé l'enthousiasme de la liberté d'expression retrouvée, la plupart des journaux sont confrontés à la dure réalité du marché de la presse. Le pluralisme des titres cache la grande précarité de ces petites structures informelles : l'indigence et le dénuement caractérisent la presse privée (**deuxième chapitre**).

¹⁰⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 102.

¹⁰⁹ « Le contexte général du rayonnement médiatique reste particulièrement marqué par une "libéralisation" plutôt frileuse, tout au moins en ce qui concerne les moyens audiovisuels, qui bénéficient de la plus large audience. Des études convergentes menées au département des sciences et techniques de la communication de l'université de Brazzaville, indiquent que 90 % des ménages détiennent au moins 1 poste radio à Brazzaville contre 2 ménages sur 3 en moyenne nationale, tandis que 1 ménage sur 5 possède 1 poste de télévision à Brazzaville, les chiffres de l'intérieur du pays n'étant pas encore tout à fait fiables », Ludovic MIYOUNA, in Alain KIYINDOU, *Communication pour le développement, Analyse critique des dispositifs et pratiques professionnels au Congo*, E.M.E. & InterCommunications, 2008, p. 224.

¹¹⁰ La radio et la télévision ont été « longtemps en Afrique des instruments des pouvoirs politiques, confortant leur maîtrise des populations. L'information télévisée reste partout très institutionnelle ; quand se produit une libéralisation, elle est octroyée par les dirigeants, plus qu'acquise à la suite d'un débat politique et souvent limitée à une campagne électorale », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 209.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION MÉDIATIQUE CONSUBTANCIELLE DU POLITIQUE

La presse écrite a été introduite en Afrique par les Européens entre la fin du XVIII^{ème} siècle et le début du XIX^{ème} siècle¹¹¹. Elle doit sa pénétration dans les colonies à la christianisation¹¹² et à la colonisation¹¹³ (1.1). Plus que des journaux congolais, les premières publications étaient totalement conçues pour les Européens¹¹⁴. Supports d'informations politiques, d'activités culturelles et de divertissement, les médias se rattachaient à l'administration coloniale¹¹⁵. Les journaux qui informaient sur la vie dans les colonies servaient de soutien à l'empire colonial et surtout de lien avec la métropole (1.2). Leurs ambitions premières étaient bien éloignées des préoccupations des indigènes. Les mesures répressives et liberticides interdisaient toute contestation de l'ordre colonial et le développement d'une presse autochtone. Elle naquit beaucoup plus tard avec l'émergence d'une jeune élite instruite très politisée, dans une société de tradition orale¹¹⁶ où préexistaient d'autres modes d'information et de communication. L'alphabétisation des populations autochtones fut tardive et lente. L'instruction n'était pas ouverte à tous : seule une petite élite qui fréquenta les écoles coloniales y accéda. Il faut attendre les premières revendications nationalistes, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour voir émerger une presse privée congolaise, longtemps limitée à quelques journaux dans la capitale. Presse engagée dans la lutte contre la tutelle coloniale, à la veille de l'indépendance, elle accompagne dans la décennie qui suit l'acquisition de la souveraineté nationale, la construction de l'État, aux côtés des pouvoirs publics, en prônant un discours favorable au développement économique et à l'unité nationale (1.3). Pour atteindre ces objectifs, elle se devait, pour autant, d'être moins critique et forcément moins contestataire vis-à-vis du pouvoir en place. C'est le début du règne du quasi-monopole étatique sur l'information : « *les médias n'ont longtemps joué qu'un*

¹¹¹ Pour une étude exhaustive de l'histoire de la presse en Afrique, lire les ouvrages d'André-Jean TUDESQ, notamment : *Feuilles d'Afrique, op. cit.* ; *L'Espoir et l'illusion, op. cit.* ; *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999, etc.

¹¹² « *Les mouvements religieux ont été, dès le départ, inscrits dans une mondialisation avant la lettre* », Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », art. cité, p. 347.

¹¹³ Les organes de presse se sont davantage développés dans les pays d'Afrique anglophone (Afrique du Sud, Liberia, Sierra Leone, etc.) avant de connaître un certain essor dans les pays dits francophones.

¹¹⁴ André-Jean TUDESQ, *Les médias en Afrique, op. cit.*, p. 1-10.

¹¹⁵ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias en Afrique subsaharienne, op. cit.*, p. 17.

¹¹⁶ Louise M. BOURGAULT, *Mass Media in Sub-Saharan Africa*, Indiana University Press, 1995, p. 180.

rôle restreint dans l'évolution des sociétés africaines et aussi parce que, introduits par les Européens, ils sont restés et restent partiellement dominés par des modèles occidentaux »¹¹⁷.

La presse privée connaîtra son essor avec la réinstauration du multipartisme en 1990. Notre analyse nous permettra de comprendre l'évolution médiatique au gré des changements des régimes politiques depuis l'époque coloniale.

1.1. Les missionnaires, pionniers de la presse en Afrique

L'apparition de la presse en Afrique se rattache avant tout à l'histoire des missionnaires. Parallèlement à la presse de l'administration ou des organes des colons, les missionnaires rédigeaient et créaient des journaux. Moyen d'information ou d'expression, elle est utilisée surtout comme un instrument de propagande politique ou religieuse. Avant d'aborder la naissance de la presse missionnaire au Congo, nous avons jugé nécessaire de faire un retour vers le passé pour mieux comprendre l'évolution des missions des Spiritains au Congo, fondateurs du titre à la plus longue longévité du pays. Nous avons entrepris de faire un bref aperçu du contexte historique lié à la pénétration de l'Église jusqu'à l'installation de la Conférence épiscopale du Congo qui assure, désormais, la relève des missionnaires.

1.1.1. Contexte historique de l'apostolat des Spiritains au Congo

Il est difficile d'établir, de façon exacte, l'origine de la naissance du Royaume Kongo avant la découverte de l'embouchure du fleuve, qui porte le même nom, par l'explorateur portugais Diego CÃO, entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle¹¹⁸. Le premier voyage de Diego CÃO date de 1482-1483¹¹⁹. Le Royaume Kongo s'étendait sur six provinces traditionnelles (Mpemba, Mbata, Mbamba, Sonio, Nsundi et Mpangu) autour de l'influence du pouvoir central des rois de Mbanza Kongo¹²⁰, la capitale. Elle était aussi appelée *Mbanza Kongo dia Ntotila* qui signifie en kikongo « cité du roi ». Ce dernier portait le titre de *Mani-*

¹¹⁷ André-Jean TUDESQ, « Réflexions sur les études de médias africains », in *Études africaines : état des lieux et des savoirs en France*, op. cit.

¹¹⁸ Cf. William RANGLES, *L'ancien royaume du Congo : des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1968 ; Marcel SORET, *Histoire du Congo-Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, 1978 ; Robert CORNEVIN, *Histoire de l'Afrique. L'Afrique précoloniale (1500-1900)*. Tome II, 2^e édition revue et augmentée, Paris, Payot, 1976 ; Georges BALANDIER, *Le Royaume de Kongo du XVI^e siècle au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 2009.

¹¹⁹ Mais selon Jean-Marie NKOUKA-MENGA (*Chronique politique congolaise. Du Mani-Kongo à la guerre civile*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 11), cette fondation remonterait au XII^{ème} siècle, autour des années 1 200 avant Jésus-Christ, à l'époque des grandes migrations bantou.

¹²⁰ Ville de l'actuelle Angola. Voir Souka SOUKA, *Congo : du royaume à la République. L'histoire d'un échec permanent*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 32.

Kongo ou seigneur du Kongo¹²¹. Dès la fin du XV^e siècle, les missionnaires accompagnaient les explorations portugaises. Conflictuelle, à ses débuts, la rencontre entre Diego CÃO accompagné de quelques missionnaires portugais et les notables Kongolais, en 1485, entrouvrira, plus tard, des relations apaisées. Un respect mutuel caractérisait dorénavant les relations entre le Kongo et le Portugal. Les missionnaires européens arrivent en Afrique avec une double mission : celle de répandre l'évangile tout en servant aussi les intérêts de l'administration coloniale. En associant la population indigène à leurs activités, ils sont en première ligne dans la création des écoles, à la formation des catéchistes, à la construction des dispensaires, etc.¹²². Dans la pratique, le Siège Apostolique procède à la création de Préfectures et de vicariats apostoliques qui sont confiés à des missionnaires qui ont la lourde tâche de former, dans les séminaires, quelques prêtres autochtones¹²³ qui assureront l'avenir de la mission. C'est dans ce contexte que « *les Portugais s'efforcent, au début, de remplir de leur mieux le devoir d'évangélisation qui découle de leur privilège du padroado*¹²⁴. Dès 1491, l'expédition qui parvient à Mbanza Congo comprend non seulement des soldats, des maçons, des charpentiers, des maîtres d'école, mais aussi des missionnaires. Très vite, le roi Nzinga Nkuwu reçoit le baptême sous le nom de João »¹²⁵. En 1533, le Saint-Siège crée l'évêché du Congo avec pour siège l'île de São Tomé. « *À la fin du XVI^e siècle, le Congo devient diocèse séparé de São Tomé, avec résidence de l'évêque à São Salvador. Mais, dès 1610, l'évêque Manuel Baptista Soares s'établit à Loanda et ses successeurs se fixeront définitivement dans cette ville, ne faisant à São Salvador que de courts séjours* »¹²⁶. Les missions se développent pendant plus de trois décennies dans des conditions plus ou moins bonnes avant que celles-ci se détériorent, à travers des luttes politiques intestines et la traite des Noirs. Au terme du règne d'Alfonso 1^{er}, les relations harmonieuses qui préexistaient auparavant, entre les

¹²¹ Cf. Joseph KI-ZERBO, *Histoire de l'Afrique Noire*, Paris, Hatier, 1972.

¹²² Marc SPINDLER, « La nature de l'autorité en phase de première évangélisation » dans *Des missions aux Églises : naissance et passation de pouvoirs*, 17^e-20^e s. Actes de la 10^e Session du CREDIC, Lyon, 1990, p. 47-52.

¹²³ Côme KINATA, *La formation du clergé indigène au Congo-français 1875-1960*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 17-18.

¹²⁴ « *Au moment où ils entreprennent la découverte des côtes africaines, les Portugais obtiennent de la papauté le privilège dit du padroado. Confirmé en 1455 par la bulle Romanus Pontifex, ce privilège donne au Portugal le monopole de la découverte et de la conquête des nouvelles terres. L'année suivante, une nouvelle bulle concède à l'ordre du Christ (créé en 1317 par le roi Dinis) le patronage spirituel de toutes les terres récemment découvertes ou à découvrir* », Antonio Henrique de OLIVEIRA MARQUES, *Histoire du Portugal*, Horvath, 1978, p. 121. Cité par Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo. De 1865 à nos jours*. Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1995, p. 16.

¹²⁵ *Ibidem*.

¹²⁶ Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo, op. cit.*, p. 17.

Portugais et les indigènes, s'enveniment¹²⁷. L'esclavage s'intensifie en 1510¹²⁸. « Parallèlement, les missionnaires, intermédiaires actifs dans la traite esclavagiste, intensifient "l'évangélisation" au rythme de 2 000 baptêmes par jour »¹²⁹.

En 1518, Dom HENRIQUE, fils d'Alfonso 1^{er}, devient le premier évêque kongolais. Le Kongo tente de sauvegarder son autonomie en la faisant reconnaître par le Saint-Siège. « En 1604, le roi Alvaro II (1587-1614) envoya une ambassade à Rome sous la conduite de Antonio Manuel Nsaku Ne Vunda, Marquis de Funesta, pour remercier le pape d'avoir érigé le diocèse de São Salvador »¹³⁰. La Sacrée Congrégation de la Propagande crée, en 1640, pour les Capucins italiens, la préfecture apostolique du Congo. Ils seront accompagnés dans leur mission par quelques religieux espagnols, le 25 mai 1645, pour effectuer le voyage au Kongo. Une fois sur le terrain, les Capucins sont confrontés à l'impossibilité de former le clergé et les cadres de l'Église autochtone¹³¹. Mgr Victor TONYE BAKOT note que

¹²⁷ « Dès la fin du règne d'Alfonso 1^{er} des germes de dégradation laissent prévoir les difficultés futures. Le padroado donne au Portugal un monopole qui, souvent, va l'encontre des intérêts et prérogatives des rois du Congo. Ceux-ci s'efforcent d'échapper à ce monopole en établissant des liens directs avec Rome ; ils n'y parviendront pas toujours. La traite des esclaves, qui débute sous Alfonso 1^{er} supplantera bientôt tout autre commerce et les rois congolais seront impuissants à en réprimer les abus (le principe même de la traite ne sera condamné que bien plus tard). Les prétentions portugaises sur les ressources minières, réelles ou imaginaires, du Congo, seront, à plusieurs reprises, une cause de conflit entre le Congo et le Portugal. L'intérêt du Portugal se détourne de plus en plus du Congo, pour se fixer sur la conquête de l'Angola, qui commence avec la fondation de Saint-Paul de Luanda, le 25 janvier 1576. Les relations des deux pays se détériorent, jusqu'à aboutir à l'affrontement, en 1665, à la bataille d'Ambuila. Les armées congolaises y sont défaites et le roi Antonio 1^{er} trouve la mort au cours du combat. Il s'ensuit alors une période de décadence où le pouvoir congolais souffre plus que jamais des rivalités dynastiques entraînées par le modèle succession au trône (...) « La traite des esclaves continue à exercer des ravages, les luttes intestines entre factions rivales accentuent la décadence rapide du pouvoir royal ; l'insécurité s'installe dans le pays. De 1665 à 1710, jusqu'à trois prétendants se disputent le trône. La capitale São Salvador, est, à plusieurs reprises, pillée et abandonnée », Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 17 et 18.

¹²⁸ WOUNGLY-MASSAGA, *La révolution au Congo. Contribution à l'étude des problèmes politiques d'Afrique centrale*, Paris, Maspero, 1974. Cité par Jean-Marie NKOUKA-MENGA, *Chronique politique congolaise*, op. cit., p. 13.

¹²⁹ WOUNGLY-MASSAGA, *La révolution au Congo*, op. cit. Cité par Jean-Marie NKOUKA-MENGA, *Chronique politique congolaise*, op. cit., p. 13. L'Église « s'est accommodée de l'esclavage, et l'a même soutenu, le considérant comme une institution de droit divin et relevant d'un ordre naturel. Par des arguments prétendument bibliques, doctrinaux et philosophiques, des théologiens lui ont trouvé une justification chrétienne. L'un de ces arguments consistait à affirmer que les Noirs étaient les descendants de Cham, ce garçon qui avait raillé la nudité de son père Noé en état d'ébriété, et sur qui était invoquée la malédiction divine », Jean MPISI, *Les papes et l'esclavage des Noirs. Le pardon de Jean-Paul II*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 11. Voir aussi Cyriaque Simon-Pierre AKOMO-ZOGUE, *Les esclaves bantu de Colombie. Évangélisation et acculturation (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2012.

¹³⁰ Luc CROEGAERT, *L'évangélisation du Royaume Kongo et de l'Angola*, Rome, Université Pontificale Grégorienne, 1996, p. 12.

¹³¹ « Beaucoup ne purent fournir que de brèves années d'apostolat. Les rangs des apôtres étaient décimés plus rapidement que n'arrivaient les renforts. Ceux-ci menaient une course contre la mort. Emportés à la fleur de l'âge, ils étaient prématurément épuisés par les fièvres, terrassés par l'hématurie, victimes d'une alimentation inadaptée, d'une hygiène rudimentaire, d'une observance stricte de règlements religieux établis pour l'Europe.

« C'est l'esprit de Dieu qui aide les premiers missionnaires ou pères fondateurs de notre Église à vaincre leurs difficultés de séjour pour délivrer le message dont ils sont porteurs. C'est ce même esprit qui a permis à la mission de triompher des tracasseries coloniales dans leur dessein inavoué d'instrumentaliser les Églises chrétiennes au bénéfice d'une idéologie de domination politique et économique ; c'est encore cet esprit qui a guidé les missionnaires dans leur quête d'une pastorale adaptée ; c'est enfin cet Esprit qui a poussé l'Église à passer de la réalité missionnaire à une réalité locale »¹³².

L'échec des Capucins les contraint alors de s'éloigner progressivement : ils migrent vers l'Angola, à Luanda. Ils y reviennent ponctuellement, à intervalles irréguliers¹³³. Cette période difficile favorisa l'émergence d'un « messianisme national » (1702-1706) incarné par une femme¹³⁴.

Au fil du temps, le nombre de Capucins ne cesse de chuter. Le dernier préfet apostolique du Kongo quitte Luanda, le 7 mai 1835, accompagné de Bernardo de SÃO SALVADOR, un religieux indigène. Jean ERNOULT note qu'« Il est le dernier représentant des 420 missionnaires capucins, italiens pour la plupart, qui ont, pendant deux siècles, exercé leur apostolat au Congo et en Angola. Dix-sept ans plus tard, en 1852, l'évêque de Luanda, Mgr Joaquim Moreira Reis, pour évangéliser l'Angola et le Congo, dispose, en tout et pour tout, de cinq prêtres »¹³⁵. La situation sociopolitique du Royaume Kongo va se détériorer jusqu'à sa disparition vers 1891. « On a pu dire, qu'à la fin du XIX^e siècle, il ne restait rien de plusieurs siècles d'évangélisation. Pourtant les premiers missionnaires spiritains qui reprennent contact avec les villages de l'estuaire du Congo découvrent les traces des anciennes chrétientés ; fragiles restes de foi et de pratiques qui, leur semble-t-il, dispose

(...) Sur les 434 capucins arrivés au Kongo et en Angola, 228 y laissèrent la vie, la plupart après une carrière trop vite abrégée », Luc CROEGAERT, *L'évangélisation du Royaume Kongo et de l'Angola*, op. cit., p. 37-38.

¹³² Mgr Victor TONYE BAKOT, « Préface », in Jean-Paul MESSINA et Jaap VAN SLAGEREN, *Histoire du christianisme au Cameroun. Des origines à nos jours*, Paris, Karthala-Clé, 2005, p. 9-10.

¹³³ Luc CROEGAERT, *L'évangélisation du Royaume Kongo et de l'Angola*, op. cit., p. 38.

¹³⁴ « La déception du peuple qui aspire à la paix et à la restauration du royaume, suscite un messianisme national que ses princes ne parviennent pas à réaliser et qui puise sa mystique dans les révélations de prophètes, surtout de prophétesses. La plus connue est une aristocrate mukongo, Kimpa Vita, baptisée sous le nom de Dona Béatrice (1682-1706). Elle se dit possédée par l'esprit de Saint Antoine, entré en elle alors qu'elle allait mourir, et cette résurrection rejoint les rites traditionnels d'initiation à une nouvelle vie. L'antonianisme annonce un âge d'or qui verra la reconstruction de São Salvador, la nouvelle et vraie Jérusalem. Car le Kongo est la Terre Sainte où se situent Bethlehem et Nazareth. Les chants liturgiques sont africanisés et une église est fondée, avec ministres mais sans sacrements. Dona Béatrice, qui se dit vierge, ne parvient pas à expliquer la naissance d'un fils qu'elle avait eu de son « ange gardien ». Arrêtée en brousse avec son amant, elle est convaincue d'imposture par le conseil royal et condamnée à être brûlée vive. Les crucifix devinrent des fétiches protecteurs, plus puissants que les « nkisi » traditionnels, et les chapelets de perle furent considérés comme des insignes de noblesse. Le culte de Saint Antoine, si cher aux capucins, fut à l'origine des statuets de Toni malau (Antoine de la chance) et de statues, grandeur nature, qui était portées solennellement en procession », Robert WANNIJN, « Insignes religieux au Bas-Congo » in *Les Arts au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Centre d'Information et de Documentation, 1950, p. 40-54.

¹³⁵ Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 19.

l'âme congolaise au renouveau »¹³⁶. La relève se fait quelques années plus tard avec les missions de la Congrégation du Saint-Esprit.

1.1.2. La Conférence épiscopale du Congo : héritière des missions fondées par les Spiritains

Le 9 septembre 1865 le Saint Siège confie la préfecture apostolique du Kongo à la Congrégation du Saint-Esprit dans la continuité de l'œuvre des Capucins qui ont alors refusé de continuer. Le cardinal BARNADO, préfet de la Sacré Congrégation de la Propagande expose, dans un décret (qui résume parfaitement la situation de l'époque), les circonstances historiques de la reprise de la mission du Kongo, dont le texte est cité dans le *Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit* de décembre 1865¹³⁷. Les missionnaires s'installent tout

¹³⁶ *Ibidem.*

¹³⁷ « Vers la fin du XV^e siècle, la lumière de l'Évangile fut apportée aux peuples du Royaume du Congo en Afrique, et le roi lui-même étant entré dans le sein de l'Église catholique, implora du Saint-Siège l'érection d'un évêché dans ses états. Le siège épiscopal fut placé à São Salvador, capitale du royaume ; mais soit à cause de son éloignement de la mer, soit à cause de la difficulté des communications avec les Européens, les Évêques jugèrent à propos de transférer leur résidence dans la ville de Loanda, que les Portugais avaient élevée sur le rivage, après la conquête de l'Angola. Avec la grâce de Dieu la religion se propagea si merveilleusement dans ces contrées, que les ouvriers évangéliques se trouvèrent en nombre insuffisant pour cultiver partout la vigne du Seigneur. Cela étant, les évêques employèrent principalement leurs soins à l'installation des populations soumises au gouvernement portugais ; et les peuples du royaume du Congo, manquant de pasteurs, recoururent au Saint-Siège pour en obtenir.

En l'an 1640, le pape Urbain VIII, accédant à leurs désirs, ordonna d'envoyer des missionnaires italiens pour évangéliser ces peuples, sous la dépendance immédiate de la S.C. de la Propagande. Une nouvelle mission fut donc érigée en ces contrées, sous le titre de préfecture apostolique, et confiée à l'ordre des Frères Mineurs Capucins ; et l'un des religieux du même ordre qui y firent envoyés fut revêtu du titre et des prérogatives de préfet apostolique. Grâce aux travaux des missionnaires et aux bénédictions divines, la mission fit de tels progrès qu'elle étendit au loin ses limites et embrassa même les pays soumis à la juridiction d'Angola. Pour prévenir les conflits qui auraient pu naître entre l'évêque et les missionnaires, au détriment du bien et de la prospérité de la mission, ainsi que pour entretenir entre eux l'union et la bonne harmonie la S.C. de la Propagande donna une instruction, en date du 14 janvier 1726, réglant les rapports des deux juridictions.

Cependant, cette mission, qui avait produit de si merveilleux fruits dès le commencement, tomba dans la suite en décadence, soit par suite des refus de passage pour les missionnaires, surtout ceux d'Italie, sur les navires portugais, soit par suite de l'abolition des ordres religieux au Portugal, ou pour autres causes des plus fâcheuses, de telle sorte que, en 1835, elle se trouva complètement abandonnée. Les fidèles qui restaient en ce pays se trouvant ainsi privés de tout secours religieux, le roi du Congo écrivit lui-même, en 1855, au Gouvernement portugais d'Angola, pour le prier d'envoyer un prêtre catholique baptiser ses enfants et ceux de ses sujets qui étaient nés depuis le départ des missionnaires ; ce qui eut lieu en effet. Le Gouvernement portugais et le Saint-Siège lui-même songèrent en outre à rétablir cette mission. Mais ce projet ne put se réaliser. Vainement la S.C. de la Propagande fit appel à des ordres religieux et à des Congrégations de prêtres séculiers ; elle ne put trouver d'ouvriers évangéliques. Enfin, récemment, cette mission fut proposée au Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et de l'Immaculé Cœur de Marie, congrégation qui possède déjà la mission limitrophe des Deux-Guinées ; et, répondant à cette offre, le même Supérieur général demanda cette mission au Saint-Siège, par un rapport daté du 14 mars de cette année.

La S.C. de la Propagande crut devoir accueillir favorablement cette demande inattendue ; mais avant de donner une décision, elle en informa le Ministre général des Capucins et lui demanda catégoriquement s'il voulait et pouvait envoyer des religieux en cette mission confiée autrefois à son ordre, comme il a été dit plus haut, et en reprendre de nouveau la charge. Après avoir mûrement examiné cette affaire et pris l'avis du procureur général des missions, celui-ci répondit, le 31 du mois de juillet dernier, que, vu le malheur des temps, son ordre n'était

d'abord à Loango¹³⁸ - région dans laquelle se trouve l'actuelle capitale économique¹³⁹, Pointe-Noire -, car « *M. de Brazza considérait Loango comme le point de départ de ses explorations vers le haut Congo. Les navires français y trouvaient un excellent mouillage et une rade toujours tranquille. Telles sont les raisons qui poussent les missionnaires à fonder la mission de Loango* »¹⁴⁰. Les Spiritains débutent les travaux de construction de leur première mission à partir du 25 août 1883.

L'Acte de la Conférence de Berlin, en 1885, dispose de la division de l'ancien Royaume Kongo entre la France, la Belgique et le Portugal¹⁴¹. « *La partie française fut érigée en Vicariat apostolique sous le nom de Vicariat apostolique du Congo français, par décret de la Sacré Congrégation de la Propagande, du 23 mai 1886 de la S. Congrégation de la Propagande. Ce décret fut remplacé, le 21 décembre suivant, par un bref du Souverain Pontife Léon XIII* »¹⁴².

pas en état de pourvoir suffisamment aux besoins spirituels de ces peuples, et qu'il renonçait en conséquence à cette mission, pour en laisser le soin à d'autres ouvriers.

*En conséquence, la S.C. de la Propagande décréta qu'il y avait lieu de supplier Sa Sainteté de recevoir cette renonciation faite par le Ministère général des Capucins, et de confier la mission du Congo à la Congrégation du Saint-Esprit, sous la dépendance immédiate du Saint-Siège, en conservant la juridiction de l'évêque d'Angola, aux termes de l'instruction du 14 janvier 1726 citée plus haut », Cardinal BARNADO dans Bulletin général de la Congrégation du Saint-Esprit, Rome, 9 décembre 1865. Cité par Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 12-13.*

¹³⁸ Dominique GOYI, *Les missions catholiques et l'évolution sociale au Congo-Brazzaville de 1880 à 1930 : l'œuvre d'éducation*, Bergeret, 1969, p. 47-49.

¹³⁹ Cf. Henri CUVILLIER-FLEURY, *La mise en valeur du Congo Français : les sociétés concessionnaires, leur œuvre, leur avenir, la collaboration de l'état*, Paris, Larose, 1904 ; Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Les idées économiques de Brazza et les premières tentatives de compagnies de colonisation au Congo-Brazzaville, 1885-1898 », in *Cahiers d'Études africaines*, vol. XVII, n° 17, 1965, p. 57-95 ; L'échec d'une tentative économique : l'impôt de capitation au service des compagnies concessionnaires du Congo Français » in *Cahiers d'Études africaines*, vol. VIII, 1968, p. 96-109 ; *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires (1898-1930)*, Paris, Mouton et Co, École Pratique des Hautes Études, 1972.

¹⁴⁰ Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 47.

¹⁴¹ Au sujet des compétitions coloniales au Kongo, nous vous renvoyons aux travaux suivants : Henri BRUNSCHWIG, « Cahiers de Brazza, 1880-1882 », in *Cahiers d'Études africaines*, vol. VI, n° 22, 1966, p. 157-227 ; *Brazza explorateur. L'Ogooué, 1875-1879*, Paris, Mouton et Co, École Pratique des Hautes Études, 1972 ; Charles De CHAVANNES, *Avec de Brazza, souvenirs de la Mission de l'Ouest africain (mars 1883-janvier 1886)*, Paris, Plon, 1935 ; Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Brazza et la prise de possession du Congo. La mission de l'Ouest africain*, Paris, Mouton, 1969 ; Georges MAZENOT, *La Likouala-Mossaka. Histoire de la pénétration du Haut Congo (1878 - 1920)*, Paris, Mouton et Co, École Pratique des Hautes Études, 1970. Élisabeth RABUT, *Brazza, commissaire général : le Congo Français, 1886-1897*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1989. Claude ROBINEAU, *Contribution à l'histoire du Congo : la domination européenne et l'exemple Souanké (1900-1960)*, École pratique des hautes études, 6ème section, 1967. Georges BROUSSEAU, Maurice DELAFOSSE, *Souvenirs de la mission Savorgnan de Brazza*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1925. Abraham Constant NDINGA MBO, *Savorgnan De BRAZZA, les frères TRECHOT et les Ngala du Congo-Brazzaville (1878-1960)*, Publication de la Fondation Pierre Savorgnan De BRAZZA, l'Harmattan, 2006. Jehan De WITTE, *Un explorateur et un apôtre du Congo-Français. Mgr Augouard, archevêque titulaire de Cassiopée, vicaire apostolique du Congo-Français. Sa vie. Ses notes de voyage et sa correspondance*, Paris, Édition Paul Frères, 1924.

¹⁴² Côme KINATA, *La formation du clergé indigène au Congo-français 1875-1960*, op. cit., p. 16.

La charge de ce vicariat apostolique du Congo français est confiée au Père Hippolyte CARRIE consacré évêque le 24 octobre 1886¹⁴³.

Le Saint-Siège décide par ailleurs de diviser, en 1890, le vicariat apostolique du Congo en deux entités distinctes puis le vicariat apostolique de Brazzaville devient archidiocèse le 14 septembre 1955 avec à sa tête Mgr Michel BERNARD. « *Au début des années 1960, il y avait encore, dans les trois diocèses du Congo, 140 spiritains. Dans les six diocèses actuels ils n'atteignent pas la quarantaine. C'est le sort des fondateurs de s'effacer. L'œuvre continue, avec d'autres ouvriers ; et même, du point de vue spiritain, les nouvelles Fondations, futures Provinces, assurent le relais* »¹⁴⁴. Mgr Michel BERNARD est assisté, à partir du 11 novembre 1961, par un coadjuteur congolais, Mgr Théophile MBEMBA ; il lui succède le 23 mai 1964, après sa démission. Premier évêque congolais, Mgr MBEMBA est aussi le premier évêque africain des territoires de l'ancienne A.E.F¹⁴⁵. Il fut intronisé par le Délégué apostolique de l'Afrique Centro-Occidentale, Mgr BELLOTI, le 7 février 1965, près de cent ans après la première charge confiée à la Congrégation du Saint-Esprit (9 septembre 1865-7 février 1965). En définitive, les pères fondateurs de l'Église catholique congolaise « *ont labouré cette terre du seigneur et conduit au baptême plus du tiers du Congo* »¹⁴⁶.

¹⁴³ Dans son allocution d'investiture, il expose sa vision de la mission qui vient de lui être confiée : « *Si nous voulons évangéliser et civiliser ce pays, il n'y a qu'un moyen, celui que les apôtres et l'Église ont toujours pris et que nous avons eu en vue dès le commencement de la mission du Congo à Landara, en 1873. Le voici en deux mots : Nous créer des ressources locales et un personnel indigène. Tout est là, et sans ces deux choses jamais l'Afrique ne sera civilisée. Les ressources locales sont et seront probablement encore longtemps bien restreintes. Par suite, l'éducation ou la formation du personnel indigène, quelle qu'elle soit, devra rester toujours très simple et très économique. Il faut, dans les commencements surtout, que les œuvres d'enfants se procurent à elles-mêmes quelques ressources par leur travail, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à amener les parents à entretenir les écoles. Il faut que les chrétiens comprennent et remplissent leur obligation d'entretenir leur clergé. Le travail des enfants, les dons des parents et des fidèles ; telles sont les ressources qui peuvent et doivent concourir efficacement à la civilisation pratique de l'Afrique. C'est grâce à ce système économique et laborieux que nous avons pu fournir et entretenir les œuvres que nous avons en ce moment dans la mission. C'est ainsi que nous avons des imprimeurs, des relieurs, des horlogers, des charpentiers, des maçons, des cordonniers et surtout des agriculteurs, des horticulteurs, etc. Nous possédons en outre un grand et un petit séminaire pour la formation du clergé indigène, trois noviciats de frères et sœurs indigènes, une école normale pour la formation des instituteurs destinés aux écoles rurales, une imprimerie et une reliure pour le service de la mission et des écoles. Il nous faut des écoles pour y recruter tout le personnel complexe dont nous avons besoin : prêtres, religieux, catéchistes, instituteurs, etc. il nous faut des écoles pour la propagation rapide et solide de l'enseignement chrétien. Il nous faut enfin des écoles pour y sauver les âmes* » in Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 51-52.

¹⁴⁴ Jean ERNOULT, *ibidem*, p. 5.

¹⁴⁵ Guy PANNIER, *L'Église de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville). Évolution des communautés chrétiennes de 1947 à 1975*, Paris, Karthala, 1999, p. 145.

¹⁴⁶ Allocution de Mgr MBEMBA lors de son intronisation officielle comme archevêque de Brazzaville, le 7 février 1965, *La Semaine*, 14 février 1965. Cité par Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo*, op. cit., p. 113.

À l'issue du concile Vatican II, renforcé par le décret conciliaire *Christus Dominus*, sur la mission pastorale des évêques, il se tient au Congo, en 1966, la première assemblée plénière des évêques congolais. Plus tard, à partir de 1973, les évêques des assemblées plénières sous régionales - celles de la Centrafrique et du Tchad - vont se joindre à celle du Congo pour créer l'Association des conférences épiscopales du Congo, de Centrafrique et du Tchad (ACECCT). Depuis lors, la Conférence épiscopale du Congo n'a cessé d'évoluer et de se structurer : elle se compose, à ce jour, d'un archidiocèse, de six diocèses et d'une Préfecture apostolique, preuve de la place importante du catholicisme dans le pays. Et forte de sa longue expérience dans le domaine de la presse, l'Église catholique dispose d'un réseau structuré important de moyens de communication (journaux, radios, télévisions, imprimeries, etc.), d'un personnel professionnel et d'une trésorerie lui permettant de créer des entreprises de presse. Ne perdant pas alors de vue, que l'apparition des premiers journaux au Congo remonte au temps de la colonisation.

1.2. La presse au temps de la colonisation

Grâce aux transferts des modèles de technologie¹⁴⁷, la presse dans le territoire du Moyen-Congo¹⁴⁸ (actuel République du Congo) fut dominée par de nombreuses publications de l'administration et des colons, utilisées comme passerelle entre les colonies et la métropole (1.2.1.). Par le biais de l'évangélisation¹⁴⁹, les missionnaires diffusaient aussi, à travers leur presse, la propagande religieuse. La création du journal catholique *La Semaine Africaine*, en 1952, est un moyen pour l'Église de répandre la pensée chrétienne (1.2.2.). Dans le système de coercition mise en place par les autorités coloniales, la liberté de la presse était très encadrée. Les colonisés ne pouvaient pas être propriétaires d'une publication. Mais, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la reconnaissance par la métropole des droits

¹⁴⁷ Sur les modèles de transferts lire André-Jean TUDESQ, *L'Espoir et l'illusion*, *op. cit.* ; « Médias et transfert de modèles. Les radios de proximité en Afrique subsaharienne, un modèle autochtone », *GRER*, 2009, <http://www.grer.fr/>, (consulté le 13 avril 2011) ; Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias en Afrique subsaharienne*, *op. cit.* ; Brice RAMBAUD, *Trajectoires africaines de modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2008 ; Jacques PERRIN, *Les transferts de technologie*, Paris, La découverte, 2^e Édition, 1984, etc.

¹⁴⁸ Cf. décret 26 juillet 1886 ordonné par la Convention du 5 février et l'Acte général de Berlin du 26 février 1886. Lire à ce propos Jérôme OLLANDET, *Tchicaya, Opangault, Youlou. : vie politique au Congo/Brazzaville, 1945-1964*, Brazzaville, La Savane, 2007, p. 152-156.

¹⁴⁹ Dominique GOYI, *Aperçu sur l'évangélisation du Moyen-Congo par les pères du Saint-Esprit : leur poids dans l'histoire de ce pays*, Brazzaville, Presse de l'Université de Brazzaville, 1973.

politiques aux Africains¹⁵⁰ favorise l'émergence de partis politiques locaux à l'intérieur desquels vont naître les premiers journaux congolais (1.2.3). *La Semaine Africaine* ne limita pas uniquement sa diffusion au Congo, elle devint rapidement une lecture privilégiée des Africains avec une priorité accordée aux anciens territoires de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) (1.2.4).

1.2.1. Des journaux avant tout européens

La pénétration de la presse écrite en Afrique et au Congo « où l'oralité continue à primer l'écriture, et où le développement de la lecture est freiné par l'analphabétisme »¹⁵¹ est d'abord réservée aux Européens non seulement par leurs promoteurs¹⁵² ou le public auquel ils étaient destinés, mais aussi par leur contenu¹⁵³. Les missions chrétiennes « constituent les premiers importateurs de modèles écrits »¹⁵⁴. Les journaux produits localement résultent « d'un transfert de technologie, dont les premiers bénéficiaires avaient été, pour la presse et plus tard pour la radio¹⁵⁵, des Européens installés en Afrique »¹⁵⁶. Ils offraient à l'administration et aux colons des informations politiques et culturelles sur la métropole. « Rédigée par des entrepreneurs et les commerçants français, sa vocation était surtout d'ordre économique, le reste de l'information s'adressant exclusivement à la population européenne de la colonie, sous forme de nouvelles de la métropole et de la petite communauté

¹⁵⁰ Cf. Florence BERNAULT, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale...*, op. cit. ; Gilbert ONDIMBA EPIGAT, *Les mouvements syndicalistes et les mouvements politiques du Congo et du Gabon (1940-1964)*, thèse de doctorat en histoire, Université de Paris I, 1978.

¹⁵¹ Claude ONDOBO, directeur du Programme international pour le développement de la Communication de l'Unesco, in Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », art. cité, p. 371.

¹⁵² Les imprimeries européennes arrivent d'abord en Afrique anglophone au début du XIX^e siècle et un demi-siècle plus tard en Afrique francophone. Paraîtront chronologiquement les journaux africains anglophones créés par les anciens esclaves Afro-américains, avec l'appui des missionnaires en Afrique de l'Ouest (Liberia, Sierra Leone et Nigéria) qui militent pour l'abolition de l'esclavage et ceux de l'Afrique du Sud englués dans des luttes de pouvoir entre Britanniques, Boers et Afrikaners.

¹⁵³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 13.

¹⁵⁴ Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », in Dominique DARBON (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala-MSHA, 2009, p. 174.

¹⁵⁵ Voir à ce sujet les ouvrages de André-Jean TUDESQ, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos, 1992 ; *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2002 ; *La radio en Afrique noire*, Paris, Pedone, 1982 ; « L'influence des radios et télévisions étrangères sur la vie politique en Afrique subsaharienne », *Actes du congrès mondial de l'AIISP*, Séoul, 1997, p. 356-375 ; etc.

¹⁵⁶ André-Jean TUDESQ, *Les médias en Afrique*, op. cit., p. 3.

locale »¹⁵⁷. L'administration et les colons « ont un fort besoin informationnel : ils désirent prolonger l'habitude de lecture et rester intégrés à leur groupe social »¹⁵⁸.

Le transfert du modèle de production de l'information écrite est exporté au Moyen-Congo par l'administration coloniale : équipement, matériel et intrants étaient tous importés d'Europe. « Les médias africains ont toujours été étroitement liés à des influences internationales, dans leur naissance, dans leurs équipements, et surtout aux premiers temps de leur histoire, dans leurs contenus »¹⁵⁹. L'apparition de la presse coloniale remonte dans ce territoire au 18 juin 1887, date de la création d'une imprimerie gouvernementale à Libreville et de la parution du *Journal officiel du Gabon-Congo*, « qui resta la seule création de presse écrite du Gouvernement général jusqu'en 1960 »¹⁶⁰. Ce journal change de nom en 1891. Dénommé *Journal Officiel du Congo Français*, il paraît à Brazzaville, en juillet 1904, sous l'appellation de *Journal officiel des possessions du Congo français et dépendances du Moyen Congo*¹⁶¹. Sur le plan juridique, comme en métropole, c'est la loi du 29 juillet 1881 qui régit la presse. Cette loi libérale subira, dans le temps, plusieurs modifications qui étoufferont la liberté des journalistes et des médias.

Les journaux dans la fédération de l'A.E.F. sont destinés d'abord à la population d'origine européenne pour des raisons politiques et du fait que l'alphabétisation des populations autochtones fut tardive et lente. Il est évident, dans ce contexte, qu'aucun indigène n'était en mesure d'animer une publication. Dans l'objectif d'éduquer et de façonner les mentalités aux valeurs de la métropole - en l'occurrence ceux qui avaient bénéficié d'une instruction - les autorités coloniales promeuvent la lecture des journaux métropolitains. L'emprise de l'administration sur l'information et la « faiblesse du public potentiel de la presse – due au nombre peu élevé des colons et à une politique éducative qui favorise la formation d'une élite réduite – empêche l'éclosion des journaux, tandis que la presse administrative se limite aux Journaux Officiels »¹⁶². Au côté des périodiques de

¹⁵⁷ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : *La Semaine de l'A.E.F.* (1952-1960) », *op. cit.*, p. 5-25.

¹⁵⁸ Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », art. cité, p. 174.

¹⁵⁹ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, « Les médias africains et les technologies de l'information et de la communication », in Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Karthala-MSHA, 2002, p. 295.

¹⁶⁰ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : *La Semaine de l'A.E.F.* (1952-1960) » art. cité, p. 6.

¹⁶¹ Jacques ESSAKOMBA, *Histoire de la presse au Congo-Brazzaville : des origines à 1960*, Thèse de 3^e cycle, Université de Paris 2, 1977, p. 88.

¹⁶² Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », art. cité, p. 175.

l'administration ou des organes des colons paraissaient plusieurs titres indépendants et privés, notamment *Le Bulletin de l'association professionnelle et amicale des agents des affaires indigènes au Congo français*, et *Le Congo français*, premier organe privé qui servait de tribune à la défense des intérêts français au Moyen-Congo lancé le 6 juillet 1899¹⁶³. De 1913 à 1918, l'hebdomadaire *Le Petit Courrier Colonial* paraît à Brazzaville, capitale de la fédération de l'A.E.F. ; il disparaît au début de la Première Guerre mondiale.

La presse coloniale connaît son essor à partir de la fin des années 1920 avec la création d'une dizaine de journaux privés, tirant chacun à un millier d'exemplaires environ¹⁶⁴, parmi lesquels on peut citer : *Journal de l'A.E.F.* (1932) devenu en 1936 *La France Équatoriale* puis en 1939, *L'Afrique Équatoriale*, *Les Recherches Congolaises* (1938), etc.¹⁶⁵ L'on consomme également au Moyen-Congo des journaux en provenance de la métropole tels que *Le Carrefour d'Afrique* (1930) et ceux du pays voisin, le Congo Belge, en l'occurrence *L'Etoile de l'A.E.F.*¹⁶⁶ (1928), *A.E.F. Paris* (1934), *L'Avenir Colonial* (1931), etc. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la presse demeura l'expression de l'administration et des groupes d'intérêts privés. La presse typiquement autochtone n'apparaîtra véritablement qu'après ce conflit. De nouveaux périodiques de l'administration et des colons, plus ou moins irréguliers, naissent ou renaissent pendant et après cette crise : *France D'abord. Sol des Français Libres d'Afrique* (1941-1942)¹⁶⁷, *Le Bulletin d'Information de la Guerre*, *Le Journal de l'Union Éducative de la Jeunesse Africaine*, *Le Réveil de l'Afrique*, *L'A.E.F.* (1943), *A.E.F. Liberté, Égalité, Fraternité* (1947), etc. *L'Etoile de L'A.E.F.* qui s'était interrompue, en 1939, fut relancé de 1946 à 1950¹⁶⁸. Cependant, la presse coloniale n'avait pas su évoluer dans les années 1950 comme le constate Florence BERNAULT-BOSWELL : « *cette presse resta centrée sur son public de colons privés et s'attacha plus à défendre leurs intérêts vis-à-vis de l'administration qu'à s'ouvrir aux Africains. Son audience auprès des Européens resta d'ailleurs elle-même limitée* »¹⁶⁹. Il fut aussi lancé à cette époque quelques publications : *A.E.F. Brazzaville*, *La Voix de l'A.E.F. et de l'Union Française*, *L'Étincelle de l'A.E.F.*, *L'Équateur*, *France Équateur*, *France-Équateur-Avenir*. Cette dernière est l'ultime publication coloniale.

¹⁶³ Jacques ESSAKOMBA, *Histoire de la presse au Congo-Brazzaville*, op. cit., p. 99.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 2.

¹⁶⁵ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 38

¹⁶⁶ Selon André-Jean TUDESQ, *L'Etoile de l'AEF* qui défendait la colonisation s'appuyait sur un journal de Léopoldville hostile à l'évolution des Noirs mais favorable à l'administration coloniale, tandis que *L'Afrique Équatoriale*, y était à l'inverse hostile.

¹⁶⁷ C'est l'organe de la résistance française à l'occupation de l'Allemagne nazie.

¹⁶⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 54

¹⁶⁹ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : *La Semaine de l'A.E.F.* (1952-1960) », op. cit., p. 5-25.

1.2.2. La presse missionnaire favorable à la diversité des titres

La naissance de la presse missionnaire en Afrique, comme nous l'avons vu, remonte avant même l'expansion coloniale¹⁷⁰ : les premiers journaux sont l'œuvre des Églises chrétiennes. Introduite par les missionnaires protestants américains¹⁷¹ et européens, la presse missionnaire a été pionnière dans de nombreux pays africains¹⁷² :

« Les ouvrages du Professeur TUDESQ¹⁷³, s'appuyant sur des études locales ou régionales, ont bien montré l'antériorité dans de nombreux pays de la presse confessionnelle. Les Églises chrétiennes s'y sont intéressées très tôt, introduisant souvent les premiers journaux en langue africaine. Ce sont les missionnaires protestants ou catholiques, venus des États-Unis au Liberia ou en Sierra Leone, et d'Europe vers beaucoup d'autres territoires, qui ont estimé que ce mode de communication ou d'information était primordial pour leur apostolat et pour asseoir leur rôle dans l'espace public. Dans des pays aux langues très diverses, les productions ont utilisé les langues internationales ; sinon les langues locales »¹⁷⁴.

La propagande religieuse est à l'origine de la naissance des médias chrétiens en Afrique. Ils sont « doublement des transferts : d'un point de vue technologique quand ils sont pris dans leur acception contemporaine mais ils sont aussi très dépendants des Églises dont ils émanent »¹⁷⁵. Le christianisme a « utilisé tous les ressorts de la communication pour se répandre »¹⁷⁶. Via l'évangélisation, le catéchisme et l'action sociale, les Églises chrétiennes, bien organisées, pénètrent dans la vie des populations avec lesquelles elles entretiennent des relations privilégiées, contrairement à l'administration coloniale dont la politique est trop répressive. Les Églises chrétiennes « se sont "inculturées"¹⁷⁷ dans les milieux où elles se sont

¹⁷⁰ André-Jean TUDESQ cité par Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...*, op. cit., p. 7.

¹⁷¹ Au Congo, les premiers missionnaires américains arrivèrent dans les années 1930, voir François DURPAIRE, *Les États-Unis ont-ils décolonisé l'Afrique noire francophone ?* Paris, L'Harmattan, 2005.

¹⁷² « Dès le départ, les productions paraissent sous l'égide de congrégations ou de sociétés missionnaires et, à ce titre, ont toutes les caractéristiques de médias institutionnels, respectant les canons officiels. Plus tard, avec l'africanisation des cadres, ce sont les conférences épiscopales pour les catholiques, les structures ecclésiales locales pour les protestants, œcuméniques parfois, qui prennent la suite d'un contrôle sur ce qui s'écrit ou se dit. Même au niveau local (diocèses, paroisses, etc.), l'affichage institutionnel reste prégnant », Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », op. cit., p. 348.

¹⁷³ Cf. Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), 1995 ; *Les Médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999 ; *L'espoir et l'illusion, actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, MSHA, 1998.

¹⁷⁴ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », op. cit., p. 347-348.

¹⁷⁵ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », in Dominique DARBON (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala-MSHA, 2009, p. 203.

¹⁷⁶ Bruno BALLARDINI, *Jésus lave plus blanc ou comment l'Église catholique a inventé le marketing*, Édition Liana Levi, 2006, in Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », art. cité, p. 203.

¹⁷⁷ Sur la définition de l'inculturation, lire Jean COMBY (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme (XIXe-XXe siècle) : Vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDIC*, Paris, Karthala, 2005 ;

implantées »¹⁷⁸. Cependant, « Les travaux qui sont réalisés sur l'engagement politique des Églises-institutions durant la période coloniale et les premières années des indépendances, invitent à nuancer ce rôle. En effet, les Églises étaient plutôt critiquées pour leur tendance à composer avec les autorités politiques aux dépens de la cause des opprimés »¹⁷⁹. Dans des sociétés de l'oralité la naissance de la presse en Afrique subsaharienne est « aussi un élément fondamental d'acculturation, à la fois à la pénétration de l'écrit et aussi une modification profonde du comportement avec l'introduction de la notion moderne d'information »¹⁸⁰. Ce nouveau mode de communication nécessitait que les populations soient alphabétisées¹⁸¹. La presse est aussi « le support d'une nouvelle langue, celle du colonisateur, qui permet à la culture et aux manières de penser de celui-ci de pénétrer dans les consciences individuelles et collectives des Africains »¹⁸². La lecture de la Bible en langue étrangère ou locale était l'élément incitant à l'introduction de l'écriture et à la transcription des langues africaines¹⁸³. Le rôle des missions chrétiennes dans les balbutiements de la presse africaine en langue locale fut important : « Dès le départ, les médias ont été, en Afrique, des importations qui ont rencontré ou non des pratiques locales »¹⁸⁴. La presse missionnaire « dont les préoccupations n'ont jamais été exclusivement confessionnelles »¹⁸⁵, dans la mesure où son contenu ne s'est pas uniquement limité aux questions religieuses, traitait aussi de l'actualité politique, sociale et économique. En l'absence de partis politiques ou de tout autre groupe de pression, les Églises ont joué un rôle de force politique de substitution¹⁸⁶, en affichant ouvertement leur

Philippe CHANSON et Olivier SERVAIS (dir.), *Identités autochtones et missions chrétiennes. Brisures et émergences*, Paris, Karthala, 2006.

¹⁷⁸ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », *op. cit.*, p. 203-204.

¹⁷⁹ Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, Éditions Universitaires Fribourg Suisse, 2001, p. 219.

¹⁸⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 21.

¹⁸¹ « Dans de nombreux pays, les évangélistes, protestants comme catholiques, ont mené de par **prédication** et alphabétisation. La pratique de la lecture était souvent un préalable au baptême et la création de journaux a été conçue comme un instrument d'entretien de la foi par des lectures appropriées, chez les protestants d'abord, vite imitées par les catholiques, sans s'interdire d'intervenir dans le débat politique et social », Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 373.

¹⁸² Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », art. cité, p. 177.

¹⁸³ « Les missions protestantes anglaises ont été les premières à publier des journaux en langue africaine, à associer des Africains à leur rédaction, et à aider les premiers journaux édités par des Afro-Américains puis par des Africains. Elles furent imitées ensuite par les missionnaires catholiques », André-Jean TUDESQ cité par Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...*, *op. cit.*, p. 7.

¹⁸⁴ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne. D'une presse institutionnelle et/ou engagée à une production diversifiée », in *Les religions et l'information (XVI^e – XXI^e siècles)*, Marc AGOSTINO, François CADILHON, Jean-Pierre MOISSET et Eric SUIRE (Sous la direction de), Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2011, p. 347.

¹⁸⁵ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », *op. cit.*, p. 206.

¹⁸⁶ Cf. Louis NGONDO, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, 1982.

volonté de « *modeler les consciences pour inciter les fidèles à devenir des citoyens insérés dans la vie de leur pays ou de leur région d'origine* »¹⁸⁷. Les situations sont très contrastées d'un État à un autre en Afrique : dans les pays anglophones, la presse missionnaire est mieux intégrée au tissu social et donc, moins dépendante des congrégations d'origine¹⁸⁸. « *Le souci d'être identifié et de peser dans l'espace public a été omniprésent aussi dans ces temps de colonisation où de nouveaux cadres se mettaient en place* »¹⁸⁹. Les missionnaires vont alors former et associer les Africains, pendant et après la période coloniale, à la rédaction et à la création de certains journaux. « *Tous les textes des publications de l'Église insistent sur cette volonté de créer, de façonner une opinion publique conforme aux canons de l'Église* »¹⁹⁰.

Les journaux chrétiens ont favorisé l'expression d'opinions des populations asservies et leur participation au débat public dans de nombreux pays africains : « *Pendant la période coloniale, (...) un certain nombre de journaux sont devenus des symboles d'une opinion publique engagée religieusement mais avec des prises de position politiques : le contrôle par les autorités coloniales de tout ce qui se publiait a amené des contestataires, de plus en plus nombreux et décidés, à écrire dans les colonnes de journaux chrétiens, plus indépendants et mieux équipés, donc plus solides, avec une longévité supérieure* »¹⁹¹.

Victimes de la répression et des exactions de l'administration elles y exprimaient ainsi leurs doléances et leurs aspirations. « *Dans ce tableau foisonnant* », écrit Thierry PERRET¹⁹², plusieurs périodiques ont été lancés par l'église catholique :

« *à commencer par Afrique Nouvelle, dont le premier numéro sort en 1947 à Dakar et qui, diffusé dans toute l'Afrique occidentale française, atteint au fil des années des tirages remarquables. Soucieux de contrebalancer l'influence communiste, l'hebdomadaire soutient le mouvement d'anticipation et rencontre un large écho. Afrique Nouvelle survivra jusqu'en 1987, mais il n'est pas le seul du genre. Il faut citer L'Effort camerounais (...) au Rwanda on a Kinyamateka (...) ou encore au Congo-Brazzaville, La Semaine Africaine, resté jusqu'à aujourd'hui un hebdomadaire de référence* »¹⁹³.

¹⁸⁷ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », *op. cit.*, p. 206.

¹⁸⁸ James DABIRÉ, *La presse catholique d'Afrique noire francophone. Étude comparative 1958 et 1968*, mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine, Université de Bordeaux III, 1982, p. 21.

¹⁸⁹ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », *op. cit.*, p. 205.

¹⁹⁰ Annie BART, *La presse au Rwanda. Production, diffusion et lecture depuis le début du siècle*, Thèse de 3^e cycle en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 1982, p. 101.

¹⁹¹ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 373.

¹⁹² Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁹³ Voir à ce sujet, quelques journaux connus de la presse catholique africaine, in Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 376.

La naissance et l'évolution de *La Semaine* au Moyen-Congo ont un rapport direct avec les conditions de pénétration de l'Église catholique que nous avons étudiée précédemment. Dès 1933, l'institution religieuse lance à Brazzaville un bulletin diocésain mensuel, *Le Bon Message* et un hebdomadaire *Les Deux Congo*. Leur contenu est essentiellement religieux. Le réseau des missions assure la distribution de ces deux publications¹⁹⁴. Interrompu pendant la guerre, *Le Bon Message* ne reparut plus et, jusqu'en 1950, l'Église se contenta de diffuser au Moyen-Congo deux bimensuels catholiques du Congo belge, *La croix du Congo* et *Kinshasa-Brazzaville*. L'ambition « médiatique » de l'Église est alors reprise par un jeune missionnaire spiritain, arrivé au Congo en 1946, le Père Jean Le GALL. Dans le bouillonnement politique de la fin des années 1950, qui augure l'avènement de l'indépendance, les Églises chrétiennes, et notamment l'Église catholique, sans avoir un rôle politique direct, participent activement aux débats politiques. Le clergé ressent le besoin d'exprimer ses idées, à cette époque charnière où l'histoire des peuples africains prenait un tournant décisif. Face aux velléités hégémoniques et autoritaires de l'empire colonial au Moyen-Congo, l'Église catholique incarne la défense des libertés et des droits humains. Bénéficiant seule d'une grande liberté de parole, elle utilise la propagande religieuse pour combattre les dérapages et les mesures arbitraires de l'autorité coloniale à l'encontre des populations. « *La presse missionnaire s'est transformée, au fil du temps, suivant les évolutions techniques, politiques et religieuses* »¹⁹⁵. Après le second conflit mondial, le nationalisme prôné par une élite lettrée, dans un univers dominé par la lecture des revues occidentales et la fascination de la culture européenne favorise, avec l'aide des missionnaires, la création des premiers journaux africains. À travers la presse missionnaire, l'Église catholique a contribué à répandre les idées nationalistes de la petite élite congolaise lettrée et l'a soutenue dans son combat politique pour se libérer du joug colonial, à l'instar d'autres pays africains :

« *L'élite des pays africains s'est largement exprimée là et on y retrouve la signature des principaux leaders politiques. Cela ne veut pas dire que tous les cadres, membres des congrégations missionnaires (pères blancs, spiritains...) des rédactions partageaient complètement les aspirations des Africains critiques vis-à-vis de la colonisation – voire indépendantistes. Manifestement, dans la majeure partie des rédactions, ils auraient préféré des prises de position nuancées. C'est le cas d'Afrique Nouvelle mais aussi de La Semaine* »¹⁹⁶.

¹⁹⁴ Guy-Noël SAM'OVHEY PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 282.

¹⁹⁵ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 353.

¹⁹⁶ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 373.

On assiste là aux prémices d'un espace public au sens habermassien¹⁹⁷, même si la masse de consommateurs à mobiliser sur un marché de la presse demeure très faible. Pour canaliser les contestations politiques, les autorités coloniales décident de créer des cercles culturels dans les territoires de l'A.E.F. : on en dénombrait 55 dans la sous-région dont 19 à Brazzaville, capitale du Moyen-Congo¹⁹⁸. L'élite intellectuelle africaine - appelée les « évolués » - qui conteste l'oppression coloniale et l'aliénation culturelle, se réunit dans les cercles culturels pour échanger ses idées et organiser des actions politiques. Elle tente de défendre la culture et la civilisation locales menacées par l'aliénation des valeurs traditionnelles ancestrales par l'administration à travers le processus d'« assimilation »¹⁹⁹. Cette dernière a bouleversé la culture des autochtones en détruisant les cadres traditionnels existants qui assuraient leurs solidarités. Les stratégies politiques de l'administration qui consistaient, entre autres, à opposer les peuples en instrumentalisant la fibre ethnique, pour mieux les asservir, ont eu pour principales conséquences la transformation de leurs habitudes, de leurs modes de pensée, l'affaiblissement ou le reniement des valeurs ancestrales, la dégradation voire l'éclatement des liens sociaux, la recrudescence des violences intercommunautaires, etc. Deux facteurs essentiels faciliteront la création des premiers partis politiques congolais : l'émergence d'une jeune élite intellectuelle instruite qui bénéficiait du soutien des partis politiques métropolitains de gauche et la participation de soldats africains à la Seconde Guerre mondiale. À l'issue de ce conflit, les puissances coloniales octroient des droits politiques aux Africains. Cette démarche s'inscrivait dans la suite logique de reconnaissance de la métropole vis-à-vis des Africains qui avaient combattu aux côtés des Alliés et participé à sa libération. C'est d'ailleurs à Brazzaville²⁰⁰, capitale de l'A.E.F. et de la France libre que le général De GAULLE, président du Comité français de la libération nationale (CFLN), anima, du 30 janvier au 8 février 1944, une conférence afin de déterminer le rôle et l'avenir de l'Empire colonial français au cours de laquelle il soutenait : « *En Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès, si les*

¹⁹⁷ Cf. Jürgen HABERMAS, *L'espace public...op. cit.*

¹⁹⁸ Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos : Congo-Brazzaville et République démocratique du Congo*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2008, p. 29.

¹⁹⁹ Reposant sur la foi en la supériorité culturelle des Occidentaux vis-à-vis des Africains, l'assimilation linguistique et culturelle est un processus volontariste élaboré par l'administration coloniale en vue de soumettre les peuples colonisés aux caractéristiques culturelles de la métropole en leur faisant adopter sa langue ainsi que l'adhésion à ses valeurs. L'école coloniale a favorisé l'instruction d'une petite élite africaine, les « évolués », qui sont partagés entre l'influence occidentale et l'attachement aux croyances traditionnelles. Suivant le même principe, les missions chrétiennes ont aussi participé au renoncement et au rejet des cultes ancestraux.

²⁰⁰ Radio Brazzaville née de la transformation de la station privée Radio Club (fondée en 1932) est mise au service de la France libre après l'appel de Londres du 18 juin 1940 du général De GAULLE.

hommes sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires »²⁰¹.

La décennie 1946-1956 va marquer un tournant politique décisif dans la participation des autochtones dans la vie politique métropolitaine. C'est la période à laquelle naissent les premiers partis politiques congolais. L'administration ne se contente pas seulement du transfert des modèles médiatiques en Afrique mais elle réalise aussi une « *importation globale d'institutions politiques d'inspiration occidentale. La presse de par sa nature, son contenu, sa diffusion légitime d'autres modèles exogènes : institutions parlementaires, syndicats, inscription dans un État, etc.* »²⁰². Trois hommes politiques vont se distinguer et se révéler au public comme les leaders des trois grands partis politiques de l'époque : Félix TCHICAYA²⁰³ avec le Parti Progressiste Congolais (P.P.C), Fulbert YOULOU²⁰⁴ avec l'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains (UDDIA), et Jacques OPANGAULT²⁰⁵ avec le Mouvement Socialiste Africain (MSA). Les idées nouvelles qui naissent et se diffusent au lendemain de la guerre éveillent les consciences africaines. Jean-Michel WAGRET recense environ 165 acteurs politiques au Congo²⁰⁶. Plusieurs textes juridiques favorisent l'évolution juridique du statut des colonies sous la Quatrième et Cinquième République française :

- Le décret n° 46-374, du 25 octobre 1946, portant création d'assemblées représentatives territoriales en A.E.F. ;
- La Constitution du 27 octobre 1946 sur l'Union française²⁰⁷ (elle autorise une représentation parlementaire des Africains dans la vie politique de la métropole) ;

²⁰¹ Charles De GAULLE, discours prononcé à l'ouverture de la Conférence africaine française le 30 janvier 1944 à Brazzaville.

²⁰² Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », art. cité, p. 177.

²⁰³ Il fut élu premier en 1946 député du Congo et du Gabon à siéger à l'Assemblée nationale française.

²⁰⁴ Ce dernier remporte le 18 novembre 1956 les élections municipales de Brazzaville et en devient le premier maire. Il entre ensuite dans le gouvernement de Jacques OPANGAULT en 1957 où il a la charge du ministère de l'Agriculture. Devenu premier ministre le 28 novembre 1958, il accédera ensuite à la magistrature suprême grâce à la loi constitutionnelle n°11 du 21 novembre 1959.

²⁰⁵ Son parti remporte les élections législatives du 31 mars 1957 ; désigné le 6 juin 1957 vice-président du Conseil de Gouvernement chargé de l'administration générale et de l'information du Moyen-Congo par arrêté n°1339 du 14 mai 1957 par le chef du territoire, c'est alors à ce titre qu'il sera nommé à la tête du premier gouvernement congolais.

²⁰⁶ Cf. Jean-Michel WAGRET, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo Brazzaville*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1963, p. 233-247.

²⁰⁷ Selon l'article 60 de la Constitution : « *L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et États associés* ».

- La loi 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique Occidentale Française et du Togo, d'Afrique Équatoriale Française et de Madagascar ;
- La loi n°56-619 du 23 juin 1956 (ou loi-cadre) autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-mer ;
- Le décret n° 57-458 du 4 avril 1957 portant réorganisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Équatoriale Française (A.E.F.) ;
- La Constitution du 4 octobre 1958 sur la Communauté française²⁰⁸.

Au moment de la création des premiers partis politiques congolais, l'on n'assistait pas encore à des débats politiques libres et contradictoires entre candidats entre eux et ensuite avec le public. Pour faire passer leurs messages, les responsables des partis organisaient des réunions publiques d'information non seulement sur les grandes places publiques mais aussi dans les bistrotts, les bar-dancing, etc., en vue de mobiliser le maximum d'électeurs en faisant usage, dans leurs discours, des langues locales ou ethniques lorsqu'ils se rendaient dans les villages, des langues vernaculaires ou le français dans les grandes agglomérations. Au cours de ces rencontres, « *Ils font de la propagande, débitent en fait des messages à sens unique, sans être contredit. Rares sont les manifestations où deux leaders s'affrontent pour exposer leurs opinions, donnant ainsi l'opportunité au public de s'instruire, d'arbitrer* »²⁰⁹. C'est de la jeune élite intellectuelle très politisée que naissent les premiers journalistes et syndicalistes congolais employés essentiellement dans les Églises, l'administration, les entreprises privées, etc.

1.2.3. La naissance d'une presse politique idéologique

Au Moyen-Congo comme partout en Afrique francophone, l'administration coloniale contra, par tous les moyens, les actions visant à la création d'une presse favorable à l'émancipation des populations autochtones. La législation coloniale trop répressive en matière de presse, ne les autorisait pas de disposer de leurs propres journaux. La loi du 29

²⁰⁸ L'article 76 de la Constitution dispose que : « *Les territoires d'outre-mer peuvent garder leur statut au sein de la République. S'ils en manifestent la volonté par délibération de leur assemblée territoriale prise dans le délai prévu au premier alinéa de l'article 91, ils deviennent soit départements d'outre-mer de la République, soit groupes ou non entre eux, États membres de la Communauté* ».

²⁰⁹ Lecas ATONDI-MONMONDJO, « Le débat politique dans les médias au Congo », document ronéotypé, Brazzaville, Université Marien Ngouabi, p. 2.

juillet 1881 sur la liberté de la presse « empêchait les autochtones, même les "plus évolués" de créer leurs propres journaux car elle stipulait que seules étaient autorisées les publications éditées par des "citoyens français respectables" »²¹⁰. Les autorités coloniales confisquèrent aux Congolais le pouvoir politique et l'espace médiatique. Le Code de l'indigénat « privait les indigènes, sujets français, de la personnalité politique, de tout droit civique, et permettait ainsi la pratique du travail forcé et de l'oppression coloniale »²¹¹. Face aux prises de positions politiques acerbes des « évolués », les autorités coloniales tentent de décourager et de contrôler cette dynamique naissante qui prenait de plus en plus d'ampleur en multipliant les restrictions au développement d'une presse indépendante. Elles mettent en place, entre autres, une importante taxe à l'importation du matériel d'imprimerie²¹². L'administration manifestait une certaine crainte de voir les indigènes posséder leurs propres journaux, convaincue que leur influence potentielle menacerait ou détruirait l'empire colonial. Les nouvelles sur les autochtones dans la presse officielle étaient volontairement occultées. « Nul article ne se souciait des indigènes si ce n'était pour rappeler la nécessité de conserver un fossé entre les deux populations »²¹³. Le culte de la supériorité raciale des Européens vis-à-vis des indigènes²¹⁴ était idéologiquement entretenu. « On pouvait lire le 25 février 1937 dans La France Équatoriale », écrit André-Jean TUDESQ qu'« il est pratiquement impossible de donner aux lecteurs coloniaux des nouvelles d'une authenticité non douteuse et en nombre suffisant »²¹⁵. Soulignons qu'à cette époque Brazzaville compte trois imprimeries : l'imprimerie officielle de l'A.E.F., l'imprimerie centrale de l'A.E.F., propriété de SENEZ et l'imprimerie Saint-Paul des missionnaires Spiritains²¹⁶. Les journaux qui paraissent à la veille

²¹⁰ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 27.

²¹¹ Antoine-Marie AÏSSI, « La domination coloniale (1886-1960) : systèmes politico-administratif et judiciaire » in Théophile OBENGA (dir.), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours...*, op. cit., p. 169.

²¹² L'Afrique noire francophone, en général, connaîtra un retard significatif dans le développement de la presse indigène en comparaison avec les pays africains anglophones.

²¹³ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation », op. cit., p. 5-25.

²¹⁴ Ici le sens du mot indigène n'est pas perçu comme celui qui est né dans le pays où il habite, synonyme d'autochtone ou d'aborigène mais plutôt la dénomination des peuples autochtones d'Afrique noire en général sous domination française auxquels était appliqué le Code de l'Indigénat. Dans le contexte colonial, « indigène » est synonyme de « sauvage, d'attardé, de non-civilisé, de race inférieure ». Lire à ce propos, Antoine-Marie AÏSSI, « La domination coloniale (1886-1960) : systèmes politico-administratif et judiciaire » in Théophile OBENGA (dir.), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours...*, op. cit., Tome 2, p. 167-169.

²¹⁵ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 38.

²¹⁶ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », op. cit., p. 283.

de l'indépendance « visaient à promouvoir l'ébauche d'une élite destinée à justifier et prolonger le pari impérial »²¹⁷.

La première publication privée congolaise qui parue entre 1948 et 1949 est l'hebdomadaire *A.E.F. Nouvelle*. Imprimé à Paris elle tirait à « 2000 exemplaires, avec plus de nouvelles internationales que locales »²¹⁸. Dirigé par Jean MALONGA, c'était le canal de communication du P.P.C., parti de Jean-Félix TCHICAYA. Les journaux qui naissent ensuite sont des périodiques d'opinion²¹⁹. Ronéotypés, ils sont produits de façon artisanale. « On copie la presse de l'ancienne puissance coloniale car cette dernière a laissé "son" système scolaire, ses manuels, ses références intellectuelles »²²⁰. Les nationalistes influencés par la foi dans le pouvoir potentiel des médias dans les changements politiques, et animés par l'impérieuse nécessité de s'appuyer sur eux pour donner un large écho à leurs actions politiques - dans la lutte politique qu'ils menaient en faveur de l'éveil d'une conscience politique des autochtones et de la libération de la tutelle coloniale - recourent à des publications politiques. En adoptant la presse écrite dans une société où la tradition orale est prédominante et où existent d'autres formes traditionnelles de communication et d'information²²¹, ils cherchent à mobiliser autour de leurs actions un maximum de personnes : contestation de la légitimité coloniale, promotion de l'éducation et de l'émancipation des populations, etc. C'est dans ce contexte que les missionnaires aideront la petite élite instruite à lancer des titres en langues officielles et locales²²². Des cercles culturels vont éclore les premières publications autochtones, ils seront « les points de départ ou les lieux de naissance d'une presse autochtone. Ils seront les fournisseurs de nouvelles pour la presse coloniale parfois, mais aussi de manière très générale, pour tous les autres journaux. Par exemple, La Semaine de l'A.E.F. aura une rubrique régulière "Cette Semaine en A.E.F." où elle rapportera surtout les échos des activités des différents cercles culturels »²²³. Relayant

²¹⁷ Sylvère Arsène SAMBA, « La crise de la presse écrite en Afrique : un manque d'imagination et de volonté politique », *Afrique Contemporaine*, n° 95, janvier-février 1978, p. 2.

²¹⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 54

²¹⁹ Abraham Constant NDINGA MBO, *Pour une histoire du Congo-Brazzaville. Méthodologie et réflexions*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 82-91.

²²⁰ Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya », art. cité, p. 180.

²²¹ Il est difficile d'évaluer leur poids dans le rapport des forces politiques de l'époque. Lire Georges BALANDIER, Lucien SFEZ (dir.), « Afrique », in *Dictionnaire critique de la communication*, Tome 2, Paris, PUF, 1993, p. 1548-1552.

²²² Robert CHAUDENSON, « Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne : les problèmes de communication », *Cahiers des sciences humaines*, vol 27, n° 3-4, 1991, p. 305-313.

²²³ Albert MIANZOUKOUTA, *La Semaine Africaine* de Brazzaville, op. cit., p. 89.

essentiellement les points de vue des individus et des diverses communautés locales, la presse en général va avoir un impact grandissant dans le débat politique et dans les affaires publiques. Très rapidement, la presse politique va se scinder en trois tendances : presse pro coloniale, presse intermédiaire et presse nationaliste²²⁴.

Les animateurs de la première tendance sont des Européens qui travaillent dans les mêmes rédactions que les Congolais et se battent à leurs côtés pour faire évoluer leur statut social et politique. L'administration surveille de très près, au moyen de la censure, les publications des colons qui soutiennent la contestation du statut colonial. La publication de nouvelles remettant en cause l'empire colonial ou les sujets susceptibles de provoquer des soulèvements étaient strictement interdits²²⁵. Face à leur impuissance à ébranler le mammoth que constituait la métropole, certains colons s'engagent à encourager « *les dissensions entre les jeunes partis politiques congolais à travers leur presse embryonnaire, selon le principe de diviser pour régner* »²²⁶. Fulbert YOULOU est soutenu par une grande majorité d'Européens. C'est ainsi que l'un des partis des colons, l'Union du Moyen-Congo (U.M.C.) avec son journal *France-Équateur*²²⁷, s'associeront à son parti, l'Union Démocratique pour la Défense des Intérêts Africains (U.D.D.I.A) créé en mai 1955. À la suite de cette alliance, *France Équateur* fusionne en 1957 avec *L'Avenir* pour donner *France-Équateur-Avenir*²²⁸, puis naît *Le Progrès économique et social du Moyen-Congo*, respectivement mensuel et hebdomadaire animés par Christian JAYLE VIALET et René MAHÉ²²⁹. Fulbert YOULOU reçoit aussi le soutien de journaux tels que *Le Progrès*, *A.E.F. cette semaine* (un hebdomadaire de Christian JAYLE VIALET), du *Petit Journal De Brazzaville* (propriété d'un Français SENEZ²³⁰). *L'Essor* accompagne le Mouvement socialiste africain (MSA) de Jacques OPANGAULT. Il en résulte que « *l'existence de ces titres en fixant des repères et les thèmes aux mouvements locaux d'opinion, ouvrait objectivement la possibilité d'un certain climat de discussion nécessaire au débat contradictoire et à l'évolution des mentalités* »²³¹.

²²⁴ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 287-294.

²²⁵ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 35.

²²⁶ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 287.

²²⁷ *France-Équateur* qui était devenu l'organe de Fulbert YOULOU avait assez rapidement disparu en 1957.

²²⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.* p. 55.

²²⁹ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 287-288. Selon l'auteur, Christian JAYLE VIALET fut un sympathisant du gouvernement de Vichy sous l'occupation allemande de la France et René MAHÉ journaliste de profession. Tous les deux étaient membres de l'U.M.C.

²³⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 55.

²³¹ Sylvère Arsène SAMBA, « La crise de la presse écrite en Afrique... », *op. cit.*, p. 2.

Dans la catégorie de la presse intermédiaire nous englobons les organes de presse dont les rédactions sont composées d'Européens et d'Africains. Elles se caractérisent par une opposition duale entre ceux qui souhaitent le maintien de la colonisation et les autres qui veulent en sortir. Nous pouvons citer : le mensuel laïque *Liaison* et les deux organes religieux que sont *La Semaine de l'A.E.F.* (que nous avons évoqué plus haut) ainsi qu'*Islam-A.E.F.* *Liaison* fut le plus important organe édité grâce à l'aide du gouvernement général, mais rédigé presque entièrement par les membres des cercles culturels de l'A.E.F.²³² : c'était la voix des « évolués », ces jeunes lettrés africains imprégnés de culture occidentale. Les limites de cette revue étaient dans l'ambition même de son contenu qui ne touchait qu'une minorité d'intellectuels et de lettrés tant au niveau de la rédaction que du public. Dans ce contexte, l'originalité de *La Semaine de l'A.E.F.* fut d'être fondée pour être un organe d'information générale s'adressant à la fois aux Européens et aux Africains. Bien que peu nombreux les musulmans avaient aussi leur mensuel, *Islam-A.E.F.*, lancé à Brazzaville en 1954²³³. Il « manifeste ouvertement son engagement politique en faveur des "Aéfiens" »²³⁴. Farouchement hostile à Fulbert YOULOU, il sera remplacé par *Climats d'Afrique et d'A.E.F.*

La presse nationaliste est politiquement engagée ; elle s'oppose aux journaux pro-coloniaux et intermédiaires. Les rédactions sont dans leur grande majorité composées d'Africains. Ces organes de presse représentent des espaces privilégiés à la diffusion des idées des leaders politiques, syndicaux et des militants qui y expriment leur profonde exaspération à la domination coloniale. Au Moyen-Congo, ces organes jouent un rôle important dans la mobilisation, la formation civique et politique des populations, surtout à la veille de l'indépendance. Il s'agit de *L'Indépendant du Moyen-Congo* (du MSA, parti de Jacques OPANGAULT), *La Lutte* (du Parti Africain de l'Indépendance, PAI, de Moé POATHY), *Le Bulletin de Pointe-Noire*, *Carrefour des jeunes*, *L'Éveil*, (bulletin mensuel de l'Union de la Jeunesse congolaise, U.J.C.), etc. « *Éditoriaux, libres opinions et tribunes libres occupent des*

²³² Dans cette élite locale figuraient d'éminents hommes politiques qui vont jouer un rôle politique majeur après la décolonisation : Bernard MAMBÉKÉ-BOUCHER, Dominique NZALAKANDA, Maurice LHEYET GABOKA, Antoine LETEMBEY-AMBILI, Jacques MALONGA, Raphaël NDEKO, Céline YANDZA, Marcel IBALICO, Joseph POUABOU, etc.

²³³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 54-55

²³⁴ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 292. Un Aéfien est un habitant de l'Afrique Équatoriale Française.

surfaces rédactionnelles importantes dans les journaux qui se vendent »²³⁵. La rubrique « courrier des lecteurs » est l'une des plus prisés du public.

Organisés au sein de l'Association des Étudiants Congolais (A.E.C) et affiliés à la Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.), les étudiants congolais de métropole participent au combat politique contre la colonisation française avec *Le Bulletin de l'A.E.C.*, mensuel distribué au Moyen-Congo²³⁶.

Les journaux des partis politiques accompagnèrent les mouvements politiques nationalistes dont les principales missions étaient réduites à la contestation politique pour conquérir l'indépendance en vue de renforcer l'unité nationale et promouvoir le développement économique. La maîtrise des techniques d'écriture, des pratiques professionnelles et la forte conviction dans le pouvoir des médias dans la contestation politique favorisèrent le pluralisme des titres. Claude ONDOBO note que « *la presse écrite, bien que phénomène encore marginal, représente malgré tout un espace de liberté et d'exécutoire dans lequel s'engouffrent tous les espoirs, mais aussi toutes les déceptions* »²³⁷. Ces journaux sont à l'origine des organes de presse des partis politiques²³⁸ qui n'ont pas connu une grande longévité. Financés essentiellement par les hommes d'affaires, les commerçants et les responsables politiques, leur existence se limitait à quelques numéros vendus 25 FCFA l'unité et ne s'adressaient qu'à un public marginal²³⁹. C'est ainsi cette *Semaine A.E.F.*, fondée par l'abbé Fulbert YOULOU en 1956, ou *l'Essor*, organe du mouvement socialiste Africain (M.S.A.) de Jacques OPANGAULT en 1957 disparurent après quelques mois – avec peu de lecteurs le coût de l'impression devenait trop lourd²⁴⁰ –, tandis que les échéances électorales s'effaçaient²⁴¹. La conception occidentale de la presse comme « contre-pouvoir » ou « quatrième pouvoir » eut une grande influence sur le comportement des élites congolaises soucieuses de construire une société plus égalitaire à la veille de l'indépendance. La presse indigène très engagée politiquement a vu le jour dans le contexte de la montée et de la propagation des idées nationalistes, pour exprimer ces opinions et contrebalancer la

²³⁵ *Ibidem*, p. 299.

²³⁶ *Ibidem*.

²³⁷ Claude ONDOBO, directeur du Programme international pour le développement de la Communication de l'Unesco, in Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 371.

²³⁸ Jean-François BAYART, « Presse écrite et développement politique au Cameroun », *op. cit.*, 1973, p. 48-63.

²³⁹ « *Le nombre relativement élevé de publications ne doit pas cacher qu'il y avait peu de lecteurs africains pour cette presse qui joua un rôle mineur dans l'émancipation des Congolais* », André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 55.

²⁴⁰ La fermeture de certaines imprimeries appartenant aux Européens et les difficultés d'approvisionnement des imprimeries locales en consommables entraînent la disparition des journaux des autochtones.

²⁴¹ *Liaison*, n° 9, mars 1951, cité par Florence BERNAULT-BOSWELL, *op. cit.*, p. 7.

domination culturelle de la presse européenne considérée par les autochtones comme facteur d'aliénation des valeurs indigènes. Sensibilisant les populations au rang inférieur auquel elles étaient reléguées par les autorités coloniales, elle se caractérise par une forte contestation de l'ordre établi. L'appropriation de la presse, en tant que modèle occidental importé, par l'élite politique alphabétisée, considéré comme des leaders d'opinion, leur a permis d'exercer une certaine influence au sein de leur groupe social. Ces publications sont les porte-voix des leaders politiques et de leurs partis dans le but d'organiser l'action politique et de diffuser les messages et les idées pendant les élections²⁴². Elles apparaissent et disparaissent au gré de la formation ou de l'extinction des partis politiques voire au cours des manifestations revendicatrices et pendant les campagnes électorales pour ensuite retomber dans l'anonymat total. Elles sont les vecteurs principaux des rivalités et des stratégies politiques concurrentes entre hommes politiques. Ce sont des instruments de mobilisation autour d'idées nationalistes et indépendantistes. La presse a joué un rôle prépondérant en contribuant à éveiller une conscience nationale, dans l'éducation de la jeunesse, dans la défense des droits humains et des libertés des populations. Elle a également facilité la promotion des leaders politiques aussi bien auprès des populations que de la métropole.

1.2.4. La Semaine : un hebdomadaire africain

La presse missionnaire « *a pu parfois devenir presse africaine par excellence, d'autant plus que l'Afrique n'avait guère dans ce domaine d'autre modèle de référence* »²⁴³. Dès 1950, la future équipe de *La Semaine* et avec elle l'Église missionnaire prit conscience que la colonisation arrivait à un moment crucial de son histoire, où population noire était animée de plus en plus par de légitimes aspirations de promotion et de libération. Pour mobiliser le plus largement possible les revendications politiques et sociales, l'idée de la création d'un journal catholique en A.E.F. devint une préoccupation pour l'Église, notamment chez le Père Jean Le GALL, prêtre de la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritain), arrivé au Congo en 1946. Le Secrétariat social d'Outre-mer, organisme qui coordonne l'action des secrétariats sociaux des grandes villes d'Afrique française (Dakar, Lomé et Douala), suggère à Jean Le GALL, de créer un journal indépendant de sa hiérarchie sous la forme d'un secrétariat social. Les conditions semblaient donc favorables à la naissance d'une presse nouvelle. En 1952, il lia explicitement son projet à la nécessité pour l'Église de faire face aux

²⁴² Elikia M'BOKOLO, *Afrique noire, histoire et civilisations*, Paris, Hatier, AUPELF, 1992, p. 469.

²⁴³ Annie LENOBLE-BART, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », *op. cit.*, p. 206.

mutations politiques qui pointaient à l'horizon : « *J'ai créé une association selon la loi 1901 : le secrétariat social de Brazzaville, et La Semaine de l'A.E.F. est devenue son organe* », explique-t-il²⁴⁴. Ce « secrétariat social », laïc, est composé d'Européens proches des mouvements d'action sociale de l'Église et de la jeune élite intellectuelle de Brazzaville²⁴⁵ dont certains écrivaient déjà dans *Liaison*, notamment le syndicaliste Gilbert PONGAULT, futur secrétaire général de la Confédération Africaine des Travailleurs Croyants (C.A.T.C.). « *Jean Le GALL s'appuie sur les éléments actifs de la population de Brazzaville pour rédiger et soutenir son hebdomadaire en s'affranchissant d'un contrôle trop présent du vicariat* », précise Philippe MABIALA²⁴⁶.

Présentant que les Africains allaient prendre les destinées de leurs pays, dans un futur proche, Jean Le GALL, qui avait déjà animé le bimensuel *Brazzaville*, de 1950 à 1952, un supplément bimensuel de *La Vie Catholique Illustrée*²⁴⁷, prépare l'élite africaine à prendre les responsabilités historiques qui les attendaient. Pour cela, il fonde *La Semaine de l'A.E.F.* le 4 septembre 1952. Jean Le GALL définit la ligne éditoriale de son nouveau journal :

« Pourquoi ce journal ? Parce que la difficulté n'est pas une raison d'abandonner. Trop de problèmes surgissent quotidiennement pour que des essais de solutions ne soient pas tentés. Ces solutions, nous avons résolu de les chercher, et de les présenter au grand jour, en toute indépendance. Nous en sentons l'impérieux devoir. L'Afrique équatoriale française bouge. En bougeant, elle prend nécessairement une direction. Nous voulons faire route avec elle – mieux ! – nous sommes en elle et nous nous mouvons avec elle, au-dedans d'elle. Il ne nous est pas indifférent d'aller ici ou là ; nous aimons trop ce coin du monde pour le laisser errer à l'aveuglette. Car nous pensons que la vie n'est pas neutre : elle a un sens ; car sans lui, elle sera absurde.

- *Journal d'information, La Semaine de l'A.E.F. mettra ses lecteurs au courant de toutes les grandes nouvelles mondiales – profanes et religieuses – des événements locaux, aussi, petits et grands, faisant le trait d'union entre les villes de la Fédération et l'intérieur.*

- *Journal d'action sociale, La Semaine de l'A.E.F. entend répéter sans peur et sous toutes les formes que les problèmes de l'Afrique ne se résolvent pas seulement dans les bureaux administratifs et commerciaux, mais que le souci de tout homme bien né doit aussi être de créer dans ce pays plus de bien-être, plus de culture, plus de fraternité, en chassant l'injustice, le racisme, les formes d'esclavage encore vivantes. Nous aurons, pour nous soutenir, notre foi en Dieu, Père et Sauveur de tous les hommes, pour nous éclairer, les enseignements des grands hommes sociaux de notre temps »*²⁴⁸.

²⁴⁴ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, op. cit., p. 79.

²⁴⁵ Georges BALANDIER, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985, p. 154-155.

²⁴⁶ *Ibidem*.

²⁴⁷ Suzie GUTH, « L'école au Congo-Brazzaville vue par *La Semaine Africaine* (1989-1999) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 1, 2002, p. 201-222.

²⁴⁸ Jean LE GALL, *La Semaine Africaine*, n° 00, 4 septembre 1952. Cité par *La Semaine Africaine*, n° 2375, 15 août 2002, p. 5.

Elle devient en 1961 *La Semaine Africaine* : « hebdomadaire d'information et d'action sociale »²⁴⁹ pour l'Afrique centrale. « *Imprimé d'abord à Léopoldville puis à partir de décembre 1953 à l'imprimerie Centrale de Brazzaville* »²⁵⁰, c'est un journal qui appartient à l'Église et il est depuis l'origine une initiative de chrétiens engagés et rémunérés par la Conférence épiscopale, association des évêques du Congo constituée sous le vocable de *Comafrique* pour la gestion des moyens de communication sociale de l'Église²⁵¹. L'équipe permanente rassemblait des volontaires venus de milieux très différents, où le clergé, s'il tenait les rênes de la rédaction, n'était que peu représenté. Les liens qu'entretenait Jean Le GALL avec les « évolués »²⁵² aussi bien qu'avec des personnalités de l'administration et des milieux privés européens furent à l'origine d'un comité de rédaction très mélangé²⁵³, si bien que *La Semaine* apparut vite comme le lieu d'une parole plus ouverte que celle des parutions qui l'avaient précédée²⁵⁴. Dans l'entrevue qu'accorde Jean Le GALL à Philippe MABIALA le 20 septembre 1996, à Paris, il explique :

« *Ma préoccupation était que La Semaine Africaine soit un journal pour le peuple, qu'il soit lu par un maximum de gens (l'instituteur et l'infirmier du village, l'homme de la rue), tant il est vrai que les idées, on les lit en surcroît. Partir des grandes idées, comme c'est souvent le cas, c'est penser aux universitaires, pas au commun du peuple. L'engagement direct des hommes d'Église dans la politique ne relève pas de la vocation spécifique des hommes d'Église. Le rôle de l'Église, c'est celui de donner des idées avec le maximum de clarté. Il convient de garder cette sorte de dichotomie entre, d'une part, les laïcs tenus à s'engager dans la vie de la cité (y compris politique) en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église et, d'autre part, les hommes d'Église devant le rappeler à temps et à contretemps* »²⁵⁵.

La Semaine n'a pas limité son attention au Congo ; elle devint rapidement, dès ses premières années, une lecture privilégiée des Africains avec une priorité accordée aux anciens

²⁴⁹ Jean ERNOULT, *Les Spiritains au Congo de 1865 à nos jours – Matériaux pour une histoire de l'Église du Congo*, Congrégation du Saint-Esprit, Paris, 1995, p. 350-352.

²⁵⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 54

²⁵¹ *La Semaine Africaine*, n° 1925, 23-29 juillet 1992, p. 3.

²⁵² Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : La Semaine de l'A.E.F. (1952-1960) », op. cit., p. 9.

²⁵³ Aux côtés des religieux, figuraient quelques Congolais parmi lesquels nous pouvons citer : Gilbert PONGAULT, André BIMBADI, Fulbert KIMINA MAKUMBU, Christophe MALONGA, Bernard MACKIZA Bay BOUKAKA, Raoul OKOUMOU, Côme MANCKASSA, Sylvère Arsène SAMBA, Guy MENGA, etc. Voir la liste exhaustive des directeurs de *La Semaine Africaine* et de quelques noms du personnel in Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, op. cit., p. 83.

²⁵⁴ « *Outre les questions religieuses, on y trouvait de nombreux articles sur les questions sociales, faisant écho à la CFTC et le compte rendu d'une actualité locale* », André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 54.

²⁵⁵ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, op. cit., p. 86.

territoires de l'Afrique équatoriale française (A.E.F.) : Gabon, Tchad et Centrafrique. La première mission du journal fut de conquérir un large public africain et de l'inciter à collaborer à la rédaction. Il ouvrit ses colonnes à un large panel de petits correspondants de brousse et des villes, entretenant par là-même, l'intérêt croissant d'un public à la fois lecteur et rédacteur. L'hebdomadaire met à la portée de ses lecteurs l'ensemble de l'actualité locale, régionale, africaine et mondiale. C'est « *un moyen pour l'Église de diffuser une pensée chrétienne, de donner la parole aux évêques et aux militants. Elle est aussi un lien entre les Églises de la région* »²⁵⁶. Son tirage s'éleva rapidement à 4 500 exemplaires²⁵⁷, puis jusqu'à plus de 15 000 exemplaires²⁵⁸ car c'était le seul journal interafricain notamment en A.E.F., dépassant de loin ses concurrents. Elle était lue en 1960 sur presque l'ensemble de l'A.E.F. : l'implantation missionnaire fut l'atout principal de ce succès. *La Semaine Africaine* « *a été un élément de contestation et d'éducation politique des Aéfiens, tout en restant intégré au système colonial français* »²⁵⁹. Les scolarisés, composés, entre autres, de syndicalistes proches du journal, rédigeaient de façon indépendante des articles ou des « tribunes libres » qu'ils soumettaient ensuite à l'approbation du comité de rédaction. *La Semaine* leur apparut, comme aux Européens, une plate-forme d'expression particulièrement libre. Traitant des problèmes sociaux de la population africaine et de l'évolution politique de l'A.E.F., elle réclamait un dialogue actif entre Blancs et Noirs, répondant au désir d'expression des jeunes lettrés africains et à celui de Français conscients des nouvelles données de la colonisation, qui ne se reconnaissaient ni dans le discours de la vieille presse coloniale, ni dans celui de l'administration. Le rôle de *La Semaine* eut pour la population « aéfienne » une importance considérable, proportionnelle à celle qu'avait prise la rubrique des échos de « *toute la vie de l'A.E.F.* »²⁶⁰.

Paradoxalement, c'est en publiant cette parole africaine que *La Semaine* a le mieux contribué à la colonisation culturelle de l'A.E.F. Tout d'abord, grâce à une imprimerie propre, la publication régulière des nouvelles la concernant apparut vite comme le signe distinctif de la

²⁵⁶ *Ibidem*, p. 85.

²⁵⁷ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : *La Semaine de l'AEF* : 1952-1960 », *op. cit.*, p. 9. André-Jean TUDESQ note que son tirage « *passa de 2 500 en 1952 à 6 000 en 1958 puis de 4 400 à 6 800 exemplaires en 1959* » (*Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 54).

²⁵⁸ Bernard MACKIZA, interview réalisé par Gabriel BOUZANDA, Coordonnateur de *L'Observateur*, 6 juin 2005, Brazzaville.

²⁵⁹ Florence BERNAULT-BOSWELL « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation... », *op. cit.*, p. 25.

²⁶⁰ *Ibidem*, p. 21.

supériorité et de la vitalité d'une communauté²⁶¹. *La Semaine* dut la réussite de sa diffusion à l'utilisation systématique du réseau des missions en A.E.F. Les premiers abonnements furent réalisés par les missionnaires et les catéchistes de la fédération qui assurèrent ainsi sa large pénétration dans tous les territoires. *La Semaine* avait quatre missions essentielles : une vocation d'action sociale, régionale, d'information générale et chrétienne. Les valeurs sociales de l'Église visent à contribuer à la réalisation du bien-être collectif : promotion et défense des droits humains, de la justice, de la paix et du développement des richesses spirituelles et matérielles²⁶². Le journal « *entend porter sur les problèmes sociaux un regard original, indépendant du pouvoir, inspiré de l'Évangile et de la doctrine sociale de l'Église. Il est un lieu de proposition, de débat et de diffusion des initiatives et des expériences ; un moyen de culture et de formation des élites, à la veille des indépendances* »²⁶³. *La Semaine* façonne les populations africaines, notamment l'élite intellectuelle naissante, dans la formation de courants de pensée, d'opinions politiques et de responsabilité citoyenne dans la perspective de l'indépendance à venir. Joachim MBANZA précise que Jean Le GALL « *partageait les valeurs sociales de l'Église et voulait préserver les intellectuels africains de l'influence marxiste qui commençait à se faire sentir dans ces moments de décolonisation* »²⁶⁴. La rubrique « *Le carrefour citoyen*²⁶⁵ » proposait « *une formation civique des lecteurs en vue d'une prise en charge progressive de la vie politique et économique. Comme on était encore au temps de la colonie, cette ambition pouvait paraître prématurée. Pour le reste, nous avons avancé petit à petit, dit le fondateur, vers la proposition d'un régime plus autonome et responsable des populations* »²⁶⁶.

La Semaine a fait son chemin mais le pari d'informer toute l'Afrique centrale ne s'est pas fait sans difficultés comme le constate Florence BERNAULT :

« la caractéristique première du journal est la médiocrité de l'entreprise. Le fonctionnement du journal, ses capacités financières et rédactionnelles sont d'une très grande fragilité. C'est une presse sous-développée, artisanale, sans comparaison possible avec les organes de presse métropolitains de la même époque. Presque pionnière en Afrique équatoriale française, La semaine de l'A.E.F. garde le caractère

²⁶¹ Lettre du père Le GALL à M. GARRIGUES, 18 mars 1962, archives de la *Semaine Africaine* à Brazzaville, citée par Florence BERNAULT-BOSWELL, *ibidem*, p. 21.

²⁶² *Catéchisme de L'Église catholique*, Paris, Mame/Plon, 1992, p. 401-404.

²⁶³ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, *op. cit.*, p. 85.

²⁶⁴ Cf. Joachim MBANZA, « Nous sommes un concentré de l'histoire du Congo », in Institut Panos [en ligne] : <http://www.panos-ao.org/spip.php?article2638> (consulté le 29 janvier 2008).

²⁶⁵ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, *op. cit.*, p. 81.

²⁶⁶ Jean Le GALL cité par Philippe MABIALA, *ibidem*, p. 81.

"amateuriste" des autres publications qui vivent autour d'elle en Afrique équatoriale »²⁶⁷.

Après la naissance dans chaque pays de l'A.E.F. de plusieurs journaux, *La Semaine* y perd sa primauté et s'est plus ou moins repliée sur le Congo. Ses ressources publicitaires ont facilité sa gestion²⁶⁸. Jusqu'en 1960, *La Semaine* permit aux lecteurs de s'exprimer et de réfléchir ensemble sur la situation coloniale. Bénéficiant auprès du public africain d'une *aura* reconnue, la presse confessionnelle est une référence en Afrique et demeure souvent la seule source d'information digne de ce nom²⁶⁹, ce qui lui vaut la faveur du lectorat ; c'est le cas notamment d'*Umafrika* en Afrique du Sud, hebdomadaire catholique en zoulou (créé en 1910), d'*Afrique Nouvelle*²⁷⁰ au Sénégal (conçu pour l'Afrique de l'Ouest, 1947-1987), de *L'Effort Camerounais*²⁷¹ au Cameroun (1955), de *La Semaine Africaine*²⁷² au Congo (fondée en 1952), de *Kinyamateka*²⁷³ au Rwanda (lancé en 1933), etc. Annie LENOBLE-BART affirme que dans « la majeure partie des pays, la presse confessionnelle a eu un rôle qui a largement dépassé le cercle des chrétiens ; elle a eu une incidence telle que sa place dans la cité a été souvent très importante »²⁷⁴. Cependant, *La Semaine* reste, pendant plusieurs années, en proie à des relations difficiles avec l'extérieur. Jean Le GALL essaya à maintes reprises d'intéresser les organismes catholiques internationaux à son entreprise, mais ses demandes de subventions, certaines bien accueillies, ne laissent entrevoir que des relations au coup par coup, comme avec la presse catholique française. Plus surprenante, fut la concurrence qui sembla bien exister entre *La Semaine* et les autres journaux catholiques d'Afrique. Le délégué apostolique pour l'Afrique française, M^{gr} LEFEBVRE²⁷⁵, vit apparemment d'un très mauvais œil la parution de *La Semaine*, alors qu'il espérait élargir la diffusion d'*Afrique nouvelle*. Il y eut un projet de fusion de deux organes en 1953, mais en réalité très peu de liens s'établirent entre eux. Jean Le GALL témoigna d'ailleurs plusieurs fois

²⁶⁷ Florence BERNAULT-Boswell, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation... », *op. cit.*, p. 21.

²⁶⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 91.

²⁶⁹ Jean-François BAYART, « Presse écrite et développement politique au Cameroun », *op. cit.*, 1973, p. 49-63.

²⁷⁰ Cf. Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...op. cit.*

²⁷¹ Cf. Florence BOILLOT, *L'Effort Camerounais. Étude d'un hebdomadaire catholique*. Mémoire de DEA, Études africaines, Université de Bordeaux IV, 1988.

²⁷² Cf. Albert MIANZOUKOUTA, *La Semaine Africaine de Brazzaville*, *op. cit.* Voir Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation... »...*op. cit.*, p. 5-25.

²⁷³ Cf. Annie LENOBLE-BART, *La presse au Rwanda*,..., *op. cit.* ; « Cinquante ans de presse catholique rwandaise (1933-1983) », in Jean COMBY (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme (XIX^e et XX^e s.)*, *op. cit.* ; Annie LENOBLE-BART « La presse catholique rwandaise » in Jacques GADILLE (dir.), *La presse chrétienne du Tiers-monde. Étude de cas*, CREDIC-Université Jean-Moulin Lyon III, 1985, p. 35-49 ; Jean-Pierre CHRETIEN, *Rwanda : les médias du génocide*, Karthala, 1996.

²⁷⁴ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne... »..., *op. cit.*, p. 371.

²⁷⁵ Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de... »..., *op. cit.*, p. 21.

qu'une rivalité subsistait : « *Nous sommes le second journal d'Afrique expression française par notre tirage et le public français nous ignore à peu près complètement. L'on ne parle que d'Afrique nouvelle* »²⁷⁶. Un autre concurrent de *La Semaine* fut lancé en 1952 à Bangui par le vicariat, *La Voix de l'Oubangui*, qui ralentit la diffusion de l'hebdomadaire de Brazzaville sur ce territoire jusqu'en 1958, où contraint à la faillite, *La Voix de l'Oubangui* demanda à ses lecteurs de s'abonner désormais à *La Semaine*²⁷⁷. Enfin, au Cameroun où elle aurait pu espérer se diffuser, le diocèse choisit encore de lancer son propre hebdomadaire en 1955 : *l'Effort Camerounais*. La politique médiatique des représentants de l'Église en Afrique noire fut donc plus une politique de concurrence que de collaboration. Les difficultés de déplacement sont un problème réel qui a créé des cloisonnements. Au plan local, les missions gardèrent pour la plupart une attitude passive par rapport au journal : en le diffusant, les prêtres avaient conscience qu'ils risquaient d'introduire une influence morale concurrente de la leur sur les paroissiens. Très peu de prêtres collaborèrent à la rédaction. Beaucoup de critiques furent d'autre part adressées au journal sur la faiblesse de son contenu religieux ou sur des articles jugés trop engagés :

« *certains missionnaires refusèrent de diffuser un numéro traitant de la répression d'émeutes en Afrique du Sud en disant qu'il risquait d'"exciter les Noirs". On trouve là un bon exemple des ambiguïtés de la "doctrine sociale" de l'Église après-guerre. Mise effectivement en pratique par quelques individus, elle pénétrait la vie civile en trouvant les plus fortes résistances à son action dans l'Église elle-même. Signe de l'importance sociale qu'avait acquise l'Église catholique d'A.E.F. à la veille de la décolonisation, La Semaine montrait en même temps ses faiblesses* »²⁷⁸.

La presse missionnaire a joué un rôle essentiel dans les négociations et les actions revendicatrices des Africains, dans leur lutte pour l'accèsion à l'indépendance. *La Semaine* a servi de lieu d'expression et quelques fois d'espace d'affrontements d'idées et d'opinions entre l'élite éduquée des indigènes et l'autorité coloniale oppressive. La presse missionnaire a donc accompagné les mouvements de décolonisation.

Le processus est entamé en 1958 avec la transformation des anciennes colonies en Républiques-États membres de la Communauté. Les Congolais finissent par s'affranchir

²⁷⁶ Lettre du père Le Gall à M. Garrigues, 18 mars 1962, archives de la *Semaine Africaine* à Brazzaville, cité par Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation... », *op. cit.*, p. 21.

²⁷⁷ *Ibidem.*

²⁷⁸ *Ibidem.*

partiellement le 28 novembre 1958 avec la proclamation de la République du Congo²⁷⁹. De nombreuses publications disparaissent ; certaines arrivent à se maintenir : *La Semaine Africaine*, *France-Équateur-L'Avenir*, *Le Petit Journal de Brazzaville*, *Le Bulletin de Pointe-Noire*, *Le Bulletin de l'A.F.P.*, *Le Bulletin de l'A.E.C.* Cette rupture avec la métropole n'est pas définitive, bien au contraire : des relations étroites sont maintenues sur différents plans. De la jeune élite intellectuelle de l'époque sortiront les principaux leaders politiques²⁸⁰ qui vont assurer la transition institutionnelle et gouverner le nouvel État souverain à partir du 15 août 1960, date de la proclamation officielle de l'indépendance du territoire du Moyen-Congo. Dès lors, à l'instar de la plupart des États africains, le Congo se caractérise par le mimétisme institutionnel en plaquant sur sa société le modèle étatique occidental sans se préoccuper de son adaptabilité aux réalités africaines²⁸¹. Bien entendu, la différence entre la naissance de l'État en Afrique en général est inadéquate à sa forme originelle en Occident²⁸². À partir de la décennie 1960, le paysage médiatique va connaître d'importants changements. Les vicissitudes politiques vont avoir un impact considérable dans l'épanouissement de la presse.

1.3. Le contexte médiatique après l'indépendance

L'évolution des médias congolais, après l'acquisition de l'indépendance, reste étroitement liée au contexte politique. « *Dans la spirale de la bipolarisation de la planète, les dirigeants africains, sous l'influence des grandes puissances, commencèrent à s'interroger sur les moyens réels d'atteindre leur "opinion publique" »*²⁸³. Les autorités congolaises, persuadés que le modèle politique occidental (multipartisme, élections libres et équitables, économie capitaliste, liberté de la presse, etc.) n'étant plus adapté à la société, aux réalités africaines, décident d'expérimenter un autre type d'organisation, de système politique. Faisant face à d'importants défis de développement qu'ils se doivent de relever rapidement pour rattraper le retard en la matière, ils rejettent le modèle du journalisme occidental qu'ils avaient hérité du temps de la colonisation. Profondément influencés par les études²⁸⁴ de certains

²⁷⁹ Jean-Marie MELPHON KAMBA, « Naissance, indépendance, et gestion de la première République (1958-1963), in Théophile OBENGA (dir.), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 11.

²⁸⁰ Plus tard, le personnel politique sera recruté essentiellement parmi les hauts fonctionnaires et les cols blancs.

²⁸¹ Ndiaga LOUM, *Les médias et l'État au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 28.

²⁸² Jean-François BAYART, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayart, 1989, p. 213.

²⁸³ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, *op. cit.*, p. 33.

²⁸⁴ Cf. André-Jean TUDESQ, « Média et développement en Afrique noire. Enjeux et réalités », *Mondes en développement*, n° 73, Tome 19, 1991, p. 11-20.

chercheurs²⁸⁵ sur le paradigme dominant de la communication et du développement, les gouvernants s'empressent d'entreprendre une tâche difficile sur la façon dont les médias de masse, la presse écrite et la radio²⁸⁶ en l'occurrence, pourraient accélérer le processus d'un développement économique et social en passant directement d'une société traditionnelle à une société plus moderne. La modernisation de la société est alors au cœur du concept ambigu du « journalisme de développement ». Mais au-delà de ce projet ambitieux, la liberté d'information dérange et les nouvelles autorités congolaises décident de museler la presse (1.3.1), d'embrigader les médias de masse en tant qu'outil de développement et de construction nationale (1.3.2). Dans ces conditions les dirigeants n'hésiteront pas à utiliser les médias pour conquérir, asseoir et conserver le pouvoir. Suite à la nationalisation des entreprises privées, la presse indépendante européenne disparaît (1.3.3). Le seul organe de presse indépendant du pouvoir politique reste *La Semaine africaine* (1.3.4). Nous survolerons la situation de la presse écrite congolaise sous les régimes à partis uniques car elle a déjà été abondamment étudiée²⁸⁷.

1.3.1. L'espace public verrouillé : la presse sous contrôle

Après avoir encouragé, à la veille de l'indépendance, la création de journaux militants dont le personnel serait entièrement congolais, les dirigeants suppriment la liberté de la presse²⁸⁸ arguant la nécessité d'agir unanimement, et sans aucune critique, à la construction de la nation et à son développement²⁸⁹ ; ils instaurent des modes autocratiques d'exercice du

²⁸⁵ Daniel LERNER, *The Passing of Traditionnal Society : Modernizing the Middle East*, New-York, Free Press, 1958; Wilbur SCHRAMM, *Mass Media and National Development*, Standford, Standford University Press, 1964; Wilbur SCHRAMM et Daniel LERNER (éd.), *Communication and Change in Developing Countries : Ten Years After*, Honolulu, East-West Communication Centre, 1976; Everett ROGERS et Floyd SHOEMAKER, *Communication of Innovations : A Cross-Cultural Approach*, New York, The Free Press, 2^e édition, 1971; Lucian PYE, *Communication and Political Development*, Pinceton, Pinceton University Press, 1963, etc.

²⁸⁶ « l'influence de la radio - qui allait devenir le média le plus répandu dans les années 1970 - elle n'avait commencé à se faire sentir qu'au moment des indépendances autour de 1960 », André-Jean TUDESQ, « Réflexions sur les études de médias africains », in *Études africaines*, op. cit.

²⁸⁷ Cf. en particulier Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos*, op. cit., p. 54-93 ; Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 115-127 ; Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », op. cit., p. 299-306.

²⁸⁸ Cette attitude n'est pas propre au Congo, « Partout, les nouveaux gouvernements en place ont largement proclamé la liberté d'expression et de publication. Mais assorties de restrictions qui en ont sérieusement limité la portée. C'est dire que la presse s'est retrouvée avec des menaces qui se sont révélées, dans la pratique, assez voisines de celles qu'elle avait connues au temps de la colonisation – voire pires », Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », op. cit., p. 377.

²⁸⁹ « Parce que les nations du Tiers-Monde sont encore très neuves, il leur faut du temps pour développer leurs institutions. Durant cette période initiale de construction étatique, la stabilité et l'unité sont indispensables : la critique doit être minimisée et la foi dans les institutions et les règlements instaurés par le gouvernement doit être encouragée. Il faut que les médias coopèrent en insistant sur les nouvelles positives, porteuses de développement, en ignorant les caractéristiques sociétales ou oppositionnistes négatives et en soutenant les

pouvoir politique. « *Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que les nouveaux dirigeants renforcent la liberté de presse dans leur pays délivré de la contrainte coloniale, ils s'empressent plutôt de la restreindre, muselant les journaux privés et imposant un monopole étatique sur les médias. Seuls subsistent, en général, la radio et le journal gouvernementaux, bientôt rejoints par la télévision nationale, alors que les bureaux locaux des agences de presse des anciennes métropoles étaient largement récupérés par les nouveaux gouvernements* »²⁹⁰. Dans le contexte de la guerre froide, les Américains qui redoutent la progression du communisme dans les pays du Tiers monde, caractérisés par de profondes inégalités sociales, estiment que la pauvreté et le développement insuffisant de ces États peuvent constituer un danger pour la solidité du bloc occidental. L'aide au développement des pays du Nord envers ceux du Sud devient une nécessité stratégique afin qu'ils ne basculent pas dans le giron communiste. Le passage d'une société traditionnelle à une autre, beaucoup plus moderne, est l'argument utilisé par les occidentaux pour combattre leurs adversaires du bloc de l'Est. C'est ainsi que certains chercheurs (Daniel LERNER, Wilbur SCHRAMM, Everett ROGERS, etc.) tentent de déterminer la contribution des médias dans cette évolution. Cependant, ils considèrent le Tiers monde comme un ensemble homogène auquel ils ambitionnent d'expérimenter des solutions identiques²⁹¹. « *Dans la foulée de cette préoccupation soudaine pour les populations et le développement, des dizaines de journaux ruraux et de radios rurales furent créés en Afrique. S'exprimant en langues vernaculaires et non en français, ces médias devaient servir d'outil d'éducation, de formation et d'information à destination des populations villageoises jusque-là négligées* »²⁹². Les dirigeants congolais ont la forte conviction que la communication de masse peut participer « *en tant qu'agent démultiplicateur du développement, à la façon d'un appareil capable de répandre le savoir ou d'un instrument susceptible de modifier les attitudes dans le sens d'une mobilisation en faveur du développement* »²⁹³. Le média « *se convertit tout naturellement en l'agent de modernisation par excellence, irradiant et démultipliant les attitudes modernes de*

idéologies et les projets gouvernementaux », John LENT, « A Third World News Deal ? Part One : The Guiding Light », in *Index on Censorship*, vol. 3, n° 5, septembre-octobre 1977, p. 18.

²⁹⁰ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 30.

²⁹¹ Alain KIYINDOU, *L'information en milieu rural africain : cas du Congo*, mémoire DEA en Sciences de l'Information et de la communication, Université de Bordeaux III, 1993, p. 10.

²⁹² Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 33.

²⁹³ Renaud de La BROSSE reprend la conclusion de Daniel LERNER sur les actions des médias de masse sur le changement social au Moyen-Orient analysées in *The Passing of Traditional Society*. Cf. Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 259-260.

la mobilité »²⁹⁴. Les journalistes sont appelés à exercer une fonction éducative en soutenant l'action du gouvernement. Les dirigeants ne faisaient aucune référence à la démocratie dans les discours politiques, justifiant une politique axée sur la priorité donnée au nom du maintien de l'unité nationale et au développement économique. Pour justifier ce choix ambitieux, la fonction première des journaux se veut avant tout au service du gouvernement²⁹⁵, à l'écart du débat politique, comme le constate Renaud de La BROSSE : « *De plus de son rôle traditionnel d'information et de divertissement, la presse était supposée aider à la formation du sentiment d'unité nationale, à l'intégration des individus, des groupes, des ethnies et une mobilisation pour le développement* »²⁹⁶. Mais, les régimes autoritaires²⁹⁷ qui se succèdent au pouvoir, dès 1960, s'arrogent le contrôle des moyens de communication qu'ils mettent exclusivement au service des objectifs politiques de l'État à des fins de conquête et de conservation du pouvoir²⁹⁸. Le président Fulbert YOULOU créa en 1960 le journal de propagande gouvernemental, *L'Homme nouveau*. Tirant à 3000 exemplaires, il disparut dès 1962. Connaissant les avantages politiques qu'il pouvait tirer des médias, il s'empressa d'inaugurer respectivement en 1960 et en 1962, la radio nationale (*Radio-Congo*) et la première télévision en Afrique noire francophone (*Télé-Congo*)²⁹⁹. « *C'est la France qui subventionna les installations dans ses anciennes colonies, instaurant ainsi un rapport de dépendance non seulement financière, mais aussi technique, l'équipement étant fourni par des entreprises françaises. S'y ajoutait une dépendance en matière d'expertise car les États africains ne disposaient pas des compétences et des ressources humaines nécessaires à l'entretien et à la gestion du matériel* »³⁰⁰. Symbole de souveraineté pour les dirigeants, la télévision officielle devient, très vite, un instrument gouvernemental, l'État exerce un contrôle

²⁹⁴ Armand et Michelle MATTELART, *Histoire des théories de la Communication*, La Découverte, 2004, p. 26.

²⁹⁵ Cf. Fabrice D'ALMEIDA, *La question médiatique. Les enjeux historiques et sociaux de la critique des médias*, Paris, Seli Arslam, 1997.

²⁹⁶ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 261-265.

²⁹⁷ « *Après la période d'oppression coloniale, les pays africains, quels que fussent leurs penchants idéologiques, se sont accommodés de régimes plus ou moins autocratiques. À l'heure de la décolonisation, le discours dominant du développement ignorait, dans la majorité des cas, les notions de légitimité et de démocratie. Cette position a encouragé des méthodes de gouvernement qui, au nom de l'effort et de la discipline, ont mené à toutes sortes d'impostures et de dictatures. Depuis les Indépendances, l'Afrique se leurre chaque fois que, privant ses citoyens de droits élémentaires, pourchassant ou muselant les intellectuels et les personnes capables d'innover, elle prétend pouvoir former des hommes et des femmes en mesure d'assumer correctement le destin du continent* », Manga KUOH, *Palabre africaine sur le socialisme*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 6.

²⁹⁸ Mabom MABOU, « Médias de masse et paradoxe du contrôle de l'information en Afrique », *Revue juridique et politique*, 1996, p. 51-59.

²⁹⁹ Créée le 28 novembre 1962, sur une décision du gouvernement du Président YOULOU, *Télé-Congo* est dirigée, à ses débuts, par un Français, Jacques ALBERT. La gestion congolaise commence le 5 avril 1963 avec la nomination de Jean MALONGA, rapidement formé en France à l'OCORA, l'ancêtre de l'INA.

³⁰⁰ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 36.

pesant sur elle³⁰¹. Les méthodes autocratiques³⁰² de Fulbert YOULOU sont désapprouvées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de son parti³⁰³ ; elles vont lui coûter son fauteuil³⁰⁴ : « Le 2 janvier 1963, le président Youlou remanie le gouvernement et s'octroie le portefeuille de l'intérieur, comme pour mieux contrôler la situation qui semble déjà lui échapper »³⁰⁵. De fortes tensions marquent son mandat. Il limite les droits de la presse. « Tout abbé qu'il soit, il ordonne, le 8 mars 1963, la saisie de l'hebdomadaire catholique *La Semaine Africaine* parce que ce journal fait le procès du régime et du président de la République. Cette décision n'est en réalité qu'un geste d'humeur à l'encontre de l'Église qui n'apprécie plus l'homme, ses extravagances morales, philosophiques et son pouvoir »³⁰⁶. Suite à un soulèvement populaire³⁰⁷, au cours des 13, 14 et 15 août 1960 appelées les « Trois glorieuses », le président Fulbert YOULOU est contraint par les militaires³⁰⁸ à la démission. Sa destitution forcée est

³⁰¹ Dans la grille des programmes de Télé-Congo « la propagande occupe une place importante. Le volume horaire de la propagande télévisée en République Populaire du Congo est de plus de 850 minutes, soit plus de 14 heures, par semaine. La langue de bois y est seigneurialement agissante, formules stéréotypées, transmission des mots-d'ordre... La télévision est donc un instrument de propagande », *La Semaine Africaine*, n° 1873-1874, 10-16 janvier 1991, p. 12.

³⁰² « Pour verrouiller complètement le jeu politique, le président Fulbert Youlou fait voter le 13 avril 1963, en dépit de la Constitution, la loi 14-63, instituant le régime de parti unique, remettant en cause le pluralisme politique jusque-là observé, dans la forme tout au moins », Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 66.

³⁰³ « Avec le mécontentement populaire, la "rue" émergea comme acteur politique. La sphère publique se défit de son aspect purement scripturaire dû aux couches cultivées et le "peuple inculte" devint lui aussi sujet de l'action politique. Ainsi, radio-trottoir fustigeait les détournements des deniers publics. (...) La rumeur s'en prenait surtout au président de la République. Il ne se passait pas une semaine à Brazzaville sans que l'on entende des conversations alimentées par un nouveau scandale de Youlou. Par exemple, il commandait directement ses soutanes chez Christian Dior à Paris. (...) Ici, la rumeur consistait essentiellement dans la mise en scène de représentations qui avaient un rapport étroit avec l'actualité politique », Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *Les voies du politique*, op. cit., p. 70-71.

³⁰⁴ Albert M'PAKA, *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 112.

³⁰⁵ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville. La marche à rebours (1940-1991)*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 53.

³⁰⁶ *Ibidem*, p. 53-54.

³⁰⁷ Se conjuguèrent l'action syndicale de la Confédération Générale Africaine des Travailleurs (C.G.A.T.), celle de la Confédération Africaine des Travailleurs Chrétiens (C.A.T.C.) et de la Confédération Africaine des Syndicats Libres (C.A.S.L.). Cf. Théophile OBENGA, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997) : diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Présence Africaine, 1998, p. 60.

L'irruption de la rue en tant qu'acteur politique dans l'espace public est justifiée par plusieurs faits marquants : le rejet du parti unique que tentait d'instaurer l'abbé président Fulbert YOULOU en 1962, au nom de la réconciliation et de l'unité nationale au lendemain de la guerre civile de 1959, de l'embourgeoisement du personnel politique au pouvoir, de la corruption morale et politique et de l'injustice sociale : « trop de voitures ont été payées aux frais de la princesse. Les salaires de ces fonctionnaires issus de l'africanisation sentimentale augmentent dans des proportions injustes. Non contents d'exorbitants traitements et de privilèges divers (voitures, logements et équipements, etc.) que le gouvernement leur accordait, les ministres se livraient aux détournements des deniers publics, pour satisfaire leurs plaisirs, au mépris de nombreux chômeurs », Côme MANCKASSA, *La Semaine Africaine*, du 4 au 11 septembre 1960. Cité par Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *Les voies du politique*, op. cit., p. 70.

³⁰⁸ « La militarisation serait directement liée au contexte de dépendance internationale des nouveaux États et dans la continuité de l'évolution qu'ont connu les pays d'Europe prémoderne. (...) les coups d'État sont des interventions pour stabiliser le pays et créer une situation favorable pour les capitaux étrangers. (...) Au niveau

considérée comme une « révolution »³⁰⁹ face au pouvoir néocolonialiste et capitaliste qu'il incarnait aux yeux du peuple³¹⁰. Les jeunes ont joué particulièrement un rôle significatif dans la modification de l'espace public, avant et après l'insurrection populaire :

« Les jeunes représentaient la véritable base sociale de la révolution. Leur irruption dans le champ politique provoqua une modification de l'espace public et la recomposition des anciennes organisations politiques. (...) La rue, en tant qu'acteur social, constitua effectivement une sphère publique plébéienne. Avant l'insurrection, elle s'était manifestée par sa parole (rumeur) pour décrire le spectacle de l'État dont elle ne retenait, pour la critiquer, que l'ostentation. Pendant l'insurrection, elle s'était manifestée par des actions violentes (émeutes, destructions de maisons). L'ordre révolutionnaire fut marqué, dans un premier temps, par le maintien de la rue en tant qu'acteur politique privilégié. Mais, son action se transforma après la Révolution et indiqua aussi la modification de l'espace public. (...) les kalaka³¹¹ n'étaient pas les seuls à investir cet espace : les "couches cultivées" devaient le partager avec le "peuple inculte". (...) La rue s'opposa surtout aux anciennes pratiques de faste politique des dirigeants qui se déroulaient principalement dans les bars. Les jeunes générations inventèrent de nouvelles figures qui refusaient le formalisme et l'apparat

international, les interventions militaires s'inscrivent dans la lutte entre le capitalisme et le communisme. Le pouvoir militaire est considéré comme l'instrument de l'exploitation des pays pauvres par les pays riches, la violence étant le principal instrument de l'État postcolonial. Elle s'exerce au profit des pays riches, d'autant plus que l'armée est structurellement tributaire des pays industrialisés par le biais des accords d'assistance militaire et technique », Céline THIRIOT, Démocratisation et démilitarisation du pouvoir. Étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux IV, 1999, p. 22.

³⁰⁹ *« Formule d'embellie assignée après coup à la grève de 63 a constitué, en fait, une escroquerie fondée sur trois trahisons : le congrès constitutif du Mouvement National de la Révolution (M.N.R.), qui tient ses assises en 1964, impose le parti unique comme seul lieu d'expression du socialisme scientifique (...). S'étant mis dans la rue pour refuser le parti unique, le système de monopartisme, le peuple congolais se retrouve, quelques mois plus tard, avec le parti unique comme mode suprême de son organisation politique, donc se voit amené à renier sa lutte, à trahir son idéal d'août 63. En plus du monopartisme, le peuple congolais se voit imposer le monosyndicalisme. Pour faire avaler cette trahison au peuple congolais, celui-ci est soumis à un gouvernement de terreur dont les nuits sont ponctuées des gémissements des citoyens qu'on enlève, qu'on torture, qu'on mutilé, qu'on assassine; par exemple, assassinat de Joseph Pouabou, Président de la Cour suprême, assassinat d'Anselme Massouémé, directeur de l'Agence Congolaise d'Information, assassinat de Lazare Matsokota, Procureur de la République. (...) Ils n'ont jamais cessé de hanter la mémoire collective de ce pays. Ils sont ce que l'intolérance, le refus de la différence, en un mot l'esprit antidémocratique peut produire de symbole définitif Le Parti Congolais du Travail (P.C.T) qui vient "réajuster" le M.N.R., est projeté dans le style de l'enrichissement sans cause, de l'embourgeoisement animé par le virus de la "milliardiose". C'est donc la deuxième trahison de l'esprit de 63. "Youlou a tout volé" tourne à la dérision, les sciences politiques n'existent que par comparaison. L'homme politique d'août 63 qui se voulait austère, intègre, respectueux du bien du peuple, devient prosaïque, se laisse aller à l'argent gagné facilement, aux villas démonstratives. La corruption morale et politique est jetée en modèle aux jeunes. Le carriérisme politique, le sentiment d'impunité prospèrent partout. Fondée sur un jugement moral, la grève de 63 donne naissance à une classe politique au-delà des frontières de la morale publique. C'est donc la troisième trahison. (...) La "révolution congolaise" est l'inversion d'août 63. Pour l'Histoire, une escroquerie doublée d'une duplicité. Lorsque, par conséquent, les hommes et les femmes nourris du "lait" et du "miel" du Congo viennent parler de la "sauvegarde des acquis des Trois glorieuses", le peuple se demande de quoi il s'agit, étant donné que les idéaux de 1963 ont été massivement trahis », Côme MANCKASSA, La Semaine Africaine, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 3-4.*

³¹⁰ Pour mieux comprendre les différents manquements du régime de Fulbert YOULOU, qui sont à l'origine de sa chute, nous vous renvoyons aux travaux de Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique*, Paris, Karthala, 1997, p. 71-73 et p. 90-95.

³¹¹ Selon Rémy BAZENGUISSA-GANGA, le mot « kalaka » est un néologisme congolais qui résulte d'une « déformation de clercs » ; il signifie aussi « écrivains », Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *ibidem*, p. 26.

des danses de l'époque coloniale. (...) Il semblait que le corps politique qui s'exprimait dans la rue n'était plus celui des "grands" mais celui de la majorité des Congolais »³¹².

La chute de Fulbert YOULOU marque le premier changement brutal de l'ère postcoloniale. Dans l'enthousiasme des mois suivants, on assiste à une floraison de titres éphémères. Mais l'absence de capitaux importants nécessaires pour investir dans le secteur de l'écrit, l'obsolescence des imprimeries et la faiblesse d'un personnel professionnel qualifié sont autant de facteurs qui vont nuire à l'épanouissement de ces journaux.

Le successeur de Fulbert YOULOU, l'ancien président de l'Assemblée nationale Alphonse MASSAMBA-DÉBAT et son parti le Mouvement National de la Révolution (M.N.R.) adoptent le socialisme scientifique comme orientation politique jugée plus apte à répondre aux aspirations économiques du pays, après l'échec du modèle de société basé sur le capitalisme libéral du régime précédent³¹³. De fait, le Congo se rapproche dans l'organisation de ses institutions politiques et économiques du modèle de l'Europe de l'Est, de la Chine et de Cuba. Le pouvoir en place dénonce, entre autres, le néocolonialisme, fustige l'impérialisme³¹⁴. Le gouvernement décide du départ du contingent de l'armée française³¹⁵ encore présent et procède à la nationalisation des entreprises privées³¹⁶ et de l'enseignement. Réfractaires à la confrontation d'idées, les dirigeants instaurent la pensée unique et rejettent le pluralisme politique et médiatique. Ils vont très rapidement instrumentaliser les médias et instaurer officiellement la censure. Le concept de l'information est remplacé par la propagande. La presse gouvernementale continuera de servir de relai à l'action politique : de 1963 à 1967, l'hebdomadaire *Dipanda* devient l'un de ses principaux instruments. Le décret n° 67/135 du 05 juin 1967 fait des médias audiovisuels d'État (*Radio-Congo* et *Télé-Congo*), des services publics à caractère éducatif et culturel. Aucune contestation du pouvoir de MASSAMBA-DÉBAT n'est tolérée. C'est ainsi que « de juillet 1964 à septembre 1965, (...) toutes les libertés sont supprimées : liberté d'expression politique en dehors du MNR, liberté syndicale, liberté intellectuelle, (avec la suppression des écoles religieuses), liberté

³¹² *Ibidem*, p. 93-94.

³¹³ Cf. Paul ANTILLON, *Instabilité politique et formes de gouvernement au Congo*, Thèse de doctorat en droit, université de Grenoble II, 1982.

³¹⁴ « Une véritable croisade s'engagea contre l'impérialisme international et tous ses "valets" locaux, les "traîtres" et les "contre-révolutionnaires", autrement dit tous ceux qui naviguaient à contre-courant de la révolution étaient indésirables », Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos*, op. cit. p. 61.

³¹⁵ L'armée congolaise hérite du modèle français ; ses premiers soldats sont le produit de l'armée coloniale.

³¹⁶ Cf. Jean-Roy Patrick OPOKI, *Les entreprises publiques au Congo : de la crise à la réforme*. Contribution à l'étude d'une nouvelle dynamique de l'État et de l'entreprise, Thèse de doctorat en droit, Université de Paris I, 1999 ; Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos*, op. cit., p. 57-60.

d'association, etc. »³¹⁷. En étouffant toutes les initiatives privées qui sont assimilées au capitalisme ou à la bourgeoisie, la politique gouvernementale constitue dorénavant un frein à la création d'entreprises de presse privée. De même que la radicalisation du régime à l'égard des libertés individuelles aboutit à la violation des droits humains. Lorsque « *les régimes autocratiques voient leur pouvoir menacé, ils cherchent à obtenir par la force ce qu'ils ne peuvent obtenir par un consensus démocratique* »³¹⁸. C'est dans ce contexte que les nombreuses rumeurs sur une éventuelle reprise du pouvoir, par la force, par des activistes proche de l'ancien président YOULOU provoquent des suspicions au plus haut sommet de l'État au point où le président MASSAMBAT-DÉBAT délivre sur les ondes un message encourageant la délation : « *le gouvernement lance un appel à la jeunesse révolutionnaire du Congo et lui demande de laisser tomber tout sentimentalisme, de dénoncer même leurs pères ou leurs frères aux autorités s'ils les soupçonnent de comploter contre le régime* »³¹⁹.

La presse se présente ainsi :

Tableau n°1 : Journaux gouvernementaux et privés créés entre 1963 et 1968,
d'après Gaston KOUVIBIDILA³²⁰ (nc = non connu)

Titres	Création	Cessation	Périodicité	Statut	Tirage
<i>Dipanda</i> ³²¹	1963	1967	Hebdomadaire	Etat	nc
<i>La Voix Africaine</i>	1963	1964	Hebdomadaire	Privé	nc
<i>Ngonga</i>	1963	1964	Quotidien (variable)	Privé	nc
<i>Mouinda</i>	1963	1964	Quotidien	Privé	nc
<i>Etumba</i>	1965	nc	Hebdomadaire ³²²	Parti (MNR/P.C.T.)	6000
<i>La Nouvelle Congolaise</i>	1964	nc	Hebdomadaire	Privé	nc
<i>Le journal de Brazzaville</i>	1964	nc	Bimensuel	Privé	nc
<i>Basali ba Congo</i>	1966	nc	Hebdomadaire	Syndicat	nc
<i>La vie Congolaise</i>	1968	nc	Hebdomadaire	Privé	nc

Par ailleurs, les dirigeants se lancent, dès le milieu des années 1960, dans une ambitieuse campagne de formation des journalistes³²³ à l'étranger pour acquérir les bases du métier.

³¹⁷ Théophile OBENGA, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997)...*, op. cit., p. 96.

³¹⁸ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 231.

³¹⁹ Jean-Marie NKOUKA-MENGA, *Chronique politique congolaise...* op. cit., p. 77.

³²⁰ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », in Alain KIYINDOU éd., *Communication pour le développement*, op. cit., p. 262.

³²¹ *Dipanda* est créé en février 1963 par de jeunes gauchistes (maoïstes et marxistes). Il soutient le Mouvement National de la Révolution (MNR).

³²² Bimensuel puis hebdomadaire à partir de 1966. *Etumba* est d'abord l'organe central du MNR avant d'être celui du Parti Congolais du Travail (PCT).

Encadrés, dans un premier temps par des journalistes français au niveau local, les premières promotions de journalistes professionnels congolais sont formées essentiellement en France et dans les pays soviétiques. Ces diverses formations sont rendues possibles grâce au soutien de la France et des bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, F.M.I.). Elles aboutissent à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures qui permet aux futurs journalistes d'entrer dans la fonction publique d'État. Certains bénéficieront aussi, quelques années après, de formations sous régionales dans les écoles telles que le Centre d'étude des sciences et techniques de l'information (CESTI) à Dakar, l'École Supérieure Internationale de Journalisme (ESIJ) à Yaoundé, le *Studio-école* de la Radiotélévision ivoirienne ou encore dans les écoles de journalisme en France et en Europe de l'Est. La formation est de ce fait, très hétérogène. Une fois recrutés, ils ne pouvaient remplir aucune fonction critique, leur mission était strictement réduite à soutenir la politique du gouvernement. « *Les journalistes africains des premiers médias publics qui naquirent au soleil des indépendances furent aussi des "agents du développement" de l'Afrique, conscients de leur fonction supplémentaire dans l'accession du continent à une prise de conscience de ses identités historiques et culturelles* »³²⁴.

L'arrivée des militaires³²⁵ au pouvoir, dès 1968, avec comme orientation politique l'idéologie marxiste-léniniste³²⁶, accentue le contrôle et l'encadrement des moyens de communication. Cette nouvelle démarche politique est affirmée dans les discours des autorités et dans les médias d'État pour mobiliser, contrôler et endoctriner la population³²⁷ sur les décisions politiques du Parti. Même si « *Le socialisme congolais est beaucoup moins doctrinaire (en dépit du langage idéologique du régime) que pragmatique* »³²⁸, les débats contraires à l'idéologie marxiste³²⁹

³²³ De nombreux politiciens figurent parmi les personnes choisies pour devenir journalistes dans le but de soutenir le pouvoir.

³²⁴ Agence intergouvernementale de la Francophonie, Atelier : *La presse écrite et les missions de service public*, Bamako, 19-21 août 2003.

³²⁵ Les militaires qui accèdent de façon illégitime au sommet de l'État n'autorisent aucune contestation de l'ordre établi de 1964 à 1990.

³²⁶ « *les dirigeants militaires retiennent plus le léninisme que le marxisme : un parti conçu comme une organisation centralisée avec une discipline très dure, la théorie de l'avant-garde, la sacralisation de l'armée, l'étatisme, l'antiparlementarisme, la rupture des liens primaires au profit des solidarités horizontales "de classe", idéologie anti-traditionnaliste et unamilitaire* », Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir*, op. cit., p. 94.

³²⁷ « *la portée révolutionnaire réelle de l'expérience congolaise reste conditionnée par les limites du décalage entre les mentalités et les institutions préexistantes, de nature largement exogène pour ces dernières* », Jean-Marie BRETON, « Le Congo après vingt ans de régime socialiste : principes et forces politiques », *Penant*, n° 95, Juin 1985, p. 105.

³²⁸ Victor T. LEVINE, « Military Rule in the People's Republic of Congo », p. 123-140, in John W. HARBESON (ed.), *The Military in African Politics*, New York, Praeger, 1987, p. 137.

sont tout simplement interdits aussi bien dans les lieux publics que dans les médias officiels. La pesanteur de l'État « *se manifeste dans la difficulté d'un statut indépendant et dans les nominations des dirigeants et leurs changements quand ils ne suivent pas la ligne gouvernementale* »³³⁰. L'autonomie des journalistes est encore réduite : « *tout est mise en œuvre pour ne pas heurter la sensibilité ou réveiller la susceptibilité de l'employeur, c'est-à-dire l'État* »³³¹. Les dirigeants multiplient les organes gouvernementaux et entendent occuper quasiment tout l'espace médiatique. La télévision nationale « *en des périodes différentes, sa politique aura été régulièrement inspirée par le statut de service public, au sens plutôt étroit accentué depuis décembre 1969 par l'institution du Parti Congolais du Travail (P.C.T), qui inscrit officiellement l'information dans sa perspective propagandiste, définissant ouvertement le journaliste comme "un chien de garde de la Révolution"* »³³². Le M.N.R. devenu ensuite le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) peut compter sur le soutien de journaux tels que *Dipanda* (1963), *Etumba* (bimensuel lancé en 1964) et *Mweti* fondé en 1977. Créée en 1976, avec l'aide des O.N.G. étrangères et de l'UNESCO, les radios rurales³³³ « *reposant sur le principe de l'écoute collective, par les villageois, d'émissions de vulgarisation agricole, d'éducation à la santé et de formation politique et civique* »³³⁴, sont aussi utilisées pour véhiculer la propagande gouvernementale. Peu coûteuses, « *elles permettent l'usage des langues africaines, même de celles qui ont un nombre restreint de locuteurs. Elles contribuent à intégrer les paysans dans la société nationale, à lui ouvrir d'autres horizons et aussi à développer la solidarité au sein du monde rural ; le paysan peut prendre la parole et en même temps entendre parler d'autres paysans, au-delà de son propre village. D'un autre côté, les gouvernements se montrent plus hésitant, redoutant que des pressions révolutionnaires s'élèvent* »³³⁵. Elles constituent essentiellement

« un puissant moyen de mobilisation et de dialogue avec les paysans, principaux acteurs du développement agricole du pays (...) à l'aide des émissions soigneusement

³²⁹ Bogdam SZAJKOWSKI, *Marxist Regimes, Politics, Economics and Society (Bénin, Congo, Burkina Faso)*, London, Printer Publishers, 1989, p. 47.

³³⁰ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 6.

³³¹ Ndiaga LOUM, *Les médias et l'État au Sénégal*, op. cit., p. 108.

³³² Ludovic-Robert MIYOUNA, *La télévision congolaise*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, université de Bordeaux 3, 1991, p. 3.

³³³ « *Déjà très largement reçue par la majorité de la population, elle accentuera sa pénétration dans les campagnes avec la nouvelle impulsion donnée à la radio rurale. Cette impulsion tient à des conditions techniques, l'utilisation de la FM permet de multiplier les stations, et au contexte politique ; la libéralisation, même assortie d'un contrôle de l'État, rend possible la création de radios rurales locales tantôt rattachées au service public, tantôt organisées en radios communautaires gérées par des associations locales* », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 231.

³³⁴ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 33-34.

³³⁵ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 231.

conçues et des microprogrammes adaptés, les paysans à prendre conscience de leur situation, de leur environnement afin d'augmenter sans attendre l'aide de l'État, la production agricole et piscicole en quantité et en qualité, œuvrer pour la transformation des mentalités rétrogrades de l'homme rural, sensibiliser les paysans aux nouvelles techniques agricoles et piscicoles et les pousser à accroître la productivité. Elle eut un impact réel en milieu rural »³³⁶.

De nombreuses publications étatiques seront créées sous la période du monopartisme. La grande attraction que suscitent la radio et de la télévision infléchiront beaucoup le rôle social de la presse écrite sur le public.

1.3.2. L'embrigadement de l'audiovisuel d'État

Très populaire au Congo et en Afrique en général, la radio est le premier média de masse dans les sociétés traditionnellement ancrées dans l'oralité. S'adressant à un public nombreux, elle « *constitue le média le plus proche des populations. L'instantanéité et l'oralité jouent un grand rôle dans cette prédominance* »³³⁷. Sa forte audience dépasse largement les populations alphabétisées³³⁸ ; elle sans commune mesure avec celle de la presse écrite souvent circonscrite aux centres urbains et aux lettrés³³⁹. L'utilisation des langues nationales et des langues véhiculaires (français, anglais, etc.) en font le moyen d'information le plus répandu et qui puis est le plus accessible, eu égard à son prix abordable, à la portée de toutes les bourses³⁴⁰. Sa portabilité aisée lui permet de s'installer quasiment dans tous les foyers, aussi bien en milieu citadin que dans les zones rurales. Les Congolais en font un usage quotidien. En revanche, la télévision, produit de luxe, très onéreuse à l'achat dans les années 1960, est possédée par une très petite minorité de Brazzavillois³⁴¹. « *La fascination que provoque la télévision au cours des premières années où elle est installée continue à s'exercer sur un grand nombre de téléspectateurs africains. La vision très communautaire des émissions télévisées – 20 ou 30 amis, parents ou voisins regardent le même téléviseur – amplifie*

³³⁶ Léon BEMBA, « Regard critique de la radio rurale », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement...*, op. cit., p. 243.

³³⁷ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne*, op. cit., p. 73.

³³⁸ « À ce titre, on a coutume de dire que la radio est la mieux adaptée aux populations, rejoignant l'oralité traditionnelle et se jouant des forts taux d'analphabétisme », Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne. D'une presse institutionnelle et/ou engagée à une production diversifiée », op. cit., p. 347.

³³⁹ PANOS, *Afrique centrale. Des médias pour la démocratie*, Paris, Karthala, 2000, p. 6.

³⁴⁰ « *La radio intéresse les plus éduqués, connaissant une ou plusieurs langues internationales aussi bien que les illettrés. Elle diffuse tout le long du jour et contribue à la diffusion de langues comme le français qui recherche une plus large audience. Elle aide aussi à promouvoir les langues africaines* », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 232.

³⁴¹ Le poste téléviseur devient accessible à la grande majorité des Congolais grâce à son coût relativement peu élevé depuis quelques années seulement, importé principalement dans les pays du sud-est asiatique.

l'impact qu'elles peuvent exercer sur leur public »³⁴². La télévision a besoin, de surcroît, pour fonctionner, d'électricité dont tous les habitants ne disposent pas à l'inverse de la radio qui peut être aussi alimentée par des piles. En 1964, « conscient des difficultés à la réception que pose la télévision, ainsi que du coût d'acquisition »³⁴³, le gouvernement prend l'initiative, dans la perspective d'intéresser et d'élargir l'audience de la télévision auprès de la population, de « disposer dans la ville de Brazzaville, des récepteurs dits d'Écoute Publique, pour permettre à tous les citoyens de suivre les émissions télévisées »³⁴⁴. Ne perdant pas de vue qu'au Congo, « la télévision, plus que la presse écrite ou la radio, est tributaire des influences étrangères »³⁴⁵.

Après la chute de Fulbert YOULOU, de 1964 à 1990, la radio et la télévision nationales perdent leur autonomie ; elles sont respectivement renommées « *Voix de la Révolution Congolaise* » et « *Télé-Congo* ». Intégrées à l'ensemble administratif « *Radio-Télévision Congolaise* » (R.T.C.), elles demeurent la propriété exclusive du gouvernement. Leur instrumentalisation est, entre autre, motivée par le fait qu'elles ont « joué un rôle politique prépondérant en servant d'amplificateur au soulèvement "populaire" »³⁴⁶ des « Trois glorieuses » qui a précipité la chute de Fulbert YOULOU. La radio et la télévision sont devenues « les lieux de passage obligés de toute rupture de régime : les coups d'État militaires qui n'ont guère manqué de 1960 à 1980 commencent souvent à la radio par une proclamation solennelle »³⁴⁷. Chasse gardée du gouvernement, elles se révèlent être aussi des instruments efficaces et redoutables pour évincer des concurrents politiques et pérenniser le monopartisme à des fins de pouvoir personnel³⁴⁸. « Instruments permettant une forte symbolique du pouvoir »³⁴⁹, bien plus efficace que les journaux, il n'est pas étonnant que « les bâtiments de la télévision, comme ceux de la radio, soient les premiers visés lors de coups d'État, de mouvements révolutionnaires ou simplement de manifestations de mécontentement »³⁵⁰. Elles « suscitent désormais un intérêt particulier dans le système politique. Au point que tout est mis en œuvre pour leur contrôle effectif »³⁵¹.

³⁴² André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 5.

³⁴³ Ludovic MIYOUNA, *La Télévision congolaise*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 1991, p. 40.

³⁴⁴ *Ibidem*.

³⁴⁵ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 208.

³⁴⁶ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit. p. 128.

³⁴⁷ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit., p. 81.

³⁴⁸ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 41.

³⁴⁹ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit., p. 81.

³⁵⁰ André-Jean TUDESQ, *l'Afrique Noire et ses télévisions*, op. cit., p. 110.

³⁵¹ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit. p. 128.

Les journalistes bénéficiant dorénavant du statut de fonctionnaires voient leur marge d'autonomie se réduire : ils « *doivent, à la fois, se conformer aux règles régissant la Fonction Publique et exercer une profession dont la pratique rentre quelquefois en contradiction avec les obligations de cette institution ; ou encore n'est pas adaptée à son fonctionnement et à son organisation* »³⁵². La liberté de parole et d'entreprendre est bafouée, confisquée. Les journalistes, en l'absence d'un cadre juridique adéquat, deviennent des propagandistes politiques au service du parti au pouvoir : « *le fonctionariat des journalistes est l'une des causes principales qui empêchent l'exercice normal du journalisme, au Congo. Ce statut ne prédispose pas les journalistes à l'esprit d'initiative, à la créativité, à plus de motivations au travail* »³⁵³. Les opinions différentes ou contradictoires à la version officielle des faits n'ont pas droit de cité sur les antennes.

Les rédactions des médias officiels sont aux ordres, les informations défavorables à l'action du gouvernement sont systématiquement censurées : « *leurs agents travaillent dans l'appréhension et l'autocensure y est permanente. Nombre de journalistes, souvent pour des écarts mineurs de langage, sont brutalement écartés. Militaires et hommes politiques font des intrusions dans les rédactions pour exiger le passage ou la suppression d'informations* »³⁵⁴. La radio et la télévision ont une mission de service public qui n'en est pas une en réalité. Les logiques de gestion politique et partisane de l'information selon le vieux précepte « qui détient l'information, détient le pouvoir » fait toujours recette chez les dirigeants congolais ; ces derniers restent convaincus de l'utilité de ces outils de communication unidirectionnelle qui leur servent de porte-voix³⁵⁵, de propagande³⁵⁶. Les médias d'État privilégient essentiellement les informations institutionnelles : les activités gouvernementales et celles du président de la République. « *La radio, instrument de masse par excellence, servait avant tout à diffuser la parole du chef de l'État et sa vocation proclamée de service public justifiait le*

³⁵² Célestin DIANKOUIKA, *Le journaliste-fonctionnaire au Congo*, Thèse pour le doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, université de Bordeaux III, 1987, p. 18.

³⁵³ *Ibidem*, p. 26.

³⁵⁴ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, *op. cit.*, p. 81.

³⁵⁵ Alain FOREST, « Des pouvoirs d'État peuvent-ils élaborer un nouvel ordre mondial de l'information ? », in Catherine COQUERY-VIDROVITCH et Alain FOREST, *Décolonisations et nouvelles dépendances : modèles et contre-modèles culturels et idéologiques dans le tiers-monde*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 250.

³⁵⁶ Taïrou BANGRE, « A quand l'Afrique dans la société de l'information », [en ligne] : <http://isdsm.univ-tln.fr>. (consulté le 26 janvier 2009).

monopole étatique sur la diffusion de l'information »³⁵⁷. Les « nouvelles » proviennent essentiellement, des dépêches de *L'Agence Congolaise d'Information* (ACI) et des ministères. L'État renforce sa mainmise sur le contrôle de l'information en accordant au ministère de l'Information et de l'Éducation populaire – qui a pour principal rôle d'informer et d'éduquer le peuple –, la gestion des services de la presse en créant le Département de la Presse Propagande et Information (DPPI) suivant le décret n°65/83 du 13 juillet 1965³⁵⁸. Le fonctionnariat des journalistes « *s'est accompagné d'une bureaucratisation des médias* »³⁵⁹. Cependant, la dépendance des pays du Sud vis-à-vis de ceux du Nord en matière politique, économique et culturel devient préoccupante dans les années 1970. À l'instar de nombreuses télévisions africaines, plus de 80 % des programmes diffusés par *Télé-Congo*, en 1980, sont produits en Occident³⁶⁰. Les journaux africains « *consacraient 60 à 80 % de leur surface rédactionnelle aux informations internationales transmises par les grandes agences, alors que les faits se produisant dans les pays eux-mêmes restaient ignorés de la population. (...) De plus, le traitement par les médias occidentaux de l'actualité africaine était stéréotypé, lacunaire, marqué par l'occidentalocentrisme* »³⁶¹. L'impact de l'impérialisme culturel³⁶² et économique des pays du Nord dans les médias du Tiers monde est critiqué et dénoncé par de nombreux théoriciens : « *aux méfaits de la colonisation est venu se greffer un phénomène social : la décolonisation est synonyme de dépotoir culturel* »³⁶³. Plusieurs voix s'élèvent publiquement pour signaler les différents déséquilibres dans les flux mondiaux d'information basés sur les rapports verticaux (Nord-Sud) de dominants-dominés ; par conséquent ils réclament l'instauration d'un Nouvel Ordre Mondial de l'Information (NOMIC). D'autres encore n'hésitent pas à inciter les pays du Sud à se déconnecter complètement du système mondial³⁶⁴. Le rapport de la Commission internationale de la communication de l'UNESCO,

³⁵⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 32.

³⁵⁸ Armand GOULOU, *Infrastructure de transport et de communication au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 67.

³⁵⁹ Célestin DIANKOUIKA, *Le journaliste-fonctionnaire au Congo*, op. cit., p. 26.

³⁶⁰ Graham MYTTON, *Mass Communication in Africa*, Londres, Edward Arnold Publishers, 1983, p. 29 in Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 36.

³⁶¹ Amadou OUSMANE, *L'agence panafricaine d'information au service de l'unité africaine*, Mémoire, Paris II, 1980, p. 19. Cité par Marie-Soleil FRÈRE, *ibidem*, p. 37.

³⁶² Serge Théophile BALIMA, « *Medias et impérialisme culturel : le cas du Burkina Faso* », in *Afrika Focus*, vol. 17, n° 1-2, 2001, p. 3-14 ; « *La télévision en Haute-Volta : dépendance ou moyen de résistance culturelle ?* », dans les nouvelles chaînes : techniques modernes de communication, *Cahiers de l'I.U.E.D.*, Genève, 1983.

³⁶³ Anicet KASHAMURA, *Culture et aliénation en Afrique*, Paris, Éditions du Cercle et de Tête des Feuilles, 1972, p. 28.

³⁶⁴ Samir AMIN, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Éditions de Minuit, 1973 ; *La déconnexion*, Paris, La Découverte, 1985.

dirigé par Sean McBRIDE³⁶⁵, reprenant les revendications des pays du Sud et adopté à Belgrade en Octobre 1980, propose peu de solutions concrètes satisfaisantes³⁶⁶. « *Une fois encore, de nombreux gouvernements d'Afrique noire se servirent de cette théorie, élaborée et défendue en dehors du continent, pour justifier leur mainmise sur les médias nationaux ainsi que pour obtenir des fonds auprès d'organismes internationaux dans le but de développer, affirmaient-ils, les productions médiatiques nationales. Il s'agissait bien souvent d'un prétexte* »³⁶⁷. La théorie de la dépendance culturelle et la revendication du NOMIC servent plutôt d'alibi aux dirigeants africains qui sapent tous les efforts de développement à travers leur mal gouvernance.

Au fil du temps, le public se désintéresse des contenus des journaux et des programmes des médias d'État : « *On peut supposer que dans une société où le public n'a pas son mot à dire les émissions qui lui sont destinées ne lui disent rien. La propagande et la publicité ont ceci de particulier qu'elles ont souvent des effets pervers. (...) les auditeurs Congolais se déportaient résolument sur la chaîne zaïroise pour échapper à la propagande de La Voix de la Révolution Congolaise* »³⁶⁸.

Les régimes autoritaires ne se sont pas uniquement contentés de museler les médias d'État, le secteur privé de l'écrit est aussi étouffé par les mesures coercitives et liberticides.

1.3.3. Le déclin de la presse indépendante

Après la vague de nationalisation des entreprises privées, en 1964, la presse indépendante d'inspiration occidentale va quasiment disparaître. Les gouvernants n'entendent pas laisser le champ libre aux journaux indépendants qui se réduisent comme peau de chagrin. Faiblement structuré, il n'existe pas dans le secteur de la presse, un corps de métier fort pour défendre la profession de journaliste. Bien que la liberté de la presse fût reconnue dans la Constitution, les dirigeants conservaient une artillerie de mesures liberticides en matière de lois sur la presse telle que les pratiquait l'administration coloniale. Plusieurs prétextes étaient utilisés pour justifier les interdictions de publication³⁶⁹ : atteinte à l'unité nationale, à la

³⁶⁵ Mc BRIDE Sean (dir.), « Voix multiples, un seul monde », Paris, UNESCO, 1980.

³⁶⁶ Lire à ce sujet, Destiny TCHEHOUALY, *Du NOMIC au Sommet Mondial de la Société de l'Information. Le rôle de l'UNESCO dans la réduction de la fracture numérique*, Master 2 Recherche - Sciences de l'Information et de la Communication, Université Stendhal (Grenoble)/Institut de la Communication et des Médias, 2007.

³⁶⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 38.

³⁶⁸ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », in Édouard ETSIO (dir.), *Congo 2000. État des lieux*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 193.

³⁶⁹ Cependant, comparativement à l'Afrique francophone, la situation dans les États africains anglophones est de loin plus émancipée. Une presse gouvernementale s'est développée ; les titres privés se débrouillent pour exister

sécurité de l'État, aux actions jugées subversives, etc. Le domaine de l'information est dominé par l'omniprésence des journaux gouvernementaux dont l'organe du parti au pouvoir. La seule information accessible demeure la propagande politique dont le relai est essentiellement assuré par des journalistes fonctionnaires, militants et dociles. La presse est asservie par la dictature du prolétariat³⁷⁰, comme le constate Jean-Claude GAKOSSO : « *Cette presse était avant tout instrument d'édification, d'éducation et de propagande. Elle échappait à l'emprise des intérêts particuliers, mais non à celle du pouvoir. Elle ne poursuivait pas un but commercial, mais un but politique. Elle ne prétendait pas servir le lecteur, mais le diriger. Elle n'était pas l'expression libre des opinions, mais devait en inculquer une. Elle n'était pas un pouvoir, mais un instrument de pouvoir* »³⁷¹.

Il convient d'apporter quelques précisions à la définition et au sens qui entoure la notion d'« indépendance » en général et dans le contexte congolais en particulier. Une presse qui se dit indépendante l'est par rapport à qui ou à quoi ? Gérée par un organisme ou des personnes privées, elle doit tout d'abord se libérer des contraintes de l'État qui a tendance à tout centraliser en exerçant un droit de regard sur les choix rédactionnels, en orientant les lignes éditoriales, ce qui a pour conséquence une restriction de la liberté du journaliste. La presse indépendante se caractérise enfin par la façon particulière de collecter, traiter et commenter l'information : diffusion de façon honnête et complète de l'information, libre de tout préjugé, de partis-pris et de passions politiques partisans. Selon *La Semaine Africaine* « *La presse doit avoir conscience qu'elle a un véritable pouvoir de vie ou de mort sur tout ou partie des données d'un fait, d'une situation, d'un problème, d'un débat. De son choix d'en traiter ou de ne pas traiter dépend le dépassement ou le renforcement de l'ignorance chez ses lecteurs* »³⁷². Cependant, dans un souci de légitimation du rôle qu'ils entendent jouer dans la société, les journalistes des titres indépendants assimilent très souvent le concept de presse indépendante à celle de la presse libre, car « *affirmer son indépendance devient ainsi un facteur de valorisation, de "crédibilisation"* »³⁷³. En muselant la liberté d'expression, en interdisant la parution des journaux indépendants, les dirigeants ambitionnent de garder sous leur emprise les médias en leur assignant la mission de diffuser essentiellement la propagande

en dépit de mille difficultés. La liberté de critiquer reste intacte, globalement, face parfois à des pouvoirs très autoritaires.

³⁷⁰ Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, 2008 (10^e éd.), p. 102.

³⁷¹ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise. Du goulag à l'agora*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 22-23.

³⁷² *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

³⁷³ Ndiaga LOUM, *Les médias et l'État au Sénégal, op. cit.*, p. 108.

gouvernementale, à l'image du combat politique qu'ils avaient mené contre l'autorité coloniale.

L'unique journal privé qui continue, dans ces conditions, à cohabiter avec la presse gouvernementale est *La Semaine Africaine*. Après 1968, « *La Semaine, c'est le seul hebdomadaire d'Afrique centrale qui ne soit pas gouvernemental. (...) Nous ne faisons pas le journal pour les blancs du Congo qui écoutent les radios internationales dix fois par jour et lisent des tas de revues venant d'Europe. Nous le faisons pour des gens dont c'est le seul journal et dont c'est souvent la seule source d'information dans bien des domaines* »³⁷⁴.

La Semaine Africaine est tolérée par le pouvoir en place en raison à la fois de la neutralité traditionnelle qu'affiche l'Église catholique dans le respect des limites entre les faits religieux³⁷⁵ et temporels, de la présence au sein de la société congolaise d'une très forte communauté chrétienne et enfin de la participation de l'institution religieuse à de nombreuses activités éducatives et sociales³⁷⁶. *La Semaine Africaine* bénéficie d'une petite autonomie eu égard au fait qu'elle appartient à l'Église catholique, mais cette liberté demeure toutefois encadrée car elle peut constituer, à tout moment, une menace pour la stabilité et l'autorité du régime. Les doctrinaires du P.C.T. ne cachaient pas leur hostilité ou du moins leur désintéressement à la religion. Certains avaient même milité pour l'idée de transformer les lieux de culte en salles de cinéma. Toutefois, *La Semaine Africaine* invite les nouvelles autorités, héritières de l'État postcolonial à « communier » avec la population en intégrant dans sa politique, la doctrine sociale de l'Église. Jean Le GALL faisait part de ses préoccupations au lendemain de l'indépendance :

*« L'opinion publique mène le monde. (...) Avec elle on obtient tout et sans elle on ne peut rien faire. Ici l'opinion publique peut balayer tout ce que nous avons apporté, comme elle peut faciliter l'épanouissement de la vie chrétienne et l'installation de l'Église. (...) De plus en plus la presse pénètre chez les Africains (...) Nous avons l'obligation de tenir la place que nous avons acquise (...) Nous risquons, si nous n'y sommes pas attentifs, de voir se détourner de nous les élites que nous avons formées dans nos écoles au profit de doctrines anti-chrétiennes »*³⁷⁷.

³⁷⁴ Paul COULON cité par Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 379-380.

³⁷⁵ Achille MBEMBE, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société post-coloniale*, Paris, Karthala, 1988, p. 18-19.

³⁷⁶ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 336.

³⁷⁷ Rapport du père Le GALL, 29 septembre 1950, archives spiritaines de Chevilly-La Rue, dossier 518-A-V, cité par Florence BERNAULT-BOSWELL, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : *La Semaine de l'AEF* : 1952-1960 », *op. cit.*, p. 20.

La Semaine Africaine a entretenu des relations conflictuelles avec les régimes de Fulbert YOULOU et d'Alphonse MASSAMBA-DÉBAT. Elle subira, pendant longtemps, des pressions et des restrictions légales de la part des dirigeants pour la réduire au silence : censure, saisie, destruction, etc. Selon Albert MIANZOUKOUTA, elle connut ses premières frictions et déconvenues avec les nouvelles autorités dirigeantes congolaises, dès 1959. Très critique envers les présidents Fulbert YOULOU et MASSAMBA-DÉBAT, deux de ses éditions furent saisies, dont l'une fut détruite dans les locaux de l'imprimerie Saint-Paul des missionnaires Spiritains³⁷⁸. À maintes reprises, les foudres des régimes autoritaires, vont s'abattre sur elle, pour ses prises de position anticomunistes ou contraires à la politique gouvernementale y compris dans la sous-région. *La Semaine Africaine* fut interdite en Centrafrique par l'empereur Jean-Bedel BOKASSA qui n'appréciait guère sa politique éditoriale. Le futur rédacteur en chef du journal, Bernard MACKIZA, nouvellement arrivé dans la rédaction en 1964, en tant que jeune reporter, fut d'ailleurs arrêté quelques heures à Bangui, considéré comme un espion. Les prises de position frontales de *La Semaine Africaine* à l'égard de la politique des présidents YOULOU et MASSAMBA-DÉBAT ont coûté à son éditorialiste, l'abbé Louis BADILA, l'emprisonnement et la torture, qui vont sérieusement affecter sa santé. La brutalité de ces régimes va contraindre la hiérarchie du journal, l'Église catholique, à adopter plus de neutralité dans le traitement de l'information politique. L'hebdomadaire se contente dorénavant de diffuser intégralement les comptes rendus publiés par l'Agence congolaise d'information (A.C.I.) ; il « se méfie désormais du pouvoir révolutionnaire, à l'instar du pouvoir de Massamba-Débat qui n'a pas toléré une quelconque liberté d'opinion. Le journal se garde désormais d'engager un quelconque conflit avec les gouvernements »³⁷⁹.

Sous les régimes militaires de Marien NGOUABI et de Denis SASSOU NGUESSO, les trois Constitutions³⁸⁰ adoptées de 1969 à 1979 (30 décembre 1969, 24 juin 1973 et 8 juillet 1979) n'apporteront pas davantage de liberté politique et médiatique³⁸¹. Les droits de l'homme ne sont pas respectés, en témoignent les nombreux assassinats politiques et les violences policières quotidiennes³⁸². *La Semaine Africaine* « qui a déjà eu plusieurs démêlés avec le

³⁷⁸ Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, op. cit. p. 25.

³⁷⁹ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo-Brazzaville*, op. cit., p. 125.

³⁸⁰ Yves-André FAURÉ, « Les Constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », *Politique Africaine*, n° 1, 1981, p. 34-52.

³⁸¹ Christian COULON, « Système politique et société dans les États d'Afrique noire. À la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, n° 5, 1972, p. 1049-1073.

³⁸² « La question de la défense des droits de l'homme à laquelle se sont associés un certain nombre de collaborateurs de médias de l'Église a particulièrement agacé des chefs d'État (...) comme les critiques de la

pouvoir socialiste par le passé, a perdu un peu de sa vigueur et de sa causticité d'antan. Le journal continue de paraître régulièrement, mais avec un contenu adouci concernant la vie politique et l'action gouvernementale »³⁸³. Le quasi-monopole étatique sur l'information soumet les journaux, entre autres, à la censure d'État et à une autorisation de parution à chaque édition. Soucieux de son image et de celle du Congo dans les pays voisins dans lesquels elle était distribuée, *La Semaine Africaine* usait de subterfuges pour contourner la censure. Pour ne pas irriter la sensibilité du pouvoir, et s'exposer au risque de voir chaque numéro saisi et détruit, la rédaction s'entourait de précautions ; elle s'arrangeait à ce que « *les parties litigieuses soient simplement noircies. En fait, d'ailleurs, cette pratique faisait une publicité indirecte au journal : il apparaissait évident qu'il avait été censuré et on cherchait par tous les moyens à décrypter ce qui avait posé problème. Le P. Coulon se souvient que certains, au hasard de rencontres, lui récitaient les phrases "caviardées"* »³⁸⁴.

Les journaux sont assujettis à rendre publiques les nouvelles officielles et surtout d'appuyer l'action du gouvernement. Considérés comme des vecteurs d'éducation de masse, aucune critique responsable de leur part à l'endroit du pouvoir central ne peut passer à travers le filtre de la commission du ministère de l'Information chargée de la propagande du parti-État. Dans la pratique, les informations se résumaient aux activités du parti au pouvoir et des discours de ses dirigeants ; « *de fait, le professionnalisme n'a jamais été un souci pour des journaux dirigés par des non journalistes mais par des politiciens* »³⁸⁵. La volonté de contrôle sur l'expression des opinions est une stratégie assumée par les dirigeants. Les pratiques « *opinantes* »³⁸⁶ des citoyens dans la possibilité à donner un avis, à exprimer une opinion sont récusées par les pouvoirs publics. Les dirigeants ne reconnaissent pas la totale légitimité de l'opinion publique : ils étouffent les dispositifs qui permettent d'en enregistrer les motifs et d'en construire la représentation³⁸⁷. Selon la vision habermassienne, la sphère publique plébéienne est tout simplement réprimée³⁸⁸. La libre expression de la parole et des opinions des citoyens sont complètement confisquées. Les citoyens qui subissent les pressions de plus

colonisation étaient mal reçues auparavant », Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op.cit.*, p. 377.

³⁸³ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », *op. cit.*, p. 303.

³⁸⁴ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 380.

³⁸⁵ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op. cit.* p. 273.

³⁸⁶ Cf. Arlette FARGE, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil 1992.

³⁸⁷ « [...] exclus de force du champ politique, les gouvernés finissaient de toute façon, dans une certaine mesure par s'en auto-exclure et à construire leur propre culture politique », Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *Les voies du politique au Congo*, *op. cit.*, p. 6.

³⁸⁸ Cf. Jürgen HABERMAS, *L'espace public...*, *op. cit.*

en plus contraignantes de la part des autorités qui surveillent leurs agissements publics et privés, par le biais de la police d'État, viennent à inventer « *de nombreuses formes de résistance passive, perceptibles dans leurs gestes et comportements les plus quotidiens* »³⁸⁹.

N'ayant plus confiance au discours officiel, en l'absence d'informations fiables et crédibles les citoyens ont rapidement recours à la rumeur publique. Le déficit d'informations et la difficulté de s'informer autrement que par les médias d'État favorisent ce médium de la « rue », la rumeur, dont la principale caractéristique est sa grande propension à se répandre très rapidement, auprès d'un large public. « *Très vivace et presque institutionnalisée dans les pays où l'expression n'est pas libre, la rumeur court pareillement les trottoirs dans les pays où la liberté d'expression est parfois biséculaire* »³⁹⁰. Marie-Soleil FRÈRE³⁹¹ la définit de façon générale :

« Face au monopole officiel sur les médias d'information, la "radio-trottoir" s'est développée, véhiculant des données différentes de celles des médias d'État, signe du refus des versions orthodoxes et des mots d'ordre supposés mobilisateurs. "Radio-trottoir" constituait le lieu de l'éclosion de désaccords, en rupture avec l'unanimité de façade, de l'élaboration de nouveaux langages avec parfois "leurs codes secrets, leurs clés d'accès, leurs errements et leurs insondables mystères" »³⁹².

Au Congo, la « radio-trottoir »³⁹³ fut particulièrement investie par une population avide d'informations³⁹⁴ ; « *elle a toujours fait commun ménage avec l'information tantôt comme une sœur adultérine, tantôt comme une impitoyable rivale* »³⁹⁵. Son existence traduit un fort déséquilibre dans la chaîne informationnelle entre les sources officielles, qui ont la mission d'informer, et les populations. Face à l'ampleur de la crise économique³⁹⁶ conjuguée au climat de suspicion généralisé, le poids des rumeurs était particulièrement écrasant : « *les gens n'ont, en situation de crise, que trois sources d'information : le discours officiel, les radios étrangères et radiotrottoir, c'est-à-dire la rumeur publique. Or chacune de ces trois sources*

³⁸⁹ Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot. Les traces de l'oralité dans la presse écrite africaine », *Afrika Focus*, Vol. 15, n° 1-2, 1999, p. 14.

³⁹⁰ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise, op. cit.*, p. 59.

³⁹¹ Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot... », *op. cit.*, p. 14.

³⁹² MONGA Célestin, « L'émergence de nouveaux modes de production démocratique en Afrique noire », in *Afrique 2000*, n° 7, novembre, 1991, p. 111-127.

³⁹³ Michel BATALA, *Existence et manifestation d'un nouveau moyen d'information dans la communication sociale "Radio trottoir". Étude de cas : Congo*, Thèse de 3^{ème} cycle en Sciences de l'information et de la communication, Paris, E.H.E.S.S., 1979.

³⁹⁴ Arnaud NGANGA MASSENGO, *La nouvelle presse face à la crise du processus de démocratisation au Congo*, Mémoire de DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Bordeaux 3, 1998, p. 40.

³⁹⁵ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise, op. cit.*, p. 59.

³⁹⁶ Cf. Mbaya KANKWENDA, « Crise économique, ajustement et démocratie en Afrique », in CODESRIA, *Processus de démocratisation en Afrique*, Dakar, 1995.

est affectée d'une radicale infirmité »³⁹⁷. Plusieurs formules sont utilisées pour désigner les nouvelles non avérées : « on dit », « on a appris », « soit disant », « le bruit court »³⁹⁸, etc. Certains théoriciens tentent d'établir une correspondance entre la quantité d'informations et la quantité des rumeurs : « *La théorie veut que l'information, en tuant le secret, tue la rumeur. On observe l'inverse. Plus on met d'informations sur la place publique, plus on crée de rumeurs, car ce qui continue d'intéresser les gens, c'est ce qui n'est pas, ou n'est pas encore sur la place publique* »³⁹⁹. Cette utilisation de la notion « rue » montre comment les décideurs politiques reconnaissent désormais que les États autoritaires et à parti unique ont aussi des « publics » à prendre en compte⁴⁰⁰. A la Une du numéro du 25-31 octobre 1990, *La Semaine Africaine* affirme qu'« *un pays sans informations noie sous la rumeur* »⁴⁰¹. Les médias se trouvent au fil des années étranglés par la couverture des événements officiels : activités, audiences et voyages du président de la République, réunions, meetings et manifestations des formations politiques, inaugurations, conférences, colloques etc. L'invasion des journaux et des antennes audiovisuelles par la litanie des comptes rendus des ministres et autres discours du chef de l'État suscitent le désintérêt du public comme le constate *La Semaine Africaine* :

« *il en résulte que les gens raisonnables, qui sont en général la très grande majorité, privés d'informations raisonnables, en sont réduits à essayer de se faire une opinion moyenne, fragile, incertaine, entre la démagogie des uns, le délire des autres, les simplifications des troisièmes. C'est une situation très dangereuse, elle ne peut que favoriser la multiplication des illusions, des malentendus et des quiproquos entre les deux interlocuteurs principaux en temps de crise qui sont les pouvoirs publics et l'opinion publique. (...) Mais l'information ne peut pas attendre. Ne livrons pas nos pays à la rumeur* »⁴⁰².

Jean-Claude GAKOSSO note que « *les médias, en s'en faisant les supports, s'aliènent la confiance de leurs usagers et subissent le tort du discrédit. Or, c'est précisément celui-ci qui pousse le public à se tourner vers la rumeur pour y épancher sa soif d'information* »⁴⁰³. Les préoccupations quotidiennes des populations, dans les médias officiels, ne sont qu'occasionnellement effleurées. Les agents d'information ne produisent plus de l'information, ils manient avec dextérité la langue de bois, pour les faits et causes du parti et

³⁹⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

³⁹⁸ Pierre ALBERT, « Renaudot et le journalisme », *Cahiers de l'Institut français de presse*, n° 1, septembre 1987, p. 31.

³⁹⁹ Dominique WOLTON, « Information : une victoire-problème », *Le Débat*, n° 66, septembre 1991, p. 77.

⁴⁰⁰ Dale EICKELMAN, « The Arab "street" and the Middle East's Democracy "Deficit" », *Naval War College Review*, Vol. 55, n° 4, automne 2002, p. 40.

⁴⁰¹ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

⁴⁰² *La Semaine Africaine*, *ibidem*.

⁴⁰³ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise, op. cit.*, p. 60.

de son président, le chef de l'État. Jean-Claude GAKOSSO précise que « *la crainte de déplaire au "big boss" fausse le comportement des journalistes et dénature l'information : les gouvernants sont bons ; leur politique est la meilleure possible ; le peuple est derrière eux comme un seul homme ; seuls les esprits aigris ou égarés sont mécontents, etc... Pareille hagiographie ne convainc évidemment pas grand monde* »⁴⁰⁴. Toutes les bases solides du journalisme dont certains ont bénéficié, au cours de leur formation en Occident (mis à part ceux formés dans les pays du bloc socialiste), sont reniées : plusieurs sources d'information différentes, vérifiées et recoupées, offrent aux citoyens des informations crédibles et honnêtes.

Dans ces conditions, les Congolais reçoivent peu d'informations de qualité des médias de masse ; ils vivent en marge des sociétés consommatrices d'une pluralité d'informations. Ceux qui ont le privilège de voyager à l'étranger sont émerveillés par la liberté d'opinion qui s'affiche dans les colonnes des journaux ou présente dans les radios et télévisions⁴⁰⁵ des pays du Nord. La presse française, par exemple, « *a servi longtemps à contourner le quasi-monopole gouvernemental de la presse écrite* »⁴⁰⁶. La scène médiatique congolaise demeurant toujours occupée par les mêmes têtes, « *les fameux logocrates* » selon l'expression de Lionel BELLENGER⁴⁰⁷. Mais dès le milieu des années 1980, la faillite généralisée de la gestion économique et sociale de l'État est un échec cuisant des objectifs politiques ambitieux. L'inadéquation entre les besoins réels des populations et les projets de développement élaborés par les experts étrangers⁴⁰⁸ sont en grande partie à l'origine de ce fiasco⁴⁰⁹. L'action des médias ne correspondait pas aux objectifs annoncés. Sous couvert de sa prétention à œuvrer entièrement à l'union nationale, au développement ou encore à instaurer un nouvel

⁴⁰⁴ *Ibidem.*

⁴⁰⁵ « *La télévision n'est pas un élément prioritaire dans les préoccupations des États africains soumis à des urgences plus graves ; elle occupe cependant une place importante dans le débat politique et aussi dans la communication interpersonnelle des populations des capitales. La télévision amplifie les contradictions des États africains ; elle renforce le pouvoir personnel des dirigeants tout en révélant des disparités entre le discours officiel et des images qui le contredisent ou – par des images importées (qu'il s'agisse d'information, de séries ou de films) – des images d'un monde dominé et conçu par les pays du Nord. Elle accroît le fossé entre populations des capitales et populations rurales qui ne reçoivent qu'en très petit nombre la télévision* », André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 210.

⁴⁰⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 316.

⁴⁰⁷ Lionel BELLENGER, *Du bon usage des médias. Vers une nécessaire remise en cause*, Stratégies, 2000, p. 11.

⁴⁰⁸ « *Dans les faits, la mobilisation des médias en vue du développement a abouti à très peu de résultats probants. Elle a souvent été mal conçue (par des experts étrangers qui ne connaissaient pas les contextes locaux), mal comprise (par des populations qui se mirent à espérer un développement rapide, non conflictuel et ne nécessitant pas d'effort personnel) et mal appliquée (les autorités ne fournissant pas parallèlement les outils concrets permettant la mise en application des conseils diffusés)* », Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 35.

⁴⁰⁹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 316.

ordre mondial de l'information, la préoccupation des médias était ailleurs : propagande officielle, culte de la personnalité, etc. Sur le plan médiatique, le mécontentement des populations, de plus en plus fort, à l'égard des promesses et des politiques gouvernementales illusoires sont à l'origine de la perte de crédibilité des médias auprès de leurs publics. Le contenu des programmes proposés par les médias officiels sont en inadéquation avec l'environnement social, fort éloignés des besoins de la vie quotidienne. La litanie des discours idéologiques devenaient au fil du temps insupportables⁴¹⁰. N'ayant plus aucune confiance dans le discours officiel et soucieux de s'informer autrement, les populations ne disposent plus que de trois sources d'information : le discours officiel, les radios étrangères et radiotrottoir, autrement dit la rumeur. Naturellement, « *plus l'information officielle est rare, inexacte, dépassée ou volontairement manipulée, plus les individus se tournent vers l'information alternative, clandestine ou subversive* »⁴¹¹. De nombreux Congolais ayant un certain pouvoir d'achat se sont détourné des médias officiels et privilégient la lecture de la presse étrangère⁴¹² : *Le Monde*, *Paris-Match*, *Jeune Afrique*, *Afrique Asie*, *Amina*, *Africa International*, etc. ou l'écoute des radios internationales : *Radio France Internationale* (RFI), *British Broadcasting Corporation* (BBC), *La Voix de l'Amérique* (VOA), *Deutsche Welle* (DW), *Radio Vatican*, etc. ; ils cherchent les nouvelles chaînes de télévisions étrangères⁴¹³, grâce à la multiplication d'antennes paraboliques⁴¹⁴ (*Canal France International* - CFI, TV5, Canal+ Horizon, RTL 9, AB Cartoons, BBC World, etc.), très appréciées des consommateurs. « *L'importance des moyens mis en place ne compte pas, seul compte le résultat c'est-à-dire l'information appropriable et c'est là que se pose la question de l'accessibilité, c'est-à-dire "la possibilité du public à choisir des programmes appropriés à ses besoins et de disposer des moyens d'exprimer ses besoins"* »⁴¹⁵. Le public a désormais recours à une offre informationnelle variée et de qualité pour pallier les insuffisances et la médiocrité des contenus des médias d'État.

⁴¹⁰ « *Dans ces régimes, généralement marqués par une forte personnalisation du pouvoir, les médias officiels, sans concurrents, relatent à longueur d'ondes et de colonnes les faits et gestes les plus ordinaires, les paroles les plus anodines, les sauterelles les plus ennuyeuses et les voyages sans signification des hommes au pouvoir* », Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise*, op. cit. p. 60.

⁴¹¹ Hugues KONÉ, « La communication pour le développement rural : une autre approche », *Revue tunisienne de communication*, n° 9, janvier-juin 1986, p. 9.

⁴¹² Dennis WILCOX, *Mass Media in Black Africa : Philosophie and Control*, New York, Praeger, 1975, p. 105.

⁴¹³ Karl POPPER, *La télévision, un danger pour la démocratie*, éditions Anatolia, 1993.

⁴¹⁴ Abdoul BA, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

⁴¹⁵ Alain KIYINDOU, « Accessibilité de l'information en Afrique », *Revue africaine des médias*, vol. 16, n° 1, 2008, p. 73.

1.3.4. *La Semaine Africaine* : vétéran de la presse congolaise

La Semaine Africaine contribue activement à la vie sociale et politique du Congo. Sa ligne éditoriale est généraliste ; elle traite de sujets divers, de la politique à l'économie, à la religion en passant par la culture, le sport et les loisirs. Elle a traversé tous les régimes politiques en se limitant, quelquefois, pendant les années de monopartisme, aux nouvelles religieuses et en conservant, pour les dépêches politiques, une neutralité de ton qui lui permettait de paraître régulièrement dans les kiosques. *La Semaine Africaine*, seul organe de presse indépendant du pouvoir politique, était sous surveillance, ses journalistes intimidés, menacés voire interpellés. Ne disposant que d'une infime marge de liberté de critique, *La Semaine Africaine* subit des pressions et des restrictions légales de la part des autorités gouvernementales pour la réduire au silence. Il lui est difficile, dans ces conditions, de faire participer indirectement les populations à la gestion des affaires publiques et aux décisions politiques dont elles sont systématiquement exclues. Sa lutte pour la liberté d'informer était réduite à de minces effets. Le traitement de l'information de *La Semaine Africaine* contrastait avec celui de l'hebdomadaire du P.C.T., *Etumba*, qui s'était spécialisé dans le discours idéologique et dans l'affirmation de soi⁴¹⁶. Elle est contrôlée par les services du département d'État de la propagande politique, qui est partout active. Malgré les difficultés de tout genre qui jalonnent son parcours et les pressions politiques qu'elle subit des gouvernants, elle s'est toujours définie comme un « journal d'information et d'action sociale ». Elle s'efforce tout au long de son existence de rester fidèle à ses objectifs : la propagande religieuse et une certaine liberté d'informer le public. Le journal catholique a combattu les différents régimes autoritaires en faisant face à de nombreuses brutalités policières, au musellement de la parole et de la liberté d'expression. Dans les premières années des années 1960, elle n'a eu cesse, en reprenant les caractéristiques mises en relief par Marie-Soleil FRÈRE, pour la presse privée béninoise et nigérienne, des fonctions de « *dénonciation, de contre-pouvoir, de légitimation, de représentation populaire, d'information et de formation, d'engagement et de combat, etc.* »⁴¹⁷. Longtemps réprimé pendant les années 1960 - en témoigne l'arrestation de l'abbé Louis BADILA et l'expulsion de Jean Le GALL - il n'oppose qu'une résistance passive jusqu'à la fin des années 1980. « *La période la plus dure fut celle de 1963 à 1969. L'éditorialiste, un prêtre, fut plusieurs fois arrêté et torturé pour ses prises de position contre*

⁴¹⁶ Suzie GUTH, « L'école au Congo-Brazzaville vue par *La Semaine Africaine* (1989-1999) », *op. cit.*, p. 201-222.

⁴¹⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, *op. cit.*, p. 417-428.

le gouvernement en place », constate Joachim MBANZA⁴¹⁸. La mission de Louis BADILA en tant que « prêtre-journaliste » au sein de la société est ainsi décrite dans un éditorial de *La Semaine Africaine* en 1964 :

« scandales pour certains, le prêtre-journaliste " a faim et soif de justice" inspire la crainte à beaucoup... Il est détesté par ceux dont il ne flatte pas les goûts. Mais il est la joie et le réconfort de ceux qui ont le souci des plus pauvres et de l'ordre. Car pour eux, ce prêtre qui fait du journalisme, ne s'est pas octroyé une prérogative incompatible à son sacerdoce, à sa mission apostolique. Il n'est pas un usurpateur. Il ne cherche pas à heurter les uns et les autres pour s'installer confortablement à leur place. Mais il demeure prêtre. Mais il reste apôtre, diffuseur de l'enseignement du Christ, qui a voulu unir, qui a voulu tout remettre en ordre, pour que nous vivions tous dans la joie »⁴¹⁹.

La Semaine Africaine se présente comme la seule presse indépendante pendant toute la durée du monopartisme (vingt-six ans dont vingt et un ans de règne sans partage du P.C.T.). Sa présence fut à peine tolérée et le couperet de la censure ne manquait pas de saisir la moindre occasion pour s'abattre sur ses éditions. Elle se vit attribuer une image de journal de l'opposition, avec un style percutant, franc et direct⁴²⁰. Ayant maille à partir avec les autorités dirigeantes, son fondateur Jean Le GALL dût quitter définitivement le Congo, en toute discrétion, en 1964. Cette année « restera marquée par la rupture de l'ingérence de l'Église dans la vie politique »⁴²¹. Le premier Congolais qui dirigea la rédaction de *La Semaine Africaine* fut l'abbé Louis BADILA, en 1962. « Très peu de Congolais, surtout parmi les jeunes, savent ce que furent ces années terribles et quelle fut, au cœur des âpres luttes de ce temps-là, la personnalité réelle de ce jeune prêtre, de ce journaliste, de ce chrétien, de cet ardent nationaliste africain qui signait avec un généreux courage, et une fierté sans orgueil, les éditoriaux de feu »⁴²². Il défendit, au péril de sa vie, la participation des Congolais au « christianisme social »⁴²³. De 1963 à 1965, le clergé lutte pour mobiliser les citoyens autour de ce concept à un moment où l'œcuménisme n'était pas encore de mise. Les différentes confessions chrétiennes du Congo ne peuvent ni se concerter, ni encore moins s'unir en face de l'athéisme militant : « Nous, les chrétiens de ce temps-là, nous voulions un débat, ce que

⁴¹⁸ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », in Institut Panos Paris/Cota (dir.), *Briser les silences : Paroles d'Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2003, p. 67.

⁴¹⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, du 20 au 26 septembre 1990, p. 8 cite l'éditorial : « Le prêtre-journaliste » in *La Semaine Africaine*, n° 638, du 22 novembre 1964.

⁴²⁰ Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, op. cit., p. 257.

⁴²¹ *Ibidem*, p. 259.

⁴²² *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, 20 au 26 septembre 1990, p. 3.

⁴²³ Le Christianisme social s'apparente alors à l'ensemble diversifié et complexe des manifestations concrètes de l'engagement des chrétiens dans la construction des réalités culturelles, sociales, économiques et politiques de leur temps.

Louis Badila ne se fatiguait jamais d'appeler un dialogue. Mais le dialogue n'eut pas lieu. Il n'y eut qu'un combat sans merci au terme duquel nous fûmes exclus par la violence du champ de la politique, au nom d'une idéologie athée devenue l'option nationale et qui faisait interdiction aux membres du parti unique de participer à la prière publique d'une communauté religieuse »⁴²⁴. Après l'adoption du marxisme au Congo, les hommes politiques étaient appelés « camarade membre », « camarade ministre », etc. mais, *La Semaine Africaine* n'utilisait pas de ces termes⁴²⁵. Bien vivant mais fragile, le christianisme social participe à la formation des élites intellectuelles congolaises avec l'enseignement catholique, évangélique, salutiste et kimbanguiste⁴²⁶, les mouvements de jeunesse, les syndicats chrétiens, etc. Le journal catholique s'exprime sur la construction d'un État démocratique et moderne⁴²⁷. Fidèle à la doctrine de l'Église catholique Louis BADILA déclare le 18 octobre 1962 :

*« Le chrétien ne peut demeurer indifférent devant la grande entreprise de l'État... Le chrétien n'a pas à se croiser les bras et à regarder en spectateur, le cours des événements. Son rôle est actif, c'est celui du levain dans la pâte, pour promouvoir d'une manière humaine, l'ordre social... Car le Christ veut recréer les hommes fiers de leur dignité, jaloux de leur liberté et de leur égalité avec leurs semblables. C'est pourquoi il fustige toute politique injurieuse à la sainteté divine et à la dignité humaine »*⁴²⁸.

La presse confessionnelle « demeure la seule source d'information digne de ce nom »⁴²⁹, mais les débats d'idées qu'elle initie dans ses colonnes se transforment très vite, sur la place publique, en violence verbale ou physique par des propagandistes formés à l'agitation politique et qui s'embarrassaient fort peu du pluralisme des opinions. Les Églises chrétiennes sont tolérées, mais elles sont strictement cantonnées au rôle « religieux » ; le christianisme social avait donc peu de place pour survivre. Aucun débat public démocratique, aucun dialogue contradictoire, initié par Louis BADILA, à travers le christianisme social, entre l'Église et le pouvoir n'a pu avoir lieu. Le débat fut souvent confus pour des raisons doctrinales du pouvoir en place et de ses propagandistes. « Presque tous les protagonistes de cette ardente querelle étaient fort jeunes, manquaient d'expérience, de culture politique et sociale, de modèles de référence et de principes moraux éprouvés »⁴³⁰. Les prises de position de Louis BADILA, très critiques et diamétralement opposées à l'orientation politique du parti

⁴²⁴ *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, *op. cit.*, p. 3.

⁴²⁵ Joachim MBANZA, interview, septembre 2009.

⁴²⁶ Tous les établissements privés étaient dirigés par des religieux.

⁴²⁷ Guy HERMET, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986.

⁴²⁸ Louis BADILA cité par *La Semaine Africaine*, n° 1859-60 du 20 septembre 1990, p. 5.

⁴²⁹ Jean-François BAYART, « Presse écrite et développement politique au Cameroun », *op. cit.*, 1973, p. 49-63.

⁴³⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, 20 au 26 septembre 1990, p. 3.

au pouvoir, sont à l'origine des mésaventures qu'il a connues avec l'État policier de l'époque. Elles commencent, dès le 16 novembre 1964, où il fut arrêté, torturé et détenu, sans procès, pendant deux semaines, à cause de son éditorial qui contestait la décision gouvernementale sur la nationalisation du système éducatif ; elle suscita la colère du clergé qui le manifesta ouvertement dans les colonnes de *La Semaine Africaine* : « *la nationalisation des établissements scolaires est un acte de vandalisme* »⁴³¹. La parole lui fut retirée plusieurs fois par la violence. Il fut horriblement torturé, à maintes reprises, par les militaires, ce qui le condamna au silence dans l'ardeur de sa jeunesse et la plénitude de son talent⁴³². Albert MIANZOUKOUTA note que « *l'incarcération et la torture de l'abbé Badila furent un événement majeur parce qu'elles venaient souligner la dégradation définitive des rapports entre l'Église catholique et le pouvoir, d'une manière générale. Elle entreprit donc, une fois de plus un recadrage de son contenu* »⁴³³. Dans la période tourmentée qui a précédé son arrestation, Louis BADILA fait face aux accusations virulentes des politiques qui cherchent à le réduire au simple rang de journaliste, de prête-nom⁴³⁴. Les prises de positions du rédacteur en chef ne peuvent être neutres, elles sont souvent « *le projet éditorial du journal, qui lui-même est le reflet de l'image qu'on a de l'Église* »⁴³⁵. L'éditorial est « *un espace où tout journal digne de ce nom assume sa responsabilité dans le domaine de la formation. Nous englobons dans ce concept tous les articles de fond, toutes les prises de positions qui tendent à conscientiser les lecteurs, à les éduquer* »⁴³⁶, précise Philippe MABIALA. Louis BADILA fut acquitté suite à deux comparutions, le 6 août 1964 et le 20 octobre 1964, au palais de justice de Brazzaville, pour son article « *Mr. Massamba-Débat : laissez-nous faire l'expérience de notre politique* »⁴³⁷. Bernard MACKIZA précise qu'« *À sa sortie de prison, il avait été affecté ailleurs à faire d'autres tâches. Le journal a continué de paraître sans connaître la moindre interruption* »⁴³⁸. Il n'y a pas eu de décisions prises par le pouvoir ou par l'Église de suspendre ou d'interdire *La Semaine Africaine*. Dans la crainte de se faire régulièrement censurer, l'hebdomadaire catholique évite dorénavant les éditoriaux virulents qui peuvent contrarier le pouvoir et fait donc preuve de retenue dans ses prises de position,

⁴³¹ Louis BADILA, *La Semaine Africaine*, n° 603, mars 1964. Cité par Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, *op. cit.*, p. 256.

⁴³² *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, *op. cit.*, p. 3.

⁴³³ Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique noire*, *op. cit.*, p. 257.

⁴³⁴ *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, *op. cit.*, p. 8.

⁴³⁵ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, *op. cit.*, p. 163.

⁴³⁶ Philippe MABIALA, *ibidem*, p. 222.

⁴³⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1859-60, *op. cit.*, p. 8, cite l'éditorial « Le prêtre-Journaliste », *op. cit.*

⁴³⁸ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

pour éviter des frictions. Par conséquent, « *les représailles à l'encontre de locaux, laïcs ou prêtres, dissuadent la relève – pourtant rendue nécessaire par le vieillissement des missionnaires et pour d'évidentes raisons diplomatiques – d'autant que les salaires proposés à des vrais professionnels ne peuvent pas être attractifs* »⁴³⁹.

Bernard MACKIZA prend ensuite les rênes de la rédaction, essentiellement composée de collaborateurs laïcs et religieux⁴⁴⁰ et cela va durer environ trente ans. En règle générale, dans les années 1960, les rédactions des journaux chrétiens africains connaissent quasiment la même évolution : « *Au sein des rédactions, l'évolution classique est de passer d'une équipe d'hommes d'Églises (prêtres ou pasteurs), principaux ou même seuls animateurs, à une sécularisation progressive (on confie d'abord des enquêtes à des laïcs puis de plus en plus d'interventions de fond) et à une africanisation, relâchant sans doute les contrôles. (...) La plupart du temps, ce relais est accompagné d'une formation, en Europe ou en Afrique, qui assoit le sérieux et l'aura de ce type de productions* »⁴⁴¹. Albert MIANZOUKOUTA constate que dès l'arrivée de Bernard MACKIZA, à la tête de *La Semaine Africaine*, son contenu « *se "sérénisa", devint plus modéré (...) Les sujets des articles devenaient plus consensuels parce que moins polémiques. La Semaine Africaine ne voulait plus se risquer à donner son avis sur les actualités importantes du Congo, au risque de s'attirer les foudres du régime autoritaire* »⁴⁴². La nouvelle rédaction fit un choix : « *mieux vaut continuer à paraître dans une imparfaite liberté que de se voir interdire, définitivement, de diffuser les auréoles, des héros (...)* »⁴⁴³. *La Semaine Africaine* n'assume alors plus cette mission d'information panafricaine d'antan. Le contenu de ses articles s'est largement laïcisé, en dehors de deux pages consacrées au message évangélique et ecclésial. Elle « *devint un journal d'information orienté vers le "développement" (économique, industriel, agricole etc.). Le journal perdit en quelque sorte son identité* »⁴⁴⁴. De même que « *Les gens qui voulaient se donner un nom écrivaient bénévolement au journal. Ils envoyaient leurs articles à La Semaine Africaine juste*

⁴³⁹ Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 384-385.

⁴⁴⁰ « Un certain nombre de religieux expatriés se sont maintenus à la tête de certains titres car ils étaient moins exposés : le poids des grandes congrégations comme les pères blancs, les spiritains ou les dominicains protégeaient leurs membres rédacteurs », Annie LENOBLE-BART, *ibidem*, p. 384.

⁴⁴¹ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne. D'une presse institutionnelle et/ou engagée à une production diversifiée », in *Les religions et l'information (XVI^e – XXI^e siècles)*, Marc AGOSTINO, François CADILHON, Jean-Pierre MOISSET et Eric SUIRE (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2011, p. 349-350.

⁴⁴² Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, *op. cit.*, p. 257.

⁴⁴³ Albert MIANZOUKOUTA, *ibidem*, p. 259.

⁴⁴⁴ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, *op. cit.*, p. 257.

pour se faire un nom. Ce système continue d'ailleurs jusqu'à nos jours » précise Bernard MACKIZA⁴⁴⁵.

Sa survie fut difficile. Elle apprit, à chaque parution, à se jouer de la censure, ce qui la contraignit à peu commenter l'actualité politique, se contentant de reproduire intégralement les dépêches officielles de l'Agence nationale d'information⁴⁴⁶. Les journalistes pratiquaient essentiellement l'autocensure et de nombreux articles sont écrits sous des pseudonymes⁴⁴⁷ pour éviter de s'exposer aux susceptibilités du pouvoir, mais aussi pour ne pas se faire « taper sur les doigts » par leur hiérarchie de tutelle⁴⁴⁸. À ce propos, Joachim MBANZA détaille :

« Il fallait faire attention à ce qu'on écrivait. Le rédacteur en chef, Bernard Mackiza, prenait la peine de relire les articles du journal, pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de surprise désagréable de la censure. C'était pénible pour lui. La veille de la parution du journal était un moment redoutable. Après l'impression et avant de mettre le journal sur le marché, il fallait passer par la commission de censure. Une fois le "bon à diffuser" obtenu, le journal pouvait être mis sur le marché. Si, par contre, le journal était censuré, tous les exemplaires imprimés étaient alors saisis et brûlés, sans dédommagement. Et cela a duré pendant des années »⁴⁴⁹.

Bernard MACKIZA connaîtra aussi la brutalité policière et les geôles du régime autoritaire en place suite à la publication, en 1980, d'un article très critique sur la construction du « pont du Centenaire » à Brazzaville. Il sera emprisonné pendant quinze mois. Les membres de la rédaction de *La Semaine Africaine* comme le note Marie-Soleil FRÈRE⁴⁵⁰ « en garantissant un accès à une information rigoureuse et honnête, donc en refusant de mettre leurs médias au service des manipulations, de la propagande ou du souci de communiquer des entrepreneurs politiques et d'affaires, ils risquent leur quiétude, leur sécurité, voire leur vie ».

De 1964 à 1989, la rédaction de *La Semaine Africaine* a une marge de manœuvre très limitée ; elle ne dispose d'aucune indépendance dans le choix des articles et du ton à employer. Elle a toujours évolué, depuis l'époque coloniale, dans un environnement inhospitalier. La qualité de ses journalistes et sa liberté d'opinion a démontré, à maintes reprises, qu'elle ne manquait pas

⁴⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁴⁶ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », *op. cit.*, p. 68.

⁴⁴⁷ « La plume de Sylvain N'tari Bemba, alias Yves Botto, ne noircira plus les colonnes de notre journal. Sylvain Bemba (...) durant des années, nous a accroché à sa plume intarissable et cachée sous plusieurs noms », Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2036, 13 juillet 1995, p. 1.

⁴⁴⁸ « Les rédactions catholiques ont dû faire face non seulement aux contraintes des pouvoirs en place mais également à celles de la hiérarchie, voire des groupes de pressions, au moins en filigrane, qui intervenaient aussi auprès des politiques », Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 381.

⁴⁴⁹ *Ibidem*, p. 67-68.

⁴⁵⁰ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », in *Risques en Afrique*, Karthala-MSHA, sous presse.

de ressources pour promouvoir, au plus haut niveau, les libertés fondamentales et l'honnêteté intellectuelle. Cependant, la survie de *La Semaine Africaine*, comme la plupart des organes de presse demeure une préoccupation permanente. Ses contingences matérielles sont similaires à celles de ses consœurs africaines *Kinyamateka* (au Rwanda) et *Afrique Nouvelle* (au Sénégal) : « *La manne publicitaire fuit les organes clairement identifiés comme chrétiens pour éviter tout "catalogage". Les trésoreries sont régulièrement catastrophiques et les déficits aggravés par les procès, les saisies, les interdictions et la censure gouvernementale, les emprisonnements...* »⁴⁵¹. De 1981 à 1984, selon Albert MIANZOUKOUTA⁴⁵², les sources de financement *La Semaine Africaine* sont essentiellement :

« les ressources propres du journal : vente des numéros, abonnements, petites annonces et publicité, ne comblent pas tous les besoins du journal. Aléatoires sont les subventions ou dons d'organisme d'aide de l'église : Misereor et Catholic media council (Allemagne), Cébémo (Hollande), CCFD (France). L'autofinancement tenté par le biais du groupe éditorial Comafrique est faible. Plus les années passent et plus notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'accroît. La part des dons, subventions et crédits représente presque 50 % de nos ressources désormais ».

Le contrôle quasi-total des moyens de communication de masse par les régimes autoritaires a servi essentiellement à limiter le rôle des médias à celui d'appuyer l'action gouvernementale, très loin de la préoccupation fondamentale d'informer de façon honnête et responsable le public. Edwy PLENEL, dans un autre contexte, résume justement l'état d'esprit des gouvernants et les rapports qu'ils entretiennent avec les journalistes :

*« Réduisant la politique de tous au pouvoir d'un seul, notre présidentialisme exacerbé ruine l'esprit démocratique, corrompt l'indépendance des hommes et dévitalise l'expression de la liberté. (...) il ne se contente pas d'imposer son calendrier à l'information, son omniprésence aux médias (...). Il sape l'indépendance du service public audiovisuel, pourchasse dans les prétoires l'irrévérence et l'indocilité, convoque la presse écrite en son palais comme s'il en était le régent, joue non sans perversité avec les carrières et les ambitions, promeut ou sanctionne selon son bon plaisir. Dans cette culture politique-là, un journaliste est un adversaire qu'il faut séduire ou soumettre, vaincre dans tous les cas »*⁴⁵³.

Au Congo, le fait que la presse indépendante était étranglée, que la critique des autorités était interdite et que les différentes opinions n'étaient pas libres de s'exprimer, traduit l'inexistence d'un réel espace public dans les régimes autoritaires, de 1960 à 1989. Les journaux ne pouvaient donc, dans ce contexte, être les acteurs moteurs des contestations démocratiques

⁴⁵¹ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 353.

⁴⁵² Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique*, *op. cit.*, p. 324.

⁴⁵³ Edwy PLENEL, *Combat pour une presse libre*, Galaade éditions, 2009, p. 1.

populaires qui vont survenir plus tard. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le conditionnement des journalistes aux régimes autoritaires est lié particulièrement à un environnement politique hostile et répressif. Il n'en demeure pas moins que les normes, les valeurs et les pratiques professionnelles de référence que représentait le journalisme occidental⁴⁵⁴ auquel certains avaient été formés, à l'orée de l'indépendance et après, étaient toujours vigoureuses mais enfouies quelque part dans leur inconscient. Elles se sont exprimées quelquefois mais ont été rapidement étouffées ; elles rejaillirent dès le milieu de l'année 1990 au moment où le climat politique était beaucoup plus propice à la liberté de parole⁴⁵⁵.

De l'ère coloniale à l'acquisition de l'indépendance, la presse a servi essentiellement d'instrument de diffusion des opinions, de la propagande politique et religieuse. L'appropriation de la presse occidentale par les leaders politiques africains et congolais va leur permettre de l'utiliser comme tremplin pour répandre leurs idées. Elle a favorisé les batailles idéologiques et électorales par journaux interposés : « *les médias confessionnels ont été une occasion pour les hommes politiques ou des intellectuels de s'exprimer : "Si vous voulez dire quelque chose et être entendu de toute l'Afrique, écrivez-le dans Afrique Nouvelle" notait Houphouët-Boigny* »⁴⁵⁶. Les régimes à parti unique, en contrôlant de façon autoritaire la quasi-totalité des moyens de communication de masse, au nom de l'unité et de la construction nationales, ont réussi à imposer à l'ensemble de l'opinion leur conception idéologique du rôle que devaient incarner les médias : celui de servir uniquement le gouvernement. Informer le public n'était pas leur préoccupation première ; eux seuls décidaient de ce dont les citoyens avaient besoin ou non de savoir. « *Les journaux n'étaient pas des vecteurs d'information réels et ne constituaient pas des espaces d'échange puisqu'ils se trouvaient au service d'idéologies et de stratégies précises qui leur imposaient*

⁴⁵⁴ Théoriquement, les médias ont un droit de regard sur tous les sujets pouvant intéresser l'opinion ; ils se doivent de diffuser une information neutre, la commenter, être ouverts à tous les courants de pensée, arbitrer, critiquer et agir comme contre-pouvoir du gouvernement et de sa politique si cela s'avère nécessaire, etc.

⁴⁵⁵ « *La lutte constante pour cette reconnaissance effective de la liberté d'expression, à laquelle certains journalistes ont sacrifié leur vie, au sens propre ou figuré, a pu à terme rendre possible la revendication publique d'autres libertés politiques. Dans un climat politique plus porteur, c'est cette presse qui, grâce à la marge plus ou moins grande de manœuvre et d'autonomie qu'elle a pu conquérir dans le passé, et qu'elle a su entretenir, va parvenir à introduire et à imposer de nouveaux thèmes de discussion publique : la question du respect des droits de l'homme, la nécessité de l'abandon du monopartisme, du retour des militaires dans les casernes, etc.* », Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 392.

⁴⁵⁶ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 350.

d'importantes limites »⁴⁵⁷. Les gouvernants ont ainsi instauré l'uniformisation et le conformisme de la pensée. Les journaux officiels ont été les principaux instruments de manipulation, d'organisation et de mobilisation des masses à des fins de conservation du pouvoir. Les politiques étaient formés pour devenir journalistes propagandistes, dans le seul but de servir le pouvoir en place.

Mal informées dans un espace médiatique gouvernemental fermé, les populations étaient soumises à une information choisie, orientée, de type vertical, provenant directement des autorités politiques avec tout ce qu'elle pouvait comporter comme dérives : nouvelles tronquées et incantatoires, personnalisation du pouvoir autour d'un homme⁴⁵⁸ qui incarnait l'unité nationale, etc. Il était difficile de contourner le monopole étatique de l'information. Très rarement, quelques vecteurs arrivaient à diffuser au travers du filtre de la censure gouvernementale quelques informations alternatives qui n'encensaient pas les autorités dirigeantes. Mais très vite, dès que celles-ci avaient largement circulé dans la sphère publique, elles s'empressaient de diffuser une déclaration dans tous les médias d'État pour démentir les faits révélés en menaçant les auteurs de mesures répressives ; ils étaient traités de « contre-révolutionnaires », d'« ennemis de la nation ». « *"Valets de l'impérialisme", "agents de la C.i.a", "valets du Vatican", telles étaient certainement des graves accusations sans fondements portées contre ceux qui, par la plume, souhaitaient que l'on mette un peu d'eau dans le vin de notre marxisme tropical* »⁴⁵⁹. Une véritable chape de plomb pesait sur les journalistes. Peu de voix discordantes parvenaient à se faire entendre. « *Cependant, à côté de ce système officiel fondé sur la perversion et la corruption du discours politique, un réseau de communication "informel" permettait, d'une part, d'entretenir un lien social et, d'autre part, de constituer envers les gouvernants un pouvoir de réponse minimal sans lequel une société humaine ne peut survivre* »⁴⁶⁰. La distribution clandestine de tracts politiques était souvent utilisée comme dernier recours.

La Semaine Africaine s'est adaptée aux différents contextes socio-politiques. Jouissant d'une petite marge de liberté, certes limitée, elle a longtemps contribué à encourager les chrétiens à

⁴⁵⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 41.

⁴⁵⁸ Yaw TWUMASI, « The Newspaper Press and Political Leadership in Developing Nations », in *Gazette: International Journal for Mass Communication Studies*, n° 26, 1980, p. 13.

⁴⁵⁹ Eugène SAMA, ancien directeur d'*Etumba* et de l'*Agence Congolaise d'Information*, in *La Semaine Africaine*, n° 2500, 6 janvier 2005, p. 16.

⁴⁶⁰ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 41.

participer à la vie politique nationale en vue de renforcer les valeurs sociales de l'Église, comme ailleurs en Afrique⁴⁶¹. Selon les circonstances, à défaut de critiquer de façon véhémente la politique gouvernementale, *La Semaine Africaine* se contentait parfois du silence pour éviter de se compromettre avec le pouvoir en place.

Mais à la suite de l'échec du développement économique et de la crise du néopatrimonialisme, les bouleversements politiques qui interviennent en Europe de l'Est, à la fin des années 1980, vont favoriser le retour du multipartisme et de la liberté de la presse au Congo.

⁴⁶¹ « Dans la période postcoloniale et au-delà, la presse chrétienne a souvent été la seule alternative à la presse officielle, certaines productions étant strictement religieuses, d'autres donnant aussi des informations générales. Un peu partout, profitant de la législation restrictive pour des initiatives privées, des titres sont devenus des organes d'opinion incontournables, prônant d'ailleurs la liberté de la presse tout en étant parfois étroitement surveillés par une hiérarchie vigilante », Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 350.

DEUXIÈME CHAPITRE

CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE L'ESPACE PUBLIC : LE RENOUVEAU POLITIQUE ET MÉDIATIQUE DES ANNÉES 1990

Si au lendemain de l'indépendance, les dirigeants congolais ont confisqué les droits et libertés individuels et collectifs, au nom de l'union et de la construction nationales, à partir des années 1990, le paysage politique et médiatique s'est complètement métamorphosé. Plusieurs facteurs endogènes et exogènes favorisent le déclenchement des mouvements de contestation publique de l'autoritarisme politique. À la fin des années 1980, les bouleversements politiques survenus dans l'ex U.R.S.S. et les pays d'Europe de l'Est, vont sonner le glas des régimes à parti unique dans la grande majorité des pays d'Afrique subsaharienne francophone, et au Congo notamment. Le libéralisme politique et économique⁴⁶² est cité en exemple par les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds aux régimes autoritaires africains dont la gestion du système étatique est réputée corrompue. Un lien de causalité est vite établi entre le développement économique et la démocratie politique⁴⁶³ ; celui-ci devient une condition indispensable à l'aide internationale. Les pays donateurs du Nord et les institutions de Bretton Woods⁴⁶⁴ imposent alors, dès 1990, un certain nombre de conditionnalités politiques et économiques pour prétendre bénéficier à une aide ou à un prêt éventuel. Pour cela, ils exigent que de profondes réformes institutionnelles et politiques soient engagées : la bonne gouvernance⁴⁶⁵ et la démocratisation en vue de promouvoir l'économie de marché et l'État de droit. Au niveau intérieur, la faillite généralisée de l'État congolais, la paupérisation galopante de la population, la suppression de la liberté d'expression et l'interdiction des activités politiques,

⁴⁶² « Les démocraties pourraient faciliter à plus d'un titre la mise en œuvre des réformes. L'existence de poids et contrepoids sur le plan politique, la liberté de la presse et la possibilité de débattre ouvertement sur les coûts et avantages de la politique gouvernementale, pourraient amener un public plus large à prendre un intérêt personnel à la réforme. La nécessité de présenter des résultats positifs pour être réélu peut activer les changements économiques », BANQUE MONDIALE, *Le défi du développement. Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale, 1991, p. 153.

⁴⁶³ Samuel HUNTINGTON, « How countries democratize », *Political Science Quarterly*, vol. 106, n° 4, Winter 1991-1992, p. 579-616.

⁴⁶⁴ Barry MUNSLOW, « Democratization in Africa », *Parliamentary Affairs*, vol. 46, n° 4, October 1993, p. 478-491; Tom YOUNG, « Elections and Electoral Politics in Africa », *Africa*, vol. 63, n° 19, 1993, p. 299-312.

⁴⁶⁵ Anthony PAGDEN, « La genèse de la "gouvernance" et l'ordre mondial "cosmopolitique" selon les Lumières », in *Revue internationale de sciences sociales - RISS* -, n° 55, LA GOUVERNANCE, mars 1998, p. 9.

pendant près de trente ans, en dehors du cadre du parti-État qui centralisait le pouvoir entre les mains d'un seul homme, le chef du parti unique et président de la République, est vivement contestée par une population qui aspire à de meilleures conditions de vie, à la liberté et à la démocratie. Les revendications exigent le pluralisme politique, l'instauration de la démocratie, de l'État de droit⁴⁶⁶ et la libéralisation des médias. Tous ces éléments réunis qui fragilisent l'appareil politique du parti unique sont à l'origine des changements politiques survenus au Congo au début des années 1990 (2.1.). Le pouvoir en place ne cédera pas facilement aux pressions internationales et de la rue; ce n'est qu'après plusieurs mobilisations de contestation populaire – qui ne se sont pas déroulées sans heurts –, qu'il s'effondrera. Au terme de près de deux décennies de monolithisme médiatique, le fléchissement du régime de Denis SASSOU NGUESSO se traduit par un relâchement du monopole étatique sur l'information. D'une presse domestiquée et longtemps soumise à la censure étatique, pendant le parti unique, la libéralisation du secteur de l'écrit consécutive à l'ouverture politique intervient avec la réinstauration du multipartisme, au cours de la conférence nationale⁴⁶⁷, première étape de changement institutionnel (2.2.). À l'issue de celle-ci, la mission confiée aux organes dirigeants de la transition démocratique pour mettre en place les nouvelles institutions de la République fut difficile (2.3.). La menace militaire du retour à l'autoritarisme était toujours présente, tout au long de ce processus (2.4.). Toutes ces mutations politiques et médiatiques ont transformé l'espace public existant. Pour mieux appréhender ce concept, nous allons brièvement mettre en évidence l'architecture de l'espace public en rappelant l'essentiel des travaux fondateurs sur le sujet; ceci pour caractériser l'espace public en voie de constitution au Congo et d'éclairer la façon dont l'espace médiatique s'est métamorphosé dans ce contexte particulier. La presse écrite privée apparaît comme un lieu privilégié participant à l'émergence d'un nouvel espace public.

2.1. Les facteurs déterminants de l'ouverture démocratique

Le renouveau politique et médiatique au Congo résulte de l'effervescence des revendications démocratiques sur les plans politique et social, facilitée par la forte corrélation entre la fin de la guerre froide (2.1.1) et l'exigence des conditionnalités politiques comme

⁴⁶⁶ Pierre François GONIDEC, « L'État de droit en Afrique. Le sens des mots », *Revue Juridique et Politique*, n° 1, Janvier-Avril 1998, p. 3-32.

⁴⁶⁷ Yves MOREL, « Démocratisation en Afrique noire. Les conférences nationales », *Études*, n° 6, 1992, p. 733-744.

économiques des bailleurs de fonds internationaux. L'avènement de la démocratie pluraliste au Congo n'est donc pas uniquement influencé par les pressions internationales ; il est surtout la conséquence, au niveau local, d'un contexte politique dominé par une crise de la gestion néo-patrimoniale⁴⁶⁸ de l'État (2.1.2.) d'une conjoncture économique critique (2.1.3.) et des tensions liées aux contestations populaires qui ont transformé l'espace public de l'époque (2.1.4).

2.1.1. Fin de la guerre froide et révolution démocratique

Mikhaïl GORBATCHEV élu au poste de secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique (P.C.U.S.) le 11 mars 1985 amorce, dans les mois qui suivent, de profondes réformes politiques et institutionnelles au travers d'une nouvelle « révolution » de libéralisation et de démocratisation socialiste en s'appuyant sur les concepts de *perestroïka*⁴⁶⁹ (restructuration politique, économique et sociale) et de *glasnost* (transparence de la vie politique) avec « *ce désir d'ouverture qui succède à la vieille obsession propagandiste* »⁴⁷⁰. Il cherche à moderniser l'ex URSS tout en préservant le rôle dirigeant du parti unique et en réaffirmant son attachement au socialisme. Mais, ne pouvant plus contrôler le processus engagé, la machine de la *perestroïka* s'emballe, Mikhaïl GORBATCHEV perd son pari. La vague de bouleversements engendrée par la *perestroïka* précipite le cours des événements et brise l'empire soviétique⁴⁷¹. Le bloc des pays communistes d'Europe de l'Est craque⁴⁷² : tour à tour s'écroulent les régimes de János KÁDÁR en Hongrie, d'Erick HONECKER en Allemagne de l'Est - chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, les frontières sont à nouveau ouvertes entre les deux Allemagnes -, de Gustáv HUSAK en Tchécoslovaquie, de Nicolas CEAUCESCU en Roumanie, etc. C'est l'échec du monolithisme d'État. La disparition du bloc soviétique met fin à la guerre froide et modifie le rapport de force entre les grandes puissances mondiales. Toutefois, elle ne met pas fin aux rivalités entre les superpuissances occidentales en Afrique ; bien au contraire, celles-ci luttent pour préserver ou étendre leurs zones d'influence⁴⁷³. Cela crée une nouvelle donne internationale qui implique

⁴⁶⁸ Cf. Jean-François BAYART, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Fayard, 1989 ; Jean-François MÉDARD, *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.

⁴⁶⁹ Mikhaïl GORBATCHEV, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987.

⁴⁷⁰ Monique GIGUÈRE, *La face cachée de la perestroïka*, Presses de l'université du Québec, 1990, p. 9.

⁴⁷¹ Jean GICQUEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 2009, p. 355.

⁴⁷² Zaki LAÏDI, *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1995.

⁴⁷³ Stephen ELLIS (dir.), *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, 1995, p. 342.

le lancement des processus de démocratisation⁴⁷⁴ en Afrique. Cependant, l'idée de démocratisation est sujette à controverse. Circonscrit essentiellement au seul domaine politique, le concept de « transition démocratique »⁴⁷⁵ recouvre plusieurs approches que Claudette SAVONNET-GUYOT qualifie d'« *objet politique à identifier* »⁴⁷⁶ qui renvoient à une multitude de situations spécifiques à chaque pays en fonction de son histoire, de sa culture, etc.⁴⁷⁷ En règle générale, la transition de régime est le passage plus ou moins brutal pendant lequel un gouvernement autoritaire cède sa place à un régime plus « démocratique » qui mettra en œuvre des réformes institutionnelles ou autres en vue d'instaurer la démocratie. Cette transition apparaît comme un « *intervalle entre un régime politique et un autre (...) une évolution d'un système de procédures politiques à un autre, d'une ancienne forme de gouvernement vers une nouvelle (...) un intervalle d'intense incertitude politique pendant lequel le façonnement du nouveau système donne lieu à une lutte entre les dirigeants en place et l'opposition (...) une lutte entre des forces politiques avec lesquelles ce jeu est joué* »⁴⁷⁸. Marie-Soleil FRÈRE la décrit comme « *la période cruciale au cours de laquelle un gouvernement autoritaire est renversé (ou se saborde ou connaît une mutation) afin de laisser la place à un régime de plus grande ouverture. C'est au cours de ces mois que l'État commence à ébaucher des réponses aux aspirations populaires fondées sur une volonté de changement politique et souvent sur une envie de redéfinir de nouvelles formes de solidarité ou de sentiment identitaire* »⁴⁷⁹. Processus incertain et réversible, Guy HERMET propose une définition de la transition qui tienne compte du cadre temporel, en plus des caractéristiques propres à chaque pays :

« La transition s'inscrit dans le temps, de durée extrêmement variable, qui s'écoule entre la chute d'un régime et la prise de contrôle complète des rouages du pouvoir par celui qui le remplace : en l'occurrence par le régime démocratique. Elle prend fin normalement quand cette démocratie s'est pourvue d'institutions régulières, d'une constitution, et surtout lorsque les dirigeants démocratiques ont imposé leur

⁴⁷⁴ Entre 1974 et 1990, plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, d'Amérique centrale et d'Europe de l'Est ont connu, avant l'Afrique, des processus d'ouverture démocratique.

⁴⁷⁵ Robert BUIJTENHUIJS et Céline THIRIOT, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara (1992-1995)*, op. cit. ; René OTAYEK, « Culture politique, identité, société civile : une approche comparative de la problématique de la démocratie à partir des situations africaines », multigr. Cité par François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Karthala, 1997, p. 15.

⁴⁷⁶ Claudette SAVONNET-GUYOT, « Réflexions sur quelques objets politiques à identifier : crises de l'Etat, crise de la société civile, ouverture démocratique », in Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 125-128.

⁴⁷⁷ Jacques Mariel NZOUANKEU, « L'Afrique devant l'idée de démocratie », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 128, UNESCO/ères, mai 1991, p. 401.

⁴⁷⁸ Michael BRATTON et Nicolas VALLE DE WALLE, *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 7.

⁴⁷⁹ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 307.

suprématie aux militaires ou aux nomenklaturas, en rendant de la sorte, l'alternance pacifique au pouvoir au moins réalisable dans son principe »⁴⁸⁰.

La transition est « à la fois arbitraire et terriblement prématuré »⁴⁸¹ si elle doit reproduire le modèle d'une démocratie occidentale dans un contexte africain. Certes, il est vrai que « *Les principes démocratiques peuvent être exprimées dans une variété de formes institutionnelles, y compris des formes qui incarnent les préférences culturelles dérivant des traditions africaines. Le défi clé de la démocratisation, pas seulement en Afrique, est comment les gens ordinaires peuvent utiliser les institutions politiques pour obtenir des comptes des officiels de l'État* »⁴⁸². Au cours de cette phase transitoire, un rapport de force incertain s'installe entre gouvernants et gouvernés⁴⁸³ qui aboutit, dans le meilleur des cas⁴⁸⁴, à un processus de « *décompression autoritaire* »⁴⁸⁵, une libéralisation de régime. La réussite de la transition suppose l'existence d'« *une réelle possibilité d'alternance partisane au pouvoir, les changements de politique réversibles peuvent résulter de l'alternance au pouvoir et un contrôle civil effectif a été établi sur les militaires* ». Partant de ce constat, il ressort que la transition d'un régime à un autre suit le schéma suivant : la libéralisation du régime autoritaire, la période transitoire et enfin la consolidation du nouveau régime.

Les révolutions démocratiques en Europe de l'Est qui remettent en cause le parti unique ont un impact significatif en Afrique. L'effet d'entraînement⁴⁸⁶, « boule de neige » de ce mouvement, permet aux oppositions politiques « chloroformées » de prendre conscience qu'il était désormais possible d'ébranler les régimes autoritaires qui se prétendaient inamovibles. François GAULME considère que « *la seule influence externe décisive a sans doute été la révolution roumaine, qui a prouvé aux africains que l'on pouvait se soulever efficacement contre un dictateur* »⁴⁸⁷. L'U.R.S.S. décide de ne plus soutenir les pays dont le modèle idéologique est basé sur le marxisme-léninisme. Déstabilisé, le régime de Denis SASSOU

⁴⁸⁰ Guy HERMET, « Présentation : Le temps de la démocratie ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, 1991, p. 271-272.

⁴⁸¹ Michael G. SCHATZBERG, « Power : Legitimacy and Democratization in Africa », *Africa*, vol. 63, n° 4, 1993, p. 457.

⁴⁸² Michael BRATTON et Nicolas VALLE DE WALLE, *Democratic Experiment in Africa*, op. cit., p. 11-12.

⁴⁸³ Abdoulaye NIANDOU SOULEY, *Crise des autoritarismes militaires et renouveau politique en Afrique de l'Ouest. Étude comparative, Bénin, Mali, Niger, Togo*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux I, 1992, p. 405.

⁴⁸⁴ L'issue de la transition n'est pas forcément démocratique comme ce fut le cas dans beaucoup de pays africains.

⁴⁸⁵ Jean-François BAYART, « La problématique de la démocratie en Afrique. La Baule et puis après ? », in les Chemins de la démocratie, *Politique Africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 5-20.

⁴⁸⁶ Samuel DECALO, « The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa », *African Affairs*, vol. 91, n° 362, Janvier 1992, p. 7-35.

⁴⁸⁷ François GAULME, *Afrique incertaine*, 1991, p. 588.

NGUESSO perd ses soutiens qui lui garantissaient, autrefois, une certaine quiétude psychologique⁴⁸⁸. À l'instar de la plupart des États africains, pour pouvoir survivre, le parti unique est contraint de se restructurer pour ne pas écorner son image et voir sa marge de manœuvre se rétrécir au niveau international. Ses fondements idéologiques et les modalités d'organisation du pouvoir sont remis en cause. La Banque Mondiale, le F.M.I. et les pays du bloc de l'Ouest conditionnent dorénavant leur aide à la nécessité d'ouverture démocratique des régimes autoritaires. Cependant, ces pré-conditions suscitent de nombreuses interrogations de la part de certains analystes : « *le plus grand danger (...) est de retomber dans une vision de l'histoire africaine comme épiphénomène de l'histoire occidentale où l'Afrique n'est que le nouveau terrain de jeu des grandes puissances* »⁴⁸⁹. La France, principal soutien des économies des États africains francophones emboîte le pas aux bailleurs de fonds internationaux. Les relations entre l'Afrique et les pays du Nord étaient fondées jusque-là sur une coopération économique qui ne prenait pas en compte le respect des droits de l'homme et de la démocratie⁴⁹⁰. « *La fin de la guerre froide signifiait la fin de la lutte d'influence des deux camps sur le continent africain qui, pour assurer leur emprise, étaient peu regardant sur la nature des régimes qu'ils soutenaient, pourvu qu'ils restent dans leur giron. De leurs côtés, forts de ce soutien, les dirigeants africains pouvaient se permettre de résister aux demandes de leurs oppositions* »⁴⁹¹.

Le président François MITTERRAND, dans son discours du 20 juin 1990, au XVI^{ème} sommet franco-africain⁴⁹² de La Baule, invite les trente-sept chefs d'État africains présents à faire des progrès pour libéraliser leurs régimes. Il déclare : « *J'ai naturellement un schéma tout prêt :*

⁴⁸⁸ Laurent MONNIER, « Démocratie et développement en Afrique noire : quels termes pour quel débat ? », in *Informations et Commentaires*, n° 78, janvier-mars 1992, p. 29.

⁴⁸⁹ Jean COPANS, « Histoire, politique et nationalisme en Afrique noire », *Le Monde Diplomatique*, Septembre 1980.

⁴⁹⁰ La Convention Lomé IV signée en 1990 et révisée en 1995 (Lomé IV bis) « *renforce la dimension politique, établit une articulation entre développement et droits de l'Homme, renforce l'appui à l'ajustement structurel. Elle introduit les conditionnalités (économiques et politiques) et les sanctions* », Bibiane MBAYE GAHAMANYI et Mamadou DANSOKHO, « Explique-moi l'Accord de partenariat ACP-CE », Manuel de facilitation à l'intention des acteurs non étatiques de l'Afrique de l'Ouest, édité par la Fondation Friedrich Ebert et Enda Tiers-Monde, document non daté, p. 10. Cité par Mamadou NDIAYE, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : Le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2006, p. 38.

⁴⁹¹ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démantèlement du pouvoir...*, op. cit., p. 145.

⁴⁹² « *La France et ses lointaines colonies ont pris l'habitude de se retrouver chaque année sous le couvert d'un sommet franco-africain destiné à raffermir les relations clientélistes entre l'ancienne métropole d'une part et les pays francophones d'Afrique d'autre part. Ces rencontres, loin d'être placées sous le signe de simples retrouvailles de courtoisie, sont en fait l'occasion pour les leaders africains d'obtenir de leur "patron" des promesses d'aides économiques* », Germain N'GOMA, *Le processus de démocratisation en Afrique : cas du Congo et du Togo*, Mémoire de DEA « Études Africaines », Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 1992, p. 34.

système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de censure. (...) vous États souverains que je respecte, à vous de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure »⁴⁹³ Ce discours marque une rupture, au moins dans la forme, dans la politique française en Afrique. François MITTERRAND fait comprendre à ses pairs africains que la « vague » de démocratisation qui a soufflé les régimes communistes d'Europe de l'Est n'épargnerait pas l'Afrique. C'est un processus irréversible vers la démocratie dans lequel ils doivent s'engager. Il montre qu'il existe un lien étroit entre démocratie et développement⁴⁹⁴. Mais entre « *Démocratisation et libéralisation économique : lequel est la poule, lequel est l'œuf ?* », s'interroge Iain McLEAN⁴⁹⁵. Cependant, recommander « *aux Africains d'aller vers la démocratie à leur rythme, a été interprété largement comme un encouragement aux dirigeants africains qui résistaient au processus de démocratisation* »⁴⁹⁶. François MITTERRAND subordonne l'aide française aux efforts réalisés en matière de démocratie par les pays bénéficiaires et précise : « *Il y aura une aide normale à l'égard des pays d'Afrique. C'est évident que cette aide traditionnelle, déjà ancienne, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire, sans accepter l'évolution vers la démocratie, et qu'elle sera enthousiaste pour ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible* »⁴⁹⁷. Qualifié de discours en trompe l'œil, le Bénin et le Gabon avaient déjà organisé leur conférence nationale⁴⁹⁸. Au Congo, les acteurs sociaux et le gouvernement étaient en proie à des négociations mouvementées pour sortir de la crise politique. « *Il est par conséquent exagéré de dire que les mouvements de contestation des régimes politiques africains sont apparus sous l'impulsion de la France* »⁴⁹⁹. Les bonnes relations que le Congo entretient avec la France, notamment avec la compagnie pétrolière Elf qui gère sa production locale, lui permettent d'échapper, dans un premier temps, aux pressions directes occidentales. En dépit des manœuvres dilatoires du P.C.T, qui ne veut pas s'ouvrir au pluralisme politique, le Congo ne peut éviter le « cyclone démocratique » qui secoue la quasi-totalité des pays francophones d'Afrique subsaharienne.

⁴⁹³ Discours de François MITTERRAND au sommet France-Afrique de La Baule, 20 juin 1990. Cité par Denis SASSOU NGUESSO, in *Le manguié, le fleuve et la souris*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1997, p. 72.

⁴⁹⁴ John A. WISEMAN, « Démocratisation, réforme économique et conditionnalités en Afrique subsaharienne: contradictions et convergence », in Sophia MAPPA (dir.), *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995, p. 459-481.

⁴⁹⁵ Iain McLEAN, « Democratization and Economic Liberalization : Which is the Chicken and Which is the Egg? », *Democratization*, vol. 1, n° 1, spring 1994, p. 27-40.

⁴⁹⁶ Stephen ELLIS (dir.), *L'Afrique maintenant*, op. cit., p. 342.

⁴⁹⁷ Discours du président MITTERRAND à l'issue de la XVI^{ème} conférence des chefs d'État France-Afrique. La Baule, 21 juin 1990.

⁴⁹⁸ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville*, op. cit., p. 45.

⁴⁹⁹ Stephen ELLIS (dir.), *L'Afrique maintenant*, op. cit., p. 342.

Pour mieux comprendre les enjeux du changement de contexte politique qui ont favorisé la contestation ouverte de l'autoritarisme, il est nécessaire de revenir sur la situation politique et économique du Congo de la fin des années 1980.

2.1.2. Le système social néo-patrimonial étatisé

Le néo-patrimonialisme, concept inspiré de Max WEBER et associé aux travaux pionniers de Jean-François MÉDARD⁵⁰⁰, permet d'interpréter le fonctionnement de l'État en Afrique, à partir des catégories wébériennes de domination⁵⁰¹. Selon l'auteur, la confusion entre le domaine privé et le domaine public est au cœur de l'État africain. Il existe une « *affinité structurelle entre le patrimonialisme et l'autoritarisme* »⁵⁰². De l'abbé Fulbert YOULOU à Denis SASSOU NGUESSO, tous les présidents qui se sont succédé au sommet de l'État congolais ont favorisé la gestion patrimoniale du pouvoir. Cet « *espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique* »⁵⁰³ a servi à légitimer son pouvoir de domination dans les sphères de l'État. L'accession au pouvoir est aussi synonyme d'accès à la richesse, de prédation des ressources nationales : « *dans tout État, et pas seulement en Afrique, l'enjeu central de la compétition politique reste le partage du gâteau national* »⁵⁰⁴. Le système politique mis en place fonctionne sur la base d'une redistribution patrimoniale des gouvernants à l'égard de leur clientèle politique. Ils ont ainsi perpétué le clientélisme, le népotisme, la corruption, l'enrichissement illicite, les passe-droits et toutes sortes d'avantages et de privilèges⁵⁰⁵ dans l'administration publique, au détriment des autres composantes de la population, marginalisées, exclues de la gestion étatique⁵⁰⁶, des

⁵⁰⁰ Jean-François MÉDARD, « L'État néopatrimonial en Afrique », in Jean-François MÉDARD (dir.), *États d'Afrique noire...*, op. cit., p. 336-350 ; Michael BRATTON, Nicolas VALLE DE WALLE, « Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa », *World Politics*, vol. 46, n° 4, 1994, p. 453-489.

⁵⁰¹ Pour Max WEBER, la domination est « *toute chance qu'a un individu de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé* », in Michel DUBOIS, *Les fondateurs de la pensée sociologique*, Ellipses, 1993, p. 151.

⁵⁰² Jean-François MÉDARD, « Autoritarismes et Démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 93.

⁵⁰³ Alain MESCHERIAKOFF, cité par Jean-François MÉDARD, *États d'Afrique noire...op. cit.*, p. 349.

⁵⁰⁴ Jean-François MÉDARD, « Autoritarismes et Démocraties en Afrique noire »,...op. cit., p. 93.

⁵⁰⁵ Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, n° 63, 1996, p. 97-116 ; Alice Nicole SINDZINGRE, *État, développement et rationalité en Afrique : contribution à une analyse de la corruption*, Talence, CEAN, 1994.

⁵⁰⁶ La gestion de l'appareil étatique, les recrutements, les nominations, les promotions, etc., dans l'administration publique, se font en tenant compte de deux paramètres : être membre du parti au pouvoir ou être originaire d'une des régions qui constituent les fiefs électoraux du chef de l'État. Ces considérations ethno-régionales deviennent nécessaires parfois indispensables pour prétendre s'élever dans la hiérarchie sociale aux hauts postes à responsabilité. Il faut toutefois nuancer notre propos, en ce sens que, ce modèle de gestion n'est pas institutionnalisé en normes d'État ; par conséquent, ces pratiques arbitraires, d'exclusion, de marginalisation des autres composantes de la population ne se font que de manière officieuse.

réseaux de distribution clientélistes. « *Système politique avili par la corruption, le clientélisme, le favoritisme, la gabegie, le détournement des fonds publics, le sentimentalisme, le parti unique au Congo est progressivement devenu le théâtre d'une sorte de néo-patrimonialisme : cette facilité qu'ont eue des hauts dignitaires à confondre les caisses et le domaine publics aux leurs* »⁵⁰⁷.

Le pouvoir néo-patrimonial au Congo se développe considérablement avec l'institutionnalisation du parti unique. Son rôle dirigeant le place au-dessus de toutes les institutions étatiques. Les organisations de masse, seules institutions capables de constituer un contrepoids au pouvoir central sont aussi placées sous le contrôle du P.C.T.. Il en est de même de l'unique centrale syndicale, dirigée par un membre du bureau politique du parti. Dans son fonctionnement, le pouvoir est concentré aux mains d'un seul homme, le secrétaire du parti et chef de l'État qui peut ainsi asseoir sa domination. En vue de conforter son pouvoir, dès son accession au pouvoir en 1979, Denis SASSOU NGUESSO s'attribue le poste de chef du gouvernement, prérogative qui avait toujours été, dans les régimes précédents, celle du premier ministre. « *Si l'essence du régime est militaire, son fonctionnement fait intervenir d'autres acteurs et ressources* »⁵⁰⁸ civils pour élargir la base du régime. Dans un pays où l'instabilité politique est chronique, où l'accession au pouvoir procède souvent des armes, sa conservation nécessite alors des garde-fous sécuritaires dont la proximité ethnique ou régionale des personnes qui entourent le président devient, entre autres, un certain gage de confiance et de longévité assurées. Denis SASSOU NGUESSO s'appuie surtout sur l'armée pour conserver le pouvoir : « *Tous les corps des forces armées sont sous son contrôle direct. Les officiers supérieurs et généraux et les sous-officiers lui doivent positions et promotions* »⁵⁰⁹. Cependant, à l'issue du troisième congrès du P.C.T. en 1984, il écarte du bureau politique du parti des personnalités qui pourraient éventuellement constituer une menace pour son fauteuil, notamment le numéro deux, Jean-Pierre THYSTÈRE TCHICAYA. Toutefois, le contrôle des structures étatiques ne suffit pas pour pérenniser, à long terme, le pouvoir. C'est ainsi que le chef de l'État avait une conception particulière de la gestion politique des ressources humaines. C'est un régime de confusion des pouvoirs qui ne permet aucun contrôle démocratique de la gestion publique de l'État. Une commission de contrôle et

⁵⁰⁷ Gaspard NSAFU, *Congo : de la démocratie à la démocrature*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 72.

⁵⁰⁸ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir*, op. cit., p. 56.

⁵⁰⁹ Théophile OBENGA, *L'histoire sanglante de la violence politique congolaise (1959-1997). Diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Paris, Présence africaine, 1998, p. 138.

de vérification du parti au pouvoir ne pouvait remplir, de manière crédible, cette fonction démocratique essentielle dans laquelle elle se trouve à la fois juge et parti. Or toute l'organisation des pouvoirs au Congo reposait jusque-là sur le principe, désormais caduc, selon lequel le pouvoir émanait du peuple à travers le parti unique marxiste-léniniste. Le pouvoir étant en réalité confisqué par une minorité loin d'être représentative de tout le peuple pour plusieurs raisons objectives. « *Le problème du pouvoir en Afrique n'est plus fondamentalement lié à la compétence du chef ou de son équipe, ni à l'avènement de la démocratie, au respect des droits de l'Homme et à la pratique de la bonne gouvernance. Il est d'abord et avant tout celui du matériau sur lequel s'exerce le pouvoir* »⁵¹⁰. Beaucoup plus préoccupé à conserver « à vie » son pouvoir, le président de la République se soucie peu, sinon guère, de la qualité des compétences de certains individus (qui lui étaient totalement fidèles) qu'il nomme à des postes importants de responsabilité. Considérant l'appareil étatique comme étant une entreprise personnelle, l'affectation de son personnel répond à une logique de loyauté voire de soumission et de contrôle des organes du pouvoir. « *Les institutions réelles du politique en Afrique sont des relations informelles de loyauté et de patronage établies entre les "big men" et leur suite personnelle* »⁵¹¹. Ces pratiques condamnables demeurent, *ipso facto*, une affaire de tribus, d'ethnies, de clans, et de région. Le recrutement des collaborateurs du chef de l'État, de son équipe gouvernementale ou à des postes à haute responsabilité, se fait toujours sur des bases ethno-régionales. Les individus cooptés dans les structures de l'État reproduisent à leur tour quasiment le même schéma. Autrement dit, ils embauchent leurs collaborateurs au sein du cercle familial ou auprès d'amis politiques proches qui leur doivent reconnaissance et fidélité. Le mode d'accumulation des ressources politiques engendre une pléthore non justifiée de recrutements frauduleux dans la fonction publique pour s'assurer la confiance et le dévouement des employés. À chaque niveau de l'administration, la portion de responsabilité confiée à tout « chef » devient son fonds de commerce. L'exercice de la fonction politique se traduit par de nombreux avantages personnels⁵¹². Les tâches confiées ne sont pas toujours exécutées à la hauteur des résultats escomptés. Il est institué « *la pratique de la prime à l'échec comme système de*

⁵¹⁰ Alain CLAISSE, « L'État en Afrique » in *L'Afrique subsaharienne : sécurité, stabilité et développement*, Ed. Secrétariat général de la défense nationale, La documentation française, Paris, 1993, p. 128.

⁵¹¹ Michael BRATTON et Nicolas VALLE DE WALLE, *Democratic Experiment in Africa...*, *op. cit.*, p. 43-44.

⁵¹² C'est ce que de nombreux politologues africanistes, entre autres ceux appartenant à la mouvance de *Politique Africaine*, se sont efforcés de montrer en élaborant le concept de « politique par le bas ». On retiendra les travaux d'Achille MBEMBE (1985 et 1988), de Comi TOULABOR (1986) et de Jean-François BAYART (1992), lire à ce sujet : *Le Politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.

promotion »⁵¹³. Les tenants du pouvoir, nullement inquiétés, se dotaient alors d'un poste budgétaire conséquent qui leur garantissait des revenus suffisants et stables. Le sentiment d'inamovibilité qui les animait a souvent favorisé détournement de deniers publics, enrichissement illicite, corruption, etc.⁵¹⁴, à une période où les recettes pétrolières étaient très importantes. Les militaires au pouvoir s'érigent en classe dominante ; ils appartiennent à la petite bourgeoisie qui s'est constituée au lendemain de l'indépendance. Il s'est ainsi constitué un système vertical de patrimonialisation articulé, allant du président de la République au plus « petit » bureaucrate dans l'échelle administrative : « *Le rapport à l'État est vécu par les acteurs supérieurs comme par les acteurs subordonnés dans une logique de rente* »⁵¹⁵. Cette redistribution symbolique de la gestion du pouvoir est à l'origine des lourdes conséquences sur le plan économique. De nombreux projets de développement, mal gérés, n'ont pu ainsi voir le jour ou encore sont restés inachevés pour les raisons avancées. Ils sont, dans leur ensemble, un échec⁵¹⁶. « *Le P.c.t. disposait d'une cour révolutionnaire de justice destinée à juger des crimes économiques qui ne jugea personne, n'embastilla aucun voleur. Une solidarité de gangs soudait les membres d'une naissante nomenklatura* »⁵¹⁷.

La concentration et la personnalisation du pouvoir ont permis la perpétuation de la logique néo-patrimoniale. Elles n'ont pas apporté aux Congolais plus de liberté et de meilleures conditions de vie. Bien au contraire, il a exacerbé, au niveau social, les injustices et les inégalités séparant la société en une minorité de nantis et une majorité de laissés-pour-compte au premier rang desquels se trouvaient des diplômés sans emplois, des étudiants sans réelle perspective professionnelle, etc.⁵¹⁸ La non-redistribution des richesses nationales, le culte du pouvoir et de la personnalité accroissent progressivement les inégalités sociales, au point de porter atteinte à la paix sociale⁵¹⁹. « *Car la paix qui procure la tranquillité des esprits et la quiétude n'est pas seulement l'absence de guerre civile, mais aussi et surtout celle qui permet aux populations de se prendre en charge, de se nourrir et de se loger décemment, se soigner*

⁵¹³ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 10.

⁵¹⁴ Cf. Tidiane DIAKITÉ, *L'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala, 1986.

⁵¹⁵ Abdoulaye NIANDOU SOULEY, *Crise des autoritarismes militaires et renouveau politique en Afrique de l'Ouest...*, op. cit., p. 195.

⁵¹⁶ Cf. *La Banque Mondiale et le développement rural (1965-1986)*, Washington, Banque Mondiale, 1988.

⁵¹⁷ Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 juin 2006, p. 10.

⁵¹⁸ Gaspard NSAFU, *Congo : de la démocratie à la démocrature*, op. cit., p. 5.

⁵¹⁹ Cf. Jean Raphaël DE SOUREL, *Quel avenir pour l'Afrique noire ? Essai sur le mal développement africain*, Paris, Éditions Godefroy de Brouillon, 1997.

et se vêtir à partir du produit de leur travail »⁵²⁰. Mais, tant que les ressources financières provenant de l'exploitation pétrolière permettaient d'entretenir le clientélisme, le mode néopatrimonial de gestion publique est resté à l'abri de quelconques contestations pouvant inquiéter le pouvoir en place⁵²¹. Vivant sous la menace pendante de la répression militaire qui les dissuadait de manifester publiquement, les populations n'osaient pas critiquer librement ces pratiques condamnables. « *Il existe une affinité structurelle entre le patrimonialisme et l'autoritarisme* »⁵²². Face aux manifestations de tout genre, les dirigeants détiennent encore sous leur coupe l'appareil répressif de l'État (armée, police, renseignements généraux, etc.) qui leur permet de menacer, d'intimider et de maintenir le peuple apeuré dans le silence en usant régulièrement de la violence de manière disproportionnée. Qualifiant d'« *État comprador, prolongement de l'État colonial* » et d'« *armée comprador, [qui] joue, à peu de chose près le même rôle que l'armée coloniale, c'est-à-dire un rôle de répression* »⁵²³, les citoyens se contentaient de contenir leur mécontentement en attendant le moment opportun pour se soulever. Face à l'épuisement de la ressource redistributive et clientéliste, à une grave crise de légitimité interne et externe, la violence est l'une des multiples réponses qu'adopte le régime en place viscéralement marqué par une longue tradition autoritaire pour résister aux réformes démocratiques.

La dénonciation d'une tentative de coup d'État, en septembre 1987, attribuée au Capitaine rebelle Pierre ANGA (assassiné par l'armée en 1988 à Owando, dans le nord du pays), provoque des purges au sein des instances du parti unique⁵²⁴. Elle donne lieu à une redistribution des postes au niveau du parti et de l'appareil de l'État. De même que le congrès extraordinaire du P.C.T. qui se tient à Brazzaville, du 4 au 10 décembre 1990, est précédé par une série de démissions de ses membres, en quête d'une nouvelle virginité politique, nous y reviendrons. Le système de régulation politique du régime autoritaire portait en son sein les germes de sa propre destruction. La persistance de la crise économique nationale aggravée par sa dimension internationale provoque une crise de confiance et d'identité entre les

⁵²⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 10.

⁵²¹ Jean-François MÉDARD, « Étatisation et désétatisation en Afrique noire », in *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, op. cit., p. 363.

⁵²² Jean-François MÉDARD, « Autoritarismes et Démocraties en Afrique noire », op. cit., p. 93.

⁵²³ Mustapha BENCHENANE, *Les armées africaines*, Paris, Publisud, 1983, p. 21.

⁵²⁴ « *Les rivalités entre "conservateurs" et "réformateurs" à l'intérieur du parti servent de prétexte au pouvoir pour organiser une répression contre les fauteurs de troubles* », Albert M'PAKA, *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*, op. cit., p. 191.

gouvernants et les gouvernés⁵²⁵. L'absence de distinction entre domaine public et domaine privé, l'ambition des dirigeants de demeurer au pouvoir *ad vitam aeternam*, le clientélisme, le copinage, la corruption, a fini par éclater après la chute des régimes d'Europe de l'Est⁵²⁶. « *Il y a eu une crise du modèle du parti unique. Il n'a pas permis l'intégration des citoyens parce que ce n'était qu'une machinerie politique au service de quelques leaders. (...) il était factice et n'a pas permis l'intégration de la population et sa participation au système politique, pas plus qu'il n'a assuré le développement économique, ce pourquoi sa créativité avait été justifiée* »⁵²⁷. La libéralisation politique a été facilitée par une conjoncture mondiale exceptionnelle⁵²⁸.

2.1.3. La situation économique difficile : catalyseur du changement politique

Pays producteur de pétrole, le Congo connaît une grande prospérité due à son second boum pétrolier (1980-1983), après celui de 1974, avec la découverte d'importants gisements. Le pays bénéficie d'une croissance rapide favorisée par des niveaux élevés du prix du baril de pétrole et du cours du dollar. C'est ainsi que les premières années au pouvoir de Denis SASSOU NGUESSO sont consacrées à la planification et au début d'exécution d'un plan quinquennal (1982-1986) qui a l'ambition de répondre aux grands défis économiques, sociaux et culturels du pays⁵²⁹. Cependant, dès 1984, la situation économique se dégrade⁵³⁰. Le Congo

⁵²⁵ « *Les citoyens désabusés dans leurs droits en sont arrivés à baisser les bras. Ce qui a pour conséquences évidentes : la dévalorisation du travail, la médiocrité dans les services, la dépravation des mœurs, la dégradation du système scolaire, la négligence dans les structures de santé, la croissance de la mortalité, la détérioration des villages et des routes, le chômage...* », *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 10.

⁵²⁶ Germain N'GOMA, *Le processus de démocratisation en Afrique...*, *op. cit.*, p. 30.

⁵²⁷ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 142.

⁵²⁸ Tessy D. BAKARY, « Mutations au Nord, interrogations au Sud », *Études Internationales*, vol. 21, n° 3, septembre 1990, p. 469-485.

⁵²⁹ Les orientations économiques sont définies au cours du 3^{ème} Congrès extraordinaire du P.C.T. du 26 mars 1979 : « *ce plan quinquennal visait essentiellement la poursuite d'objectifs complémentaires ci-après :*
- la rupture avec l'héritage colonial et la lutte contre la domination extérieure ;
- la reconquête du territoire et l'équilibre entre les régions ;
- l'édification d'un appareil productif hors pétrole ;
- le développement de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des masses », Albert M'PAKA, *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*, *op. cit.*, p. 191.

⁵³⁰ Selon Pascal LISSOUBA, la déliquescence de l'État aurait commencé dès 1969 : « *les nouveaux dignitaires, originaires principalement du nord chassent tous ceux qui, non seulement ne sont pas sûrs politiquement, mais appartiennent à d'autres ethnies que la leur. Comme le sud du pays comporte les villes principales du Congo, Brazzaville la capitale, et Pointe-Noire le port pétrolier, la chasse aux sorcières prendra naturellement des proportions presque inimaginables. Aucun service n'y échappe : l'armée, bien sûr, la police, la gendarmerie, l'ensemble des autres administrations. En l'espace de quelques semaines, des cadres, dont certains avaient reçu une formation parfaitement valable, sont chassés de leur emploi. Il était évidemment impossible de les remplacer. C'est à cette date que démarre l'effondrement structurel de notre pays* », Pascal LISSOUBA, *Les fruits de la Passion partagée*, Ed. Odilon Media, Paris, 1997, p. 108.

subit les effets de la baisse des cours du dollar qui se répercute sur le prix du pétrole. De 1985 à 1988, les recettes pétrolières chutent de 230 à 35 milliards de FCFA⁵³¹. Sur le plan social, l'État se trouve dans l'incapacité de distribuer équitablement la principale richesse nationale. Le plan quinquennal ne peut être exécuté jusqu'à son terme. Les autorités gagent la production future du pétrole. La trésorerie nationale se trouve à court de crédits. Le pays fait face à une restriction conjoncturelle rigoureuse de ses ressources en devises. Quelques réformes économiques sont élaborées pour remédier à la crise, mais elles seront vaines. Les bailleurs de fonds internationaux réclament une plus grande transparence dans la gestion étatique des pays africains car « *lassés de voir leurs aides englouties dans les poches de quelques profiteurs* »⁵³². La poursuite de l'aide internationale est désormais liée à la bonne gouvernance et à la mise en œuvre de réformes politiques : abandon des systèmes à parti unique au profit de la démocratie pluraliste, l'institutionnalisme du multipartisme et l'organisation d'élections libres⁵³³. Les conditionnalités politiques et économiques des institutions financières internationales pour prétendre à toute aide contraignent le gouvernement à procéder à d'importantes réformes. Obligé de s'aligner sur les exigences du F.M.I.⁵³⁴, le gouvernement signe, en 1986, un programme d'ajustement structurel⁵³⁵. Il impose des mesures plus radicales, une réduction drastique des dépenses de fonctionnement de l'État notamment. « *Par leur interventionnisme, ces programmes sont en train de saper les formules grâce auxquelles, dans les faits, l'État postcolonial était parvenu, ici et là, à se doter d'une certaine légitimité* »⁵³⁶. L'austérité aggrave les difficultés politiques et sociales ; elle touche de plein fouet les populations⁵³⁷ : irrégularité dans le paiement des salaires des fonctionnaires, arrêt des recrutements, licenciements et retraites anticipées dans la fonction publique, gel des bourses estudiantines, augmentation du coût de la vie, etc. La jeunesse scolarisée est la première à subir les mesures draconiennes du F.M.I. Elle exprime son

⁵³¹ Jean-Marie BRETON, « La transition vers la démocratie au Congo », *Revue Congolaise de Droit*, n° 10, juillet-décembre 1991, p. 13-40.

⁵³² Céline THIRIOT, *Démocratisation et démantèlement du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 146.

⁵³³ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 14.

⁵³⁴ Ce que François CONSTANTIN a appelé « *la démocratie ajustée* », François CONSTANTIN, « L'Afrique : ajustement et conditionnalité », in Zaki LAÏDI (dir.), *L'ordre mondial relâché*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques & Berg Publishers, 1994, p. 245.

⁵³⁵ Jean COUSSY, « Les rapports ambivalents entre ajustement structurel et démocratie », *Coopération internationale pour la démocratie*, n° 4, 1995, p. 57-70.

⁵³⁶ Achille MBEMBE, « L'ère des transitions », *Belvédère*, vol. 4, n° 1294, Janvier-Février 1992, p. 50.

⁵³⁷ Philippe HUGON, « Les effets des politiques d'ajustement structurel sur les structures politiques africaines », in Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, *op. cit.*, p. 89-107.

mécontentement⁵³⁸, le 11 novembre 1986, par « *des manifestations "spontanées", c'est-à-dire non encadrées par les instances du parti* »⁵³⁹, à l'issue des conclusions du Conseil de ministre, du 6 novembre 1985, au cours duquel le gouvernement décide d'appliquer de nouvelles dispositions pour les étudiants qui prétendent bénéficier d'une bourse universitaire. Son obtention est dorénavant conditionnée par la réussite d'un concours réservé aux nouveaux bacheliers. Cette décision suscite essentiellement la colère des lycéens de Brazzaville qui organisent plusieurs mouvements de grève en signe de protestation. Les étudiants revendiquent l'octroi, sans conditions, de la bourse à tous, et par-dessus tout, son augmentation car ils sont confrontés à des difficultés grandissantes : irrégularités dans le paiement de la bourse (allant jusqu'à plusieurs mois d'arriérés), conditions d'études et de travail déplorables, etc. Les violences occasionnées par les grèves et manifestations estudiantines sont sévèrement réprimées par la police. Elle procède à de nombreuses arrestations. Le programme d'ajustement structurel est clairement rejeté par toutes les couches de la population qui ne supportent plus ses mesures intolérables qui perdurent dans le temps : banques en faillite, difficulté de paiement des salaires des fonctionnaires, faiblesse des structures de l'État, etc.

La crise économique et la mal gouvernance, conjuguées avec l'échec du développement social, provoquent une crise politique générale. D'après Seymour Martin LIPSET, un certain niveau de croissance et de développement capitaliste améliore l'alphabétisation, l'éducation et l'urbanisation qui permettent d'atténuer les tensions qu'engendrent les conflits politiques⁵⁴⁰. Les tracts partisans font leur réapparition dans la capitale : « *Quelques "vérités" répétées à des millions d'exemplaires se sont implantées dans l'esprit de la plupart des gens, sur la base des tracts et de la rumeur. Les unes invérifiées et les autres invérifiables* »⁵⁴¹. Le régime en place est de plus en plus impopulaire, discrédité au niveau national et international. Les organismes financiers internationaux et les bailleurs de fonds incitent les dirigeants de créer les conditions favorables à l'émergence d'une économie de marché, de procéder à des réformes institutionnelles (ouverture démocratique) et d'asseoir les règles d'une bonne gouvernance. « *Au lieu de prescrire des conditions a priori de la démocratie en Afrique, il serait plus utile*

⁵³⁸ Les luttes lycéennes et estudiantines de la deuxième moitié des années 1980 sont précurseurs des mutations sociopolitiques à venir.

⁵³⁹ Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », in Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, p. 144.

⁵⁴⁰ Seymour M. LIPSET, « Some Social Requisites of Democracy. Economic and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, mars 1956.

⁵⁴¹ *La Semaine Africaine*, n°1867, 22-28 novembre 1990, p. 3.

de prêter attention aux capacités dont pourraient disposer des acteurs qui, par nécessité et peut-être aussi par conviction, seraient soucieux d'entreprendre une réforme démocratique »⁵⁴² indique Mawuto Roger AFAN. Le parti unique tente une petite ouverture politique. Du 26 au 31 juillet 1989, le P.C.T. renforce son action avec l'organisation de son 4^{ème} congrès ordinaire⁵⁴³. Le parti « s'ouvre à des éléments dits "modérés" au détriment des partisans du "marxisme dur". Ces derniers, tel le ministre des Affaires étrangères, Pierre Nzé, réapparaîtront un an plus tard pour réclamer le multipartisme »⁵⁴⁴. Deux piliers du régime se désolidarisent du chef de l'État, Jean-Michel BOKAMBA-YANGOUMA, secrétaire général du syndicat des travailleurs congolais et le chef d'état-major général des Forces armées Congolaises (F.A.C.), le général Jean-Marie Michel MOKOKO, pour des conflits personnels. L'explosion en vol d'un DC 10 de la compagnie française UTA reliant Brazzaville à Paris via N'Djamena au-dessus du désert du Ténéré au Niger, le 19 septembre 1989, organisée par le pouvoir libyen met en cause directement les services de renseignements congolais. Cet attentat renvoie, à tort ou à raison, une image cruelle⁵⁴⁵ du régime de Denis SASSOU NGUESSO. Selon la rumeur populaire, le président de la République aurait été aussi à l'origine du décès de l'épouse du chef d'état-major général des F.A.C.⁵⁴⁶

Au lendemain des bouleversements politiques provoqués par la *perestroïka*, en 1989, « les grands équilibres sont rompus ; stratégiquement, le Congo cesse d'être un enjeu du conflit Est-Ouest »⁵⁴⁷. Les effets de la *perestroïka* sont perceptibles au Congo. Denis SASSOU NGUESSO, qui cumule les fonctions de président du comité central du P.C.T., Chef de l'État et Président de la République, convoque les membres de l'instance dirigeante du parti unique pour mettre en place une commission *ad hoc* qui aura pour mission d'examiner les

⁵⁴² Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 86.

⁵⁴³ Ce congrès se veut autocritique et dresse un bilan de l'action gouvernementale des cinq années précédentes. La classe dirigeante tente de faire des efforts pour retrouver une crédibilité auprès d'une population qui l'accuse d'être corrompue, d'amasser illicitement des richesses financières et matérielles, au mépris de la misère sociale des citoyens.

⁵⁴⁴ Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », op. cit., p. 145.

⁵⁴⁵ L'attentat terroriste « avait coûté la vie à la fille aînée de Bokamba (secrétaire général du syndicat des travailleurs congolais). Or, selon la rumeur, Sassou Nguesso aurait été au courant des préparatifs de cette opération car il aurait au dernier moment décommandé ce vol à des proches. Mais alors pourquoi m'avoir tenu en dehors de la confiance me faisant ainsi perdre un être cher, se demande Bokamba ? Une telle négligence est rarement excusable. Aussi, à la première occasion, le secrétaire général de la C.S.C. a voulu le faire payer », Germain N'GOMA, *Le processus de démocratisation en Afrique*, op. cit., p. 55. Ce qui pourrait expliquer, plus tard, le comportement et l'acharnement de Jean-Michel BOKAMBA-YANGOUMA à faire tomber le régime de Denis SASSOU NGUESSO, dont il était autrefois membre dévoué du bureau politique.

⁵⁴⁶ *Ibidem*.

⁵⁴⁷ Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », op. cit., p. 144.

conséquences qui pourraient découler de ces changements politiques au Congo. Le rapport de cette commission ne fut remis qu'en juin 1990. « *L'ordre établi du P.C.T. depuis 21 ans n'est pas en mesure de répondre seul aux impératifs du moment. L'ordre monopartiste établi dans notre pays depuis 1963 n'a pas apporté au peuple plus de démocratie, de liberté et de bien-être* »⁵⁴⁸.

Dès le 16 septembre 1989, le P.C.T. tente une ouverture démocratique en essayant de disposer au sein du parlement, l'Assemblée nationale populaire (A.N.P.), de 74 sièges sur 133 de nouveaux députés, non membres du parti, exclus autrefois pour des raisons idéologiques ou religieuses. En novembre 1989, le gouvernement annonce la fin du monopole de l'État sur l'économie. Quelques prisonniers politiques sont libérés, d'autres voient leurs peines d'emprisonnement réduites. À l'occasion de la deuxième session ordinaire du P.C.T., du 29 juin au 4 juillet 1990, le comité central du parti unique décide de prendre, après examen du rapport de la commission chargée de réfléchir sur les conséquences à court ou moyen terme de la *perestroïka* au Congo, des mesures d'ouverture politiques⁵⁴⁹ : abandon du marxisme-léninisme comme orientation politique de l'État, renoncement du rôle dirigeant du parti inscrit dans la Constitution, mise en place d'une période transitoire propice au passage vers la démocratie. « *La transition, étape intermédiaire d'un régime à un autre, est une période d'extrême fluidité et d'incertitude. C'est le moment de la confrontation de stratégies d'acteurs aux intérêts souvent contradictoires qui tentent de faire prévaloir leurs points de vue et revendications. Les choix des modalités d'organisation du nouveau régime se font dans ce contexte plus ou moins ouvert* »⁵⁵⁰. La réinstauration du multipartisme reste un objectif à atteindre du parti unique. Le P.C.T. décide « *de ne plus conduire l'édification de notre nation selon les exigences du Marxisme-Léninisme. (...) Le Parti Congolais du Travail est ainsi appelé à revoir son programme et ses statuts pour admettre en son sein d'autres citoyens qui ne pouvaient pas en être membres à cause de leur idéologie et de leurs convictions philosophiques ou religieuses. (...) Dorénavant, l'élection à candidatures multiples constituera le mode de sélection des dirigeants à toutes les fonctions électives* »⁵⁵¹.

Le Congo fait face à de changements majeurs ; il est sur la voie de passer d'un régime de « confusion des pouvoirs » et de monopole d'un parti à un régime démocratique. La réinstauration du multipartisme devrait entraîner la fin du caractère dirigiste du P.C.T., la

⁵⁴⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 10.

⁵⁴⁹ Cf. Sophie BESSIS, « Crises et mutations en Afrique noire », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 733, 1994.

⁵⁵⁰ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 58.

⁵⁵¹ *La Semaine Africaine*, n° 1854, 5 au 11 juillet 1990, p. 5.

dissolution des instruments institutionnels par lesquels il exprime son monopole politique et l'abrogation de la constitution en vigueur⁵⁵². L'installation de la démocratie pluraliste résulte d'un ensemble complexe d'institutions et de comportements qui ne peuvent se structurer qu'avec le temps. De nombreux chercheurs considèrent que « *les régimes militaires peuvent se libéraliser mais pas se démocratiser* »⁵⁵³. C'est à juste titre que le changement va s'opérer de l'intérieur du pays. Les Congolais exigent dès 1990, par le biais de multiples manifestations populaires ouverture démocratique et pluralisme médiatique. Dans ce contexte, « *la démocratie n'est pas l'objectif premier originel ; elle est recherchée pour d'autres fins, elle émerge comme sous-produit fortuit du conflit, de la lutte* »⁵⁵⁴. Les aspirations démocratiques sont synonymes de développement et de bien-être collectif⁵⁵⁵. « *Tout laisse à croire que le peuple congolais aspire à la renaissance d'un cadre nouveau, en vue de l'instauration d'une société nouvelle dont il reste à définir les contours politiques, culturels et économiques* »⁵⁵⁶. La démocratie est donc porteuse d'espérance au plan économique. La nécessité d'instaurer un État de droit où s'exerceront, en toute indépendance, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire devient une priorité. « *Comme telle, la démocratie ne peut pas être pensée en dehors de sa forme symbolique ; celles-ci s'expriment par l'idéal de la justice, la vérité, la liberté et le bien-vivre, valeurs à la fois universellement humaines et*

⁵⁵² Les libertés fondamentales et individuelles - particulièrement la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté d'association, de cortège et de manifestation - sont prévues et garanties, en théorie, par la constitution. Elle confère au Congo la qualité d'un État de droit où s'exerceront les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Dans la réalité il en est autrement. Dans l'immédiat, le comité central du P.C.T. décide de la suppression de l'autorisation de sortie pour les voyages internationaux, des formalités pour les vols domestiques et des restrictions en matière de détention des passeports.

⁵⁵³ Claude E. WELCH, « Military Disengagement from Politics, Paradigms, Process and Random Events », *Armed Forces and Society*, vol 18, n° 3, Printemps 1992, p. 326.

⁵⁵⁴ Dankwart A. RUSTOW, « Transition to Democracy : Toward a dynamic Model », *Comparative Politics*, vol. 2, n° 3, April 1970, p. 353.

⁵⁵⁵ *La Semaine Africaine* fait un constat général amer de la situation qui prévaut à cette époque, il ressort :

- *une effrayante irresponsabilité des cadres dirigeants;*
- *un abus du pouvoir généralisé;*
- *une course effrénée à l'enrichissement matériel d'une minorité de citoyens;*
- *une totale impunité de certains citoyens auteurs de méfaits divers;*
- *le tribalisme généralisé érigé en méthode de gestion du pouvoir générateur de divisions, de drames et de faiblesses de tous ordres.*
- *Une désaffection généralisée du travail;*
- *la corruption à tous les niveaux et la dilapidation éhontée des fonds publics;*
- *l'omniprésence des polices spéciales qui entravent l'exercice des libertés élémentaires pourtant proclamées comme existantes et garanties;*
- *la dépendance accrue de notre pays vis-à-vis de l'étranger suite à un endettement insupportable (notre pays est l'un des 5 pays les plus endettés du monde par habitant), La Semaine Africaine, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 9.*

⁵⁵⁶ *Ibidem*.

spécifiquement chrétiennes »⁵⁵⁷. Le respect des libertés fondamentales et individuelles est vivement réclamé par la population. Le renouveau politique est au cœur de la lutte acharnée que se livrent les conservateurs, tenants de l'uniformisation de la pensée marxiste, et les progressistes plus favorables au pluralisme politique et à la démocratie. On assiste à l'émergence d'un espace public qui s'élargit aux espaces idéologiques, syndicaux, culturels et religieux.

2.1.4. Le rejet du monopartisme

Impatients, l'ensemble des acteurs de la société civile n'attendront pas les conclusions du rapport gouvernemental sur les éventuelles répercussions de la perestroïka au Congo pour manifester leur mécontentement général⁵⁵⁸. « *Tout en reconnaissant que tout système politique comporte en elle des avantages et des inconvénients, le peuple congolais dispose aujourd'hui de tous les atouts pouvant lui permettre de choisir la meilleure voie de son devenir* »⁵⁵⁹. La rupture avec le pouvoir en place est essentiellement réclamée par des catégories fortement politisées de la société majoritairement alphabétisées (journalistes, politiques, intellectuels, élèves, étudiants, religieux, etc.)⁵⁶⁰.

2.1.4.1. La multiplication des contestations populaires

Plusieurs « lettres ouvertes » sont adressées au président Denis SASSOU NGUESSO pour revendiquer la réinstauration du multipartisme et de la démocratie. « *La gravité de la crise économique des années 80, en rendant moins supportable la corruption, le népotisme et la gabegie, leur a donné une expression politique* »⁵⁶¹. Le 7 novembre 1988, l'un des leaders politiques de l'opposition, Bernard KOLELAS, propose sa contribution : « *le régime est dans une impasse totale (...) Que faire ? C'est à cette question brutale que devra répondre la table ronde que je vous suggère d'organiser pour une concertation nationale* »⁵⁶². En faisant quelques propositions il estime que : « *le remède à cette crise qui n'est pas seulement économique et financière, mais aussi socioculturelle, passe obligatoirement par une*

⁵⁵⁷ Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 219.

⁵⁵⁸ Elly RIJNIERSE, « Democratisation in sub-saharan Africa? Literature overview », *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, 1993, p. 647.

⁵⁵⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 9.

⁵⁶⁰ Claudette SAVONNET-GUYOT, « Réflexions sur quelques objets politiques à identifier : crise de l'État, crise de la "société civile" ouverture démocratique », in Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, op. cit., p. 125-128.

⁵⁶¹ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 6.

⁵⁶² Bernard KOLELAS, in Calixte BANIAFOUNA, *Congo démocratie*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 13.

rencontre des cœurs et des esprits, entre tous les fils du pays, toutes tendances politiques confondues »⁵⁶³. Une année plus tard, le 20 novembre 1989, il reformule, de façon pressante, la même demande : « *Jamais la nécessité de tenir une table ronde nationale ne s'est aussi fait sentir qu'en ces moments* »⁵⁶⁴.

En juillet 1990, les discussions sur l'étendue de la *perestroïka*⁵⁶⁵ congolaise se focalisent sur la réinstauration du multipartisme et la démocratie. Le pluralisme politique va répondre à la nécessité de se libérer du conformisme de la pensée du parti unique jusque-là édifié en modèle de gouvernance et de bâtir les fondements d'un État démocratique. Pour tenter d'étouffer les revendications, Denis SASSOU NGUESSO propose la tenue d'un débat national susceptible d'apporter des solutions aux problèmes qui minent la société, idée contestée par l'opinion. Le 10 août 1990, dans « Réflexions sur les conclusions de la deuxième session ordinaire de Comité Central du P.C.T. », les confessions religieuses chrétiennes (catholique, évangélique, salutiste et kimbanguiste) invitées à participer à une décompression autoritaire manipulée par le P.C.T., elles répondent prudemment d'une pratique de collaboration avec le régime : « *tout en remerciant la direction politique de l'appel qu'elle leur lance, (elles) se sentent mal à l'aise de prendre part aux travaux des commissions préparatoires du prochain congrès du P.C.T. dont les nouveaux objectifs ne sont pas encore clairement définis* »⁵⁶⁶. Le 20 août 1990, deux des leaders de l'opposition, Bernard KOLÉLAS et Jean-Pierre THYSTÈRE TCHICAYA signent une « lettre ouverte » dans laquelle ils définissent le programme d'un « processus démocratique » : amnistie générale, suppression des services spéciaux, garantie des libertés démocratiques et mise en place d'une commission préparatoire à la Conférence nationale, composée des délégués des partis et associations qui auront été créés⁵⁶⁷. L'évolution vers la démocratie est perçue comme : « *la transition d'un régime autoritaire à un régime démocratique doit être considérée comme deux processus simultanés et même, dans une certaine mesure, autonomes : un processus de désintégration du régime autoritaire où les tenants du pouvoir, sous les pressions et face aux revendications, initient des mesures de libéralisation du régime dans une ultime tentative de préservation ; ensuite le processus d'émergence des institutions démocratiques, période de transition proprement dite et enfin la*

⁵⁶³ Bernard KOLELAS, cité par René BABU-ZALÉ, *Le Congo de Lissouba*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 72.

⁵⁶⁴ Bernard KOLELAS, cité par Calixte BANIAFOUNA, *Congo démocratie, op. cit.*, p. 13.

⁵⁶⁵ Comi TOULABOR, « Perestroïka et revendication démocratique », in Daniel C. BACH et Anthony A. KIRK-GREENE (dir.), *États et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, p. 119-138.

⁵⁶⁶ Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », *op. cit.*, p. 146.

⁵⁶⁷ Calixte BANIAFOUNA, *Congo démocratie, op. cit.*, p. 75.

période qui suit est celle de la consolidation »⁵⁶⁸. Progressivement, les revendications populaires deviennent de plus en plus pressantes⁵⁶⁹, la volonté de se soustraire de l'emprise du pouvoir grandit, favorisant la multiplication des mouvements de contestation du régime autoritaire⁵⁷⁰. De nombreuses voix - dont celle de la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.) - s'élèvent aussi, avec véhémence, durant les mois de juillet, août et septembre 1990⁵⁷¹, pour exiger la tenue immédiate d'une Conférence nationale souveraine (C.N.S.) au cours de laquelle des échéances précises du processus de démocratisation de la vie nationale devraient être fixées⁵⁷². Dans un premier temps, le régime ruse pour éviter la convocation de cette concertation nationale ; il repousse sa tenue pas à plusieurs mois. Certains membres du P.C.T. expriment publiquement leurs réticences : « *nous irons au multipartisme sans empressement* », ou bien « *l'ouverture démocratique n'est pas une course contre la montre* », mieux encore « *personne ne nous imposera ni le rythme, ni la cadence pour aller au multipartisme... les réformes verront le jour selon un processus arrêté en toute responsabilité dans la sérénité...* »⁵⁷³. Rejetant l'idée de l'organisation d'une Conférence nationale, Denis SASSOU NGUESSO propose l'organisation d'un référendum constitutionnel qui définirait les différentes étapes qui conduiraient à l'installation de la démocratie pluraliste au Congo :

*« d'aucuns me disent mais pourquoi il n'y a pas eu conférence nationale ? Comme si la conférence nationale était devenue une procédure universelle. Je dois tout de suite dire que notre processus est un processus hautement démocratique, puisqu'il réunira l'écrasante majorité des forces vives du pays à travers les débats de la base au sommet. Sans parler de la perspective d'un référendum sur la constitution. Tout ceci devra être défini à l'issue du débat que nous aurons, et que les partis ne naîtront pas n'importe comment (...) parce que la démocratie dont nous parlons, ce n'est pas un jeu d'enfant ! C'est une entreprise importante, complexe »*⁵⁷⁴.

⁵⁶⁸ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 9.

⁵⁶⁹ Les trois revendications majeures sont la convocation d'une conférence nationale sans délai, l'instauration immédiate du multipartisme et la levée des mesures financières et administratives qui bloquent l'évolution professionnelle des travailleurs congolais.

⁵⁷⁰ Jérôme LAFARGUE, *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala, 1996.

⁵⁷¹ Le congrès de la C.S.C. en septembre 1990 lui permet de se libérer de la tutelle politique du P.C.T. Devenue autonome, elle joue à nouveau son rôle de défenseur des intérêts des travailleurs.

⁵⁷² C'est dans un contexte de tension sociale extrême que Denis SASSOU NGUESSO invite, dans son discours d'orientation de la 3^{ème} session extraordinaire du comité central du P.C.T., du 28 au 30 septembre 1990, les membres de son parti à « *indiquer clairement, de façon précise, sans ambiguïté, ni réserve, la démarche du PCT vers le multipartisme assorti de toutes les libertés...* ». Toutefois le communiqué final ne fixe pas de calendrier pour atteindre cet objectif. Il est prévu la tenue d'un congrès extraordinaire du P.C.T., au cours duquel sera débattue la question de l'ouverture démocratique par la séparation du parti et de l'État.

⁵⁷³ Omer OTONGO, *La Semaine Africaine*, n° 1863-64, op. cit., p. 3.

⁵⁷⁴ Interview reproduite par *La Semaine Africaine* n° 1855, 12 au 18 juillet 1990, p. 4, d'après la version publiée par l'ACI du 9 juillet 1990.

À partir de septembre 1990, l'ampleur des mouvements de mobilisations⁵⁷⁵ politiques, syndicales et religieuses déclenche un processus de protestation de masse. La population rassemblée autour des manifestants solidaires partage une volonté commune de s'affranchir de l'autoritarisme⁵⁷⁶, galvanisée par l'effondrement du système communiste, la chute du mur de Berlin et le discrédit du régime en place. Longtemps étouffées, lassées par une série d'objectifs politiques, économiques et socioculturels désastreux, depuis l'indépendance⁵⁷⁷, les citoyens mus par une sorte de révolte manifestent publiquement leur ras-le-bol⁵⁷⁸. Ils s'organisent pour dénoncer la gestion catastrophique du pays et l'absence de la démocratie : « nous parlons politique comme nous avons toujours parlé de sport, en long et en large sans nous autocensurer en aucune manière »⁵⁷⁹. La majorité silencieuse veut désormais sortir du long mutisme dans lequel elle était enfermée et entend faire respecter ses droits. « Si les peuples africains s'opposent ou se battent contre les régimes fondés sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, le tribalisme et le népotisme, c'est parce qu'ils cherchent, à tâtons, à se donner les moyens pratiques qui leur permettent d'exercer un contrôle social direct sur tout ce qui se dit ou se fait en leur nom, sur toute la structure du pouvoir étatique, de bas en haut. Leur sort en dépend »⁵⁸⁰. Les Congolais n'ont connu, depuis trente ans, qu'arbitraire et mépris de la part des dirigeants. Dans ces conditions, les déterminants psychologiques ont été d'une grande importance. Leurs effets ont permis de surmonter la crainte de la répression militaire⁵⁸¹ et ont motivé à se lancer dans une contestation ouverte du régime⁵⁸². « La démocratisation est d'abord une crise qui s'ouvre surtout sur l'incertitude quand bien même les acteurs, individuels et collectifs, petits et grands ne pensent qu'à des lendemains qui chantent »⁵⁸³. Les rues sont envahies par de nombreux manifestants qui sèment le désordre⁵⁸⁴ : plusieurs biens publics sont endommagés, cassés voire incendiés, en

⁵⁷⁵ Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations des multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

⁵⁷⁶ Elly RIJNIERSE, « Democratization in Sub-Saharan Africa ? Literature overview », *op. cit.*, p. 647.

⁵⁷⁷ « La dénonciation de l'héritage colonial ne suffisait plus à expliquer les difficultés, l'attente non réalisée du préalable du développement économique pour justifier le blocage du processus démocratique n'était pas acceptable ; surtout avec la crise économique qui avait réduit le niveau de vie et rendu moins supportable en période de pénurie, le favoritisme, le clientélisme et la corruption », André-Jean TUDESQ, *L'espoir et l'illusion*, *op. cit.*, p. 81.

⁵⁷⁸ Gaspard NSAFOU, *Congo : de la démocratie à la démocrature*, *op. cit.*, p. 26.

⁵⁷⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22-28 novembre 1990, p. 3.

⁵⁸⁰ Grégoire MAVOUNIA, in *La Semaine Africaine*, n° 1865-1866, *op. cit.*, p. 7.

⁵⁸¹ Face à la tension persistante entre les manifestants et le gouvernement, l'armée a choisi la neutralité.

⁵⁸² Francis WODIÉ, « Problématique de la transition démocratique en Afrique », *Alternative Démocratique dans le Tiers monde*, n° 6, juillet-décembre 1992, p. 5-12.

⁵⁸³ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines*, *op. cit.*, p. 139.

⁵⁸⁴ Jean-François BAYART, « La revanche des sociétés africaines », *Politique Africaine*, n° 11, 1984, p. 95-127.

signe de réprobation⁵⁸⁵. Le climat politique est tendu, marqué par une vague de grèves générales, conséquence d'une série de programmes d'austérité négatifs⁵⁸⁶ et de la répression du régime sur la population. « *La réitération redondante de la langue de bois et l'exaspération collective due à la précarisation de la vie, elle-même imputable aux successifs "ajustements structurels", avaient fini par générer dans le pays une sorte de lassitude propagandaire. Elles furent à l'origine d'attitudes de résistance, puis de réactions de rejet vis à vis de la propagande officielle* »⁵⁸⁷.

2.1.4.2. L'abandon de l'idéologie marxiste-léniniste

Dans l'élan des revendications sociopolitiques de nombreux Congolais ne croyant plus à la démarche initiée par le P.C.T. pour instaurer le multipartisme⁵⁸⁸, ne se cachaient pas de dire que les changements politiques envisagés étaient plus démagogiques que démocratiques : « *Quoi d'étonnant à cela quand on entend les hauts responsables de ce parti proclamer à tous ceux qui veulent les entendre que "le pouvoir ne se donne pas, il s'arrache" ou bien "le pouvoir ne se donne pas sur un plateau d'argent", ou mieux encore "le pouvoir est au bout du fusil"* »⁵⁸⁹. Mais l'ouverture de l'espace politique va s'opérer sous les coups de boutoir de la C.S.C. - dirigé par un membre du bureau politique du P.C.T., Jean-Michel BOKAMBA-YANGOUMA -, à travers ses appels incessants à la grève générale⁵⁹⁰. Le mouvement syndical est le moteur de la lutte pour l'avènement de la démocratie pluraliste au Congo. Intégrée peu de temps encore au même système de centralisme démocratique instauré par le P.C.T., la C.S.C. s'ouvre à des négociations sociales et salariales avec le gouvernement mais

⁵⁸⁵ Didier BIGO, « La délégitimation des pouvoirs : entre politique du ventre et démocratie » in Gérard CONAC, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, op. cit., p. 155-163.

⁵⁸⁶ Négatifs au niveau social, cette série de programmes d'austérité sont indispensables pour la sauvegarde des grands équilibres macro-économiques afin de garantir les outils de travail, l'emploi, la régularité des salaires et la confiance des milieux financiers internationaux.

⁵⁸⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise : Du goulag à l'agora*, op. cit., p. 72.

⁵⁸⁸ Dans ce processus d'ouverture politique vers le multipartisme, première étape pour installer un régime démocratique il ressort du communiqué, du 30 septembre 1990, que le P.C.T. et son président se réservent le droit de fixer seuls les règles de l'évolution politique. Si au fond, le P.C.T. accepte le principe d'instaurer le multipartisme, il demeure cependant muet quant à l'annonce d'un calendrier. Le train de mesures annoncées par le P.C.T. suscite de nombreux doutes. En effet, si le rôle dirigeant du parti unique et l'orientation marxiste sont, certes, à l'abandon, le pouvoir en place continue à s'arroger le droit de conduire le processus du changement pendant la période transitoire. C'est ainsi qu'il promet d'instituer des commissions nationales de réflexion sur le processus démocratique - dont on ignore les critères de composition.

⁵⁸⁹ Omer OTONGO, in *La Semaine Africaine*, n° 1863-64, op. cit., p. 4.

⁵⁹⁰ La C.S.C. entre en conflit avec le gouvernement suite à ces mesures d'austérité jugées excessives concernant la réduction des dépenses publiques. La C.S.C., qui veut se libérer de la tutelle du P.C.T., refuse d'entériner les mesures économiques imposées par le F.M.I. Elle réclame la refonte de la Fonction publique, l'organisation d'une Conférence nationale et l'instauration immédiate du multipartisme.

elles seront vaines⁵⁹¹. Pour l'obliger à se plier aux revendications populaires, l'appel à la grève générale des 14 et 15 septembre 1990 accélère brusquement les événements, mettant à l'ordre du jour la convocation sans délai d'une Conférence nationale. Le pouvoir en place est réellement affaibli. « *La grève générale du mois de septembre dernier, qui a été ressentie comme un ébranlement soudain et terrifiant, n'est que l'expression des contradictions sociales arrivées à maturité et qui portent en plein jour l'exigence d'une nouvelle légitimité politique* »⁵⁹². À l'issue de cette grève, le gouvernement fait quelques concessions⁵⁹³. L'opposition politique réagit vivement : « *la Conférence des partis, et des organisations de masse, etc. qu'on nous propose, n'est pas la Conférence nationale* »⁵⁹⁴. Un forum démocratique rassemblant des partis politiques, des confessions religieuses et des associations voit alors le jour. Il met la pression sur le gouvernement en appelant à la multiplication des mouvements de grève sur l'ensemble du territoire⁵⁹⁵. À partir d'octobre 1990, une vague de grèves et de manifestations successives embrasent l'ensemble du tissu social dans les domaines stratégiques des hydrocarbures, des transports, de l'éducation, etc. « *L'exemple des grèves qui se déroulent dans notre pays est un bon test pour nous faire une idée de l'usage que nous commençons à faire de notre liberté de parole et de l'apprentissage que nous faisons de la démocratie. L'impression qui se dégage de ce premier exercice est que nous avons à peu près tout à apprendre et que la confusion est extrême, tandis que l'information et les moyens d'information demeurent sur les marges* »⁵⁹⁶. Les revendications sont essentiellement sociales : grève des employés des compagnies pétrolières (2 octobre 1990), des employés des transports maritimes, fluviaux et ferroviaires (5 octobre 1990) etc. Face aux revendications salariales, le gouvernement engage, dès le 13 octobre 1990, une série de

⁵⁹¹ Les questions sociales, les revendications salariales et la retraite des travailleurs, sont les problèmes cruciaux pour lesquels la C.S.C. exigeait des solutions au gouvernement. Mais il impose la réduction du nombre de fonctionnaires au moyen en abaissant l'âge de départ à la retraite de 55 à 50 ans, pour les agents de catégorie C, soit près de 10 000 agents civils ainsi que la suspension, pendant trois ans, du recrutement des élèves sortant des écoles de formation professionnelle.

⁵⁹² Grégoire MAVOUNIA, in *La Semaine Africaine*, n° 1868, 29 au 5 décembre 1990, p. 5.

⁵⁹³ - instauration immédiate du multipartisme (les associations et les partis sont désormais autorisés à se faire enregistrer) ;

- convocation d'une conférence des partis (à une date indéterminée) qui décidera du calendrier des législatives ;

- mise en place d'une commission nationale pour proposer des amendements à la Constitution ;

- la mise en place dans trois mois d'un gouvernement de transition.

⁵⁹⁴ Grégoire MAVOUNIA, in *La Semaine Africaine*, n°1868, du 29 novembre au 5 décembre 1990, p. 3.

⁵⁹⁵ « *L'appareil policier congolais, apte à réprimer dans l'ombre les embryons d'entreprises contestataires, se trouve désarmé face à la mobilisation de la rue. D'abord, parce qu'il existe dans la culture politique congolaise une légitimité de la grève et de la manifestation mais aussi parce que le contexte international et les pressions des bailleurs de fonds, dont le discours de La Baule n'a été qu'un rappel solennel, feraient payer cher aux détenteurs du pouvoir une répression brutale* », Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », *op. cit.*, p. 146.

⁵⁹⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22-28 novembre 1990, p. 3.

négociations avec les syndicats. Négociations d'autant plus difficiles que le président Denis SASSOU NGUESSO, dans son discours d'ouverture de la session parlementaire de fin d'année, déclare : « *l'État, dont les ressources attendues en 1991 n'atteindront même pas 250 milliards de FCFA, éprouvera toutes les difficultés du monde pour faire face à des charges salariales qui s'élèveront, à elles seules, à 100 milliards de FCFA. Et même si c'était possible, ajoute-t-il, ce serait pour payer des fonctionnaires inemployés, faute de crédits de fonctionnement, et donc de moyens de travail* »⁵⁹⁷. Suivront la grève des journalistes, des enseignants et même celle des boulangers qui réclamaient la baisse du prix de la tonne de farine de blé⁵⁹⁸. La violence du mouvement étudiant du 11 novembre 1990, à Brazzaville, qui a fait plusieurs victimes, témoigne de la volonté de mettre fin à l'ancien ordre établi.

Quelques intellectuels se rassemblent pour exiger la suppression de la censure dans les médias. C'est ainsi que les journalistes de la radio et de la télévision d'État observent, du 25 au 27 octobre 1990, un arrêt de travail placé sous le signe de l'amélioration des conditions sociales. Le gouvernement décide de la fermeture de la télévision le 29 octobre 1990. Après négociations entre le syndicat des journalistes et le gouvernement, ce dernier décide de la rouvrir le 8 novembre 1990 en rappelant aux journalistes son caractère de service public et en invitant les agents, fonctionnaires de l'État, à observer les lois régissant la fonction publique. La convocation d'un débat national est vivement réclamée par tous les acteurs sociaux pour juguler les tensions politiques et sociales qui s'amplifient au fil du temps.

Au cours d'un entretien entre des journalistes français et le président Denis SASSOU NGUESSO, à la question : « *Monsieur le président, vous parlez d'un débat national. Mais la meilleure manière de faire participer le peuple à ce débat ne serait-ce pas de libérer l'information ? (...) le problème de la censure n'a pas été résolu* »⁵⁹⁹, ce dernier répond :

« Cela n'est plus nécessaire en ce sens que chacun sait à travers la liberté de la presse jusqu'où il va, jusqu'où il peut se retrouver devant les tribunaux. C'est une arme à double tranchant. On peut vouloir abuser de la liberté de la presse pour atteindre celle d'autrui. Toutes ces choses doivent être codifiées, parce que d'aucuns croient que la liberté de la presse c'est le droit exclusif qui serait donné aux journalistes d'épingler tel, d'épingler tel autre ; de dire oui, de dire non sans risque pour eux. Ce sont les règles du jeu qui doivent être établies, parce qu'à partir du moment où des gens ou un

⁵⁹⁷ Denis SASSOU NGUESSO in *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 4.

⁵⁹⁸ On réclame aussi plus de justice et de meilleures conditions de vie. Voir André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, op. cit., p. 6.

⁵⁹⁹ Interview reproduite par *La Semaine Africaine*, n° 1855, 12 au 18 juillet 1990, p. 6, d'après la version publiée par l'ACI du 9 juillet 1990.

groupe de gens détiennent un pouvoir sans contrepoids, cela devient la dictature. Et, ces derniers temps, on a eu l'impression que la presse détenait presque un pouvoir illimité de mort et de vie sur tout le monde ».

Le P.C.T. est confronté, en novembre 1990, à de nombreuses défections dans ses rangs. « *C'est aussi de l'intérieur que s'effondra le régime des militaires se réclamant du modèle soviétique au Congo* »⁶⁰⁰ constate André-Jean TUDESQ. Les mutations politiques ne permettent plus d'entretenir les relations clientélistes d'autrefois. Le président Denis SASSOU NGUESSO décide de se mettre au-dessus des partis politiques tout en contrôlant, de son piédestal, le déroulement des événements. Il manifeste son attachement à une ouverture démocratique pacifique qui préserve l'ordre public : « *notre préoccupation fondamentale est de conduire le changement de façon déterminée mais, sans désordres destructeurs, sans atteinte à la paix, à l'unité nationale et à la sécurité des personnes et des biens* »⁶⁰¹.

La remise en cause de la gestion chaotique de l'État est au cœur des débats à l'Assemblée nationale. Le vote d'un projet de loi introduisant le multipartisme est prévu le 24 décembre 1990 par un régime affaibli qui choisit cette option pour tenter d'étouffer la contestation. Le P.C.T. qui règne sans partage, depuis décembre 1969, autorise la naissance d'autres formations politiques. La démarche suscite le doute : « *Proclamer l'instauration immédiate du multipartisme c'est une bonne chose, mais faut-il encore que l'on donne la preuve d'une bonne foi, qu'en retardant la légalisation des partis jusqu'en janvier 1991, on ne nourrit pas de mauvaises intentions contre le peuple et contre les fondateurs des partis* »⁶⁰². En attendant l'adoption des amendements et le vote de la loi, les déclarations de création des partis et autres associations à caractère politique sont enregistrées au Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire⁶⁰³. Plusieurs personnalités créent leurs partis politiques⁶⁰⁴. Parmi les quelque quarante projets de création des partis politiques connus, la plupart d'entre eux étaient à l'initiative des anciens membres du P.C.T. Pendant des décennies, ce parti prétendit incarner la volonté populaire, mais en fait, il gardait en son sein « *un monde curieux d'hypocrites véreux libérés du "centralisme démocratique" sans être convertis à la démocratie dont ils se réclamaient désormais* »⁶⁰⁵. Vingt-deux partis politiques⁶⁰⁶ sont déclarés à la fin de

⁶⁰⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., Talence, MSHA, 1995, p. 102.

⁶⁰¹ Denis SASSOU NGUESSO, in *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 4.

⁶⁰² Omer OTONGO, in *La Semaine Africaine*, n° 1863-64, op. cit., p. 4.

⁶⁰³ Le P.C.T. qui règne sans partage, depuis décembre 1969, autorise enfin la naissance de formations politiques.

⁶⁰⁴ Le Congo s'ouvre à nouveau au multipartisme, près de trente ans après.

⁶⁰⁵ Lecas ATONDI-MONMONDJO, *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 juin 2006, p. 10.

l'année 1990. Toutes tendances confondues (conservateurs, réformateurs et opportunistes), les démissionnaires intègrent ou sont à la tête des nouveaux partis, cherchant à se refaire une nouvelle virginité politique :

« Depuis le 5 juin 1979, jusqu'à son congrès de juin 1989, le P.c.t par ses purges et procès avait fini par nourrir et accumuler des rancœurs dans les rangs. Sa survie devint problématique ; chaque jour des démissions en cascade le fragilisaient. Les plus exaltés de ses détracteurs furent ses anciens apparatchiks, reconvertis soudainement en démocrates, accrochés désormais aux basques de Bernard Kolélas, célèbre pour ses complots et condamnations, et auréolé du grade d'"antimarxiste irréductible". Il y eut aussi le professeur Pascal Lissouba, véritable Icône du Niari, accueilli comme un sauveur »⁶⁰⁷.

Appelée à se prononcer sur les amendements de la Constitution⁶⁰⁸ et l'adoption de la loi sur l'indépendance des partis politiques, l'Assemblée nationale constituée majoritairement des membres du P.C.T., devenue une excroissance de ce parti, adopte les amendements constitutionnels qui prévoient la séparation du rôle du parti unique et de celui de l'État (il ne devra plus être fixé dans la Constitution) et la réinstauration du multipartisme au Congo. Elle autorise le général d'armée Denis SASSOU NGUESSO à poursuivre son mandat présidentiel, jusqu'en 1994. Quelques partis de l'opposition, non encore reconnus officiellement, réunis au cours d'une conférence de presse⁶⁰⁹, le 3 janvier 1991, contestent la mesure parlementaire qui prolonge le mandat présidentiel. Ils soutiennent que seule la Conférence nationale pourrait se prononcer sur cette question. Côme MANCKASSA, dans *« Le Congo dans le multipartisme »*⁶¹⁰, fustige les membres du P.C.T. qui confondent la démocratie au sein de leur parti et la démocratie à instaurer dans le pays : *« la démocratie n'existe que s'il y a diversité de partis avec un droit égal de participation à la vie publique. Le multipartisme est donc un mieux-faisant et un mieux-disant démocratiques »*. Les responsables de l'opposition dénoncent la confusion des rôles et exigent la reconnaissance immédiate de leurs formations

⁶⁰⁶ Bernard COMBO-MATSIONA (président de l'Assemblée nationale), *La Semaine Africaine*, n° 1867, *op. cit.*, 1990, p. 4.

⁶⁰⁷ Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 juin 2006, p. 10.

⁶⁰⁸ Conformément à l'article 125 de la Constitution congolaise, le P.C.T. décide d'initier une révision constitutionnelle en vue d'apporter les amendements nécessaires à soumettre à l'approbation du parlement, l'Assemblée nationale populaire (ANP), en sa session de novembre 1990, en même temps que le projet de loi sur l'existence des partis politiques.

⁶⁰⁹ La couverture de cette première conférence de presse de l'opposition ne fut autorisée qu'à la presse écrite privée, notamment *La Semaine africaine* ; les journalistes de la presse d'État furent empêchés par leur hiérarchie d'exercer leur métier. Il leur a été interdit de couvrir cette conférence ni même d'en parler parce que les partis d'opposition étaient toujours dans l'illégalité selon les autorités. Lire Albert MIANZOUKOUTA, *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, du 27 décembre au 2 janvier 1991, p. 3.

⁶¹⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22-28 novembre 1990, p. 3.

dès leur enregistrement officiel⁶¹¹. Bien que la liberté de la presse reste encore limitée, *La Semaine Africaine* monte au créneau pour réclamer la tenue immédiate d'une Conférence nationale. Elle soutient les revendications de l'opposition et exige que ces assises se tiennent avant de procéder à toute réforme constitutionnelle.

Le P.C.T., qui n'a pas su faire sa toilette en interne, essaie de s'adapter à l'ouverture politique, mais se distingue toujours par des réformes de façade⁶¹². Il perd définitivement son monopole déclaré depuis la constitution du 30 décembre 1969 sur l'action politique et sociale du pays qui faisait de lui un Parti-État. Cela entraîne la disparition de la République Populaire du Congo puisqu'elle restaure la République du Congo. Disparaissent le drapeau et l'hymne national, symboles respectivement du P.C.T et de l'idéologie marxiste. L'armée⁶¹³ est priée de regagner les casernes militaires, le 7 décembre 1990⁶¹⁴. Elle est officiellement dépolitisée⁶¹⁵ ; son personnel démissionne du P.C.T. Le retrait effectif des militaires de la scène politique suppose au préalable qu'il se produise un « *remplacement des personnels et des politiques prétoriennes par ceux revendiqués par des autorités civiles reconnues* »⁶¹⁶. Ce retrait temporaire des militaires de la vie politique est surtout guidé par la protection des intérêts corporatistes⁶¹⁷. « *Les vieux démons de l'armée ne sont pas encore dissipés. Les militaires habitués aux délices du pouvoir posté au bout du fusil digèrent mal leur retour dans les*

⁶¹¹ La conséquence immédiate est que l'opposition politique n'est toujours pas autorisée à délivrer des discours et des messages dans la presse écrite et audiovisuelle d'État contrôlée de main de fer par les dirigeants.

⁶¹² Le Comité Central du P.C.T. recommande au président de la République la convocation en mai-juin 1991 d'une conférence regroupant les délégués des partis, des organisations de masses et sociales, des confessions religieuses, des associations et des personnalités. Elle aura pour mission d'adopter les propositions relatives à la nouvelle constitution, la Loi sur les Partis, la Loi sur l'exercice des libertés publiques (liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression, d'association, de presse, de manifestation, de cortège etc.) à la loi électorale. Au cours de cette même Conférence sera fixé le calendrier des élections. Sous l'autorité du Président de la République, une Commission nationale préparatoire aux travaux de ladite Conférence sera mise en place en janvier 1991.

⁶¹³ « *Créée le 22 juin 1966 "l'Armée populaire nationale" se vit confier trois missions : militaire, politique et économique. La naissance du P.C.T en 1969 renforça le rôle politique de l'armée qui d'ailleurs garda les devants de la scène politique : tous les chefs d'État issus du P.C.T sont des militaires. Désormais, dans la nouvelle donne politique, l'armée congolaise se consacre aux tâches traditionnelles de défense de la nation et de l'intégrité territoriale. Neutre sur le plan politique, elle reste au service de la République* », *La Semaine Africaine*, n° 1869-70, 13 au 19 décembre 1990, p. 3.

⁶¹⁴ Elle fut rebaptisée Forces Armées Congolaises (F.A.C.) au cours de la conférence nationale. Voir Acte n° 030 portant débaptisation de l'Armée populaire nationale en Forces Armées Congolaises, *Journal Officiel*, éd. spéciale, 1991, p. 17.

⁶¹⁵ Pierre MOUKOKO MBONJO, « Régimes militaires et transition démocratique en Afrique : à la recherche d'un cadre d'analyse théorique », *Afrique 2000*, n° 13, Avril-Juin 1993, p. 39-58.

⁶¹⁶ Constantine Panos DANOPOULOS, « Military Dictatorship in Retreat : Problems and Perspectives », p. 1-24, in Constantine Panos DANOPOULOS (ed.), *The Decline of Military Regimes. The Civilian Influence*, Boulder, Westview, 1988, p. 3.

⁶¹⁷ Alain ROUQUIÉ, « Demilitarization and the Institutionalization of Military-Dominated Polities in Latin America », in Guillermo O'DONNELL et al. (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule : Comparative Perspectives*, Baltimore, London, John Hopkins Press, 1986, p. 108-136.

casernes »⁶¹⁸. Nous verrons dans la suite que le haut commandement de l'armée, selon les circonstances, ne sera pas totalement neutre sur le plan politique ; il prendra publiquement position en faveur du pouvoir en place ou de l'opposition : « *il est plus facile d'entrer que de sortir de la politique pour l'armée* », constate Ruth FIRST⁶¹⁹.

Le dynamisme de la C.S.C., des forces politiques internes et externes de l'opposition, et des institutions religieuses porte le coup fatal à un régime déjà chancelant qui n'a plus comme porte de sortie à la crise en cours que l'acceptation d'une ouverture politique. Par un effet d'enchaînement de bras de fer, les revendications politiques, syndicales, estudiantines, sociales et religieuses répétées finissent par avoir raison d'une dictature⁶²⁰ aux abois. Les dirigeants cèdent alors aux revendications populaires, au terme d'une longue confrontation avec les acteurs sociaux. Ils sont contraints d'abandonner le système du parti unique qui dirigeait l'État. La convocation d'une conférence nationale devient inéluctable, pour sortir de l'impasse. Pressé de partout, Denis SASSOU NGUESSO ayant perdu toute légitimité aux yeux des citoyens tente de sauver son fauteuil en fixant la convocation d'une conférence nationale pour le 25 février 1991 et la création d'un gouvernement d'union nationale⁶²¹. Il l'annonce, le 31 décembre 1990, à l'occasion de son message de fin d'année à la nation. Sur le plan politique, le chef de l'État lâche du lest : il n'est plus question d'une conférence des partis mais bel et bien d'une conférence nationale comme le réclamait massivement l'opinion. Seule la souveraineté de cette concertation nationale pose encore problème : « *Je ne permettrais pas que le pays s'engage dans cette voie* »⁶²². Le Congo va alors se lancer dans un processus de transition politique, qui s'apparente à une sortie de dictature, conduisant à la réinstauration du multipartisme, d'une constitution établissant la séparation des pouvoirs et garantissant le respect de l'État de droit⁶²³. « *La clé des transitions démocratiques est la capacité des participants à parvenir à des accords arbitrés qui donnent à chacun au moins une partie de ce qu'il voulait* »⁶²⁴. Il s'agit de la « troisième vague »⁶²⁵ de démocratisation liée

⁶¹⁸ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, *Mweti*, n° 1712, 2 septembre 1991.

⁶¹⁹ Ruth FIRST, *The Barrel of the Gun. Political Power in Africa and the coup d'Etat*, Londres, Allen Lane, The Penguin Press, 1970, p. 439. Cité par Anicet KOUNOUGOUS, *L'armée dans la vie politique au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 127.

⁶²⁰ Comi TOULABOR, « L'automne des dictateurs », *Belvédère*, n° 4, 1992, p. 46-48.

⁶²¹ « *Cette perspective électrise les ambitions politiques et ranime les rêves de revanche. Des grands exclus de la "tontine situationniste" refont surface. C'est le cas d'anciens premiers ministres comme Pascal Lissouba qui, de Nairobi où il vit depuis dix ans, annonce qu'il ne lance pas de parti mais se propose pour diriger le gouvernement de transition* », Patrick QUANTIN, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », *op. cit.*, p. 146-147.

⁶²² Interview de Denis SASSOU NGUESSO, *Jeune Afrique*, n° 1566, 2-8 janvier 1991.

⁶²³ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines*, *op. cit.*, p. 139.

⁶²⁴ Michael BRATTON et Nicolas VALLE DE WALLE, *Democratic Experiment in Africa...*, *op. cit.*, p. 171.

aux changements des valeurs, à la modernisation et à d'autres mouvements généraux : « *En 1984, Samuel HUNTINGTON estimait que beaucoup de pays africains étaient "à cause de leur pauvreté ou de la violence de leur politique peu susceptibles d'aller dans une direction démocratique"*⁶²⁶. Ce constat, démenti six ans plus tard, est symptomatique de la difficulté de la science politique à comprendre et analyser les dynamiques des systèmes politiques des États africains. Au fil du temps et des événements, les idées ont évolué et l'appréhension de ces dynamiques s'est affinée »⁶²⁷.

Les médias d'État retrouvent une relative liberté de ton au début de l'année 1991. Beaucoup plus libres, les journalistes sont à nouveau appréciés du public. *Radio-Congo* est la première à utiliser un ton nouveau sur des sujets tabous (démocratie, liberté d'expression, enrichissement illicite des dirigeants, assassinats politiques, etc.) qui jadis ne pouvaient être abordés sur les antennes d'État. Les journalistes et les animateurs s'exposaient pourtant à des sanctions de leur hiérarchie. À l'inverse de *Télé-Congo*, la radio officielle connaît, au début de l'année 1991, l'exaltation de la liberté d'expression et d'opinion retrouvée. Elle se soustrait peu à peu à l'autorité gouvernementale et devient un établissement public à caractère industriel et commercial. Le statut de service public des médias audiovisuels d'État reste en vigueur. La liberté de ton

*« fut d'abord perceptible dans les médias audiovisuels avant de gagner la presse écrite. Le ton des médias audiovisuels change alors de façon assez significative. (...) les médias jouent le rôle de caisse de résonance du débat démocratique en même temps que des revendications multiformes qui s'expriment à l'endroit du pouvoir et du monopole de l'exercice de celui-ci par le P.C.T. Les thèmes de l'alternance politique au pouvoir, de la limitation des mandats (y compris présidentiel) de la participation des citoyens et de l'expansion des libertés publiques par l'application du pluralisme à tous les domaines de la vie sociale sont ceux qui reviennent le plus fréquemment et le plus systématiquement »*⁶²⁸.

Le paysage audiovisuel a rompu avec la morosité ambiante, où la lecture d'*Etumba, Mweti*, organes de presse du régime en place chloroformaient les esprits par la propagande⁶²⁹. Le journal dominical d'Edmond-Philippe GALLI à *Radio-Congo* est un rendez-vous, particulièrement apprécié des auditeurs. « *L'effervescence du débat politique s'est surtout*

⁶²⁵ Titre de l'ouvrage de Samuel HUNTINGTON : *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Oklahoma, Oklahoma University Press, 1991.

⁶²⁶ Samuel HUNTINGTON, *The Third Wave...op. cit.*, cité par Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 10.

⁶²⁷ Céline THIRIOT, *ibidem*.

⁶²⁸ Jean-Marie BRETON, « La transition vers la démocratie au Congo », in Gérard CONAC (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, *op. cit.*, p. 282.

⁶²⁹ Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 juin 2006, p. 10.

manifestée dans les capitales et les grandes villes. (...) Tandis que les populations des capitales disposent d'une plus grande pluralité de radios, d'une presse pluraliste et de la télévision (reçue par une bien plus grande proportion que par les seuls possesseurs de téléviseurs), les populations des campagnes et des petites villes ne reçoivent le plus souvent que la radio nationale »⁶³⁰. Les débats de la rue entrent dans *Radio-Congo*. Les citoyens peuvent enfin s'exprimer librement sur ses antennes qui constituent désormais un véritable espace de liberté de communication : « éducation, formation, sensibilisation, affirmation de l'identité culturelle et des valeurs nationales, le souci de démocratisation s'affirme dans la volonté d'opérer une rupture progressive avec les habitudes de programmation limitée dans le cadre sécurisant du service public et une adaptation aux exigences du pluralisme intérieur et extérieur »⁶³¹ Jean-Claude GAKOSSO relate clairement la situation qui prévalait à l'époque :

« La radio était devenue le lieu du défoulement public. Ses journalistes allaient souvent déborder dans l'usage de la liberté retrouvée. Son public, réputé avide des extravagances, fut servi à satiété. Il se déconnecta promptement des ondes étrangères. L'écoute de *Radio-Congo* (la débaptisation avait été tout aussi prompte) devint aussi rituelle que la petite prière du matin. La radio n'était plus un instrument de pouvoir, elle était devenue le pouvoir même. Celui-ci s'imposa à tous, y compris au Chef de l'État, et prit ouvertement la tête de la contestation du régime du parti du travail. Le parti "marxiste-léniniste" était honni. Le discrédit de ce qu'il incarnait était complet, son rejet sans appel. (...) *La Voix de la Révolution Congolaise* employa davantage de zèle dans ses diatribes éditoriales contre le Président. Faits et méfaits alimentèrent l'onde et l'antenne, sans le sacro-saint discernement déontologique. Tout le mal et tous les maux étaient imputés à SASSOU NGUESSO »⁶³².

Le 5 février 1991, jour anniversaire de ses douze années au pouvoir, le général Denis SASSOU NGUESSO, en direct sur les ondes de la radio nationale, en vient à menacer de la fermer pour la simple raison qu'elle ne cesse de s'acharner sur le bilan catastrophique de sa présidence. *Radio-Congo* dénonce les dérives du pouvoir autoritaire de Denis SASSOU NGUESSO, ce qui l'agace en premier lieu : « Longtemps silencieux, le Président de la République explosa un jour : "Si vous en faites davantage, eh bien, je la fermerai, votre radio !". (...) Un "direct" bien cruel. Les conséquences psychologiques seront incalculables »⁶³³.

⁶³⁰ André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 34.

⁶³¹ Cheick Tidiane DIEYE, Conseiller du Ministre de la Communication et de l'Information (Sénégal), in *Presse francophone d'Afrique°: vers le pluralisme*, Institut Panos Paris, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 182.

⁶³² Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 14-15.

⁶³³ *Ibidem.*, p. 14.

Pour conduire le Congo vers un processus de transition démocratique, la lutte menée par les Congolais contre l'autoritarisme a été beaucoup plus efficace, déterminante que la pression exercée par la communauté internationale. Une grande ferveur populaire a accompagné, pendant quelques semaines, l'ouverture démocratique. « *Les partis poussent comme des champignons. Plus d'une centaine sont retenus en fin de compte pour la Conférence nationale. Ce qui fait pour une population d'à peine deux millions d'habitants, un parti pour un peu moins de 200 personnes* »⁶³⁴ constate Patrice YENGO.

L'avènement du multipartisme suivi de la libéralisation religieuse a favorisé l'explosion de mouvements chrétiens⁶³⁵ : « *La réappropriation et l'indigénisation des religions monothéistes d'origine externe, de même que les innovations dont sont l'objet les religions indigènes anciennes, soulignent que le changement religieux participe au changement politique et social* »⁶³⁶. Les convictions communautaires s'expriment de plus en plus dans l'espace public émergent⁶³⁷. *La Semaine Africaine* et les Églises chrétiennes se sont aussi activement impliquées pour que les changements politiques souhaités se réalisent. Cette nouvelle vitalité des religieux jouera un rôle important au cours du processus de démocratisation ; ils ont apporté une contribution particulière au débat public.

2.1.4.3. Contribution de l'Église catholique à l'ouverture démocratique

Observatrice privilégiée des mutations sociopolitiques au Congo, dès la fin des années 1980, l'Église catholique a joué un rôle significatif dans l'accompagnement de l'ouverture politique. Les évêques interviennent ponctuellement pour donner la position de l'Église vis-à-vis des problèmes politiques et sociaux et par l'intermédiaire de *La Semaine Africaine* ils apportent aussi leur contribution au respect des droits individuels, à la promotion des valeurs humaines et spirituelles. Les prélats ont souvent pris position dans la vie politique et sur des faits de société fondamentaux. La présence épisodique de l'Église catholique sur la scène politique nationale en fait un acteur social incontestable, malgré la neutralité et la réserve

⁶³⁴ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville : 1993-2002*, « *Chacun aura sa part* », Karthala, 2006, p. 82.

⁶³⁵ Cf. Gilles KEPPEL, *La revanche de Dieu. Chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 1991 ; Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 218.

⁶³⁶ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 18.

⁶³⁷ Ce qui n'est pas le cas des Églises messianiques et de « réveil » dans certains pays africains : « *Des Églises syncrétistes et le "christianisme populaire", se sont développées en marge des remous politiques ; ils entendaient signifier que les communautés religieuses ne sont pas en premier lieu concernées par la politique* », Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 219.

traditionnelles. L'Église catholique soumet quelquefois ses orientations aux dirigeants : « *le religieux et la politique ont toujours interféré dans l'histoire, une trop forte " fusion-superposition" des deux phénomènes ne saurait passer pour un signe de modernité démocratique incontestable* »⁶³⁸. L'Église catholique n'est pas donc restée à l'écart des changements politiques qui se sont produits au Congo⁶³⁹. Elle a apporté une contribution significative au processus démocratique initié en 1990⁶⁴⁰, à l'instar des Épiscopeats du Bénin, du Gabon, du Zaïre, de la Côte d'Ivoire, etc., sur les changements politiques intervenus dans ces pays. « *Après ce qui s'est passé au Bénin, au Gabon et après les prises de position des Épiscopeats du Zaïre et de la Côte d'Ivoire sur les mutations politiques en cours dans le monde et dans le continent, les regards étaient tournés vers Brazzaville* »⁶⁴¹.

L'institution catholique se prononce, dès avril 1990, en faveur de la démocratie et de l'état de droit à l'occasion de la 18^{ème} Assemblée plénière de l'épiscopat⁶⁴². Les autres Églises chrétiennes ne tarderont pas à suivre sa démarche⁶⁴³. « *La libération de fait profita aussi bien aux Églises. Sans attendre les textes légaux (...) les Églises s'engouffrèrent dans la brèche de la démocratisation, cette fois-ci, sans tâche de suppléance mais pour une cause d'éducation à la démocratie. L'Église catholique, en tout cas, s'attribua le rôle prophétique d'apporter l'alternative dans la prolifération des médias* »⁶⁴⁴. C'est à ce titre que le président Denis SASSOU NGUESSO sollicite le Conseil Œcuménique des Églises Chrétiennes du Congo (C.E.E.C.C.), le 9 juillet 1990, pour trouver des solutions aux mutations politiques en cours. Le chef de l'État donne l'occasion au C.E.E.C.C. d'exprimer ouvertement et publiquement son opinion. Il répond favorablement à l'invitation du président de la République : « *C'est avec*

⁶³⁸ Joseph TONDA, « De l'exorcisme comme mode de démocratisation. Églises et mouvements religieux au Congo de 1990 à 1994 », in François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 260.

⁶³⁹ « *À chaque époque de l'histoire et au cœur des événements qui marquent la vie de chaque génération nouvelle, l'Église doit redécouvrir la manière concrète, significative et efficace dont elle doit accomplir sa mission de travailler au salut des peuples auxquels elle est envoyée, et leur annoncer la Bonne Nouvelle du salut et de la libération de tous les hommes en Jésus-Christ* », *Lettre pastorale des Évêques du Congo* du 20 novembre 1990. Citée par *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 7.

⁶⁴⁰ Florence BOILLOT, « L'Église catholique face aux processus de changement politique du début des années 90 », in CEAN-CREPAO, *L'Année Africaine 1992-1993*, Bordeaux, IEP/CEAN/MSHA, p. 115-144.

⁶⁴¹ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 9.

⁶⁴² Jerry M'PERENG DJERI, *Presse et histoire du Congo-Kinshasa. Le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation (1990-1995)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Cergy-Pontoise, 2004, p. 74.

⁶⁴³ Joseph Roger de BENOIST, « Les "clercs" et la démocratie », *Afrique Contemporaine*, n° 164, octobre-décembre 1992, p. 178-193.

⁶⁴⁴ Jean-Baptiste MALENGE, « Églises et médias en RDC – De la suppléance à l'éducation à la démocratie », <http://www.mediaresistance.org/archives/afrique/eglises.html>, sans date, cité par Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », in *Les relations Églises-État en situation postcoloniale*, op. cit., p. 377-378.

une satisfaction réelle que le Conseil Œcuménique des Églises chrétiennes du Congo répond à cette invite. Autant le Parti et l'État ont souvent fait appel aux Confessions Religieuses dans les activités secondaires telles que les opérations de salubrité, la présence aux meetings, le défilé etc..., autant ils pensent nous associer maintenant à la réflexion politique de notre pays, après en avoir été écartées pendant plus de deux décennies »⁶⁴⁵. Les évêques profitent de la perche tendue par Denis SASSOU NGUESSO pour dénoncer, dans la *Lettre pastorale du 20 novembre 1990*⁶⁴⁶, l'exclusion des religieux du débat politique pendant les années du monopartisme en général et de la gouvernance du P.C.T. en particulier. Ils s'offusquent des mauvais traitements, de la confiscation des libertés fondamentales et de l'isolement politique dont ont été victimes les chrétiens et interpellent ces derniers sur la nécessité de chacun à s'intéresser à la gestion de l'État : « *L'athéisme qui était officiellement prôné par le Parti Congolais du Travail (P.C.T.) entrain en contradiction flagrante avec les convictions et les pratiques religieuses de la majorité des Congolais. Nous avons souffert depuis plus de vingt-cinq ans de ce que de très dignes citoyens de notre pays aient été tenus à l'écart de la table de concertation et de la direction des affaires de la nation à cause de leurs convictions religieuses* ». Les évêques rappellent que même si l'Église en tant qu'institution n'a pas compétence directe en matière politique, le chrétien, en tant que citoyen à part entière, ne peut vivre en marge de la vie politique⁶⁴⁷. Ils exhortent leurs fidèles à ne pas se désintéresser de la chose publique, le souci du bien public commun est la mission politique de l'Église qui contribue à la construction d'une société où les hommes et les femmes devraient vivre en toute harmonie. C'est dans ce contexte que les évêques précisent : « *Si tu ne t'occupes pas de politique, dit un adage populaire, la politique s'occupera de toi* »⁶⁴⁸. Pour Jacques ELLUL, l'apolitisme constitue une illusion plus préjudiciable que l'illusion politique car il contribue à renforcer la domination de l'État sur les individus⁶⁴⁹. Les chrétiens ne peuvent donc renoncer à la politique ou la subir passivement ; ils doivent l'envisager autrement et faire preuve de « réalisme chrétien » par des actions concrètes. Institutions sociales, les Églises historiques ne sont pas enfermées dans leurs discours dans l'unique sphère privée ; elles restent fortement

⁶⁴⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, du 4 au 10 octobre 1990, p. 9.

⁶⁴⁶ Lettre pastorale des Évêques du Congo du 20 novembre 1990, « En ce temps de mutations », *La Semaine Africaine*, n° 1867, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁴⁷ Roger BERTHOUSOZ, « L'Église dans le dialogue social », *Cahier Cidresoc*, n° 1, 1998, p. 4.

⁶⁴⁸ *ibidem*, p. 9.

⁶⁴⁹ Lire à ce sujet, les ouvrages de Jacques ELLUL, *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965 ; *L'idéologie marxiste chrétienne : Que fait-on de l'Évangile ?* Paris, Le Centurion, 1979.

impliquées dans le champ politique suivant le cours de l'histoire aussi bien au Congo qu'ailleurs. Michel BERTRAND résume :

« Elles invitent leurs membres à prendre part à la vie citoyenne et même à accepter des responsabilités, que ce soit dans le cadre de la vie associative, des syndicats, des partis politiques ou celui des institutions de l'État. Il ne s'agit pas pour l'Église de prétendre régenter l'ensemble de la société en lui imposant ses vues, ni non plus, comme l'a fait parfois l'Église catholique romaine, de lui fournir "une doctrine sociale". Mais, tout en reconnaissant à la société civile son autonomie et sa vocation démocratique propres et tout en gardant à son égard une distance critique inspirée par l'Évangile, la communauté chrétienne peut, sur le mode de la proposition, apporter sa contribution à la construction du « vivre ensemble » social. Si donc les chrétiens n'ont pas de leçons à donner aux responsables politiques, ni de programmes à leur offrir clefs en main, ils ont à les encourager dans leur mission qui est d'abord un service, un mandat qui vient de Dieu, à leur en rappeler l'importance et la noblesse, à prier pour eux, à les accompagner de façon constructive, vigilante et loyale.

À cause de cette citoyenneté séculière, le chrétien se sait responsable de l'espace public, de sa définition, de son aménagement, de son maintien. Autrement dit, tous les chrétiens sont appelés à "faire de la politique" au sens le plus noble de ce terme »⁶⁵⁰.

L'Église catholique du Congo vit au cœur des problèmes concrets de la société ; elle milite aussi pour la démocratie. *« La pensée chrétienne, au-delà des différentes institutions qui l'incarnent, a inspiré les mouvements qui réclamaient la démocratie : le christianisme a confirmé son rôle dans la poursuite de l'idéal du respect des droits de la personne et d'amitié fraternelle, des principes qui pourraient prévenir le communisme et le socialisme »⁶⁵¹.* Les évêques encouragent l'ouverture politique amorcée par les dirigeants en 1990 : *« Nous aspirons donc avec un grand nombre de nos concitoyens à un véritable processus de démocratisation de nos institutions politiques et de nos structures socio-culturelles au Congo, susceptibles d'envisager la résolution non-violente de la crise profonde que traverse notre pays »⁶⁵².* L'Église catholique sort alors de son obligation de réserve habituelle et devient de fait un acteur social chaque fois que l'actualité du pays l'exige : *« Si l'expérience du parti unique a eu l'avantage de rassembler une partie de la population au sein d'un creuset, elle a exclu du fait de son essence le reste des fils de ce pays et particulièrement les croyants en Dieu, instituant ainsi la suprématie de la minorité au détriment de la majorité »⁶⁵³* précisent les évêques. C'est ainsi que le C.E.E.C.C. demande au président Denis SASSOU NGUESSO

⁶⁵⁰ Michel BERTRAND, *L'Église dans l'espace public...*, p. 119-120.

⁶⁵¹ Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 219-220.

⁶⁵² Lettre pastorale des Évêques, 20 novembre 1990, citée par *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 8.

⁶⁵³ *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, op. cit., p. 9.

de se prononcer pour l'instauration immédiate de la démocratie au Congo. *La Lettre pastorale des Évêques du Congo*⁶⁵⁴ explique la nécessité de réinstaurer le multipartisme, même si « *le multipartisme ne résoudra pas tous les problèmes si les leaders de ces partis pratiquent des mensonges, des assassinats, des vols, de la délinquance, la vengeance... Pour ne pas retomber dans les erreurs du passé que nous avons déplorées, il nous faut donc des hommes épris de justice et de paix, des hommes intègres, intelligents et sages, qui mettent au-dessus de leurs intérêts propres, les intérêts de la nation. D'où nos préoccupations* ». Désormais, les populations aspirent pleinement à la démocratie pluraliste. « *Le multipartisme définit et décrit une démocratie libérale où s'organise un jeu d'alternance politique* »⁶⁵⁵. Au sujet des nouveaux partis politiques qui se créent à tout va ils constatent : « *Il nous paraît aussi nécessaire de laisser aux nouveaux partis politiques, assez de temps pour s'organiser et se doter de structures solides, avant de procéder à des élections libres à tous les niveaux, et pour que les chrétiens ou d'autres croyants aient la possibilité de choisir le parti qui correspond à leurs convictions religieuses et qui sauvegarde les intérêts majeurs de la nation et les droits légitimes des citoyens* »⁶⁵⁶.

Par ailleurs, la revendication insistante des confessions religieuses du Congo sur l'accès à l'audiovisuel a dû attendre la fin du rôle dirigeant du P.C.T. pour être satisfaite, après plus de deux décennies d'interdiction d'antenne. Le conseil des ministres du 22 décembre 1990 décide du rétablissement des émissions religieuses à la radio et à la télévision nationales. Depuis 1977, les Églises étaient interdites d'antenne dans les médias d'État, au nom de l'idéologie marxiste athée que prônait le P.C.T. Même les chants à caractère religieux étaient frappés d'interdiction dans les médias audiovisuels d'État⁶⁵⁷.

Les dynamiques religieuses participent au renouveau politique qui se dessine. Le conseil œcuménique des Églises chrétiennes réclame la mise sur pied d'un organisme neutre chargé de concevoir l'armature d'une réforme des institutions. « *Nous sommes acquis au concept de période transitoire préconisé par la Direction Politique. Encore faut-il que ce concept, comme plusieurs interlocuteurs l'ont déjà exprimé, soit élaboré dans une structure de véritable concertation nationale à laquelle puissent participer les composantes de notre société qui pourront être identifiées et reconnues comme telles* »⁶⁵⁸. La convocation de la

⁶⁵⁴ Lettre pastorale des Évêques..., citée par *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 7.

⁶⁵⁵ Côme MANCKASSA, *La Semaine Africaine*, n° 1867, *ibidem*, p. 4.

⁶⁵⁶ Lettre pastorale des Évêques, cité *ibidem*, p. 8.

⁶⁵⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, du 27 décembre au 2 janvier 1991, p. 2.

⁶⁵⁸ Lettre pastorale des Évêques du Congo du 20 novembre 1990, citée par *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22 au 28 novembre 1990, p. 8.

Conférence nationale figure parmi les revendications prioritaires des mouvements de revendications démocratiques ; elle permet de décontenancer le pouvoir et de créer une situation favorable à plus de démocratie. La Conférence nationale est chargée d'engendrer de nouvelles institutions démocratiques (Constitution, Code électoral, etc.) sans quoi l'objectif d'installer la démocratie et son corollaire, l'État de droit, ne pourraient être atteints. « *Car la démocratie réclamée par la population n'est pas simplement une collection de procédures et d'institutions ; elle est d'abord et avant tout la construction d'une forme particulière de société, un mode particulier d'organisation des relations entre personnes vivant en société* »⁶⁵⁹. Le foisonnement des partis politiques transforme profondément l'espace politique à la veille du début des travaux de la Conférence nationale.

2.2. Du monolithisme partisan à la démocratie pluraliste

La convocation de la Conférence nationale constitue la seule alternative de rupture avec le monopartisme. Elle représente le réceptacle d'une nouvelle légitimité ; elle est appelée à être gérée par un organe neutre de concertation, élu de manière consensuelle par les confédérés qui définiraient les étapes de cheminement vers la démocratie. « *La démocratie repose sur le principe que nul gouvernement n'est légitime si son autorité et ses fonctions ne découlent pas du consentement des gouvernés* »⁶⁶⁰. À l'issue de la reconnaissance officielle des partis politiques, au cours de Conférence nationale, le marché de la presse privée redevient florissant en 1991. Ce grand exutoire à palabres⁶⁶¹ est un point de repère essentiel dans l'essor et la profusion des journaux privés en rapport avec le renouveau politique.

2.2.1. La Conférence nationale : mode de transition vers la démocratie

Considéré comme pionnier d'un nouveau mode de sortie de crise politique en Afrique noire, le Bénin est présenté comme un modèle de transition pacifique réussie. Il initia une modalité inédite d'abandon de l'autoritarisme et de changement de régime à travers la démarche de la Conférence nationale. Elle fut « *célébrée et imitée à travers toute l'Afrique comme un "concept nouveau de changement de régime", comme une nouvelle voie d'accès au*

⁶⁵⁹ Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 219.

⁶⁶⁰ John H. HALLOWELL, *Les fondements de la démocratie*, Presses Universitaires de Chicago, 1954, p. 78.

⁶⁶¹ Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993 ; Jean-Godefroy BIDIMA, *Théorie critique et modernité négro-africaine : de l'École de Francfort à la "Docta spes africana"*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993, p. 290-292 ; *La palabre : une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997 ; Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit., 2005, p. 36.

pluralisme politique »⁶⁶². Censée garantir l'instauration d'un État de droit, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne francophone l'ont imité avec plus ou moins de succès : Niger, au Togo, au Mali, Zaïre, Congo, etc.⁶⁶³. L'origine de la Conférence nationale est controversée. Selon Gérard CONAC, le modèle de Conférence nationale est « *une version africaine et moderne des États Généraux français de 1789* »⁶⁶⁴. Dans la même logique, Jean DU BOIS DE GAUDUSSON pense que « *ces trouvailles politiques de l'Afrique postcoloniale (...) ne peuvent être considérés comme de simples moutures d'expériences historiques françaises ou nord-américaines* »⁶⁶⁵. À l'inverse, Maurice KAMTO affirme que les Conférences nationales sont une « *invention proprement africaine* »⁶⁶⁶. Dans cette perspective, certains auteurs estiment que « *l'introduction en terre africaine de l'expression Conférence nationale semble revenir au Congo-Brazzaville où Marien NGOUABI l'employa pour la première fois en 1972* »⁶⁶⁷. D'autres attribuent l'idée de la première Conférence nationale à Sao Tomé et Príncipe où fut convoquée une assemblée dénommée « Conférence nationale » du 5 au 7 décembre 1989. Organisée par le régime en place, elle connut peu de succès⁶⁶⁸. Et enfin, le modèle béninois est considéré comme précurseur : « *l'idée de Conférence nationale provient des entrailles mêmes de la Révolution proclamée par le Gouvernement Militaire Révolutionnaire issu du putsch du 26 octobre 1972. Cette Révolution lui a servi de terreau, ayant permis à l'idée de germer avant de prendre corps comme projet à réaliser à la faveur de la situation de 1989* »⁶⁶⁹. Cette initiative de Robert DOSSOU fut suggérée par Mathieu KÉRÉKOU⁶⁷⁰.

⁶⁶² Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines...*, *op. cit.*, p. 80.

⁶⁶³ Cédric MAYRARGUE, *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin. Pentecôtisme et formation d'un espace public*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux IV, 2002.

⁶⁶⁴ Gérard CONAC, « État de droit et démocratie », in Gérard CONAC (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 491.

⁶⁶⁵ Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, « Les nouvelles constitutions africaines et le mimétisme », in Dominique DARBON et Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p. 313.

⁶⁶⁶ Maurice KAMTO, cité par Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, « Les nouvelles constitutions africaines et le mimétisme », *op. cit.*, p. 313.

⁶⁶⁷ DANIEL BOURMAUD et Patrick QUANTIN, « Le modèle et ses doubles. Les conférences nationales en Afrique noire (1990-1991) », in Yves MENY (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 168.

⁶⁶⁸ Afise ADAMON, *Le renouveau démocratique au Bénin. La Conférence nationale des Forces vives et la période de transition*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 61.

⁶⁶⁹ Robert DOSSOU, « L'expérience béninoise de la Conférence nationale », in *Rapport introductif n° 1, Communication dans le cadre de la Conférence sur le Bilan des Conférences nationales et autres processus de transition démocratique*, Cotonou, 19-23 février 2000, éd. Pedone et E. Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 206.

⁶⁷⁰ Interview de Robert DOSSOU in *Jeune Afrique*, n 1591, 26 juin - 2 juillet 1991, p. 20. Cité Sory BALDÉ, *La convergence des modèles constitutionnels. Études de cas en Afrique subsaharienne*, Editions Publibook, 2011, p. 87.

Convoquée par décret n°91-051, la Conférence nationale congolaise qui se tient au palais des Congrès de Brazzaville, du 25 février au 10 juin 1991, apparaît comme un mode de gestion de crises⁶⁷¹ pour un pays en proie à des difficultés de tous ordres. Après un faux départ à son ouverture ses travaux débutent le 4 mars 1991. Cette grande concertation politique, lieu de dialogue et de prises de décision sur les questions d'intérêt national, jette les bases de l'édification d'un État de droit. La Conférence nationale n'est certes pas une structure politique démocratiquement élue par les citoyens, mais constitue un cadre privilégié de débats libres où participent quasiment toutes les composantes de la société congolaise désireuses de faire, en toute transparence, le bilan de la gestion catastrophique du pays ainsi que le procès des crimes politiques commis par les pouvoirs successifs de 1964 à 1990⁶⁷². Pourtant, l'exercice de la souveraineté⁶⁷³ nationale suppose, au moyen d'un vote, le libre choix par des citoyens – qui remplissent les critères juridiques fixés dans la loi électorale –, de leurs représentants qui décident ensuite à leur place. Les participants à la Conférence nationale congolaise n'ont donc pas été désignés démocratiquement, mais c'est tout comme tel, dans la mesure où la grande majorité de la population a partagé et manifesté publiquement son adhésion à cette revendication avec tous les acteurs sociaux⁶⁷⁴. C'est un « *conglomérat de forces hétéroclites, un outil de combat, qui a le soutien de la grande majorité des citoyens contre le pouvoir en place qui n'a pas totalement disparu. Toutes les forces sociales et politiques du pays, longtemps contraintes par la dictature à vivre dans la clandestinité, y sont représentées* »⁶⁷⁵. La Conférence nationale est porteuse d'une nouvelle légitimité face au pouvoir qui a étalé au grand jour sa faillite complète et son illégitimité. Dès l'ouverture des travaux, un climat de doute et de méfiance règne quant à la réussite ou à l'échec de l'évènement. « *Il serait dramatique que le peuple soit déçu, par des discours démagogiques et*

⁶⁷¹ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines...*, *op. cit.*, p. 79.

⁶⁷² Il devient indispensable de tourner la page de ce passé douloureux de la dictature militaro-policière cf. Richard BANÉGAS, « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », *Cultures & Conflits*, n° 12, hiver 1993, p. 105-142.

⁶⁷³ Charles-Louis de Secondat MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, p. 586 ; Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, p. 368 ; Marcel GAUCHET, *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1995 ; Palouki MASSINA, « De la souveraineté des Conférences Nationales africaines », *Revue congolaise de Droit*, n° 15 et 16, 1994, p. 7-36 ; Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, *op. cit.*

⁶⁷⁴ Acteur des mouvements de contestation, le peuple congolais se compose essentiellement de « *la multitude qui va et vient, recourt à mille ruses et expédients pour manger, se loger, se vêtir, se soigner, enterrer ses morts et élever ses enfants. Le peuple c'est la somme singulière, anonyme et colossale de ces transactions quotidiennes pour survivre, de ces négociations épuisantes et sans cesse recommencées* », Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, *op. cit.*, p. 34.

⁶⁷⁵ Grégoire MAVOUNIA, *La Semaine Africaine*, n° 1868, 29 au 5 décembre 1990, p. 3.

perde confiance. La Conférence n'a pas d'autre appui que ce peuple suspendu aux lèvres de conférenciers » indique *La Semaine Africaine*⁶⁷⁶. Les craintes de sabotage sont particulièrement redoutées. « La prudence et la vigilance deviennent les maîtres mots, que doivent observer les conférenciers, afin que les objectifs escomptés par ce forum soient atteints » renchérit-elle⁶⁷⁷. La réussite de la Conférence nationale requiert une certaine légitimité dont la nature juridique fera l'objet de vives polémiques entre le pouvoir en place et l'opposition (nous y reviendrons). « C'est le caractère exécutoire des actes qui fonde l'originalité des conférences nationales du Bénin, du Mali et du Congo : des conférences nationales souveraines, à l'opposé de la conférence nationale gabonaise qui était plutôt "douce" »⁶⁷⁸. La souveraineté⁶⁷⁹ de ces assises nationales est un argument solide de l'opposition qui cherche à rééquilibrer les différentes forces en présence, voire prendre le dessus sur celles du P.C.T., surtout au moment où les grandes décisions seront prises, qui rendraient caduques les institutions de l'État jusque-là sous contrôle gouvernemental, d'où la nécessité de la proclamer souveraine. Les conférenciers se fixent essentiellement comme missions la création des conditions d'un consensus en vue de préparer l'organisation de la transition politique où seraient mises en chantier toutes les réformes. La Conférence nationale de par sa composition⁶⁸⁰ a rétabli le principe de la souveraineté nationale, même si sa proclamation ne fait pas l'unanimité.

2.2.2. De la légitimité de la Conférence nationale

Environ 1200 délégués participent à cet évènement historique. Il s'agit notamment des membres des 67 partis politiques déclarés⁶⁸¹, de 134 associations⁶⁸², à forte coloration ethnique ou régionale⁶⁸³, des organisations non gouvernementales et confessionnelles. « *La Conférence nationale risque cependant à cause du caractère hétérogène de sa composition*

⁶⁷⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1883, 4-10 avril 1991, p. 4.

⁶⁷⁷ *Ibidem*.

⁶⁷⁸ Sévérin ANDZOKA, « La conférence nationale souveraine et la relance du processus démocratique au Congo (1991-1997) », in Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours...*, op. cit., p. 126.

⁶⁷⁹ Salif YONABA, « La "Conférence Nationale" et le droit : les leçons de l'expérience burkinabé », in *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, n° 1, janvier-mars 1993, p. 78-108.

⁶⁸⁰ Sur la composition détaillée de la Conférence nationale, lire Sylvie TALEC, *La Conférence nationale du Congo, émergence ou continuité de l'élite politique ?*, Mémoire DEA Études Africaines, CEAN, Université de Bordeaux IV, 1995.

⁶⁸¹ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, Karthala, Paris, 2000, p. 101.

⁶⁸² *La Semaine Africaine*, n° 1877, op. cit., p. 1.

⁶⁸³ Joseph TONDA, « De l'exorcisme comme mode de démocratisation. Églises et mouvements religieux au Congo de 1990 à 1994 », in François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 268.

sociale et politique, d'être manipulée de façon "démocratique" par les éléments les plus outillés intellectuellement et politiquement »⁶⁸⁴. Cependant, les femmes sont très peu représentées⁶⁸⁵. Marginalisées au sein de la classe politique ; elles croulent encore sous le poids des valeurs traditionnelles qui érigent les hommes au-devant de la scène plutôt que les femmes. Celles-ci s'intéressent peu à la politique, domaine considéré comme réservé aux hommes dans l'imaginaire collectif. Perpétue KOUMOUS-NSONA, elle, revendique leur participation active :

*« Nous les femmes détenons le plus fort pourcentage de têtes dans ce pays. En tiendra-t-on compte ? (...) La conférence nationale doit faire appel à une théorie de personnalités féminines de toutes origines, de tous âges, de toutes conditions, indépendantes qui exprimeront les sensibilités de la société civile. (...) Il faudra, par ailleurs, éviter que la conférence nationale se représente comme le tabernacle de tous les éternels politiciens, professionnels de la phrase bien tournée »*⁶⁸⁶.

Ayant pris conscience de cette exclusion injuste et inégalitaire, elles se battent désormais dans l'arène politique pour se faire entendre. Elles pensent être appelées à prendre des initiatives sur tous les plans possibles, de manière à être plus responsables, et diminuer leur forte dépendance vis-à-vis des hommes.

L'ambiance souvent électrique de la Conférence nationale, avec des échanges parfois très violents finissent souvent par aboutir à un accord. Les débats les plus tendus et les plus passionnés tournent autour de la question de souveraineté de la Conférence nationale, du principe de l'Acte fondamental, de la restauration des anciens symboles de la République, et de la répartition des pouvoirs entre les différentes institutions de la transition démocratique. La souveraineté du forum national fait l'objet, dès le départ, d'une impressionnante bataille de procédures et occupe une place centrale dans les discussions en plénière⁶⁸⁷. Pour espérer mieux se défendre et éventuellement manipuler d'une main magnanime les débats, le P.C.T. grossit ses rangs par des organes satellites : avec l'aide des organisations de masse acquises à sa cause, il monte de toute pièce, dans la précipitation, des associations pour créer un rapport de force qui lui soit favorable. Il « *cracha des micro-partis autoproclamés*

⁶⁸⁴ Grégoire MAVOUNIA, in *La Semaine Africaine*, n° 1868, 29 au 5 décembre 1990, p. 3.

⁶⁸⁵ Scholastique DIANZINGA et al. *La place et le rôle des femmes dans la société congolaise, 1960-2010*, tome I, bilans et perspectives : actes du forum national des femmes, 28-31 juillet 2010, Brazzaville, Paris, L'Harmattan, 2011.

⁶⁸⁶ *La Semaine Africaine*, n°1871-72, *op. cit.*, p. 7.

⁶⁸⁷ « *Un décret présidentiel antidaté a modifié la liste des associations participantes prévue initialement, y ajoutant de nombreuses associations nouvelles qui pourraient bien être des sous-marins du PCT. De plus les associations dépendantes du PCT ont obtenu des délégués indépendamment de celui-ci (deux représentants par association au lieu de huit)* », C. DUMAY, « La Conférence nationale s'enlise », *Libération*, 9-10 mars 1991, cité par Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 380.

démocratiques »⁶⁸⁸ : le ministère de l'Intérieur enregistra deux cents partis, quatre cents églises ou sectes et trois cents associations⁶⁸⁹. Surreprésentés, les membres du parti au pouvoir espèrent peser politiquement, du moins par leur nombre pléthorique, sur les différents débats prévus. Cette stratégie est fortement contestée par les conférenciers. Ils sont la cible de Perpétue KOUMOUS-NSONA : « *ils ont toujours manœuvré, soudain ils nous disent qu'ils veulent œuvrer, ils ont caporalisé, embrigadé, terrorisé, infantilisé, et ils se présentent maintenant comme les émules d'un renouveau démocratique...* ». La présidence de la République remet en cause le caractère souverain de la Conférence nationale : « *elle ne saurait donc se déclarer souveraine, seul le peuple peut le prétendre* ». Le Secrétaire général du P.C.T., Ambroise NOUMAZALAYE, indique que « *la Conférence nationale n'est pas une institution constitutionnelle, parce qu'elle ne se substituera pas à la loi ; elle est une aubaine pour les partis politiques d'opposition qui s'organisent pour faire un coup d'État* ». Ce qui expliquerait, selon ce dernier, qu'un certain nombre de partis de l'opposition prennent position pour maintenir et exiger sa souveraineté. Malgré les résistances du P.C.T. et de son président, la souveraineté de la Conférence nationale est proclamée⁶⁹⁰ et ses décisions revêtent un caractère exécutoire. « *Tels les Jacobins aux états généraux de Versailles, la verve aussi incisive que débordante, les conférenciers ont affirmé la souveraineté du peuple à travers le suffrage universel et réfléchi sur la hiérarchie des pouvoirs et leur nécessaire harmonie* »⁶⁹¹. La Conférence nationale se présente comme une sorte de tribunal populaire contre le système du parti unique au pouvoir depuis vingt ans. « *L'unanimité se fit autour du procès du P.c.t et de son président lâchés par les anciens compagnons. Un large front se constitue ayant comme objectif de balayer le P.c.t et ses dirigeants* »⁶⁹². Parmi les questions les plus débattues, l'examen complet de la situation politique, économique et sociale du pays ainsi que les crimes politiques⁶⁹³ sont particulièrement redoutés par le régime en place. L'on observe de sa part les

⁶⁸⁸ Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2297, 15 février 2001, p. 4.

⁶⁸⁹ *Ibidem*.

⁶⁹⁰ « *Ni totalement arrachée ni complètement concédée, la souveraineté des Conférences nationales fut l'objet de négociations permanentes sur base d'un rapport de force qui vit s'émousser les ambitions de plusieurs acteurs politiques du Renouveau démocratique, allant soit à la démission, soit à la compromission avec le pouvoir* », Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op. cit., p. 79.

⁶⁹¹ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 16.

⁶⁹² Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 Juin 2006, p. 10. Selon lui « *Les anciens dirigeants du P.c.t ayant créé leurs propres partis, ne se reconnaissent plus de responsabilité dans les erreurs et crimes tant économiques que politiques dénoncés en plein débat. Ils s'étaient, pour ainsi dire, nettoyés au détergent et, dorénavant, propres comme des sous neufs, se réclamaient de la virginité politique, absous par les "sages" de leurs ethnies* ».

⁶⁹³ « *À la Conférence nationale souveraine, on nia tout, au point de la transformer en une vaste foire du mensonge au désespoir du Prêlat, son président. De nombreux conférenciers dont on ne peut suspecter la bonne foi, peu habitués aux ruses et roueries de quelques délinquants se sont mis parfois à les applaudir. Malgré la*

« contorsions les plus machiavéliques »⁶⁹⁴ pour les éviter. Les gouvernants n'ont pas le courage de reconnaître leurs responsabilités personnelles dans la gestion catastrophique du pays, au moment où ils sont encore aux affaires. « *C'est la faute du système, disent-ils, si tout cela est arrivé, oubliant que ce sont eux qui ont mis en place un système dont les structures favorisaient merveilleusement l'éclosion de leurs penchants naturels. (...) Tel ministre qui s'approprie un véhicule acheté avec les deniers publics pour le compte de son ministère ne saurait honnêtement – si ce mot a encore un sens dans ce milieu – noyer sa responsabilité individuelle dans la responsabilité collective* »⁶⁹⁵. Seul Denis SASSOU NGUESSO avait fait profil bas, dès l'ouverture des travaux de la Conférence nationale, en assumant personnellement l'héritage catastrophique de la gestion de l'État et des crimes politiques de son pouvoir comme de celui de tous ses prédécesseurs⁶⁹⁶. Par conséquent, une indemnité forfaitaire d'un milliard de FCFA lui sera exigée « *en raison de ses relations suivies avec des hommes d'affaires véreux, et de l'ampleur de ses malversations financières au préjudice de l'État congolais* »⁶⁹⁷. Bénéficiant encore du soutien de l'armée, Denis SASSOU NGUESSO n'est pas écarté de ces assises nationales mais ses prérogatives sont volontairement très limitées par les conférenciers dans le but de l'affaiblir politiquement. « *Les forces armées rappelèrent haut et fort "qu'aucun nouveau président de la République ne sortirait de cette salle de congrès", mettant fin aux ambitions de débarquer le président de la République en charge, surtout que toutes les institutions furent dissoutes* »⁶⁹⁸. À plusieurs reprises, les conférenciers l'interpellèrent violemment, pour qu'il vienne répondre physiquement des lourdes accusations de détournement des deniers publics, des assassinats, etc. dont il serait l'auteur. Il ne se présentera jamais devant les conférenciers pour se justifier de toutes ces accusations.

C'est donc dans un contexte tumultueux que les décisions de la Conférence nationale (qui a duré trois mois) ont été prises. Elles ont force exécutoire. Les conférenciers décident de la

longue liste des assassinées personne n'a avoué ses forfaits; malgré l'enrichissement outrageusement excessif des caciques du système P.C.T et de leurs alliés et clients, personne n'a reconnu qu'il a volé (...) devant une nation entière sidérée », André-René KITONA, *La Semaine Africaine*, n° 1887, 1^{er} au 7 août 1991, p. 2.

⁶⁹⁴ Grégoire MAVOUNIA, *La Semaine Africaine*, n° 1868, 29 au 5 décembre 1990, p. 3.

⁶⁹⁵ André-René KITONA, *La Semaine Africaine*, n° 1887, 1^{er} au 7 août 1991, p. 2.

⁶⁹⁶ « *Le mal, je suis donc le seul à l'assumer et je l'assume, à titre collectif et individuel, au nom de tous les dirigeants de ce pays qui ne sont plus (...) humblement, au nom de l'ensemble de la classe politique depuis l'indépendance et à titre personnel, je sollicite la bienveillante compréhension et l'indulgence de notre peuple* », Extrait du discours de Denis SASSOU NGUESSO lors de l'ouverture de la conférence nationale, *Jeune Afrique*, n° 1585, 15-21 mai 1991.

⁶⁹⁷ Acte n° 281/91/CNS/P/S du 22 octobre 1991 portant paiement d'une indemnité forfaitaire d'un milliard de FCFA par Denis SASSOU NGUESSO.

⁶⁹⁸ Lecas ATONDI-MONMONDJO, in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 Juin 2006, p. 10.

dissolution de tous les organes politiques du P.C.T. et proscrivent les coups d'État⁶⁹⁹ comme moyen d'accès au pouvoir en imposant le suffrage universel comme seule voie possible à l'alternance. L'armée s'engage « à assurer la sécurité du processus qui conduira aux élections pluralistes »⁷⁰⁰. Les conférenciers rétablissent les libertés publiques et le multipartisme. C'est la fin officielle du règne du parti unique : le Congo passe d'un régime militaro-marxiste à un régime présidentiel démocratique. Un Acte fondamental (qui consacre les organes qui représentent l'État et spécifie leurs fonctions) suspendant la Constitution de 1979, une charte des Droits et Libertés ainsi qu'une loi électorale sont adoptés. Les conférenciers désignent trois organes de l'État qui auront la tâche de gérer et de diriger le pays au cours de la phase transitoire. La conférence nationale se présente comme une organisation de déconstitutionnalisation et de reconstitutionnalisation⁷⁰¹. La reconfiguration des forces politiques dans le cadre du multipartisme, l'émergence de la presse privée et le projet de la nouvelle Constitution où sont inscrites le respect des libertés fondamentales et de la presse, sont les principales conquêtes que l'on doit à la conférence nationale. Après plus d'un quart de siècle de confusion de pouvoirs, de bilan politique, économique et social désastreux, les conférenciers choisissent d'orienter le pays vers un régime démocratique qui se fonde sur le principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Elle est au cœur des débats politiques. Depuis l'indépendance, tous les pouvoirs étaient entre les mains d'un seul homme, le président de la République. Le choix des conférenciers se porte sur l'installation d'un régime semi-présidentiel⁷⁰². Au niveau judiciaire, la Cour suprême chapeaute toutes les autres juridictions nationales, en dehors du contrôle de la constitutionnalité des lois qui n'est pas à sa charge, il est confié au Conseil constitutionnel. Cependant, la mise en place de ces nouvelles structures nationales n'est pas immédiatement opérationnelle ; elle le sera à l'issue de la période de transition prévue pour une durée d'une année. L'organe qui fait office de parlement, le Conseil Supérieur de la République (C.S.R.)

⁶⁹⁹ « L'armée a presque toujours confisqué la démocratie. Les militaires se sont montrés bien plus à l'aise dans la prise du pouvoir et la répression des populations que dans l'instauration d'un ordre démocratique et le dialogue avec les civils. Reléguant ces derniers au second plan, ils se sont davantage illustrés dans les coups d'État et les révolutions que dans la recherche d'un ordre politique stable », Anicet KOUNOUGOUS, *L'armée dans la vie politique au Congo-Brazzaville*, op. cit., p. 126.

⁷⁰⁰ *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 15 mars 1991.

⁷⁰¹ Maurice KAMTO, « Les Conférences nationales ou la création révolutionnaire des Constitutions » in Dominique DARBON, Jean DU BOIS DE GAUDUSSON (dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p. 183.

⁷⁰² Le président de la République, élu au suffrage universel pour cinq ans est tenu de nommer un premier ministre dans la majorité parlementaire. Chef du gouvernement, le premier ministre conçoit et exécute le programme présidentiel. Cependant, le risque de cohabitation au parlement est susceptible de provoquer de graves crises politiques dans un pays où la démocratie est encore embryonnaire, comme nous le verrons ensuite.

est chargé de mettre en application les résolutions de la conférence nationale, dans le respect de l'Acte fondamental : pallier ses carences, contrôler l'action du gouvernement, entériner l'avant-projet de Constitution et le code électoral. La présidence de cette institution est confiée au président du présidium de la conférence nationale, Mgr Ernest KOMBO, investi de responsabilités politiques. Les autres membres du C.S.R. sont librement désignés par les partis politiques, les associations et les organisations non gouvernementales présentes à ces assises nationales.

Le président de la République perd quasiment toutes ses prérogatives d'antan, au détriment du premier ministre. Sa charge est réduite à veiller à la souveraineté de l'État et à l'unité nationale. Il n'a aucun pouvoir de décision sur les changements politiques à venir. N'étant plus chef du gouvernement, il ne détient aucun moyen d'action et de pressions directes sur le premier ministre et son équipe⁷⁰³. Innovation la plus importante de la période de transition, le premier ministre dispose des prérogatives d'un chef d'État : il est chef du gouvernement, chef suprême des armées, détermine et conduit la politique nationale et étrangère. Il préside le conseil des ministres, nomme les membres du gouvernement et le haut commandement militaire et dispose du pouvoir de mettre fin à leurs fonctions. Il est responsable devant le C.S.R.⁷⁰⁴. Son gouvernement est chargé de préparer les élections pour l'installation des premières institutions démocratiques de la nouvelle République. Les conférenciers élisent, le 10 juin 1991, André MILONGO comme premier ministre du gouvernement de transition. Il est chargé de composer un gouvernement d'union nationale. Il a pour principales missions de résorber les problèmes socio-économiques, d'assainir les finances publiques, d'épurer les arriérés de salaires des fonctionnaires, etc., sans oublier toutes les autres décisions arrêtées par la Conférence nationale. À ce titre, l'Acte fondamental de 1991 adopté au cours de la conférence nationale le plaçait au troisième rang protocolaire des autorités de l'État après le président de la République et le président du C.S.R. qui fait office de parlement de la transition démocratique dont la mission était de suivre et de contrôler l'action du gouvernement. *« Pour la première fois au Congo, un changement radical vient de s'opérer dans la vie nationale, sans effusion de sang, sans violence, mais uniquement dans le dialogue, dans la confrontation verbale et dans la concertation. La Conférence nationale a permis la*

⁷⁰³ « Le projet de constitution, enferme le futur Président de la République dans un carcan d'interdits. À l'inverse, les prérogatives du Premier ministre sont renforcées, il sera politiquement puissant et autonome », *La Semaine Africaine*, n° 1896, 12-18 décembre 1991, p. 5.

⁷⁰⁴ « Le Conseil Supérieur de la République met en cause la responsabilité du gouvernement de transition par le vote d'une motion de censure lorsqu'il constate que celui-ci s'est gravement écarté des décisions et recommandations de la Conférence nationale », article 71 de l'Acte fondamental de 1991.

mise en place, des institutions de la période transitoire »⁷⁰⁵. Elle s'est achevée « avec l'organisation d'un rituel de lavement des mains auquel se livrent presque tous les participants, se caractérise surtout par un déroulement sur le modèle des conjurations familiales organisées pour traiter d'un problème de sorcellerie »⁷⁰⁶. Ce rituel symbolique ne permet pas d'exorciser les maux tant décriés des acteurs de la vie politique congolaise, bien au contraire, les crises politiques vont se succéder et les tensions vont rapidement s'exacerber juste après la Conférence nationale. Fabien EBOUSSI BOULAGA⁷⁰⁷ considère que la Conférence nationale congolaise fut longue et n'a produit que peu de résultats. Sa valeur symbolique et rituelle a amorcé le processus de réconciliation nationale. Le courage des conférenciers est à féliciter ; ils ont réussi à tenir en respect les fossoyeurs de la démocratie⁷⁰⁸.

2.2.3. Le retour du religieux dans le champ politique

Prudente dans ses réactions, avec un discours modéré, l'Église catholique du Congo a également occupé une place centrale dans le processus d'ouverture démocratique à travers la figure de Mgr Ernest KOMBO. L'Église catholique fait une apparition inattendue mais remarquée dans le champ politique, après plusieurs décennies de « réserve »⁷⁰⁹ et de l'éviction, en 1963, de l'abbé Fulbert YOULOU. La Conférence nationale donne une occasion à l'Église catholique de revenir au premier plan. Ernest KOMBO est choisi pour présider les travaux de la conférence nationale avec l'approbation du Vatican. Son choix unanime témoigne de la confiance (neutralité dans la lutte pour le pouvoir) et de la bonne réputation dont jouit l'institution catholique dans le pays, au moment où le climat politique était propice à la paix et à la sécurité des personnes. « *Le religieux jouit auprès des populations du prestige que procure le statut d'envoyé de Dieu, ou plus simplement de la confiance que peut inspirer*

⁷⁰⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1886, 18-24 juillet 1991, p. 3.

⁷⁰⁶ Marc-Éric GRUÉNAIS et al., « Messies, fétiches et luttes de pouvoir entre les "grands hommes" du Congo démocratique », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 137, 1995, p. 170.

⁷⁰⁷ « *Interminable, avec un incroyable luxe de détails et une immense fascination, les Congolais ont ressuscité un passé d'épouvante où l'assassinat politique fleurissait comme un mode ordinaire de gouverner et l'un des beaux-arts, où la dilapidation et l'appropriation du patrimoine et des biens publics ont reculé les bornes de l'inimaginable avec le plein essor de l'exploitation de la ressource pétrolière. Le règlement de comptes personnels, l'esprit de revanche tribale ont constamment menacé de disruption la grande palabre. La guerre civile, l'explosion incontrôlée étaient toujours à l'affût. Et ce fut avec surprise et soulagement qu'on parvint "miraculeusement" à la fin, "sans goutte de sang versée", dans l'euphorie d'une réconciliation apparente de tous avec tous* », Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, op. cit., p. 13.

⁷⁰⁸ Tasfir Ndické DIËYE, *Ces fossoyeurs de la République*, Québec, Editions Melonic, 2005 ; Pierre Kamé BOUOPDA, *Cameroun : du protectorat vers la démocratie (1884-1992)*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 348.

⁷⁰⁹ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation. Églises et mouvements religieux au Congo de 1990 à 1994*, cité par François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 259.

son attitude de bienveillante neutralité. Ce prestige est rehaussé par son implication dans les tâches de développement ou d'assistance des populations en matières de santé et d'éducation »⁷¹⁰. Le 18 mars 1991, jour du passage de témoin entre la commission préparatoire des travaux de la Conférence nationale dirigée par Hyacinthe BAKANGA et le nouveau bureau élu dont la présidence est assurée par Mgr Ernest KOMBO, il indique : « *Le Congo est malade*⁷¹¹. Toutes sortes de thérapies ont été essayées sans succès. Il faut revenir aux médecines de chez nous. Monseigneur, vous et vos assesseurs, êtes des professeurs et les conférenciers sont des médecins. Il faut sauver le Congo »⁷¹². En remerciant les conférenciers, Ernest KOMBO, dans son discours d'investiture déclare : « *À travers ces marques de confiance, je crois lire, par-delà l'évêque que je suis, la réhabilitation des confessions religieuses longtemps tenues à l'écart de la gestion des affaires publiques au nom d'une idéologie fondée sur la discrimination* »⁷¹³. Ce choix du religieux revêt une signification symbolique : il vise, dans une sorte de psychanalyse ou d'exorcisme collectif, à « moraliser » les acteurs de la vie politique congolaise accusés d'avoir orchestré et perpétré, avant 1991, des crimes et des crimes politiques⁷¹⁴, d'avoir pratiqué des rites païens, notamment le fétichisme, la sorcellerie, la magie noire, etc. « *l'élévation d'un prélat à la tête de la CNS n'est pas fortuite* »⁷¹⁵, constate Patrice YENGO. « *Elle reproduit le schéma des Conférences nationales précédentes, du Bénin et du Gabon, et marque la consécration du rôle moteur des grandes Églises chrétiennes* », poursuit-il. Dans l'éditorial « *Tout le bien possible* » du 21-27 mars 1991, *La Semaine Africaine*, de manière attendue, avance que l'élection à la tête du présidium de la Conférence nationale de Mgr Ernest KOMBO « *est de très bon augure. Les congolais peuvent espérer entrevoir des changements significatifs, dans le règlement des problèmes qui seront débattus, tout au long de cette conférence* ». L'Église catholique intervient dans la vie politique, à travers la pensée chrétienne (Parole de Dieu), pour éduquer et orienter les hommes à ses principes, à son enseignement, en rapport avec les exigences de l'éthique démocratique. Les interactions entre les dynamiques politiques et la religion sont prégnants⁷¹⁶.

⁷¹⁰ Charles Nach MBACK, *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2003, p. 86.

⁷¹¹ Le mode opératoire de la conférence nationale procède de la volonté des participants de l'adapter à la tradition de la palabre africaine pour exorciser ce corps malade que représente le pays.

⁷¹² *La Semaine Africaine*, n° 1883, 4-10 avril 1991, p. 4.

⁷¹³ *La Semaine Africaine*, n° 1925, 23 au 29 juillet 1992, p. 3, cite Mgr Ernest KOMBO.

⁷¹⁴ Ernest KOMBO affirmera, pendant la Conférence nationale, que 3 000 assassinats ont été recensés depuis l'indépendance du pays, soit 250 morts par an, in *La Croix*, 11 avril 1991.

⁷¹⁵ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville*, op. cit., 2006, p. 87.

⁷¹⁶ « *Le sacré, en effet, et plus largement le religieux, au contraire du politique, ne connaissent pas en Afrique de crise de légitimité. La persistance et la pertinence des faits religieux dans les sociétés africaines*

« Il est de la nature du pouvoir d'entretenir sous forme manifeste ou masquée une véritable religion politique »⁷¹⁷. L'interpénétration du religieux et du politique relève des rapports historiques existants entre l'Église catholique et le gouvernement avant même les années 1990. « Cette imbrication étroite a pu être confirmée par les analyses comparées des systèmes politiques qui ont montré que la référence religieuse n'est jamais totalement absente de la relation de pouvoir politique, qu'il s'agisse de fonder ou de contester sa légitimité ou celle de son détenteur ou qu'il s'agisse de mobiliser et de canaliser l'opinion »⁷¹⁸. L'institution religieuse a joué un rôle prépondérant pour la sauvegarde de l'unité nationale et de la paix. La relation entretenue par la religion et la politique obéit en réalité à la logique d'une structure globale et à des rythmes temporels qui échappent à plus d'un observateur en Afrique⁷¹⁹. L'Église catholique à travers ses différentes prises de position a toujours joué un rôle éminent de médiateur privilégié dans la vie politique congolaise. Le positionnement des Églises chrétiennes met en évidence les stratégies et l'engagement séculier des autorités religieuses dans cet espace politique symbolique, monopole de l'État. « Les Églises chrétiennes à travers leurs différentes prises de position (...) s'étaient imposées comme interlocutrices du pouvoir politique, soit dans le rôle de médiateur privilégié soit dans celui de "gardien" de la paix civile, voire même comme seuls contre-pouvoirs capables de défendre les principes de la démocratie »⁷²⁰.

Au cours de la Conférence nationale, les valeurs démocratiques occidentales sont intégrées à la gestion traditionnelle congolaise et africaine de l'espace politique. Selon Jean-François BAYART, aucune culture ne disposerait de l'exclusivité d'une pratique politique idéale ; il est intéressant de rechercher dans les « cultures politiques africaines » (qui ne sont pas les mêmes partout), des éléments essentiels « qui coexistent dans une société donnée en repérant leur origine – autochtone ou importée -, leurs conditions historiques de cristallisation, leur

contemporaines, et de façon plus globale dans le Tiers monde, est un phénomène reconnu par tous les observateurs », François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 16.

⁷¹⁷ Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 118.

⁷¹⁸ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 13.

⁷¹⁹ Guy HERMET, cité par François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 363.

⁷²⁰ Elisabeth DORIER-APPRILL et Abel KOUVOUAMA, « Pluralisme religieux et société urbaine à Brazzaville », *Afrique contemporaine*, Paris, n° 186, avril-juin 1998, p. 66.

hybridation éventuelles »⁷²¹. Il s'agit de puiser dans la pratique traditionnelle, les variables qui favorisent l'installation de la démocratie et l'enracinement du processus de démocratisation. L'Afrique représente « *le plus extraordinaire laboratoire dont puissent rêver les chercheurs attachés à l'élucidation du phénomène politique* »⁷²². La conférence nationale congolaise, espace public de discussion et de dialogue, s'avoisine à une sorte de « tribune d'exorcisme » où les joutes oratoires et diatribes fusent contre le pouvoir en place⁷²³. Il s'agit de débats ouverts destinés à apaiser les « esprits », à pacifier les rapports sociaux par la réduction de la violence⁷²⁴. Pour « accoucher » la démocratie au Congo, Mgr KOMBO a eu recours aux rites synchrétiques ancestraux de délivrance et d'exorcisme dans ce qui s'apparente à une « grand-messe »⁷²⁵. La perestroïka africaine est « *un acte d'exorcisme : il s'agit par la magie du verbe régénérateur récupéré par les vrais sages de la cité, de conjurer la malédiction des systèmes politiques qui ont ensorcelé et enchaîné l'Histoire, c'est-à-dire la mémoire et la conscience collectives, sous la férule de potentats déguisés en prophètes* »⁷²⁶. Elle remet en cause les pratiques politiques non démocratiques qui ont conduits au sommet du pouvoir, dans la grande majorité des États africains, des régimes autoritaires ; elles ont favorisé le culte de la personnalité, le néo-patrimonialisme, les crimes politiques, etc.

Dans la culture congolaise, la recherche continue du consensus pour faire face aux différends personnels et familiaux, aux problèmes qui minent la société, devient une sorte de rituel (réunions de familles, du quartier ou du village, forum de réconciliation nationale, dialogue sans exclusive, etc.). Cette forme de règlement de crise politique par la concertation, le dialogue⁷²⁷ voire le consensus est similaire à celle de la « palabre »⁷²⁸, tradition fortement

⁷²¹ Jean-François BAYART, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, p. 114-115.

⁷²² Georges BALANDIER, « Réflexions sur le fait politique : le cas des sociétés africaines », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XXXVII, Paris, Les Presses universitaires de France, juillet-décembre 1964.

⁷²³ Sévérin ANDZOKA, « La conférence nationale souveraine et la relance du processus démocratique au Congo (1991-1997) », *op. cit.*, p. 117.

⁷²⁴ Jérôme LOMBARD, « Pensée politique et démocratie dans l'Afrique noire traditionnelle », *Présence Africaine*, n° 63, 3^e trimestre, 1967, p. 10-31.

⁷²⁵ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation*, *op. cit.*, p. 271.

⁷²⁶ Lye MUDABA YOKA, « Kinshasa, signe de vie », *Cahiers africains*, n° 42, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 90. Cité par Jerry M'PERENG DJERI, *Presse et histoire du Congo-Kinshasa*, *op. cit.*, p. 75.

⁷²⁷ Par le dialogue, « *les opinions respectives s'expriment, se rencontrent, s'affrontent en un jeu complexe d'entrecroisements, d'allers et de retours, de heurts ou d'évitements, de cheminements parallèles sans rencontre possible, d'accords partiels, de désaccords avoués ou masqués, de silences imposés, de déceptions mutuelles* », Okonda OKOLO, « Dialogue et interaction. Recherche de conditions pour un nouvel ordre social », in *Philosophie africaine et Ordre social*, Actes de 9^e semaine philosophique de Kinshasa, du 1^{er} au 07 décembre 1985, K (RPA, 11), Kinshasa, F.T.C., 1985, p. 83. Cité par Alexandre MBANDI ESONGI, « Les interactions diagonales dans le procès de constitution des cultures philosophiques », in Hubert VINCENT et Léopold

ancrée dans les sociétés africaines. Elle permet « *la réduction d'un conflit par le langage, la violence prise humainement dans la discussion* »⁷²⁹. Fabien EBOUSSI BOULAGA considère les conférences nationales africaines comme des séances de palabre : « *la palabre des Blancs vise à établir la justice, la palabre des Noirs cherche à établir l'harmonie et l'unité* »⁷³⁰. Il apparaît comme une agora traditionnelle⁷³¹, ce lieu où les idées se confrontent, où les débats contradictoires sont admis sans s'enfermer⁷³². Jean-Godefroy BIDIMA dégage une nouvelle compréhension du paradigme de l'arbre à palabre : « *ce qui compte dans cette palabre-aporie*⁷³³ *c'est de pouvoir se comprendre sans s'entendre/conclure, afin de se remettre à dire* »⁷³⁴. Les juridictions coutumières congolaises, appelées *m'bongui* (arbres à palabres), sont des lieux hautement symboliques de recherche de solution aux problèmes de tout genre, de débats publics où se discutent les sujets importants intéressant la communauté villageoise⁷³⁵. Cette « *juridiction de la parole* »⁷³⁶ est placée sous l'autorité du chef, du « *sage* » ou du doyen d'âge du village, qui joue le rôle de médiateur (*n'zonzi*)⁷³⁷. Dans les sociétés fortement hiérarchisées, la juridiction est aussi composée des membres des familles

MFOUAKOUE (dir.), *Culture du dialogue, identités et passage des frontières*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2011, p. 16.

⁷²⁸ Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, op. cit., p. 154-155. « *La palabre aboutirait, après confrontation à une harmonie à un consensus, à une positivité jugulant/subsumant la violence. (...) Le progrès est celui d'une discussion qui avance, à travers l'échange des arguments, débouchant ainsi sur une nouvelle position (positivité) : le consensus* », Jean-Godefroy BIDIMA, *Théorie critique et modernité négro-africaine...*, op. cit., p. 290-292

⁷²⁹ Benoît ATANGANA, « *Actualité de la palabre* », *Études*, avril 1966, p. 461.

⁷³⁰ Fabien EBOUSSI BOULAGA, *Les conférences nationales en Afrique noire*, op. cit., p. 154. « *Dans son analyse des Conférences nationales africaines, Fabien Eboussi-Boulaga propose différents modèles sur lesquels se fonde, selon lui, le principe de ces grands forum africains : outre la palabre, il mentionne le modèle de la fête (défoulement et transgression, liberté retrouvée), du jeu (constitution momentanée d'un univers à côté du réel), de la thérapie (recomposition rituelle, par la parole, du corps social) et de l'initiation (transformation de l'individu par la connaissance et la souffrance pour le faire entrer dans la chaîne des hommes)* », Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone...*, op. cit., p. 259.

⁷³¹ Ernest WAMBA DIA WAMBA, « *Démocratie en Afrique et démocratie pour l'Afrique* », *Bulletin de CODESRIA*, n° 2, Dakar, 1994, p. 260.

⁷³² Zachée BETCHÉ, « *Entre l'Afrique et l'Europe. Consistance ou inconsistance de l'"ethnophilosophie"* » in *Europes intempêtes*, Groupe de la Riponne, Van Dieren Editeur, 2006, p. 147.

⁷³³ « *La palabre-aporie pour dire juste, révèle l'existence d'un espace démocratique dans la culture africaine différent de l'espace de démocratie arithmétique européenne. Cet espace originel de la palabre chez l'Africain est aujourd'hui envahi par l'irruption de nouvelles structures étatiques qui jouent avec le néocolonialisme et ses multiples avatars sans dire la vérité sur ses propres ambitions. Aujourd'hui, l'union-africaine-arbre-à-palabre pourrait être un vrai espace pour promouvoir des débats francs afin de sortir de la logique de l'immobilisme qui rumine les sujets dépassés. Il faudra assumer une rupture avec l'imaginaire de la stabilité muette pour une ouverture plus féconde et plurielle* », Zachée BETCHÉ, *ibidem*, p. 148.

⁷³⁴ Jean-Godefroy BIDIMA, *Théorie critique et modernité négro-africaine...*, op. cit., p. 292.

⁷³⁵ Thierno BAH, « *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire* », [en ligne] : <http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edbah.htm> (consulté le 23 août 2011); Benoît ATANGANA, « *Actualité de la palabre* », op. cit., p. 461.

⁷³⁶ Jean-Godefroy BIDIMA, *La palabre : une juridiction de la parole*, op. cit.

⁷³⁷ Nathalis LEMBE MASIALA, *Quelques éléments de l'oralité dans la palabre kinzonzi en pays Kongo (RDC)*, Éditions Publibook, 2011 ; Guy MENGA, *La palabre stérile*, Ed. Clé, 1968.

royales. « *Est-il possible de fonder un véritable espace public dans les sociétés africaines contemporaines dès lors que la pratique du pouvoir reste prisonnière de "l'esprit de cour" ?* », s'interroge Jean-Godefroy BIDIMA⁷³⁸. Toutes les décisions prises au sein de cette assemblée se font par consensus. Elle représente, en somme, la participation directe des populations dans la prise des décisions. « *La palabre féconde inscrit dans la tradition négro-africaine des droits d'opinion et d'expression. Elle contraste avec toute dialectique réductrice de l'autre. Elle suppose des discours qui s'écoutent, qui choisissent, qui acceptent de s'assumer réciproquement sur les points de convergence* »⁷³⁹.

Selon Joseph TONDA⁷⁴⁰, Mgr KOMBO a contribué pour beaucoup à donner une forme « magico-religieuse » à la Conférence nationale en faisant référence régulièrement aux sujets liés à l'exorcisme, à la confession ou à l'expiation des péchés, la sorcellerie, les démons et à Dieu lui-même. À ces thématiques, il faut ajouter la recommandation aux conférenciers, à la fin de chaque journée de travail, de la lecture de versets bibliques à méditer chez soi ou encore l'observation respectueuse des « minutes de silence » à la mémoire des morts, l'obligation de la demande du pardon pour ceux qui étaient censés avoir commis des crimes⁷⁴¹. Cette médiation, hautement symbolique, est appréciée par une grande majorité des conférenciers et des Congolais fascinés par « *l'autorité et la virtuose du prélat* »⁷⁴² :

*« Alors que chacun déversait sur l'autre le venin de la haine, Monseigneur Ernest Kombo distillait sur tous son message d'amour et accordait à tous le pardon de son Dieu. Peut-être est-ce grâce à cette symbiose que le microcosme conférentiel garda quelque cohérence et échappa à l'implosion dont il était menacé depuis l'ouverture des travaux. Le grand mérite du prélat d'Owando est d'avoir été, contre vents et marées, un rempart à la dérive putschiste de ces tumultueux états généraux »*⁷⁴³.

L'évêque fut un « *véritable rempart à la dérive parfois revancharde d'une frange importante de conférenciers extrémistes* »⁷⁴⁴. Le forum national l'a propulsé sur le devant de la scène politique congolaise en lui confiant une mission difficile, célébrée par *La Semaine* :

« le rôle de ce dernier n'a pas simplement été arbitral, ou modérateur. Le prélat a puisé dans ses ressources intellectuelles et spirituelles et fait montre d'une sagesse remarquable, pour mener à bon port, une barque qui était guettée par plusieurs

⁷³⁸ Jean-Godefroy BIDIMA, « Le corps, la cour et l'espace public », in Philosophie et politique en Afrique, *Politique Africaine*, n° 77, mars 2000, p. 90.

⁷³⁹ Pathé DIAGNE, « Le pouvoir en Afrique », in *Concept du pouvoir en Afrique*, les presses de l'UNESCO, 1981, p. 5 ; Ola BALOGUN, Honorat AGUESSY et Pathé DIAGNE, *Introduction à la Culture africaine*, Unesco, vol. 10/18, p. 213-311.

⁷⁴⁰ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation*, op. cit., p. 271.

⁷⁴¹ *Ibidem*.

⁷⁴² Yann LEBEAU et al., *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala, 2003, p. 38.

⁷⁴³ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 19.

⁷⁴⁴ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 132.

dangers : impasse, blocage, voire éclatement. Il s'est illustré par son style très imagé, pour faire passer ses messages aux conférenciers et au peuple congolais. D'ailleurs, pour être plus explicite, Mgr Ernest Kombo avait comparé la Conférence nationale à un laboratoire où l'on a fait l'expérience de la démocratie »⁷⁴⁵.

Dans son éditorial, « *Où enterrons-nous l'espoir ?* »⁷⁴⁶, l'hebdomadaire voit logiquement dans Mgr Ernest KOMBO, « *un homme courageux, de "consensus", qui travaille pour faire aboutir, le processus démocratique entamée* » perçu comme une perspective incertaine. Porté ensuite à la tête du Conseil Supérieur de la République (CSR), organe législatif du suivi des recommandations de la conférence et de contrôle de la période de transition jusqu'à l'élection présidentielle de 1992, il doit s'assurer de l'exécution des décisions prises par les conférenciers, suppléer l'absence du parlement, faire voter les lois et enfin d'organiser des élections libres et multipartites. La rupture avec le monopartisme se réalise également par la création de nouvelles institutions politiques. Après avoir discuté des bases institutionnelles nécessaires à un nouveau régime plus démocratique, les conférenciers mettent en place les organes de la période transitoire en attendant l'installation des institutions élues démocratiquement.

2.3. La mission délicate des institutions de la transition démocratique

La mission imposée essentiellement aux deux institutions les plus impliquées dans la période de transition, le CSR et le gouvernement, est herculéenne et délicate. Parmi les tâches assignées au gouvernement figure, en bonne place, la restauration de l'autorité de l'État. Le moins que l'on puisse dire est que sa tâche est lourde, dans la mesure où, il a hérité d'un pays exsangue, ruiné et très endetté. « *La transition, c'est aussi la difficulté de mise en œuvre des 270 Actes de la Conférence nationale souveraine. (...) Il faudra de l'humilité et une bonne dose d'intérêt national pour qu'une assemblée devenue si arrogante ces derniers temps se décide à les consulter* »⁷⁴⁷. L'incivisme des Congolais vient se rajouter à ce constat : au lieu d'observer une trêve sociale pour permettre à la transition politique d'aboutir, dans de bonnes conditions, il se produit, au contraire, une multiplication de grèves et de nombreuses entraves (sabotages, attentats, accidents, rebellions militaires, etc.) qui ne facilitent pas sa mission. « *Une bonne transition, c'est aussi la paix sociale, or notre pays a connu plus de grèves en un*

⁷⁴⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1886, 18-24 juillet 1991, p. 3.

⁷⁴⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1905, du 27 février au 4 mars 1992.

⁷⁴⁷ André-René KITONA, *La Semaine Africaine*, n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 7.

an que pendant les trente dernières années confondues. (...) C'est une aubaine pour le P.C.T. , qui augmente ainsi ses capacités de camouflage, en faisant oublier que c'est lui l'auteur principal de nos malheurs et essayer de détourner l'ire du peuple vers un gouvernement de transition incapable de mettre le peuple de son côté en expliquant sans cesse, pourquoi la Conférence nationale souveraine a eu lieu »⁷⁴⁸. Cependant, la période post-conférence nationale est également marquée par de vives tensions entre les trois institutions de la République. La cohabitation politique est particulièrement très difficile entre le chef de l'État, Denis SASSOU NGUESSO, et le premier ministre André MILONGO. Le premier est accusé par le second de faire systématiquement obstruction aux activités du gouvernement et brouille les relations économiques qu'entretient le pays avec ses partenaires internationaux notamment avec la France⁷⁴⁹. En témoigne l'éditorial « *De quoi ont-ils peur ?* »⁷⁵⁰, de *La Semaine Africaine* :

« Plus on monte vers le sommet où cohabitent les trois institutions détentrices du pouvoir d'État, plus on respire un air empoisonné et raréfié, quelque chose comme la peur. En réalité, les trois institutions n'ont jamais cessé depuis un an de se suspecter, de s'agresser, de se tendre des pièges, de se menacer. Le Premier ministre a dû remanier quatre fois son gouvernement en un an. Il l'a fait chaque fois sous des pressions qui ressemblaient, à s'y méprendre, à des menaces ».

De 1991 à 1992, les dissensions politiques qui existaient entre les différents organes de l'État se répercutaient dans la « rue », et bien souvent les politiciens cherchaient à faire entrer les discussions politiques de la « rue » dans les médias d'État. Chauffés à bloc, les débats politiques se faisaient désormais sur la place publique entre les militants et sympathisants des

⁷⁴⁸ *Ibidem.*

⁷⁴⁹ « *La transition, c'est encore une diplomatie qui marche sur ses deux pieds. Qui aurait cru après la cérémonie de lavement des mains et ses chaleureuses embrassades que notre diplomatie serait hémiplegique et n'allait fonctionner que d'un seul côté. En effet, exploitant une rédaction défectueuse de l'Acte fondamental, l'une des trois premières institutions de la transition a bloqué le renouvellement du personnel diplomatique. Ainsi la transition a hérité du personnel installé par le régime monopartiste hostile au changement. La diplomatie du gouvernement de transition est contrecarrée, par des agents très peu disposés à servir un pouvoir qu'ils s'exècrent. Les rédacteurs de l'Acte Fondamental ont péché par négligence et par manque de vigilance. Ils ont, ce faisant, privé le Premier ministre d'un domaine important, la plénitude des compétences extérieures. Les résultats sont là, éloquents.*

*Notre taciturne Premier ministre a osé, une fois n'est pas coutume, s'aventurer un peu loin, en disant au cours d'une interview que les négociations en vue d'obtenir des prêts, ont toujours été rompues, au dernier moment à la suite des interventions occultes d'une autorité de la transition. Un génie malfaisant s'ingénie à acculer le gouvernement à l'échec, affamer le peuple et pousser celui-ci à se révolter contre un gouvernement qui n'est en aucune façon responsable de la situation catastrophique actuelle. On est là, également loin, bien loin de la cérémonie trompeuse de lavement des mains. « Qui l'eut cru, qui l'eut dit » ? Le Président de la Conférence nationale souveraine, l'initiateur de cette cérémonie a péché par excès de confiance aux hommes et à leur capacité de transformation. Les mutations brusques sont rares dans un domaine où amour-propre, enrichissement sans cause et sans risque, volonté de puissance, etc. s'entremêlent », André-René KITONA, *La Semaine Africaine* n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 7.*

⁷⁵⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1921, du 25 juin au 1^{er} juillet 1992, p. 1.

trois institutions de la transition. Et très souvent, la tension montait d'un cran, la foule surexcitée se laissait aller, quelques fois, à des débordements dangereux : « *Ces divisions eurent des répercussions dans le champ religieux, surtout au cours des élections de 1992 qui furent closes par l'élection du candidat Pascal Lissouba au détriment de Bernard Kolelas* »⁷⁵¹, précise Joseph TONDA.

Le gouvernement de transition, en dehors de la gestion des affaires courantes, organise aussi les opérations électorales devant mettre en place les premières institutions démocratiques, après plus d'un quart de siècle de monopartisme. Les élections prévues sont le référendum constitutionnel, les élections locales, législatives et présidentielles ; premières élections libres après les dernières organisées en 1963. Seulement, le calendrier électoral initial adopté à la conférence nationale n'a pas été respecté. Il a connu plusieurs modifications. « *La période de transition qui nous permet de passer d'un régime à un autre est faite d'hésitation, de tâtonnement, d'impatience, d'incivisme et d'un peu d'espoir* »⁷⁵². À cause des tensions politiques persistantes, l'adoption par le gouvernement du projet du code électoral ne s'est pas faite à la date prévue et le référendum constitutionnel prévu pour le 30 novembre 1991 fut reporté au 15 mars 1992. L'installation des nouvelles institutions eurent lieu au terme d'élections générales accomplies en dépit de multiples difficultés. Très optimiste, *La Semaine Africaine* écrit : « *En dépit de toutes ces graves imperfections et grâce aussi à toutes les bonnes volontés qui se sont accrochées au terrain et se sont dévouées jours et nuits pour mener à son terme le processus électoral, nous avons de solides raisons de penser que la page de la transition va être tournée et que nous allons rentrer enfin dans la phase de construction des nouvelles institutions* »⁷⁵³. Les élections présidentielles ont clôturé le processus électoral. Pour les médias officiels, le constat est accablant :

« Le processus de transition n'a pas amené de réel pluralisme au sein des médias d'État, dont les journalistes pratiquent abondamment l'autocensure. Si le début de la période d'ouverture politique avait entraîné une certaine liberté de ton sur les ondes nationales⁷⁵⁴, elle n'a été que de courte durée. La radio et la télévision ont subi systématiquement, depuis 1992, des incursions d'éléments armés (gardes présidentiels, parachutistes), s'emparant des micros pour diffuser des revendications politiques. Au gré des changements au pouvoir et des mutations d'alliances, des promotions et des sanctions, politisées et teintées d'ethno-régionalisme, ont entraîné une valse incessante au sein du personnel »⁷⁵⁵.

⁷⁵¹ Joseph TONDA, « De l'exorcisme comme mode de démocratisation. Églises et mouvements religieux au Congo de 1990 à 1994 »..., *op.cit.*, p. 274.

⁷⁵² André-René KITONA, *La Semaine Africaine*, n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 7.

⁷⁵³ *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p.3.

⁷⁵⁴ Cf. Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise*, *op. cit.*, p. 14-15.

⁷⁵⁵ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits*..., *op. cit.*, p. 192.

De cette période de transition, l'on retiendra aussi que le personnage politique « *le plus critiqué et le plus insulté de la transition aura probablement été Monseigneur Ernest Kombo. Les critiques lui sont venues de toutes parts, y compris de la nôtre. (...) il n'est pas toujours facile à comprendre. On n'a pas toujours dans la poche la clé de la dernière parabole qu'il nous balance régulièrement sur les ondes* »⁷⁵⁶. Au moment où Mgr Ernest KOMBO s'apprête à quitter la scène politique⁷⁵⁷, à l'issue du processus électoral qui a permis de renouveler les institutions de la République, il adresse un appel à tous les croyants en forme de bilan⁷⁵⁸ de sa contribution en tant que prêtre aux affaires de l'État :

*« Le prêtre et l'évêque que je suis n'est pas habilité à faire la politique. Non seulement à cause des dispositions du Droit canonique, mais surtout parce que tout prêtre est intendant d'un ministère plus radical et plus large que le service politique. Hier, nous étions tous d'accord lorsque nous nous écriions : "plus jamais ça; il faut que ça change"! Mais le changement ne s'opère pas par une simple baguette magique, pas plus qu'il ne serait l'œuvre d'un seul homme, fût-il le messie ! Le changement est nécessairement l'œuvre d'une multitude : une multitude de petits messies tout dévoués à la nation. Or, ce changement, cette rupture radicale avec le passé ne s'est pas produit »*⁷⁵⁹.

Peu de temps après, dans « *Problèmes de communication : qui s'en soucie ?* »⁷⁶⁰, *La Semaine Africaine* constate que :

« Notre transition a souffert d'un formidable problème de communication. Nous ne croyons pas que la démocratie puisse prendre racine dans notre société, si nous

⁷⁵⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1923, 9 au 15 juillet 1992, p. 3.

⁷⁵⁷ Le président tanzanien Julius NYERERE n'a-t-il pas dit à ses concitoyens : « *Ne mélangez pas religion et politique !* », François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 9.

⁷⁵⁸ « *J'observe avec tristesse, comme vous, que :*

- *l'économie nationale n'est pas redressée et le coût de la vie ne cesse de grimper ;*
- *l'autorité de l'État n'est pas encore restaurée : il y a toujours des gens au-dessus de la loi, les intouchables ;*
- *la gestion des deniers publics n'est pas encore rigoureuse, les surfacturations, les 10 % la corruption... continuent ;*
- *la sécurité des personnes et des biens n'est pas encore assurée ;*
- *la conscience professionnelle n'est pas évidente et la faute n'est pas sanctionnée ;*
- *la qualité du service public laisse à désirer et la diligence n'est pas la qualité première de notre administration ;*
- *la compétence n'est pas encore le seul critère qui préside aux nominations ;*
- *les institutions de la République ne sont toujours pas à l'abri du coup d'État. La psychose du militaire continue à nous hanter ;*
- *le civisme, le patriotisme, l'esprit de sacrifice et le bénévolat n'ont pas encore eu raison de la logique des per diem ;*
- *l'appartenance à une ethnie demeure encore suspecte, et l'unité du Congo aussi artificielle que la forêt de l'unité nationale »*, *La Semaine Africaine*, n° 1925, 23 au 29 juillet 1992, p. 3, qui cite Mgr. Ernest KOMBO.

⁷⁵⁹ *Ibidem.*

⁷⁶⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1926, 30 au 5 août 1992, p. 3.

n'apprenons pas à nous forger des outils de communication. Notre vie politique est minée par l'utilisation perverse de deux instruments tactiques particulièrement malsains. Les entourages des principaux responsables consacrent un temps précieux et des trésors d'ingéniosité à susciter des rumeurs et à négocier des combines. Aucun responsable dans ce pays ne semble avoir le souci de construire un instrument de communication entre lui-même, ses services et l'opinion publique.

Notre conviction est que le futur Président de la République et son gouvernement, s'ils ne veulent pas aboutir très vite, à un échec dramatique et à une crise sociale et politique d'une extrême gravité devront, en première urgence, mettre à l'étude, une politique de communication, avec l'aide de véritables professionnels, constituer à leur service des équipes de communication compétentes et recycler en la matière leurs principaux collaborateurs. Il ne s'agit pas évidemment de restaurer les départements de "l'agitation et de la propagande" de l'ancien régime. Il ne s'agit même pas d'éducation politique. Il s'agit bel et bien de communication, c'est-à-dire d'un usage compétent, constructif et honnête de la parole. C'est là toute une éthique qu'il faut réinvestir en politique, et sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie »⁷⁶¹.

La mission du gouvernement de transition se révèle difficile : entre la survivance des méthodes de dissuasions autoritaires et la crise de confiance entre les institutions de la transition et l'armée, peu enclin à obtempérer aux ordres des civils, le processus démocratique amorcé se fragilise⁷⁶².

2.4. La menace militaire du retour à l'autoritarisme

Alors que l'armée congolaise avait observé une certaine neutralité pendant les mouvements de contestation autoritaire de l'année 1990, son comportement pendant la période transitoire devant aboutir à la mise en place des institutions démocratiques de la République est ambigu. Elle continue à jouer un rôle déterminant dans l'ombre, en dehors des activités politiques. Il s'agit d'un « *désengagement limité et partial (...) situation où les militaires cooptent et forment des coalitions avec un nombre limité de civils (habituellement des technocrates)* »⁷⁶³. Dans l'absolu, la totale neutralité politique de l'armée n'est qu'un vœu pieux, elle n'existe pas dans la réalité. Elle dispose toujours du pouvoir de coercition assurant la violence légitime de l'État. Un contexte de crise politique est souvent prétexte à l'intervention de l'armée sur la scène politique⁷⁶⁴. Deux faits majeurs explique l'attitude

⁷⁶¹ *Ibidem.*

⁷⁶² Germain N'GOMA, *Le processus de démocratisation en Afrique...*, *op. cit.*, p. 87.

⁷⁶³ Constantine Panos DANOPOULOS, « Military Dictatorship in Retreat... », *op. cit.*, p. 3.

⁷⁶⁴ Samuel Edward FINER, *The Man on Horseback : The Role of the Military in Politics*, London, Pall Mall Press, 1962.

équivoque des militaires⁷⁶⁵ au lendemain de la Conférence nationale : le « haut » commandement de l'armée⁷⁶⁶ est accusé d'avoir tenté un coup de force pour interrompre le processus de démocratisation en dissolvant les institutions de la transition, d'une part, et manifesté son mécontentement après les nominations militaires procédées par le premier ministre André MILONGO⁷⁶⁷, d'autre part. « *Les conditions de la consolidation démocratique de l'Etat postmilitaire passent par la recherche de nouvelles modalités, de relations civils-militaires, pour parvenir, non seulement à la neutralité provisoire, mais surtout à la neutralisation politique des militaires et de leur institution* »⁷⁶⁸. Selon Germain N'GOMA⁷⁶⁹, André MILONGO aurait reçu de divers services de l'État, des documents qui l'incitait à la méfiance. Un document daté du 14 octobre 1991 émanant de la direction centrale de la sécurité militaire indique que : « *les militaires tant du Nord, à la tête desquels se hisse le général Mokoko, que du Nibolek (...) s'attèlent à la récupération méthodique de la troupe...les militaires acquis à leur cause s'organisent en vue de commettre un certain nombre d'actes anti-sociaux. Ce comportement vise deux objectifs précis : créer le mécontentement au sein de la population contre le gouvernement de transition ; accélérer le pourrissement de l'Etat moral de la troupe déjà entamé* »⁷⁷⁰. Toujours selon lui, en décembre 1991, certains journaux français, sans les citer, publient l'information selon laquelle la direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.) aurait fait échouer une tentative de coup d'État au Congo. Cette pratique banalisée au Congo pour accéder au sommet de l'État et conserver le pouvoir, permet d'éliminer des adversaires gênants. L'information sera immédiatement démentie par les services français visés. Des rumeurs persistantes amplifient cette thèse que les militaires avaient tenté de saborder le gouvernement. Ce revirement suscite de nombreuses interrogations. Les supputations sur cette tentative de coup d'État enveniment les relations, devenues exécrables, entre les deux institutions. Dans les jours qui suivront, un

⁷⁶⁵ « *L'institution militaire africaine est par essence hybride, du fait de sa perméabilité avec la société. Elle est traversée des mêmes clivages ethniques, culturels, linguistiques, religieux et régionaux que la population civile. Des valeurs culturelles beaucoup plus fortes interfèrent avec cette culture militaire théorique. L'institution militaire elle-même est une importation calquée sur les armées des ex-colonies et souffre de ce transfert institutionnel* », Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 30.

⁷⁶⁶ L'armée congolaise connaît des problèmes ethniques en son sein. Qualifié de situation ethnique de type « "Pluraliste différencié" : tous les groupes ethniques sont représentés à des niveaux variés, mais le personnel a diverses fonctions selon son identité ethnique. C'est le cas du Congo, où le groupe ethno-régional au pouvoir confie les postes de commandement à des cadres de son groupe », Céline THIRIOT, *ibidem*.

⁷⁶⁷ Jean JOANA, *Revue internationale de politique comparée 2008/1. La démocratie face à relations civiles-militaires* (vol. 15), De Boeck Supérieur, 2008.

⁷⁶⁸ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...* op. cit, p. 441.

⁷⁶⁹ Germain N'GOMA, *Le processus de démocratisation en Afrique...*, op. cit, p. 94.

⁷⁷⁰ *Ibidem*.

arsenal d'armes de guerre est retrouvé aux domiciles de certains militaires. Pour dénouer la crise, le C.S.R., en tant que médiateur, diligente le 30 décembre 1991, une commission chargée d'enquêter sur cette affaire. En attendant le rapport de la commission d'enquête, l'armée et le gouvernement se surveillent. C'est dans ce contexte qu'André MILONGO procède à des nominations stratégiques⁷⁷¹ au sein de la hiérarchie militaire, dans l'espoir de déstabiliser voir d'annihiler les velléités des fossoyeurs du processus démocratique. Ces nominations répondent aussi à une volonté affichée de rééquilibrer régionalement, les forces militaires dont le commandement est assuré en majorité par les originaires du nord du pays. La nomination du colonel Michel GANGOUO – accusé en juillet 1990 de tentative de coup d'État, il est renvoyé de l'armée par le régime précédent -, au poste de secrétaire d'État à la défense, le 2 janvier 1990, répond à cet objectif. Sa nomination est contestée par le chef d'État-major. Dès sa prise de fonction, il s'emploie à bouleverser l'organisation interne du commandement de l'armée. Elle est aussi une institution où les rivalités politiques et la lutte de pouvoir font l'objet de fortes tensions internes. C'est ainsi qu'il commence par muter plusieurs chefs de corps avant de procéder réellement au grand « nettoyage » pendant les États généraux de l'armée prévu pour le 30 janvier 1992.

Le 15 janvier 1992, André MILONGO publie une note de service dans laquelle il démet de leurs fonctions plusieurs chefs de corps considérés comme proches du chef d'État-major. Dans la même journée, les forces armées congolaises (F.A.C.) exigent du gouvernement le limogeage de Michel GANGOUO et l'annulation des nominations décidées dans les différents corps d'armée par le premier ministre. Elles revendiquent également la réintégration des militaires écartés des rangs de l'armée ainsi que l'organisation des États généraux la concernant. Le gouvernement rejette ces revendications. Cependant, le CSR invite le gouvernement et l'armée à trouver un terrain d'entente. Les FAC réagissent immédiatement en investissant les locaux de la télévision d'État. Elles imposent un couvre-feu et demandent la démission du gouvernement. Le commandement en chef des FAC diffuse à la radio d'État, le 20 janvier 1992, un communiqué qui démet le gouvernement de ses fonctions et exige au CSR de désigner un nouveau premier ministre. Le CSR n'obtempère pas ; Il décide d'arbitrer la crise. L'issue de la crise est trouvée par quelques concessions acceptées par le gouvernement : la formation d'un nouveau gouvernement et l'abandon du poste de ministre de la défense par le premier ministre au profit d'un membre de l'ancien parti unique, le général Raymond Damas NGOLLO. La personne sur laquelle s'est cristallisée la crise, le

⁷⁷¹ Les militaires nommés sont entièrement acquis à la cause du premier ministre.

secrétaire d'État à la défense Michel GANGOUO est démis de ses fonctions. La mutinerie des 15-20 janvier 1992 révèle la fragilité du processus démocratique face à une armée insubordonnée. Bien qu'étant officiellement dépolitisée, l'irruption brutale de l'armée dans le champ politique est perçue comme un moyen de protection d'intérêts corporatistes⁷⁷². Elle tente de s'imposer en tant qu'interlocuteur incontournable dans le jeu politique.

Le gouvernement de transition est arrivé au terme de son mandat à accomplir toutes les missions que lui avait confiées la conférence nationale. Toutefois, cette tâche ne s'est pas faite sans difficultés. De réels efforts de concertation et de négociation ont été nécessaires pour organiser les premières élections démocratiques après le rejet du monopartisme.

Pour clore cette partie, notons que l'ancien parti unique n'a pas volontairement initié l'ouverture politique. Il s'y est plutôt opposé, n'hésitant pas à recourir à la violence. Les facteurs déclencheurs de l'avènement de la démocratie pluraliste au Congo sont à la fois exogènes et endogènes. Les changements politiques vont se produire grâce aux effets conjugués des pressions de la communauté internationale et surtout à la détermination de la contestation populaire locale. Une série d'évènements politiques mais surtout la conjoncture économique internationale des années 1980 sont à l'origine de l'ouverture politique. L'impact politique de la *perestroïka* et de la *glasnost* ainsi que la conférence de La Baule (France) incitent la population à contester ouvertement le régime en place. Elle devient un prétexte pour sortir le pays de l'autoritarisme et de la crise économique. La population a décidé de mettre fin à une gestion clientéliste du bien public contraire aux droits fondamentaux et aux principes démocratiques. Le rejet du parti unique est perçu par la population comme une fin en soi de ses difficultés quotidiennes. Ce qui explique la multiplication des grèves dont les revendications étaient essentiellement socio-économiques. Elles ont précipité l'instauration du multipartisme.

Initiatrice du débat démocratique, la conférence nationale fut la voie choisie pour marquer la rupture avec le monopartisme. « *Elle a réveillé l'opinion publique qui s'était mise alors à célébrer, à travers les journaux, la radio ou la télévision, l'avènement de la démocratie avant la lettre. Est apparue une presse dite "libre" et qui a propagé un ensemble de représentations,*

⁷⁷² Michel Louis MARTIN, *Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presses de l'I.E.P. de Toulouse, 1990.

d'idées et de croyances sur la démocratie »⁷⁷³. Catalyseur et restaurateur d'un nouveau régime démocratique, elle a permis de jeter les bases fondamentales nécessaires à l'installation d'un nouvel ordre politique. Cependant, les conférenciers ont entrepris des réformes institutionnelles⁷⁷⁴, élaboré des textes constitutionnels (rapidement rédigés) qui répondent, certes, aux exigences démocratiques ; mais quasiment calqués de la constitution française actuelle, ils sont peu adaptés au contexte congolais⁷⁷⁵.

La presse privée n'a été ni à l'origine, ni acteur principal dans le déclenchement de la contestation publique du régime autoritaire, n'étant apparue, en dehors de *La Semaine Africaine*, qu'au moment où les premières revendications démocratiques ont abouti à l'ouverture politique. C'est plutôt dans l'élan de l'enthousiasme généralisé de la réinstauration du multipartisme et à l'annonce de la fin du monopartisme que s'est ouverte une brèche dans laquelle se sont engouffrés plusieurs titres privés affranchis du parti unique qui avait longtemps confisqué le droit de parole et d'expression. La presse privée a joué un rôle essentiel dans l'accompagnement des réformes démocratiques. Se présentant comme le principal contrepoids à la presse officielle, elle s'est affirmée comme un partenaire incontournable dans les débats politiques en vue du passage d'un régime autoritaire vers un autre beaucoup plus démocratique, à même de garantir, dans la pratique, la liberté de la presse. Même si on ne peut à proprement parler de journaux indépendants puisqu'ils sont souvent sous l'influence gouvernementale ou de formations politiques, il serait injuste de leur ôter le mérite d'informer le public différemment. Témoin majeur de la vie politique, la presse privée, par son audace et sa liberté de ton, est intervenue en qualité de pourvoyeuse d'informations dans un contexte où la société civile indépendante de l'État est encore en construction.

Analysons à présent, la place de *La Semaine Africaine* dans le processus de démocratisation.

⁷⁷³ Jean-Roger ZIKA, *Démocratie et misère politique en Afrique. Le cas du Congo-Brazzaville*, L'Harmattan, 2002, p. 10.

⁷⁷⁴ Jean BAÉCHLER, « Des institutions démocratiques pour l'Afrique », *Revue Juridique et Politique*, n°2, Avril-Juin 1992, p. 163-18.

⁷⁷⁵ « Un pays est susceptible d'atteindre la démocratie non pas en copiant les lois institutionnelles et les pratiques parlementaires de quelques démocraties précédentes, mais plutôt en faisant face honnêtement à ses conflits particuliers et en imaginant et en adaptant les procédures efficaces pour leur commodité », Dankwart A. RUSTOW, « Transition to Democracy : Toward a dynamic Model », in Roy C. MACRIDIS et Bernard E. BROWN (eds.), *Comparative Politics*, Georgetown, Dorsey Press, 1972, p. 468.

DEUXIÈME PARTIE

REGARD ET RÔLE DE LA SEMAINE AFRICAINE SUR LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

Engagée en 1991, la phase de transition qui vise principalement l'instauration de la démocratie et d'un État de droit connaît de nombreuses difficultés à perdurer aussi bien dans la mise en place et le fonctionnement des institutions de la République que dans les mœurs des citoyens dont la culture démocratique⁷⁷⁶ est faible, voire insuffisante. Certes, « *la démocratie peut être installée sans démocrates, mais elle ne peut pas être consolidée sans eux* »⁷⁷⁷. L'enracinement de la transition politique « *n'est pas juste une prolongation de la transition à partir d'un régime autoritaire. La consolidation engage des acteurs, des comportements, des processus, des valeurs et des ressources différentes. Cela ne revient pas à dire que tout change quand la politique glisse vers elle. Beaucoup de personnes et de collectivités seront les mêmes mais elles seront confrontées à des problèmes différents, feront des calculs différents et (espérons) se comporteront différemment* »⁷⁷⁸. Partant du constat que la démocratie occidentale n'a pas toujours été facilement exportable⁷⁷⁹ dans beaucoup de pays africains, la transition au Congo est fragile et extrêmement difficile à mener⁷⁸⁰. « *Le processus d'établissement de la démocratie est un processus d'institutionnalisation de l'incertitude, de soumission de tous les intérêts à l'incertitude* »⁷⁸¹. La transition prend fin après la mise en place des nouvelles institutions et du renouvellement du personnel politique, élu au terme d'un processus électoral « démocratique »⁷⁸². La gestion de la transition congolaise est particulièrement explosive. Elle laisse apparaître un processus inachevé dans sa phase de

⁷⁷⁶ Alain TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

⁷⁷⁷ Michael BRATTON et Nicolas VALLE DE WALLE, *Democratic Experiment in Africa...*, *op. cit.*, p. 441.

⁷⁷⁸ Philippe C. SCHMITTER et Terry Lynn KARL, « The Conceptual Travels of Transitologists and Consolidationists: How far to the East Should They Attempt to Go ? », *Slavic Review*, vol. 53, n° 1, Spring 1994, p. 173-185. Cité par Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 439-440.

⁷⁷⁹ Guy HERMET, *Exporter la démocratie ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

⁷⁸⁰ Guy HERMET, *Le passage à la démocratie*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

⁷⁸¹ Adam PRZEWORSKI, « Some Problems in the Study of the Transitions to Democracy », in Guillermo O'DONNELL *et al.* (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule: Comparative Perspectives*, Baltimore, John Hopkins Press, 1986, p. 47-63.

⁷⁸² Juan José LINZ et Alfred STEPAN, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, JHU Press, 2011.

consolidation⁷⁸³ et de légitimation des nouvelles institutions, usurpée par des logiques de pouvoir que se livrent divers groupes : « *face à des évolutions aussi rapides qu'incertaines, des légitimités à construire, la démocratie reste à inventer avant de la perfectionner* »⁷⁸⁴.

Les élections sont, en général, une période intéressante pour l'apprentissage de la démocratie ; elles constituent, pour cela, un temps fort, une étape déterminante, dans la vie politique. Les institutions de la République (Présidence, Conseil constitutionnel, etc.) devaient être mises en place à la fin de la période de la transition, conformément à l'article 89 de l'Acte fondamental⁷⁸⁵. La responsabilité des médias en tant qu'observateurs attentifs de la vie politique et sociale est particulièrement grande. Les journaux jouent un rôle central dans la scène politique ; ils permettent de façonner, de mobiliser et d'orienter l'opinion publique dans les choix importants qui relèvent de l'intérêt général d'un pays :

« Presse écrite, radio et télévision constitueraient (...) le "quatrième pouvoir", et joueraient, aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, un rôle essentiel dans la vie politique des États modernes et dans les relations internationales. Cette croyance de base est entretenue par les hommes de presse eux-mêmes et se manifeste aussi bien dans le comportement des hommes politiques, qui considèrent les médias à la fois comme partenaires et/ou adversaires, que dans le discours quotidien des citoyens, qui tirent des médias la plus grande partie de leurs informations ».⁷⁸⁶

C'est une exigence de toute démocratie pluraliste. « *Les principes démocratiques, lorsqu'ils sont connus et reconnus comme universels, peuvent façonner des attitudes favorables et entretenir un état d'esprit orienté vers la promotion de la chose publique, la tolérance et le respect des intérêts différents* »⁷⁸⁷. Témoins du processus électoral, - de la préparation à la proclamation des résultats en passant par le déroulement des scrutins, le règlement des contentieux, etc.-, ils ont pour principale mission d'informer les citoyens sur les différentes étapes de chaque élection et de superviser les activités des acteurs politiques. Nous nous interrogeons sur le rôle accompagnateur de la presse en faveur de l'installation des nouvelles institutions démocratiques. Souvent source de violences en Afrique en général et au Congo en particulier, les élections constituent un moment critique, une période extrêmement sensible sujette à de fortes tensions politiques et sociales. Les rivalités politiques se transforment très

⁷⁸³ Andreas SCHEDLER, « What is Democratic Consolidation? », *Journal of Democracy*, vol. 9, n° 2, April 1998, p. 100.

⁷⁸⁴ Georgina SÁNCHEZ LÓPEZ, *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 14.

⁷⁸⁵ « *L'analyse des institutions et règles du jeu politique permet de comprendre la nature du système mis en place* », Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 439.

⁷⁸⁶ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op.cit., p. 36.

⁷⁸⁷ Mawuto Roger AFAN, *La participation démocratique en Afrique*, op.cit., p. 86.

rapidement en antagonismes identitaires où la fibre ethnique ou régionale est souvent instrumentalisée⁷⁸⁸. Les animateurs de la presse sont souvent accusés d'attiser les tensions. Tantôt acteurs, témoins ou médiateurs, ils contribuent aussi bien à la consolidation de la démocratie et de la paix, mais peuvent être vecteurs de haine ou de guerre dans les pays pacifiés ou en conflits armés⁷⁸⁹. Les espoirs nés des conséquences de la pérestroïka en Europe de l'Est sont de courte durée dans de nombreux pays d'Afrique francophone subsaharienne, dirigés par des régimes autoritaires, qui s'accrochent au pouvoir par tous les moyens, notamment au Congo-Brazzaville. La nouvelle presse, censée apporter sa contribution dans le débat démocratique en se faisant le porte-parole des « sans voix », déçoit les aspirations dont elle est porteuse, au fil du temps. Ses accointances sont de plus en plus prégnantes avec les partis politiques, créés sur des bases ethno régionales, qui occasionnent et entretiennent des tensions politiques et sociales. D'une presse de dénonciation de toutes les dérives du pouvoir en place, en 1991, la presse écrite privée devient une presse de revendication et de légitimation identitaire, véhiculant l'idéologie et les messages des partis politiques, dont ils sont le principal canal d'information. La décennie 1990, marquée par l'ouverture démocratique, est aussi la période de crises sociopolitiques qui aboutissent à trois guerres civiles (1993-1994, 1997, 1998-1999) en l'espace de cinq ans, remettant en cause l'idéal démocratique. « *L'armée s'est trouvée être un acteur pivot dont la position a influencé l'issue du processus dans un sens ou dans un autre* »⁷⁹⁰. Comment expliquer qu'au Congo, où le processus de démocratisation est engagé à la fin de l'année 1990, où le multipartisme, la liberté de la presse et des opinions sont reconnus, on assiste encore à des guerres civiles à répétition ? Pour quelles raisons l'alternative démocratique n'a-t-elle pas eu lieu, après l'élection démocratique du président Pascal LISSOUBA en 1992 ? Bloquée dans son élan par les rivalités personnelles entre les hommes politiques et leur égocentrisme hyper-surdimensionné, la crise de démocratisation que connaît le Congo pose la question cruciale du rôle, de la responsabilité sociale des acteurs politiques et médiatiques dans les violences communautaires survenues. Les médias ont-ils incité à la haine ethnique ? Ont-ils utilisé les moyens d'information comme instrument de diffusion des messages ou des discours

⁷⁸⁸ Henri OSSÉBI, *Ethnicité, logiques partisans et crises transitionnelles en Afrique : le cas du Congo*. 8^{ème} Assemblée Générale du Codesria, « Crises, conflits et mutations : réactions et perspectives africaines », CODESRIA, Dakar, 26 juin - 2 juillet 1995, p. 6.

⁷⁸⁹ Claude BEAUREGARD et Catherine SAOUTER (éd.), *Conflits contemporains et médias*, Montréal, XYZ éditeur, 1997.

⁷⁹⁰ Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 9.

Ces conflits meurtriers sont étroitement liés à la démocratisation. Cf. Dominique BANGOURA, « Armées et défis démocratiques en Afrique », *Afrique 2000*, n° 12, janvier-février-mars 1993, p. 111-122.

politiques haineux pour engendrer la division et les affrontements armés entre les différents belligérants ? Nous nous intéresserons à l'^{impact} qu'a pu avoir la presse au moment des crises politiques. Notre réflexion sera centrée sur la médiatisation du conflit et son mode d'occupation dans le champ politique et dans la vie quotidienne des populations. Nous analyserons comment en ces temps de tensions sociopolitiques, la presse a participé ou non à renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe social, à une communauté ethnique ou régionale. Une attention particulière sera portée sur les différentes formes de discours de la presse dans un environnement de démocratie naissante.

L'instauration de la démocratie pluraliste au Congo est aussi l'aboutissement du combat mené en sourdine par *La Semaine Africaine* : sa contribution à l'enracinement d'une culture démocratique sera particulièrement analysée. Elle a joué un rôle central, qui reste à déterminer, dans le déroulement de la période de transition, à chaque étape du processus démocratique, de la Conférence nationale à la mise en place des nouvelles institutions républicaines au moyen d'élections multipartites⁷⁹¹.

⁷⁹¹ Michael BRATTON, Nicolas VALLE DE WALLE, « Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa », *op. cit.*, p. 453-489.

TROISIÈME CHAPITRE

L'ÉMERGENCE D'UN ESPACE DE DISCUSSION ET DE DÉBAT

Sous le monopartisme, en dehors de *La Semaine Africaine*, la presse d'État « se cantonne dans l'éloge et le panégyrique qui l'ont tristement caractérisé »⁷⁹². Grâce à l'ouverture politique, à la relative liberté de la presse dès le début de l'année 1990, la nouvelle presse écrite privée qui émerge est au centre de l'espace public⁷⁹³. La floraison des titres favorise la constitution d'un espace de discussion et de débat. Ils s'érigent en médiateur entre la société civile en formation et l'État, « en constituant l'arène dans laquelle le gouvernement est responsable devant la société »⁷⁹⁴, le lieu d'excellence de la formation démocratique d'une opinion publique. Ils occupent un espace public laissé vacant⁷⁹⁵ depuis fort longtemps, et la disparition de l'État-parti leur permet de s'affirmer. Dans un contexte marqué par l'absence de partis politiques d'opposition, les faiblesses d'un Parlement incapable de jouer son rôle de lieu symbolique de la discussion et du jeu politique et enfin par le discrédit des médias d'État auprès des populations, les journaux, de par leur positionnement éditorial, sont devenus, à des périodes bien précises de l'histoire du pays, la principale force d'opposition politique. Ils se sont révélés être à la fois un moyen d'information et de communication salutaire ou compromettant, selon les sensibilités politiques des uns et des autres, mais aussi, un modèle de médiation entre la société civile et l'État. Le poids de la presse écrite dans la vie quotidienne fut indéniable ; en témoignent les espérances et les ressentiments qu'elle a nourris et créés, l'attachement que lui a manifesté la société civile.

À la suite de Marie-Soleil FRÈRE, nous interrogeons sur le discours de la presse et la façon dont elle a restitué les principaux faits marquants d'un moment historique : « *la réaction et le traitement de l'information de ces différents titres lors des évènements qui ont marqué la période de transition démocratique ? Quelle acception la presse indépendante attribue-t-elle aux concepts charriés par la situation nouvelle de démocratisation ? Comment les journaux*

⁷⁹² Guy MENGA, *Congo : La Transition escamotée*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 185.

⁷⁹³ Bernard FLORIS, Bernard MIEGE, Isabelle PAILLIART (dir.), « Les Sciences sociales face à l'Espace public, les Sciences sociales dans l'espace public », in *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 8.

⁷⁹⁴ Helge RONNING, « Democracy, civil society and the media in Africa in the nineties », *Innovation*, vol. 8, n° 4, p. 350.

⁷⁹⁵ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 27-28.

*perçoivent-ils leur rôle dans ce processus et comment le présentent-ils aux lecteurs? »*⁷⁹⁶. Il s'agit d'analyser essentiellement à travers notre corpus, le rôle et les prises de positions de la presse, essentiellement de *La Semaine Africaine*, tout au long du processus de démocratisation. Étant donné la quantité importante des numéros lus, et pour répondre aux exigences d'une analyse scientifique qui se veut rigoureuse, nous avons dû opérer des choix dans la façon dont l'actualité est traitée par un observateur privilégié qui à travers son discours se révèle forcément.

3.1. L'implication de *La Semaine Africaine* à l'ouverture démocratique

La Semaine Africaine est un témoin majeur de l'évolution politique du Congo. Bien qu'étiquetée catholique, elle s'intéresse beaucoup à la politique. Elle encourage d'ailleurs les chrétiens à participer activement à l'édification du pays. Son attachement aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme, au dialogue et à la paix ne sont plus à démontrer. On pourrait toutefois lui reprocher la récurrence de ses propos impersonnels et le caractère narratif du traitement de l'actualité. Mais elle reste fidèle à son engagement de jouer un rôle essentiel dans la formation d'une opinion publique favorable aux idées démocratiques à l'installation d'un État de droit et au respect des libertés individuelles et fondamentales.

La participation du clergé dans la vie du journal redevient plus dynamique et engagée à partir de 1989. Trop prudente pour affronter ostensiblement le régime en place et sa politique, la peur de se voir censurer ou d'exposer sa rédaction à des violences policières brutales – en témoignent dans un passé pas si lointain, des arrestations suivies de tortures de l'abbé Louis BADILA et de l'expulsion de Jean Le GALL dans les années 1960 - *La Semaine Africaine* ne peut exprimer librement ses opinions et surtout pas de manière franche et directe ; elle « *reste discrète dans ses prises de position mais garde toujours sa liberté de ton. Elle évite toutefois toute attaque frontale avec le pouvoir* »⁷⁹⁷. L'hebdomadaire choisit plutôt de « *se retrancher " entre les lignes" voire derrière le courrier des lecteurs* »⁷⁹⁸. Il se réfugie ou se dédouane

⁷⁹⁶ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 159.

Voir aussi Marc LITS, « Le récit médiatique. Approches narratologiques et ethnologiques. Présentation du dossier », *Recherches en communication*, n° 7, 1997, p. 5-9 ; Voir aussi « Le récit médiatique. Un oxymore programmatique », *Recherches en communication*, n° 7, 1997, p. 37-59 ; Guy LOCHARD, « Genres rédactionnels et appréhension de l'évènement médiatique. Vers un déclin des modes configurants », *Réseaux. Communication, technologie, société*, n° 76, p. 83-102, 1996 ; Patrick CHARAUDEAU, *Le Discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Fernand Nathan, 1997.

⁷⁹⁷ Albert MIANZOUKOUTA, *La presse catholique en Afrique...*, op. cit., p. 227.

⁷⁹⁸ Philippe MABIALA, *L'Éditorial dans la presse chrétienne*, op. cit., p. 11.

souvent à travers les articles de ses collaborateurs extérieurs pour se protéger et contourner la répression des dirigeants contre elle. *La Semaine Africaine* fait le plus souvent participer des collaborateurs extérieurs à sa rédaction : enseignants ou spécialistes (juristes, psychologues, etc.) pour des explications claires et concises, et même sur des questions floues d'intérêt général suscitant parfois de nombreuses interrogations du public. « *Nous recevons beaucoup de lettres que nous publions toujours d'un certain nombre de gens, des universitaires surtout qui veulent faire connaître leurs points de vue sur les problèmes politiques et sociétaux par le biais de La Semaine Africaine. Ils ne sont pas payés pour cela. Ils ont tout simplement quelque chose à dire et ils le disent* »⁷⁹⁹ indique Bernard MACKIZA. Cependant, l'autocensure, la mainmise de sa hiérarchie de tutelle dans la diffusion de l'information, est toujours d'actualité, notamment sur les sujets d'actualité jugés sensibles qui peuvent éventuellement contrarier le pouvoir en place. Cette attitude trop réservée dans l'analyse et le commentaire de l'actualité politique suscite de nombreuses interrogations. « *N'y a-t-il pas là un problème de politique éditoriale pour une publication religieuse ? Si un journal chrétien s'impose une autocensure par peur de la censure, que reste-t-il au croyant qui ne veut rien renier de ses valeurs évangéliques ?*⁸⁰⁰ », s'interroge Philippe MABIALA.

Au fil du temps, l'autorité des dirigeants s'effritait ; ils montrent des signes d'essoufflement, présage d'un ensemble de changements à venir. *La Semaine Africaine* retrouve peu à peu sa liberté de ton ; elle peut jouer à nouveau de sa fonction sociale qui consiste à conscientiser et responsabiliser les citoyens : « *journal de consensus et de dialogue dont la raison, outre celle fondamentale de véhiculer le message chrétien, sera et demeurera de trouver et de dire la vérité aux Congolais* »⁸⁰¹. Elle a initié le débat démocratique : « *A partir de 1990, on avait lancé le débat sur la démocratie auquel plusieurs universitaires et intellectuels avaient participé* », précise Joachim MBANZA⁸⁰². Elle apporte ainsi à la démocratie pluraliste naissante les éléments d'actualité qui délégitiment le parti unique. C'est autour d'elle que s'articulent les débats sur les changements politiques (grèves, multipartisme, organisation d'une Conférence nationale, etc.). Ses journalistes servent également la cause de la libéralisation des médias, des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Le journal est un véritable espace de discussions critiques qui façonnent l'opinion publique.

⁷⁹⁹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

⁸⁰⁰ Philippe MABIALA, *ibidem*, p. 11.

⁸⁰¹ *La Semaine Africaine*, n°1891, 17-23 octobre 1991, p. 3.

⁸⁰² Joachim MBANZA, « Nous sommes un concentré de l'histoire du Congo », *op. cit.*

3.1.1. La Semaine Africaine face aux contestations démocratiques des années 1990

À la fin de l'année 1990, « *Le Congo renaît de ses cendres, mais qu'est-ce qu'on fera de la démocratie ?* »⁸⁰³, s'interroge *La Semaine Africaine*. « *Faut-il encore créer des compartiments de 1^{ère} – 2^{ème} et 3^{ème} classe à cette démocratie où le peuple sera l'éternel bâtard qui consent et qui ne dit mot ?*, poursuit-elle. L'hebdomadaire appelle l'ancienne classe politique à présenter ses excuses sur les nombreux dérapages qui ont caractérisé la gouvernance politique pendant le monopartisme. Soutenue par l'armée qui détenait le monopole de la violence, elle a commandité de nombreux crimes politiques. Le politique est « *totallement discrédité, sinon diabolisé au travers de la classe politique* »⁸⁰⁴. « *Faut-il mettre le vin nouveau dans de vieilles outres ? Les ex-joueurs disqualifiés vont-ils revenir gaiement aux avant-centres, sans un regret, sans une excuse ?* »⁸⁰⁵, se demande *La Semaine Africaine*. Elle veut voir naître au Congo une nouvelle culture politique⁸⁰⁶, différente de celle que les Congolais ont connue au cours des trente dernières années : « *Il est essentiel à la pensée chrétienne de promouvoir à la liberté en affirmant la responsabilité des personnes. Il est donc question pour les caciques de l'ancien pouvoir, de faire pénitence* »⁸⁰⁷. L'éditorial « *Sans un regret, sans une excuse* »⁸⁰⁸ dresse un vibrant réquisitoire sur les responsabilités personnelles, les choix ou les actions politiques des autorités congolaises, sous le règne du parti unique :

« Ils reconnaissent bien quelques erreurs qu'ils attribuent à l'histoire, au contexte, à l'état des "forces sociales", et à la rigueur, à l'inexpérience des débutants qu'ils étaient en ce temps-là. Mais apparemment, ils n'ont aucun regret, aucune excuse à présenter à leurs concitoyens. (...) Nous en appelons à une nouvelle génération : génération morale, génération critique. Il n'y a pas dans notre esprit de vengeance à exercer, mais des jugements de valeur à faire partager par assez de gens pour que nous puissions espérer une entrée effective de nos institutions politiques dans une ère nouvelle, celle d'une nouvelle culture politique ».

La Semaine Africaine s'interroge sur la crédibilité qu'il revient d'accorder aux ex-communistes autoritaires qui se présentent désormais publiquement en démocrates. « *Après*

⁸⁰³ *La Semaine Africaine*, n° 1869-70, 13 au 19 décembre 1990, p. 7.

⁸⁰⁴ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 15.

⁸⁰⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, op. cit., p. 2.

⁸⁰⁶ *La Semaine Africaine* (n° 1884, 11-17 avril 1991, p. 3) s'insurge contre « *la ruse des acteurs politiques qui sont "mouillés" dans des affaires de corruption, d'assassinats politiques ou d'enrichissement personnel, qui prétendent désormais profiter du pardon du peuple au cours de la Conférence nationale, pour revenir sur les devant de la scène politique* ».

⁸⁰⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, du 27 décembre au 2 janvier 1991, p. 3.

⁸⁰⁸ *Ibidem*, p. 2.

un passage à l'ombre qui de l'opposition, qui des prisons, qui des confessionnaires, qui des institutions internationales, qui à l'étranger, qui dans sa province, voici le retour devant l'opinion publique des joueurs de la politique, parfumés, purifiés, rasés de près, flambants comme des sous-neufs, ils sont fins prêts à monter sur le podium et à reprendre la parole devant les gens de chez nous »⁸⁰⁹. Leurs discours visiblement empreints de démagogie sont essentiellement orientés vers le changement : « Hier, ils ont terrorisé, acclamé le pouvoir, militants vibrants et inépuisables, la bouche ouverte sur la louange allégorique, le poing en avant, le buste en relief pour dire oyé, oyé. Aujourd'hui ils viennent dire qu'ils sont de l'opposition. Chiche ! »⁸¹⁰. Cependant, les formations politiques se créent, dans la plupart des cas, sur des bases tribales, ethniques ou régionales⁸¹¹. « Aussi, a-t-on vu, peu avant la Conférence, les nouveaux partis naître sur le lit de la parenté biologique et les coalitions se fonder sur la proximité naturelle. Plus que le partage de valeurs philosophiques ou la communauté d'idéaux politiques, la solidarité du sang et du sol a présidé à la formation des alliances et déterminé le jeu oppositionnel »⁸¹². La place majeure de la tribu, de l'ethnie⁸¹³ dans les réunions et concertations politiques resurgit sur le devant de la scène politique : « il est clair en effet au Congo que le lancement d'un parti passe par l'édification d'un bastion autour d'une communauté ethnique. Cette logique s'impose même à ceux des responsables politiques qui entendent rester fidèles à une conception unitaire de la nation congolaise »⁸¹⁴. Cependant, l'on ne peut réduire, systématiquement, la formation des partis politiques congolais à une simple identification ethnique ou régionale car le processus de démocratisation a favorisé une recomposition des acteurs politiques sur des considérations diverses ; c'est le cas notamment de partis comme le Mouvement Congolais pour le Développement et la Démocratie Intégrale (M.C.D.D.I) de Bernard KOLÉLAS, de l'Union Panafricaine pour la Démocratie et le Progrès social (U.P.A.D.S) de Pascal LISSOUBA, etc. Sans perdre de vue que l'une des principales justifications de la création du parti unique au Congo était la recherche de l'unité nationale, à travers le rejet du tribalisme, de l'ethnisme ou du régionalisme, au sein du parti-État. C'est ainsi que le P.C.T. veut imposer des quotas ethniques aux équipes dirigeantes des partis politiques. Elles devraient être composées de

⁸⁰⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, du 27 décembre au 2 janvier 1991, p. 2.

⁸¹⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1863-64, du 25 au 31 octobre 1990, p. 6.

⁸¹¹ Florence BERNAULT, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale...*, *op. cit.*, 1996.

⁸¹² Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 16.

⁸¹³ Brice NZAMBA, *De l'ethnie à l'État-nation. Pouvoirs traditionnels et pouvoir politique au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2012.

⁸¹⁴ Philippe FRANCK, « Ethnies et partis : le cas du Congo », *Afrique contemporaine*, n° 182, 2^e trimestre 1997, p. 5

personnes originaires d'au moins cinq régions différentes du pays. Ces partis politiques qui se constituent, n'auront une existence légale qu'à compter du 1^{er} janvier 1991.

Dans « *La démocratie étranglée au niveau local* »⁸¹⁵ *La Semaine Africaine* estime que la démocratie en tant que « pouvoir du peuple par le peuple » se joue avant tout au niveau local :

« C'est au niveau des arrondissements, des communes, des districts, des régions que les gens apprennent à vivre avec leurs élus, et vice-versa. C'est à ce niveau-là que le peuple apprend à exercer sa souveraineté à travers ses élus qui le représentent et qu'il contrôle. Somme toute, la démocratie, pour s'inculturer dans un pays comme le nôtre qui n'a pas encore de tradition démocratique, doit se vivre au niveau local. D'où l'importance de la décentralisation. Or, qu'est-ce qui se passe chez nous ? On bricole, suivant les humeurs des hommes politiques ».

Après trente ans d'indépendance, les Congolais peuvent enfin avoir un regard rétrospectif et faire un bilan global de l'évolution du pays. Cette période de mutation politique qui engendre une forte demande d'informations fait naître quelques inquiétudes à *La Semaine Africaine* qui, à l'approche de la quarantaine « va bientôt devoir affronter la flopée des journaux et autres organes d'information des diverses formations politiques à venir »⁸¹⁶. Dans ce contexte particulier de crise généralisée, *La Semaine Africaine* veut peser de tout son poids dans le débat politique. Elle tente de jouer pleinement son rôle d'informer et de former les citoyens aux changements politiques en cours : nécessité et enjeux qui entourent le retour au multipartisme, convocation d'une conférence nationale qui va réunir autour d'une même tribune, les « enfants » du pays.

La période de préparation qui précède l'ouverture des travaux de la Conférence nationale est propice à la conception de nouvelles règles. *La Semaine Africaine* informe ses lecteurs de la nécessité et des enjeux des assises de cette réunion exceptionnelle. Suivant un schéma similaire au modèle béninois, elle pense qu'elle doit :

- proclamer sa souveraineté face au pouvoir en place⁸¹⁷ et consacrer l'exercice immédiat de toutes les libertés publiques, le multipartisme intégral, condition *sine qua non* pour que la nouvelle légitimité prenne suffisamment corps dans la société civile ;
- décider de la dissolution de tous les organes politiques du parti unique ;

⁸¹⁵ *La Semaine Africaine*, n° 2028, 11 mai 1995, p.1.

⁸¹⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1875, 17-23 janvier 1991, p. 3.

⁸¹⁷ Le régime au pouvoir constitue toujours une menace. Contrôlant encore les institutions de l'État, la crainte des confédérés serait de voir le P.C.T. manipuler les règles du jeu et disposer de la latitude d'influencer le cours des événements, notamment les élections.

- procéder à un examen complet de la situation politique, économique, financière et sociale du pays ;
- Ses décisions auront une forme exécutoire. Cependant le chef de l'État reste aux commandes du pays, mais il ne présidera rien et n'imposera rien. Ses attributions seront volontairement limitées ;
- Les forces armées seront priées de regagner les casernes en respectant le jeu démocratique ;
- Les confrenciers désigneront un organisme à caractère législatif chargé du suivi et du contrôle de toutes ses décisions ;
- La constitution sera rédigée par une Assemblée Nationale constituante, qui la soumettra au référendum.

Le peuple aura ainsi le choix entre différents projets de société et de nouvelles institutions. Cette concertation nationale apparaît donc comme le lieu où la société congolaise, dans son ensemble, décide, dans des conditions de liberté et de transparence, de traiter profondément des problèmes auxquels le pays est confronté. Il s'agit de nouveaux procédés de « l'invention démocratique »⁸¹⁸. Dans « *Pourquoi ? Comment ? Contribution à la conception de la Conférence nationale congolaise* »⁸¹⁹, *La Semaine Africaine*, à travers un manifeste, demande aux Congolais de réfléchir à la préparation et la tenue de cet événement tant réclamé par « les syndicats, les nouveaux partis, les Églises et de nombreux secteurs de l'opinion »⁸²⁰ :

« Notre ambition est de réveiller les véritables forces vives de la nation, toutes les institutions de la société civile, afin qu'elles revendiquent, à nouveau, leur droit à l'initiative, fassent la preuve de leurs compétences et se préparent à siéger pour le salut de notre nation au sein d'une conférence qui, selon nous, doit être d'abord et avant tout l'émanation de la société civile congolaise dans toute sa diversité et avec l'assurance qu'elle représente le pays réel ».

La Semaine Africaine soutient et accompagne les mouvements de revendications

⁸¹⁸ Claude LEFORT, *L'invention démocratique*, Paris, Fayart, 1981.

⁸¹⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1876, du 31 janvier au 5 février 1991, p. 7. Dans ce manifeste, elle propose des réponses aux quatre questions suivantes :

1. Pourquoi la conférence est-elle nécessaire ? Autrement dit, quelles seront les fonctions de la Conférence nationale ou quels services doit-elle rendre à la nation congolaise et de quels pouvoirs doit-elle être dotée pour assumer ses fonctions ?
2. Qui doit siéger au sein de cette Conférence et comment devraient se préparer les institutions habilitées à participer à ces assises nationales ?
3. Quels devraient être les principaux organes et les procédures de la Conférence ?
4. Qui doit nommer les membres de la commission préparatoire et déterminer ses compétences ?

⁸²⁰ *La Semaine Africaine* fait fréquemment référence aux aspirations de l'opinion publique congolaise. L'opinion étant assimilée aux populations.

démocratiques, dans un environnement encore hostile et répressif, en se positionnant clairement en faveur d'une démocratie pluraliste, respectueuse des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la presse.

3.1.2. La Conférence nationale : la liberté d'opinion et de la presse retrouvées

Suivant le modèle béninois⁸²¹, une Conférence nationale avec quelques variantes est convoquée, du 25 février au 10 juin 1991, pour débattre des modalités de la transition politique vers un régime démocratique⁸²². « *La Conférence nationale béninoise a été présentée comme une innovation institutionnelle, un modèle original de changement et de gestion des crises politiques* »⁸²³. Phénomène classique en Afrique francophone subsaharienne, au début des années 1990, le processus de démocratisation représente au Congo « *une sortie de dictature – en l'occurrence, d'inspiration révolutionnaire et "populaire" et à forte composante militaire – conduisant à l'instauration du multipartisme, d'une Constitution établissant la séparation des pouvoirs et garantissant le respect de l'État de droit* »⁸²⁴. Considéré comme « *la période allant du lancement "du processus de dissolution du régime autoritaire" jusqu'à l'élection de nouvelles autorités selon une procédure d'élections multipartistes* »⁸²⁵, le passage entre l'ancien et le nouveau régime se fait par la voie non originale de la Conférence nationale que d'autres pays africains comme le Bénin, le Zaïre, le Togo, etc. ont déjà expérimentée quelques mois auparavant. « *Le problème du Congo est de trouver la meilleure transition vers cette nouvelle situation. Les atavismes résultant d'une longue pratique du monologue politique, la peur du changement, en sont venus à anesthésier des intelligences qui ne manquaient pas de vivacité hier* »⁸²⁶.

⁸²¹ « *L'expérience béninoise constitue la voie à suivre, mis à part quelques imperfections ou désaccords. En effet, la conférence nationale au Bénin, a opéré un détournement du processus démocratique au profit des notables et de l'élite cultivée du "Quartier latin de l'Afrique"* », Grégoire MAVOUNIA, in *La Semaine Africaine*, n° 1868, du 29 novembre au 5 décembre 1990, p. 3.

⁸²² À l'inverse de la démarche congolaise, certains dirigeants africains, réfractaires à l'idée d'organiser une conférence nationale anticipent des solutions alternatives en prenant soin de fixer seuls les règles du déroulement des différentes étapes qui marqueront la phase de transition. Ils entendent garder le contrôle des réformes : « *D'un autre côté, des pays – Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale – où les structures démocratiques sont en place et fonctionnent, mais relèvent plus d'une simple façade et d'un décorum consentis sous la pression des événements internationaux et nationaux de la fin des années 80 et du début des années 90, depuis habilement récupérés. La vie politique, tout en se drapant d'une mise démocratique, y est en fait bloquée et désespérante pour le citoyen* », in PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 18.

⁸²³ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines*, op. cit., p. 80.

⁸²⁴ *Ibidem*, p. 139.

⁸²⁵ Guillermo O'DONNELL, Philippe SCHMITTER, Laurence WHITEHEAD, *Transitions from Authoritarian Rule, Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore et Londres, John Hopkins, 1986, p. 6, cité par Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines...*, *ibidem*, p. 140.

⁸²⁶ Côme MANCKASSA, *La Semaine Africaine*, n° 1861-62, 4 au 10 octobre 1990, p. 6.

Les mutations politiques entraînent inévitablement des bouleversements dans le paysage médiatique. L'instauration du multipartisme dans la plupart des pays subsahariens francophones a provoqué l'émergence de journaux privés et d'organes des nouveaux partis. Le renouveau médiatique implique « *la naissance d'une information libérée de toute censure, exempte de menace, pluraliste et contradictoire, c'est-à-dire ouverte à des débats sérieux* »⁸²⁷. Il s'agit-là, sans nul doute, de l'un des acquis essentiels de la fin du monolithisme idéologique. La presse privée est en première ligne pour rendre compte du déroulement de la Conférence nationale. De par ses fonctions universelles reconnues, elle « *met en œuvre le principe kantien de la publicité des opinions, participe à l'information du citoyen et possède une fonction critique déterminante au fonctionnement des institutions démocratiques* »⁸²⁸. La presse entend donc participer dans le débat politique en pesant de tout son poids dans les différentes étapes des travaux : ordre du jour, composition et fonctionnement de la Conférence nationale. Il est admis que le journaliste est le modérateur de la société. Attentif aux besoins des populations, il oriente les politiques dans leurs actions et la prise des décisions. À travers ses éditoriaux et articles, la presse analyse et explique les défis et les enjeux qui sous-tendent la Conférence, elle permet la circulation des idées et des messages des acteurs sociaux.

En couvrant de manière hebdomadaire les débats, *La Semaine Africaine* tente d'influencer l'ordre du jour ou les différents thèmes abordés par les conférenciers. Elle informe le public sur l'évolution des travaux des commissions et sur les décisions arrêtées par la Conférence nationale, en dehors d'une période d'interruption technique d'environ un mois due à une rupture de stock en matière de consommables, essentiellement en papier⁸²⁹. L'ouverture des colonnes de *La Semaine Africaine* aux lecteurs, universitaires, partis politiques, associations, etc. qui n'ont pas toujours un espace d'expression libre dédié, surtout dans les médias d'État, constitue sa large contribution au débat démocratique pour servir de forum de discussion. Elle consacre au moins une page à l'expression des opinions des lecteurs. Dans son courrier des lecteurs, les thèmes abordés ont souvent un lien avec les attentes ou les incertitudes du lectorat en ce qui concerne les valeurs et les limites de la démocratie. Ces espaces de discussion participent à la formation d'une opinion publique embryonnaire. Désormais mieux informée, s'éveillant pratiquement à la politique, l'opinion peut librement prendre position sur

⁸²⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

⁸²⁸ Brice RAMBAUD, « *Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux...*, art. cité, p. 180.

⁸²⁹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

un plus grand nombre de sujets, essentiellement politiques. Les citoyens sont davantage critiques à l'égard de leurs élites. La Conférence nationale s'apparente à un grand déballage médiatique : elle permet aux Congolais de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements de l'État policier qui avait été mis en place par le parti au pouvoir.

La nouvelle presse privée qui apparaît trouve un terrain fertile pour se multiplier. Les débats de la Conférence nationale sont retransmis en direct, à la radiotélévision nationale et commentés dans les colonnes des journaux. Ceux qui intéressent davantage le public, sont vivement commentés un peu partout sur la place publique, notamment dans la rue, au marché, au bureau, dans les transports en commun, dans les bars, etc. Fédératrice autour de ses opinions, la voix de la presse est de plus en plus audible et crédible. Beaucoup plus considérée comme une composante essentielle à la démocratie, elle a désormais accès aux faits (qu'elle compte bien exploiter) et une plus grande liberté d'en rendre compte. La période du P.C.T s'était caractérisée par l'absence de loi sur la presse et l'interventionnisme des autorités gouvernementales dans les contenus médiatiques sous forme d'injonctions intempestives. La Conférence nationale est un grand moment d'exaltation, une mine d'information pour les journalistes ; certains ont même parlé de « cacophonie médiatique »⁸³⁰. Ils peuvent dorénavant dénoncer le comportement frileux de certains fonctionnaires pour qui tout est confidentiel et non publiable, en dépit du fait que quelques « secrets » dits d'État dans certains domaines stratégiques n'est pas une vue d'esprit⁸³¹. Les journaux aux discours incisifs, véhéments déballent quasiment tout sur la place publique : « *l'information est au cœur de la société, elle est impliquée dans tout processus de changement* »⁸³². Les journaux enquêtent sur la gestion catastrophique des affaires de l'État⁸³³, sur les délits et assassinats politiques du régime de Denis SASSOU NGUESSO et des autres qui l'ont précédé. « *La presse est tellement libre qu'il n'y a plus de secrets d'État. Ce phénomène s'amplifie. Aucun texte ne régleme la collecte et la diffusion de l'information : les documents confidentiels sont volés ou vendus et*

⁸³⁰ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, Docteur en Sciences de la Communication. Journaliste économiste, 11 octobre 1991, p. 2.

⁸³¹ Yves BOTTO, *La Semaine Africaine*, n° 1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 5-16.

⁸³² Alain KIYINDOU, « Accessibilité de l'information en Afrique », *op. cit.*, p. 74.

⁸³³ Selon Lecas ATONDI-MONMONDJO, « *Le Congo, à la veille de la Conférence, surendetté, était au bord de la faillite. Toutes les entreprises d'État fruit de la volonté d'indépendance, s'écroulèrent consécutivement à la gabegie, aux mœurs en vogue de maintenir de façon artificielle l'activité, avec des effets pléthoriques, de faux bilans, et des subventions homéopathiques. La parole libérée avait donné l'opportunité de lever des pans du voile sur l'incurie étatique, l'improvisation et l'enrichissement illicite.* », in *La Semaine Africaine*, n° 2604, 20 juin 2006, p. 10.

« systématiquement publiés, ce qui incite les gouvernants⁸³⁴ à modifier leurs pratiques. Des journaux satiriques comme Madukutsékélé, Révélations, La Rue meurt et Sel-Piment, en font leur spécialité »⁸³⁵. Tous critiquent le bilan économique désastreux de l'État après quarante ans d'indépendance ; ils dénoncent les violations des droits de l'homme et les crimes politiques orchestrés par les différents régimes autoritaires.

La Semaine Africaine considère que ce forum national est le seul cadre devant permettre aux Congolais de définir les conditions du renouveau démocratique et d'en fixer les échéances : « Il ne saurait y avoir de démocratie sans liberté de presse et aucun parti d'opposition n'est plus illégal puisque la mise en œuvre du processus pluraliste du Congo avait été officiellement annoncé pour le 1^{er} février 1991 »⁸³⁶. Elle condamne la tentative du régime en place d'usurper le caractère souverain de la Conférence nationale. Elle s'engage à défendre la souveraineté de la tenue pacifique et démocratique de ces assises. « Nous nous attacherons à dénoncer toute manœuvre contraire et attentatoire à la bonne tenue de la conférence »⁸³⁷. Dans « Pourquoi pas de conférence nationale souveraine ? »⁸³⁸ *La Semaine Africaine* s'interroge sur le refus du pouvoir à vouloir concéder cette qualité : « Car lesquels ont peur que les décisions d'une conférence nationale souveraine aient force de loi, si ce ne sont ceux qui se reprochent mille et une choses et qui ont peur d'être honnis et qui sait, traduits en justice pour maints délits ? ». L'hebdomadaire catholique fait pression sur la sur-représentativité des représentants du P.C.T. en dénonçant leurs manœuvres dilatoires. À force de pressions, ce nombre sera finalement revu à la baisse.

Cependant, la liberté d'expression est un aspect de problème auquel les conférenciers n'ont pas accordé beaucoup plus d'intérêt : « la parole n'est pas totalement libérée. Les groupes de pression qui s'exercent au sein de l'assemblée font que derrière une façade d'impertinence absolue, chaque conférencier est contraint à une prudence qui n'est pas toujours de bon aloi »⁸³⁹.

C'est donc au cours de la Conférence nationale qu'une nouvelle presse privée fait son apparition officiellement.

⁸³⁴ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement*, op. cit., p. 281.

⁸³⁵ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », op. cit., p. 282.

⁸³⁶ Albert MIANZOUKOUTA, *La Semaine Africaine*, n° 1871-72, op. cit., p. 3.

⁸³⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1877, du 7-13 février 1991, p. 5.

⁸³⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1877, op. cit., p. 5.

⁸³⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1883, 4-10 avril 1991, p. 4.

3.1.3. La floraison des journaux militants

À la faveur de l'ouverture politique, dans l'engouement de la création des partis politiques⁸⁴⁰, des publications privées se lancent. Force est de constater que le couple médias et politique est indissociable. Le paysage médiatique s'est complètement transformé, dans les mois qui ont suivi le début du processus de démocratisation en s'enrichissant de nouveaux titres⁸⁴¹. Plusieurs dizaines de titres sont enregistrés avant la Conférence nationale⁸⁴². La presse écrite privée « *qui éclot à la veille de la Conférence Nationale se présente comme une émanation des citoyens eux-mêmes. Montés par des anciens journalistes licenciés des médias officiels ou d'anciens étudiants de la faculté des Sciences de la Communication de l'Université de Brazzaville* »⁸⁴³. Quelques organes de nouveaux partis politiques voient le jour illégalement, au moment où les premiers signes de la condamnation et du rejet du parti unique sont manifestes. Quatre journaux sont d'abord diffusés sans autorisation, faute de cadre juridique⁸⁴⁴. Ils ne seront réellement libres de paraître que deux ans plus tard⁸⁴⁵. Ils se contentent d'attendre les mesures officielles d'ouverture politique (multipartisme et annonce de la fin du monopartisme) pour commencer à donner de la voix. Ils espèrent que la future loi sur la presse pourra accorder beaucoup plus d'importance aux questions liées au dépôt légal, au droit de réponse et de rectification, à l'aide des pouvoirs publics au développement de la presse (baisse de la fiscalité, des tarifs postaux, etc.). « *La loi ne réglera pas tout, tant s'en faut, et la pratique quotidienne fera surgir d'autres aspects concrets négociables en permanence dans le cadre de la concertation tripartite (État-organisations professionnelles-public)* »⁸⁴⁶.

L'on ne peut parler d'un rôle de catalyseur de la presse qui « *déclenche ou produit par sa seule présence ou existence une réaction de revendication publique des libertés*

⁸⁴⁰ Serigne DIOP, « Du parti unique aux multiples partis, ou la démocratie introuvable », in *Afrique Contemporaine*, numéro spécial, 4^{ème} trimestre 1992, p. 145.

⁸⁴¹ Eshetu CHOLE, *Processus de démocratisation en Afrique : problèmes et perspectives*, Paris, CODESRIA/Karthala, 1995 ; Francis AKINDES, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne*, Paris, CODESRIA/Karthala, 1996 ; Michel BANOCK, *Processus de démocratisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Mamoudou GAZIBO, *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, PUM, 2005.

⁸⁴² Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op. cit.*, p. 261.

⁸⁴³ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, *op. cit.*, p. 65.

⁸⁴⁴ Les titres créés par les partis ou associations à caractère politique ne seront reconnus légalement qu'une fois le multipartisme proclamé officiellement. Néanmoins, de multiples dossiers de création de journaux sont déposés à la Direction générale de la presse écrite (DGPE) et au ministère de l'Administration du Territoire, en attendant l'adoption d'un projet de loi sur la presse.

⁸⁴⁵ *Ngouvou, l'Étudiant, Maintenant* et *Le Soleil*, Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op. cit.*, p. 261.

⁸⁴⁶ Yves BOTTO, *La Semaine Africaine*, n° 1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 5.

politiques »⁸⁴⁷. Ces titres ne sont pas un vecteur essentiel de la libéralisation médiatique, mais ils accompagnent plutôt les changements politiques en cours⁸⁴⁸. « *Démocratie et médias naissent l'un par l'autre, l'un après l'autre et l'un de l'autre. Ils s'entretiennent, s'encouragent, se combattent. Ces liens complexes ne sont l'apanage d'aucun continent ni d'aucun moment de l'histoire* »⁸⁴⁹. La nouvelle presse « *présente une diversité et atteste d'une pluralité d'origine ou d'expressions d'intérêts qui la place au cœur de l'évolution politique* »⁸⁵⁰. Elle entend jouer un rôle essentiel pendant et après la Conférence nationale. La libération de l'expression médiatique n'a donc pas été, à ses débuts, légiférée par le parlement ou le gouvernement. La loi de 1901 définissant les règles générales de la vie associative constitue, provisoirement, la base de référence pour la création des journaux au Congo. La presse privée n'est pas organisée ; la libéralisation relative du secteur de l'écrit s'est faite largement sur le tas. Profitant du vide juridique, les promoteurs de la presse n'attendent pas l'adoption d'une loi pour se lancer. L'engagement des journalistes et des titres dans la lutte contre l'autoritarisme, dans un contexte politique encore hostile et répressif est, sans aucun doute, nourri par la perception que se font les journalistes de leur rôle dans la vie politique. Autrement dit, la foi dans le pouvoir de contestation et de mobilisation des médias comme « quatrième pouvoir » n'est pas étrangère à cet engagement. Profondément inspirés par le modèle de référence du journalisme occidental auquel ils adhèrent et s'identifient, certains comportements des journalistes, dans le combat politique, renvoient à la conviction profonde du rôle essentiel de « contre-pouvoir » qu'ils se prêtent eux-mêmes.

La floraison des journaux est facilitée par un climat politique plus favorable. Ils ont bénéficié de quelques conquêtes essentielles, grâce à l'ouverture de l'espace politique : la censure n'est quasiment plus appliquée, le contrôle de l'État se desserre progressivement, l'autorisation préalable de paraître a disparu ainsi que celles pour filmer et photographier. La levée de la censure administrative qui pesait sur les organes de presse comme une chape de plomb et la fin du monopole sur les ondes⁸⁵¹ ont induit, indubitablement, une embellie médiatique : « *la*

⁸⁴⁷ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 393.

⁸⁴⁸ Jean-Marie BRETON, « La transition vers la démocratie au Congo », in Gérard CONAC (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, op. cit., p. 282.

⁸⁴⁹ Sylvie CAPITANT, *Médias et Pratiques démocratiques en Afrique de l'Ouest. Usages des Radios au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Paris I, 2008, p. 7.

⁸⁵⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 99.

⁸⁵¹ « *Les prestations des hommes politiques, hormis des apparitions ponctuelles aux J.P. (journal parlé) et J.T. (journal télévisé), étaient éparpillées entre diverses émissions, les plus écoutées étant "Le Congo a rendez-vous avec l'histoire" (suspendue depuis plusieurs mois), "Le Magazine 7" de Jean-Claude Kakou (qui élargit ses invités au monde de la culture, de la finance, etc.), le journal dominical d'Edmond-Philippe Galli à Radio-*

nouveauté que représente alors une information non contrôlée, non filtrée par les gouvernements »⁸⁵². Les seules contraintes sont celles du marché (offre, demande, aide inexistante de la publicité, difficultés d'avoir du papier-journal, nombre insuffisant d'imprimeries de presse, etc.)⁸⁵³. À la suite d'une presse mono-partisane marquée par l'intervention directe du régime en place dans les contenus médiatiques, au sein de laquelle les journalistes jouaient le rôle d'agents du développement apparaissent – en dehors des publications clandestines idéologiques des partis politiques - une multitude de titres politiques. La nouvelle presse privée entend jouer un rôle central dans les changements en cours. Nous partageons la même analyse que Sidiki BAMBA sur l'impact des journaux ivoiriens dans la formation d'une opinion publique qui est similaire au contexte médiatique congolais de l'époque : « *Les journaux se lisent. Par conséquent, dans une perspective fonctionnaliste, ils ont forcément une influence sur la formation de l'opinion publique. Il va alors de soi que les thèses développées par certains journalistes trouvent des points d'ancrage dans la population lectrice qui se fait le véhicule de ces opinions par le biais de la communication interpersonnelle* »⁸⁵⁴.

Les premiers journaux qui paraissent sur la place publique en 1991 sont nés au cours de la Conférence nationale⁸⁵⁵. C'est donc au moment où s'engagent au Congo des débats d'idées, à la fois idéologiques et institutionnels, que des titres privés surgissent et entendent exploiter le nouvel espace de liberté naissant. Même si le cadre juridique fait encore défaut, on crée déjà des titres au nom de la liberté proclamée, sur la base des conclusions de la Conférence nationale souveraine (CNS), considérées comme exécutoires immédiatement. Aux côtés des anciens journaux tels que *La Semaine Africaine*, *le bulletin de l'ACI*, *Etumba*, et *Mwéti*, apparaissent plusieurs autres qui multiplient les critiques contre les membres du P.C.T. au pouvoir : *Madukutsékélé*, *Aujourd'hui*, *Le Choc*, *Les Chiens écrasés*, *Le Tam-tam*, *L'Océan*,

Congo, "Parlons-en", "un vendredi soir à Télé-Congo" de Michaël Mbougou (ici également les thèmes n'étant pas spécifiquement politiques). D'autres productions périphériques peuvent être signalées comme celle chargée de vulgariser les Actes de la Conférence nationale, sans parler de mort-nées comme "Questions à domicile" (un passage du Premier ministre, un autre de son ministre des transports et plus rien). Mentionnons aussi "Écho des partis" de Michel-Dulcine Pambou sans oublier l'espace sonore offert dans les programmes en langues nationales », Yves BOTTO, *La Semaine Africaine*, n° 1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 4-5.

⁸⁵² Renaud de La BROSSE, « Afrique subsaharienne en transition : des journaux nécessairement engagés », *Les Cahiers du journalisme*, n° 6, Octobre 1999, p. 102.

⁸⁵³ Yves BOTTO, *La Semaine Africaine*, n° 1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 5.

⁸⁵⁴ Sidiki BAMBA, *Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire : entre idéal démocratique et propagande politique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, université de Bordeaux 3, 2010, p. 14.

⁸⁵⁵ Voir Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 139-148.

Ngouvou, etc. Ils participent ainsi à « les déconsidérer aux yeux d'une large fraction des populations urbaines et aussi de l'étranger »⁸⁵⁶.

Pour contourner les conformismes et l'autocensure, de nombreux journalistes des médias officiels monnaient leur expérience dans les journaux privés souvent sous des noms d'emprunt. Ils contribuent ainsi à apporter leur expertise, dans la formation et l'encadrement des jeunes recrues. Malgré le manque de moyens techniques propres et la qualité de l'information, ce qui attire en premier lieu tout observateur, c'est le ton libre que retrouve une presse jusque-là muselée. Jouissant d'une grande liberté d'opinion, les journaux affichent une ligne éditoriale récréative débarrassée de toute information contrôlée et filtrée par le gouvernement : « le caractère essentiellement subjectif de ce qui s'y écrit en fait une presse marquée idéologiquement, se mettant au service d'idées et de causes qu'elle entend publiquement défendre »⁸⁵⁷. Dès les premiers numéros, qui paraissent s'apparenter aux journaux d'opinion européens et nord-américains des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles cette nouvelle presse suscite un certain engouement auprès du public. L'influence occidentale dans les pratiques journalistiques de la presse s'explique par le mimétisme du modèle importé et/ou des formations professionnelles ponctuelles proposées en Europe dans les universités, les agences de presse, les médias privés, etc.⁸⁵⁸ La nouvelle presse donne un plus large écho à l'ouverture politique en servant de tribune autour des thèmes mobilisateurs que sont la reconnaissance des libertés politiques et de la presse, en vue de l'instauration d'un État de droit. Dès son apparition elle a contribué à la contestation politique et au rejet du parti unique. La liberté de parole retrouvée après tant d'années de confiscation de l'expression témoigne de la ferveur frénétique des journalistes du secteur privée à s'investir dans le débat démocratique. Engagée dans un journalisme de combat⁸⁵⁹ aux côtés des acteurs sociaux, la presse va essentiellement revendiquer la réinstauration officielle du multipartisme, le pluralisme médiatique et l'installation d'un régime démocratique. Le pluralisme médiatique correspond dans la pratique, à l'existence de la diversité des médias et de la pluralité de l'information,

⁸⁵⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 102.

⁸⁵⁷ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 338.

⁸⁵⁸ « Sorti du monopartisme pour entrer dans l'ère de la démocratie pluraliste, le Congo, comme bien d'autres États africains engagés dans cette même voie, balance entre deux doctrines de l'information : l'interventionnisme étatique (sans nuance) d'hier, et le libéralisme qui, soit peut emprunter ses traits au modèle américain (le free-flow), soit opter pour une formule mixte à la française », Yves BOTTO, *La Semaine Africaine*, n° 1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 4.

⁸⁵⁹ Ce que Renaud de La BROSSE traduit en ces termes : « Par leur combativité et leur liberté de ton, ces journaux "indépendants" se sont mués en interlocuteurs incontournables dans le débat politique, comme les grands détracteurs du Parti unique, et souvent comme les moralisateurs de la vie publique » in Renaud de La BROSSE, « Afrique subsaharienne en transition », op. cit., p. 103.

c'est à dire de la libre expression des courants de pensée et d'opinions, des acteurs de la presse. Favoriser la libre concurrence et l'expression plurielle d'opinions diverses, constituent en soi, un élément appréciable de la démocratie, aussi bien au sein d'un organe de presse, que dans la société en général :

« Le changement que représente l'apparition d'une presse indépendante est lié à la crise qui sévit en Afrique. La crise de la presse est à la fois une conséquence de la crise générale et un miroir grossissant de celle-ci. Elle se traduit dans une crise de légitimité : le soutien univoque qu'elle donnait aux dirigeants en place l'entraîne dans la remise en question de ceux-ci, dans une crise d'identité : la presse gouvernementale perd un rôle de porte-parole et de guide de la nation quand les gouvernants qu'elle appuie perdent le consensus de la population ; crise d'efficacité enfin, puisque cette presse n'a pu maintenir le prestige des gouvernants qui la dirigeaient »⁸⁶⁰.

Le public est fasciné par la liberté de ton qui marque une rupture avec l'espace médiatique fermé qui prévalait encore dans un passé assez proche : *« Le journaliste redevient un acteur politique de son temps. (...) Les journaux ont un rôle politique fort car ils constituent le lieu institutionnalisé du débat politique multipartite »⁸⁶¹*. Les journaux rivalisent d'impertinence envers le régime en place. Dans un pays où les médias d'État sont étroitement contrôlés par le gouvernement, la presse écrite va occuper une place centrale au sein de la société civile en construction en s'érigant comme principal pilier de la contestation politique⁸⁶². Espace d'expression par excellence des revendications, elle entend combattre tous les abus du régime autoritaire incarné par Denis SASSOU NGUESSO, en réclamant ouvertement la mise en œuvre de réformes démocratiques, le respect des libertés fondamentales et individuelles, notamment la liberté d'expression et d'opinion qui s'exerce à travers les médias, etc. *« C'est dans ce climat d'âpre combat pour la liberté - à un moment où les médias audiovisuels demeuraient encore sous le contrôle étroit des autorités politiques et où l'opposition "institutionnelle" n'avait pas, faut-il le rappeler, le droit de Cité – qu'est née et s'est développée une presse écrite privée, devenue par la force des choses le vecteur privilégié de la contestation »⁸⁶³*. Elle bénéficie, à ses débuts, de la collaboration de nombreux journalistes des médias d'État. Leur engagement est sans ambiguïté, dans une sphère politico-médiatique où le champ de la liberté d'expression commence à s'étendre. Lassés par la litanie des discours des autorités gouvernementales et désireux enfin d'exercer leurs activités

⁸⁶⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique ...*, op. cit., p. 99.

⁸⁶¹ Brice RAMBAUD, « Réflexions sur les études de médias africains », in *Études africaines ...*, op. cit.

⁸⁶² Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 490.

⁸⁶³ Renaud de La BROSSE, « Afrique subsaharienne en transition », op. cit., p. 104.

professionnelles librement⁸⁶⁴, quelques journalistes des médias d'État démissionnent ou créent en parallèle des organes de presse privés. « *Est-il besoin de rappeler que la compétence du monopartisme a fait du journaliste congolais un objet manipulable à volonté et même un prisonnier ? La Conférence Nationale Souveraine est venue lui restituer sa dignité. Il lui appartient désormais de mettre un terme définitif à la dérive. Les médias nationaux doivent comprendre que leur rôle en cette période de balbutiement et de tâtonnement dans la construction de la démocratie, est de la plus haute importance* »⁸⁶⁵.

Relais principal des revendications politiques, la presse privée montre une propension à la prolifération. Elle est « *un facteur important de changement, moins peut-être par son contenu que par l'existence de journaux indépendants des gouvernements aspirant à une meilleure situation* »⁸⁶⁶. Les journaux connaissent une grande effervescence ; ils répondent à une véritable soif d'expression, en général, après de longues années de bâillonnement de la parole et de l'interdiction des débats publics libres et contradictoires. La création de la nouvelle presse n'est pas uniquement à l'initiative des journalistes ; l'ombre des hommes politiques se cache derrière toutes ces publications dites indépendantes. Le binôme politique/presse se présente à la fois comme indissociable et antinomique. Les hommes politiques considèrent les médias comme des « associés/rivaux » ou des « partenaires/adversaires » selon les circonstances. « *Le paysage de la presse congolaise s'est complètement renouvelé en l'an des assises de la Conférence nationale. (...) D'innombrables titres nouveaux ont fait irruption dans des kiosques où, naguère, trônait l'"organe central" du parti unique* »⁸⁶⁷. Ils portent le verbe haut, concentrent essentiellement leurs critiques sur les bilans économiques et sociaux catastrophiques du pouvoir en place, contribuant ainsi à l'affaiblir davantage et surtout à le discréditer aux yeux des populations. « *Phénomène nouveau, le journaliste de la presse privée africaine vient alors disputer à ceux qui jusque-là avaient l'exclusivité de la parole dont la pratique s'inscrivait dans des représentations antidémocratiques, le droit de commenter l'actualité politique et de rédiger des articles reflétant le point de vue de l'éditeur et non celui*

⁸⁶⁴ « *Les journalistes africains, considérés par les pouvoirs comme des "fonctionnaires de la propagande", ne supportent plus aujourd'hui cette humiliation et ils sont aux avant-gardes du combat pour la démocratie. Ce combat là est le plus sensible : le pluralisme politique engendre la liberté, et celle-ci s'exprime par les médias, écrits ou audiovisuels* », Albert BOURGI et Christian CASTERAN *Le printemps de L'Afrique*, Hachette Pluriel Intervention, Paris, 1991, p. 56. Voir aussi Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 64.

⁸⁶⁵ Guy MENGA, *Congo : La Transition escamotée*, op. cit., p. 184.

⁸⁶⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 99.

⁸⁶⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 29.

des gouvernants »⁸⁶⁸. La profession montre un dynamisme sans précédent. La vitalité du secteur de l'écrit est étroitement liée aux aspirations profondes des réformes institutionnelles à mettre en œuvre. Cette nouvelle presse contribue, d'une manière ou d'une autre, à l'accélération des revendications démocratiques réclamées par les citoyens. Elle va jouer un rôle essentiel dans la formulation des revendications politique et dans leur diffusion. Elle se présente « *comme une émanation "par le bas" du citoyen libre et parfois même libertaire. Elle prend souvent le contre-pied de l'establishment politique, en prétendant se faire le porte-parole des sans voix, des voix ordinaires de la rue qui, bâillonnées pendant tant d'années, veulent à présent rattraper le temps perdu et jouir du vide juridique et de l'effervescence politique occasionnée par la Transition* »⁸⁶⁹.

3.1.3.1. Le succès indéniable de la presse libre

Pendant la Conférence nationale, l'on voit soudainement apparaître des kiosques à Brazzaville, et des vendeurs de rue⁸⁷⁰. « *Les journaux surgissent dans les rues de Brazzaville, prennent le contre-pied de l'establishment tant au niveau de l'expression, qui cesse d'être de l'ordre de la langue de bois, que du ton éminemment gouailleux* »⁸⁷¹. Les colonnes au ton libre, revendicateur et dénonciateur sont ouvertes aux sensibilités autres que celles du pouvoir en place. Cependant, certains journalistes substituent leur rôle à celui des militants ; en témoigne l'analyse que fait l'OCM⁸⁷² sur les journaux créés pendant la Conférence nationale :

*« dans un contexte politique agité, marqué dès l'instauration du multipartisme par des joutes entre des partis politiques à bases ethniques, tribales ou régionales ; des partis sans idéologies dirigés par des leaders tout aussi instables. C'est de cette classe politique à la recherche d'espaces de parole que la presse a été invitée à traduire les combats. Faute de s'appuyer sur les règles éthiques et déontologiques, la tentation a été grande de faire de ces combats et des idéaux de ces partis, les siennes »*⁸⁷³.

La plupart des titres privés sont des périodiques d'opinion qui s'affichent hebdomadaires ou mensuels. À la question « *On arrive à Brazzaville et on entend parler d'ouverture, de*

⁸⁶⁸ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition...*, op. cit., p. 338.

⁸⁶⁹ Élisabeth DORIER-APPRILL, Abel KOUVOUAMA, Christophe APPRILL, *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998, p. 149.

⁸⁷⁰ « *Presque du jour au lendemain, des kiosques se créent aux points de passage stratégiques : à la Poste centrale, au rond-point du CCF, aux abords des marchés, bref dans la rue. La "Rue", en effet, est le nouveau concept qui a tendance à remplacer celui de "peuple", que, par son emploi sans doute abusif, le régime précédent et aujourd'hui si décrié, a contribué à discréditer dans l'opinion publique renaissante. C'est donc une presse de rue et qui s'affiche comme telle de la façon la plus concrète* », Élisabeth DORIER-APPRILL, Abel KOUVOUAMA, Christophe APPRILL, *Vivre à Brazzaville...*, op. cit., p. 149.

⁸⁷¹ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, op. cit., p. 65.

⁸⁷² Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo mai 2008-avril 2009*, p. 11.

⁸⁷³ *ibidem*.

démocratie et j'ai été très étonné de ne pas trouver de quotidien. A-t-on interdit l'existence des quotidiens ?⁸⁷⁴ Denis SASSOU NGUESSO répond : « Il faut poser cette question à vos confrères qui ont mal géré les quotidiens. Il n'y a pas une décision qui interdit les quotidiens. Souvent le problème se pose en termes financiers ». Globalement, la régularité de ces nouveaux titres n'est pas réelle ; c'est un générique dont ils se servent pour indiquer la fréquence des publications. Divers facteurs, sur lesquels nous reviendrons plus loin, expliquent la parution de ces titres, plus ou moins irrégulière, voire aléatoire, « étroitement liée au degré d'animation de la vie politique »⁸⁷⁵. Ils se caractérisent aussi par une durée de vie éphémère : nombreux sont ceux qui disparaissent aussi vite que leur apparition fut soudaine. Les titres fleurissent mais pour beaucoup leur existence ne dure que le temps d'une rosée⁸⁷⁶, l'instant d'un simple feu de paille, car confrontés à des difficultés de toutes sortes (politique, économique, socioculturelles, etc.). « La presse apparaît comme une presse opportuniste. Elle naît généralement au gré des circonstances, se déploie dans l'improvisation, vit d'expédients et évolue à la petite semaine »⁸⁷⁷. On ignore parfois le nom des éditeurs et la date de création. Croyants aux effets incontestables de son rôle de contre-pouvoir, au mythe fondateur du « quatrième pouvoir » qu'elles sont censées incarner dans les activités politiques, la majorité des publications se positionnent dans le domaine du journalisme politique. C'est le retour d'une presse militante semblable à celle qui a lutté et a contribué, avant les années 1960, à se débarrasser de la tutelle coloniale. L'apparition d'une presse engagée et dévouée au combat politique, au-delà de ses enjeux politiques du moment, est le symbole d'un Congo libéré de la dictature du parti unique, de la parole retrouvée après de longues années de propagande politique et de langue de bois officielles. Les journaux « s'en prennent, pêle-mêle, à l'incurie des dirigeants, à la brutalité des forces de l'ordre, aux privatisations hâtives »⁸⁷⁸. La nouvelle presse privée devient le canal privilégié pour relayer essentiellement la propagande des partis ou des groupements politiques qui la financent. Les journaux « se changent alors en instruments de communication au service d'un protecteur qui leur assure à la fois la survie financière et la sécurité ». Ils ont trouvé un créneau porteur pour

⁸⁷⁴ Cette question a été posée au président Denis SASSOU NGUESSO par un journaliste français dont le nom n'a pas été mentionné. Interview reproduite par *La Semaine Africaine*, n° 1855, 12 au 18 juillet 1990, p. 7, d'après la version publiée par l'ACI du 9 juillet 1990.

⁸⁷⁵ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 44. Les périodes de précampagnes électorales sont souvent propices à l'apparition des nouveaux titres opportunistes.

⁸⁷⁶ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 21.

⁸⁷⁷ Emmanuel ADJOVI, « L'État des médias au Bénin », in GRET (dir.), *État des médias*, 2001 [en ligne] : <http://www.gret.org/parma/fr2/ressource/edm/pdf/benin.pdf> (consulté le 8 avril 2006).

⁸⁷⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1887, 1^{er} août 1991, p. 9.

diffuser leurs idées. Ce sont, avant tout, des instruments de domination politique⁸⁷⁹ qui s'illustrent souvent, par des positions partisanses. « *Ces journaux sont des armes idéologiques des partis politiques, des sortes de Mein Kampf porteurs de projets politiques à connotation régionaliste. Ce fut le cas du journal Le Soleil* »⁸⁸⁰. C'est le cas aussi de *La Colombe* du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (RDPS), *Le Tabou* de la Convention Nationale pour la Démocratie et le Développement (CNDD), d'*Etumba* du Parti Congolais du Travail, etc. Bien évidemment, chaque titre se distingue des autres par sa ligne éditoriale mais c'est une presse qui ne s'adresse pas à un lectorat « neutre », mais plutôt à des militants, qu'elle conforte dans leur choix politique. Essentiellement financés par les hommes ou les partis politiques et de quelques promoteurs libres, elle favorise la pratique d'un journalisme militant. Leur l'objectif est d'utiliser le journal comme moyen de pression ou comme outil de propagande⁸⁸¹. Chaque organe, « *dans sa politique rédactionnelle, essaie de rechercher, de traiter et de diffuser l'information en tenant compte des intérêts de la tendance à laquelle il s'identifie. Cependant, quelle que soit la tendance de chaque organe de presse, les professionnels des médias affirment, sans crainte d'être contredits, qu'une information reste une information* »⁸⁸².

L'agglutination des lecteurs tous les matins, devant les kiosques ou les étalages à journaux, installés parfois à même le sol, témoigne du nouvel intérêt qu'ils accordent à la presse écrite. Ce mode de consommation de la presse par la lecture ou la visualisation des « unes » est courant en Afrique (« Parlement debout » en RDC, « titrologie »⁸⁸³ en Côte d'Ivoire, etc.). Avec des tirages de misère, peu d'exemplaires sont vendus ; ils favorisent plutôt une lecture partagée étant donné qu'un exemplaire est souvent lu par de nombreux lecteurs. Cette pratique ne permet pas d'assurer, malheureusement, une viabilité financière pérenne : « *Les kiosques ne se contentent pas de la proposer à la vente, ils la donnent à lire : on s'attroupe devant les journaux dont toutes les pages sont placardées, on commente, on discute... À la "cité" des clubs de lecture se forment, pour expliquer la situation politique aux "mamans du*

⁸⁷⁹ Louis ALTHUSSER, « Les appareils idéologiques d'État », in *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 67-125.

⁸⁸⁰ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 180. *Le Soleil* est propriété du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI), parti de Bernard KOLÉLAS.

⁸⁸¹ Emmanuel ADJOVI, « L'État des médias au Bénin », *op.cit.*

⁸⁸² Jean-René BOMPOLONGA, « Vers le début d'une ère nouvelle », in Polydor-Edgar M.M. KABEYA, « *L'arbre-qui-parle* » : regards sur la presse congolaise, du Congo belge à celui des Kabila, sans oublier le Zaïre de Mobutu, Palabres, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 46.

⁸⁸³ Aghi Auguste BAH, « L'effet "titrologue" : étude exploratoire dans les espaces de discussion de rues d'Abidjan », *En-Quête : Revue scientifique de Lettres, Arts et Sciences Humaines*, vol. 8, 2001, p. 129-167.

marché »⁸⁸⁴. Les espaces urbains les plus fréquentés deviennent des lieux de discussion informels propices au commentaire de l'actualité (en français et dans les langues locales). Les analphabètes qui sont la plupart du temps influencés par les leaders d'opinion se livrent eux aussi, par le biais d'une argumentation tranchée⁸⁸⁵, aux débats politiques sur les différentes places publiques. Par rapport à la situation de la presse qui prévalait, au temps du monopartisme, la nouveauté vient du fait que la diffusion de l'information n'est plus exclusivement faite dans le sens vertical, du haut vers le bas, des autorités gouvernementales vers les populations. La presse privée représente désormais le canal par lequel les différentes opinions publiques peuvent s'exprimer librement. « *Les kiosques ne sont pas seulement des points de vente, ce sont de nouveaux espaces de convivialité devant lesquels on s'attroupe et où les discussions vont bon train* »⁸⁸⁶. La nouvelle presse écrite privée suscite l'euphorie, un engouement sans précédent, connaît un large succès auprès des lecteurs. Les journalistes les plus populaires deviennent des « célébrités » nationales reconnues. Selon l'éditeur de *La Rue Meurt*, Jean-Claude BONGOLO, son premier numéro « fut tiré à 3 000 exemplaires qui furent achetés comme des petits pains, nous avons été ovationnés comme de véritables héros à la conférence nationale souveraine. J'avais vraiment trouvé mon créneau : soutenir la conférence nationale souveraine en prenant le parti de ceux de la rue »⁸⁸⁷. En essayant de comprendre le succès de cette presse au détriment de la presse gouvernementale, il ressort qu'elle a cherché à construire un autre discours.

Les journaux apportent quelque chose de nouveau dans le contenu de l'information ; ils élargissent les débats, deviennent des espaces privilégiés où s'exerce la liberté de parole et d'opinion. « *Les préoccupations essentielles des populations servaient de matrice générale d'appréciation, de réflexion à cette nouvelle presse, et quelquefois de mobilisation et d'action* »⁸⁸⁸. L'existence de plusieurs titres est le gage de la libre opinion des expressions : plusieurs segments de la société civile ne pouvant accéder facilement à la presse ont pu ainsi s'exprimer par le biais du « courrier des lecteurs », des pages « débats et opinions », etc. Mais la pluralité des titres n'est pas toujours synonyme de pluralisme de l'information ; elle ne constitue pas la condition nécessaire et suffisante d'une quête et d'un traitement différents de

⁸⁸⁴ Elisabeth DORIER-APPRILL, Abel KOUVOUAMA, Christophe APPRILL, *Vivre à Brazzaville...*, op. cit., p. 149.

⁸⁸⁵ Patrick CHARAUDEAU, « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », *Le français aujourd'hui*, n° 123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998, [en ligne] : <http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre,151.html> (consulté le 19 novembre 2011).

⁸⁸⁶ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, op. cit., p. 65.

⁸⁸⁷ Jean-Claude BONGOLO cité par Léon BEMBA, op. cit., p. 146.

⁸⁸⁸ Sidiki BAMBA, *Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire...*, op. cit., p. 5.

l'information⁸⁸⁹. Au service de leurs promoteurs, les journaux des partis politiques et ceux du gouvernement partagent en commun un traitement identique de l'information. L'ouverture des colonnes aux contributions extérieures sous la forme d'interviews, d'articles, de Libres propos, etc. offre un panel de points de vue pluralistes qui favorisent le débat critique et contradictoire. « *Si la liberté d'expression est la condition de la démocratie, elle ne se mesure pas pour autant au nombre de publications. Ce n'est pas parce que vingt titres voient le jour que ceux-ci sont libres de leurs opinions. Ce sont certes des journaux, mais des journaux partisans, enclins au dogmatisme, incapables d'autocritique* »⁸⁹⁰. La situation de la presse d'État est de plus en plus difficile ; sa diffusion baisse au moment où les aides de l'État sont réduites⁸⁹¹. Elle est quasiment rejetée par les lecteurs ; elle souffre d'une crise de crédibilité : « *chacun y entrevoit un lien d'inféodation entre le pouvoir et elle, et la croit fatalement vouée à la servitude des privilèges officiels* »⁸⁹².

À ces nouveaux journaux, il faut ajouter *La Semaine Africaine*, et les quatre organes de presse gouvernementaux : *Mweti*, *Etumba*, *Congo-Magazine* et *Le Stade*. « *Mis à part la "La Semaine", qui occupe une place à part dans la presse indépendante, tous les journaux, jusqu'en 1991, étaient le relais médiatique du parti unique ou d'une voix plus ou moins officielle, la voix perçue comme étant celle de "ceux d'en haut"* »⁸⁹³. Il n'existait aucun véritable quotidien, le gouvernemental *Mweti*, que l'on présentait comme tel, n'en n'a jamais été un. Il ne paraissait que pendant quatre jours dans la semaine ponctués par des périodes d'interruptions pour des raisons souvent techniques et matérielles ; le comité central du P.C.T en a avait décidé ainsi, dès le mois de décembre 1974. Le P.C.T. ayant perdu son rôle dirigeant, tous les journaux autrefois placés sous son autorité cessent de paraître⁸⁹⁴ après la première élection présidentielle démocratique de 1992.

Nous sommes en présence d'une presse qui est essentiellement urbaine, concentrée notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire. André-Jean TUDESQ atteste que « *pour le Congo où la presse nationale était peu développée, sans quotidien réel, un sondage d'octobre 1990 sur Brazzaville et Pointe-Noire, donnait 61,5 % de lecteurs de journaux, revues ou magazines (64,1 % à Brazzaville, 56,3 % à Pointe-Noire), avec les mêmes disparités qu'ailleurs entre*

⁸⁸⁹ Robert ESCARPIT, *Théorie de l'information et pratique politique*, Paris, édition du Seuil, 1981, p 185.

⁸⁹⁰ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 179.

⁸⁹¹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 122.

⁸⁹² Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁹³ Élisabeth DORIER-APPRILL, et al., *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, *op. cit.*, p. 149.

⁸⁹⁴ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op. cit.*, p. 62.

hommes et femmes et entre les âges »⁸⁹⁵. Le nombre d'organes de presse privés créés pendant le bouillonnement politique de la Conférence nationale est presque inchiffrable⁸⁹⁶. Mais cette embellie sera de courte durée ; certains titres n'ayant paru qu'une fois, il est difficile de les identifier tous, avec précision. « *Depuis 1990 et le début de la Congostroïka, on a pu dénombrer une bonne quarantaine de titres nouveaux. Il ne s'agit que d'une estimation qui résulte de ma fréquentation, pas toujours régulière, des kiosques de Brazzaville* »⁸⁹⁷.

La Semaine Africaine déplore la façon à laquelle les médias de l'État informe les citoyens et surtout s'oppose au contenu des informations diffusées qui le plus souvent relèvent de la propagande. « *L'information est celle autorisée par le pouvoir en place, le reste est propagande, manipulation, désinformation, rumeur ; ce qui explique la pratique fréquente de la censure. La censure sévit contre les journalistes qui n'ont pas la même vision éditorialiste que la presse officielle. Le pouvoir tente ainsi d'étouffer la presse privée qui relate objectivement les événements qui embarrassent les centres d'intérêts du pouvoir* »⁸⁹⁸. *La Semaine Africaine* note que « *le renouveau démocratique dans nos pays d'Afrique implique la naissance d'une information libérée de toute censure, exempte de menace, pluraliste et contradictoire, c'est-à-dire ouverte à des débats sérieux* »⁸⁹⁹. Encouragés par l'enthousiasme des populations et l'engagement des acteurs sociaux dans les changements politiques, l'hebdomadaire, bien que prudente, prend position en manifestant son soutien aux contestations populaires, et revendique de surcroît la liberté de la presse. « *La presse doit être indépendante du pouvoir, des gouvernements de rencontre. Du coup disparaît le ministère de l'Information qui n'a jamais été qu'un ministère de basses besognes. La fin du règne de la propagande révèle un peuple mûr pour sa liberté et son indépendance. (...) la presse doit savoir resituer chacun dans sa responsabilité hier* »⁹⁰⁰. Le rejet du monolithisme médiatique favorise, dans un premier temps, l'essor d'une presse clandestine. « *Pour que naisse le débat démocratique, il faudra que les vrais démocrates, s'il en existe, se donnent des moyens de pensée et de parole non seulement au sein des futurs partis politiques, mais aussi et surtout au sein d'organisations professionnelles, capables de refléter en toute clarté et compétence,*

⁸⁹⁵ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique, op. cit.*, p. 252.

⁸⁹⁶ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone, op. cit.*, p. 89.

⁸⁹⁷ Élisabeth DORIER-APPRILL, Abel KOUVOUAMA, Christophe APPRILL, *Vivre à Brazzaville..., op. cit.*, p. 151.

⁸⁹⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1865-66, 1^{er} 15 novembre 1990, p. 7.

⁸⁹⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, 25-31 octobre 1990, p. 1.

⁹⁰⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1865-1866, *op. cit.*, p. 7.

l'extrême diversité des situations, des intérêts légitimes, et des fonctions économiques et sociales. À la folle rumeur et à l'insupportable propagande se substitueront enfin les prises de parole libres, responsables, et librement structurées des citoyens de ce pays »⁹⁰¹. Cependant, l'hebdomadaire s'interroge sur la capacité des dirigeants au pouvoir d'installer un État de droit dans lequel tous les Congolais, sans exclusion, participeront à l'édification d'une nouvelle société, dont le socle devrait reposer désormais sur les fondements essentiels de la démocratie pluraliste⁹⁰².

3.1.3.2. Des titres consacrés exclusivement à la politique

Si l'intérêt d'une information est étroitement lié à sa valeur d'usage, les journaux nés du « printemps » de la presse congolaise se consacrent essentiellement à l'actualité politique : « 80 % de l'information traitée est politique »⁹⁰³. Les autres domaines de la vie sociale sont négligés. Le point commun entre tous ces journaux privés réside dans le fait qu'ils sont essentiellement des périodiques dont la fonction première se résume à la production d'opinions (intégralement consacrées à un journalisme politique) plus que d'informations. « *Les fonctions de la presse sont multiples, mais dans l'Afrique d'aujourd'hui, ce sont les fonctions politiques qui donnent au journal plus de poids, comme moyen d'information et moyen d'expression d'une opinion* »⁹⁰⁴, ne perdant pas de vue que c'est le contexte du début des années 1990 qui a favorisé le débat politique et accompagné les réformes politiques et institutionnelles de l'époque. Il faut sans doute voir à travers le positionnement des titres privés dans le domaine du journalisme politique, l'affirmation d'un journalisme de revendication, de dénonciation et d'opposition. « *Si l'ensemble des publications se positionnent de façon systématique sur le créneau du journalisme politique, c'est parce que celui-ci leur apparaît comme l'espace privilégié de la pratique journalistique et qu'il renvoie au mythe fondateur du quatrième pouvoir politique et, finalement, à l'idée que le combat pour une presse libre doit nécessairement jouer un rôle essentiel de soutien aux activités politiques et à la vie politique en général* »⁹⁰⁵. Certains organes de presse qui se proclament journaux

⁹⁰¹ *La Semaine Africaine*, n° 1867, 22-28 novembre 1990, p. 3.

⁹⁰² « *L'un des rôles des médias, en cette phase de reconstruction nationale, devrait consister précisément à organiser des tribunes radiodiffusées et télévisées pour enseigner les valeurs de la démocratie ; pour que le peuple sache que la démocratie pluraliste est vitale pour le développement au même titre que l'oxygène pour la vie de l'homme* », Anaclét TSOMAMBET, in *La Semaine Africaine*, n° 1877, 7-13 février 1991, p. 7.

⁹⁰³ Ludovic MIYOUNA, in OCM, rapport du colloque « *La pratique du journalisme au Congo : quel avenir pour la profession ?* », Brazzaville, 8-10 décembre 2009, p. 3.

⁹⁰⁴ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 145.

⁹⁰⁵ Renaud de La BROSSE, « *Afrique subsaharienne en transition* », *op. cit.*, p 105.

indépendants d'informations générales et d'analyses ne le sont pas en réalité. L'indépendance de la plupart de ces publications n'est autre qu'une « *stratégie de vente ou de "captation" de la sympathie du public* »⁹⁰⁶. « *Au Congo la presse n'existe pas encore. Ce sont des bulletins intérieurs de partis politiques qui tiennent lieu de journaux. Le monde de la presse est le reflet des tensions internes à la société Congolaise. Il n'existe de contenu de journaux que politique. Les journaux jouent d'autant plus le rôle d'appareils idéologiques que ce sont des organes de partis politiques. Les appareils idéologiques d'État existent, c'est l'État qui n'existe plus* »⁹⁰⁷. Non épargnée par les clivages politiques, partagés entre journaux du pouvoir et de l'opposition, la nouvelle presse est dominée par une bipolarisation des titres, à l'image de plusieurs pays d'Afrique noire francophone qui offrent des profils comparables. Ce sont des périodiques d'opinion financés par les hommes politiques, servant à relayer leurs idées et leurs discours. Elle reflète les antagonismes existants entre le régime en place et l'opposition. Les leaders politiques censés animés le débat politique poussent les médias à se substituer à eux, dans une sorte de lutte par procuration⁹⁰⁸. Trop engagés politiquement, les journalistes en viennent à confondre leur rôle avec celui des formations politiques. Les rédactions se transforment le plus souvent en chapelles politiques. L'information s'ancre dans le parti pris, le culte de la personnalité et le combat politique. Faute de s'appuyer sur les règles éthiques⁹⁰⁹ et déontologiques, la tentation est grande de faire siens les idéaux des partis politiques :

« *La presse des années 1990 est le miroir de la société congolaise traversée par une profonde fracture ethnique. Comme il y a eu un pouvoir du Nord, une résistance du Sud ; il y aura une presse du Nord, une presse du Sud. La presse du midi sera un outil de résistance contre la suprématie politique du Nord. Historiquement, le midi Congolais détient le record de la résistance contre l'ordre établi. Les années noires du parti unique éclipsèrent cet esprit de lutte. Celui-ci resurgit dès 1991 dans les colonnes des journaux comme Madukutsékélé ou Le Soleil* »⁹¹⁰.

Bien entendu la presse est connue, de par le monde, pour être un « *rassemblement conflictuel de la communauté politique* »⁹¹¹. Aujourd'hui, *Révélation, La Rumeur, La Ruche, Le Rayon*, etc. soutiennent les partis de l'opposition au président Pascal LISSOUBA. Les deux premiers

⁹⁰⁶ Ndiaga LOUM, *Les médias et l'État au Sénégal...*, op. cit., p. 108.

⁹⁰⁷ Édouard ETSIO (dir.), *Congo 2000. État des lieux*, L'Harmattan, Paris, 2001, p. 77.

⁹⁰⁸ Antoine SOUGNABE MISSET, in *Briser les silences : Paroles d'Afrique centrale*, Panos Paris/éditions Karthala, 2003. Cité par Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 176.

⁹⁰⁹ François-Xavier ALIX, *Une éthique pour l'Information : de Gutenberg à Internet*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 145.

⁹¹⁰ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », op. cit., p. 181.

⁹¹¹ Géraldine MUHLMANN, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Payot et Rivages, 2004, p. 220.

titres se distinguaient des autres par leur professionnalisme. À l'inverse, *Le Temps*, *L'Explosion*, *La Boussole*, *Le Canard du Mercredi*, *La Corne Enchantée*, etc. sont proches de la coalition des partis de la mouvance présidentielle. Instrumentalisés, ils ne font plus de l'information : ils servent plutôt de caisse de résonance aux partis politiques. C'est de cette classe politique à la recherche de reconnaissance, d'espaces de parole, de publicité, que la presse écrite privée est conviée à traduire les combats. « *La ligne de partage de la presse congolaise ne découpe pas le champ médiatique en fonction d'une presse de gauche ou d'une presse de droite. Elle le découpe en fonction des points cardinaux : nord, sud, est, ouest, centre-est. (...) au Congo il existe une presse du Nord (entendez pro P.C.T.), une presse du Sud (pro MCDDI), une du Sud-ouest (pro UPADS) (...) Cette représentation fantasmatique est due aux compétitions liées au partage du pouvoir peu avant la transition de 1991* »⁹¹².

Alors que dans les pays du Nord la presse construit les événements et souvent les problèmes d'intérêts généraux qui deviennent des thèmes structurants de l'opinion⁹¹³, ce rôle n'est rarement rempli que par quelques journaux au Congo. Libérée de toute censure, la presse produit, tant bien que mal, une information, souvent de qualité médiocre. Mais la connaissance des propriétaires des journaux permet, entre autres, aux lecteurs de juger de leur crédibilité. Cependant, le recours à la pratique de l'anonymat permet aux journalistes de « brouiller les pistes ». L'utilisation des pseudonymes est courante. La plupart des articles des journaux privés sont signés de pseudonymes, ce qui arrive pour plus de 80% du contenu de certains organes de presse⁹¹⁴. La presse reflète une diversité d'opinion que si elle est moins dépendante des pouvoirs politiques et économiques. « *Déconnectée de son public, économiquement impotente, la presse n'est plus qu'une création opportuniste du milieu politique, à son usage presque exclusif* »⁹¹⁵. Or, le régime au pouvoir finance aussi certains titres que l'on qualifie de l'opposition, comme le constate André-Jean TUDESQ⁹¹⁶. C'est le cas du *Patriote* dont la rédaction est composée de journalistes de la radiotélévision nationale.

⁹¹² Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 185-186.

⁹¹³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, *op. cit.*, p. 304.

⁹¹⁴ Observatoire Congolais des Médias, *Etat de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 12.

« *Les écrivains renoncent parfois à signer de leur nom véritable certaines de leurs œuvres. (...) S'il leur arrive ainsi de déguiser leur nom et de s'avancer masqués à la rencontre de leurs lecteurs, ce n'est pas bien souvent sans excellentes raisons* », Claude GAGNIERE, *Petit dictionnaire de l'insolite et du sourire* « Tout sur tout », France-Loisirs, Paris, 1986, p. 156-157. Selon l'auteur : « *Face à l'intolérance du pouvoir politique ou de la pudibonderie vigilante des mœurs officielles, un pseudonyme, -ou bien l'anonymat pur et simple- a quelquefois permis à l'auteur d'une œuvre non conformiste ou subversive d'éviter les poursuites en attendant l'arrivée des temps meilleurs et d'un retour de la liberté* ».

⁹¹⁵ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, *op. cit.*, p. 12.

⁹¹⁶ André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, *op. cit.*, p. 42.

Le Choc avait aussi une position politique ambivalente, servant à la fois les intérêts du pouvoir et ceux de l'opposition : « certains "mercenaires de la plume" en arrivent en effet à se présenter régulièrement aux guichets de plusieurs formations différentes afin de multiplier leurs sources de revenus. La ligne éditoriale de leur organe devient dès lors étrangement mouvante »⁹¹⁷ constate Marie-Soleil FRÈRE. C'est une stratégie offensive médiatique qui accroît l'espace de diffusion de la propagande officielle, face à des journaux frondeurs qui lui tiennent la dragée haute. « Face à une presse d'opposition dynamique, les gouvernements et les partis au pouvoir ont continué à utiliser soit une presse d'État, soit une presse nouvelle (parfois en soudoyant et ralliant des journaux opposants) et surtout ont conservé leur maîtrise de la télévision nationale »⁹¹⁸. Toutefois, il apparaît que les journaux proches de l'opposition sont plus incisifs que ceux qui soutiennent le pouvoir⁹¹⁹. *La Semaine Africaine* qui tenait jusque-là un discours prudent, emboîte progressivement le pas de la liberté de ton empruntée aux quelques titres nouveaux. Elle est désormais un peu plus libre dans ses opinions. Cependant, elle s'inquiète de la rude concurrence des autres publications qui pourraient lui arracher des lecteurs. Elle se voit obligée de s'adapter à la nouvelle donne médiatique et entreprend de revoir le rôle qu'elle doit jouer dans le processus de démocratisation⁹²⁰.

En l'absence de données statistiques fiables, au cours des décennies 1990 et 2000, Pierre MINKALA NTADI⁹²¹ estime « à environ 95 le nombre de titres de presse lancés au Congo, depuis 1991. Entre 1998 et 2001, plus de 30 titres ont vu le jour » tandis que Gaston-Jonas KOUVIBIDILA indique que « plusieurs journaux dont on ne connaît ni la date de création, ni la périodicité, ont été créés (...) plus de cent titres seront enregistrés entre 1991 et 1997, mais tous ne verront pas le jour⁹²² ». La plupart ont des caractéristiques communes : un contenu essentiellement politique marqué par un certain dilettantisme et une trésorerie très fragile. Le tableau ci-dessous présente une liste de titres privés, non exhaustive mais déjà longue, parus entre 1990 et 2001⁹²³ :

⁹¹⁷ Marie-Soleil FRÈRE, « Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure des désillusions ? », *Politique Africaine*, mars 1995, p. 144. Cité par Renaud de la Brosse, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 346.

⁹¹⁸ André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, *op. cit.*, p. 35.

⁹¹⁹ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA « La presse au service du développement »..., *op. cit.*, p. 282.

⁹²⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1875, 17-23 janvier 1991, p. 3.

⁹²¹ Pierre MINKALA NTADI, *L'interférence du cadre politique dans l'orientation de la presse congolaise*, Mémoire de Master 1, Grenoble 3, 2008, p. 32.

⁹²² Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op. cit.*, p. 262.

⁹²³ Voir aussi Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 121-123.

Tableau n°2 : Quelques titres privés créés entre 1990 et 2001 (par ordre de création)
(Sources : enquêtes Brazzaville, septembre-octobre 2009 ; nc = non connu)

Titre	Création	Périodicité/tendance	Statut	Tirage
<i>Le Soleil</i> (disparu)	1990	Bimensuel d'opinion/MCDDI	Privé	7 000-9 000
<i>Atlantic</i> (disparu)	1991	Bimensuel d'information	Privé	Nc
<i>Aujourd'hui</i> (disparu)	1991	Mensuel d'information/Proche P.C.T.	Privé	5 000-10 000
<i>Les Chiens écrasés</i> (disparu)	1991	Bimensuel d'information/Mouvance présidentielle		
<i>Le Choc</i>	1991	Bimensuel satirique/Proche P.C.T.	Privé	10 000 à 15 000
<i>La Colombe</i> (disparu)	1991	Bimensuel/RDPS	Privé	nc
<i>Le Concorde</i> (disparu)	1991	Bimensuel d'information et d'opinion		
<i>L'Enjeu</i> (disparu)	1991	Mensuel d'informations et d'analyses économiques	Privé	
<i>Le Fanion Développement</i> (disparu)	1991	Bimensuel économique/Proche MCDDI	Privé	nc
<i>La Foudre</i> (disparu)	1991	Hebdomadaire	Privé	nc
<i>L'Impartial</i> (disparu)	1991	Hebdomadaire	Privé	nc
<i>Libertés</i> (disparu)	1991	Journal d'informations	Privé	nc
<i>L'Opposant</i>	1991	Journal d'opinion	Privé	nc
<i>Madukutsékélé</i> (disparu)	1991	Irrégulier satirique/Proche MCDDI	Privé	10 000
<i>Maintenant</i> (disparu)	1991			
<i>M'Bongui</i>	1991	nc	Privé	nc
<i>Le Pays</i> (disparu)	1991	Mensuel d'information dit indépendant	Privé	nc
<i>Révélation</i> (disparu)	1991	Mensuel d'information/Proche MCDDI	Privé	5 000-7 000 puis 1000-1500
<i>La Rue Meurt</i>	1991	Irrégulier satirique/Proche MCDDI	Privé	5 000-10 000 puis 1000-1500
<i>Le Songueur</i> (disparu)	1991	Mensuel d'opinion	Privé	nc
<i>Tam-Tam</i>	1991	Bimensuel d'information/indépendant	Privé	nc
<i>Le Congolais révolté</i> (disparu)	1992	Hebdomadaire d'information et d'opinion	Privé	nc
<i>L'Étincelle</i> (disparu)	1992	Bimensuel satirique d'information	Privé	nc
<i>L'Explosion</i> (disparu)	1992	Bimensuel d'information/Proche Opposition	Privé	nc
<i>Le Défi</i>	1992	nc	Privé	nc
<i>LUB'S</i> (disparu)	1992	Bimensuel	Privé	nc
<i>La Ruche</i> (disparu)	1992	Bimensuel d'information/UDR-Mwinda	Privé	nc
<i>Synthèse magazine</i> (disparu)	1992	Magazine	Privé	nc
<i>Le Tabou</i> (disparu)	1992			
<i>L'Alternative</i> (disparu)	1993	Bimensuel	Privé	nc
<i>Le Républicain</i> (disparu)	1993	Nc	Privé	
<i>Galaxie</i> (disparu)	1995	Bimensuel d'information/Proche MARS	Privé	nc
<i>Le Gardien</i> (disparu)	1995	Bimensuel d'information/proche P.C.T.	Privé	nc
<i>Lisanga</i> (disparu)	1995	Bimensuel d'information/proche P.C.T.	Privé	nc
<i>Le Rayon</i> (disparu)	1995	Hebdomadaire d'information/Proche UDR-Mwinda	Privé	6 000 à 10 000
<i>Le Temps</i> (disparu)	1995	Hebdomadaire/Proche UPADS	Privé	nc
<i>L'Aube</i> (disparu)	1996	nc	nc	nc
<i>Le Chemin</i>	1996	Mensuel de liaison et d'information /Église évangélique du Congo	Privé	nc

<i>La Corne enchantée</i> (disparu)	1996	Mensuel satirique/UPADS	Privé	2 500
<i>La Différence</i> (disparu)	1997	nc	nc	
<i>Le Flambeau</i>	1997	Journal d'information	Privé	nc
<i>Mokili Africa</i> (disparu)	1996	nc	nc	nc
<i>Les Dépêches de Brazzaville</i>	1999	Journal d'information et d'opinion/ présidence de la République	Privé	10 000

En fonction de ce que les journaux affichent, le ton et la teneur de leurs articles, Élisabeth DORIER-APRILL⁹²⁴ les répartit, *grosso modo*, ainsi :

- une moitié de journaux d'information ;
- un quart à vocation spécialisée (de parti politique, régionalistes, culturels, corporatistes, etc.) ;
- un quart de journaux « satiriques ».

Les deux premières catégories regroupent ceux qu'elle qualifie de « sérieux ». Il en résulte une réprobation quasi générale de la presse d'État par l'opinion publique, un moment séduite par une lueur de liberté et d'« objectivité » de la presse nationale, en dépit de l'éclosion, même désordonnée, d'une nouvelle presse écrite⁹²⁵. Par ailleurs, en tant que ressource de communication, nous pouvons constater qu'il n'existe aucun titre en langues nationales dominantes (le lingala ou le kituba). « *Les relations entre les langues africaines et l'écrit sont plus complexes* »⁹²⁶ constate André-Jean TUDESQ. La presse reste principalement un phénomène urbain alors que la majorité de la population est rurale handicapée par le poids de l'analphabétisme. Le pluralisme et le dynamisme qui caractérisent la presse ne sont plus à démontrer. Cependant des défis majeurs concernent la professionnalisation des journalistes qui a un impact direct sur la qualité des journaux :

« La liberté dont ils bénéficient étant elle-même encore récente et fragile, les professionnels, pour aider à l'éclosion de la démocratie libérale au Congo, devraient s'accrocher à quelques principes qui ont déjà fait leurs preuves là où ils ont été expérimentés : le respect de la neutralité qui enseigne que le journaliste doit éviter de privilégier tel ou tel point de vue, favoriser telle ou telle opinion, mais accorder la primauté de son intelligence et de son jugement à l'étude de la question ou du problème qui fait l'objet du débat ; l'impartialité dans le traitement de l'information (dans le débat politique notamment) afin de maintenir la démocratie sur son socle le plus sûr : le consensus. Un concept que la Conférence Nationale Souveraine a mis en exergue, le souci de demeurer crédible aux yeux du public qui prend souvent pour

⁹²⁴ Élisabeth DORIER-APRILL, Abel KOUVOUAMA, Christophe APRILL, *Vivre à Brazzaville...*, op. cit., p. 151-152.

⁹²⁵ Interview Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, Brazzaville, 2009.

⁹²⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 211.

parole d'évangile les informations données par les médias ; la priorité qui devrait être accordée à l'information proprement dite par rapport au commentaire ou à l'éditorial qui a tendance à semer la confusion dans les esprits »⁹²⁷.

De fait, les titres qui paraissent se caractérisent par un manque évident de professionnalisme.

3.1.3.3. L'amateurisme de la « nouvelle » presse privée

Le mélange de genres est l'une des caractéristiques des journaux congolais. Dépourvus de ligne éditoriale précise, les genres journalistiques⁹²⁸ pratiqués par les titres entretiennent la confusion : « *la distinction entre journaux d'informations générales, journaux d'opinions et ceux dits spécialisés est quasi impossible* »⁹²⁹. Dans la plupart, les articles « *ont une portée soit informative, soit explicative ou encore promotionnelle avec un recours fréquent au reportage, à l'interview et au commentaire* »⁹³⁰. La grande majorité ne dissocie pas l'information des commentaires politiques, qui sont privilégiés au détriment des faits qui sont souvent rapidement évacués⁹³¹. L'imbrication entre les faits et l'analyse est totale⁹³². La difficulté d'accéder à l'information officielle fait que la presse ne parvient pas à établir une véritable distinction entre une information et une opinion, dans un environnement médiatique partisan dominé par la propagande gouvernementale et l'opposition systématique. La frontière entre le journalisme et la politique reste floue⁹³³. Certains journalistes connaissent à peine les principes déontologiques et les textes juridiques et réglementaires en matière de journalisme. Ils entrouvrent, eux-mêmes, la porte aux poursuites judiciaires en raison de nombreux cas de délits de presse observés dans des publications. « *Les citoyens sont amenés à opérer un tri, dans le flot d'informations qui leurs sont déversées* »⁹³⁴ constate l'OCM. L'analyse des faits et le traitement des informations épousent, généralement, la position du parti politique, duquel le journal est le plus proche. À l'image de la RDC, « *c'est un pluralisme sans diversité* »

⁹²⁷ Guy MENGA, *Congo : La Transition escamotée*, op. cit., p. 184.

⁹²⁸ Roselyne RINGOOT, *Les genres journalistiques : savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, 2009.

⁹²⁹ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise »...op. cit., p. 308.

⁹³⁰ *ibidem*, p. 309.

⁹³¹ « *La séparation stricte des faits et des commentaires, célébrée théoriquement par les médias d'information occidentaux contemporains, n'est sur le continent noir que rarement respectée par les organes de presse écrite privés ou publics. Cette absence de frontière est d'ailleurs souvent revendiquée, le journalisme pratiqué étant avant tout conçu comme une prise de parole, née d'un besoin d'expression chez des acteurs sociaux tôt contraints au silence au lendemain des indépendances, et donc comme une prise de décision renvoyant à des considérations d'ordre idéologique, corporatif, matériel, etc.* », Renaud de La BROSSE, « Afrique subsaharienne en transition », op. cit., p. 103.

⁹³² Brice RAMBAUD, « *Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux...* » op. cit., p. 180.

⁹³³ Denis RUELLAN, *Le professionnalisme du flou : identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993.

⁹³⁴ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 11.

constate Marie-Soleil FRÈRE⁹³⁵. Le contenu de *La Semaine Africaine*, « oscarisé »⁹³⁶, semble trancher avec les autres titres. Comment expliquer que les nombreuses initiatives de développement qui se prennent, ici et là, excitent si peu la curiosité des journalistes congolais ? Les autres domaines de la vie quotidienne sont négligés ou peu traités⁹³⁷. Les magazines spécialisés sur l'économie, l'éducation, la santé, la culture, l'environnement ou le sport sont inexistantes car ils ne sont pas vendeurs. Il n'existe quasiment pas de journalisme d'investigation faute de pouvoir mener de véritables enquêtes. « *Il y a exactement quelques mois seulement, lorsque l'hebdomadaire Les Échos a commencé à faire le journalisme d'investigation, un genre adulé par le ministre de la Communication, M. François Ibovi, il y a eu une levée de bois verts dans une institution aussi prestigieuse comme le parlement de transition. Certains honorables ont proféré des menaces de mort contre nos journalistes qui ont révélé, preuve à l'appui, qu'il y a eu bel et bien détournement de fonds publics au Cnt... Ces exemples de terrorisme intellectuel sont légion chez nous.* »⁹³⁸

Jeunes, pauvres et peu consistants, les titres privés n'arrivent pas à assurer une bonne couverture nationale et internationale. L'exigence d'équilibre de l'information dans le respect des règles déontologiques du métier n'est pas respectée. « *Un éditorial aux accents alarmistes et véhéments a de bonnes chances d'être plus parlant pour une majorité de lecteurs qu'une analyse équilibrée sur le même sujet. On dit la presse africaine verbeuse et portée à l'outrance : elle l'est en effet, car le message à communiquer joue encore sur le registre de l'émotion et de la conviction* »⁹³⁹.

Les journaux délivrent des informations factuelles, peu variées et parfois dénuées d'esprit critique. La presse souffre d'une insuffisance de sujets à traiter, tout peut devenir objet de débat et d'affrontements. La liberté d'expression se résume en « guerre de communiqués de presse » des partis et associations politiques ou en « querelles de clochers de quelques politiciens », autour de la question du pouvoir politique et des satisfactions des ambitions

⁹³⁵ Marie-Soleil FRÈRE, *Le paysage médiatique congolais. État des lieux, enjeux et défis*, Kinshasa, FCI, 2009, p. 6.

⁹³⁶ L'Association congolaise des journalistes reporters (A.C.J.R.) qui créé en 1995, « les Oscars de la presse congolaise » encourage les professionnels des médias à servir une information crédible et responsable. Elle récompensa, dès sa première édition, *La Semaine Africaine* qui obtint l'oscar du meilleur journal et son rédacteur en chef, Joachim MBANZA, celui de meilleur éditorialiste.

⁹³⁷ Jean-Baptiste LEGAVRE (dir.), *La presse écrite : objets délaissés*, Paris, L'Harmattan, 2004.

⁹³⁸ Viclaire MALONGA, *La Semaine Africaine*, n° 2339, 6 décembre 2001, p. 6, cite l'éditorial d'Adrien WAYI-LEWY, directeur général des *Échos*, n°73.

⁹³⁹ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 212.

personnelles et égoïstes qui en découlent. Les frontières entre ce qui relève du public et du privé disparaissent du coup et deviennent plus poreuses⁹⁴⁰ :

« Dans une expression cacophonique qui a néanmoins le mérite d'être plurielle, ils apportent, quoi qu'on en dise, une information diversifiée et une foison de commentaires sur la grande et la petite actualité, sur la démocratisation en cours dans le pays. Alors que certains d'entre eux semblent soucieux de discrétion sur leurs opinions, d'autres – qui sont le plus grand nombre – les affichent ostensiblement et ne font aucun mystère de leurs choix partisans, se constituant quasiment en relais propagandaires de ces formations politiques qui briguent l'exercice du pouvoir »⁹⁴¹.

La précarité des journaux et surtout la formation insuffisante des journalistes ne permettent pas à ces derniers d'assumer leur indépendance face aux pressions politiques et économiques. Sans des médias de qualité, véritablement libres et indépendants, les citoyens ne peuvent pas être suffisamment éclairés pour se faire seuls leurs propres opinions et avoir un avis ou un point de vue à donner sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne et à des domaines variés. *« Moyen d'information, la presse a un rôle propre et important à jouer pour le développement d'une culture de tolérance par l'exemple et le service d'une information complète, libre de préjugés, de partis-pris partiels et de passions partiales, c'est-à-dire par l'exercice honnête et compétent de sa fonction »⁹⁴².* La bipolarisation de la presse partisane finit par détourner une partie des lecteurs, saturés en général par les antagonismes et les discours idéologiques déviants des politiciens. Ils sont à la recherche d'autres sources d'informations diversifiées. Les lectorats se partagent alors entre des journaux à sensation ou à scandales dits de « faits divers »⁹⁴³ contribuant à sensibiliser à des problèmes de la vie quotidienne⁹⁴⁴ et par les journaux qui se distinguent par la satire et la caricature politique, synonymes de cocasserie, qui amusent le public à travers l'ironie⁹⁴⁵ et l'humour implicites.

⁹⁴⁰ Dominique WOLTON, « Les contradictions du nouvel espace public médiatisé », in *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS Editions, 2012, p. 144.

⁹⁴¹ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 34.

⁹⁴² *La Semaine Africaine* n°2028, du 11 mai 1995, p. 5.

⁹⁴³ Le fait divers est considéré comme « un art de masse », comme « littérature même si cette littérature est réputée mauvaise », Roland BARTHES, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Seuil/Tel Quel, 1964, p. 197 (première parution dans *Médiations* 1962).

⁹⁴⁴ Annie LENOBLE-BART, André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne*, op. cit. p. 109.

⁹⁴⁵ Comi TOULABOR, « La dérision politique en liberté à Lomé », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 136-141.

3.1.3.4. Les journaux satiriques : principaux relais de la rumeur

Les scandales politiques et les faits divers d'une part, la caricature et la satire de l'autre, sont les deux autres tendances présentes dans la presse congolaise⁹⁴⁶. « *Si l'on étudie le discours tenu par cette presse privée émergente, un des modes de cette contestation s'affirme d'une manière frappante : il s'agit de la critique par l'ironie, la caricature et la métaphore* »⁹⁴⁷. L'apparition de la presse satirique⁹⁴⁸ a apporté une bouffée d'oxygène, quelque chose de rafraîchissant dans le champ médiatique constitué en majorité de journaux d'opinions caractérisés par leur amateurisme. Elle apparaît au moment où les réformes politiques nécessaires pour instaurer un État démocratique au Congo sont en cours : « *Avec les processus d'ouverture démocratique et l'apparition d'une presse privée d'opinion, c'est un de ces langages cachés qui a pu surgir en toute lumière. L'indiscipline, l'indocilité d'une partie de la société civile s'est exprimée librement dans un renouvellement profond du discours politique : critique et ironie, désacralisation des "Big Men", caricatures et métaphores suggestives* »⁹⁴⁹. Le public est friand, dans un premier temps, de ces journaux d'un nouveau genre : *Madukutsékélé*, *La Rumeur*, *Le Choc*, *La Colombe*, *Le Forum* et *Maintenant*. « *L'hebdomadaire Madukutsiékelé, surnommé Maduku, animé par des étudiants fraîchement diplômés, a été le premier à user d'un ton très satirique, remportant un grand succès pendant la Conférence nationale* »⁹⁵⁰. *Madukutsékélé* et *La Rumeur* sont les pionniers des journaux satiriques. *Madukutsékélé* a eu à tirer jusqu'à plus de 30 000 exemplaires pendant la Conférence nationale⁹⁵¹, tirage sans précédent, aucun autre organe de presse au Congo n'a pu faire mieux. L'équipe rédactionnelle de *La Rumeur* va se disloquer, plus tard, suite à des désaccords internes profonds. Les sortants créeront *La Rue Meurt*. D'autres publications emboîteront le pas aux pionnières : *La Ruche*, *Le Vagabond*, *Révélation*, *Le Flambeau*, *Les chiens écrasés*, etc.

⁹⁴⁶ « *Une paix musclée, affermie par le régime de Denis SASSOU NGUESSO, à partir de 1979, avait eu raison d'une population réputée rebelle et frondeuse à l'égard de ses dirigeants. Néanmoins, son humour noir et mordant n'avait guère perdu de son éclat ; cet esprit persifleur assez présent aujourd'hui dans le ton (souvent sous forme satirique) de la presse écrite à Brazzaville, notamment dans les journaux tels que "Le Choc" ; "La Rue Meurt" et "Maintenant" demeurent une arme insidieuse aux effets ravageurs contre l'autorité du P.C.T* », Gaspard NSAFU, *Congo de la démocratie à la démocrature*, op. cit., p. 65.

⁹⁴⁷ Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot. Les traces de l'oralité dans la presse écrite africaine », op. cit., p. 15.

⁹⁴⁸ Dans son étude de cas sur la presse « conférentielle », Léon BEMBA consacre essentiellement son analyse sur les journaux *Madukutsékélé* et *La Rumeur*, in *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 135-144.

⁹⁴⁹ Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot... », op. cit., p. 15.

⁹⁵⁰ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...* op. cit., p. 183 ; lire Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 133-139.

⁹⁵¹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, op. cit.

La caricature et la satire deviennent le genre prisé par de nombreux lecteurs : « *Dans ce déferlement de journaux, une place de choix est faite aux dessinateurs dont les planches réjouissent les lecteurs. Le recours à la caricature, souvent très appuyée, sert à accentuer des propos déjà très irrévérencieux mais dont le ton exagérément libre traduit l'ivresse d'une liberté retrouvée* »⁹⁵². Les Congolais raffolent de cette presse libre au ton grinçant, qui « *éructe sans retenue. Dénonce, admoneste, menace* »⁹⁵³. Elle rencontre un succès commercial immédiat, bien que l'environnement culturel soit marqué par une crise de la lecture très étroitement liée à la décadence du système éducatif. « *En cette période de liberté euphorique, les lecteurs préféraient les nouveaux journaux, plus mordants, attaquant sans ménagement le pouvoir et les hommes politiques. La caricature y tint une bonne place et remporta d'énormes succès auprès du public* »⁹⁵⁴. Elle attire également le public analphabète⁹⁵⁵ qui apprécie le décor cocasse et ironique dont les principales cibles sont les politiciens. Les lecteurs sont parfois surpris par les critiques acerbes de certains qui rivalisent d'insolence et de désinvolture envers le pouvoir. C'est la période du libertinage de la presse congolaise, qui dénonce presque tout, jouant avec la liberté de « l'injure », de la « calomnie », etc., que dénonce la liberté de presse. Les journaux se font l'écho de certaines fausses informations sous couvert d'instrumentalisation consentante de scoops « bidonnés »⁹⁵⁶. Les journaux privés ne s'embarrassent pas de métaphores⁹⁵⁷ pour critiquer l'action des dirigeants. *La Rumeur* utilise des jeux de langage qui permettent, à travers la métaphore et le parler populaire, de créer des néologismes francisés pour attaquer les tenants du pouvoir : « *boucottage* », « *ininguissable* »⁹⁵⁸ etc. « *Face à un système médiatique verrouillé par le parti unique et peu fiable, la rumeur a conservé tout son prestige. Si bien qu'un nouvel organe de la presse en quête de crédibilité n'a pas trouvé meilleur titre que... La Rumeur* »⁹⁵⁹. Cette presse qui caricature le monde politique, brocarde le président de la République et les affuble

⁹⁵² Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, op. cit., p. 66.

⁹⁵³ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 182.

⁹⁵⁴ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », op. cit., p. 68.

⁹⁵⁵ L'éditeur de *La Rumeur*, Jean-Claude BONGOLO indique : « *il nous fallait trouver une forme d'écriture accessible à plus de gens. La caricature nous a paru être cette écriture. Aussi avons-nous fondé notre journal sur la base des satires présentées sous forme de caricatures. Ainsi même les illettrés pouvaient acheter le journal et voir ne fut ce que les caricatures qui tournaient en dérision les chefs du pays en cette période de contestation politique où il était interdit d'interdire* », interview Jean-Claude BONGOLO in Léon BEMBA, op. cit., p. 146.

⁹⁵⁶ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 310.

⁹⁵⁷ Marc LITS et Caroline HUYNEN, « La métaphore est-elle soluble dans la presse écrite ? », *Recherche en communication*, n° 2, 1994, p. 37-55.

⁹⁵⁸ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, op. cit., p. 66.

⁹⁵⁹ Fabrice WEISSMAN, *Élections présidentielles de 1992 au Congo*, Talence, Institut d'études politiques Bordeaux, CEAN, 1993, p. 60.

de tous les noms d'oiseaux possibles bénéficie de toutes les attentions du public. « *La nouvelle presse libre a servi de support reconnu, formalisé, institutionnalisé, à l'expression du désaccord et de la contestation, exprimés jusque-là de manière informelle* »⁹⁶⁰ Les journaux se veulent libres, indépendants et percutants, sur un certain nombre de sujets intéressant l'opinion publique. Ces nouvelles thématiques sont utilisées pour attirer : « *Même abonné, le lecteur n'est plus considéré comme captif du titre qu'il lit, il faut le captiver* »⁹⁶¹.

Cependant, mal conçue, aux articles truffés de fautes et de coquilles, au style extravagant, la presse satirique paraît avec des titres racoleurs, accrocheurs, dont le contenu est inconsistant. Elle relaie les rumeurs qui envahissent quotidiennement l'espace public et constituent l'une des sources d'information la plus consommée par le public, « *de la même manière que, naguère, radiotrottoir prétendait donner une "autre" version que celle des médias officiels, trop silencieux sur la vérité et trop bavards sur le mensonge* »⁹⁶². Les informations sont quelquefois réduites à un ensemble de sources non vérifiables, des ragots colportés par la « rue » ou qui sortent directement des officines des partis politiques. Ainsi, pour l'anthropologue Dale EICKELMAN⁹⁶³ « *L'utilisation du terme "rue" plutôt que de "sphère publique" ou "public" sous-entend de la passivité ou une propension à la manipulation facile et implique un manque de leadership formel ou informel* ». La rumeur est le plus ancien des médias⁹⁶⁴. Communément appelée le « bouche à oreille », « radiotrottoir » dans les deux Congo, « Chaîne 3 » au Gabon (où il n'existe que deux chaînes), « radio Kankan » en Guinée ou encore le « téléphone arabe » dans les pays du Maghreb, la rumeur fait presque figure de mode de communication en Afrique en général et au Congo en particulier. « *Au caractère précaire de ces journaux s'ajoute une autre caractéristique : une extrême porosité à la rumeur. Se voulant une presse de rue, proche de ses lecteurs, la presse se fait le relais écrit de Radiotrottoir; c'est un média bon conducteur de la rumeur* »⁹⁶⁵. L'information s'oppose à la rumeur. Les journaux qui se proclament d'informations générales se doivent de proposer, à leurs lecteurs, des informations honnêtes et vérifiées. Lorsque les journalistes parlent d'information, ils sont appelés à se fonder sur des faits concrets et non sur des ragots supposés, dont on ne peut justifier, vérifier ni l'origine ni les fondements. Ce qui n'est pas

⁹⁶⁰ Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot... », *op. cit.*, p. 15.

⁹⁶¹ Yves LAVOINNE, *Le langage des médias*, *op. cit.*, p. 77.

⁹⁶² Élisabeth DORIER-APPRILL et al., *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, *op. cit.*, p. 151-152.

⁹⁶³ Dale EICKELMAN, « The Arab "street" and the Middle East's Democracy "Deficit" », *op. cit.*, p. 40.

⁹⁶⁴ Jean-Noël KAPFERER, *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1987, p. 10.

⁹⁶⁵ *Ibidem*.

toujours le cas dans la pratique dans la plupart des rédactions. « *La presse africaine, elle, aura plutôt tendance à opérer un mélange entre ces deux stades de la nouvelle : soit parce qu'elle est mal outillée pour rétablir les faits ; soit parce que la puissance de la rumeur s'impose à elle et, au juste, sert son propos qui est moins d'informer que de dénoncer, étriller, amuser ou orienter...* »⁹⁶⁶ constate Thierry PERRET.

La majorité des journalistes Congolais que nous avons rencontrés évoquent souvent la grande difficulté à accéder aux sources d'informations et aux personnes ressources fiables et crédibles qui peut expliquer le recours aux rumeurs. La non accréditation de certains journaux dans les milieux institutionnels les prive aussi d'information. En dehors des médias étrangers, seule la rumeur peut apporter une version différente, juste, fausse ou déformée des informations autres que les sources officielles :

*« La rumeur n'est donc plus "silencieuse" tapie dans le murmure du bouche à oreille, qui est constitutif de l'oralité foncière de radiotrottoir, plus limitée à la clandestinité du trottoir ou du nganda. Elle occupe désormais le champ de l'écriture du journal; elle s'écrit noir sur blanc; elle triomphe dans un journal éponyme, reprise, d'ailleurs, de façon plus ou moins implicite, par les différents journaux qui exploitent la rumeur et qui, loin de s'en cacher, créent des personnages chargés de figurer le vecteur de la "contagion rumorale" : le Moustique pour La Rumeur, le Porc pour Madukutsékélé, le Vagabond pour Le Vagabond »*⁹⁶⁷.

Dans une société de tradition orale, où la rumeur est profondément ancrée dans les mœurs et s'invite au quotidien dans les ménages, elle constitue, de fait, un média parallèle. La liberté d'expression dans la société congolaise est réduite dans certains espaces publics (transports, marchés, places publiques, etc.) au « bouche à oreille » qui s'accompagne de son corollaire de dérives (mensonge, propagande, désinformation, manipulation, etc.) : « *Celle-ci constitue le principal vecteur de communication au sein des sociétés coutumières reposant sur une culture de l'oralité. Or ce médium n'a pas été anéanti par la diffusion des médias modernes. Quel que soit le succès de la radio, de la télévision ou de la presse, ces derniers n'ont pas détrôné la crédibilité du bouche à oreille. Ce n'est pas tant l'extranéité des vecteurs d'information qui est en cause, que le discrédit porté sur eux par les années de monopartisme* »⁹⁶⁸. Elle supplante les « vrais » débats d'analyses et de critiques des différents courants de pensée. Au lieu d'exprimer librement leurs opinions sur des sujets d'intérêt national, de nombreux journaux

⁹⁶⁶ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., pp. 213-214.

⁹⁶⁷ Nicolas MARTIN-GRANEL « La presse », in Élisabeth DORIER-APPRILL et al., *Vivre à Brazzaville...*, op. cit., p. 151.

⁹⁶⁸ Fabrice WEISSMAN, *Élections présidentielles de 1992 au Congo*, op. cit., p. 60.

préfèrent la dissimulation et l'intoxication en sourdine⁹⁶⁹. « *Les journaux de la presse nouvelle se firent d'ailleurs l'écho de certaines fausses informations. La puissance de ce médium de la rue est directement liée à "sa rapidité spectaculaire" et aussi au fait qu'elle touche "une audience immense" »*⁹⁷⁰. Le déficit d'informations et le discrédit des populations vis-à-vis des médias officiels renforcent le phénomène de radio trottoir qui s'apparente à une sorte de presse parallèle, concurrençant parfois les moyens d'information officiels. « *Et radiotrottoir génère parfois un véritable débat sur des problèmes politiques, sociaux et économiques importants mais passés sous silence par les dirigeants. En fait, elle constitue une conséquence directe de la censure et se développe d'autant plus que les médias locaux ne bénéficient d'aucune crédibilité »*⁹⁷¹. La diffusion des rumeurs dans certains journaux ne représente-t-elle pas aussi un raccourci facile pour émouvoir un maximum de lecteurs ? Ou encore un moyen commercial pour vendre un maximum de numéros ? Sociologiquement, le comportement intrusif des Congolais dans la vie quotidienne de leurs voisins fait qu'ils écoutent tout et n'importe quoi et y accordent une certaine crédibilité : « *En Afrique, en ville, (La Rue) est la première source d'information auprès de laquelle le citoyen se met au courant de l'actualité, analyse la situation politique de la Cité. Elle remplace l'arbre à palabres ou le m'bongui de nos villages (...). L'homme de la rue prend la température sociale du pays dans la rue avant de tourner le bouton de sa radio »*⁹⁷².

L'information ne saurait être seulement la fonction des médias, d'abord parce que ceux-ci diffusent aussi des divertissements, de la culture, de la publicité, mais aussi parce que la communication interpersonnelle ou la rumeur représentent des sources d'information primordiales pour nombre de citoyens⁹⁷³. « *Radio trottoir délire et raconte sur tous les sujets où se mêlent le vrai et le faux, à l'appui de slogans simplificateurs proches de la violence »*⁹⁷⁴. La crédibilité de l'information est une exigence qui découle de la signification étymologique même de l'acte d'informer. L'exigence de vérité, en tant que devoir moral et professionnel, s'impose au journaliste dans son rôle d'observateur qui rend compte des faits, mais aussi dans sa fonction d'interprète et de narrateur. Radiotrottoir est le « *le seul média, comme aiment*

⁹⁶⁹ « Cela traduit un manque de liberté d'expression ou une dictature qui ne dit pas son nom. Le débat d'idées doit permettre à ce que ces faiblesses viennent en surface et que les auteurs de ces pensées basses se disqualifient eux-mêmes face à la majorité silencieuse à l'écoute », Emmanuel NGOMBET, *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

⁹⁷⁰ Arnaud NGANGA MASSENGO, *La nouvelle presse face à la crise du processus de démocratisation au Congo*, op. cit., p. 40.

⁹⁷¹ Marie-Soleil FRÈRE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 57-58.

⁹⁷² Fabrice WEISSMAN, *Élections présidentielles de 1992 au Congo*, op. cit., p. 60.

⁹⁷³ André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, op. cit., p. 148.

⁹⁷⁴ *La Semaine Africaine*, n°1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

plaisanter les Congolais, à émettre vingt-quatre heures sur vingt-quatre sans autorisation et qui relaie les rumeurs, les fuites ou confidences (vraies ou fausses) des milieux officiels avec tous les risques de la désinformation »⁹⁷⁵. Certes, les journaux satiriques à travers les dessins des caricaturistes traitent l'actualité politique sous un angle différent des titres d'informations générales. Mais au fur et à mesure, les journaux vont perdre leur pouvoir de séduction, frappés par un phénomène de tassement⁹⁷⁶. Leur succès inattendu sera de courte durée, étant donné l'intérêt et l'exigence des lecteurs à vouloir disposer d'informations crédibles, en lieu et place de la propagande politique, du positionnement partisan et du colportage des rumeurs dont les sources souvent non identifiées, ne peuvent être vérifiées. Après l'engouement et la nouveauté pour une presse libre de critiquer « *il y eut une certaine lassitude du lectorat liée soit à la répétition du même type d'articles, soit à l'escalade des dénonciations de scandales et d'une violence de ton, s'expliquant par la concurrence entre les titres* »⁹⁷⁷. L'on assiste au déclin de la presse politique réduite « *à un simple canal d'expression d'opinions si démesurées et si excessives qu'il a fini par verser dans les injures, la diffamation et le dénigrement* »⁹⁷⁸. L'opinion n'est plus séduite, comme à ses débuts, des révélations « explosives » et irrévérencieuses étalées à toutes les « unes » des journaux. Elle se rend compte qu'elle a besoin d'informations de fond, plus fouillées et vérifiées, en lieu et place de récits politico-médiatiques peu instructifs pouvant être considérés comme accessoires.

C'est dans ce contexte que les journalistes congolais sont appelés à mettre l'accent sur le respect de la déontologie, à prôner un usage plus modéré du sensationnel. « *Nous professionnels de l'information et de la communication, nous nous laissons embobiner par les chapelles politico-régionalistes, en sacrifiant allègrement notre déontologie, nos droits et devoirs* » reconnaît Joachim MBANZA⁹⁷⁹. Or l'information de fond pose deux problèmes : d'une part un problème éditorial, celui de la formation des journalistes et d'autre part le problème des moyens financiers, nécessaires pour pouvoir traiter l'information. Les journalistes, pour certains, n'ayant pas une formation de base suffisante, se sont sentis plus ou moins limités. Dès que la bulle de l'euphorie de la Conférence nationale a éclaté, il fallait être sur le terrain de la réalité, donc avoir des moyens financiers pour chercher l'information et cela n'était pas à la portée de tous. « *La presse africaine une fois sortie des émois et des*

⁹⁷⁵ Polydor-Edgar M.M. KABEYA, « *L'arbre-qui-parle* »..., *op. cit.*, p. 15.

⁹⁷⁶ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone...*, *op. cit.*, p. 63.

⁹⁷⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 258.

⁹⁷⁸ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone...*, *op. cit.*, p. 63.

⁹⁷⁹ Joachim MBANZA, directeur de publication de *La Semaine Africaine*, Conférences-débats portant sur le thème « *journalisme, éthique et devoir d'information* » du 11 au 15 novembre 2002, Brazzaville.

frissons n'a pas montré un réel intérêt pour l'art. En revanche elle avait pris le tour de frapper sur des casseroles pour annoncer les grands soirs, et l'agenda setting a pratique lui est resté »⁹⁸⁰. Les journaux jouent à ce moment-là leur survie : s'adapter aux préoccupations des lecteurs ou disparaître. Certains choisissent la première option, d'autres ont sombré ou perdu toute crédibilité dans l'opinion. Les organes de presse qui se maintiennent, au prix de mille sacrifices et périls, participent au difficile et douloureux processus de démocratisation⁹⁸¹.

Les journaux créés par les partis politiques et les promoteurs indépendants ont assuré un rôle de vecteur de la contestation démocratique contre le pouvoir en place. Cependant toutes les attentes escomptées par les populations vis-à-vis de la presse privée n'ont pas été satisfaites ; le contenu d'une grande partie de la presse privée écrite, en dépit d'un ton parfois véhément, s'est révélé aussi peu intéressant que celui de la presse d'État quant à la constitution d'un espace public de débat⁹⁸².

3.2. Médias, démocratie et opinion publique : les ferments de l'espace public citoyen

Le renouveau de la presse écrite privée qui a accompagné le processus de démocratisation politique est porteur d'espoirs et d'enthousiasme⁹⁸³. Les relations entre la presse et la politique sont au cœur de la problématique de l'idéal démocratique.

3.2.1 Quelle démocratie pour le Congo ?

Le débat sur la définition de la démocratie - concept polysémique⁹⁸⁴ et contesté - n'a toujours pas abouti sur une définition universellement admise⁹⁸⁵. La démocratie réelle est

⁹⁸⁰ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit., p. 10.

⁹⁸¹ Georges TSHIONZA MATA, *Les Médias au Zaïre°: S'aligner ou se libérer ?*, L'Harmattan, 1996, p. 14.

⁹⁸² Monique HIRSCHHORN, « Préface », in Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone...*, op. cit., p. 13.

⁹⁸³ Marie-Soleil FRERE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 307.

⁹⁸⁴ « *Les mots qui "réussissent" socialement sont souvent ceux qui sont capables d'agglomérer chez des locuteurs très divers une pluralité de sens qui flirte avec la confusion, d'être perçus comme les réceptacles de promesses et de valeurs diverses. Les usages ordinaires de mots comme démocratie, libéralisme ou populisme souffrent et vivent des mêmes ambiguïtés* », Erik NEVEU, *Sociologie du journalisme*, op. cit., p. 13.

⁹⁸⁵ Lire à ce sujet, Giovanni SARTORI, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1974 ; Larry DIAMOND, Juan LINZ, Seymour Martin LIPSET, *Politics in Developing Countries : Comparing experiences with Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1990 ; Jacques Mariel NZOUANKEU, « L'Afrique devant l'idée de démocratie », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 128, mai 1991, p. 397-409 ; John A. WISEMAN, *The New Struggle for Democracy in Africa*, Aldershot, Avebury, 1996, p. 8-9 ; Célestin MONGA, *Measuring Democracy. A Comparative Theory of Political Well-Being*, African Studies Center, 1996; Emeka

incontestablement hypothétique. Analysant en philosophes sous l'angle de l'idéal absolu ou en système politique de la démocratie libérale, plusieurs auteurs évoquent les dimensions de ce concept en se référant à la thèse de Seymour Martin LIPSET⁹⁸⁶ ou au concept de « polyarchie » de DAHL⁹⁸⁷ qui est lié, dans une certaine mesure, à la distinction entre les définitions globales de démocratie et les approches conceptuelles plus strictes⁹⁸⁸ : « *Selon les individus, l'idéologie, le paradigme, la culture ou le contexte, le mot démocratie peut avoir un grand nombre de significations différentes. C'est d'ailleurs un signe du climat politique de notre temps que ce mot serve tantôt à désigner l'état ultime visé et souhaité par de nombreux programmes sociaux, économiques et politiques, tantôt à auto-baptiser, et donc sans doute, à légitimer, nombre de structures existantes* »⁹⁸⁹. Célestin MONGA évalue la démocratie, de façon plus globale, en fonction des objectifs bien définis, de moyens utilisés, des actions et des effets qui interagissent pour y parvenir⁹⁹⁰. « *Elle n'est pas un type global de société mais seulement un type de système politique* »⁹⁹¹, estime Alain TOURAINE. En revanche, John WISEMAN qui soutient le concept de polyarchie de DAHL considère que les définitions « maximalistes » manquent de précision quant à la nature du degré d'égalité social et économique nécessaires pour prétendre parler de démocratie⁹⁹². Elles ne peuvent être appliquées à « *tous les systèmes politiques du monde réel* ». La confusion conceptuelle de la démocratie bute sur le flou entretenu par certains types de régimes qui se proclament démocratiques⁹⁹³ mais qui ne répondent pas aux descriptives et empiriques du concept⁹⁹⁴.

NWOKEDI, *Politics of democratization : Changing Authoritarian Regimes in Sub-Saharan Africa*, Münster & Hamburg, LIT Verlag, 1995, p. 8.

⁹⁸⁶ « *L'émergence et la diffusion de la démocratie sont liées au développement socio-économique, au changement des structures sociales et professionnelles, au développement de l'éducation, à l'homogénéité sociale et à d'autres facteurs* », dans « Introduction avez-vous lu Lipset ? », *Revue internationale de politique comparée*, n° 3, vol. 15, p. 315-321.

⁹⁸⁷ « *La distinction conceptuelle et terminologique entre démocratie et polyarchie permet de souligner l'écart entre l'idéal démocratique et les systèmes politiques concrets. Cependant, même s'il reconnaît que les systèmes polyarchiques ne répondent pas parfaitement aux exigences de l'idéal démocratique, DAHL considère que les caractéristiques de ces systèmes permettent de considérer qu'ils atteignent un seuil dans la réalisation de la démocratie et qu'ils constituent en tant que tels une incarnation de l'idéal démocratique* », Philippe GÉRARD, *Droit et démocratie. Réflexions sur la légitimité du droit dans la société démocratique*, p. 151 ; Cf. Robert. A DAHL, *Democracy and its Critics*, Yale University Press, 1989, p. 177.

⁹⁸⁸ Klaas van WALRAVEN et Céline THIRIOT, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara. Transitions et virage. Un bilan de la littérature (1995-1996)*, Centre d'études africaines, 2002, p. 7.

⁹⁸⁹ Larry DIAMOND, Juan LINZ, Seymour Martin LIPSET, *Politics in Developing Countries...*, *op. cit.*, p. 9. Cité par Marie-Soleil FRERE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, *op. cit.*, p. 307.

⁹⁹⁰ Célestin MONGA, *Measuring Democracy...*, *op. cit.*, p. 10-24.

⁹⁹¹ Alain TOURAINE, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, mai 1991, p. 276.

⁹⁹² John A. WISEMAN, *The New Struggle for Democracy in Africa*, *op. cit.*, p. 8-9.

⁹⁹³ Emmanuel Ike UDOGU, « Incomplete Metamorphic Democracy as a conceptual Framework in the Analysis of African Politics : An exploratory Investigation », *Asian and African Studies (Haifa)*, vol. 1-2, n° 31, 1996, p. 7.

Dans sa démarche conceptuelle, Emmanuel UDOGU considère les démocraties occidentales comme étant « *achevées* » tandis que celles du Tiers-monde sont des démocraties « *métamorphiques inachevées* »⁹⁹⁵. Une autre approche fortement soutenue par de nombreux auteurs veut que, dans une démocratie, les personnes qui cherchent à s'investir d'une fonction publique soient élues à l'issue d'élections libres, équitables et réglementées organisées à des périodes régulières, auxquelles participent librement, tous les citoyens bénéficiant de leurs droits civils et politiques : élection d'une assemblée législative, du chef de l'exécutif au suffrage universel, etc. qui se tiennent à disposition du contrôle populaire afin de répondre de leurs actions. Cette définition ne peut être retenue dans la plupart des régimes autoritaires, notamment dans les pays africains qui se disent démocratiques. Samuel HUNTINGTON estime que les États africains ne peuvent prétendre à la démocratie « *en raison de leur pauvreté et de la violence de leur politique* »⁹⁹⁶. Ne perdant pas de vue que les théories sur la démocratie en Occident sont étroitement liées à un certain nombre de facteurs sociaux et culturelles. Les préconditions préalables à la démocratie occidentale ne peuvent être strictement respectées dans tous les pays, notamment ceux d'Afrique qui sont en phase transitoire vers des systèmes politiques beaucoup plus démocratiques. « *L'idéal démocratique ne peut être tenu pour étranger au sous-continent, pas plus en tout cas que la foi chrétienne, l'art romanesque, la pratique des instruments à vent ou le port du costume-cravate* »⁹⁹⁷. N'a-t-il pas fallu plusieurs siècles d'apprentissage de la démocratie⁹⁹⁸ aux Européens pour parvenir à un résultat satisfaisant de culture démocratique : « *la culture "civique" (...) pourrait bien être le fruit du fonctionnement prolongé d'institutions démocratiques qui engendrent des valeurs et des croyances appropriées plutôt qu'un ensemble d'exigences culturelles auxquelles il faut d'abord répondre* »⁹⁹⁹. L'Afrique devrait suivre une autre voie de modernité¹⁰⁰⁰. Le mimétisme de la démocratie occidentale, par les pays africains, pose souvent problème ; elle n'est pas toujours en adéquation avec les cultures des sociétés

⁹⁹⁴ Heather DEEGAN, *Third Worlds : Politics in the Middle East and Africa*, Londres & New York, Routledge, 1996, p. 35.

⁹⁹⁵ Klaas van WALRAVEN et Céline THIRIOT, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara...*, *op. cit.*, p. 8.

⁹⁹⁶ Samuel HUNTINGTON (ed.), « Will more countries become democratic ? », in *Political Science Quarterly*, vol. 99, summer 1984, p. 214.

⁹⁹⁷ Jean-François BAYART, « La problématique de la démocratie en Afrique noire, La Baule, et après », *Politique Africaine*, n° 43, Paris, Karthala, 1991, p. 10.

⁹⁹⁸ Daniel-Louis SEILER, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 1982, p. 174.

⁹⁹⁹ Philippe SCHMITTER, Terry Lynn KARL, « Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est », *Revue internationale des Sciences Sociales*, n° 128, mai 1991, p. 286.

¹⁰⁰⁰ Cf. Guy HERMET, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986 ; Jean COPANS, « Du vin de palme nouveau dans de vieillesalebasses. À propos de l'État, des marchés, des paysans, des crises et des luttes populaires en Afrique noire », *Genève Afrique*, vol. XXVII, n° 1, 1989, p. 7-43.

africaines¹⁰⁰¹. « Pour beaucoup d'africanistes, la démocratie telle qu'elle se vit aujourd'hui dans le monde est une curiosité pour l'Afrique noire »¹⁰⁰². S'inspirer des principes et des valeurs de la démocratie occidentale est, certes synonyme de changement, mais ceux-ci se révèlent difficiles à appliquer dans la pratique, conduisant le plus souvent à un enracinement hypothétique des valeurs démocratiques. La démocratie n'est pas « un "prêt-à-porter institutionnel" qui, imposé dans tel pays à tel moment, ne dure qu'un moment »¹⁰⁰³ ; elle n'est pas exportable¹⁰⁰⁴ *stricto sensus*. Les sociétés africaines devraient chercher à inventer *sui generis* la démocratie qui prend en compte les réalités historique, sociale et politique de chaque pays :

*« l'importation, par les élites des sociétés en voie de démocratisation, des institutions démocratiques éprouvées sous d'autres cieux laisse plutôt sceptique. De fait, si la démocratisation se limite à un simple transfert de structures politiques exogènes, il y a fort à parier qu'elle ne soit qu'un simulacre ou une greffe institutionnelle artificielle et peu crédible. Non pas que l'emprunt des modèles exogènes soit néfaste en soi, mais bien parce que leur enracinement dans une culture politique donnée exige simplement que soit pris en compte l'héritage culturel et historique qui la nourrit »*¹⁰⁰⁵

Nous soutenons l'approche de Jean COPANS qui préconise une « anthropologie politique » de la démocratie en Afrique en « s'appuyant non sur des schémas de pensée pré-établis mais sur des réalités indigènes »¹⁰⁰⁶ : on ne devrait parler de « ni démocratie à l'africaine ni démocratie en Afrique (telle Tintin au Congo » mais plutôt d'« une réalité politique et anthropologique originale, une démocratie africaine tout simplement »¹⁰⁰⁷. Nous nous associons aussi au constat que « les emprunts durables et bénéfiques résultent de leur

¹⁰⁰¹ « Si les sociétés africaines semblent comme dépossédés de la conduite de leurs affaires, c'est que les instruments sociologiques, culturels et intellectuels de la production d'un politique à la fois autonome et efficace n'existent pas. Il ne s'agit pas de s'en remettre pour la énième fois au mimétisme de l'Occident. Il s'agit de reproduire par soi-même, et non aspirer à un identique impossible et trompeur, les conditions intellectuelles et pratiques de la démocratie politique. De même que le socialisme ne s'exporte pas, la démocratie n'est pas un kit à remonter une fois rentré chez soi », Jean COPANS, *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990, p. 20-21.

¹⁰⁰² Vincent Sosthène FOUDA, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », *Les Cahiers du journalisme*, n° 19, hiver 2009, p. 202.

¹⁰⁰³ Jean COLIN, « La démocratie dans le tiers monde », dans *Commentaire*, vol. 13, n° 49, printemps 1990, p. 61. Cité par Boniface KABORÉ, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier. Essai de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 303.

¹⁰⁰⁴ Cornélius CASTORIADIS, in Rony BRAUMAN (dir.), *Le Tiers-mondisme en question*, Paris, Olivier Orban, 1986. Cité par Jean-Pierre COLIN, « La démocratie et le tiers-monde », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXI, n° 97, 1993, p. 207-223, in Gérard BERTHOUD, Giovanni BUSINO, *Enfant de la rue : identité, sociabilité, drogue*, Librairie Droz, 1993, p. 209.

¹⁰⁰⁵ Boniface KABORÉ, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier...*, *op. cit.*, p. 303.

¹⁰⁰⁶ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁰⁰⁷ Jean COPANS, *La longue marche de la modernité africaine...*, *op. cit.*, p. 263.

appropriation et de leur "inculturation" »¹⁰⁰⁸. Les désaccords qui persistent sur la définition de la démocratie « sont étroitement liés aux regards divers portés sur les conditions de son instauration et les obstacles rencontrés »¹⁰⁰⁹. Ce qui fait dire à Giovanni SARTORI que la démocratie demeure « le nom pompeux de quelque chose qui n'existe pas »¹⁰¹⁰.

Comment *La Semaine Africaine*-a-t-elle présenté le concept de démocratie à ses lecteurs ?

De l'enthousiasme populaire qui a précédé l'avènement du multipartisme au Congo, à partir de l'année 1990, les langues qui ont commencé à se délier entretiennent la confusion entre le multipartisme et la démocratie. Autrement dit, pour la grande majorité de la population le multipartisme devient synonyme de démocratie :

« La démocratie, la vraie, est contraire à celle pratiquée des années durant en Afrique et au Congo singulièrement, à travers quelques milliers d'individus, regroupés au sein d'un parti unique confondu à l'État. (...) La démocratie récuse l'hypocrisie, la brutalité, la lâcheté, la fourberie et s'éloigne des modes d'expression qui ne permettent pas la confrontation des idées, la réplique, la discussion, bref le dialogue passionné ou passionnant entre des êtres physiques qui assument, à visages découverts, la responsabilité de leurs œuvres. (...) En matière électorale, la démocratie est synonyme, de liberté de choix entre plusieurs candidats de sensibilités et de philosophies politiques différentes, et auxquels le peuple dans son ensemble, délègue ses pouvoirs, sans se dépouiller de ses droits naturels qu'il conserve jalousement, car inaccessibles, inaltérables et inaliénables »¹⁰¹¹.

La Semaine Africaine, elle, participe à éclairer l'opinion sur des sujets d'intérêt national, étant donné que la culture démocratique des Congolais se révèle faible eu égard au système politique du monopartisme instauré depuis près de trente ans. La culture politique¹⁰¹² qui jusque-là leur fait défaut nécessite que soient prises en compte certaines valeurs et convictions pour qu'elle prenne corps dans la société. On assiste à l'émergence d'un espace public démocratique.

3.2.2. L'espace public en gestation

Deux approches fondamentales abordent et traduisent différemment le concept d'espace public dans des contextes distincts ; elles renvoient aux travaux pionniers de Jürgen HABERMAS et de Hannah ARENDT et dont les modèles de référence sont respectivement

¹⁰⁰⁸ Boniface KABORÉ, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier...*, op. cit., p. 303.

¹⁰⁰⁹ Klaas van WALRAVEN et Céline THIRIOT, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara...*, op. cit., p. 9.

¹⁰¹⁰ Giovanni SARTORI, *Théorie de la démocratie*, op. cit., p. 3.

¹⁰¹¹ *La Semaine Africaine*, n° 1863-64 du 25 au 31 octobre 1990.

¹⁰¹² Gabriel A. ALMOND et Sidney VERBA, *The Civic Culture*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

l'espace public bourgeois et l'espace public grec¹⁰¹³. La première considère l'espace public comme « *une sphère publique de libre expression, de communication et de discussion* » et la seconde comme « *une scène publique d'apparition* »¹⁰¹⁴. Nous nous intéressons particulièrement à l'espace public théorisé par HABERMAS pour nous éclairer sur ce concept.

L'espace public est d'abord un espace physique (rues, places publiques, commerces, rencontres, échanges discursifs, etc.) l'*agora* qui « *forme le centre d'un espace public et commun. Tous ceux qui y pénètrent se définissent par là même comme des égaux (...), par leur présence dans cet espace politique, ils entrent, les uns avec les autres, dans des rapports de parfaite réciprocité* »¹⁰¹⁵ avant de devenir un espace symbolique où des personnes s'assemblent pour discuter des problèmes d'intérêts généraux : « *C'est seulement à partir des XVI^e et XVII^e siècles que cet espace physique devient symbolique avec la séparation du sacré et du temporel et la progressive reconnaissance du statut de la personne et de l'individu face à la monarchie et au clergé* »¹⁰¹⁶. Comme nous l'avons vu, dans les années 1970, le modèle canonique de l'espace public de HABERMAS, dans son ouvrage *L'espace public*¹⁰¹⁷, est celui de l'espace public bourgeois créé à l'époque des Lumières. Il propose une archéologie de l'espace public à partir de son émergence au XVII^{ème} siècle, et plus particulièrement au XVIII^{ème} siècle, en Allemagne, en Angleterre et en France dans la sphère bourgeoise et marchande. L'espace public est défini comme la sphère intermédiaire qui s'est peu à peu constituée, entre la société civile et l'État ; lieu privilégié de discussion publique, libre et contradictoire où s'instaure un « *échange discursif de positions raisonnables sur les problèmes d'intérêts généraux permet de dégager une opinion publique. Cette « publicité » est un moyen de pression à la disposition des citoyens pour contrer le pouvoir de l'État* »¹⁰¹⁸. Les bourgeois éclairés faisant « *usage de leur raison* » et préoccupés de s'affranchir de l'influence culturelle et idéologique de l'aristocratie et de l'église s'approprient « *la sphère*

¹⁰¹³ Voir Jean-Marc FERRY, « Les transformations de la publicité politique », in *Le nouvel espace public*, *Hermès*, n° 4, 1989, p. 15-26 ; Louis QUÉRÉ, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, n° 18, p. 75-91 ; Philippe BRETON et Serge PROULX, *L'explosion de la communication...*, *op. cit.*

¹⁰¹⁴ Louis QUÉRÉ, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *op. cit.*, p. 77.

¹⁰¹⁵ Jean-Pierre VERNANT, *Les Origines de la pensée grecque*, Paris, PUF, 1962, p. 121. Cité par Michel BERTRAND, *L'Église dans l'espace public. De quel droit prend-elle part à ses débats ?*, Genève, Labor et Fides, 2011, p. 159.

¹⁰¹⁶ Dominique WOLTON, *Penser la communication*, *op. cit.*, p. 379.

¹⁰¹⁷ Jürgen HABERMAS, *L'espace public...*, *op. cit.*

¹⁰¹⁸ Dominique WOLTON, *Penser la communication*, *op. cit.*, p. 379.

publique contrôlée par l'autorité » et la transforme « *en sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir d'État* »¹⁰¹⁹. Le développement d'une presse d'opinion participe aussi à l'émergence d'une réelle opinion publique : « *une opinion vraie, régénérée par la discussion critique dans la sphère publique* »¹⁰²⁰. Cependant, la grande majorité des citoyens est exclue de l'espace de discussion et de débats car dépourvue de la « Raison » et des qualités culturelles nécessaires à l'exercice. Nous sommes en présence d'un modèle rationaliste de l'espace public dans lequel l'opinion émerge de la confrontation rationnelle des arguments entre les différents protagonistes. HABERMAS reconnaît les faiblesses de la vision idéale type du modèle démocratique de l'espace public bourgeois dont il attribue le déclin essentiellement à l'administration, aux associations et aux partis politiques¹⁰²¹. Il considère que l'apparition de l'État-providence, le développement de la culture de masse et le recours aux sondages ont perverti le principe de « publicité ». Le modèle habermassien de l'espace public demeure un modèle normatif. Reconstitué à partir d'un contexte historique bien précis en Europe, l'espace public bourgeois d'HABERMAS ne peut servir de référent aux sociétés contemporaines plus ou moins démocratiques et qui de surcroît, se distinguent les unes des autres par un espace public spécifique. Bien évidemment, l'espace public n'est plus aujourd'hui, à l'image de celui qu'il était autrefois. À ce sujet, nous nous accordons avec Dominique WOLTON que dans une démocratie de masse, l'espace public devrait davantage s'élargir avec beaucoup plus de sujets à débattre, d'un nombre plus important d'acteurs intervenant en public, de l'omniprésence de l'information, des sondages, du marketing et de la communication :

« Il s'agit d'un espace symbolique où s'opposent et se répondent les discours, la plupart contradictoires, tenus par les différents acteurs politiques, sociaux, religieux, culturels, intellectuels, composant une société. C'est donc avant tout un espace symbolique, qui requiert du temps pour se former, un vocabulaire et des valeurs communes, une reconnaissance mutuelle des légitimités ; une vision suffisamment proche des choses pour discuter, s'opposer, délibérer. On ne décrète pas l'existence d'un espace public comme on organise des élections. On en constate l'existence. L'espace public ne révèle pas de l'ordre de la volonté. Il symbolise simplement la réalité d'une démocratie en action, où l'expression contradictoire des informations, des opinions, des intérêts et des idéologies. Il constitue le lien politique reliant des millions de citoyens anonymes, en leur donnant le sentiment de participer effectivement à la politique. Si l'on peut volontairement instituer la liberté d'opinion, la liberté de la presse, la publicité des décisions politiques, cela ne suffit pas à créer un espace public. (...) L'espace public suppose au contraire l'existence d'individus

¹⁰¹⁹ Jürgen HABERMAS, *L'espace public...*, op. cit, p. 61.

¹⁰²⁰ Jürgen HABERMAS, *ibidem*, p. 105.

¹⁰²¹ *Ibidem*, p. 215.

plus ou moins autonomes, capables de se faire leur opinion, non " aliénés aux discours dominants " , croyant aux idées et à l'argumentation, et pas seulement à l'affrontement physique. Cette idée de construction des opinions par l'intermédiaire des informations et des valeurs, puis de leurs discussions, suppose aussi que les individus soient relativement autonomes à l'égard des partis politiques pour se faire leur propre opinion »¹⁰²².

La Semaine Africaine va jouer un rôle essentiel dans la formation d'une opinion publique, dans une société en mutation.

3.2.3. Formation et manifestation de l'opinion publique dans la presse en Afrique et au Congo

Il nous a paru pertinent de reprendre, en l'état, les grandes lignes de l'analyse d'André-Jean TUDESQ¹⁰²³ sur l'opinion publique dans la presse en Afrique subsaharienne en général et au Congo en particulier. Si nous partons du postulat que la presse et les médias jouent un rôle dans la formation de l'opinion, nous sommes amené à considérer les autres facteurs dont l'importance est d'autant plus grande en Afrique que la presse écrite ne touche qu'une minorité de la population, même s'il s'agit de la plus active et souvent la plus influente. L'opinion publique est une composante incontournable de la démocratie. Mais les deux concepts comprennent des définitions si diverses que la relation établie entre les deux n'éclaire guère le problème de leur existence. La référence à l'une ou à l'autre est déjà toutefois le gage d'une aspiration à une participation plus active à la vie publique, même si elle n'est pas toujours exempte de langue de bois. Les critères utilisés en Occident pour savoir si la presse est le guide de l'opinion ne sont que médiocrement valables dans un contexte où les journaux ne sont lus que par une infime partie de la population. Elle n'est, en revanche, que le reflet que de ses lecteurs, de leurs préoccupations et de leurs mentalités. Certes par le biais des leaders d'opinion, un journal peut jouer un rôle de guide pour une population bien plus large que son seul lectorat. Deux difficultés majeures se présentent quand on cherche à définir la notion d'opinion publique en Afrique : comment établir une différenciation entre l'opinion du groupe familial ou de l'ethnie qui laisse peu de latitude à l'opinion individuelle et la pratique du consensus dans la mentalité africaine. Dans les sociétés occidentales, l'opinion publique, tout en se distinguant des opinions privées dont elle n'est pas seulement la somme, n'apparaît libre et active que lorsqu'elle peut s'exprimer contradictoirement et repose sur le

¹⁰²² Dominique WOLTON, *Penser la communication*, op. cit., p. 379-380.

¹⁰²³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p 297-305.

libre exercice des droits individuels. Dans les sociétés traditionnelles africaines, la solution des contradictions par la palabre est antérieure à l'expression de l'opinion qui traduit alors le consensus ; c'est cette pratique qui s'était étendue aux régimes à parti unique. On ne saurait confondre opinion publique et démocratie ou même démocratisation. L'appel à l'opinion publique confondue avec « concertation », « union », « consensus », « volonté nationale » s'accompagne d'une manipulation de l'opinion par la presse. La référence à l'opinion est moins liée à des partis qu'à un concept bien plus général qui s'apparente à un consensus réel ou supposé.

C'est en ce sens que *La Semaine Africaine* du 7-13 mai 1992, parle de la presse comme « professeur de l'opinion »¹⁰²⁴. Elle fait souvent référence à l'opinion publique, terme utilisé dans un sens plus large que le seul domaine politique, assimilé à « l'ensemble de la population ». La Conférence nationale avait été présentée dans son numéro du 31 janvier-5 février 1991 comme une revendication « *des syndicats, des nouveaux partis, des Églises et de nombreux secteurs de l'opinion* ». Dans « *le Congo dans la démocratie pluraliste* »¹⁰²⁵, l'éditorialiste et rédacteur en chef, Joachim MBANZA, faisant état de la nouvelle presse privée et reprenant une citation d'un journaliste sur « *la liberté d'opinion retrouvée* », considère que la Conférence nationale fut « *une école où l'on a appris à faire un usage constructif de la liberté, à respecter les opinions des autres* ». Dans le même numéro, l'article « *Ne pas dévoyer le processus démocratique* » parlait de « *cette période de préparation de l'opinion aux changements à venir* ». En première page du numéro du 23-29 juillet 1992, l'un des titres : « *Congo : l'affaire des faux ingénieurs agronomes : l'opinion publique s'émeut* » revient sur un fait divers au sujet des « gilets pare-balles » saisis à l'aéroport de Brazzaville ; il est question des rumeurs qui inquiètent « l'homme de la rue », l'opinion étant assimilée au « peuple congolais ». Un long article de Gaston BAZENGAMIO dans le numéro du 11-17 juin 1992 « *Bilan de santé de notre transition* » déplore « les pièges du consensus » et « la nouvelle langue de bois » et souhaite une « rupture » avec l'ancienne classe politique et avec l'État rentier : il aurait souhaité « un grand parti démocratique » communiquant « avec l'opinion la plus large » ; le mot est toujours utilisé comme un ensemble, au singulier et non au pluriel, pour les « courants de pensée », les partis et les associations. Dans le même sens, « *la démocratie en marche : politique et liberté de la presse : l'injustice ou le désordre ?* » dans le numéro du 28 mai-3 juin 1992, son auteur ne considère jamais la presse comme un

¹⁰²⁴ André-Jean TUDESQ, *ibidem*, p. 301.

¹⁰²⁵ *La Semaine africaine*, n° 1886, du 18-24 juillet 1991.

reflet (ou un guide) de l'opinion, mais voit dans celle-ci plutôt un arbitre : « *l'opinion publique ne s'y trompe pas, qui sait à quoi s'en tenir sur le positionnement des journalistes par rapport à tel ou tel groupe de sensibilités politiques* ». Il est significatif de trouver dans le journal catholique, très éloigné des préoccupations ethniques, Côme MANCKASSA (6-12 août 1992, « *De l'État ethno-régional* ») dénonçant cette pratique dangereuse, mais quasiment institutionnalisée de la gestion de l'appareil étatique avec une référence fréquente à l'opinion. Dans « *Médias d'État et liberté de l'information* » du 26 novembre-2 décembre 1992, pour définir la liberté de l'information, *La Semaine Africaine* utilise les expressions : « l'opinion ne cesse de s'interroger... », « la capacité de communiquer à autrui l'opinion de son choix », elle fait aussi mention de « l'expression pluraliste de l'opinion publique » et de « ceux qui veulent utiliser les médias pour manipuler l'opinion », etc.

La construction d'une opinion publique suppose une capacité d'opinions individuelles et collectives qui ne soient pas conditionnées par une appartenance ethnique ou familiale ; ces conditionnements n'ont pu être contenus que par des forces religieuses ou sociales : d'où l'importance des Églises chrétiennes des syndicats, etc. Les forces religieuses chrétiennes jouent un rôle important à la fois dans la formation et dans l'expression des opinions ; tous les journaux consacrent de nombreux articles aux réunions de leurs représentants. Enfin, il ne faudrait pas oublier le rôle de la peur de s'exprimer plus librement : à la presse parfois de l'exploiter pour manipuler l'opinion. Cette exploitation de la peur est pratiquée aussi bien par la presse gouvernementale faisant craindre le chaos avec le changement que par la presse opposante qui agite le spectre du retour de la dictature.

Il n'est pas évident que la notion d'opinion soit valorisée dans les sociétés africaines, pas plus que celle du pluralisme, au moins dans la fraction la plus traditionaliste, attachée au consensus. Les associations traditionnelles, les chefferies jouent un rôle moins dans la formation des opinions que dans leur expression, parlant au nom des communautés ethniques ou locales, dont tous les membres n'ont pas toujours accès à la parole. L'opinion publique a été considérée parfois comme un mythe tant elle est indéfinissable. Elle se manifeste surtout lorsqu'il y a inadéquation entre la réalité et ce qui est souhaité. L'opinion publique existe surtout par sa diversité ; mais la société africaine conçoit la discussion si elle aboutit à un consensus. Miroir déformant (pas toujours et pas seulement en Afrique), la presse écrite devient de plus en plus – au moins dans certains États Africains – un indicateur des tendances de l'opinion, en même temps qu'elle contribue à la construire.

Le développement des journaux en ligne va élargir le nombre de lecteurs au-delà des frontières locales. Mais comment les professionnels des médias s'approprient-ils Internet ?

3.2.4. Internet et appropriation professionnelle par la presse écrite

Avec la mondialisation, l'Afrique est entrée dans une nouvelle ère, celle de la société de l'information¹⁰²⁶ marquée par une « révolution des technologies de l'information »¹⁰²⁷ dont les outils, les contenus, etc. bouleversent la vision des sociétés modernes dans lesquelles le progrès technique est synonyme de développement, de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de la vie, d'une plus grande participation politique et du besoin de réduire les inégalités des ressources informationnelles¹⁰²⁸ dans le monde :

« L'information et la communication sont à la base du progrès, de l'esprit d'entreprise et du bien-être de l'être humain. Par ailleurs, les TIC ont une incidence immense sur presque tous les aspects de notre vie. L'évolution rapide de ces technologies crée des occasions complètement nouvelles de parvenir à des niveaux de développement plus élevés. Leur capacité à réduire bon nombre d'obstacles classiques, notamment ceux que constituent le temps et la distance permet pour la première fois dans l'histoire de faire bénéficier de leur potentiel des millions d'êtres humains dans toutes les régions du monde »¹⁰²⁹.

Ce discours convenu vise la réduction de la « fracture numérique »¹⁰³⁰ aux quatre coins de la planète. Mais, la réalisation de cette ambition ne prend pas en compte certains facteurs comme la précarité économique des médias et les difficultés d'appropriation des TIC, tant

¹⁰²⁶ « Les débats menés à Genève et à Tunis, dans le cadre du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), ont mis à jour un déséquilibre dans l'accès aux ressources numériques, des carences conséquentes au plan des dispositifs techniques. C'est ainsi qu'ont été ordonnés des solutions pour lutter contre ce qui apparaît comme des "analphabétismes" ou simplement des "retards numériques". Pourtant, aussi logique qu'il apparaît, le discours dominant porte en lui une marque idéologique profonde, celle d'un progrès rédempteur, et donc nécessaire, par le recours aux technologies », Alain KIYINDOU (dir.), *Fractures, mutations, fragmentations : de la diversité des cultures numériques*, Paris, Lavoisier, 2009, p. 17.

¹⁰²⁷ Manuel CASTELLS, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, tome 1, Paris, Fayard, 1996.

¹⁰²⁸ Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), « Technologies de la communication, mondialisation, développement », in *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, op. cit., p. 8.

¹⁰²⁹ Extrait de la déclaration finale du premier Sommet mondial de la société de l'information, Genève, 10-12 décembre 2003.

¹⁰³⁰ « La fracture numérique désigne le fossé entre, d'une part, ceux qui utilisent les potentialités des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour leur accomplissement personnel ou professionnel et, d'autre part, ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir y accéder par manque d'équipements ou d'un déficit de compétences », Jean Louis FULSSACK, Alain KIYINDOU, Michel MATHIEN et Jacques PERRIAULT, « Fracture numérique », in *La « société de l'information » : glossaire critique*, Paris, La Documentation Française, Commission Nationale Française pour l'Unesco, 2005, p. 75 ; *De la fracture numérique à la fracture cognitive : pour une nouvelle approche de la société de l'information*, ensmp.net/pdf/2005/glossaire/fracture.doc

dans l'acquisition du matériel que dans ses usages¹⁰³¹ ont forcément une incidence certaine dans l'inégalité des ressources informationnelles, notamment en Afrique. « *Le développement des médias, supposé condition préalable du développement des sociétés (ce qui représente, en soi, un vaste débat), est lié à une coopération étrangère dont seule l'Afrique du Sud peut éventuellement se dispenser* »¹⁰³². Autrement dit, l'inégale répartition des ressources dans le monde est étroitement liée de l'inégale répartition des ressources informationnelles. Grâce au transfert des techniques d'information et de communication, au concours des politiques publiques et des acteurs privés en matière d'équipement en réseaux d'information et de communication, tous les pays sont quasiment interconnectés les uns aux autres suivant leur intégration dans la mondialisation. « *En Afrique, les NTIC s'intègrent progressivement, à des degrés de densité variables, dans différents aspects de la vie sociale et constituent autant d'outils et de ressources porteurs d'enjeux, de modalités d'organisation, de représentations, de modèles culturels et de savoirs produits au Nord* »¹⁰³³. Les médias congolais n'échappent pas au village global prédit par Marshall Mc LUHAN : « *Toute la pensée de Mc Luhan repose sur cette conviction profonde : les médias, qui définissent l'environnement de l'homme et de la société, bouleversent tous les aspects de la vie* »¹⁰³⁴.

L'introduction tardive d'Internet au Congo résulte, en dehors des difficultés techniques et économiques qui sont bien réels, du peu d'intérêt que lui accordaient les pouvoirs publics¹⁰³⁵ : « *à la fin de l'année 1998, 49 des 54 pays et territoires africains avaient un accès complet à l'Internet. En mai 1999, seuls le Congo (Brazzaville), l'Érythrée et la Somalie n'en avaient pas encore* »¹⁰³⁶. Le Congo ne bénéficie de l'Internet que depuis le 15 octobre 1999, à travers

¹⁰³¹ Annie LENOBLE-BART, « Infos riches et infos pauvres : fossé numérique et solidarité numérique dans la cyberpresse en Afrique », *NETSUDS*, n° 1, août 2003, p. 76-87.

¹⁰³² Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, « Les médias africains et les technologies de l'information et de la communication », in Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, *op. cit.*, p. 296. Le Centre d'Étude des Médias de l'Université de Bordeaux 3 a régulièrement étudié les acteurs et les usages de l'Internet dans les médias africains. De nombreuses thèses ont été soutenues sur le sujet.

¹⁰³³ Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), « Technologies de la communication, mondialisation, développement », *op. cit.*, p. 8.

¹⁰³⁴ Gaëtan TREMBLAY, « De Marshall McLuhan à Harold Innis ou du village global à l'empire », *tic & société*, n° 1, vol. 1, 2007, p. 110.

¹⁰³⁵ Au sujet de l'introduction des TIC et du déploiement d'Internet au Congo, nous renvoyons à la thèse de Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos...*, *op. cit.*, p. 319-342 ; Pierre MINKALA-NTADI, *Appropriation professionnelle des technologies de l'information et de la communication en contexte de dépendance politique : la spécificité de la co-construction de l'information de presse au Congo-Brazzaville (1963-2012)*, Thèse en SIC, Université de Grenoble, 2012, p. 42-47.

¹⁰³⁶ Annie CHÉNEAU-LOQUAY, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? », in *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000, p. 24.

le réseau sud-africain. Cependant, Internet n'est pas accessible au plus grand public car trop cher. En 2000, une connexion d'environ une heure coûtait 5 000 FCFA assurée par quelques entreprises privées multi-services. L'intérêt que suscite Internet auprès des consommateurs, au fil du temps, a entraîné la baisse des coûts de navigation : « *l'objectif global de cette stratégie est d'appuyer le processus de développement des TIC au Congo de façon à réduire la pauvreté et à faire entrer le Congo dans l'ère de la société mondiale de l'information* »¹⁰³⁷. Dans les cybercafés, ils sont passés, en quelques années, de 5 000 FCFA l'heure à 500 FCFA. Internet est un outil de communication bien plus fiable que la Poste. Mais, il demeure encore un luxe pour la grande majorité de la population surtout rurale, qui découvre l'ordinateur, handicapée de surcroît par l'analphabétisme et par un faible pouvoir d'achat ; celle-ci s'auto-exclut naturellement de la toile. « *Le fossé numérique, que l'on déplore dans les États du Nord, est bien plus grave en Afrique. Il est d'abord une fracture géographique à un double niveau : entre citadins (et même citadins des grandes agglomérations) et ruraux, inégalité donc au sein des États mais également entre États, selon leur situation intérieure et leur politique de communication ou les attraits de la coopération étrangère* »¹⁰³⁸.

Peu intéressé par les T.I.C. et par le déploiement de l'Internet, à ses débuts, les pouvoirs publics font quelques efforts avec l'aide de la coopération étrangère. Dès 2004, dans le but de promouvoir la bonne gouvernance, le Centre d'information des Nations unies (C.I.N.U.) et le PNUD ont organisé plusieurs séminaires de sensibilisation du public sur l'accès à l'information publique par les TIC. Les participants venaient essentiellement de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Il s'agissait d'œuvrer pour un projet de connexion au *Journal officiel*, aux archives nationales par un réseau intergouvernemental et la défiscalisation de l'outil informatique pour les entreprises de presse publique et privée. Le projet E-gouvernement est signé le 17 juin 2004, à Brazzaville, entre le Congo et le PNUD. L'idée d'une mise en ligne systématique des informations gouvernementales constitue encore un défi au regard du dispositif infrastructurel actuel : « *le déploiement des TIC entraînera la modernisation de l'administration, une meilleure diffusion et un meilleur partage de l'information et une amélioration des données, des indices et des*

¹⁰³⁷ Ministère des Postes et Télécommunications, chargé des Nouvelles Technologies de la Communication, Politique Nationale, Brazzaville, 2005-2009, p. 12. Cité par Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos...* op. cit., p. 331.

¹⁰³⁸ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, « Les médias africains et les technologies de l'information et de la communication », op. cit., p. 296.

indicateurs ainsi qu'une plus grande participation des populations au processus décisionnel »¹⁰³⁹.

Les TIC accélèrent l'évolution du paysage médiatique congolais : bien que la présence des journaux sur Internet soit faible, quelques-uns sont diffusés. L'appropriation tardive d'Internet par les organes de presse explique, entre autres, l'existence limitée des journaux en ligne. Par conséquent, cette situation atténue l'impact des titres dans l'espace public, aussi bien au niveau national qu'en dehors des frontières du pays y compris au sein de la diaspora congolaise qui ne peut dans des délais raisonnables, et pour des raisons matérielles et financières, se procurer l'édition papier. *Télé-Congo* émet, depuis peu, par satellite. Les médias audiovisuels privés sont inexistantes sur la toile. À l'heure de l'informatique et de l'Internet, la plupart des organes de presse reste encore démunis en matériel moderne.

Devenue bihebdomadaire, à partir de 2006, *La Semaine Africaine* se contente d'offrir, gratuitement en ligne, en format PDF, le même contenu que le journal imprimé¹⁰⁴⁰, dont la mise en page n'est pas attrayante ; elle est mise en ligne deux fois par semaine (les mardi et vendredi) sans aucune mise à jour. À l'image du pionnier de la presse congolaise en ligne, *Les Dépêches de Brazzaville*, la version électronique de *La Semaine Africaine* n'est pas interactive : il n'existe pas de relation directe, d'échanges et de commentaires d'informations entre le journal et ses publics, à l'inverse d'autres sites d'organes de presse congolais diffusés uniquement sur Internet¹⁰⁴¹. La volonté de non co-construction de l'information de presse avec les publics ne s'explique pas uniquement en raison des difficultés financières rencontrées par les organes de presse, mais cela représente plutôt une menace pour ceux qui les financent, tout au moins à cause du caractère libertaire que renvoie Internet. « *Au niveau des Dépêches de Brazzaville et de La Semaine Africaine, on affirme avoir volontairement écarté ces dispositifs d'interactivité à cause de leur caractère libertaire qui serait susceptible de nuire à leur ligne éditoriale respective. Pour la direction de La Semaine Africaine, par exemple, la mise en œuvre de tels dispositifs doit nécessairement s'accompagner d'un contrôle des*

¹⁰³⁹ Ministère des Postes et Télécommunications, *op. cit.*, p. 12. Cité par Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos...* *op. cit.*, p. 331.

¹⁰⁴⁰ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, *op. cit.*, p. 30.

¹⁰⁴¹ Zenga-mambu (<http://www.zenga-mambu.com/>), congopage (<http://www.congopage.com/>), Mwindapress (<http://www.mwindapress.org/>), etc.

échanges, que l'entreprise ne peut malheureusement assurer, faute de moyens »¹⁰⁴². Ces titres tentent, à travers leur présence sur Internet, d'informer les publics extérieurs notamment ceux de la diaspora¹⁰⁴³ : « les Congolais de l'étranger consultent beaucoup ces journaux. Ils vont jusqu'à former des demandes sur l'absence de certaines informations, et des suggestions sur le contenu de celles déjà existantes. Les lecteurs nationaux sont inexistantes ou presque »¹⁰⁴⁴. Par ailleurs, le cadre de l'exercice du métier de journaliste requiert le respect d'un certain nombre de principes qui garantissent essentiellement la liberté de l'information et la protection des professionnels des médias et des institutions contre de potentiels dérapages.

3.3. Le difficile accès aux sources d'information

La marge de manœuvre des journalistes est limitée dans un contexte où les pouvoirs publics continuent de pratiquer une forte rétention de l'information. L'Agence Congolaise d'Information (ACI), unique agence de presse nationale, est encore sous contrôle étatique. Elle éprouve d'ailleurs de nombreuses difficultés de fonctionnement. Ne disposant plus d'équipement moderne performant, nécessaire pour assurer la distribution des informations aux organes de presse, elle essaie tant bien que mal à surmonter ses problèmes financiers. L'ACI vivote, « continue de vivre médiocrement, sans espoir de s'épanouir, faute de moyens financiers et techniques en rapport avec sa mission, toujours logée dans des locaux en ruine »¹⁰⁴⁵. Malgré quelques soutiens matériels de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)¹⁰⁴⁶, notamment en ordinateurs et en courtes formations informatiques du personnel, les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et précaires : « son bulletin quotidien qui servait de support pour la distribution de nouvelles aux médias publics ne paraît actuellement qu'une fois par semaine. Cette situation se trouve aggravée par les pillages dont l'Agence a été victime pendant la guerre civile de 1997. Son réseau urbain de distribution instantanée de nouvelles est arrêté en raison de l'absence de moyens logistiques et financiers »¹⁰⁴⁷.

¹⁰⁴² Pierre MINKALA-NTADI, *Appropriation professionnelle des technologies de l'information et de la communication en contexte de dépendance politique...*, op. cit., p. 239.

¹⁰⁴³ Etienne DAMOME, « La diaspora africaine et ses sites Internet. Un nouveau format médiatique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 240, 2011, p. 147-148.

¹⁰⁴⁴ Patricia PISSA. Cité par Viclaire MALONGA, *La Semaine Africaine*, n° 2381, 26 Septembre 2002.

¹⁰⁴⁵ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Histoire de la presse écrite congolaise », in *Histoire générale du Congo des origines à nos jours...*, op. cit., p. 311.

¹⁰⁴⁶ Cf. Lucille GUILBERT, (dir.), *Médiations et francophonie interculturelle*, Laval, PUL, 2004.

¹⁰⁴⁷ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 110.

La méfiance et la suspicion des détenteurs de certaines sources d'information vis-à-vis des journalistes sont légion, en dépit de leurs sensibilités politiques ou idéologiques. Les journalistes jugés trop partisans, trop complaisants ou encore trop virulents dans la manière de délivrer une information, peuvent se la voir refuser, à tort ou à raison, pour des motifs d'ordre moral, d'appartenance à une formation politique concurrente ou de divergence idéologique. Étant donné que les médias n'ont pas un accès illimité à l'information, le gouvernement continue de faire de la rétention d'information sous prétexte de divulgation du « secret d'État », d'atteinte à la sécurité nationale ou à l'ordre public. Les interpellations des journalistes opérées par les forces de l'ordre relève souvent de ces prétextes. Ceux-ci constituent pour les journalistes un frein à la liberté d'informer librement le public. « *Il faut bien mettre le journaliste à sa place. Le journaliste est un intermédiaire entre les faits, qu'il obtient auprès de sources d'information, et le public, c'est à dire les lecteurs ou auditeurs qui reçoivent les messages sous forme de nouvelles* »¹⁰⁴⁸ indique PANOS.

Sous les régimes de Pascal LISSOUBA et de Denis SASSOU-NGUESSO, les différents gouvernements, par des procédures administratives subtiles, empêchent les journalistes de faire leur travail. L'information officielle est difficile à obtenir dans les administrations étatiques. Dans ces conditions, pouvoir accéder à certaines informations publiques sur des affaires publiques importantes liées à la gouvernance de l'État, à la corruption, à la gestion des revenus pétroliers, aux scandales financiers, etc., relève relativement de l'exploit. Pratiquer le métier constitue au quotidien un défi majeur. Certains journalistes se contentent alors de vérités approximatives ou provisoires et relèguent au second plan, l'enquête, la recherche de la vérité, et prennent ainsi le risque de flirter avec la diffamation, la calomnie, etc. Il convient de reconnaître que l'exercice de la liberté de communication est susceptible de porter atteinte à d'autres libertés, notamment les libertés personnelles, comme le respect de la réputation d'autrui. De nombreuses sources d'information des journalistes sont essentiellement les rumeurs, les tracts, les communiqués des partis politiques et des syndicats, etc. Certains se laissent entraîner allègrement par la rumeur, qu'ils relaient parfois, sans recouper les informations et vérifier les sources¹⁰⁴⁹.

Les journaux sensationnels ou de faits divers, se complaisent dans des récits non justifiés de crimes, de sorcelleries, d'affaires sexuelles ou d'événements étranges pour multiplier leurs

¹⁰⁴⁸ PANOS, *ibidem*, p. 32, cité par Gérard PONTHEU et Pierre BARROT, *Le métier de journaliste en 30 questions réponses*, Formation pratique à la presse en Afrique, Paris, Gret, 1998, p. 22.

¹⁰⁴⁹ Cf. aussi PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, *op. cit.*, p. 32.

ventes, ils tombent ainsi, sous le coup de la loi, même s'il n'y a pas diffamation. « *La presse n'est pas souvent crédible par le manque de rigueur dans la véracité des faits qu'elle rapporte, par ses commentaires intempestifs reposant souvent sur des faits non vérifiés, par sa tentation à privilégier le sensationnel, par le déficit de formation et le manque de spécialisation des journalistes qui souvent sont amenés à écrire dans des domaines qu'ils ne maîtrisent pas* »¹⁰⁵⁰. C'est la porte ouverte aux dérives de toutes sortes : articles de complaisance, attaques personnelles, accusations sans preuves, insultes, diffamations, calomnie, délation, etc. : « *certaines personnes ont choisi de dévoyer et d'avilir le métier de journaliste, confondant liberté et libertinage, permission et permissivité, parole et jactance. La République n'est pas une abbaye de Thélème (fais ce que tu voudras) où le journaliste peut, impunément, offenser, calomnier, injurier tout citoyen, au gré de ses propres fantasmes* »¹⁰⁵¹.

La Semaine Africaine, elle, multiplie ses sources car elle ne dispose d'aucun correspondant aussi bien à l'intérieur du Congo qu'à l'étranger. Avant de disposer du réseau internet, les agences de presse constituaient la source la plus importante d'informations du journal. « *Nous collaborons avec les Agences nationales notamment l'Agence Congolaise d'Informations (A.C.I.) qui de temps en temps, nous donne des informations. Et, avec toute la pléiade des journaux qui sont nés, il y a quand même des échanges d'informations* »¹⁰⁵² précisait Bernard MACKIZA¹⁰⁵³.

D'autre part, à l'inverse de la presse écrite privée, la libéralisation de l'audiovisuel privé a tardé.

3.4. La libéralisation tardive de l'audiovisuel privé

La radio et la télévision d'État qui utilisent en dehors du français les langues locales dominantes dans leurs programmes touchent de larges publics d'analphabètes ; ils sont de ce fait des instruments de propagande bien plus efficaces que les journaux. Depuis l'adoption de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication qui définit le principe de la liberté de la presse et de la libre entreprise¹⁰⁵⁴, le domaine de

¹⁰⁵⁰ Joachim MBANZA, directeur de publication de *La Semaine Africaine*, Conférences-débats portant sur le thème « journalisme, éthique et devoir d'information », du 11 au 15 novembre 2002, Brazzaville.

¹⁰⁵¹ Jean KOUOTO, in *La Semaine Africaine*, n° 2479, 12 août 2004, p. 15.

¹⁰⁵² Bernard MACKIZA, interview réalisé par Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

¹⁰⁵³ *Ibidem.*

¹⁰⁵⁴ La loi accorde une attention particulière au principe du pluralisme dont le respect répond aux objectifs suivants :

- favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion ;

l'audiovisuel¹⁰⁵⁵ ne relève plus du monopole exclusif de l'État. Nous l'avons vu, jusqu'en 2006, le gouvernement congolais ne s'est pas empressé de publier les textes d'application prévus par la loi, notamment, sur la création des entreprises de presse audiovisuelle¹⁰⁵⁶. Il existe aussi des pesanteurs administratives et politiques qui constituent autant de freins à la liberté d'entreprendre dans ce secteur :

« Le pluralisme médiatique en Afrique centrale apparaît être le résultat de la vague de démocratisation et de multipartisme du début des années 1990. Mais l'autoritarisme de certains États, le blocage du processus démocratique, les guerres ainsi que l'insécurité et la pauvreté généralisées ont mis à mal la réalité et l'enracinement du pluralisme. Cependant, il serait trop simple de ne montrer du doigt que les causes et les freins externes¹⁰⁵⁷. Les médias eux-mêmes, les journalistes et les professionnels de la communication assument une partie des difficultés et des problèmes »¹⁰⁵⁸.

Mais le CSLC n'est pas complètement fonctionnel, l'octroi d'une licence d'exploitation de radio ou de télévision constitue un vrai parcours du combattant ; celle-ci n'est ni concurrentielle, ni équitable. De fortes pressions politiques sur l'organe de régulation des médias confirment, dans la réalité, les faits. La validation des demandes d'établissement local des médias audiovisuels est longue et fastidieuse. Le président du CSLC explique cette lenteur, par la « *non consistance des dossiers déposés* »¹⁰⁵⁹. Cependant, nous observons que d'autres facteurs non moins négligeables, politiques notamment, peuvent influencer, entériner les décisions de l'organe de régulation. Cela remet en cause l'indépendance effective de l'institution, dont les membres affirment en toutes circonstances, leur impartialité, leur équité à l'égard des acteurs médiatiques, économiques et politiques. Jacques BANANGANDZALA reconnaît par ailleurs, « *que les champs de compétences du régulateur et de l'exécutif ne sont pas toujours respectés* »¹⁰⁶⁰. Les seules radios et télévisions privées qui furent autorisées à émettre, dans les premières années de l'ouverture du secteur audiovisuel, appartenaient aux partisans ou aux proches de Denis SASSOU NGUESSO : « *Brazzaville, Pointe-Noire et*

-
- garantir l'impartialité des médias audiovisuels publics et privés ;
 - veiller à l'accès équitable des partis, associations et/ou groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales dans les médias audiovisuels ;
 - veiller au respect du principe d'équité ou d'égalité dans le traitement de l'information.

¹⁰⁵⁵ ZIBI-MOLUNGO, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁰⁵⁶ Tous ceux qui déposaient des dossiers de création de radios et de télévisions privées devaient attendre la publication du décret d'application. C'est ainsi que la création des radios et télévisions privées n'était pas simple. Les difficultés rencontrées étaient essentiellement dues à l'insuffisance des textes juridiques qui doivent encadrer la création et l'exploitation des ondes et surtout, à la lourdeur des charges administratives.

¹⁰⁵⁷ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 30.

¹⁰⁵⁸ *Ibidem*, p. 31.

¹⁰⁵⁹ Jacques BANANGANDZALA, président du CSLC, interview, Brazzaville, 14 septembre 2009.

¹⁰⁶⁰ *Ibidem*.

Dolisie comptent dix stations de radio privées et huit chaînes de télévision, qui, pour la plupart, appartiennent à des politiciens membres du parti au pouvoir. Toutes les stations de radio qui sont à l'intérieur du pays appartiennent aussi à des ministres ou à des députés »¹⁰⁶¹. Par ailleurs, contournant parfois la loi, quelques radios et télévisions privées qui émettent illégalement voient jour. Le journaliste Édouard ADZOTSA estime qu'il existe « 18 stations de radio et 14 chaînes de télévision au Congo-Brazzaville, mais qu'elles ne sont pas officielles et que certaines sont même illégales puisqu'elles ne disposent pas de licence d'exploitation »¹⁰⁶². Bien que cela constitue une infraction pénale, certaines radios et télévisions privées occupent illégalement, de manière tout à fait anarchique, les fréquences sur lesquelles elles diffusent leurs programmes. Implantées essentiellement à l'intérieur du pays, elles privilégient l'actualité de proximité et les débats interactifs avec les auditeurs : « Les hommes politiques ou les partis politiques et les opérateurs économiques sont essentiellement les propriétaires des stations de radio ou de télévision sinon des deux à la fois, particulièrement dans l'hinterland où ils doivent entretenir leurs viviers électoraux »¹⁰⁶³.

D'autre part, la difficulté de création des médias audiovisuels à Brazzaville et ses environs est liée à la gestion des fréquences. Les dispositions de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003¹⁰⁶⁴, confient la gestion et l'attribution des fréquences radiodiffusions et télévisions au CSLC. Mais, il se pose particulièrement un problème d'occupation illégale et de piratage des fréquences des médias audiovisuels émettant depuis Kinshasa, au détriment de ceux qui sont installés à Brazzaville. Plusieurs missions de travail entre les organes de régulation de ces deux pays, à ce sujet, n'ont pas permis de trouver une solution satisfaisante à ce problème qui relève de la souveraineté des deux pays. Néanmoins, le gouvernement du Congo-Brazzaville a demandé à celui de la RDC de restituer les fréquences de radiodiffusion et de télévision attribuées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Malgré les promesses faites, « malheureusement, aucune volonté ne se manifeste du côté de Kinshasa »¹⁰⁶⁵, précise Jacques BANANGANDZALA. Le CSLC essaie de réglementer tant bien que mal l'audiovisuel privé, mais ses promoteurs y voient plutôt, une démarche sournoise de l'État de

¹⁰⁶¹ Index de viabilité des médias 2006/2007. Développement des médias indépendants viables en Afrique. IREX, 2008, p. 10.

¹⁰⁶² Édouard ADZOTSA, journaliste, Centre de Formation CFPPIC, Brazzaville, in Index de viabilité des médias 2006/2007, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰⁶³ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo mai 2008-avril 2009*, p. 15.

¹⁰⁶⁴ Détermine les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du CSLC.

¹⁰⁶⁵ Interview Jacques BANANGANDZALA, *op. cit.*

chercher à vouloir plus les contrôler, pour éventuellement les mettre sous leur coupe. La plupart d'entre eux ne tiennent pas, à se mettre à dos, les pouvoirs publics. Pour cela, ils s'alignent souvent sur les points de vue du gouvernement de peur d'être sanctionnés. Les coûts d'attribution des fréquences sont relativement élevés : 7 900 000 de FCFA pour les stations de radio et 1 700 000 de FCFA pour les stations de télévision. Le coût d'enregistrement d'une entreprise médiatique, aussi bien que celui des amendes liées aux infractions, peut être exorbitant pour celles qui n'ont pas de revenus ou de réserves. Ils se situent entre 100 000 FCFA et 3 000 000 FCFA : *« il n'y a pas de loi, de décret ni d'arrêté qui assujettissent les médias publics et privés à la taxe sur les valeurs ajoutées. En outre, le marché est libre et la concurrence féroce, même, sans pitié. Les journaux ainsi que les stations de radio et de télévision n'ont pas à présenter de bilan d'activités ni de compte d'exploitation aux autorités »*¹⁰⁶⁶. La liberté d'entreprise dans le secteur audiovisuel n'est pas encore intégralement garantie.

D'autre part, l'installation des radios privées est plus aisée que celles des télévisions. L'équipement technique, parfois rudimentaire, nécessaire à l'installation d'une radio est bon marché, d'un coût abordable du moins ; cependant, les charges importantes liées au fonctionnement du média sont difficiles à assumer. La production se fait avec les moyens du bord. Sans aide de l'État, les capitaux de base proviennent essentiellement des contributions extérieures (partenaires au développement, mouvements religieux, opérateurs économiques et politiciens). Les patrons des radios - entreprises informelles fragiles - limitent au maximum les dépenses salariales, plus ou moins fluctuantes et les charges incompressibles (loyer, électricité, consommables, déplacements, etc.). Pour réduire ces nombreuses charges, le personnel est largement réduit, constitué de quelques journalistes ou pigistes et des animateurs faiblement rémunérés. Souvent quand les ressources ne le permettent pas, le personnel bénévole est sollicité en renfort, dans ces petites structures. Ce qui peut avoir un impact certain sur la qualité et les contenus des programmes. La grande mobilité du personnel généralement mise à rude épreuve, entame parfois la motivation des concernés. L'instabilité des équipes nécessite fréquemment le renouvellement et la formation des ressources humaines. La bonne gestion des ressources humaines est une des solutions qui s'imposent pour l'émancipation de la presse. Sans une réelle politique de management, elle ne pourrait se sortir de la situation d'éternelle assistée dans laquelle elle se trouve.

¹⁰⁶⁶ Index de viabilité des médias 2006/2007, *op. cit.*, p. 7.

La publicité, source importante de revenus, n'est pas facile à obtenir, dans un marché faible, quasiment saturé et peu structuré. Comme dans le secteur de l'écrit, les agents des radios y compris le patron, démarchent individuellement les contrats publicitaires. La pratique des publi-reportages permet de renflouer les caisses vides. Celle du *per diem* est également ancrée dans les mœurs, les agents se font payer en dehors des studios, à l'occasion de reportages, de prestations de communication ou de publicité déguisée, pour arrondir les fins de mois souvent difficiles. « *La pratique du journalisme rétribué est encouragée par tous les acteurs (ONG, personnalités politiques, organisateurs d'événements) soucieux de disposer d'un écho dans la presse afin de rendre leurs activités visibles aux yeux de leurs bailleurs de fonds, de leurs supérieurs, ou des citoyens. S'agit-il ici de corruption ? Sans doute, mais il s'agit surtout de survie, dans un contexte où les journalistes disposent de salaires insuffisants, quand ils ont la chance d'en avoir un* »¹⁰⁶⁷.

Les organes de presse souvent informels rencontrent d'énormes problèmes de gestion. Le matériel obsolète est rarement renouvelé. Les radios privées ne disposent pas toujours d'un équipement moderne nécessaire pour produire des émissions de qualité. Certaines d'entre elles ont été victimes de plusieurs sinistres. Leur matériel de travail a été pillé ou détruit pendant les différentes guerres civiles (1993-1994; 1997-1999; 2002). En cas de panne les radios et télévisions privées procèdent souvent à des rafistolages répétés, au lieu d'investir sur du matériel neuf plus moderne et productif. Mais contrairement aux journaux qui apparaissent et disparaissent aléatoirement, les radios ont une longévité beaucoup plus grande, synonyme certainement d'une meilleure rentabilité, qui leur permet de survivre. Aucune étude de marché ne fait état des besoins des auditeurs. Les études de marché permettent de formuler des plans stratégiques, d'augmenter les revenus et de concevoir des produits qui répondent aux besoins et aux intérêts de l'auditoire. Les indices d'écoute ne sont évalués par aucun organisme de surveillance de la presse ou par une firme indépendante.

Les radios diffusent essentiellement de la musique et de quelques émissions locales sur des thématiques diverses (politiques, économique, culturelle, sportive, etc.). Les bulletins d'information manquent souvent d'originalité. Les émetteurs de radiodiffusion sont surveillés par le gouvernement par le biais de la Commission de Gestion des Fréquences et Émetteurs

¹⁰⁶⁷ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

(COGEF) du ministère des Postes et des Télécommunications.¹⁰⁶⁸ La grille des programmes des stations de radios privés contribue peu à la formation de l'opinion et du citoyen. Les sujets d'ordre politique, économique, social et culturel qui y sont consacrés ne sont pas souvent d'un niveau de qualité appréciable, il manque des journalistes spécialisés dans les différents domaines, pour apporter leur expertise.

¹⁰⁶⁸ Index de viabilité des médias 2006/2007, *op. cit.*, p. 11.

QUATRIÈME CHAPITRE

ÉLECTIONS ET MÉDIAS AU CONGO

Les élections pluralistes ne sont pas une pratique nouvelle dans l'histoire congolaise ; les populations du Moyen-Congo avaient déjà connu l'expérience des urnes, le 10 novembre 1946, pour élire, pour la première fois, le député qui devait les représenter au sein de l'Assemblée constituante française, au temps de la colonisation. Quasiment inexistantes à l'époque, les journaux ne pouvaient animer le débat politique. Seule la radio de l'A.E.F., aux mains de l'administration coloniale, informait sur la vie des colonies, diffusait les résultats des élections et s'intéressait aux faits divers¹⁰⁶⁹. Les élections pluralistes de 1959 se sont soldées par une guerre interethnique - entre ressortissants des régions de la partie Nord et Sud du pays et plus particulièrement de la région du Pool -, qui a forgé dans l'opinion nationale un pays subdivisé symboliquement en deux entités géographiques, le Nord et le Sud, dont les originaires continuent de s'opposer politiquement. Cette division a, depuis lors, orienté la vie politique congolaise. Ce qui fait dire à certains, à tort ou à raison, en fonction des fondateurs ou de la direction qui compose un parti politique, qu'il est classé comme un parti du Nord ou du Sud. Naturellement, de telles attitudes ne favorisent guère l'unité nationale et la cohésion sociale. Les considérations ethno-régionales sont une réalité incontestable de la vie politique congolaise. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'au temps des régimes autoritaires (1964-1990), les scrutins se résumaient à des mascarades électorales (les résultats étaient connus d'avance), à l'image des plébiscites populaires de l'ex-URSS : « *sous le parti unique, encore appelé parti des masses, organisé pour encadrer, animer et former les masses, le peuple était réduit à un rôle passif, il n'était appelé à participer à la vie politique que par l'achat obligatoire des cartes du parti, les élections aux résultats connus d'avance et les innombrables manifestations de soutien au régime en place* »¹⁰⁷⁰. Avec l'instauration du multipartisme, les partis politiques créés n'ont pas tous un caractère national : ils rassemblent essentiellement, à quelques exceptions près, leurs cadres et leurs militants dans les villages, les villes, les départements ou les régions dont les chefs sont originaires : « *à y regarder de près, beaucoup d'entre eux n'auraient pas le droit d'exister, parce qu'ils n'ont comme levier électoral que l'ethnie ou la tribu. Ils dressent des frontières ethnicistes au-delà desquelles les*

¹⁰⁶⁹ Lecas ATONDI-MONMONDJO, « Le débat politique dans les médias au Congo », *op. cit.*, p. 2.

¹⁰⁷⁰ Elikia M'BOKOLO, *Le continent convoité : l'Afrique au XX^e siècle*, Études vivantes, 1980, p. 243.

*adversaires ne doivent pas s'aventurer. C'est le bastion électoral d'essence tribale, entretenue à coup de dons de toutes sortes, à chaque période électorale »*¹⁰⁷¹. Le développement des solidarités tribales dans la sociologie électorale est une évidence¹⁰⁷²; elles se sont particulièrement exprimées au cours des consultations électorales qui se sont déroulées depuis 1992.

4.1. Défis et enjeux des élections

En période électorale, les journaux congolais tentent d'informer les citoyens de l'importance du vote dans un pays où l'apprentissage de la démocratie est encore balbutiant. Ils essaient d'éclairer l'opinion en fournissant aux électeurs les informations utiles sur les enjeux politiques. À travers leurs analyses et la diversité des points de vue des journalistes ; ils jouent un rôle prépondérant en éveillant les consciences, en orientant les citoyens à faire un choix judicieux entre les candidats et les différents programmes en lice. Cependant, la cristallisation des intérêts partisans de l'électorat se fait généralement autour des individus au détriment d'un programme politique ou d'un projet de société conçu pour répondre globalement aux attentes ou aux besoins des populations.

Tout d'abord, nous allons analyser, de façon générale, les différentes théories sur l'impact des médias sur le public. Il n'est pas question de transposer, ici, des concepts élaborés en occident et de voir s'ils s'appliquent dans le contexte médiatique congolais, mais il s'agit plutôt de s'en inspirer pour mieux comprendre la manière dont les médias utilisent les changements politiques, en l'occurrence, dans notre cas, la médiatisation des élections pluralistes pour éclairer le public.

4.1.1. Quelle influence des médias sur le public ?

Dès l'apparition des médias de masse aux États-Unis et en Europe, dans l'entre-deux guerres¹⁰⁷³, plusieurs études se sont intéressées sur leur capacité à influencer de manière directe et immédiate les comportements, les convictions et les opinions. L'importance de la présence des médias de masse dans la société a toujours soulevé de nombreuses interrogations sur sa toute-puissance : « *Que font les médias à l'individu* », « *Qu'est-ce que l'individu fait des*

¹⁰⁷¹ Joachim. MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2349, 14 février 2002, p. 1.

¹⁰⁷² Cf. Jean-Michel WAGRET, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo Brazzaville*, op. cit.

¹⁰⁷³ Francis BALLE, *Médias et société*, Paris, Montchrestien, 4^{ème} édition, 1988, p. 17.

médias ? »¹⁰⁷⁴. Ces deux questions symétriques résument la différence entre deux grandes traditions de recherche qui, pendant longtemps, ont dominé les travaux sur l'articulation entre médias et individus. La première question fait, bien évidemment, référence à la recherche sur les effets, la seconde à celle des « usages et gratifications ». Parmi les pistes explorées par les chercheurs, la nature complexe et polémique de l'impact des médias dans le champ politique demeure au cœur de l'histoire des médias et de la communication de masse. En plus des approches apparues plus récemment, cette problématique oppose depuis près d'un siècle deux approches principales : l'École empirique (représentés principalement par LASSWELL, HOVLAND, LAZARFELD, BERELSON, GAUDET, KATZ, etc.) et l'École de Francfort (HORKHEMER, ADORNO, MARCUSE, HABERMAS, etc.).

La question du pouvoir des médias sur le public provoque « *des discussions où la passion et la subjectivité l'emportent très souvent sur les arguments rationnels* », note Rémy RIEFFEL¹⁰⁷⁵. D'après Renaud de la BROSSE¹⁰⁷⁶, les termes « pouvoir », « influence », « effet » ou « impact » des médias renvoient à une « croyance » beaucoup partagée et subjective, à la fois, qui remontent à plusieurs décennies de travaux de recherche dont les réponses ne sont pas simples, ne récoltent guère l'unanimité de tous. Elles sont plutôt complexes et variables selon les perspectives adoptées par les spécialistes de ces questions. Toutefois, l'existence d'une incidence des moyens de communication dans la vie quotidienne des individus est admise. L'idée de leur emprise a fait son chemin. Mais, la polémique de l'ampleur de l'influence des médias sur le public, dans le temps et dans l'espace¹⁰⁷⁷, demeure entière, telle que l'explique Judith LAZAR « *si le doute à l'égard des effets persiste, c'est parce que l'on ne possède aucune mesure scientifiquement fiable pour prouver avec certitude* »¹⁰⁷⁸ l'importance de l'influence des médias de masse. Les premiers chercheurs qui se sont penchés sur la question ont été influencés par les pères de la sociologie moderne (Émile DURKHEIM, Karl MARX et Max WEBER) qui entretenaient des appréhensions sur la culture de masse, considérée comme une dégénérescence de la culture classique ou encore comme un système de domination idéologique. En nous référant aux travaux de Jérôme

¹⁰⁷⁴ Klaus Bruhn JENSEN et Karl Erik ROSENGREN, « Cinq traditions à la recherche du public », in *Hermès*, n° 11-12, 1992, p. 283, Traduction française de Éric MACÉ et Daniel DAYAN.

¹⁰⁷⁵ Rémy RIEFFEL, « Les théories de la communications. Les médias et leurs effets », in *La Communication, Cahiers français*, La Documentation française, n° 258, octobre-décembre 1992, p. 6.

¹⁰⁷⁶ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 62.

¹⁰⁷⁷ Francis BALLE, *Médias et société*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁰⁷⁸ Judith LAZAR, *Sociologie de la communication de masse*, *op. cit.*, p. 143.

BOURDON¹⁰⁷⁹, nous pouvons distinguer les courants prophétiques qui réunissent la massification et le déterminisme technique, et les courants scientifiques. Ce qui nous conduit à circonscrire les trois paradigmes dominants autour desquels ont émergé les théories ou écoles de pensée sur les effets de la communication et des médias de masse : le paradigme des effets massifs et directs, le paradigme des effets indirects et limités et le paradigme des effets complexes. Le premier paradigme trouve ses origines autour des années 1930 et la fin du second conflit mondial dans les études pionnières sur la propagande, au lendemain de la montée des dictatures et du fascisme dans les sociétés occidentales¹⁰⁸⁰. « *Le développement de pratiques massives de propagande au début du siècle, avec la première guerre mondiale et la révolution de 1917, attirent l'attention des chercheurs* »¹⁰⁸¹, écrit Jacques GERSTLÉ. L'on attribue alors aux médias, notamment à la radio et dans une moindre mesure à la presse écrite, le pouvoir d'influencer les individus : ils forment les opinions et les croyances, modifient les comportements, les convictions et les opinions. Jacques ELLUL¹⁰⁸² définit la propagande politique comme un ensemble de techniques d'influence utilisées par un gouvernement, une administration, un parti politique, un groupe de pression, etc., en vue de modifier le comportement du public à son endroit. Il est question « *de la pénétration d'une idéologie par le moyen de son contexte sociologique* ». Selon lui, la propagande agit de façon diffuse et inconsciente dans le comportement des individus, dans leurs mœurs et leurs habitudes : ils adoptent de manière spontanée de nouveaux critères de jugements et de choix.

La conception instrumentale des effets directs et puissants des médias de masse est au centre des premières recherches sur les techniques de manipulation des foules par la propagande et la désinformation, dans l'Allemagne nazie des années 1930. L'on attribue tout d'abord à Serge TCHAKHOTINE et ensuite à Gustave Le BON, la paternité de la théorie behavioriste sur les effets de la communication de masse. Les œuvres les plus représentatives de ces théoriciens aux titres évocateurs sont *Le viol des foules par la propagande politique* de Serge TCHAKHOTINE¹⁰⁸³ publié en 1939 et *Psychologie des foules* de Gustave Le BON¹⁰⁸⁴

¹⁰⁷⁹ Jérôme BOURDON, *Introduction aux médias*, Paris, Montchrestien, 2009.

¹⁰⁸⁰ Harold LASSWELL, *propaganda Techniques in the World War*, Knopf, New-York, 1927; Bruce SMITH, Harold LASSWELL, Ralph CASEY, *Propaganda Communication and Public Opinion: a comprehensive reference guide*, Princeton University press, 1946.

¹⁰⁸¹ Jacques GERSTLÉ, *La communication politique*, Paris, PUF, 1992, p. 23.

¹⁰⁸² Jacques ELLUL, *Propagandes*, Paris, Economica, 1990, p. 75-76.

¹⁰⁸³ Serge TCHAKHOTINE, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1968.

(1981). Le premier reprend les travaux d'Ivan PAVLOV qui prétend que le comportement des individus répond aux stimuli informationnels, « *les médias agiraient comme des hypnotiques et seraient censés façonner les idées des individus malgré eux* ». Les médias de masse influencent de façon directe et immédiate les opinions et le comportement des humains ; ils conditionnent et manipulent les masses d'individus atomisés et passifs. Il suffirait donc d'injecter une dose d'information, de communication ou de propagande pour obtenir l'effet recherché par le l'émetteur¹⁰⁸⁵. Cette théorie se fonde sur la toute-puissance des médias sur les individus. La massification de l'information est une théorie simpliste qui réduit le récepteur en une « éponge » absorbante, une sorte d'audience amorphe qui obéit au schéma « stimulus-réponse », dans le sens voulu ou souhaité par l'émetteur¹⁰⁸⁶. Il constitue alors le seul élément actif et que le public demeure totalement amorphe et atomisé. Les travaux menés par Harold LASSWELL¹⁰⁸⁷ sur la propagande politique, pendant la première guerre mondiale, reprendront ces analyses et tenteront de les développer. Il est l'auteur de la célèbre métaphore de la « seringue hypodermique »¹⁰⁸⁸. Les médias façonneraient donc l'opinion publique selon le modèle de communication linéaire dans lequel, il est établi que l'on peut affaiblir, influencer les cerveaux du public, amorphe et vulnérable, plus sensibles aux émotions (désir, peur, d'espoir, etc.) qu'à la raison, en imposant des systèmes politiques, en injectant des idées, des attitudes et des modèles de comportements. La communication de masse est alors conçue comme un processus de persuasion et d'influence. Harold LASSWELL estime qu'il est possible de décrire correctement « une action de communication » en répondant aux questions

¹⁰⁸⁴ Gustave LE BON, *Psychologie des foules*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981 ; Serge MOSCOVICI, *L'âge des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Paris, Fayard, première édition, 1981.

¹⁰⁸⁵ Cf. Jean CAZENEUVE, *Sociologie de la Radio-Télévision*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 ; François BALLE, *Institutions et publics des moyens d'information*, Paris, Montchrétien, 1973 ; Robert BOURRE et Isabelle Paillart (Dir.), *Les théories de la communication*, Paris, SFSIC/Corlet/Télérama, 1992 ; Philippe CABIN (Dir.), *La communication, état des savoirs*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 1999 ; Éric MAIGRET, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin, 2003 ; Olivier BURGELIN, « La communication de masse », in Dominique WOLTON (dir.), *La télévision au pouvoir*, Paris, Universalis, 2004

¹⁰⁸⁶ Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités, op.cit.*, p. 13.

¹⁰⁸⁷ Harold LASSWELL, *Propaganda Technique in the World War*, New York: Knopf, 1927 ; « Structure et fonction de la communication dans la société », in Francis BALLE et Jean-Guy PADIOLEAU (dir.), *Sociologie de l'information textes fondamentaux*, Paris, Larousse, 1973 ; in Daniel BOUGNOUX, *Sciences de l'information et de la communication*, Textes essentiels, Paris, Larousse, 1993.

¹⁰⁸⁸ Les tenants de la thèse des effets directs et puissants considèrent que les médias agissent selon le modèle de l'aiguille hypodermique en injectant des idées, des attitudes et des modèles de comportements dans les cerveaux du public. Ils apparaissent comme des moyens de propagande et de persuasion. Lire Armand et Michelle MATTELART, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 1995, p. 17.

suivantes : qui dit quoi, par quel canal, à qui, avec quel effet ?¹⁰⁸⁹ Lionel BELLENGER¹⁰⁹⁰ écrit que « *D'autres auteurs, dont Vance PAKARD avec sa théorie de la "persuasion clandestine" (1958) avancent que les médias disposeraient d'un arsenal quasi illimité pour influencer le citoyen consommateur* ».

L'on a donc considéré pendant longtemps que les médias séduisaient les individus et qu'il était difficile de les résister. Marshall McLUHAN¹⁰⁹¹ va bouleverser cette conception en tentant d'imposer au tournant des années 1960-1970, un nouveau déterminisme technique : ce serait la nature des médias par lesquels les hommes communiquent qui détermine l'évolution des sociétés. Il prédit que la façon dont les messages sont émis importe plus que le contenu de ce message : « le médium c'est le message » disait-il¹⁰⁹². Dans *La Galaxie Gutenberg*¹⁰⁹³, McLUHAN observe que « *la lecture du journal n'est plus une lecture au sens où nous l'entendions avant. Par cette lecture je prends un bain communautaire pour me retrouver en participation avec l'ensemble de la société* ». Allant plus loin dans son raisonnement, il avançait que la généralisation d'une communication électronique de plus en plus puissante et rapide transformerait la planète en « village global ». Cette métaphore devenue classique fut, dans un premier temps, contesté avant de connaître le succès avec l'essor d'Internet¹⁰⁹⁴. En somme, les théories prophétiques répondent « *au critère de généralité d'une grande théorie, non au critère de scientificité. Elles se trouvent de ce fait "protégées par leur invérifiabilité"* », écrit Jérôme BOURDON¹⁰⁹⁵. Toutefois, très rapidement, « *les approches behavioristes qui comparent les humains à des rats de laboratoire répondant aux stimuli extérieurs seront remises en question* »¹⁰⁹⁶. Les recherches menées par Paul LAZARFELD, et par Jean CAZENEUVE, en Europe, vont montrer le caractère élémentaire des approches behavioristes. La thèse de l'omnipotence des médias est sérieusement contestée.

¹⁰⁸⁹ Ce modèle fut emprunté à QUINTILIEN qui proposait dans l'Antiquité cinq questions que devaient se poser les orateurs : qui parle ? à qui ? de quoi ? dans quel but ? dans quels objectifs. Soulignons que la dernière question a été modifiée pour aborder l'étude des effets des médias de masse sur l'audience.

¹⁰⁹⁰ Lionel BELLENGER, *Du bon usage des médias. Vers une nécessaire remise en cause*, Stratégies, 2000, p. 108.

¹⁰⁹¹ Marshall McLUHAN, *Pour comprendre les media. Les prolongements technologique de l'homme*, traduction française de *Understanding Media* (1964), Jean PARÉ, Mame / Seuil, coll. « Intuitions », 1968.

¹⁰⁹² Marshall McLUHAN, *Pour comprendre les media*, op. cit., deuxième édition, Paris, Points Essais, 1997, p. 13.

¹⁰⁹³ Marshall McLUHAN, *La Galaxie Gutenberg*, traduction Jean PARÉ, Paris, Mame, 1967.

¹⁰⁹⁴ Régis DEBRAY, *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, 1991.

¹⁰⁹⁵ Jérôme BOURDON, *Introduction aux médias*, op. cit., p. 25.

¹⁰⁹⁶ Richard LANGELIER, « L'influence des médias électroniques sur la formation de l'opinion publique : du mythe à la réalité », *Lex Electronica*, vol. 11, n° 1, Printemps 2006, p. 7.

Progressivement, le modèle de communication linéaire « stimuli-réponse » est délaissé au profit du modèle de communication circulaire. Il semble aujourd'hui admis écrit Rémy RIEFFEL¹⁰⁹⁷ : « *qu'en dépit de certains clivages théoriques persistants, que le récepteur est un individu actif, qui joue un rôle primordial dans le processus de construction sociale des significations des messages* ».

En réaction aux hypothèses abstraites et simplistes défendue par les théoriciens du *béaviorisme* des années 1930, c'est dans le domaine politique que la controverse sur l'influence des médias a suscité le plus de discussion. Les premières études empiriques sur les effets de la communication et des médias se sont construites autour de Paul LAZARFELD et du *Bureau of Applied Research* de l'université de Columbia aux États-Unis. Elles se sont principalement intéressées aux effets de court terme et aux messages à contenus informatifs et politiques. Elles ont essentiellement porté sur les campagnes électorales et leurs effets sur les électeurs, dans les années 1940. Elles ont la particularité de contredire le mythe du pouvoir systématique des médias, de relativiser leur toute-puissance sur les individus. Ce modèle dit « médiacentrique » place les médias au centre de son étude. En reprenant les travaux de psychologie expérimentale des trois psychologues Elton MAYO, Kurt LEWIN et Jacob MORENO, Paul LAZARFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET dans *The People's Choice*¹⁰⁹⁸ publié en 1944, et de Elihu KATZ dans *Personal influence*¹⁰⁹⁹ (1955) montrent que les médias ont des effets limités. Leur impact sur les individus est plutôt complexe et sélective : il dépend, à la fois, du profil socioculturel, du positionnement politique mais aussi des opinions préexistantes et du réseau de relations interpersonnelles. Les médias exercent leur influence en opérant dans le sens du renforcement des croyances, des attitudes et des comportements préexistants, comme le décrit Rémy RIEFFEL « *L'exposition, l'attention et la perception des messages obéissent à un processus complexe de filtrage, qui va dans le sens du renforcement de nos opinions préalables* »¹¹⁰⁰. En se référant aux études menées par Paul LAZARFELD, Elihu KATZ, Wilbur SCHRAMM, Bernard BERELSON,

¹⁰⁹⁷ Rémy RIEFFEL, « Les théories de la communications. Les médias et leurs effets », *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁹⁸ Paul LAZARFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET, *The people's choice: How the voter makes up his mind in a presidential campaign*. New York, Duell, Sloan, and Pearce 1944.

¹⁰⁹⁹ Elihu KATZ, Paul LAZARFELD, *Personal influence. The part played by people in the flow of mass communications*. A report of the Bureau of Applied Social Research, Columbia University. Glencoe, Ill, The Free Press, 1955.

¹¹⁰⁰ Rémy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, *op. cit.*, p. 20.

John RILEY, KURT LANG, Gladys LANG, Ithiel de Sola POOL, etc., Jean CAZENEUVE¹¹⁰¹ indique que ces analyses tendent :

« à démontrer que dans le cadre d'une société libérale où les médias ne sont pas tous totalement dirigés et surveillés par l'État, ainsi lorsque l'influence de la télévision peut être contrebalancée par la lecture de tel journal, on observe que rarement des changements d'opinion déterminés directement par la propagande. Ce qui se produit alors le plus souvent, ce sont des effets de renforcement des opinions déjà existantes. Mais une émission qui se donnerait pour but de faire changer d'avis des auditeurs en attaquant de front leurs croyances aboutirait à des effets boomerang, c'est-à-dire à un échec total, et même à une hostilité renforcée contre les idées qu'on aurait tenté d'imposer ainsi ».

Les gens s'exposent plus naturellement à des contenus qui sont proches de leurs idées. Le récepteur n'est pas un individu passif et vulnérable avalant sans réagir les messages émis par les médias, mais un individu socialement inséré. Le degré d'exposition des individus aux messages médiatiques dépend fortement de leurs modalités d'insertion dans certains groupes sociaux. L'influence des sources extérieures, en l'occurrence de diverses personnes, ne saurait être négligée. « *Les gens qui travaillent ou vivent ou se distraient ensemble sont enclins à voter pour les mêmes candidats* » écrivaient Paul LAZARFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET¹¹⁰². Leur analyse électorale dans le comté de l'Érié qui a été menée au cours de la campagne présidentielle de 1940 qui opposa le candidat démocrate Franklin ROOSEVELT au républicain Wendell WILKIE permit de conclure que les électeurs ne furent pas entièrement influencés par les médias, dans leur choix de vote. L'influence des médias sur les comportements, les convictions et les décisions des individus ne peut donc être dissociée, de fait, de l'ensemble des facteurs sociaux, culturels, politiques et économiques qui interviennent dans le processus de communication. Autrement dit, « *la classe sociale, l'appartenance géographique et la religion constituent des facteurs structurants dans la façon dont un message médiatique est reçu* »¹¹⁰³. L'étude conduite à Decatur dans le Middle West, *Personal influence*, par Paul LAZARFELD et Elihu KATZ auprès d'un échantillon de 800 femmes à propos des influences auxquelles elles sont soumises pour les achats ménagers, la mode, les affaires politiques, la fréquentation des salles de cinéma, a ainsi confirmé l'importance des contacts personnels et le rôle décisif joué par le leader d'opinion, souvent

¹¹⁰¹ Jean CAZENEUVE, *La société de l'Ubiquité. Communication et diffusion*, Paris, Denoël, 1972, p. 38-39.

¹¹⁰² Paul LAZARFELD, Bernard BERELSON et Hazel GAUDET, *The people's choice: How the voter makes up his mind in a presidential campaign*. New York, Duell, Sloan and Pearce, 1944.

¹¹⁰³ Richard LANGELIER, « L'influence des médias électroniques sur la formation de l'opinion publique : du mythe à la réalité », *Lex Electronica*, vol. 11, n° 1, Printemps 2006, p. 7.

plus influent que les médias eux-mêmes. Elles ont en effet beaucoup plus mentionné une personne (membre de la famille, amie, voisine, collègue de travail) qu'un média particulier (sauf pour le cinéma) comme facteur discriminant de leur choix¹¹⁰⁴. L'influence des médias n'est ni totale, ni directe ni immédiate, car les récepteurs opèrent des sélections et sont influencées par leurs relations interpersonnelles. Grégory DERVILLE note que « *si les médias peuvent avoir un impact, celui-ci vaut seulement pour certains publics, dans certaines circonstances, et sous certaines conditions spécifiques* »¹¹⁰⁵. Les effets des médias ne sont réels que si leurs discours sont repris et validés par des « guides », des « relais » ou des « leaders » d'opinion¹¹⁰⁶. Les individus adhèrent aux discours des personnes auxquelles ils font confiance. Ce qui conduira ces chercheurs à élaborer une nouvelle approche dite du paradigme des « effets limités indirects » de la communication, schématisée par le concept du « two step flow of communication » traduit par le processus de communication en deux temps. Les messages médiatiques atteignent d'abord des intermédiaires avant d'être accessibles à la masse. Le guide d'opinion est donc le premier destinataire des messages diffusés : « *Il lit davantage la presse, écoute davantage la radio, ou regarde davantage la télévision, et est capable d'opérer un tri judicieux de toutes les informations qu'il recueille. Sa compétence en ce domaine lui est reconnue* »¹¹⁰⁷. Ils sert de filtre et ensuite, retransmet ce qu'il a vu, entendu ou lu aux autres membres des groupes primaires. Devenu plus complexe et nébuleux le processus de communication « en deux temps » connaît dorénavant de multiples niveaux de filtrage, moins hiérarchisés et plus enchevêtrés que l'on nomme « multi step flow of communication ». D'autre part, le caractère multidimensionnel de l'influence des médias se fait aussi au niveau cognitif, affectif et comportemental suivant le modèle « transactionnel » ou « de la dépendance »¹¹⁰⁸ : l'on parle de consonance entre les faits et les attentes. Les individus présentent, naturellement, une tendance à un certain degré de conformisme qui les pousse, le plus souvent, à ne pas trop se démarquer de la sphère d'opinion qui les entoure, de peur de s'isoler. « *Dès lors, les évènements qui correspondent aux attentes, mais également aux désirs, aux prévisions ou aux préjugés supposés du public augmentent leurs chances de*

¹¹⁰⁴ Rémy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, op.cit., p. 20.

¹¹⁰⁵ Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, op.cit., p. 88.

¹¹⁰⁶ Le guide d'opinion répond à plusieurs caractéristiques : crédible, compétent et convaincant, il occupe une position sociale stratégique, sert de lien entre le groupe et son environnement ; il incarne les valeurs de la communauté, et est davantage exposé aux messages médiatiques que les autres membres du groupe.

¹¹⁰⁷ Rémy RIEFFEL, *Sociologie des médias*, op.cit., p. 20.

¹¹⁰⁸ Leo JEFFRES et Richard PERLOFF, « Political Effects of the Media », in *Mass Media Processes and Effects*, Waveland Press Inc., Prospect Heights, Illinois, 1986, p. 247-287.

sélection »¹¹⁰⁹. Cependant, dans le milieu des années 1960, l'approche fonctionnaliste qui minimisait les effets des médias commence à s'essouffler. La montée de la télévision, le renforcement des industries médiatiques qui incite à la consommation de masse de produits industriels et culturels standardisés provoque un changement de discours sur les médias. Les thèses béhavioristes des années 1930 se renforcent et connaissent une nouvelle dynamique. Les médias sont désormais perçus comme des instruments de domination des classes sociales supérieures sur les plus inférieures (qui subissent les contenus médiatiques) mais aussi comme moyens de fragiliser la contestation politique et militante au profit de la consommation et du divertissement. Les récepteurs passifs ne peuvent ni sélectionner, ni interpréter les messages médiatiques. C'est dans ce contexte que les chercheurs¹¹¹⁰ des « uses and gratifications » traduit par *usages et gratifications* vont construire un modèle théorique centré sur une audience plus active. Dans le cadre de l'ambitieux programme de recherche sur la communication de masse initié par Paul LAZARSELD, Herta HERZOG¹¹¹¹ entreprit de révéler quelles satisfactions les auditeurs de radios pouvaient tirer des feuilletons, des émissions de jeux, etc. Il en ressort que les consommateurs influencent aussi les médias : ils sont capables de résister, sélectionner, choisir, confronter et exploiter ce qu'ils voient, entendent ou lisent. Les usagers sélectionnent non seulement les contenus médiatiques selon leurs besoins mais développent, en plus, des attentes précises et intéressées¹¹¹². « *Les consommateurs passifs sont un épouvantail désuet* »¹¹¹³ écrit David MORLEY.

Parmi les théories vigoureuses qui répondent aux questions essentielles portant sur les usages et pratiques médiatiques, il revient de mettre en évidence la fonction d'agenda ou concept dit

¹¹⁰⁹ François HEINDERYCKX, *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, CÉFAL-SUP, 2002, p. 57.

¹¹¹⁰ Lire Roselyne BOUILLIN-DARTEVELLE, « Quelques réflexions sur la méthode des usages et satisfactions en tant qu'instrument d'investigation des mass média » dans *Revue de l'Institut de Sociologie*, Bruxelles, ULB, 1978, n° 1-2, p. 121-132 ; Jay BLUMLER et Denis McQUAIL, *Television in politics : its uses and influence*, Faber and Faber, Londres, 1968.

¹¹¹¹ Herta HERZOG, « Professor Quiz : A Gratification Study », in P.F. Lazarsfeld and F.N. Stanton (eds), *Radio Research, 1941*. New York : Duell, Sloan and Pearce, 1942; « What Do We Really Know about Daytime Serial Listeners », in P.F. Lazarsfeld and F.N. Stanton (eds), *Radio Research, 1942-3*. New York : Duell, Sloan and Pearce, 1944. Cité par Klaus Bruhn JENSEN et Karl Erik ROSENGREN, « Cinq traditions à la recherche du public », *op.cit.*, p. 284.

¹¹¹² William BELSON, *The Impact of Television*, London, Lockwood, 1972; Joseph KLAPPER, *The Effects of Mass Communication*. New York : Free Press, 1960; Karl Erik ROSENGREN et Swen WINDHAL, *Mass media consumption as a functional alternative*, in Denis McQUAIL (ed.), *Sociology of Mass Communications*, Harmondsworth : Penguin, 1972; Joseph TRENAMAN, *Communication and Comprehension*. London: Longmans, 1967.

¹¹¹³ David MORLEY, « La réception des travaux sur la réception. Retour sur "Le Public de Nationwide" », in *Hermès*, n° 11-12, 1992, p. 34, Traduction française de Daniel DAYAN.

de l'*agenda setting* de Maxwell McCOMBS et Donald SHAW¹¹¹⁴. Ces auteurs élaborent une nouvelle hypothèse de recherches : les médias n'influencent (potentiellement) pas seulement nos opinions mais ils nous disent aussi ce à quoi il faut penser¹¹¹⁵. La fonction d'agenda désigne cette aptitude qu'auraient les médias à hiérarchiser, sélectionner les sujets par ordre d'importance dans le but de susciter le débat public. Ils choisissent pour cela, d'orienter les informations, de traiter certains événements en délaissant d'autres. Le public est, dans ces conditions, assujettis à des sujets préalablement préparés, à des messages formatés. Vu sous cet angle, les médias jouent un rôle de sujétion, mais il n'en demeure pas moins que le récepteur garde ses capacités de réaction, de critique et de réflexion. Le choix des sujets médiatiques et les centres d'intérêts des consommateurs s'influencent donc mutuellement.

La thèse formulée en 1970 par Phillip TICHENOR sur « l'écart de connaissances » (traduction française de « knowledge gap ») conforte l'idée que la diffusion d'informations dans l'espace public, loin de combler l'écart de connaissances entre les plus instruits et ceux qui le sont moins, conduit au contraire à la creuser. Les premiers essayent de se les approprier tandis que les seconds, beaucoup plus nombreux, ne cherchent pas ou ne parviennent pas à les maîtriser. Autrement dit, le système vertical de l'information favorise sa monopolisation par une certaine élite.

Élisabeth NOËLLE-NEUMANN¹¹¹⁶ formule en 1974 le concept de la « spirale du silence ». Elle part de l'hypothèse de l'existence d'une peur de l'isolement d'une minorité de personnes qui trouvent peu ou pas, dans le discours médiatique dominant, l'écho de leurs opinions et de leurs préoccupations. Elles finissent par se réfugier dans le silence. Leur attitude permet de légitimer l'omniprésence des médias. Il en résulte un processus en spirale : le courant d'opinions dominantes s'érige en mode de pensée de référence alors que les convictions peu valorisées qui ne s'expriment pas ouvertement dans les médias sont marginalisées. Finalement, les médias contribuent, d'une manière ou d'une autre à renforcer le consensus autour des idées dominantes.

¹¹¹⁴ Max McCOMBS et Donald SHAW, « The Agenda-Setting Function of Mass Media ». *The Public Opinion Quarterly*, n° 36, 1972, p. 176-187.

¹¹¹⁵ Ils ont réalisé une enquête sur la campagne présidentielle aux États-Unis de 1972 dont les conclusions sont reprises par Shanto IYENGAR et Richard REEVES (eds.). *Do the Media govern ? Politicians, voters and reporters in America*. London: Sage Publications, 1997.

¹¹¹⁶ Élisabeth NOËLLE-NEUMANN, « The Spiral of Silence », in *Journal of Communication*, n° 24, p. 43-54, 1974. Traduit par Gilles ACHACHE, Dorine BREGMAN, Daniel DAYAN.

Malgré ses lacunes, le fonctionnalisme va inspirer d'autres recherches empiriques se donnant comme objectif de recenser les différentes fonctions des médias. Les débats philosophiques généraux de l'époque donnent naissance à des écoles de pensée reconnues sous l'appellation de « théorie critique ». Dans les années 1940, ce courant de pensée représenté par les philosophes de l'Institut de recherche sociale appartient à l'École de Francfort¹¹¹⁷ dont les membres se sont exilés aux États-Unis après l'arrivée au pouvoir d'Adolphe HITLER en Allemagne. Ils considèrent que la communication et les médias de masse servent à asseoir et à pérenniser la pensée dominante capitaliste¹¹¹⁸. Les tenants de l'École de Francfort¹¹¹⁹ (Théodore ADORNO, Max HORKHEIMER et Herbert MARCUSE, etc.), privilégient le contexte social dans lequel la communication se déroule. Ils contestent le caractère administratif de l'École empirique¹¹²⁰ dont les membres ne s'intéressent principalement qu'aux effets de la communication de masse, en n'accordant aucune importance au contexte historique, politique, économique et culturel¹¹²¹ dans lequel elle s'insère¹¹²². Selon eux, la méconnaissance du contexte dénature la réalité de la communication. Pour ces chercheurs, fortement influencée par le marxisme, aucune hypothèse en communication n'a de sens sans une théorie totale de la société. Il s'agit moins de savoir comment fonctionne un système mais plutôt de le dénoncer afin de le changer radicalement. Les études de l'École critique tournent autour des questions suivantes : « Qui contrôle les instruments de communication (et de manipulation) ? », « pourquoi ? », « au bénéfice de qui ? ». Elles manifestent leur désaccord sur le monopole des médias par des groupes dominants, la standardisation de la culture et l'uniformisation de la pensée. Les médias ne représentent plus que l'instrument de la persuasion, de la manipulation et de l'aliénation des masses par le pouvoir politique et économique.

L'analyse de l'espace public bourgeois à la fin du XVIII^{ème} siècle en Grande Bretagne, en Allemagne et en France, par Jürgen HABERMAS dans *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*¹¹²³ s'inspire des travaux de

¹¹¹⁷ Jean-Marc DURAND-GASSELIN, *L'École de Francfort*, Paris, Gallimard, 2012.

¹¹¹⁸ Grégory DERVILLE, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalités*, op. cit., p. 38.

¹¹¹⁹ Théodore ADORNO, Max HORKHEIMER, *La Dialectique de la raison*, (1947), traduction d'Éliane KAUFHOLZ, Gallimard, 1974.

¹¹²⁰ École dont les représentants les plus connus sont : LASSWELL, HOVLAND, LEWIN, LAZARSFELD, BERELSON, GAUDET, KATZ, etc.

¹¹²¹ Armand et Michelle MATTELART, *Histoire des théories de la communication*, op. cit., p. 39-40.

¹¹²² Judith LAZAR, *Sociologie de la communication de masse*, op. cit., p. 38.

¹¹²³ Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, op. cit.

Theodore ADORNO et de Max HORKHEIMER sur la manipulation de l'opinion et de l'atomisation du public. La presse constituait le medium central au travers duquel les opinions privées se transformaient en opinion publique, en même temps qu'elle était le principal instrument par lequel le gouvernement était l'objet d'une surveillance informelle¹¹²⁴. L'exclusion du discours rationnel du public dans la presse au profit des politiques de l'État et des intérêts privés ont éloigné les médias de leur mission première : celle de faciliter la formation et l'expression d'une opinion publique, ils sont devenus de véritables outils de manipulation et de contrôle des masses. « *Pour HABERMAS, la seule solution possible à cette crise de représentation réside dans la purification des canaux de communication sociale, par le biais d'une restauration de la raison publique et d'un espace transparent* » écrit Renaud de La BROSSE¹¹²⁵.

Contrairement à l'École critique, l'École empirique influencée par le positivisme d'Auguste COMTE, d'Émile DURKHEIM, de Max WEBER et de Ferdinand TÖNNIES, se caractérise, du point de vue méthodologique, par l'importance des recherches de terrains, des enquêtes quantitatives, de données statistiques, des sondages, etc., loin des études purement théoriques sans résultats concrets. En somme, il en résulte que les thèses de l'École critique sont très similaires de celles développées par le courant behavioriste. Le dénominateur commun de ces deux théories réside dans l'attribution aux médias de masse d'une toute-puissance qui permet à une minorité de personnes d'user de ses effets pour assujettir la majorité vulnérable. L'École critique va inspirer dans les années 1960-1970, l'approche culturaliste (*cultural studies*) dont les illustres chercheurs¹¹²⁶ Richard HOGGART, Raymond WILLIAMS, EDWARD THOMPSON, Stuart HALL, etc., prennent en compte, dans leur analyse, la participation du récepteur à la construction du message qui lui est destiné ; tout en admettant que les médias véhiculent une pensée dominante. D'inspiration marxiste, l'approche culturaliste se rapproche de l'École de Francfort. Elle soutient que l'étude des médias ne peut se faire de manière isolée. Elle doit s'intéresser à la fois aux messages et à l'ensemble du public (y compris les

¹¹²⁴ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 53.

¹¹²⁵ *Ibidem*.

¹¹²⁶ Richard HOGGART, *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, 1970 ; traduction de *The Uses of Literacy: Aspects of Workin-Class Life with Special to Publications and Entertainments*, 1957 ; EDWARD THOMPSON *The Making of the English Working Class*, 1963 ; Stuart HALL, *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*, édition établie par Maxime CERVULLE, traduction de Christophe JAQUET, Paris, éditions Amsterdam, 2007 ; Armand MATTELART et Erik NEVEU, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2003.

sous-groupes de la société). L'articulation des recherches sociologiques et des recherches sur le texte s'est construite au sein de l'approche culturaliste¹¹²⁷. Combinant des hypothèses structuralistes sur la nature des sociétés capitalistes industrielles avec des hypothèses sur la relative autonomie des formes culturelles et leur rôle en termes de changement social, le courant culturaliste analyse le procès des communications de masse comme un aspect des « pratiques » quotidiennes¹¹²⁸. Les travaux de Stuart HALL dans son article consacré à l'encodage et au décodage des messages télévisés¹¹²⁹ montrent la nature complexe et contradictoire des processus où s'opère la consommation culturelle des produits offerts par les médias¹¹³⁰. La réception des messages nécessite alors une certaine distance, des critiques, et n'est pas nécessairement simple et ingénue¹¹³¹. De nombreuses critiques soulignent les problèmes et les limites de ce modèle qui ne distingue pas les problèmes de reconnaissance, de compréhension, d'interprétation et de réaction. Qualifié de « lectures préférentielles »¹¹³² par John CORNER¹¹³³, « *Il représente néanmoins la meilleure alternative disponible face à une conception où les textes des médias deviennent des auberges espagnoles également ouvertes à toutes les interprétations* »¹¹³⁴, écrit David MORLEY.

Les recherches en communication de masse dont l'analyse des effets a été l'élément central ont généré, de manière cyclique, des théories diverses et variées, allant des effets puissants à celles d'effets faibles et vice-versa. Le paradigme des effets directs, puissants et immédiats des médias est devenu moins pertinent au fil des années : on est passé globalement d'effets

¹¹²⁷ Klaus Bruhn JENSEN et Karl Erik ROSENGREN, « Cinq traditions à la recherche du public », in *Hermès*, n° 11-12, 1992, p. 285, Traduction française d'Éric MACÉ et Daniel DAYAN.

¹¹²⁸ Stuart HALL, « Cultural Studies : Two Paradigms », *Media, Culture & Society*, n° 2, p. 57-72, 1980. Cité par Klaus Bruhn JENSEN et Karl Erik ROSENGREN, « Cinq traditions à la recherche du public », *op.cit.*

¹¹²⁹ Stuart HALL, « Encoding/Decoding TV discourse », CCCS, University of Birmingham, 1973 ; Stuart HALL, « Codage/décodage » in Paul BEAUD et al. *Sociologie de la communication*, Réseaux/CNET, 1997.

¹¹³⁰ David MORLEY, « La réception des travaux sur la réception. Retour sur "Le Public de Nationwide" » *op. cit.*, p. 32.

¹¹³¹ Emmanuel MURHULA-AMISI NASHI, *Le méga-énonciateur : pour une analyse sémio-pragmatique du discours de la presse*, Bruxelles, Academia Bruylant, 2003, p. 10.

¹¹³² Le modèle des « lectures préférentielles » a été originalement conçu, pour l'analyse des nouvelles et du journalisme politique. La compréhension des lecteurs est en rapport direct avec le contexte social dans lequel ils baignent.

¹¹³³ John CORNER, « Meaning, genre & context » in James Curran et al (eds) *Mass Media & Society*, London, Edward Arnold, 1991. Cité par David MORLEY, « La réception des travaux sur la réception. Retour sur "Le Public de Nationwide" », in *Hermès*, n° 11-12, 1992, p. 35, Traduction française de Daniel DAYAN.

¹¹³⁴ David MORLEY, « La réception des travaux sur la réception. Retour sur "Le Public de Nationwide" », *op. cit.*, p. 35.

spécifiques, directs et à court terme, à des effets diffus, indirects et à long terme¹¹³⁵. « Dans le même temps, le public a été envisagé dans une perspective évolutive : d'un récepteur passivement soumis à l'influence des messages, on est passé à un usager actif et sélectif par rapport aux contenus des médias »¹¹³⁶ notent Jean LOHISSE. L'influence réelle ou potentielle de la presse écrite (et des médias en général) sur le public résulterait, avant tout, de la croyance tangible de ses effets par les acteurs sociaux notamment les journalistes et les hommes politiques. Mais il est indéniable que la croyance dans le pouvoir mythique des médias en tant que « quatrième pouvoir », aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est entretenue manifestement par les journalistes et les hommes politiques qui s'obstinent à leur attribuer un pouvoir incommensurable. Ce qui n'est pas sans conséquence dans leurs perceptions et sur leurs comportements au quotidien. Ils sont animés par le sentiment d'être les détenteurs d'un contre-pouvoir.

Nous nous interdisons d'entretenir les effets de réification des médias sans prendre en compte l'environnement dans lequel ils se meuvent et agissent. Il se dégage de l'ensemble des études empiriques réalisées à ce jour que les effets des médias est étroitement liée au contexte social, politique, économique, culturel et historique dans lequel ils évoluent mais aussi à la réunion d'un ensemble de facteurs et de paramètres dont il est important de prendre en considération dans une société à un moment donné. L'influence des médias sur le public est donc à relativiser comme l'écrit justement Renaud de La BROSSE¹¹³⁷

« Finalement, si la croyance dans le pouvoir des médias a survécu jusqu'à aujourd'hui n'est-ce pas aussi parce que, d'une certaine façon, parmi la communauté des chercheurs s'intéressant à cette question, n'a pas eu lieu de rupture épistémologique majeure ou, plus modestement, de remise en cause de la question même des effets ? Ou peut-être, parce que la réponse est souvent présente dans la manière d'interroger la réalité ».

Nous nous accordons avec Anne-Marie GINGRAS qu'une analyse qui relève à la fois des aspects matériels et symboliques permet de saisir l'écheveau des intérêts qui entourent les médias et le nœud de croyances auxquelles ils participent¹¹³⁸.

¹¹³⁵ Klaus Bruhn JENSEN et Karl Erik ROSENGREN, « Cinq traditions à la recherche du public », *op. cit.*, p. 283. Lire aussi Jean-Louis MISSIKA, « L'impact des médias : les modèles théoriques », in Philippe CABIN, *La communication, état des savoirs*, Paris, Hatier Credif, 1998, p. 271- 290

¹¹³⁶ Jean LOHISSE, Geoffroy PATRIARCHE, Annabelle KLEIN, *La communication : De la transmission à la relation*, Bruxelles, De Boeck, 4^e édition, 2009, p. 44.

¹¹³⁷ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, *op.cit.*, p. 70.

¹¹³⁸ Anne-Marie GINGRAS, *Médias et démocratie*, *op. cit.*, p. 6.

4.1.2. L'effervescence politique et médiatique

Les partis politiques jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement d'une démocratie représentative ; ils servent d'intermédiaire entre les citoyens et l'État. C'est par eux que s'exerce la dynamique de la compétition, par les urnes, pour la conquête, la conservation et l'alternance au pouvoir. L'arène politique congolaise bouillonne, connaît une effervescence particulière à l'approche des élections. La période est intense et mouvementée, aussi bien par la création de nouvelles formations politiques que par la redynamisation de celles qui existent déjà, et par-dessus tout par la campagne électorale.

L'ethnie ou la région sont des référents fondamentaux sur lesquels se reposent les politiques ; ils constituent un vivier électoral important, de véritables réservoirs de voix en période d'élections. Le programme politique n'est pas l'exigence première de tout militant qui veut adhérer à une formation politique. Le choix de la candidature d'un originaire de la région, ou appartenant à la même ethnie, reste l'un des critères de vote qui influence l'électorat et non son programme, ses projets, etc.¹¹³⁹. Et les fondateurs des partis politiques les considèrent comme leurs propriétés exclusives. « *Le mythe du président à vie (après moi, c'est le déluge) se cultive à l'intérieur des partis, au point que, lorsqu'un leader est élu à la magistrature suprême, il pense que c'est dans la nature des choses qu'il y reste ad vitam aeternam. Mais, de plus en plus, les partis ou les groupements politiques sont secoués par le vent de la démocratie : ou ils s'adaptent pour leur survie, ou ils sont voués à la disparition* »¹¹⁴⁰. Les groupes de pression (chefferies traditionnelles, chefs de villages, autorités et mouvements religieux, associations, etc.), sont particulièrement sollicités au cours des élections pour espérer rassembler au maximum l'adhésion de toutes les communautés ethno-régionales. Dans les villages les candidats aux élections font davantage usage de leur langue maternelle, non pas seulement pour véhiculer un message aux populations (immatures politiquement et analphabètes), mais plutôt, pour rappeler aux électeurs qu'il est l'un des leurs, un « fils » du village, de la ville ou de la région. Cette vision de la société exclut, de fait, tout candidat ne réunissant pas les critères nécessaires d'identification ethno-régionaux indispensables auprès de l'électorat, même s'il dispose d'un projet politique de qualité. Cette approche est une donnée incontournable dans la vie politique congolaise. Phénomène complexe, il ne favorise pas l'instauration d'une démocratie sur des bases saines. Peu de candidats arrivent à se faire

¹¹³⁹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2515, 21 avril 2005, p. 1 ; Hélène Laure MENTONG, « Vote et communautarisme au Cameroun : un vote de cœur, un vote de sang et de raison », *Politique Africaine*, Karthala, Mars 1998, p. 49.

¹¹⁴⁰ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2515, *op. cit.*, p. 1.

élire dans les circonscriptions d'où ils ne sont pas originaires. « *On est parfois très surpris de voir tel intellectuel connu pour sa transparence et la pureté de ses idées s'acoquiner avec un grand coquin de son village sous une étiquette vaguement démocratique, pour faire justement ce qui est à la mode depuis peu de temps, et que tout le monde s'applique à nommer "démocratie" »*¹¹⁴¹. Certains partis politiques tentent, par leur influence, de parachuter quelques candidats, dans le but affiché d'atténuer le vote ethnique. Dans ces conditions, les électeurs suivent, généralement, les consignes de leurs formations politiques en se désolidarisant des affinités tribales pourtant fortes. Mais ce n'est pas systématique, la ligne directrice du parti n'est pas toujours respectée car le libre arbitre des électeurs peut facilement prendre l'ascendant. Des changements majeurs s'opèrent dans les pratiques démocratiques : « *Dans une période transitoire comme celle que nous vivons, le paysage politique se liquéfie, se décompose dans un hallucinant processus de métamorphose des hommes, des institutions et des idées »*¹¹⁴². De nombreux Congolais méconnaissent ou ignorent encore les bases fondamentales sur lesquelles repose la démocratie. Ils ne savent pas parfois comment voter ; il arrive qu'ils « *ne connaissent même pas les noms de ceux pour lesquels, ils vont voter »*¹¹⁴³. Malgré les appels répétés de l'ensemble des acteurs sociaux sur la nécessité de limiter le nombre impressionnant de partis politiques, la kyrielle de candidatures aux élections contribuent, d'une certaine manière, à entretenir le flou auprès de l'électorat : « *de nouveaux partis naissent tous les jours, tandis que certains anciens se scindent et se fractionnent, parfois hors de toute légalité, sur-peuplant ainsi un paysage politique déjà largement encombré »*¹¹⁴⁴. Les acteurs politiques cherchent à faire (ou refaire) surface et à trouver (ou retrouver), sur l'échiquier politique national, une place souvent convoitée par les nouveaux partis politiques en quête de suffrages pour se faire élire. Les candidats vont à la conquête d'un électorat qu'il revient de séduire et par conséquent, ils promettent monts et merveilles aux électeurs pour se faire élire ; l'essentiel étant de se rapprocher, par tous les moyens, de « l'assiette au beurre » que représente tout mandat électif. Après s'être peu intéressés aux problèmes de leurs mandants au cours de la législature passée, certains anciens élus, renouent avec leurs bases électorales, les remobilisent, de peur d'être sanctionnés lors du vote. Les hommes politiques n'hésitent pas acheter le vote des mandants, de quelque manière que ce soit. De nombreux dons divers sont souvent distribués : matériels de constructions et agricoles

¹¹⁴¹ *La Semaine Africaine*, n° 1868, 29 au 5 décembre 1990, p. 1.

¹¹⁴² *La Semaine Africaine*, *ibidem*, p. 1.

¹¹⁴³ *La Semaine Africaine*, n° 1909, du 26 mars au 1^{er} avril 1992, p. 4.

¹¹⁴⁴ *La Semaine Africaine*, n° 2329, 27 septembre 2001, p. 4.

(brouettes, pelles, sac de ciment, caillasse, sable, machette, houe etc.), des denrées alimentaires, des vêtements, des fournitures scolaires, des médicaments aux dispensaires et associations qui luttent contre certaines maladies (sida, paludisme, drépanocytose), etc. Les candidats offrent également des pagnes, des tee-shirts à leur effigie et distribuent de l'argent aux militants et sympathisants de leurs partis, passant de main en main sous forme de petites coupures de billets, dans toutes les localités visitées. Ce qui fait dire à Joachim MBANZA que « *la démocratie est une bonne chose, parce qu'elle pousse les citoyens à retrouver le chemin du village, qu'on abandonne toujours entre deux élections* »¹¹⁴⁵. D'autre part, les élections sont aussi marquées par d'importantes nuisances sonores : mégaphones puissants pour mieux se faire entendre dans les rues, klaxons répétitifs des automobilistes, concerts sur les principales places publiques dans un énorme vacarme de musique, chants et de danses très rythmés. S'y ajoute le passage de longues files de véhicules composant les cortèges des équipes de campagne qui provoquent des embouteillages impressionnants.

Les médias sont généralement pris d'assaut par les politiques en période électorale. Ils reconnaissent les vertus de la presse quand celle-ci leur est complètement favorable. L'extrême médiatisation de chaque candidat vise principalement à rassembler autour de sa personne le maximum d'électeurs. La plupart des organes d'opinions, inféodés ou non aux formations politiques, tentent d'initier ou de conduire des débats politiques. À l'approche des échéances électorales, face aux enjeux politiques majeurs, les nouvelles publications sont essentiellement celles des partis politiques dont le ton partisan ne laisse aucun doute sur le message délivré par le leader du parti comme cela se passait au temps de la colonisation : « *la fascination pour les joutes électorales nourrit l'intérêt, la passion des lecteurs. Chaque élection est une puissante force motrice* »¹¹⁴⁶.

La foi dans le pouvoir des médias a pu déterminer certains comportements du personnel politique et des journalistes. L'on assiste à des positionnements ou repositionnements de circonstance des journaux qui s'activent avec beaucoup de dynamisme à faire la promotion d'hommes politiques et de leurs partis. Des titres opportunistes et éphémères voient également le jour à cette occasion. Ils naissent, disparaissent ou s'associent à un autre pour créer un

¹¹⁴⁵ Joachim. MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2349, 14 février 2002, p. 1.

¹¹⁴⁶ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 44.

nouveau titre (cf. *Le Choc*). Étant donné que la plupart des journaux naissent de la politique, par conséquent ils survivent aussi grâce à elle¹¹⁴⁷.

Les moyens d'influence mis en jeu donnent lieu souvent à des batailles rangées, par journaux interposés toutes tendances confondues, pour faire passer déclarations, communications, prises de position, etc. Ils se livrent ainsi, quelquefois, à des confrontations frontales lorsque les rivalités sont très intenses : « *Ces derniers temps, les fervents lecteurs de la presse congolaise ont constaté qu'entre le journal Le Choc et La Rue meurt, c'était la guerre ouverte à travers leurs colonnes. Ces attaques par écrit ont pris l'allure d'une inimitié impitoyable comme cela se déroule en politique* »¹¹⁴⁸. L'un des problèmes épineux qui se pose encore demeure le manque d'indépendance des médias et celle des journalistes : « *il n'y a véritablement pas une presse indépendante hormis, La Semaine Africaine qui dépend d'un autre pouvoir* »¹¹⁴⁹, déclare Bernard MACKIZA. Les partis politiques qui disposent d'un budget électoral conséquent achètent le soutien de la presse. Il est d'ailleurs fréquent que les journalistes soient totalement pris en charge par eux dans la couverture de la campagne électorale, surtout pour les déplacements dans l'arrière-pays, notamment dans les fiefs électoraux. Leur statut, leur position d'influence dans la société est sans mesure avec leur faible niveau de vie et leur degré de responsabilité. Ils subordonnent, au préalable, la diffusion de toute information électorale au paiement d'un *per diem*. Ce comportement, contraire aux règles de la déontologie, s'explique essentiellement par la faiblesse des salaires et le manque de moyens logistiques, matériels et financiers. Les journalistes et reporters ne bénéficient ni de frais de déplacement ni de consommables (bandes, cassettes, etc.) de la part de leurs employeurs. Il leur est demandé par ces derniers de se débrouiller, à se faire prendre en charge par ceux qui les invitent. C'est l'occasion rêvée pour certains journalistes de bénéficier de quelques expédients¹¹⁵⁰.

¹¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹¹⁴⁸ *La Semaine Africaine*, n° 2093, 31 octobre 1996, p. 3. Selon le journal, les éditeurs des deux journaux entretiennent en dehors de leurs rédactions des relations amicales : « *Participant aux assises de la presse francophone à Kinshasa, cette semaine, Jean-Claude Zounga Mbongolo, le directeur de publication de La Rue meurt et Asie Dominique de Marseille; le fondateur du journal Le Choc, se sont embrassés comme deux vieux potes, riant à gorge déployée et se tapotant sur les épaules, sous le regard amusé du directeur de publication de La Semaine Africaine, (...). Le reste aux lecteurs d'en conclure* ».

¹¹⁴⁹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

¹¹⁵⁰ Cf. Marie-Soleil FRERE, *Élections et médias en Afrique centrale*, Paris, Karthala-Institut Panos, 2010, p. 20-21.

4.1.3. Engagement de *La Semaine Africaine* dans la réussite des élections pendant la transition démocratique

Les Congolais sont appelés à voter leur treizième constitution, le 15 mars 1992, après trente-deux ans d'indépendance nationale. C'est la première élection démocratique depuis l'ouverture politique amorcée en 1991. Le projet de Constitution¹¹⁵¹ qui prévoit la séparation des pouvoirs est porteur de nombreux espoirs. « *Les Congolais ont fait preuve d'une grande bonne volonté et d'une longue patience. Ils sont rentrés dans le processus électoral dans l'enthousiasme et la fête* »¹¹⁵². Toutefois la rédaction, pendant la Conférence nationale, fut trop courte ; même si le texte ne manquait pas de qualités, il demeura inachevé¹¹⁵³. *La Semaine Africaine* s'engage pour le « oui » au référendum constitutionnel. Dans l'éditorial « *Trêve de chamailleries* »¹¹⁵⁴, l'hebdomadaire déplore qu'il n'y ait pas eu de débat constitutionnel au niveau national, que le texte du projet est peu connu du grand public et que même dans la sphère politique il ait fait l'objet de nombreuses polémiques. Dans « *Le Président, le Premier ministre et le Parlement* »¹¹⁵⁵, *La Semaine Africaine* qui soutient le projet de Constitution estime qu'il enferme le futur président de la République dans un carcan d'interdits. À l'inverse, les prérogatives du premier ministre sont renforcées, il est politiquement fort et autonome. Le code électoral déclare, entre autres, inéligibles les personnalités impliquées antérieurement dans les crimes. Ce qui n'est pas du goût de certains leaders politiques. « *On crie à l'exclusion, comme s'il s'agissait d'une mesure de discrimination sociale, ethnique ou religieuse* » écrit l'hebdomadaire¹¹⁵⁶. « *Le code électoral a été bien ficelé. Il répond aux aspirations démocratiques des Congolais. C'est un code au demeurant fort sage, bien équilibré, inspiré par le souci de ne pas accumuler sur les mêmes têtes, des fonctions et des mandats incompatibles* » poursuit-il. Dans son éditorial « *Le huis clos et le suffrage universel* » du 19-25 mars 1992, *La Semaine Africaine* regrette la pratique de rétention d'informations à tous les niveaux de la société congolaise, tout particulièrement quand il s'agit de sujets aussi importants que la rédaction de la constitution et le débat constitutionnel : « *les médias non plus ne sont pas parvenus à provoquer ce débat (...) nous,*

¹¹⁵¹ Marion Michel MADZIMBA EHOANGO, « La répartition des pouvoirs entre le président de la République et le premier ministre dans la Constitution congolaise du 15 mars 1992 », *Revue congolaise de Droit*, n° 11-12-13-14, janvier 1992-décembre 1993, p. 295-309 ; Gilbert MAKASSY, « La Constitution congolaise du 15 mars 1992 ». *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, vol. 49, n° 1, janvier-avril 1995, p. 18-32.

¹¹⁵² *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p. 3.

¹¹⁵³ Gaston BAZENGAMIO, *La Semaine Africaine*, n° 2282, 2 novembre 2000, p. 3.

¹¹⁵⁴ *La Semaine Africaine*, n° 1901, du 30 janvier au 5 février 1992, p. 3.

¹¹⁵⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1896, 12-18 décembre 1991, p. 5.

¹¹⁵⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1894, du 21-27 novembre 1991, p. 1.

*les professionnels de la communication, sommes les premières victimes de cette rétention maladroite de l'information, utile à tous les niveaux »¹¹⁵⁷. Les tentatives d'explication de la Constitution menées par les politiques dans les médias ressemblent plutôt à une campagne électorale : « on nous abreuve volontiers de rumeurs impossibles à vérifier »¹¹⁵⁸, constate *La Semaine Africaine*. « Les intellectuels congolais et la classe politique ne se sont pas donnés la peine, d'expliquer le bien-fondé de ce projet de constitution aux Congolais. Un véritable débat aurait dû être instauré, pour éclairer l'opinion publique. Serait-ce trop demander à la classe politique, de s'abstenir pendant quinze jours de polémiques oiseuses, pour créer autour de la constitution un consensus national »¹¹⁵⁹.*

L'hebdomadaire explique son engagement auprès des Congolais pour la promotion du « oui » au référendum constitutionnel : « Nous sommes allés à plusieurs reprises sur le terrain, dans nos paroisses, participer à des réunions très populaires, avec des gens très simples, sur la nouvelle constitution ». Il met en garde contre les « faux démocrates », qui ne feront usage de ce texte constitutionnel que pour se « revêtir aux yeux de l'étranger, des plumes de la démocratie ». Son éditorial du 20-26 février 1992 « *Le vote, instrument indispensable de la démocratie* » encourage les populations à aller voter en toute liberté : « il faut vaincre certaines ignorances et certains préjugés que nous héritons de nos coutumes et du modèle politique qui fut le nôtre, pendant trente ans... Il faut cesser de mener contre le gouvernement de transition, une guérilla stupide et sans justifications réelles ». Dans son éditorial du 12-18 mars 1992, « *Oui à la Constitution !* », consacré au vote du référendum constitutionnel prévu pour le 15 mars 1992, *La Semaine Africaine* est « impatiente de voir le Congo sortir de cette interminable période de transition. La période électorale symbolise, la naissance d'une nouvelle République, l'espoir de vivre désormais, dans un État de droit ». La Consultation référendaire a lieu, le 15 mars 1992, dans une ambiance enthousiaste et festive. Les bureaux de vote sont totalement investis dès leur ouverture. L'adoption de La constitution du 15 mars 1992, « ouvre la voie au processus électoral et démocratique. Elle rompt avec un système et des institutions à mi-chemin entre le despotisme et la monarchie, drapés d'ethnisme et de kleptocratie »¹¹⁶⁰.

¹¹⁵⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1901, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁵⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1908, du 19-25 mars 1992, p. 1.

¹¹⁵⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1901, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁶⁰ Gaspard NSAFOU, *Congo de la démocratie à la démocratie*, 1996, L'Harmattan, p. 94.

À propos des élections législatives, *La Semaine Africaine* constate « une véritable prise d'assaut, une ruée vers les villages et la brousse qu'on avait abandonné depuis des lunes et des pluies. Chaque rat de ville s'est précipité dans son village natal, dans son ethnie, dans sa "tribu" et dans sa famille pour remuer de vieilles solidarités tribo-régionalistes que les mêmes rats ont fustigées, dénoncées et condamnées dans les villages. Les marxistes-léninistes, les bourgeois, les lumpen-bourgeois, les intellos, les prolos, toutes classes confondues, ils se sont rués vers la "tribu" pour lui demander de les voter »¹¹⁶¹. Les Congolais se sont rendus aux urnes le 24 juin 1992 pour élire les 125 députés à l'Assemblée nationale. Les résultats du premier tour reproduisent quasi fidèlement les grandes tendances politiques et le classement déjà observés lors des élections locales et régionales. Les résultats du second tour du 19 juillet 1992 « ne sont venus que les affiner en confirmant le phénomène du "Balkan électoral" »¹¹⁶² des cinq principaux partis politiques du pays. Cependant, tous ces scrutins ont été tous émaillés d'irrégularités et de fraudes. Les citoyens « sont franchement déçus de l'incurie de leur administration et du mauvais esprit de leurs leaders politiques », souligne *La Semaine Africaine*¹¹⁶³. Malgré les précautions prises par la Commission Nationale d'Organisation et de Supervision des Élections (CONOSEL) dirigé par Mgr Ernest KOMBO connaît de nombreux manquements qui ont perturbé l'organisation de ces élections¹¹⁶⁴. L'évêque et le président de la République n'ont pas pu voter dans les bureaux dans lesquels ils étaient enregistrés « par manque de bulletins de vote. C'est le cas le plus flagrant depuis que se déroulent les élections après la Conférence nationale »¹¹⁶⁵. Considéré à la fois comme un acte de sabotage et de manquement dans l'organisation, Mgr Ernest KOMBO, dans une interview accordée à Télé-Congo, retient plutôt la première hypothèse en révélant que la CONOSEL « est sur le point de découvrir un réseau de saboteurs des élections, en promettant de "pénaliser" »¹¹⁶⁶ ses auteurs. Ce qui laisse à penser qu'il y a eu une volonté de saboter ce scrutin, c'est l'apparition de partis politiques dont on n'a jamais entendu parler, mais dont les logos prêtent à confusion avec ceux des partis comme l'UPADS ou le MCDDI.

¹¹⁶¹ ARGUS, *La Semaine Africaine*, n° 1923, 9 au 15 juillet 1992, p. 2.

¹¹⁶² BIKINDOU MILANDOU, *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p. 7.

¹¹⁶³ *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p. 3.

¹¹⁶⁴ « L'impression et la distribution des bulletins électoraux ont introduit des erreurs graves dans l'organisation de ce scrutin. Ayant opté pour des bulletins avec photo du candidat et son logo, contrairement à la loi électorale, certains partis ont vu les photos de leurs candidats imprimées avec des logos différents, ou le numéro d'une circonscription différente. Un certain nombre de bureaux de vote, aussi bien à Brazzaville qu'à l'intérieur du pays ont manqué de bulletins des candidats présentés par les partis les plus en vue tels que le MCDDI, le PCT et l'UPADS. Ce qui a fait que beaucoup de bureaux de vote ont ouvert les portes tardivement, parfois en mi-journée », Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 5.

¹¹⁶⁵ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine* n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 5.

¹¹⁶⁶ *Ibidem*.

« *L'armée a bien assuré la sécurité de ces élections. Mais la disparition des bulletins de vote dont-elle a effectué la distribution ouvre la voie aux soupçons* »¹¹⁶⁷. Quant à Denis SASSOU NGUESSO, il « *n'a pas caché sa déception à la presse. Selon lui, le corps électoral n'est pas encore bien maîtrisé et il faut se donner le temps réel nécessaire pour la préparation des élections* »¹¹⁶⁸. D'autre, part, la tricherie en période électorale est une pratique nationale généralisée dans les formations politiques : « *Nous avons vu surgir comme des champignons des ateliers de fausses cartes d'identité, de faux actes de naissance, de fausses cartes d'électeurs. (...) c'est pour cela et pour d'autres raisons encore que la CONOSEL n'a pas jugé opportun d'organiser les élections en dehors du Congo* »¹¹⁶⁹. *La Semaine Africaine* indique que « *Tous les partis ont à se plaindre des élections, mais ils ont tous contribué très largement à rendre celles-ci difficiles, confuses, pleines d'irrégularités et de fraudes de toutes espèces* »¹¹⁷⁰. L'hebdomadaire déplore également une décision politique des organisateurs des élections qui interdit l'exercice du droit de vote aux électeurs n'ayant pas de cartes d'identité nationale. La loi électorale est pourtant très claire : l'exercice du droit de vote est subordonné non à la carte d'identité nationale mais plutôt à l'inscription sur la liste électorale. Par ailleurs, l'administration étatique ne favorise guère la délivrance, dans des délais raisonnables, des pièces d'identité, c'est une démarche longue et coûteuse :

« *Beaucoup de nos compatriotes n'ont pas de cartes nationales tout simplement parce qu'il est difficile d'obtenir cette pièce. (...) Ainsi, en prenant cette mesure, la Conosel savait que beaucoup de concitoyens étaient pénalisés, alors que la loi électorale dit le contraire. Il est arrivé que dans certains bureaux de vote « la décision politique » a été strictement appliquée : les électeurs qui n'avaient que leurs actes de naissance étaient refoulés. Les jeunes étaient les plus touchés, mais les paysans aussi. (...) Reste que la CONOSEL n'a pas été à la hauteur de ses promesses : garantir des élections transparentes et équitables* »¹¹⁷¹.

Avec le même enthousiasme, *La Semaine Africaine* appelle les Congolais à aller voter massivement aux élections présidentielles. « *Il faut tout faire, pour voter et pour bien voter. En réalité, nous c'est-à-dire la grande majorité des électeurs – n'avons rien à perdre et tout à gagner de bonnes élections, bien calmes et bien raisonnables. Allons seulement voter* »¹¹⁷². *La Semaine Africaine* réaffirme sa volonté et son engagement à la réussite des élections

¹¹⁶⁷ *Ibidem.*

¹¹⁶⁸ *Ibidem.*

¹¹⁶⁹ *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p. 3.

¹¹⁷⁰ *Ibidem.*

¹¹⁷¹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 1921, 25 au 1^{er} juillet 1992, p. 5.

¹¹⁷² *La Semaine Africaine*, n° 1923, 9 au 15 juillet 1992, p. 3.

présidentielles, en dépit de toutes les difficultés rencontrées par la CONOSEL : « *La transition est malade. Une seule solution. Il faut voter de notre mieux. Nous n'avons rien à craindre des élections, car en définitive, le corps électoral est prêt. (...) Mais nous aurions tout à craindre d'un échec du processus électoral. La peur qui habite les sommets de l'État est mauvaise conseillère. Les Congolais savent ce qu'ils veulent. Laissez voter les gens* »¹¹⁷³.

Bien que vilipendé de partout, Mgr Ernest KOMBO bénéficie toujours d'une marge de confiance dans l'organisation et le déroulement des élections présidentielles :

*« Le combat électoral que livre le Président du Conseil Supérieur de la République a ceci de très particulier, qu'il n'est pas lui-même candidat et qu'il s'interdit, pour l'instant, d'avoir un candidat préféré. Sa victoire électorale à lui, c'est la tenue des élections et la logique de ses décisions au jour le jour, c'est de contourner les obstacles qui se dressent quotidiennement sur le parcours électoral. (...) On peut confier à Monseigneur Kombo une barque pleine de pirates, il la conduira à son port sans en jeter un par-dessus bord »*¹¹⁷⁴.

L'issue des élections présidentielles voit la consécration de Pascal LISSOUBA ; il est élu triomphalement à la Présidence de la République, avec le soutien du P.C.T., parti de l'ancien président Denis SASSOU NGUESSO. « *Certes, le chemin à parcourir pour la mise en place effective des institutions démocratiques dans le pays sera long, mais comment ne pas se féliciter de l'atterrissage en douceur du planeur de la transition qui, depuis une année, n'a pas cessé de traverser de lourds nuages menaçant d'éclater en tornades ravageuses. (...) en dépit de toutes les déceptions qui ont pu être enregistrées tout au long de cette transition, rien n'est véritablement compromis de l'espérance soulevée par la Conférence nationale* »¹¹⁷⁵.

La référence à la démocratie électorale entraînant une répartition entre majorité et minorité allait souvent à l'encontre de la tradition africaine du consensus auquel on aboutissait après une palabre ayant permis des échanges d'opinions contradictoires et des concessions réciproques ; il en est résulté, parfois, l'accaparement de tous les pouvoirs par la majorité¹¹⁷⁶. Considérés comme le baromètre, le pilier de la démocratie, les médias participent à la vie politique nationale, mais ne sont pas des acteurs politiques directs. Moins virulente que les autres journaux privés, la presse professionnelle en Afrique et notamment *La Semaine Africaine* est beaucoup plus prudente dans ses prises de positions, telle que le constate Annie LENOBLE-BART : « *La pratique de la censure et de l'autocensure a rejoint les pressions*

¹¹⁷³ *La Semaine Africaine*, n° 1921, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁷⁴ *La Semaine Africaine*, n° 1923, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁷⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1928, du 13 au 19 août 1992, p. 3.

¹¹⁷⁶ André-Jean TUDESQ, George WEDELL *Télévision et démocratie en Afrique...*, *op. cit.*, p. 33.

internes pour limiter la virulence de cette presse, avec l'effet complémentaire : elle est restée à l'écart de bien des excès d'autres titres, consolidant son image de sérieux mais entamant aussi, à l'occasion, sa crédibilité »¹¹⁷⁷. Rejetant les affirmations de ceux qui estiment que *La Semaine Africaine* comme les autres journaux catholiques africains serait l'une des « voix du Vatican » par laquelle l'Église s'exprime, la rédaction du journal minimise le poids supposé du clergé dans le contenu du journal et tient à préciser à ses lecteurs, à l'issue de la période de la transition démocratique, la nature de sa ligne éditoriale et les rapports professionnels qu'elle entretient avec sa hiérarchie :

« *La Semaine Africaine est un journal qui appartient à l'Église et il est depuis l'origine une initiative de chrétiens encouragés, assumés et même rémunérés par une institution de l'Église qui est une association des évêques du Congo constituée sous le vocable de Comafrique pour la gestion des moyens de communication sociale de l'Église. Et pourtant, nous ne sommes pas un organe officiel de l'Église. Les évêques du Congo n'ont jamais, à notre connaissance, pas une seule fois depuis l'existence de notre journal, exercé sur notre rédaction la moindre censure. Ils ont pu, l'une ou l'autre fois, nous adresser telle ou telle critique, sur le fond ou sur la forme, et c'est là évidemment leur droit le plus absolu. Mais, ils nous ont toujours laissé la plus grande liberté dans l'exercice de notre profession de journalistes.*

C'est ainsi que Monseigneur Ernest Kombo, Président de la Commission Episcopale des moyens de communication sociale et par conséquent notre autorité de tutelle n'a pas, une seule fois, au cours de la transition, exercé la moindre pression sur notre équipe pour nous amener à nous exprimer dans tel ou tel sens, sur tel ou tel sujet.

Il nous est arrivé à plusieurs reprises de tenir un langage nettement différent du sien. Cela n'a jamais posé entre lui et nous le moindre problème, tant il nous est apparu évident que Monseigneur Kombo, exerçant ses propres responsabilités à la Présidence du C.S.R., il nous appartenait d'assumer les nôtres de notre mieux, face à nos lecteurs »¹¹⁷⁸.

L'ambiguïté que soulève cette controverse n'est toujours pas levée ; nous avons posé cette question à l'actuel directeur de publication qui n'a pas contredit les propos précités. Nous en déduisons qu'à une certaine époque, il en était peut-être ainsi, et qu'avec le temps et l'adaptation de l'Église aux coutumes et traditions locales, les ordonnances du Vatican ne sont plus scrupuleusement respectées.

La Semaine Africaine a favorisé le dialogue, la cohésion sociale et la consolidation de la démocratie et de la paix. Elle a tenté de jouer le rôle de médiateur social, entre les acteurs politiques et les citoyens ; elle a joué un rôle essentiel en informant les citoyens de leurs droits

¹¹⁷⁷ Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne. D'une presse institutionnelle et/ou engagée à une production diversifiée », in *Les religions et l'information (XVI^e – XXI^e siècles)*, Marc AGOSTINO, François CADILHON, Jean-Pierre MOISSET et Eric SUIRE (Sous la direction de), Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2011, p. 352.

¹¹⁷⁸ *La Semaine Africaine*, n° 1925, du 23 au 29 juillet 1992, p. 3.

civils et politiques. Elle s'est rapprochée des populations en dénonçant tous les abus exercés sur elles par les dirigeants au pouvoir. Elle « *a impulsé un certain nombre d'idées* » : « *Nous avons joué notre rôle, celui d'informer, d'éduquer. Nous avons apporté aux dirigeants politiques et à la société civile, des informations honnêtes. Nous avons même poussé les jeunes, à prendre position parce que, nous avons orienté, nous avons suggéré un changement dans les mentalités, d'adhérer au processus de démocratisation et de lutter contre toutes les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales : la liberté d'expression et de presse* »¹¹⁷⁹. En revanche, son discours n'a pas toujours eu un impact conséquent sur la gestion publique de la société. La résurgence des crises politiques a parfois débouché sur des violences fratricides. Après l'organisation des premières élections générales du processus de démocratisation en 1992, l'exacerbation des tensions politiques et sociales vont conduire le Congo dès 1993, à la première guerre civile.

Nous en déduisons que l'influence de la *Semaine Africaine* a été négligeable.

4.2. L'espace public à l'épreuve des armes : crise politique post-transition

Même si elle est menée à son terme, la transition démocratique aura été très mouvementée, caractérisée par des ruptures violentes qui ont favorisé la recrudescence de conflits internes meurtriers. Ce processus qui en principe devait prendre fin avec la mise en place des nouvelles institutions démocratiques et le succès de l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes, a un goût d'inachevé au Congo. La transition congolaise « *symbolise la trajectoire en "U" inversé d'une transition bien lancée et d'une consolidation plus qu'improbable* »¹¹⁸⁰. Bien qu'ayant été marquée par l'alternance au pouvoir en 1992 « *l'expérience congolaise montre qu'une mobilisation fondée sur la délégitimation d'un régime autoritaire ne suffit pas à produire la légitimité d'un régime successeur* »¹¹⁸¹. La période de consolidation démocratique, qui devait correspondre à cette étape où les fondements de base de tout État de droit où les valeurs démocratiques s'ancrer dans l'esprit des citoyens, a été un échec. Le rôle déterminant des médias étant l'affermissement de la démocratie, le poids des armes a rendu ce rôle précaire voire négligeable¹¹⁸².

¹¹⁷⁹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

¹¹⁸⁰ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines...*, *op. cit.*, p. 8.

¹¹⁸¹ *Ibidem*, p. 80.

¹¹⁸² Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, « Les médias africains et les technologies de l'information à l'heure de la mondialisation », in Annie CHÉNEAU-LOQUAY (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, *op. cit.*, p. 296.

4.2.1. Le tribalisme : principal vecteur des crises identitaires

La question ethnique a toujours été au centre des mutations qui se sont opérées au Congo aussi bien sur le plan politique que sur le plan social. La population congolaise est multiethnique réunie au sein de grands groupes marqués par des caractéristiques communes (langues, coutumes, traditions, etc.). L'administration coloniale à travers sa politique qui consistait « à diviser pour mieux régner » nie dans un premier temps l'existence sur le territoire congolais, d'entités socio-politiques bien constituées à savoir les royaumes Kongo, Téké et Loango. Selon Dieudonné DIABATANTOU¹¹⁸³ la manœuvre était subtile : moins les gens avaient conscience de leurs origines historiques et culturelles, plus leur créativité pouvait être contenue et plus il était facile de les garder dominés, même sous d'autres formes. Une certaine harmonie prévalait jusqu'à la moitié des années 1950 : « l'unité qui régnait entre les populations en Afrique précoloniale, à l'exception des zones étendues, il est vrai, réservées par les États à l'approvisionnement en esclaves, voyait les ethnies cohabiter pacifiquement à l'intérieur d'économies décentralisées dans lesquelles le pouvoir étatique était soit inexistant, soit peu exigeant. (...) les différences culturelles et linguistiques fonctionnaient en complémentarité plutôt qu'en compétition pour le pouvoir »¹¹⁸⁴. Cependant, les conflits identitaires remontent au temps de la colonisation, quelques années avant la proclamation de l'indépendance, entre 1956 et 1960, au moment où les aspirations des Congolais à la souveraineté nationale deviennent de plus en plus fortes. Le paysage sociopolitique est le théâtre de plusieurs affrontements interethniques dus aux facteurs conjoncturels liés d'une part à la politique mise en place par la puissance colonisatrice pour bien assurer sa mission et d'autre part par la pratique interne des nouveaux gestionnaires de l'État postcolonial¹¹⁸⁵. L'administration coloniale présente aux peuples de la zone septentrionale du Congo, le nationalisme sourcilieux des peuples du sud, originaires de l'ancien royaume Kongo, comme la preuve de leur soif de domination. Quelques politiciens congolais peu avisés ou manipulés par l'administration se prêtent dangereusement à cette imposture :

« dès sa pénétration, la puissance colonisatrice pour assurer sa pérennité et l'exploitation des ressources de sa nouvelle conquête, s'est attelée à mettre en place une véritable politique axée sur l'affaiblissement des systèmes traditionnels existants, en procédant par la remise en cause des structures sociales des autochtones d'une part, et par la réduction à des dimensions, on ne peut plus folkloriques, de l'autorité

¹¹⁸³ Dieudonné DIABATANTOU, in *La Semaine Africaine*, n° 2030, du 25 mai 1995, p. 5.

¹¹⁸⁴ John LONDASLE, *Ethnicité, morale et tribalisme politique*, Presse F.N.P.S, 1997, p. 422.

¹¹⁸⁵ Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, op. cit., p. 35.

traditionnelle des autochtones d'autre part. Cette action devant passer par la création des êtres "détribalisés" dépouillés de tout repère historique »¹¹⁸⁶.

Cette conception coloniale a eu des répercussions au sein de la société congolaise en suscitant des tensions interethniques. Face à cette supériorité qu'elles croyaient naturelles et biologiques, d'autres communautés ethniques ont développé un sentiment de repli sur soi remettant ainsi en cause la cohérence qui présidait dans ces sociétés. En procédant de la sorte, le colonisateur avait pour ambition d'opposer réellement ces populations qui, pour les unes, étaient désormais convaincues de leur supériorité et, pour les autres, de leur infériorité. Le climat de perpétuelle méfiance s'est développée entre les différentes communautés, climat ajouté à des considérations purement internes, a fait de cette zone géographique une véritable poudrière des tensions interethniques¹¹⁸⁷. L'administration coloniale a eu un impact considérable dans l'exacerbation des antagonismes entre les différentes composantes ethniques du pays pour pérenniser son implantation. Mais l'application de la loi cadre ou loi DEFERRE¹¹⁸⁸ qui consacrait la décentralisation administrative et la participation des indigènes à la gestion de leurs propres affaires, à la vie politique, sera à l'origine d'une importante fracture des différentes composantes de la population. La création des partis politiques a favorisé instrumentalisation de la fibre ethnique : les bases de la différenciation entre les groupes ethniques, la hiérarchisation dans la compétition politique et la conquête du pouvoir auront des répercussions importantes à l'intérieur d'un même groupe ethnique. « *les groupes ethniques ne s'entrechoquaient pas comme des boules de billard ; ils se remodelaient sans cesse par fission et fusion, un peu à la manière des morceaux de verre d'un kaléidoscope. L'Afrique était un continent de souverainetés partagées, pour ne pas dire de sociétés sans État* »¹¹⁸⁹. Après l'acquisition de l'indépendance les équipes politiques qui ont accédé au pouvoir vont tenter de tirer profit de ces antagonismes ethniques. Dès son accession au pouvoir l'abbé Fulbert YOULOU assoit son autorité sur des bases tribalistes. Pour gagner la confiance des siens, il se présente habilement auprès de son ethnie, les « Laris », comme le successeur d'André Grenard MATSOUA¹¹⁹⁰, le messie¹¹⁹¹ congolais, en leur faisant croire à

¹¹⁸⁶ *Ibidem.*

¹¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 44.

¹¹⁸⁸ La loi DEFERRE a été adoptée par le parlement français le 23 juin 1956 et sa mise en application est intervenue à partir de 1957 au Congo.

¹¹⁸⁹ John LONDASLE, *Ethnicité, morale et tribalisme politique, op. cit.*, p. 422.

¹¹⁹⁰ L'orthographe de son nom varie selon les auteurs, il s'écrit tantôt MATSOUA ou encore MATSWA. Ancien séminariste catholique, il se rebiffe au moment de devenir prêtre et décide de s'engager dans les douanes. Ancien tirailleur de l'armée française et comptable de l'assistance publique dans les Hauts de Seine (en France), André Grenard MATSOUA crée, en juillet 1926, une association des originaires de l'A.E.F dénommée l'Amicale qui

la supériorité politique absolue des leurs sur les autres composantes de la population, notamment dans la gestion des affaires de d'État, à l'image de son mentor¹¹⁹². André Grenard MATSOUA dans son opposition frontale avec l'administration coloniale utilisait déjà son association politique pour développer les mêmes sentiments de leadership politiques. Dans l'espoir de conserver longtemps son pouvoir, Fulbert YOULOU développe un tribalisme dit de « sécurité », pour cela, il s'entoure essentiellement des originaires de son ethnie qui lui sont fidèles au mépris de la tension politique de l'époque et surtout de la démarche de réconciliation nationale, officiellement prônée¹¹⁹³. Après la mise en place de l'assemblée territoriale, en 1959, la lutte du pouvoir opposent l'abbé Fulbert YOULOU, premier ministre à l'époque (Lari de la région du Pool, au sud du pays) et Jacques OPANGAULT (Mbochi de la région de la cuvette, située dans la partie septentrionale du pays, cf Annexe 6) sont à l'origine des affrontements violents, entre les ressortissants de ces régions, à Brazzaville, en janvier 1959¹¹⁹⁴. Ce conflit qui fit plus d'une centaine de victime est le point de départ de la grande instabilité politique et de la dégradation de la cohésion sociale congolaise. L'opposition des populations du nord et du sud du Congo a eu un impact considérable dans

s'est fixée pour objectifs de promouvoir l'entraide, l'éducation, la coopération entre les peuples, l'égalité des statuts entre noirs et blancs, le bien-être des populations et la perspective de prendre en mains leur destin. Elle se transforme plus tard en une machine politique pour dénoncer ouvertement les contraintes, les dérapages et les conséquences de la politique coloniale sur les populations autochtones. En 1928, André Grenard MATSOUA adresse deux lettres à l'administration pour protester contre le code de l'indigénat et du retard économique que connaît le pays comparé au Congo-Belge voisin. L'Amicale devient rapidement une menace pour la pérennité de l'occupation française. Pour enrayer cette forte contestation, l'administration coloniale arrête André Grenard MATSOUA en 1929 et le condamne en 1930 à trois ans de prison et cinq années d'interdiction de séjour sur le territoire congolais, verdict qui provoque naturellement le mécontentement des Laris (ethnie à laquelle il appartient) qui voient en lui une figure prophétique au même titre que Pierre Simon KIBANGOU au Zaïre (actuel R.D.C.). Déporté dans un premier temps au Tchad, il reviendra ensuite au Congo où il sera à maintes reprises emprisonné ; il meurt en 1942 à Mayama, dans la région du Pool.

¹¹⁹¹ Cf. Martial SINDA, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, Paris, Payot, 1972 ; Abel KOUVOUAMA, *Messianisme et révolution au Congo*, Thèse de doctorat en Anthropologie sociale et Culturelle, Université de Paris V, 1979.

¹¹⁹² La déclaration officielle de la mort d'André MATSOUA, par l'administration coloniale en 1942 à Mayama, sans préciser le lieu exact de sa sépulture, est à l'origine de la légende qui a longtemps soutenu le contraire. Plusieurs leaders politiques n'hésitaient pas à montrer ouvertement leur attachement à la figure messianique d'André Grenard MATSOUA pour séduire essentiellement l'électorat « Laris », en entretenant ce mensonge pour des raisons politiques. Ils avançaient qu'André MATSOUA était bien vivant et qu'il résidait en France. Son retour en tant que messie est toujours attendu, jusqu'à ce jour, par ses ouailles : « *Ce messianisme joua aussi sur le climat des élections et nous renseigne sur la manière dont certains leaders percevaient leur mission. (...) Désireux de recueillir le plus de voix possible, Tchicaya n'avait pas hésité à se recommander de Matsoua, en prétendant l'avoir rencontré de nombreuses fois à Paris, où, d'après lui, "le leader vit entouré de tous les honneurs dans un grand palais"* », Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *Les voies du politique au Congo*, op. cit., p. 48 ; Martial SINDA, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, op. cit., p. 75.

¹¹⁹³ Pour une étude plus approfondie sur l'abbé Fulbert YOULOU et son accession au pouvoir, lire Jean-Michel WAGRET « l'ascension politique de l'U.D.D.I.A et sa prise de pouvoir 1956-1959 », *Revue juridique et politique d'outre-mer*, n° 2, avril-juin 1963, p. 334-344.

¹¹⁹⁴ Joseph MAMPOUYA, *Le tribalisme au Congo*, Paris, Pensée universelle, 1983, p. 43.

l'occupation spatiale de la capitale¹¹⁹⁵. C'est ainsi que l'on peut observer « à Brazzaville, une géographie très contrastée des ethnies et des origines régionales, la distribution de la population favorise la répercussion de ces clivages électoraux entre quartiers »¹¹⁹⁶. Les quartiers nord (Ouenzé, Talangai, Mikalou, nkombo, etc.) sont essentiellement habités par les originaires du nord du pays tandis que ceux du sud de la capitale sont majoritairement peuplés de ressortissants de la région du Pool. Les quartiers de « Bakongo et Makélékélé, à forte identité ethnique sont peuplés à plus de 95 % de Laris c'est à dire les Kongo originaires du Pool »¹¹⁹⁷, constate Élisabeth DORIER APPRILL.

Au plus profond de la crise politique qui opposa Fulbert YOULOU aux manifestants du mouvement révolutionnaire des 13, 14 et 15 août 1963 qui réclament sa démission, le président Fulbert YOULOU déclare officiellement à la radio :

« Qui a fait perdre André Matswa ? C'est nous même. Nous l'avons propulsé dans la réussite politique et nous l'avons par la suite laissé tomber. C'est vous qui m'avez choisi. J'ai combattu, travaillé. Voilà que les autres tribus trouvent à redire. Que cherchent donc les Lari en venant détruire ce qu'ils ont eux-mêmes mis en place ? Sachez que le pouvoir est en train de nous glisser entre les mains. Réalisez vous-mêmes que les actes que vous venez de poser sont attristants. Qui sont ces citoyens qui aiment leur chef et lui font la guerre ? Détrompez-vous. Ils ne combattent pas pour vous, mais pour leur argent. Ils ne voient pas le travail que j'ai pu réaliser. Non, si vous voulez me comprendre, reprenez votre calme, je trouverai une solution appropriée à la situation. Voilà tout ce que j'avais à déclarer »¹¹⁹⁸.

Ce discours à forte connotation tribale, qui met en péril l'unité nationale, montre combien la solidarité clanique constitue l'ultime recours nécessaire pour sauvegarder le fauteuil présidentiel. Manifestement, Fulbert YOULOU exprime sa vision partisane du pouvoir politique. Il le considère comme la propriété de sa tribu qui en est le principal dépositaire. Cette conception de la tribu refuge pour la conservation du pouvoir sera reprise par son successeur Alphonse MASSAMBA-DÉBAT, après sa démission forcée le 15 août 1963. Pascal LISSOUBA qui fut ministre de l'Agriculture puis premier ministre de MASSAMBA-DÉBAT, en 1965, affirme que c'est sous sa présidence que « le phénomène ethnique commençait à prendre corps dans la vie politique, force est de constater que c'est sous la présidence Marien N'gouabi que le Congo s'effondra brutalement sous les coups des

¹¹⁹⁵ Georges BALANDIER, *Sociologie des Brazzavilles noires*, op. cit., p. 10.

¹¹⁹⁶ Élisabeth DORIER APPRILL, « Jeunesse et ethnicité citadines à Brazzaville », *Politique Africaine*, Paris, n° 64, décembre 1996, p. 73.

¹¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 74.

¹¹⁹⁸ Déclaration radiodiffusée du 14/08/1963 du président Fulbert YOULOU. Traduction tirée du journal *Mweti* du 02/08/1978. Cité par Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, op. cit., p. 51.

partisans d'épuration ethnique »¹¹⁹⁹. Cependant, en 1964, la volonté des nouveaux dirigeants de mettre un terme au fléau du tribalisme les conduit à prendre un certain nombre de mesures visant à étouffer toute revendication ethnique¹²⁰⁰ : elles posèrent les bases de l'institutionnalisation d'un parti unique. Aussi toute la période du monopartisme s'est déroulée sans qu'aucune référence ethnique ne soit faite aussi bien dans le discours officiel, dans la vie quotidienne que dans la pratique du pouvoir. Le parti unique étant le déterminant et le symbole de l'unité nationale. Ainsi toute recherche d'identité culturelle profonde de chaque communauté a été souvent assimilée à des atteintes à l'unité nationale et toute opposition au monolithisme du pouvoir à des velléités de coups d'État. Les dirigeants « paranoïaques » voient en toute critique de leur régime, des tentatives de complot. Des exactions de toutes sortes émaillent la gouvernance autoritaire des dirigeants congolais. La militarisation du pouvoir devient le principal leitmotiv pour le garder durablement. Les politiques dites « égalitaristes » ont plutôt contribué à détruire les acquis de l'héritage colonial au nom du « rééquilibrage régional » qui s'est avéré d'autant plus illusoire que son financement a été atrophié par le lourd tribut imposé à la nation par les pratiques d'enrichissement illicite de la classe dirigeante. Les richesses nationales ne sont, malheureusement, pas équitablement réparties. Adopté à l'origine pour conjurer les effets dévastateurs du tribalisme, le parti unique malgré ses slogans creux sur l'unité nationale n'a pas pu éviter d'entretenir, au sein de la population, des sentiments de haine interethnique. Les détenteurs du pouvoir et sa gestion, de 1969 à 1991 sont ceux de la région de la cuvette¹²⁰¹. L'accumulation des frustrations et des sentiments d'exclusion d'une partie des populations marginalisées par chaque régime au pouvoir a favorisé la fracture régionale ou ethnique, les difficultés de dialogue et de paix.

Le fonctionnement des institutions de l'État n'étant pas démocratique, toute participation significative du citoyen lambda à la vie politique n'est pas facile. Dans le but de voir leurs conditions de vie quotidienne s'améliorer, la vision étriquée des populations en matière de conquête de pouvoir se résume souvent à un principe simple : il faut aider l'un des siens (originaire de la même région ou de la même ethnie) à se hisser à des postes à responsabilité ou à la magistrature suprême. La lutte pour le pouvoir devient donc source d'espérance, de

¹¹⁹⁹ Pascal LISSOUBA, *Les fruits de la passion partagée*, Ed. Odilon Média 1996, p. 58.

¹²⁰⁰ Cf. Rémy BAZENGUISSA-GANGA, *L'expression politique de l'ethnicité au Congo*, mémoire de D.E.A. d'anthropologie, EHESS, 1987.

¹²⁰¹ Il s'agit des présidents Marien NGOUABI, Jacques Joachim YHOMBI OPANGO et Denis SASSOU NGUESSO.

réussite sociale. Par conséquent, une minorité de haut-cadres civils et militaires, de leaders politiques et d'opérateurs économiques d'une ou de plusieurs régions s'organisent et luttent pour conquérir, concentrer et garder tous les pouvoirs, le plus longtemps possible, au détriment de la majorité de la population. Une fois le pouvoir conquis, sa portée géographique symbolique se réduit considérablement. Progressivement, son appartenance aux ressortissants des régions du nord ou au sud se transforme d'abord au pouvoir de la région du président de la République, puis à son clan avant d'être concentré exclusivement dans les mains de sa famille. Le verrouillage de la vie économique et politique nationale par la classe dirigeante est l'une des causes des dissensions ethniques. Les populations marginalisées, condamnées à la pauvreté par des dirigeants corrompus, se réfugient dans des identifications régionales, claniques ou familiales en espérant ardemment que l'un des leurs accède au pouvoir pour enfin voir leurs conditions de vie s'améliorer.

Le parti unique, prétendument mis en place en 1964 pour garantir l'unité nationale, n'a pas fait mieux pour combattre le tribalisme. Bien au contraire, les régimes à parti unique au Congo ont un bilan très lourd en termes d'assassinats politiques, de tortures, de persécutions et de privation des libertés individuelles pour conserver un pouvoir de région, de clan, de village ou de famille. Les manifestations les plus marquantes du tribalisme sont essentiellement¹²⁰² :

- le contrôle ethnique de l'armée¹²⁰³;
- la confiscation de tous les leviers de commandes de l'administration au profit d'une région, d'un clan ou d'une famille;
- la prolifération du népotisme et du clientélisme;
- la substitution aux mécanismes de gestion et aux structures de décisions officielles, de structures de décision familiales et de procédures de gestion occultes;
- l'élimination de tout critère de sélection objectif dans la désignation aux postes de responsabilité, explique l'incompétence et la médiocrité qui caractérise les dirigeants et le personnel de la fonction publique d'État;
- la mise au point de plans de formation partisans visant à priver de connaissance, des régions entières sinon des ethnies jugées peu sûres, afin de pouvoir les dominer plus facilement et de manière durable.

¹²⁰² Dieudonné DIABATANTOU, *La Semaine Africaine* n°2030, du 25 mai 1995, p. 5.

¹²⁰³ « Dans le contexte de sociétés fragmentées, avec des identités et solidarités à échelles multiples aussi fortes que celles des sociétés africaines, se pose le problème de l'équilibre ethno-régional dans l'armée et de la portée des divisions de la société dans l'institution. Cette perméabilité rend l'armée plus susceptible de donner prise aux problèmes sociaux ou politiques, qui trouvent un écho dans au moins une partie du corps militaire », Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 30.

Jean Pierre THYSTÈRE TCHIKAYA, l'ancien idéologue et membre du bureau politique du P.C.T., montre combien le tribalisme est toujours présent dans les arcanes du pouvoir. Le régime de Denis SASSOU NGUESSO, de 1979 à 1990 apparaît comme la chasse gardée de des « Mbochi » :

« au temps du parti unique, c'est au contraire un sentiment qu'on a exacerbé, en essayant d'abord d'opposer les ethnies pour garder le pouvoir. Ensuite par méfiance, les dirigeants se sont remis à prendre avec eux non pas les meilleurs, mais ceux qu'ils jugeaient les plus fidèles. Alors le pouvoir s'est retrouvé aux mains d'une ethnie. Mais comme il y eut des trahisons, il fallut encore restreindre le choix au village d'origine, ce qui augmentait l'impression d'une caste de dominateurs. Sassou N'guesso est tombé, poursuit-il non pour des questions de doctrine (je ne le crois d'ailleurs pas doctrinaire) mais parce qu'il représentait aux yeux des congolais le clan d'Oyo¹²⁰⁴ cherchant à s'enrichir du bien de tous les autres »¹²⁰⁵.

Les générations d'hommes politiques qui se sont succédé au pouvoir, jusqu'à ce jour, ne sont pas encore départies de cette conscience tribale. Elles ont accentué les divisions en procédant à toutes sortes d'instrumentalisation de la fibre ethnique et à l'exacerbation des exclusions. L'alternance démocratique au pouvoir, en 1992, n'a pu préserver et garantir l'unité nationale au Congo. Ne dit-on pas que la démocratie ne se décrète pas. Le régime de Pascal LISSOUBA va perpétuer la logique tribaliste dans la gestion de l'État. Nulle part, la démocratie se présente sous la forme d'un produit manufacturé immédiatement consommable, sinon la démocratisation devient bruit et gesticulation pour servir d'alibi à la conquête du pouvoir et à son contrôle exclusif¹²⁰⁶. D'ailleurs, en mai 1992¹²⁰⁷, le mensuel satirique *La Rue Meurt* met en garde le nouveau président, Pascal LISSOUBA, de ne pas tomber dans les pièges de « *la clique tribalo-régionale-revancharde qui l'entoure* ». La démocratie au Congo n'est perçue que sous ses aspects politiques. Les gouvernants semblent ignorer que l'objectif majeur que les Congolais se sont fixés en optant pour la démocratie pluraliste, est le développement et le bien-être des populations. La démocratie est perçue comme « *un système politique dans lequel les citoyens disposent de mécanismes formels et/ou informels leur permettant de demander des comptes à des gouvernants préalablement choisis par eux* »¹²⁰⁸.

¹²⁰⁴ Ville située dans la région de la Cuvette où Denis SASSOU NGUESSO et son clan sont originaires.

¹²⁰⁵ Jean Pierre THYSTÈRE TCHIKAYA, cité par Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, op. cit., p. 75.

¹²⁰⁶ Arnaud NGANGA MASSENGO, *La nouvelle presse face à la crise du processus de démocratisation au Congo*, op. cit., p. 6.

¹²⁰⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 293.

¹²⁰⁸ Comi TOULABOR, « Transition démocratique en Afrique », *Afrique 2000*, n° 4, 1991, p. 58.

Le choix de la démocratie est donc porteur d'espérance au plan économique et sociale. La démocratie devrait cesser d'être essentiellement l'objet de batailles politiques entre majorité au pouvoir et opposition, pour devenir un instrument de débats d'opinions libres et contradictoires de tous les citoyens, nécessaire dans un État de droit. Les revendications politiques exprimées autour de la Conférence nationale se sont accompagnées de l'affirmation identitaire et de son instrumentation par les formations politiques en compétition.

« En recouvrant en juin 1991, sa liberté d'expression et de suffrage que de funestes ambitions avaient confisquées voici trois décennies, le peuple congolais aspire ardemment à une vie démocratique, débarrassée de toute tyrannie sous quelque forme que ce soit. Il ne voudrait pas non plus être gouverné par une oligarchie, régionaliste ou tribaliste, fût-elle issue des urnes »¹²⁰⁹.

En novembre 1993, après l'adoption d'une nouvelle constitution par référendum et l'élection au suffrage universel de Pascal LISSOUBA, la vie politique est marquée par plusieurs crises politiques successives qui vont très rapidement se transformer en conflits ethniques. Le système de gouvernement mis en place a la particularité d'être à la fois « semi-autoritaire et semi-démocratique », comme une majorité de pays africains de l'espace francophone qui ont connu, dans les années 1990, l'alternance au sommet de l'État¹²¹⁰. *« La démocratie congolaise est mal partie, par le fait que les différents protagonistes, les différents acteurs qui doivent animer cette démocratie, ont mis en place des structures qui prennent appui sur la tribu, la région et l'ethnie. Malheureusement, pour le peuple congolais, les générations d'hommes politiques des années 60, 70 et même 80 ne sont pas départies cette conscience tribale. Nous ne pouvons pas continuer à faire marcher la démocratie avec ces schémas dépassés et rétrogrades »¹²¹¹* constate l'ancien ministre Jean-Blaise KOLOLO.

4.2.2. La résurgence des crises identitaires

Depuis la réinstauration du multipartisme, les périodes qui précèdent ou qui suivent l'organisation des élections sont des moments de grande tension politique et sociale marquées essentiellement par des manifestations de violence et des guerres fratricides. À peine étaient-ils sortis des premières élections libres de l'ère démocratique que le cycle des violences fratricides commençait dès le 3 novembre 1993. Les réformes institutionnelles montrent déjà

¹²⁰⁹ Alphonse SOUHLATY-POATY, ancien premier ministre, président de l'URP (Union républicaine pour le progrès), ancien candidat à la présidence de la République en 1992. Cité par *La Semaine Africaine*, n° 2084, 29 août 1996, p. 10.

¹²¹⁰ Pierre DAUBERT, *La presse écrite d'Afrique francophone en question. Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 145-146.

¹²¹¹ Jean-Blaise KOLOLO, Président de l'Acupl, cité par *La Semaine Africaine*, n° 2091, 17 octobre 1996, p. 3.

leurs limites au lendemain de la Conférence nationale ; elles ne résistent pas au temps. Il n'existe au Congo aucun cadre juridique, aucune disposition, sur les consultations électorales qui puisse garantir la stabilité des institutions de la République : « *la post transition ne sera en rien une consolidation mais plutôt un délitement du nouveau pouvoir. Manifestement aucun consensus n'existe sur les nouvelles règles du jeu politique et les différents acteurs privilégient des modes d'action n'appartenant pas au registre politico-légal, en premier lieu la mobilisation de la rue et l'utilisation de la violence. Toute la stratégie des acteurs politiques, au pouvoir comme opposants, réside dans l'instrumentalisation de la crise pour parvenir à leurs fins. À plusieurs reprises ce sera l'escalade, d'abord dans l'arène politique puis dans la rue avant d'aboutir à la violence* »¹²¹². L'armée devient un acteur incontournable en pareille circonstance ; elle intervient dans certaines situations pouvant dégénérer en crise. « *Dans un contexte de pénurie caractéristique et où il n'existe pas d'accord sur les méthodes de résolution des conflits, la violence sert effectivement à opérer des arbitrages. Le dernier mot revient aux militaires qui disposent du pouvoir et des moyens de tuer* »¹²¹³.

L'organisation des élections fait toujours l'objet de vives tensions. À peine le gouvernement formé, les germes de scission apparaissent entre le parti de Pascal LISSOUBA et celui de Denis SASSOU NGUESSO. Le P.C.T. estime que les postes ministériels qui lui sont proposés sont insignifiants, qu'ils ne répondent pas à leurs attentes, à ceux qu'ils exigeaient et semble-t-il avaient obtenu, auparavant, de l'UPADS. Le P.C.T. décide alors de briser l'alliance qui la liait au parti de Pascal LISSOUBA et rejoint rapidement l'U.R.D., groupement des formations politiques de l'opposition. Le revirement du P.C.T. ébranle la majorité parlementaire au pouvoir et la fait basculer en faveur de l'opposition. La mauvaise interprétation de l'article 75 de la Constitution du 15 mars 1992, inspirée par la Conférence nationale entraîne le pays dans le chaos politique ; il stipulait que « *le président de la République nomme le premier ministre issu de la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale* ». Il fut l'objet de confusion dans son application. Dès octobre 1992, le pays connaît sa première crise politique consécutive à la motion de censure contre le gouvernement de Stéphane BONGO-NOUARA qui dépose sa démission. Un bras de fer s'engage alors entre le chef de l'État et l'opposition¹²¹⁴. Refusant de nommer un nouveau premier ministre dans les

¹²¹² Céline THIRIOT, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir...*, op. cit., p. 529.

¹²¹³ Achille MBEMBE, « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique », *Afrique 2000*, n° 12, Janvier-mars 1993, p. 63.

¹²¹⁴ Abraham R. OKOKO-ESSEAU, *Consolidation démocratique et crises au Congo. Néo institutionnalisme et illustration de l'incertitude*, Mémoire DEA Études politiques, Institut d'Études politiques, Paris, 1996, p. 87-88.

rangs de l'opposition, Pascal LISSOUBA, dissout¹²¹⁵ l'Assemblée nationale. Cette décision engendre un véritable imbroglio juridico-politique entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Conformément à la constitution, à la suite d'une motion de censure, le président de la République est obligé de nommer un nouveau gouvernement issu de la nouvelle majorité parlementaire ; il annonce, dans une adresse à la nation, non seulement la dissolution de l'Assemblée nationale mais aussi le maintien du gouvernement censuré. Cette décision jugée anticonstitutionnelle¹²¹⁶ est systématiquement rejetée par l'opposition.

Ce bras de fer entre l'opposition et le pouvoir sera le point de départ d'une véritable crise politique qui va conduire le pays dans un chaos indescriptible. Le manque de consensus entre les deux blocs politiques sur l'organisation du deuxième tour des élections législatives anticipées et la rupture de dialogue qui s'en est suivie génère une confrontation armée. « *Après une Conférence nationale mouvementée, une transition tumultueuse, des élections d'un clair-obscur, une mise en place précipitée, chaotique et inachevée des institutions, on pensait, tout de même, que l'on parlerait, écrirait et circulerait librement. C'était sans compter avec l'intolérance, le fanatisme et l'entêtement des uns et des autres* »¹²¹⁷. Sur incitation des différents protagonistes, des manifestations de violence et des émeutes se déclenchent à Brazzaville. L'appel à la désobéissance civile, lancé le 13 juin 1993, par les partis de l'opposition se matérialise par l'érection des barricades avec blocage des principales artères de la capitale et leur interdiction d'accès aux médias d'État. « *Certains partis ont distribué des armes à leurs militants* »¹²¹⁸ indique Bernard MACKIZA. Des violences opposent les forces gouvernementales aux militants et à la milice privée de Bernard KOLÉLAS. « *Trois morts ? Peut-être plus. Et plus d'une vingtaine de blessés, ce lundi 30 novembre 1992* »¹²¹⁹ indique Bernard MACKIZA. Dans « *Des morts que rien ne justifie* »¹²²⁰, il s'indigne que des « *hommes en armes, obéissant probablement aux ordres d'un chef, n'ont pas trouvé mieux que de tirer sur la foule, sans armes* ». Bernard MACKIZA tente de ramener à la raison les belligérants dans le but d'apaiser les tensions :

« *Quel but poursuit-on ? Les Congolais ont-ils la mémoire courte ? À la Conférence nationale, la plupart des déclarations ont relevé le fait que les 30 années d'indépendance de notre pays ont été caractérisées, entre autres, par la prédominance*

¹²¹⁵ Décret n° 92-927 du 17 novembre 1992 conformément à l'article 80 de la constitution en vigueur.

¹²¹⁶ Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, « Les solutions constitutionnelles des conflits politiques », *Afrique Contemporaine*, n° 180, Octobre-Décembre 1996, p. 250-256.

¹²¹⁷ *La Semaine Africaine*, n° 1936, 3-9 décembre 1992, p. 3.

¹²¹⁸ *Ibidem*.

¹²¹⁹ *Ibidem*.

¹²²⁰ *Ibidem*.

des assassinats et des crimes politiques ; le meurtre étant devenu un moyen de se débarrasser des prétendus opposants. (...) Outre ces crimes politiques, force est de relever que d'autres événements douloureux ont endeuillé et parfois divisé notre peuple »¹²²¹.

Il règne un climat d'insécurité et d'instabilité. Pour contenir ces débordements, le haut commandement des forces armées congolaises oblige, *manu militari*, les acteurs politiques à trouver une issue politique à la crise. L'armée dispose toujours d'une certaine influence qui lui permet, à tout moment, d'intervenir sur la scène politique. C'est ainsi que le 3 décembre 1992, après dix heures d'âpres négociations sous l'égide de l'armée et de la police nationale, les deux parties signent un protocole d'accord pour mettre fin à la violence. Des élections législatives anticipées sont prévues en 1993. Claude Antoine DACOSTA est désigné Premier ministre en décembre 1992.

En mai 1993, à la suite de la contestation des élections législatives, des barricades sont dressées dans les quartiers sud de Brazzaville, essentiellement dans les fiefs du MCDDI. Suite à des manifestations publiques organisées par l'opposition dès le 3 novembre 1993, le gouvernement fait recours plusieurs fois à l'armée pour disperser les foules et rétablir l'ordre public. Dans ce contexte politique très tendu, l'ancien président de la République, le Général YHOMBY-OPANGO est nommé premier ministre. La crise perdure jusqu'en août 1993 et une médiation¹²²² internationale devient nécessaire pour se sortir l'impasse. Le Président gabonais Omar BONGO offre ses services. Les discussions entreprises à Libreville débouchent sur un Accord qui prévoit : la reprise du deuxième tour des élections législatives dans onze circonscriptions, la mise en place d'un Collège international et d'un comité international d'organisation des élections. Plusieurs incidents liés à la contestation des élections législatives anticipées a pour conséquence l'enlèvement et la séquestration de quelques personnalités politiques de la mouvance présidentielle par les « Ninjas », milice de Bernard KOLELAS soutenue matériellement par Denis SASSOU NGUESSO. En réaction à ces violences, le premier ministre YHOMBY-OPANGO décide de faire bombarder par l'armée le quartier de Bacongo où sont détenus ces prisonniers politiques. C'est le début d'un nouveau cycle de violences qui vont s'étendre jusqu'en 2002.

¹²²¹ *Ibidem.*

¹²²² Nguway Kpalaingu KADONY, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 151-156.

Les gouvernants s'appuient sur l'armée pour asseoir leur pouvoir. Société « prétorienne »¹²²³, la participation des militaires dans la vie politique n'est plus à démontrer¹²²⁴. Le conflit armé occasionne des milliers de pertes en vies humaines. La rivalité entre le pouvoir et l'opposition revêt, dès lors, une connotation ethno-régionale. La question ethnique resurgit dans le microcosme politique congolais¹²²⁵. La différenciation ethnique entre les groupes existants se complexifie de plus en plus : au-delà des clivages interethniques classiques, les oppositions interviennent parfois à l'intérieur d'un même groupe avec une certaine violence. C'est ainsi que de violents affrontements opposeront les militants ou sympathisants de Pascal LISSOUBA à ceux du maire de Brazzaville Bernard KOLÉLAS (appartenant au même groupe ethnique Kongo), dans leurs bastions de Brazzaville où ils ne peuvent plus cohabiter. Ce conflit met en évidence d'autres rivalités ethniques qui ne sont pas de nature à consolider la cohésion nationale. Plusieurs quartiers sont vidés de leurs habitants, des milliers de réfugiés fuient vers des zones voisines, épargnées par ces violences fratricides. « *L'État dans une telle situation, se laisse disputer non seulement son monopole de l'usage légitime de la violence physique (Weber) mais aussi symbolique*¹²²⁶ sur un territoire déterminé »¹²²⁷ précise Joseph TONDA. *La Semaine Africaine* dénonçait « *la constitution de milices politiques privées par l'opposition, les appels aux votes régionaux ou ethniques, l'enfermement dans des stratégies visant un pouvoir sans partage* »¹²²⁸. Après plusieurs négociations de paix infructueuses, un cessez-le-feu intervient le 30 janvier 1994. Mais les rancœurs et la haine persistent toujours dans les deux camps au quotidien après une accalmie de quelques mois.

L'organisation du Forum sur la culture de la paix, tenu les 19 et 22 décembre 1994, permet d'accélérer le processus de sortie de crise. Le président Pascal LISSOUBA et Denis SASSOU NGUESSO se réconcilient et forment à nouveau un gouvernement d'ouverture dirigé par YHOMBY-OPANGO en janvier 1995. Mais le Congo qui a connu des troubles socio-politiques, marqués par de multiples assassinats, a une justice à plusieurs vitesses : ni les

¹²²³ Le prétéorianisme représente « *une situation où les militaires d'une société donnée exercent un pouvoir politique indépendant dans cette société par l'utilisation ou la menace d'utilisation de la force* », Amos PERLMUTTER, *The Military and Politics in Modern Times : On Professionals, Praetorians and Revolutionary Soldiers*, New Haven, London, Yale University Press, 1977, p. 89.

¹²²⁴ Cf. Samuel HUNTINGTON, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, London, Yale University Press, 1968.

¹²²⁵ Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, *op. cit.*

¹²²⁶ Cf. Pierre BOURDIEU, *Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique. Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, 1993.

¹²²⁷ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation...*, *op.cit.*, p. 278.

¹²²⁸ Afrique noire : les combats de la presse, *Cahiers pour croire aujourd'hui*, n° 143, 15 mars 1994, p. 20 cité par Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op.cit.*, p. 377.

hommes politiques, ni les miliciens, n'ont répondu devant les tribunaux, de la distribution d'armes de guerre aux civils et des crimes dont ils sont responsables ou auteurs. « *Problème politique, nous dira-t-on : c'est pour ramener la paix. Mais pourquoi, malgré les scandales financiers, révélés même au parlement lors des séances d'interpellation du gouvernement, et la faillite des grandes entreprises publiques (...) aucun gestionnaire n'a été traîné devant la justice ?* »¹²²⁹. Pour pouvoir installer un véritable État de droit, « *Le Congo a besoin d'une justice qui serait à la fois intègre et indépendante du pouvoir politique, des magistrats qui n'interpréteraient et n'appliqueraient la loi que dans la mesure où les intérêts de l'État seraient sauvegardés, fausseraient la nature même de sa mission qui est avant tout de protéger l'homme contre l'illégalité et l'arbitraire, contre l'injustice des malfaiteurs et la volonté de puissance des forts* »¹²³⁰. Le taux de criminalité a augmenté¹²³¹, conséquence directe de la distribution d'armes de guerre aux civils. Alors que leur collecte figure dans le pacte de paix signé en décembre 1995 entre la majorité au pouvoir et l'opposition, quelques centaines seulement ont été ramassées. Des raisons financières et le manque de moyens logistiques justifient cet échec. « *Notre police, qui devait être opérationnelle de nuit comme de jour dans tous les quartiers de la capitale, dort tranquillement avec nous, et ne travaille en réalité que le jour. La nuit, quelques éléments de garde dans les commissariats de police enregistrent à peine les cas qu'on vient leur soumettre* » s'indigne Joachim MBANZA¹²³². La grande majorité des armes reste encore détenues par les anciens miliciens et quelques brigands, qui continuent à semer le désordre, de faire des victimes (vols à mains armées, braquages, assassinats crapuleux, etc.) aussi bien dans les villes que dans les villages. Le premier ministre David Charles GANAŌ reconnaît :

« Nous avons de graves problèmes de sécurité. Il y a beaucoup d'armes de guerre qui sont détenues au Congo par des gens qui n'en ont pas le droit. Ces armes traînent entre les mains des gosses, des jeunes, des moins jeunes depuis pratiquement 32 ans, parce que c'est avec la J.m.n.r, la défense civile (j'étais à l'époque ministre des Affaires étrangères quand on a commencé à donner des armes aux civils), sont venues ensuite les milices de la Confédération syndicale congolaise et tout dernièrement, il y a eu l'apparition des milices. On a levé de véritables armées et on a fait venir des armes, on les a partagées. Nous avons pris la décision politique de recruter ces milices dans la force publique, ou de les orienter vers des tâches de développement

¹²²⁹ Joël NSONI, *La Semaine Africaine* n°2099, 12 décembre 1996, p. 9.

¹²³⁰ Joseph POUABOU, « Une justice libre et indépendante », in *Le droit et la nation, Revue de droit public et privé*, n° 1, juin 1964. Cité par *La Semaine Africaine*, n° 2085, 5 septembre 1996, p. 10.

¹²³¹ Joachim. MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2077, 27 juin 1996, p. 1.

¹²³² *Ibidem*.

vue que l'opération ramassage des armes n'a pas commencé. (...) Il y a eu, il ne faut pas s'en cacher, des débuts de braquage, de vols à main armée »¹²³³.

L'exacerbation des antagonismes politiques et sociaux relayée par certains médias "assassins", à l'instar du rôle des « médias de la haine » dans le génocide rwandais en 1994¹²³⁴, nous pousse à nous interroger sur l'éventuelle implication des médias congolais dans les violences sanglantes qu'a connues le Congo. De par sa position parfois ambivalente du fait de son inféodation aux partis politiques, la presse a-t-elle joué un rôle particulier au moment des crises politiques ? A-t-elle joué tantôt un rôle de « conciliateur », de force démocratique, dans le règlement des crises, tantôt un rôle de catalyseur en aiguissant les tensions sociales ? Dans un tel contexte, peut-on parler d'inadéquation entre le contenu des journaux et les préoccupations essentielles des populations, qui ont soif de liberté d'expression et de démocratie ?

4.2.3. Place de la presse dans les guerres civiles

L'apprentissage de la démocratie au Congo demeure encore difficile, problématique à certains points de vue. Au cœur des troubles sociopolitiques, les médias sont souvent accusés par l'opinion nationale et internationale de mettre l'huile sur le feu, d'attiser les violences et d'entretenir les divisions politiques et sociales, au lieu d'être de véritables espaces de débats publics libres et démocratiques pouvant constituer un rempart aux brutalités du champ politique. La responsabilité des médias est ainsi mise à rude épreuve aussi bien en période normale de pacification, mais surtout en temps de crise, voire même en situation de post-crise. « *La presse doit avoir conscience qu'elle a un véritable pouvoir de vie ou de mort sur tout ou partie des données d'un fait, d'une situation, d'un problème, d'un débat. De son choix d'en traiter ou de ne pas traiter dépend le dépassement ou le renforcement de l'ignorance chez ses lecteurs* »¹²³⁵. La presse africaine peu encline souvent à jouer un rôle de médiateur, d'artisan de paix, d'acteur central dans la promotion et la consolidation d'une démocratie apaisée, se voit souvent reprocher de la part des observateurs de la vie politique, de nombreux dérapages condamnables. Même si dans certaines crises africaines les médias ont été « *des témoins et plus encore des amplificateurs des crises* »¹²³⁶, ils ne peuvent pas tous être tenus responsables

¹²³³ Charles-David GANAO, premier ministre du Congo, invité de l'émission « une heure pour convaincre », *Africa n°1* du 5 octobre 1996, cité par *La Semaine Africaine*, n° 2090, 10 octobre 1996, p. 5.

¹²³⁴ Jean-Pierre CHRETIEN, *Rwanda : les médias du génocide*, op. cit.

¹²³⁵ *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

¹²³⁶ André-Jean TUDESQ, *L'espoir et l'illusion*, op. cit., p. 234.

des atrocités inqualifiables, des horreurs perpétrées par certains « fanatiques » à la solde d'acteurs politiques au Congo. Le champ politique a toujours été, de tout temps, le lieu privilégié des luttes acharnées entre les courants de pensée convergents ou divergents de l'espace social dans le but final de conquérir, de conserver ou de monopoliser le pouvoir. « *La démocratie sort les conflits de l'ombre et les amplifie, mais cela ne veut pas dire qu'elle est la "cause" des conflits* »¹²³⁷. Après avoir accompagné les mouvements de contestations démocratiques du début de la décennie 1990, milité en faveur de l'installation d'un régime démocratique en 1992, souvent la presse se révèle être ensuite un véritable instrument de mobilisation politique, de divisions identitaires à travers son discours d'exaltation de la fibre ethnique ou régionale. Dans l'année qui suit les premières élections pluralistes du renouveau politique, le Congo connaît une profonde crise politique qui le fait basculer dans une guerre civile sanglante. « *Les médias congolais ont traversé, non sans heurts et sans dérapages, une décennie troublée où la guerre s'est profondément inscrite dans leur environnement immédiat, au cœur de Brazzaville* »¹²³⁸.

En 1993, les partis d'opposition réunis autour de la coalition URD/FDU créent une station de radio clandestine, *Radio Alliance*. Diop MISSAMOU, ancien journaliste à *Radio-Congo*, fut à l'origine de cette initiative radiophonique libertaire.¹²³⁹ La radio pirate émet depuis Bacongo (quartier sud de Brazzaville), fief du Mouvement Congolais pour la Démocratie et le développement Intégral (MCDDI), parti de Bernard KOLELAS : « *depuis le 31 octobre 1993, pour contourner l'embargo dont elle était victime dans les médias nationaux (radio et télévision), l'opposition s'était dotée d'une radio dont l'impact, dans une ville qu'elle contrôle à 70 %, avait été immédiat. Les déclarations de l'alliance URD-P.C.T. y étaient abondamment commentées.* »¹²⁴⁰. *Alliance* est au cœur de la première guerre civile du processus de démocratisation en cours. Elle met le feu aux poudres et accentue la crise sociopolitique. L'expérience de *Radio Alliance* sera très éphémère ; elle est détruite par la force armée gouvernementale, sur ordre du premier ministre YHOMBI OPANGO sous la présidence de Pascal LISSOUBA. Le gouvernement la détruit pour museler davantage l'opposition qui n'a plus accès aux médias officiels constituant ainsi un frein à la libéralisation du secteur de l'audiovisuel. Le nouveau cadre politique de la démocratie

¹²³⁷ Thomas OHLSON et Stephen STEDMAN, *The New is Not Yet Born : Conflict Resolution in Southern Africa*, Brookings Institute, Washington DC, 1994.

¹²³⁸ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 183.

¹²³⁹ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 198.

¹²⁴⁰ Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, *op. cit.*, p. 210.

pluraliste, au lieu de constituer un espace pluriel d'expression politique des groupes sociaux¹²⁴¹ jadis soumis à la dictature militaro-policière du parti unique - par conséquent exclus de l'espace public - a fini par générer des violences ethno-régionales, alimentées par des troubles politiques.

« Les autorités congolaises avaient opté pour le recours à la force comme moyen de régler les conflits de pouvoir. La fibre tribale avait été sollicitée à cette fin et elle avait entraîné les massacres de 1993 »¹²⁴². Les médias étatiques sont quasiment verrouillés par le pouvoir. « Cette propagande a, aujourd'hui, mauvaise presse. On le voit à la crise de crédibilité des médias serviles. États généraux, colloques, forums, procès et décrets n'y feront sans doute pas grand-chose sans un véritable dépassement de cette culture. Le droit doit prévaloir, afin que le public fasse valoir son droit. On sait que la règle élémentaire impose -du moins dans le service public- le respect du pluralisme des opinions et l'égalité d'accès aux supports »¹²⁴³. Selon Jacques LÉBOHEC, dans les pays faiblement différenciés socialement, les rapports presse-politique, en situation de guerre, sont influencés par le cumul de deux phénomènes qui s'articulent autour des idéaltypes à savoir organes de parti et service public¹²⁴⁴. La médiatisation du conflit congolais se heurte à la fragmentation du discours de presse¹²⁴⁵ en deux registres différents : la version des faits entre les médias officiels et la presse privée est souvent contradictoire ; ici se pose le problème de l'instrumentalisation des médias à des fins non pacifiques, en temps de guerre, à l'accès difficile à l'information et de la propagande¹²⁴⁶ quand l'instabilité politique règne. Les médias en voilant ou en relevant des situations de crises finissent par influencer les actions des protagonistes. « La presse a un véritable pouvoir de qualification ou de disqualification, voire de diabolisation, des personnes et des faits selon les manières qu'elle emploie pour en parler : choix des mots, titres, images, illustrations (y compris des caricatures), mise en page, etc. Le dépassement ou le renforcement des préjugés chez ses lecteurs dépend de sa capacité à communiquer la réalité pour elle-même et non pour l'idée qu'on veut s'en faire »¹²⁴⁷. Le rôle des journalistes « en tant qu'agents de production

¹²⁴¹ Peter GESCHIÈRE, « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », *Politique Africaine*, n° 39, septembre 1990, p 155-160.

¹²⁴² Arnaud NGANGA MASSENGO, *La nouvelle presse face à la crise du processus de démocratisation au Congo*, op. cit., p. 69.

¹²⁴³ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 72.

¹²⁴⁴ Jacques LÉBOHEC, *Les rapports presse-politique*, L'Harmattan, 1997, p. 225.

¹²⁴⁵ Cf. Gérard de SÉLYS (éd.), *Médiamentonges*, Bruxelles, EPO, 1991 ; Faye GINSBURG, « Culture/Media : A (Mild) Polemic », *Anthropology Today*, Vol. 10, n° 2, 1994, p. 5-15.

¹²⁴⁶ Cf. Alain WOODROW, *Information manipulation*, Paris, Éditions du Félin, 1991.

¹²⁴⁷ *La Semaine Africaine* n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

*d'entretien des opinions, dans le travail de "fabrique" de la citoyenneté démocratique »*¹²⁴⁸, dans le fait d'influencer positivement ou non les conflits et le processus de démocratisation, au Congo, est de plus en plus reconnu. Mais à cause des considérations subjectives (ethniques, esprit partisan, courroie de transmission des partis politiques, etc.) qui les caractérisent ou qu'on leur prête, leur contribution, en tant qu'acteur social, au dialogue, à la consolidation de la paix et à l'unité nationale, a un impact faible dans la société.

Cependant, en dépit de sa pondération et de ses appels à la raison, *La Semaine Africaine* n'est pas épargnée par la guerre et sa neutralité est mise à rude épreuve.

*« En novembre 93, un article critique contre l'armée, alors que la guerre civile venait d'éclater à Brazzaville entre les partisans de M. Bernard Kolélas, leader de l'opposition allié à Denis Sassou Nguesso, et l'armée de M. Pascal Lissouba, alors président de la République, me valut l'hostilité de certains officiers de l'armée. Je dus effacer le nom et le logo du journal qui ornaient les deux portières avant de notre véhicule, une Suzuki 4x4 blanche, pour passer inaperçu »*¹²⁴⁹.

La crise envahit également le champ religieux : *« Le Conseil œcuménique des Églises du Congo, la Conférence épiscopale, la direction de l'Église Évangélique et d'autres Églises membres du Conseil dénoncent ces violences, mais les divisions au sein de la "chrétienté" se font connaître également »*¹²⁵⁰. Certaines Églises sont accusées de servir de refuge aux miliciens et de caches d'armes. Le Conseil œcuménique répond : *« Comment méconnaître le bienfait de l'Église, pour qu'aujourd'hui on l'accuse d'être un lieu où l'on cache des armes ? Nous voulons nous interroger sur la nature de ces armes. S'agit-il des armes à feu pour donner la mort ? Nous disons non, les seules armes que l'Église possède sont celles de l'amour, de la concorde, du pardon, de la paix »*¹²⁵¹. Elle évite donc publiquement de prendre position en faveur de tel ou tel camp de manière partielle. Même si au Congo l'aspect tribal est dominant, l'Église déclare être au service des citoyens et ne peut tenir compte dans sa mission des origines tribales ou ethniques de chacun. Elle milite donc pour la démocratisation du Congo et surtout pour la création d'une plate-forme de vie qui n'exclut personne. Parmi les modes d'intervention du religieux en politique figure, en bonne place, la prière. Les Églises historiques et de réveil organisent alors des campagnes d'évangélisation, de prières, d'exorcisme et de délivrance contre les forces maléfiques qui poussent les hommes

¹²⁴⁸ Antoine TINE, « Les journalistes, la démocratie et l'opinion publique. À la conquête d'un espace public citoyen », CODESRIA, 12^{ème} Assemblée générale : « Administrer l'espace public africain », Yaoundé, 7-11 décembre 2008, p. 6.

¹²⁴⁹ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », *op. cit.*, p. 69.

¹²⁵⁰ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation...*, *op.cit.*, p. 276.

¹²⁵¹ Message de paix du Conseil œcuménique des Églises du Congo au peuple congolais, le 23 Janvier 1994 cité par Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation...*, *op.cit.*, p. 279.

politiques et les miliciens à privilégier la violence des armes au détriment de la paix et de la démocratie¹²⁵². Les figures emblématiques de ces désenvoutements individuels et collectifs sont le pasteur Jacques MIEKOUNTIMA, l'abbé Isidore MALONGA et William Arsène YAUCAT GUENDI, fondateur de la Communauté du Cèdre, l'une de ces églises de réveil¹²⁵³ communément appelées « sectes » au Congo. Le combat politique dont les milices constituent le bras armé pendant la crise se déplace dans le champ religieux à travers des alliances symboliques entre hommes politiques et hommes de foi. « *Hors de tout débat philosophique ou métaphysique, la religion apparaît bien, d'un point de vue sociologique, comme un instrument de jeux de pouvoir susceptible d'être réquisitionné aussi bien au service de pouvoirs conservateurs ou réactionnaires qu'au service de la contestation de l'ordre politique et de la libéralisation* »¹²⁵⁴. Les Églises et communautés de réveil de par leur influence et actions auprès des acteurs politiques dans la recherche de la paix, s'approprient le pouvoir politique et rivalisent dans les prises de décision à travers des révélations et des prophéties diverses. Certains posent des actions politiques aux conséquences incalculables au nom de Dieu :

« *Les 18 et 19 juin 1993, au plus fort des barricades et de la "purification ethnique" à Bacongo et à Makélékélé, la Communauté Chrétienne de Brazzaville fait diffuser à la télévision et à la radio une "révélation biblique" : ce qui arrive au Congo est ce qui arrive aux pays qui ont refusé de croire* »¹²⁵⁵.

La prise de position dans les affaires séculières est devenue de plus en plus manifeste avec la montée des conflits politiques et des conflits armés¹²⁵⁶. *La Semaine Africaine* s'est transformée en un journal de plus en plus engagé ; la région du Pool (y compris la capitale Brazzaville), siège de la rédaction, mais aussi lieu d'origine de nombreux prêtres et laïcs, est désormais à la fois l'objet et le sujet du débat politique. À l'issue de cette guerre, L'Église « *est devenue le pilier moral sur lequel le gouvernement devrait s'appuyer, elle insiste à tous les niveaux sur l'importance du code moral – la guerre se situe selon elle dans l'immoral* »¹²⁵⁷.

¹²⁵² Cf. Jean-Pierre DOZON, *L'Afrique à Dieu et à diable. États, ethnies et religions*, Ellipses Marketing, 2008.

¹²⁵³ Cf. Jean-Pierre CHRETIEN (dir.), *L'invention religieuse en Afrique. Histoire et religion en Afrique noire*, Paris, Karthala-ACCT, 1993.

¹²⁵⁴ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, *op. cit.*, p. 13.

¹²⁵⁵ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation...*, *op. cit.*, p. 280.

¹²⁵⁶ Suzie GUTH, « L'école au Congo-Brazzaville vue par La Semaine Africaine (1989-1999) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 1, 2002, p. 201-222.

¹²⁵⁷ Suzie GUTH, « L'école au Congo-Brazzaville vue par La Semaine Africaine (1989-1999) », *op. cit.*, p. 214.

La presse congolaise est accusée de nombreux dérapages ; sa responsabilité sociale est réellement mise à rude épreuve. Les clivages ethno-régionaux forts, accentués par les tensions sociopolitiques et le militantisme aveugle, prennent le dessus sur la déontologie journalistique. Les sujets polémiques relatifs aux ethnies¹²⁵⁸, dont la nature passionnelle est avérée, sont traités avec une charge émotionnelle susceptible de créer des crispations dans la société. Le discours de la presse reproduit les positions des différents belligérants.

« Les divisions politico-ethniques affecteront aussi La Semaine Africaine qui, à l'époque, reconnaît avoir perdu beaucoup de son lectorat. Plusieurs "Niboleks" qui reprochant alors son partis-pris pour l'opposition et pour Bernard Kolelas. Certains articles sont en effet assez ambigus et témoignent au moins d'un appui à Bernard Kolelas. Par exemple, dans un article paru dans le n° 1979 du jeudi 20 janvier 1994, et intitulé "le sceptre et le goupillon", ait dénoncé le fait que des églises et des temples congolais accueillent ceux qui "massacrent" au "nom de l'État" »¹²⁵⁹.

Très peu d'informations crédibles sont diffusées à travers les médias officiels ; les hommes politiques utilisent les médias pour régler leurs comptes. Seule RFI arrive encore à couvrir de manière honnête le conflit fratricide. Accusée de désinformation sur la couverture de la guerre civile en cours, devenue certainement gênante - le traitement de l'information n'étant pas favorable au régime de Pascal LISSOUBA - Frédérique GENOT, correspondante permanente de RFI, reçoit le 14 novembre 1994, un avis d'expulsion lui signifiant de quitter dans des délais rapides le Congo. Les conditions de travail des journalistes sont de plus en plus difficiles. La presse privée, globalement financée par les hommes politiques se range derrière eux ou leurs partis au moment du conflit. La ligne éditoriale est clairement partisane. *« Les journaux ont bien sûr joué leur partie dans la montée des antagonismes politiques, ont servi à toutes les sauces la diffamation et la rumeur, et n'ont pas lésiné sur l'exacerbation des rivalités ethniques »¹²⁶⁰.* La propagande et la désinformation dans les médias exacerbent les rancœurs, radicalisent les positions partisans entre belligérants et populations civiles : *« Les propagandistes quant à eux, se chargent de l'intoxication psychologique. Ils construisent leur discours en attribuant à leurs ennemis la volonté d'organiser un génocide. Ce sont le plus souvent des journalistes, des universitaires et d'anciens membres du parti unique spécialisés dans la propagande qui assument ce rôle »¹²⁶¹.*

¹²⁵⁸ René OTAYEK, *Démocratie, culture politique, sociétés plurales : une approche comparative à partir de situations africaines*, Presse F.N.S.P, 1997, p. 809 ; Dominique DARBON, *Images et discours de l'ethnicité*, cité par René OTAYEK, *op. cit.*, p. 809.

¹²⁵⁹ Joseph TONDA, *De l'exorcisme comme mode de démocratisation. ...*, *op. cit.*, p. 276.

¹²⁶⁰ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, *op. cit.*, p. 200.

¹²⁶¹ Remy BAZENGUISSA-GANGA, « Milices privées et bandes armées à Brazzaville », Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés, Paris, *Les Études du CERI*, n° 4, avril 1996, p. 24.

Les journalistes de la presse privée d'opposition font l'objet de menaces de mort et d'arrestation. C'est « une chape de plomb » qui s'abat sur la presse écrite¹²⁶². Ils sont accusés par le pouvoir de « *camoufler leurs activités répréhensibles* »¹²⁶³, au nom de la liberté d'expression au détriment de la paix, du maintien de l'ordre public et de l'unité nationale. La ministre de l'Information et de la Communication, Sophie MOUKOUYOU-KIMBOUALA constate que « *1993-1994 a été un moment horrible dans l'histoire de la presse où il y avait l'existence de deux camps antagonistes qui ont eu pour conséquences les effets déplorables tels que la crise d'autorité, la diffusion des informations contradictoires* »¹²⁶⁴. Les accusations auxquelles les journalistes politiques doivent faire face, quant à leur éventuel rôle dans les violences interethniques laissent perplexes. Mais la presse congolaise ne peut répondre seule des accusations qui la rendent responsable, en partie, de ce drame humain dont les principaux auteurs sont les acteurs politiques et leurs milices privées. Même si certains journalistes ne cachent pas leurs accointances avec le milieu politique, tous ne répondent pas « aux ordres » ; la presse étant un terrain fertile pour de nouvelles stratégies individuelles et de groupe¹²⁶⁵. Selon Marie-Soleil FRÈRE, les journaux « *ont suivi de près, plutôt que suscité, les projets déstabilisants des hommes politiques* »¹²⁶⁶. Jean-Claude GAKOSSO constate qu'« *une chape de plomb est tombée sur la presse. La quasi-totalité des journaux, toutes tendances politiques confondues, ont été réduits au silence. Ceux qui ont voulu braver les malheurs du temps ont été dissuadés par les consignes draconiennes de l'état d'urgence. Les lecteurs se sont terrés dans leurs ghettos tribaux* »¹²⁶⁷.

Un pacte pour la paix conclu, en décembre 1995, après diverses médiations internationales marque la fin d'une guerre civile circonscrite essentiellement à Brazzaville. Le bilan meurtrier des affrontements entre partisans du président Pascal LISSOUBA et du leader de l'opposition Bernard KOLÉLAS reste approximatif, estimé à 2 000¹²⁶⁸ victimes, mais beaucoup de

¹²⁶² Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 189.

¹²⁶³ Sophie MOUKOUYOU-KIMBOUALA, ministre de l'Information et de la Communication, citée par Brice-Arsène MANKOU, in *La Semaine Africaine*, n° 2107, 6 février 1997, p. 7.

¹²⁶⁴ *Ibidem*.

¹²⁶⁵ Marie-Soleil FRÈRE, « Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes », *Politique Africaine*, n° 97, 2005, p. 5-17.

¹²⁶⁶ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 187.

¹²⁶⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 51.

¹²⁶⁸ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 101

disparus. Le nombre des déplacés varie entre 100 000¹²⁶⁹ et 50 000¹²⁷⁰.

Marie-Soleil FRÈRE¹²⁷¹ constate qu'après la guerre de 1993, la presse reste extrêmement politisée. *Le Temps, La Corne enchantée, L'Alternative, L'Espoir et Le Canard de mercredi* sont favorables à Pascal LISSOUBA et à son parti l'UPADS. *La Rue meurt* soutient le MCDDI de Bernard KOLÉLAS. *Le Choc, Aujourd'hui, Le Rayon, Le Flambeau, La Référence, La Liberté, Le Messenger, Le Gardien* courtisent les Forces démocratiques et patriotiques (FDP) de Denis SASSOU NGUESSO. « *Ces titres, menant l'un contre l'autre des batailles rangées, vont poursuivre leur dialogue de sourds jusqu'à l'éclatement de la seconde guerre en 1997* » poursuit-elle.

La première guerre civile de la présidence de Pascal LISSOUBA prend fin en janvier 1994, par la mobilisation des hommes politiques, de la presse et des confessions religieuses. Les efforts nécessaires pour ramener la paix poussent les différents protagonistes à investir le champ religieux, en fréquentant les Églises et autres lieux de cultes, pour « prier pour la paix », pour recevoir les révélations divines et prophéties quant au dénouement final de la crise.

4.3. La bataille du 5 juin 1997 : l'arrêt brutal du processus de démocratisation

Le 5 juin 1997, au moment où les Congolais se préparent à renouveler le mandat présidentiel, où les formations politiques organisent la campagne électorale, une nouvelle guerre civile éclate et oppose forces armées¹²⁷² et milices gouvernementales à la milice privée de Denis SASSOU NGUESSO. Selon Paul SONI BENGA¹²⁷³, un sondage réalisé, en 1996, par l'INAFRES, qui donnait Denis SASSOU NGUESSO gagnant face à Pascal LISSOUBA serait l'un des facteurs indirects à l'origine de la crise politique du 5 juin 1997. « *En Afrique, on n'aime pas les sondages avant les élections. Il semblerait qu'ils sont de nature à mettre le*

¹²⁶⁹ *Le Courrier ACP-UE*, janvier-février 2002, p. 67.

¹²⁷⁰ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 101

¹²⁷¹ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 184.

¹²⁷² Céline THIRIOT, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », *Revue internationale de politique comparée 2008/1 (vol. 15). La démocratie face aux relations civils-militaires*, De Boeck Supérieur, 2008, p. 15-34.

¹²⁷³ Le sondage de l'INAFRES en avril 1997 confortait celui effectué un an auparavant, du 15 au 21 avril 1996, par l'Institut Congolais de Sondage (ICS). Dans le premier, Denis SASSOU NGUESSO arrivait en tête avec 31,54 %, Pascal LISSOUBA avec 24,49 %. Les résultats de l'INAFRES donnaient au premier tour 32,6 % pour Denis SASSOU NGUESSO et 24 % pour Pascal LISSOUBA. Au second tour, Denis SASSOU NGUESSO (63,35 %) l'emportait sur Pascal LISSOUBA (36,65 %). Lire à sujet Paul SONI-BENGA, *La guerre inachevée du Congo-Brazzaville (15 octobre 1997 - 18 décembre 1998)*, Paris, L'Harmattan, p. 95-96.

feu aux poudres »¹²⁷⁴ constate Joachim MBANZA. Mais, dans le contexte congolais, les sondages peuvent-ils être fiables ? Peuvent-ils influencer les électeurs ? À cette question, posée à Marie-Soleil FRÈRE, dans le cas de la RDC en 2011, à quelques jours de l'élection présidentielle de ce pays, - où de nombreux sondages circulent dans la presse écrite et sur internet et où le tout dernier donnait le président sortant Joseph KABILA gagnant avec 32,8 % - elle répond : « *Je pense que cela n'a aucun impact sur les intentions de vote. Il faut d'ailleurs voir comment les Congolais s'informent. Les sondages dont vous parlez vont être repris par quelques journaux de Kinshasa qui tirent à 2 000 exemplaires et qui ne sont pas diffusés en dehors de la capitale... dans un pays de 80 millions d'habitants. La plupart des Congolais n'ont donc aucun contact avec les résultats de ces sondages. Et de toute façon personne n'y croit* »¹²⁷⁵. Elle apporte, comme preuve à ce qu'elle affirme, l'attitude de *Radio Okapi* financée par l'ONU et dont les programmes sont diffusés sur l'ensemble du territoire qui n'a jamais repris un seul de ces sondages, trop marqués politiquement pour être crédibles. Ils¹²⁷⁶ manipulent et travestissent l'opinion publique et ne peuvent, dans ces conditions, nous servir d'indicateurs.

Les affrontements sanglants de la bataille du 5 juin 1997 ravivent la sempiternelle confrontation interethnique et reconstruisent l'axe conflictuel du Congo Nord/Sud¹²⁷⁷. Ce conflit oppose les ressortissants des régions qui soutiennent les principaux protagonistes. Les velléités ethno-régionales ont de nouveau abouti à la remise en cause de la démocratisation de la vie politique congolaise. La question ethnique sert en fait de mobile à la classe politique pour redéfinir les rapports en son sein. Dans ces conditions, la presse ne peut être tenue responsable des guerres locales : « *comme l'indiquent le nombre d'invendus et le petit tirage des différents titres [elle] n'est de toute façon jamais lue, et encore moins par les différentes bandes de miliciens dont le niveau scolaire a toujours été jugé faible* »¹²⁷⁸. Mais la presse va participer en tant qu'acteur, à part entière, aux violences. Selon qu'elle appartient à celle dite de « l'opposition » ou du « pouvoir », elle prend position en faveur du leader politique qu'elle soutient ou de la formation politique à laquelle elle est inféodée. Les journaux sont régionalement marqués, nous l'avons dit. Ce qui explique que pendant les différents conflits armés, ils se sont rangés entre les deux factions belligérantes. La guerre qui s'introduit dans la

¹²⁷⁴ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2091, 17 octobre 1996, p. 1.

¹²⁷⁵ Christophe RIGAUD, *RDC-Elections...*, *op. cit.*

¹²⁷⁶ Judith LAZAR, *L'opinion publique*, Paris, Sirey, 1995 ; Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 2004 ; Pierre BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.

¹²⁷⁷ Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, *op. cit.*, p. 7.

¹²⁷⁸ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 189.

géographie des quartiers de la capitale¹²⁷⁹ a une répercussion certaine sur les journaux. Dans ce contexte, chaque rédaction s'installe dans les périmètres contrôlés par le camp dont il est proche¹²⁸⁰ ou qui présente peu de risques pour exercer le métier et préserver les locaux de tout saccage ou destruction. *La Semaine Africaine* est contrainte de transférer son siège à Bacongo dans l'enceinte de la paroisse *Kisito*.

« Les combats ont touché la zone où se trouvait la rédaction de La Semaine africaine, qui a dû suspendre sa parution durant un mois avant de déménager, grâce à la protection de l'armée, dans le quartier de Bacongo, aux mains des Ninjas de Kolélas, qui assuraient la sécurité des lieux. Épargné au départ par les combats, ce quartier disposait encore d'électricité et une imprimerie y fonctionnait. Toutefois, le répit n'a pas été long : Kolélas s'étant engagé aux côtés de Lissouba, cette partie de la ville a elle aussi été touchée par les combats et le journal a négocié avec les milices locales pour qu'elles assurent sa protection »¹²⁸¹.

Les journaux ont alimenté et attisé, pour certains, les violences en relayant des informations « frelatées » dont les récits vécus ou fabriqués sont imprégnés d'une dose volontaire de propagande et de désinformation. « *Dans l'ordre des rapports humains, en effet, les intolérances se nourrissent souvent d'ignorances et de préjugés, c'est-à-dire de manque d'informations et d'informations déformées* »¹²⁸². Les techniques de manipulation des foules par la propagande et la désinformation, mises en œuvre par la presse, préparaient et conditionnaient l'opinion publique sur les drames humains présents et à venir¹²⁸³. C'est dans ce contexte que la presse écrite et audiovisuelle était vivement sollicitée, à défaut d'être investie de force pour servir d'instrument politique aux belligérants. Les journaux ont ainsi modulé la présentation des nouvelles ou des ragots, selon qu'elles étaient favorables ou non au camp qu'ils soutenaient ; « *la rumeur envahit tout le champ de l'information et cela est dangereux, car, par nature la rumeur est violente* »¹²⁸⁴. Le recours au stratagème de compensation est souvent utilisé : une « mauvaise » nouvelle est non diffusée ou sous-traitée et compensée par une « bonne nouvelle », qui, s'il le faut, est surévaluée suivant les enjeux stratégiques choisis. Cette démarche entretient le flou total dans la restitution réelle des faits. « *On saisit mieux le caractère sinueux de certaines lignes éditoriales qui, en fonction de*

¹²⁷⁹ Brazzaville présente « une géographie très contrastée des ethnies et des origines régionales (...) les grands partis politiques poursuivent à l'intérieur de la capitale la stratégie d'ancrage spatial qu'ils mènent dans le reste du pays » : Élisabeth DORIER-APPRILL, « Jeunesse et ethnicités citadines à Brazzaville », *Politique africaine*, n° 64, décembre 1996, p. 73.

¹²⁸⁰ Marie-Soleil FRERE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 185.

¹²⁸¹ Joachim MBANZA, « Gérer un journal en période de crise politique : le cas de *La Semaine africaine* », in Rapport de l'atelier *Gérer un journal en période de crise*, AMJ-AIF-UJA-OSIWA, Dakar, mars 2002, p. 18.

¹²⁸² *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

¹²⁸³ Cf. Serge TCHAKHOTINE, *Le viol des foules par la propagande politique*, op. cit.

¹²⁸⁴ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

l'actualité, se transformeront parfois en ligne de front, voire, en ligne de mire »¹²⁸⁵. La presse est donc un instrument privilégié qui véhicule subtilement la propagande politique ou religieuse.

Le fort marquage « régional-ethnique » des quartiers de la capitale qui ne facilitait guère les déplacements des personnes et des biens constitua, pour les journalistes, un handicap majeur dans la quête d'informations sur le déroulement des hostilités¹²⁸⁶. « *Nous n'avions pas la possibilité de faire des reportages sur le théâtre du conflit. Se promener avec un appareil de photo c'était s'exposer à la colère des miliciens qui, foncièrement, n'aiment pas les journalistes. Nous nous contentions des témoignages sur la guerre, des déclarations des partis politiques et d'articles de réflexion sur les moyens de mettre un terme au conflit. Notre prise de position était de montrer les méfaits de la guerre sur les populations et de promouvoir une solution par le dialogue* »¹²⁸⁷. La couverture du conflit par les journalistes est difficile, elle se fait dans un environnement souvent hostile. La prise de risque est permanente autant dans la collecte des informations que dans leur diffusion. C'est ainsi que « *seuls continuèrent à paraître trois journaux : La Semaine Africaine, Le Choc (réfugié à Pointe-Noire) et La Rue Meurt. Aucune presse pro Lissouba ne fut visible sur le marché* »¹²⁸⁸. En effet, *La Semaine Africaine* paraissait toujours, « *à l'exception de quelques semaines où il était impossible de travailler. À chaque fois, à nos risques et périls. La particularité des guerres civiles étant que les milices en conflit font la loi. Nous nous exposons par nos prises de position qui n'arrangeaient pas tel camp ou tel autre camp en conflit* »¹²⁸⁹. Prudente, elle évite toute prise de position politique, craignant d'être prise à parti par les militants et les protagonistes du conflit. Elle ne commente plus l'actualité nationale, se contente de reproduire d'autres sources d'informations émanant essentiellement de médias internationaux, notamment de RFI¹²⁹⁰. Avec pour corollaire, aucune distance critique journalistique dans la mesure où l'information diffusée ne peut être recoupée et vérifiée. Pire, au fil du temps, alors que la bataille s'enlise, le journal « *s'est trouvé en outre extrêmement isolé durant les mois de*

¹²⁸⁵ Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI et Aghi Auguste BAH, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, African Books Collective, 2008, p. 203.

¹²⁸⁶ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », *op. cit.*, p. 70.

¹²⁸⁷ *Ibidem.*

¹²⁸⁸ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 85.

¹²⁸⁹ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », *op. cit.*, p. 69.

¹²⁹⁰ « *La radio gouvernementale a demandé aux Congolais de ne plus écouter RFI qui diffuse des mensonges* », *La Semaine Africaine*, n° 2129 du 28 août 1997, p. 3. *Radio-Congo* dénonce l'attitude de la France qui soutient Denis SASSOU NGUESSO dans sa démarche visant à renverser le régime démocratiquement élu par les armes ; et demande la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Pendant cette période de vive tension, RFI n'émet plus en modulation de fréquence à Brazzaville.

guerre. Seule publication à se maintenir, tous les autres journaux ayant cessé de paraître, *La Semaine africaine* ne pouvait compter sur aucune solidarité professionnelle. Dès le début de la guerre, beaucoup de journalistes ont fui le pays pour se réfugier à Kinshasa, de l'autre côté du fleuve, d'où travaillaient également les correspondants de la presse étrangère¹²⁹¹. Certains se sont aussi cachés en forêt jusqu'à fin 1999 pour échapper aux combats »¹²⁹². L'heure, pour le journal, est à l'apaisement, à la recherche du dialogue et de la paix. Inutile de « mettre de l'huile sur le feu » pour envenimer la situation sociopolitique déjà fortement dégradée. Dans la rubrique « Libre propos », *La Semaine Africaine* publie un poème dédié au retour de la paix qui s'intitule « *Le Peuple Congolais aurait-il perdu sa raison ?*¹²⁹³ » ; elle encourage les Congolais à œuvrer pour le rétablissement de la paix : « *Peuple du Congo l'heure est grave (...) Tu te délectes des radios et télévisions de honte nationale. Pour une fois écoute ta raison. (...) Cette guerre ne défend pas tes intérêts mais les leurs. (...) Exige la paix immédiate ou qu'ils aillent se battre hors du Congo sans tes jeunes à toi. (...) Peuple du Congo, sors de ta peur, de ton inconscience, de ton sentiment tribal, ethnique pour le pouvoir* ». De ce point de vue, *La Semaine Africaine* s'inscrit dans sa logique d'apaisement du climat social à valoriser l'action gouvernementale, « *des acteurs politiques en excluant tout débat contradictoire susceptible d'embraser le pays. Du coup, c'est le déni de la démocratie pluraliste* »¹²⁹⁴ constate Pierre MINKALA NTADI. Cependant, l'hebdomadaire reconnaît, qu'en temps de crise, il est hors de question de livrer les populations à la rumeur car il en résulte du déficit en matière d'information :

« *les gens raisonnables, qui sont en général la très grande majorité, privés d'informations raisonnables, en sont réduits à essayer de se faire une opinion moyenne, fragile, incertaine, entre la démagogie des uns, le délire des autres, les simplifications des troisièmes. C'est une situation très dangereuse, elle ne peut que favoriser la multiplication des illusions, des malentendus et des quiproquos entre les deux interlocuteurs principaux en temps de crise qui sont les pouvoirs publics et l'opinion publique* »¹²⁹⁵.

L'on peut constater que la maîtrise de l'information et de la communication a joué un rôle central dans le déroulement et à l'issue du conflit armé. Déjà mise à mal par l'esprit partisan

¹²⁹¹ Reporters sans frontières, *Rapport 1998*, p. 34. Cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 189.

¹²⁹² Marie-Soleil FRÈRE, *ibidem*. Lire en Annexe 5 : « Appel – s.o.s – Des journalistes congolais traqués », diffusé par NITOU-SAMBA, Vice-Président du Collectif d'Intellectuels Congolais Originaires du Pool (CICOP), [en ligne] : <http://voxhumana.perso.neuf.fr/sospress.html>

¹²⁹³ *La Semaine Africaine*, n° 2129 du 28 août 1997, p. 5.

¹²⁹⁴ Pierre MINKALA NTADI, *L'interférence du cadre politique dans l'orientation de la presse congolaise*, *op. cit.*, p. 43.

¹²⁹⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1863-1864, du 25-31 octobre 1990, p. 1.

qui la caractérise en général, l'image de la presse s'est détériorée davantage auprès du public ; elle a perdu la confiance de ses lecteurs. « *Seule La Semaine africaine a tenté de favoriser la publication d'articles de réflexion sur les moyens de mettre un terme au conflit, de montrer les méfaits de la guerre et de promouvoir une solution par le dialogue. Lorsque des voix de la société civile ont essayé de soutenir l'idée d'une résolution par la négociation, le journal s'est efforcé de mettre en avant des témoignages et tribunes libres de cette frange pacifiste* »¹²⁹⁶. Marie-Soleil FRÈRE constate qu'« *au-delà des combats armés, la guerre au Congo a été une "guerre de l'opprobre" où les accusations les plus monstrueuses sur l'adversaire devaient servir à le décrédibiliser. (...) Toutefois, le tirage restreint de ces journaux en limitait l'impact négatif* »¹²⁹⁷. Cependant, « *un effort critique de La Rue Meurt dont les éditoriaux condamnèrent sans hésitation les deux belligérants (Lissouba et Sassou) tout en les invitant à faire un geste de sursaut pour signer le traité de paix. Les atrocités commises dans sa famille politique furent condamnées avec la dernière énergie dans les colonnes. Il s'agit en fait d'une exception qui confirme la règle. La presse en général prend parti (...) Si la règle est à la presse de la collaboration, alors la Rue Meurt pose un problème éthique intéressant* »¹²⁹⁸.

D'autre part, les médias audiovisuels d'État ont parfois pris des accents peu honorables en devenant les répugnants vecteurs de la haine ethnique et de la xénophobie¹²⁹⁹. *Radio et Télé-Congo*, d'une part, et *Radio Télé Liberté*¹³⁰⁰, d'autre part, de par leur propagande incendiaire, soutenaient sur le terrain les milices privées, les militaires et autres mercenaires engagés dans les combats qui leur étaient favorables. « *La radio et la télévision se chargèrent de justifier les tirs des obus et le largage des bombes par les hélicoptères sur les quartiers civils* »¹³⁰¹. Les animateurs de ces médias ne produisaient plus d'information, ils distillaient des messages de violence et de haine, contribuant ainsi à favoriser les crimes les plus sanglants. Michel MBOUNGOU¹³⁰² est formel à ce sujet :

« *Oui, la presse a incité à la haine, sans toutefois citer nommément, par exemple, "vous les populations originaires du Sud du Congo, tuées celles du Nord et vice-versa". C'était presque subliminale, on le vivait, on le pressentait* ». Dans le même sens, « *l'histoire fournit pléthore d'exemples où des journalistes ont pu, retranchés derrière leur micro ou leur plume, appeler à la haine, susciter des mouvements de*

¹²⁹⁶ Joachim MBANZA, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », *op. cit.*, p. 70.

¹²⁹⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 188.

¹²⁹⁸ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 84.

¹²⁹⁹ Polydor-Edgar M.M. KABEYA, « *L'arbre-qui-parle* »..., *op. cit.*, p. 8.

¹³⁰⁰ Créées par le Front Démocratique Unie (FDU), la famille politique de Denis SASSOU NGUESSO.

¹³⁰¹ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 85.

¹³⁰² Interview Michel MBOUNGOU, ancien directeur de la télévision d'État en 1997, Brazzaville, 11 septembre 2009.

foule violents, manipuler volontairement l'information pour servir des stratégies de guerre, promouvoir les réflexes non démocratiques ou ancrer, de manière plus ou moins consciente et perverse, des scissions profondes au sein d'une société »¹³⁰³.

À l'issue de ce conflit armé (octobre-novembre 1997), la presse écrite est décimée.

4.4. La réapparition de la presse dans un contexte contraignant

La fin de la guerre civile de 1997 a la particularité de provoquer un changement de régime violent ; l'alternance démocratique est hypothéquée¹³⁰⁴. « *Les périodes de conflit entraînent systématiquement des violations des droits des journalistes et une reprise en main des médias d'État : toutefois, dans un contexte, comme celui du Congo, où s'ajoutent à cela des garanties légales très faibles et des associations professionnelles inexistantes ou divisées, les médias privés ne peuvent être que facilement balayés par la guerre »¹³⁰⁵. En comparaison avec d'autres pays d'Afrique noire, seuls « *Le Bénin et la Zambie figurent, fin 1994, comme des cas de transitions achevées, marquées par l'alternance au sommet et par certains signes d'institutionnalisation des procédures libérales de gouvernement »¹³⁰⁶.**

Sur le plan médiatique, « *de nombreux journalistes proches de l'ancien président Lissouba ont pris le chemin de l'exil ou se sont réfugiés en province. "Une véritable chasse aux sorcières s'est organisée"¹³⁰⁷. Dans les médias d'État, les proches de l'ancien régime étaient pourchassés par des hommes en armes¹³⁰⁸ ».* Seuls quelques titres paraissent épisodiquement, en plus du *bulletin de l'ACI*, « *Seuls subsistaient Le Choc, La Rue meurt et Le Flambeau, favorables au nouvel homme fort du pays. Est également resté le titre La Semaine Africaine, qui a dès lors été taxé, par certains proches de Sassou Nguesso, d'organe d'opposition »*, précise Marie-Soleil FRÈRE¹³⁰⁹. Le nouveau régime déclenche une chasse aux sorcières dans

¹³⁰³ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 7.

¹³⁰⁴ Jean-Marc ESSONO NGUEMA, *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale : Bénin, Cameroun, Congo, Gabon et Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2010.

¹³⁰⁵ *Le Pays, Les Échos du Congo, Cocorico, le Coq, L'Autre Vision, Vision pour demain, Les Dépêches de Brazzaville, Thalassa, L'Éléphant, L'Humanitaire, Lumière équatoriale, Présence économique, Le Paysan, L'Observateur* cf. Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 191.

¹³⁰⁶ Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN, *Transitions démocratiques africaines*, op.cit., p 8.

¹³⁰⁷ Rapport de mission en République du Congo, *Reporters sans frontières*, septembre 1999. cité Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 193.

¹³⁰⁸ PANOS, *Afrique centrale: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 105. Cité Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits.....*op. cit., p. 193.

¹³⁰⁹ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 185.

les milieux de l'opposition¹³¹⁰. La presse n'est pas épargnée par cette vague de répression des miliciens Cobras. « *Il s'ensuit une succession d'atteintes aux droits fondamentaux dont la presse indépendante devient la première cible. Les locaux du journal satirique La Rue Meurt sont ainsi saccagés le 5 septembre 1998 tandis que le rédacteur en chef de l'hebdomadaire Le Flambeau échappe à un attentat. La presse étrangère (Africa n° 1) n'est pas même épargnée* »¹³¹¹. Selon l'éditeur de *La Rue Meurt*, Jean-Claude BONGOLO¹³¹², les auteurs des destructions dont a fait l'objet le siège de son journal sont un commando composé de quelques éléments de la milice « Cobras » de Denis SASSOU NGUESSO. Le durcissement des antagonismes fait que la presse est souvent à la fois instrument et victime¹³¹³. Mais, « *sans une presse libre, il ne peut y avoir de démocratie véritable. Si la presse est muselée, c'est le recul de la démocratie, des droits de l'homme, des libertés, de la bonne gouvernance, etc.* »¹³¹⁴. Ce n'est qu'à partir du début de l'année 1999 que quelques titres apparaissent ou réapparaissent timidement dans les kiosques¹³¹⁵, dans un contexte post-conflit où les populations sont traumatisées par les violences subies. La peur envahit les Congolais (la crainte que les hostilités reprennent hante tous les esprits), on ne parle plus de débat démocratique dans la sphère publique. « *Quand la chose devient trop difficile et trop confuse, les gens restent chez eux et prient pour la paix dans le secret de leurs cœurs* »¹³¹⁶. On assiste à nouveau dans les médias d'État et dans certains titres privés au culte de la personnalité du nouvel « homme fort » du Congo, Denis SASSOU NGUESSO, revenu au pouvoir par un coup de force. « *La Semaine africaine, avec la sagesse que confère l'âge, tâche d'aider à la recomposition d'un champ professionnel plus axé sur des préoccupations journalistiques que politiques. Quoi qu'elle fasse un effort de neutralité, elle trahit cependant une certaine proximité avec le régime en place* », précise Marie-Soleil FRÈRE¹³¹⁷. Le parcours du combattant de la presse privée « *Autorisée ou interdite, tolérée ou censurée, révoltée ou servile, courtisée ou désargentée, elle a toujours réussi à séduire l'autorité tutélaire de*

¹³¹⁰ « *Près d'une vingtaine de personnes sont enlevées à leur domicile par les forces « régulières » et détenues dans un endroit secret* », Patrice YENGO, *La guerre civile du Congo-Brazzaville...*, op. cit., p. 345.

¹³¹¹ *Ibidem*.

¹³¹² Interview Jean-Claude BONGOLO, Brazzaville, 17 septembre 2009.

¹³¹³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 304.

¹³¹⁴ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine* n°2308, 3 mai 2001, p. 1.

¹³¹⁵ Marie-Soleil FRÈRE, op. cit., p. 185. Selon l'auteur, certains d'entre eux font toutefois preuve d'un certain professionnalisme, comme *Tam Tam d'Afrique* (créé en juin 2000 par l'ancien correspondant local de l'AFP), *Les Échos du Congo* et *Le Défi africain*.

¹³¹⁶ *La Semaine Africaine*, n° 1928, 13 au 19 août 1992, p. 3.

¹³¹⁷ *Ibidem*.

*différents gouvernements afin de se maintenir tant bien que mal en vie »*¹³¹⁸. Dans ce climat délétère, quelques journalistes courageux reprennent leur plume pour exercer leur métier.

C'est ainsi que *La Référence* et *Le Rayon* dirigés par Prince Richard N'SANA ont maille à partir avec le pouvoir ; il s'ensuit des démêlés judiciaires, puis son arrestation. Ce dernier délaisse à sa sortie de prison son métier de journaliste et crée un parti politique.

Malgré la victoire militaire du 15 octobre 1997 les milices de Denis SASSOU-NGUESSO et celles du pasteur NTUMI reprennent les hostilités à partir du 18 décembre 1998 : c'est le déclenchement d'un troisième conflit armé plus long et plus meurtrier que les précédents. Il va s'étendre dans les campagnes provoquant un déplacement massif des populations, des destructions matérielles considérables, et bien évidemment des milliers de morts. « *La Conférence nationale souveraine, avec sa cérémonie de lavement des mains, n'a pas pu empêcher les rancœurs de s'accumuler. Si la classe politique congolaise est consciente qu'elle est à la source des malheurs qui ont frappé le pays, elle devrait avoir la modestie d'être conciliante, et compréhensible »*¹³¹⁹. L'Église catholique « supplie » les belligérants à se prononcer pour un cessez-le-feu ; elle se voit accuser par les membres de la majorité présidentielle de ménager l'ancien régime de Pascal LISSOUBA et l'opposition armée. Ils affirment que « *les contrevérités de l'Église sont loin d'être un soutien à la main fraternelle du Président de la République »*¹³²⁰. Les F.D.U. appellent l'Église catholique à soutenir le processus en cours du dialogue inter-congolais¹³²¹ ; ils dénoncent son attitude : « *La désinformation et la manipulation de l'opinion ont toujours caractérisé l'attitude de l'Église catholique au Congo. On peut citer en exemple le cas de La Semaine Africaine, naguère journal d'information religieuse transformé en tribune politique. De même, les homélies dans les églises et autres lieux de culte ont été transformées en meetings politiques »*¹³²².

Joachim MBANZA, dans son éditorial du 14 octobre 1999, rejette ces accusations, en faisant quelques rappels :

¹³¹⁸ Polydor-Edgar M.M. KABEYA, « *L'arbre-qui-parle* »..., *op. cit.*, p. 8.

¹³¹⁹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2275, 14 septembre 2000, p. 1.

¹³²⁰ Médard LIBANI, *La Semaine Africaine*, n° 2227, 14 octobre 1999, p. 5, cite la déclaration du bureau des F.D.U. du 9 octobre 1999.

¹³²¹ « *Tel a été le sens du message du Président de la République lors du méga-meeting du 12 janvier 1999 lorsqu'il déclarait qu'il remettait le Congo, notre beau pays, entre les mains du Seigneur !* », déclaration du bureau des F.D.U. du 9 octobre 1999 cité par Médard LIBANI, dans *La Semaine Africaine*, n° 2227, 14 octobre 1999, p. 5.

¹³²² Déclaration du bureau des F.D.U. du 9 octobre 1999 cité par Médard LIBANI in *La Semaine Africaine*, n° 2227, 14 octobre 1999, p. 5.

« En 1977, alors que le pays était au bord de l'éclatement, à la suite de l'assassinat de son président, un prélat paya de sa vie son audace d'avoir appelé ses compatriotes du Nord, du Centre et du Sud, à la paix, à la concorde et à la réconciliation nationale. Et que dire de ces six religieux et chrétiens massacrés, sans autre forme de procès à Mindouli, pour avoir eu l'audace de vouloir instaurer un dialogue entre belligérants congolais ? Décidément, l'Église chrétienne n'en finit pas de payer le plus lourd tribut, à la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale dans notre pays. Comment peut-on admettre que l'Église soit complice de l'Erddun, quand on sait que partout où les rebelles ont dicté leur loi, ils ont pillé les églises, humilié prêtres et pasteurs, violé des religieuses ? Ntumi, l'imposteur, leader d'une secte qui a fini par se transformer en mouvement de rébellion, serait-il devenu un homme de Dieu, au même titre que nos pasteurs ? C'est rien d'autre que chercher à noircir l'image d'une institution qui se consacre tant pour le développement du Congo, qui a formé et qui forme dans ses écoles et séminaires, tant de cadres qui sont à tous les échelons de l'État¹³²³. L'histoire du Congo ne doit pas continuer à être écrite avec le sang de ses fils et filles. Notre pays a besoin de paix et d'unité. Il n'y a pas de mal à s'opposer à l'appel des évêques. Mais, de là à les considérer comme les parias de la République, ceux par qui les malheurs du Congo arrivent, c'est chercher à noyer son chien, en l'accusant de rage. A-t-on encore besoin de sacrifier un prélat pour avoir la paix au Congo ? »¹³²⁴

Le Congo connaît une succession de crises sociopolitiques, au cours desquelles les journalistes et les acteurs politiques ont joué un rôle non négligeable dans la contribution au dialogue ou à la guerre (à travers la manipulation des populations), sur des bases ou des justifications ethno-régionales, dans l'unique but de conquête ou de conservation du pouvoir. « La classe politique congolaise a de belles raisons de continuer à se faire la guerre, chaque camp étant tenté de s'imposer par la force. Malgré toutes ces destructions, ces morts, ces populations qui errent et la lassitude de la communauté internationale, les dirigeants en conflit ne voient pas la nécessité du dialogue »¹³²⁵ constate *La Semaine Africaine*.

La manipulation du référent ethnique par le politique a expliqué par elle-même tous les débordements qui ont jalonné la vie politique, débordements que les hommes politiques ont pudiquement qualifiés de « bêtise humaine »¹³²⁶. Quelques titres ont continué de paraître, en dépit de toutes ces violences.

¹³²³ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2227, 14 octobre 1999, p. 1.

¹³²⁴ *Ibidem*. En septembre 1998, six religieux sont assassinés à Mindouli (région du Pool) alors qu'ils étaient en mission de paix et de réconciliation, au nom du Conseil œcuménique des églises chrétiennes du Congo, avec le consentement du chef de l'État. Ces crimes attribués aux « Cobras », la milice de Denis SASSOU NGUESSO, n'ont jamais été élucidés, de même qu'aucune enquête ne fut diligentée.

¹³²⁵ *La Semaine Africaine*, n° 2204, jeudi 29 avril 1999, p. 3. Cité par PANOS, *Afrique centrale: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 103.

¹³²⁶ Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, op. cit., p. 5.

Tableau n°3 : Titres privés qui continuaient à paraître en 2002, d'après le rapport final sur l'élection présidentielle au Congo en 2002 (Mission d'Observation Électorale de l'Union européenne)

Titre	Tirage (estimé)	Orientation politique	Fréquence	Remarques
<i>L'arroseur</i>	500 – 1000 exemplaires	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	Satirique. Le propriétaire fait partie de la sécurité présidentielle
<i>Panorama</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Irrégulier	
<i>Le Rayon</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Irrégulier	Avant : pro-Bernard Kolélas
<i>L'Éveil de l'Afrique</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Irrégulier	
<i>Maintenant</i>	500 – 1000	Indépendant	Irrégulier	Ligne éditoriale peu claire
<i>Le Temps</i>	500 – 1000	Pro-opposition en exil	Hebdomadaire	Journal de Moungounga (ancien ministre des Finances)
<i>La Rue-Meurt</i>	500 – 1000	Indépendant	Hebdomadaire	
<i>Tam Tam</i>	500 – 1000	Indépendant	Hebdomadaire	Vraiment indépendant
<i>L'Observateur</i>	500 -1000	Indépendant	Hebdomadaire	Penchant pour l'opposition
<i>La Semaine Africaine</i>	1500	Indépendant	Hebdomadaire	Appartient à la Commission épiscopale
<i>Le Choc</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	
<i>L'Autre Vision</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	
<i>Le Coq</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	Problèmes de parution
<i>Le Pays</i>	non connue	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	
<i>Les Échos du Congo</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	
<i>L'Éléphant</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	
<i>La Nouvelle République</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Hebdomadaire	Appartient à l'État
<i>Le Flambeau</i>	500 – 1000	Pro-gouvernemental	Irrégulier	Avant : pro-Bernard Kolelas, hebdomadaire

Le bilan de la première décennie du processus démocratique est fort contrasté, « *empreint de morosité* »¹³²⁷. Bien que l'on observe quelques avancées encourageantes, le Congo connaît surtout des reculs affligeants. Après avoir réussi un passage pacifique du monopartisme à la démocratie pluraliste en 1991, et l'alternance au pouvoir, après le scrutin présidentiel de 1992 ; il a sombré dans la guerre dès 1993. « *Depuis l'ouverture politique (...) une vraie-fausse démocratie ne cesse de pervertir les aspirations légitimes de la majorité muette en compétition ethniciste et régionaliste jusqu'à la « guerre civile » devenue chronique. La démocratisation réelle de la société – égalité des droits, accès de tous à l'instruction, justice sociale, etc. – est ainsi passée à la trappe* »¹³²⁸.

La pluralité des titres a favorisé la manipulation d'une opinion fragmentée ; chaque organe de presse se considérant comme l'expression de la volonté populaire a donné une information élargie avec des interprétations antagonistes et exclusives¹³²⁹. L'apport important de la presse qui a bénéficié d'une relative liberté d'expression réside dans l'abandon de la langue de bois pour aborder des questions sur lesquelles auparavant elle ne se prononçait pas. Même si les médias, dans l'ensemble, n'ont pas le pouvoir intrinsèque de créer un espace public, la presse privée non étatique a joué un rôle prépondérant dans l'élargissement des espaces de libre expression¹³³⁰. Elle a créé indiscutablement des espaces publics symboliques de prise et d'échange de paroles plurielles. Essentiellement politiques, les débats dans la presse se sont souvent focalisés autour de la démocratie et de ses enjeux, dans un pays qui sort d'environ vingt-sept années de monopartisme et du conformisme de la pensée. Les pesanteurs politiques et administratives qui influent sur le contenu des médias constituent l'un des obstacles

¹³²⁷ François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 15.

¹³²⁸ Jean-Roger ZIKA, *Démocratie et misère politique en Afrique*, op. cit., p. 200. Il définit le « démocratisation » comme une « *idéologie qui exploite les valeurs de la démocratie et dresse, au nom de cette même démocratie, les populations les unes contre les autres sur la base de considérations claniques dans le seul but d'assurer l'hégémonie politique d'un leader ethnique ou d'un parti régionaliste. Incapable de penser l'effectuation de la démocratie, donc d'imaginer les moyens pratiques permettant d'instaurer, au Congo, un régime qui garantirait la liberté et l'égalité des citoyens sans distinction d'appartenance ethnique, la "Nouvelle pensée politique congolaise" s'est avérée n'être qu'un jacuzzi cérébral qui agite et brasse des idées, des sentiments et des opinions générales là où il faudrait penser au présent les conditions concrètes de la vie démocratique. Elle est devenue un discours qui œuvre contre la réalisation effective de la démocratie tout en se réclamant d'elle. Le résultat en est que le Congo, qui devait faire en principe l'expérience d'une vie démocratique, n'a connu, depuis la disparition officielle du régime marxiste en 1992, que des affrontements militaires, des luttes entre milices ethniques et même la guerre civile la plus meurtrière de l'histoire de ce pays qui continue à en subir les effets* », Jean-Roger ZIKA, *Démocratie et misère politique en Afrique*, op. cit., p. 11-12.

¹³²⁹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 304.

¹³³⁰ Marie-Soleil FRERE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 484.

majeurs qui ne favorisent guère le développement d'un véritable espace public dans lequel les journalistes devraient jouer un rôle important.

La ligne éditoriale de *La Semaine Africaine* est souvent fluctuante suivant les régimes en place : « si elle est toujours une référence, elle semble avoir des difficultés à définir une ligne éditoriale originale et son positionnement politique est jugé ambigu par certains », constate Thierry PERRET¹³³¹. « Cette ambiguïté éditoriale serait ainsi liée à l'interférence du cadre politique dans les cadres médiatiques »¹³³², précise Pierre MINKALA NTADI. Par conséquent, le fait de traiter des questions politiques l'expose, tout au moins, à des risques de manipulation.

¹³³¹ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 199.

¹³³² Pierre MINKALA NTADI, *L'interférence du cadre politique dans l'orientation de la presse congolaise*, op. cit., p. 41.

TROISIÈME PARTIE

MÉDIAS ET OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT D'UN ESPACE PUBLIC AU CONGO

Après la prolifération des journaux dans les années 1990, la presse congolaise cherche encore sa voie pour consolider les acquis de sa libéralisation obtenue à la faveur des changements politiques. Paradoxalement, si elle jouit d'un degré de liberté sans commune mesure avec les années antérieures, notamment pendant celles des régimes à parti unique, elle n'a pas toujours su apporter, dans cette dynamique qu'elle a insufflée, plus de professionnalisation à ses animateurs. Le pluralisme des titres ne s'est pas accompagné d'une croissance exponentielle de journalistes formés et qualifiés. Il est indéniable que la notoriété de la presse dans un pays ne se mesure pas au nombre pléthorique de journaux qui paraissent mais plutôt à la qualité de l'information qu'elle produit, par sa capacité à façonner une opinion publique « éclairée ». Les chercheurs reconnaissent, en règle générale, l'importance à donner au public une information satisfaisante et à lui offrir un espace de discussion publique de qualité, sans lesquels une démocratie ne pourrait fonctionner qu'imparfaitement¹³³³.

Confronté essentiellement aux problèmes de formation et de structuration, le secteur de l'écrit stagne et lutte pour sa survie. Un faisceau de faiblesses explique les difficultés qui gangrènent l'exercice du métier de journaliste. L'un des handicaps majeurs qui bloque le développement de la presse congolaise demeure encore celui de la professionnalisation de ses animateurs. Pour répondre aux exigences du lectorat, les organes de presse sont amenés à mettre un accent particulier sur la qualité des journalistes. Le traitement de l'information requiert de bonnes aptitudes à l'écriture, à la culture générale et aux connaissances diverses et variées dans des domaines multisectoriels. Les rédactions se contentent, le plus souvent, de recruter des individus qui viennent dans le métier par nécessité et non par passion. Il existe une grande disparité en termes d'origine sociale et de formation entre ceux qui ont suivi un cursus classique de journalisme et ceux qui sont formés sur le tas, ce qui génère des rédactions

¹³³³ Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 132.

composées de compétences hétérogènes. Le risque de dépendance aux pouvoirs politique, économique ou religieux demeure aussi. C'est un défi autrement plus exigeant, dans lequel la prise en compte du facteur temps tient peut-être une place primordiale. N'a-t-il pas fallu plusieurs décennies aux pays du Nord pour se doter d'une presse de qualité, indépendante des pouvoirs politiques ? N'en faudra-t-il pas au moins autant dans des « pseudos » démocraties telle que celle du Congo, où le pluralisme médiatique est récent et qui cumule, de surcroît, tous les problèmes de sous-développement ?¹³³⁴ Nous partons du postulat sans doute très optimiste que la presse congolaise doit s'améliorer, se professionnaliser, en insistant sur les missions strictes de l'information pour contribuer au dynamisme de l'espace public.

¹³³⁴ Pierre DAUBERT, « Consolider les médias africains. Une réflexion sur l'action des bailleurs de fonds », *op. cit.*

CINQUIÈME CHAPITRE

ÊTRE JOURNALISTE AU CONGO ET STRUCTURATION DE L'ENVIRONNEMENT DES MÉDIAS

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons d'abord à la formation des journalistes, aux pratiques professionnelles et au renforcement des capacités du personnel médiatique dans son environnement de travail. Nous aborderons ensuite les multiples obstacles qui entravent l'évolution et le développement des organes de presse ; ils constituent, de fait, un frein au dynamisme de l'espace public au Congo.

5.1. Le journalisme au Congo

L'accès à la profession de journaliste au Congo est ouvert, tout le monde peut y accéder. Le gouvernement n'impose aucune restriction, aucune carte ou des droits particuliers aux journalistes. Il n'est pas obligatoire de suivre des études de journalisme ; quiconque écrit dans un journal est considéré comme un journaliste. Cette sorte d'évidence *a priori* relève de la méconnaissance du métier qui consacre pourtant une séparation stricte du travail entre journalistes professionnels et toute autre intervention d'un tiers dans le contenu. Il n'est plus à démontrer qu'« *on ne s'improvise pas journaliste. Il y a des qualités de base qui sont la culture générale, la connaissance du milieu dans lequel on évolue, la curiosité, l'honnêteté pour traiter de l'information* »¹³³⁵. C'est ainsi que les journalistes des médias publics et privés ont souvent les mêmes profils, voire des parcours similaires de formation. Ils ont parfois fréquenté les mêmes Facultés et ont les mêmes diplômes. « *Ce terme générique de "journaliste" renvoie ainsi à des personnes ayant pour point commun une activité d'écriture mais qui, dans la pratique, ont des cursus et des ambitions on ne peut plus hétérogènes* »¹³³⁶. Les journalistes congolais sont formés aussi bien au Congo qu'à l'étranger.

¹³³⁵ Emmanuelle GREAU, *La Semaine Africaine*, n° 2353, 14 mars 2002, p. 6, cite Hervé BOURGES, ancien président de l'Union de la presse francophone.

¹³³⁶ *Ibidem*.

5.1.1. L'absence d'écoles de journalisme

Les journalistes congolais sont essentiellement formés à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (F.L.S.H.) au Département des Sciences et Techniques de Communication (S.T.C.) de l'Université Marien NGOUABI (UMNG), la seule université implantée à Brazzaville. D'autres professionnels des médias sont formés à l'École Nationale Moyenne d'Administration (ENMA). Les enseignements conduisent à la maîtrise en journalisme, documentation et relations publiques pour l'UMNG et à l'obtention d'un diplôme de cadre moyen pour l'ENMA. Le métier de journaliste souffre d'une grave insuffisance de formation spécialisée, levier indiscutable de l'épanouissement de la presse. L'UMNG ne permet pas d'apporter une formation complète aux futurs journalistes, faute de structures professionnelles modernes et adéquates (pas de studio-école ni de journal-école par exemple). Les structures de formation qui offrent des stages ou le recyclage des professionnels, pour les divers métiers de l'audiovisuel, sont également inexistantes. Le manque d'instituts professionnels spécialisés constitue l'un des problèmes majeurs qui justifie dans la pratique, l'amateurisme et les nombreuses dérives constatées en matière de déontologie et d'éthique dans les médias. Le Centre de Formation et de Perfectionnement des Personnels de l'Information et de la Communication (CFPPIC) créé en 1998 n'est pas opérationnel. Les salles de cours ou amphithéâtres sont sous équipés, ne disposent pas suffisamment de places assises pour des étudiants pléthoriques. Nombreux sont ceux qui prennent des notes debout ou s'asseyent à même le sol, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments et qui écoutent à travers les ouvertures (fenêtres et portes ouvertes) :

« La formation qu'ils subissent n'est pas celle qu'on attend. L'école Congolaise, en général, et l'université, en particulier, ne préparent ni à la vie ni au professionnalisme. Le département de science et technique de la communication (Stc) ne forme que des théoriciens. Il est dépourvu d'équipement et de studio de formation. Les jeunes sortis de là et qui viennent au CRP sont obligés de tout reprendre à zéro, sur le plan pratique. De plus, le système universitaire est verrouillé. Il n'admet pas les professionnels qui n'ont pas de diplômes requis, pour y dispenser des enseignements ou encadrer les futurs journalistes. Il n'y a pas non plus d'instituts de formation pour recycler les journalistes »¹³³⁷.

L'ensemble du secteur de l'éducation traverse une crise profonde. L'insuffisance dans le corps enseignant de professionnels spécialisés ayant une expérience significative dans le secteur de l'écrit ou de l'audiovisuel est un handicap à l'apprentissage du métier. Les programmes

¹³³⁷ Bernard MACKIZA, ancien directeur de *La Semaine Africaine*, président du Centre de ressources de presse (CRP) cité par Viclaire MALONGA: *La Semaine Africaine*, n° 2339, 6 décembre 2001, p. 6.

d'enseignement en vigueur ne sont plus adaptés aux nouvelles exigences du journalisme. Valentin MAFOUTA¹³³⁸ nous a confié que « *Les enseignements dispensés à l'UMNG ne sont pas tous d'actualité, au goût de notre époque* ». Il s'interroge : « *Comment peut-on former les futurs journalistes Congolais en se basant à quelque chose près, sur les mêmes fondamentaux, les mêmes connaissances dispensés dans les universités françaises qui datent d'au moins vingt ans ?* »¹³³⁹. Dans un contexte mondial où les SIC évoluent, se modernisent avec l'apport des TIC, il est impératif de renouveler, de mettre à jour, le contenu de la formation des étudiants en adéquation avec les normes, les exigences du journalisme, tel que le métier s'apprend dans les structures internationales.

Au Congo, où l'instabilité politique est chronique, il est peut être nécessaire de compléter la formation des professionnels des médias vers la recherche et la consolidation de la paix. Comme le constate ailleurs le journaliste canadien Ross HOWARD¹³⁴⁰, « *La plupart des cursus de formation des journalistes ne contiennent aucune référence à la discipline de l'analyse des conflits* »¹³⁴¹. La formation initiale des étudiants en journalisme ne répond donc pas toujours aux attentes des structures médiatiques. Ils reçoivent des enseignements beaucoup trop théoriques sans être préparés à la vie active, aux pratiques professionnelles. Une fois le diplôme en poche et le premier emploi, les débutants se distinguent par le manque de professionnalisme sur le terrain : ils ne sont pas immédiatement opérationnels. Il leur est reproché une incapacité, à mettre en pratique, l'enseignement théorique qu'ils reçoivent à l'UMNG et à l'ENMA. Ceux qui s'orientent dans la presse écrite, ne sont pas toujours en mesure de produire un article prêt à être publié compte tenu de leur peu de maîtrise de la langue française, la faiblesse de leur culture générale. Le rédacteur en chef est le plus souvent obligé de réécrire les textes. Certains journalistes congolais écrivent sans en prendre suffisamment la mesure, le recul ou la distance nécessaire de la portée que leurs écrits auront dans l'opinion publique. Ils ne relisent pas toujours leurs papiers avant de les publier, de nombreuses fautes d'orthographe et d'erreurs grammaticales sont d'ailleurs souvent relevées. L'information précise et exacte y fait cruellement défaut. Très peu de journalistes savent se servir d'un ordinateur et sont capables de naviguer sur internet sans trop de difficultés. Certes,

¹³³⁸ Valentin MAFOUTA, ancien directeur de la télévision d'État, directeur de cabinet du ministre de l'information et de la communication, interview, Brazzaville, 15 septembre 2009.

¹³³⁹ Valentin MAFOUTA, *op. cit.*

¹³⁴⁰ Ross HOWARD, *Journalistes et conflits : débats théoriques et actions concrètes*, dans Marie-Soleil FRÈRE (dir.), *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 16.

¹³⁴¹ *Ibidem.*

la volonté d'apprendre et de s'ouvrir au monde, en général, est bien réelle chez la plupart d'entre eux, mais les moyens limités dont ils disposent ne leur permettent pas toujours d'atteindre ces objectifs. D'autre part, nombre de ceux qui évoluent dans les médias publics ou privés n'ont ni diplôme ni aucune formation. Qualifiés de journalistes autoproclamés, l'expérience sur le tas leur a ouvert les portes du journalisme¹³⁴². À l'image des pays où la presse est bien implantée, l'on devrait également former au Congo, des spécialistes dans des domaines précis, notamment en économie, à la santé, au sport, à l'environnement, etc. Ce qui explique qu'il arrive que des journalistes des médias audiovisuels bafouillent, bégaiant, lorsqu'ils commentent des sujets d'actualité dont la complexité, requiert un minimum de connaissance en la matière : « *rare sont les journaux qui osent s'aventurer sur le terrain de l'économie de peur de crier dans le désert. Ce terrain est si rébarbatif ? Cette hantise trahit-elle un manque de compétence en la matière ? (...) Ceux qui se jettent dans les eaux profondes de l'économie, ceux qui essaient de sortir des sentiers battus, ceux-là le font de façon furtive, gauche et maladroite* »¹³⁴³.

Malgré tous les parcours atypiques qui permettent d'arriver au journalisme, les écoles de formation professionnelle demeurent encore le passage privilégié pour un meilleur exercice de la profession. « *Il reste cependant une proportion non négligeable de professionnels formés dans des structures occidentales. Tous ces étudiants, où qu'ils soient, en général, terminent leur cursus par un mémoire – voire une thèse – qui portent le plus souvent sur l'Afrique et sont une mine d'informations, trop souvent sous exploitée car peu recensées. On peut espérer que leur numérisation favorisera leur diffusion* »¹³⁴⁴. Le chômage très élevé des jeunes permet de recruter des profils de tous genres, des pigistes payés à l'article publié, et ceux qui n'ont bénéficié d'aucune formation. « *Ce sont des jeunes sans grandes connaissances du métier, qui peuplent les rédactions des périodiques, des radios et télévisions. Ils demandent à être encadrés* »¹³⁴⁵, écrit l'OCM. Moins onéreux à payer- la situation précaire tire les salaires vers le bas -, faciles à diriger, c'est un choix de seconde main vers lequel se penchent très souvent les propriétaires des journaux. Devenir journaliste représente pour certains jeunes, en mal de

¹³⁴² Phénomène qui n'est pas propre au Congo cf. Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne, op. cit.*, p. 25.

¹³⁴³ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 181.

¹³⁴⁴ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne, op. cit.*, p. 25.

¹³⁴⁵ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 13.

reconnaissance sociale, un métier prestigieux¹³⁴⁶. Le regard extérieur admirable et respectueux de certaines couches de la société est valorisant. Mais, comme le constate Issa Thioro GUEYE, « *Produire un texte est une chose, mais écrire selon les normes journalistiques en est une autre. (...) Toutefois, la responsabilité sociale du journaliste doit le conduire dans l'exercice de sa profession à livrer au public une information vraie, à éviter toute distorsion, toute manipulation de message* »¹³⁴⁷.

Certains acteurs privilégiés du secteur bénéficient de formations, ou de stages de recyclage à l'étranger, mais de retour au Congo, leurs compétences ne profitent pas toujours aux organes de presse dans lesquels, ils travaillent, du moins à long terme : « *les professionnels de l'information qui vont en formation, à l'étranger non pas parce qu'ils ont été envoyés par leurs supérieurs hiérarchiques immédiats, mais par des connaissances bien situées dans la sphère politico-administrative ne rejoignent pas souvent leurs médias d'origine. Ils intègrent plutôt les autres services de l'administration publique ou encore sont recrutés à l'université* »¹³⁴⁸.

D'autre part, le mode de recrutement des journalistes ne se fait pas uniquement selon les compétences professionnelles du candidat mais il prend aussi en considération quelques critères subjectifs. De nombreux jeunes, sans diplômes et même sans niveau scolaire suffisant, sont recrutés dans les médias d'État au détriment de ceux qui sont formés à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, grâce aux relations privilégiées (liens politiques, d'amitié, de parenté, d'appartenance à la région ou à la même ethnie etc.), qu'ils entretiennent avec les autorités hiérarchiques ou politiques. L'usage de ce passe-droit prime souvent sur le talent, sur la compétence. Cette situation qui n'est pas récente semble découler d'une crise profonde de confiance entre les pouvoirs et les agents de l'information, sur fond de considération ethno-régionale. Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA s'indigne de « *la facilité déconcertante avec laquelle des personnes sans aptitudes et sans qualités requises ni culture accédèrent aux métiers de l'information, le refus de reconnaître la spécificité de la profession de journaliste et le manque de considération sociale et politique des agents de la presse, tout cela donna*

¹³⁴⁶ Dominique WOLTON, « Le journalisme victime de son succès », in *L'éthique du journalisme, Médiaspouvoir*, n° 13, février-mars 1989, p. 15.

¹³⁴⁷ Issa Thioro GUEYE, *Les médias sous contrôle : Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 121.

¹³⁴⁸ Célestin DIANKOUIKA, *Le journaliste-fonctionnaire au Congo, op. cit.*, p. 148.

lieu à une forme de journalisme méconnaissant les techniques professionnelles et tournant dos aux principes élémentaires déontologiques relatifs à la profession »¹³⁴⁹.

Les faibles salaires et la précarité¹³⁵⁰ de la profession n'encouragent pas de longues carrières, dans les médias publiques et privés : « *Beaucoup de professionnels de l'information expérimentés sont à la retraite, ou ont déserté la profession, pour se réfugier dans des cabinets ministériels ou dans d'autres institutions* »¹³⁵¹. Les journalistes reconnus, qui font suffisamment preuve de compétence, sont souvent sollicités pour des besoins de communication, à des emplois plus stables et mieux rémunérés, notamment dans la presse étrangère, les institutions internationales, les ONG, les ministères, etc. Les meilleures compétences quittent souvent la profession ; seuls les passionnés et les nécessiteux demeurent. « *Les anciens journalistes abandonnent la profession pour des postes politiques ou administratifs plus rémunérateurs. Parvenus à une certaine ancienneté dans l'organe de presse, des ambitions nouvelles naissent et il se produit des abandons de métier* »¹³⁵².

Quant à la formation continue, l'OCM essaie de répondre aux insuffisances de formation des journalistes congolais, en organisant périodiquement, en partenariat avec l'Institut Vie et Paix, l'Institut Panos Paris (IPP)¹³⁵³, Cordaid, la communauté européenne, les bureaux de l'Unesco ou des Nations Unies à Brazzaville, des séminaires, des conférences ou des ateliers de formation, sur des problématiques bien définies, essentiellement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Ces ateliers permettent de rappeler aux journalistes des concepts du métier qu'ils connaissent mais qu'ils n'appliquent pas toujours.

¹³⁴⁹ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, interview, Brazzaville, 2009.

¹³⁵⁰ À l'image de la France cf. Alain ACCARDO, *Journalistes au quotidien*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995. Voir aussi son article « Journalistes précaires », *Le Monde Diplomatique*, janvier 1999.

¹³⁵¹ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 13.

¹³⁵² Célestin DIANKOUKA, *Le journaliste-fonctionnaire au Congo*, op. cit., p. 148.

¹³⁵³ Selon Marie-Soleil FRÈRE : « *il développe, depuis 2001, un vaste programme régional d'appui au pluralisme des médias. Spécialisé dans le renforcement des capacités des acteurs du paysage médiatique à accompagner et à consolider les démocraties émergentes (...) l'IPP a développé dans la région un programme intitulé "Médias pour la paix", spécifiquement destiné à aider les médias locaux à affronter avec professionnalisme le défi des crises* » in Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et conflits...*, op. cit., p. 9. Dans son programme « Médias pour la paix en Afrique centrale » l'Institut Panos Paris a pour principaux objectifs de :

- Renforcer les médias dans l'émergence d'une culture de paix ;
- Favoriser la coopération des médias avec les organisations de la société civile ;
- Développer le dialogue entre les médias et les autorités locales ;
- Encourager la production d'informations sur les conflits et les processus de paix.

5.1.2. Éthique et déontologie

La diversité des métiers de l'information nécessite, en principe, de respecter des règles éthiques et déontologiques qui encadrent le métier. Dans la pratique, de nombreuses dérives liées à l'exercice de la profession de journaliste sont à déplorer.

5.1.2.1. Des manquements graves à la profession

La première notion est une règle de conduite à tenir qui vise essentiellement à vulgariser les principaux devoirs des journalistes car « *l'intégrité déontologique est la pierre angulaire de la crédibilité d'un journaliste* »¹³⁵⁴, écrit Eduardo CUE ; et la seconde notion, une conscience professionnelle à avoir¹³⁵⁵.

*« Conformément à sa racine grecque, la déontologie est une théorie des devoirs. (...) elle renvoie à une approche empirique des divers devoirs relatifs à une situation sociale ou à une profession déterminée. Cela indique d'emblée son caractère instrumental, donc ses limites. Le fait que la déontologie passe souvent par une formulation codifiée, sous l'aspect de préceptes ou d'articles, la rapproche du droit. (...) La déontologie professionnelle se situe donc à mi-distance entre la morale, à laquelle elle se rattache, et le droit, dont elle se donne les apparences »*¹³⁵⁶.

L'éthique et la déontologie préoccupent peu employeurs et journalistes : « *l'irrespect des règles classiques et le mépris de traditions universelles, souvent séculaires, voilà qui caractérise les professionnels Congolais de la presse* »¹³⁵⁷. Journalistes autoproclamés, les « mercenaires de la plume », tels que les désignent les journalistes professionnels ignorent ou bafouent simplement les règles déontologiques qui régissent la profession. Ils sont dépourvus de rigueur et incapables de produire une information crédible et de qualité. « *Parmi les dangers qui menacent la presse figure la presse elle-même. Et si aucune loi ne nous impose d'être juste, impartial et honnête, sauf celles que nous nous sommes librement données, il nous revient de les faire vivre et les faire respecter* » écrit Mouhamadou Tidiane KASSÉ¹³⁵⁸.

¹³⁵⁴ La Semaine Africaine cite Eduardo CUE, journaliste américain de l'hebdomadaire *Us News*, 23 juin 2006, Brazzaville, in *La Semaine Africaine*, n°2612, 18 Juillet 2006, p. 6.

¹³⁵⁵ Issa Thioro GUEYE estime que « *La déontologie est la voie obligée pour être un journaliste responsable* », in Issa Thioro GUEYE, *Les médias sous contrôle...*, op. cit., p. 119. Il précise plus loin : « *Même ceux qui sont formés sur le tas sont censés connaître et surtout respecter les exigences de la profession. Comme d'aucuns le savent, tout universitaire peut écrire, mais le journalisme est tout d'abord un art, une profession qui a ses exigences comme toute profession.* », in Issa Thioro GUEYE, *ibidem*, p. 121.

¹³⁵⁶ Daniel CORNU, *Journalisme et vérité°: L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Labor et Fides, 2009, p. 36.

¹³⁵⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise*, op.cit., p. 43.

¹³⁵⁸ « *Les médias pris individuellement peuvent-ils et/ou doivent-ils imposer une éthique et une déontologie à leur personnel ?* », Mouhamadou Tidiane KASSÉ, in Institut Panos/Union des Journalistes du Ghana (éd.), *Ne*

Certaines rédactions comptent peu de journalistes formés susceptibles de transmettre les rudiments du métier aux jeunes recrues. Ces faiblesses ajoutées à l'environnement socio-économique influent beaucoup sur la qualité de la production éditoriale. Les rédactions devraient disposer de chartes internes où seraient fixées des règles de conduite particulières, que tous les membres se devraient de respecter. En cas de désaccord profond entre l'employeur et le journaliste professionnel salarié afin que les responsabilités de chacun soient bien définies et respectées, une clause de conscience pourrait être mise en place, comme cela existe dans le Code du travail des pays du Nord notamment en France. Cette notion originale de la loi française prévoit « *une liberté extraordinaire pour les journalistes : celle de ne pas être d'accord avec son journal et de pouvoir en démissionner avec des indemnités* »¹³⁵⁹.

Les atteintes à la liberté de la presse sont fréquentes au Congo depuis la libéralisation de l'espace médiatique en 1990. La situation économique de la plupart des organes de presse est précaire, les plus fragiles dépendent, financièrement, de divers expédients, parfois douteux, foulant ainsi souvent aux pieds les règles déontologiques du métier. Ces dérives journalistiques jettent le discrédit sur l'ensemble de la profession. L'ignorance ou la banalisation des règles déontologiques, même les plus élémentaires ont conduit à de nombreux dérapages. « *Peut-on tout écrire ou écrire sur tout ?* » s'interroge ainsi Yves BOTTO dans *La Semaine Africaine*¹³⁶⁰. La corruption et les multiples accusations de connivence des animateurs du secteur de l'information avec le pouvoir politique sont souvent dénoncées, à raison, par les observateurs¹³⁶¹ du paysage médiatique et politique. Mor FAYE dénonce ces journalistes africains qui, depuis fort longtemps, ne s'expriment que pour critiquer les entraves à la liberté de la presse dont ils sont régulièrement victimes des pouvoirs publics ; mais ne sont pas très loquaces sur les compromissions douteuses qu'ils entretiennent avec le monde politique : « *Ils tiennent depuis bientôt plus de 10 ans la même phraséologie sur les risques liés à l'exercice du métier de journaliste en Afrique et les difficultés économiques et financières de la profession. Bizarrement, ils ne soufflent mot sur le*

tirez pas sur les médias. Éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 207, cité par Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

¹³⁵⁹ André LINARD, SCIRPO et Bertrand (en collaboration), *Droit, déontologie et éthique des médias*, Gret, 1998, p. 92.

¹³⁶⁰ *La Semaine Africaine*, n°1895, 28 au 4 décembre 1991, p. 5.

¹³⁶¹ Voir Sophie COIGNARD et Marie-Thérèse GUIGNARD, *Les bonnes fréquentations. Histoire secrète des réseaux d'influence*, Paris, Grasset, 1997 ; Voir aussi Sophie COIGNARD et Alexandre WICKHAM, *L'Omerta française*, Paris, Albin Michel, 1999 ; *La nomenklatura française. Pouvoirs et privilèges des élites*, Paris, Belfond, 1986.

compromis journalistique avec les pouvoirs établis qui se fait jour dans la profession et qui explique dans une large mesure leurs problèmes sécuritaires »¹³⁶².

Le risque des journalistes de se voir traîner devant les tribunaux s'amenuise significativement, lorsque les codes qui régissent la profession sont respectés. L'exercice de la liberté de la presse est donc conditionné par le respect des règles éthiques et déontologiques que les journalistes définissent eux-mêmes. « *Les journalistes estiment toujours qu'il leur revient, et non aux autorités politiques, de réglementer l'exercice de la profession. Celui-ci comporte deux aspects : définir le statut de journaliste d'une part, fixer les règles déontologiques et contrôler leur respect de l'autre »¹³⁶³*. Depuis 2004, l'OCM dresse un état des lieux de la presse tous les ans. Il relève tous les mois dans les médias un certain nombre de dérapages déontologiques et même des fautes d'éthique.

5.1.2.2. La course au *per diem*

Pratique sociale généralisée dans la société, la corruption ordinaire est donc répandue et connaît une grande ampleur au Congo, mais la culture de l'impunité est tellement si prégnante, surtout dans les hautes sphères du pouvoir que celle-ci est plus ou moins tolérée, en règle générale. L'environnement médiatique est particulièrement miné par ce fléau. Les médias sont corrompus, du moins corruptibles sur le terrain où se jouent leur indépendance, leur qualité et leur pertinence. Ces pratiques de corruption dans les médias sont connues du public ; elles concernent aussi bien les médias publics que les organes de presse privés. La première transgression en termes de non-respect de la déontologie journalistique, est le rapport de la presse à l'argent, dans un contexte socio-économique difficile. « *Dès lors que toute l'administration, les services "publics", en plus du secteur privé échappaient à la gestion étatique, il n'est pas étonnant que les entreprises de presse se soient inscrites dans ce schéma »¹³⁶⁴*, écrit Marie-Soleil FRÈRE. Pratique plus ou moins marginale, la corruption dans les médias évolue en un mode organisé tel que le constate Thierry PERRET : « *Au niveau le plus rudimentaire, la corruption touche les journalistes individuellement »¹³⁶⁵*. La faiblesse des salaires, le manque de moyens logistiques et matériels, indispensables à la collecte et la diffusion des informations, poussent les journalistes à la mendicité. À titre indicatif, le

¹³⁶² FAYE Mor, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 320.

¹³⁶³ André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, op. cit., p. 102.

¹³⁶⁴ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et conflits...op. cit.*, p. 190.

¹³⁶⁵ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit, p. 192.

journaliste fonctionnaire débutant, gagne au sortir de la conférence nationale, 70 000 FCFA¹³⁶⁶. « *Mal formés et mal payés, les journalistes sont très souvent les premières victimes de leur manque de respect des règles professionnelles de base (vérification de l'information, recoupement des sources, respect de la vie privée) et otages des partis politiques ou d'entreprises commerciales qui, pour pas grand-chose, peuvent acheter leur complaisance*¹³⁶⁷ ». Les journalistes les plus démunis sont exposés à des petits trafics d'influence, se vendent parfois au plus offrant, en monnayant leurs services. Bien que parfois aléatoire, le salaire moyen d'un journaliste dans la presse écrite privée varie entre 10 000 et 20 000 FCFA par mois. « *Les chevaliers congolais de la plume cherchent à avoir les avantages comme ceux accordés aux magistrats ou aux officiers de la Force publique. (...) les années passent et ils continuent de se plaindre de leur sort, sans que le gouvernement ne daigne jeter un regard sur leur dossier. (...) Beaucoup sont scandalisés par le train de vie qu'affichent les autorités publiques* » remarque Joachim MBANZA dans les colonnes de son journal¹³⁶⁸.

Devenue marchande, l'information se monnaie au prix de nombreux dérapages¹³⁶⁹. « *Cette presse est l'objet d'une corruption qui déshonore les journalistes* »¹³⁷⁰ déclare le chercheur Ludovic MIYOUNA. Pour lui, les hommes politiques et les journalistes forment un couple fondamental dans un espace de communication élargi où s'enchevêtrent des relations inextricables, parfois dévalorisantes. Les journaux « *sont obligés de tisser des liens de "connivence" avec des groupes politiques ou économiques pour pouvoir exister* »¹³⁷¹ constate Seidik ABBA. Les relations particulières qu'entretiennent les journalistes et les hommes politiques sont faites de liens d'argent, d'obtention de moyens matériels ou d'autres petites prestations avantageuses, qui ont pour finalité, la perpétuation de la connivence. Les journalistes sont souvent en situation d'infériorité : « *Pour les hommes politiques, le*

¹³⁶⁶ « *En plus des 30 millions de FCFA de frais de fonctionnement, le Directeur de la Télévision recevait une enveloppe spéciale de 70 à 80 millions de FCFA par an, dans le cadre du département presse propagande du parti, qui permettait au Directeur de la Télévision de mettre en œuvre la politique du parti d'État à la télévision nationale.* », Valentin MAFOUTA, interview, Brazzaville, 2009.

¹³⁶⁷ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 22.

¹³⁶⁸ Joachim. MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2465, 6 mai 2004, p. 1.

¹³⁶⁹ Renaud de la BROSSE, *Uniformisation médiatique des sociétés d'Afrique subsaharienne*, CERI, 2000, [en ligne] : <http://www.helios.univ-reims.fr/Labos/CERI/>, (consulté le 28 septembre 2009).

¹³⁷⁰ Ludovic MIYOUNA-NTETANI, dans O.C.M, rapport du colloque sur le thème : « La pratique du journalisme au Congo : quel avenir pour la profession ? », Brazzaville, 8-10 décembre 2009, p. 3.

¹³⁷¹ Seidik ABBA, *La presse au Niger...*, op. cit., p. 17.

*journaliste est l'éternel déshérité, le paria de la société, celui qui est toujours nécessaire et qui a constamment du mal à assumer sa personnalité, c'est-à-dire sa popularité »*¹³⁷².

On assiste à une confluence de pressions externes et internes qui s'entremêlent, ce qui a pour conséquence la modification du contenu de l'information. Ce type de journalisme connu sous le terme de journalisme de « connivence », en France, est aussi appelé journalisme de « fréquentation », de « communication¹³⁷³ », de « révérence¹³⁷⁴ » ou de « proximité » avec le pouvoir politique. Dans ces conditions, les relations entre les tenants du pouvoir et les journalistes sont hiérarchisées : il y a le pouvoir d'« en haut » qui dicte ses ordres aux journalistes exécutants d'« en bas ». Marc-Éric GRUENAIIS constate que « *Les médias se sont inscrits, dès leur création, dans un système de " réseau" : en effet, la gestion de l'État congolais était marquée par une prépondérance de la gestion de clientèle. La redistribution des deniers publics s'effectuait par le biais non pas de l'État mais des réseaux privés* »¹³⁷⁵. Tous ces errements trouvent leurs origines, dans le déficit professionnel qui existait déjà à la base de la formation de la nouvelle presse écrite, constituée dans la foulée des changements politiques. Cette connivence entre les politiques et les journalistes « *a des conséquences négatives pour les journalistes eux-mêmes, puisque s'opère dans l'opinion public un double amalgame qui conduit à mettre dans le même sac politiques et journalistes* », précise Maria SANTOS-SAINZ¹³⁷⁶. De nombreux théoriciens dénoncent l'existence des « censures invisibles »¹³⁷⁷ que représentent les pressions externes : commerciales, politiques de la part de leurs sources d'information, etc., qui sont plus puissantes que les censures à l'intérieur des rédactions. Il en découle une grande perte d'autonomie du journaliste¹³⁷⁸. Maria SANTOS-SAINZ¹³⁷⁹ nous rappelle les relations entre journalistes et politiques sont traditionnellement marquées par la dichotomie connivence/conflict, pour ne pas dire associés/rivaux. Cependant, de nombreux auteurs – avec des positions différentes parmi lesquels CHARON, RIEFFEL, GUILLEBAUD, HALIMI, ROUCAUTE, BOURDIEU et bien d'autres, signalent tous que

¹³⁷² Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, « Rôle et responsabilité de la presse dans un État démocratique », Séminaire du 30 au 31 janvier 1997 à Brazzaville.

¹³⁷³ Erik NEVEU, « Un journalisme de communication », *Sociologie du journalisme, op. cit.*, p. 96-98.

¹³⁷⁴ Serge HALIMI, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2005, p. 13.

¹³⁷⁵ Marc-Eric GRUENAIIS, « Congo : la fin d'une pseudo-démocratie », *Politique africaine*, n° 68, décembre 1997, p. 129.

¹³⁷⁶ Maria SANTOS-SAINZ, *L'élite journalistique et son pouvoir*, Apogée, 2006, p. 109.

¹³⁷⁷ Patrick CHAMPAGNE, Dominique MARCHETTI, *Censures visibles, censures invisibles*, La Documentation Française, 2002.

¹³⁷⁸ Pierre BOURDIEU, « Journalisme et éthique », Actes du colloque fondateur du Centre de Recherche de l'ESJ, *Les Cahiers du Journalisme*, n° 1, 1996.

¹³⁷⁹ Maria SANTOS-SAINZ, *L'élite journalistique et son pouvoir, op. cit.*, p. 106-109.

ces relations ne sont pas tant marquées par le conflit et par une fonction de contre-pouvoir ; les relations étroites qu'ils entretiennent se présentent au contraire souvent sous une forme coopérative et consensuelle¹³⁸⁰. Les liens de connivence qui existent entre les politiques et les journalistes ne desservent pas la cause de ces derniers mais ils jettent l'anathème sur la profession et ne favorisent guère l'indépendance des journalistes dans la couverture et le traitement de l'information : « *il est rare que des prestations de service de quelque ampleur ne soient pas négociées avec l'équipe dirigeante. La pratique est tellement ancrée que toute forme de couverture d'information peut donner lieu à un service, dûment tarifé* »¹³⁸¹.

Insuffisamment rémunérés, quand bien même les journalistes auraient reçu une excellente formation, la dure réalité de la vie quotidienne congolaise prend vite le dessus sur la déontologie journalistique. En juxtaposant la condition des journalistes congolais à celle des journalistes béninois, nous convenons avec Marie-Soleil FRÈRE, citant le cas de la presse privée béninoise en exemple : « *Dans une telle conjoncture caractérisée par des conditions matérielles de travail dérisoires et une fragile assise financière, le journaliste n'est pas assez fort pour résister à l'assaut de la corruption qui se trouve être l'arme redoutable dont usent les hommes politiques pour s'attirer les bonnes grâces de la presse* »¹³⁸². Confrontés à des fins de mois difficiles, ils orientent volontairement leur pratique professionnelle en improvisant, quelquefois, des reportages, des publi-reportages « déguisés »¹³⁸³ ou la rédaction d'articles rétribués par un commanditaire. Ils remettent ainsi en cause leur statut d'informateur neutre et impartial. L'allégeance aux intérêts partisans ou privés encourage de façon accentuée le journalisme « alimentaire », manière d'arrondir des fins de mois difficiles, au Congo, comme dans plusieurs pays d'Afrique francophone subsaharienne. Pour cela, les journalistes assiègent les administrations, les cabinets ministériels ou les entreprises. Beaucoup d'articles et de reportages relèvent d'attachés de presse des ministres qui endossent parfois la double casquette de journalistes dans les médias d'État. Ces liens créent forcément des affinités¹³⁸⁴. Mués en reporters permanents, ils utilisent la presse officielle et privée, pour diffuser assez régulièrement, moyennant finances, la communication des ministères. « *Ici se trouve le germe du risque le plus important qui pèse sur le journalisme africain : celui de se*

¹³⁸⁰ Jacques Le BOHEC, *Les rapports presse-politique*, op. cit.

¹³⁸¹ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op. cit., p. 192.

¹³⁸² Marie-Soleil FRÈRE, « Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure des désillusions ? », op. cit., p. 144. Cité par Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, p. 346.

¹³⁸³ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et conflits...*, op. cit., p. 190.

¹³⁸⁴ Reporters sans frontières, *Rapport 1995*, p. 116.

transformer en autre chose que le journalisme, en une activité fondée par une vocation différente (la survie individuelle, le profit économique, l'instrumentalisation politique), servant d'autres intérêts que la mise à disposition du public des informations qui doivent lui permettre de comprendre le système dans lequel il vit et de s'y comporter en citoyen actif et responsable »¹³⁸⁵. Cette pratique de la « consultation » est répandue en Afrique francophone. Pour espérer rester dans les grâces des ministres les attachés de presse se plient souvent en quatre, pour mettre leurs employeurs au-devant de la scène politique. La probabilité est grande de les voir servir uniquement ce que Jean-Claude GAKOSSO appelle des pollutions « *propagandaires* »¹³⁸⁶ :

*« Ainsi, plus de la moitié des contenus des journaux parlés ou télévisés ne reposent que sur des informations recueillies sur commande. C'est que l'on peut appeler des reportages protocolaires commandés car, dans cette situation, le journaliste est appelé à faire uniquement plaisir au commanditaire de son papier. Comme au restaurant, c'est celui qui paye qui commande et non le contraire »*¹³⁸⁷.

Le chantage est aussi une autre variante de la « consultation ». Il consiste à menacer un homme politique de divulguer des informations compromettantes le concernant, pour s'assurer de sa reconnaissance. C'est en cela que le « journalisme alimentaire » constitue un danger pour la liberté de la presse, un frein pour la démocratie. Plusieurs organes de presse congolais revendiquent publiquement leurs affiliations aux formations politiques. Certains éditeurs de journaux revendiquent aussi leur indépendance éditoriale qui se résume à cette phrase : « *Nous sommes libres d'écrire ce que nous voulons, personne ne nous dicte notre ligne éditoriale* »¹³⁸⁸. Ils affirment ne pas être chapeautés par les politiques ; ils fonctionnent, semble-t-il avec des fonds propres. Leur soutien au pouvoir en place ou à l'opposition ne serait qu'une question de conviction idéologique, réfutant l'idée de possibilité de collusion économique-politique. Dans la réalité, on retrouve dans les rédactions des journalistes représentant toutes les sensibilités politiques du pays. C'est ainsi que l'articulation des sphères journalistique et politique complexifie particulièrement les conférences de rédaction¹³⁸⁹, sujettes parfois à de violentes joutes oratoires, voire de rixes physiques dans les cas les plus extrêmes.

¹³⁸⁵ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

¹³⁸⁶ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo*, mai 2008-avril 2009, p. 17.

¹³⁸⁷ Observatoire Congolais des Médias, *op. cit.*, p. 16.

¹³⁸⁸ Interviews réalisés à Brazzaville, 2009.

¹³⁸⁹ Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI et Aghi Auguste BAHU, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », *op. cit.*, p. 203.

5.1.2.3. La pratique de la *camorra*

Pour limiter les reportages coûteux, les organes de presse et les médias audiovisuels se déplacent souvent sur invitation pour couvrir un événement (manifestations, meetings, conférences de presse, etc.). Dépourvus de moyens mobiles, ils privilégient les publi-reportages ou bien les reportages rémunérés. Pour cela, ils demandent aux hôtes qui les convient, de l'argent en espèces, notamment pour les frais de transport, ce qui sous-entend l'octroi d'une modique somme, qui s'élève en moyenne à 5 000 FCFA par personne. La pratique du « *per diem* » se généralise dans la presse écrite francophone d'Afrique subsaharienne, connue sous le nom de « *camorra* », au Congo, de « *gombo* » au Cameroun, de « *coupage* » en RDC, « *giti* » au Rwanda, « *Communiqué final* » au Bénin, « *nem nem* » en Guinée, de « *JIR : journalisme d'intervention rapide" ailleurs... Les anglophones parlent de "brown envelope", de "cocktail journalism" ou de "sitting fee" »¹³⁹⁰, etc. Au Congo comme ailleurs, cela favorise la corruption et porte atteinte aux normes d'éthique et des règles déontologiques de la profession¹³⁹¹ :*

« La "camorra" y sévit sous l'oeil complaisamment impassible de l'autorité... comme au pays de la "Cosa Nostra" (...) Hommes d'État, hommes politiques, leaders syndicaux, chefs d'entreprise, stars du spectacle, vedettes du sport, puissants et lobbies de tous ordres : ils y défilent tous; ils ont compris les médias et ont assimilé la nécessité de faire parler de soi, de se mettre en valeur, de vendre son image, de faire passer le message, d'influencer nos décisions quotidiennes. Les sollicitations sont donc innombrables, mais le temps d'antenne, on le sait, est toujours balisé. Et comme tous ne peuvent y passer, la meilleure cause est celle du plus offrant, souvent au mépris du goût du public »¹³⁹²

La pratique du métier dans les médias d'État, pour autant que cela s'appelle pratique, a cédé le pas à la prostitution du métier de journaliste !¹³⁹³ Dans « *Quand le per diem divise des travailleurs de Télé-Congo !* »¹³⁹⁴, *La Semaine Africaine* témoigne de l'ampleur de la pratique et de ses effets négatifs dévastateurs dans les rapports qu'entretiennent les professionnels des

¹³⁹⁰ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

¹³⁹¹ « Appartenant à la sphère du pouvoir, un organe de presse d'État peut, allègrement, tourner le dos à la déontologie professionnelle. Je me souviens, particulièrement, d'un cas où le "droit de réponse du R.d.d", remis à l'ancien directeur de "La Nouvelle République", n'avait pas été publié. Cela, certainement, en vertu du slogan selon lequel "le ciel ne tombera pas!" Et pour se racheter de cette grave faute, M. le directeur me demandait de prendre une bière avec lui. Quelle insulte ! En raison d'une certaine arrogance due à la proximité du pouvoir, les journalistes d'État sont, parfois, perçus à tort ou à raison, comme étant corrompus. La fameuse "camorra" est bien connue des Congolais », Eugène SAMA, ancien directeur d'Etumba et de l'Agence Congolaise d'Information, in *La Semaine Africaine*, n° 2500, 6 janvier 2005, p. 16.

¹³⁹² Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise, op. cit.*, p. 26.

¹³⁹³ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, interview, Brazzaville, 2009.

¹³⁹⁴ *La Semaine Africaine*, n° 2554, 27 décembre 2005, p. 4.

médias : « un journaliste et un caméraman de Télé-Congo se sont disputés le per diem qui leur était donné, alors que la causerie-débat qu'ils étaient venus couvrir était sur le point de commencer. (...) Les deux reporters se sont échangés, violemment, les paroles, promettant de se battre à la fin du reportage. Ils ont quand même, assuré la couverture de la causerie-débat. Comme quoi, le per diem crée la zizanie entre journalistes »¹³⁹⁵.

Par ailleurs, l'indépendance des journalistes demeure réduite par un cadre institutionnel inadapté où l'accès à l'information reste encore difficile, où les dirigeants sont réfractaires à la liberté de la presse et enfin où l'organisme de régulation des médias ne joue pas véritablement son rôle car limité dans son fonctionnement et dans la pratique par l'influence et les injonctions gouvernementales. En outre, il est difficile d'accéder à des postes de responsabilité dans les médias officiels lorsqu'on n'est pas membre ou sympathisant du parti au pouvoir¹³⁹⁶.

5.1.2.4. Les associations professionnelles : l'impossible entente

La première association professionnelle des journalistes avait été créée au Congo, en 1948 mais la période du monopartisme l'a complètement ensevelie. À la faveur de la Conférence nationale souveraine la profession s'organise peu à peu, tant bien que mal, sans un impact réel sur la corporation.

Les associations de journalistes sont nombreuses au Congo, fruits de la libéralisation de la créativité et de l'expression au début des années 1990¹³⁹⁷. Une vingtaine ont vu le jour mais plusieurs d'entre elles ont cessé de fonctionner au lendemain de leurs assemblées générales constitutives car les cotisations statutaires ne suivaient pas¹³⁹⁸. L'on compte désormais environ douze associations professionnelles mais elles ne sont pas toutes fonctionnelles¹³⁹⁹. Les journalistes et les professionnels se donnent des associations ou des organisations collectives destinées à les représenter, à les protéger, ou bien à assurer des fonctions collectives et transversales : Maisons de la presse, instances d'autorégulation, etc¹⁴⁰⁰. Mais le grand nombre de ces associations professionnelles empêche probablement la profession de se

¹³⁹⁵ *Ibidem*.

¹³⁹⁶ *Ibidem*, p. 6.

¹³⁹⁷ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 108-109.

¹³⁹⁸ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 3.

¹³⁹⁹ Index de viabilité des médias 2006/2007, op. cit., p. 11.

¹⁴⁰⁰ Cf. Daniel OBILANGOUNDA, « Le cas des pays "purement" francophones : les deux Congo », in Sylvie GUILLAUME (dir.), *Les Associations dans la francophonie*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p. 259-268.

constituer en interlocuteur valable face aux pouvoirs en place¹⁴⁰¹. Lieux de rencontres et d'échanges, elles proposent aux journalistes des stages de formation et des séminaires-ateliers. Quelques associations, l'unique syndicat des journalistes et les éditeurs de presse arrivent à se mobiliser ensemble, avec l'aide de l'État et des bailleurs de fonds étrangers, pour se donner les capitaux nécessaires au bon fonctionnement de la presse. Il existe essentiellement deux associations d'éditeurs de presse au Congo : l'Association des Éditeurs de la Presse du Congo (AEPC) et l'Association Congolaise des Journalistes et Éditeurs de Presse (ACJEP). Occasionnellement, elles mènent quelques actions revendicatrices. Bien que nécessaire, les propriétaires des radios et des télévisions privées ne sont pas réunis en association.

Le Centre de ressources pour la presse (CRP) est une structure d'appui au développement de la presse écrite congolaise. Il a été créé en 1994 par trois associations : Ouest Fraternité, association française regroupant des salariés du Quotidien Ouest France, le Club de la presse libre, une association de journalistes et le Forum des jeunes entreprises de *Comafrique*, l'ONG congolaise d'appui aux initiatives économiques. Le CRP dispose de deux antennes au Congo, à Brazzaville et à Pointe-Noire. Il propose des formations aux métiers de journaliste, aide à la conception et à la réalisation des journaux. Son but est d'apporter un soutien multiforme au développement de la presse écrite au Congo et favoriser la communication entre journaux locaux et étrangers. Le CRP dispose, grâce à Ouest Fraternité, d'un fonds documentaire d'ouvrages spécialisés sur les médias, du matériel photographique, d'ordinateurs, etc. Un crédit déconcentré d'intervention de 330 000 FF (33 000 000 FCFA) accordé par la Coopération française en juin 1994 lui a permis de se doter d'une batterie de Macintosh et de financer la construction d'un local. Le CRP loue depuis décembre 1994 un local à la communauté des sœurs de Saint Joseph de Cluny (Javouhey), dans le centre-ville de Brazzaville. En 1996, le CRP comptait une cinquantaine de bénéficiaires, dont des journalistes professionnels, des étudiants en sciences et techniques de la communication, des porteurs de projets dans le domaine de la presse écrite ou, simplement, des stagiaires intéressés par le métier de journaliste. Il a proposé diverses formations, parmi lesquelles des sessions d'initiation et de perfectionnement à l'écriture journalistique, à l'ordinateur, la maquette, la mise en page, la photographie, etc. Au total, 1500 heures de formation (par stagiaire) ont été dispensées à Brazzaville et à Pointe-Noire. Le CRP a, plus ou moins

¹⁴⁰¹ PANOS, *Afrique centrale*°: *Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 27.

contribué à la fabrication de divers numéros de journaux de la place : *Brazza infos*, *Maintenant*, *Des jeunes pour les jeunes*, *La Semaine Africaine*¹⁴⁰², etc.

Cependant, loin d'être dynamiques, ces associations ont une existence difficile : pas de fonds pour le fonctionnement, pas de siège social et souvent leurs responsables manquent d'expérience de la vie associative; elles sont aussi marquées par la domination des « journalistes fonctionnaires » en leur sein¹⁴⁰³. Si les associations ou l'instance d'autorégulation, peuvent difficilement fonctionner sans financements externes, les Maisons de la presse et des journalistes (Club de la presse libre, Centre de ressources pour la presse) en revanche, ont des coûts plus importants, qui nécessitent des financements permanents. Trop faibles économiquement pour supporter seuls ces coûts, les médias se voient dans l'obligation de rechercher, des solutions d'autofinancement, en générant des ressources soit à partir d'activités lucratives, ou encore en recourant aux donateurs. Le problème de la pérennité financière se pose toujours à long terme. PANOS note que

« seul le "Club de la presse libre" créé en 1992 et dirigé par Bernard MACKIZA, ancien rédacteur en chef de La Semaine Africaine se montre actif et entreprenant à travers l'organisation d'une large palette d'activités de formation et d'assistance aux journalistes – tant privés que fonctionnaires – et aux journaux, à travers le « Centre de ressources pour la presse » lancé à l'initiative de cette ONG »¹⁴⁰⁴.

Par ailleurs, la solidarité entre collègues est loin de faire l'unanimité. Les divergences idéologiques ou politiques influent beaucoup dans les rapports au quotidien entre les journalistes, dans leur environnement de travail. L'on assiste souvent à une sorte de bataille rangée au sein des rédactions, entre journalistes de toutes sensibilités politiques, qui ne favorisent guère la confraternité¹⁴⁰⁵ : relations tendues, ententes éphémères, querelles et chamailleries fréquentes, etc.

« De fortes tensions naissent entre collègues au sein de la même rédaction, à Télé-Congo. Il arrivait parfois, que le directeur de l'information et le rédacteur en chef n'arrivent pas à s'entendre sur l'ossature du journal télévisé, à présenter. L'un se dit, "je représente les intérêts de ceux qui m'ont nommé à ce poste" et les autres, se sentant plus proches du camp adverse. Une rédaction est sensée être unanime, avoir la même ligne éditoriale, pour pouvoir vraiment traiter l'actualité. Et très souvent, ce n'était pas le cas »¹⁴⁰⁶.

¹⁴⁰² *La Semaine Africaine*, n° 2077, 27 juin 1996, p. 9.

¹⁴⁰³ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 109.

¹⁴⁰⁴ *Ibidem*.

¹⁴⁰⁵ Ignacio RAMONET, *La tyrannie de la communication*, Paris, Galilée, 1999, p. 70.

¹⁴⁰⁶ Interview Michel MBOUNGOU, op. cit.

La méfiance et la suspicion s'installent durablement dans les rapports humains. Elles ne favorisent plus l'esprit de corps qui les avait animés durant la conférence nationale et pendant la période de transition politique ; il est constamment remis en cause. Pourtant, « *Le travail collectif est le plus sûr garant contre les erreurs et les dérapages : "l'équipe rédactionnelle est le creuset de la qualité. C'est là que s'élabore l'information. Les choix s'y font. Les humeurs et les options personnelles s'y tempèrent". C'est au sein de l'équipe que doivent s'effectuer" le retour sur les pratiques, sur les réussites, sur les échecs, l'anticipation des échéances, la réflexion sur le métier, sur le public, ses attentes et ses évolutions...* »¹⁴⁰⁷. Les conflits récurrents entre confrères, les clivages ethniques ou régionaux et les sensibilités politiques de chacun sont des sources de division : « *À travers les colonnes des journaux, les journalistes s'adonnent à cœur joie à des querelles politiciennes, substituant ainsi leur métier, à celui des hommes politiques. Cela explique en partie, que les relations de confraternité sont difficiles.* »¹⁴⁰⁸. L'O.C.M en a relevé quatorze en 2004 (sur un échantillon de moins de dix journaux, de juin à décembre). Ces rapports humains très difficiles à gérer constituent un frein à la consolidation de la corporation et à la défense de la liberté de la presse. Il est souvent fréquent de voir, dans une même rédaction, que certains journalistes ne s'adressent plus la parole. Dans des périodes d'extrême tension, ils peuvent en arriver aux mains, à des violences physiques qui n'honorent pas la profession. Ce constat n'est pas propre aux journalistes congolais, tel que l'indiquent Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI et Aghi Auguste BAHI :

*« La vie quotidienne au sein des rédactions montre que ces instances de production des nouvelles constituent aussi des lieux de contestation et de lutte de pouvoir où les enjeux et les intérêts ne sont pas exclusivement journalistiques ou éditoriaux. Les événements prenant place dans l'arène journalistique ne diffèrent d'ailleurs en rien de ceux qui caractérisent l'arène politique : règlements de comptes, détournements de fonds, scissions partisans, conflits de leadership, etc. »*¹⁴⁰⁹.

De manière simpliste et caricaturale, les atteintes à la confraternité des agents de l'information prennent forme, tout d'abord, dans les rapports qu'ils entretiennent au quotidien ; puis les antagonismes se matérialisent dans les colonnes des journaux, sous l'instigation des promoteurs, notamment les acteurs politiques. Les tensions s'exportent également dans la rue où elles s'intensifient. Les partis ou groupements politiques n'hésitent pas, selon les

¹⁴⁰⁷ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

¹⁴⁰⁸ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo*, mai 2008-avril 2009, p. 17.

¹⁴⁰⁹ Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI et Aghi Auguste BAHI, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », op. cit., p. 199.

circonstances à exacerber les divisions dans la cité, en incitant les citoyens à la haine tribale, ethnique ou régionale. Moussa ZIO partage ce constat :

« Engagés dans un combat politique dont les véritables mobiles et les logiques leur échappent, ils ont parfois étalé leurs limites avec le partis pris d'attaques en règle contre les confrères. Puisant dans une panoplie impressionnante d'injures, de diffamations, d'atteintes à la vie privée. Comme si les journalistes d'en face (terme qui renvoie à l'affrontement) forme la première division blindée qu'il faut d'abord écraser par des tirs d'artillerie lourde avant d'atteindre les généraux (hommes politiques) et mieux les massacrer avec les mêmes armes : injures, diffamations, atteintes à la vie privée »¹⁴¹⁰.

Les médias se trouvent au même stade de l'évolution politique et sociologique du Congo. Bernard MACKIZA¹⁴¹¹ constate que les conflits de confraternité dans la presse, aboutissent quelquefois à la rupture, à la séparation. Il souligne que « bon nombre de journaux sont nés par scissiparité à la suite de conflits au sein des rédactions. » Des nouveaux périodiques ont vu ainsi le jour :

De *la Rue Meurt* sont nés *l'Observateur*, *le Trottoir* et *la Raison* ;

La crise au sein de la rédaction de *Cocorico* a abouti à la création du *Coq* ;

Tam-Tam d'Afrique a donné naissance à *Ntsié* ;

La Griffé est issue de l'expérience d'*Ebandza Makita* ;

Le Choc a inspiré *Le défi Africain* ;

De *l'Observateur* sont venus les fondateurs du *Nouvel Observateur*, etc.

Quelques initiatives de professionnels de l'information sont prises pour encourager, leurs confrères, à lutter contre les pressions, politiques, économiques, régionales ou ethniques, dans le but de donner au public, une information crédible et responsable. C'est ainsi que, comme nous l'avons vu, l'Association Congolaise des Journalistes Reporters (L'ACJR) a créé les Oscars de la presse Congolaise, en 1995 dont la seconde édition ne fut organisée qu'à partir de 2004 pour de multiples raisons politiques et matérielles. *La Semaine Africaine* a déjà obtenu les Oscars du meilleur journal (1995, 2004, 2006), et Joachim MBANZA, celui de meilleur éditorialiste (1995, 2004, 2007, 2008, 2010).

¹⁴¹⁰ Moussa ZIO, « La confraternité. De petits pas qui comptent », dans, *L'état de la presse en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNJCI, SII, 1996. p. 104. Cité par Tahirou KONÉ, *Médias et démocratie en Côte d'Ivoire. Traitement et analyse de l'information pluraliste sur le report des échéances électorales (octobre 2005-octobre 2006)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2009, p. 305.

¹⁴¹¹ Président de l'Observatoire Congolais des Médias (OCM).

Cependant, « *Le chemin de la professionnalisation des médias Congolais est très long et semé d'embûches* » conclut le rapport de l'OCM du 30 juin 2006. Les journalistes sont appelés à confirmer, dans les faits, la liberté de la presse, à savoir une presse capable de révéler au public les vérités qui se dissimulent derrière les déclarations et actions du gouvernement, une presse capable d'obliger les détenteurs de hautes fonctions publiques à rendre compte, une presse capable de dénoncer tous les abus du pouvoir, d'avoir l'audace d'élever le débat démocratique et de jouer pleinement le rôle de contre-pouvoir strictement au profit de l'intérêt national, ceci étant valable aussi bien pour la presse publique que privée. L'on déplore par ailleurs, l'absence de pressions fortes des syndicats et des organisations professionnelles des médias, pour amener les autorités à donner davantage de crédit et de respect à la liberté d'expression et de la presse. Malgré les progrès incontestables réalisés en matière de liberté de la presse et la création d'un organe de régulation des médias le Conseil Supérieur de Liberté de Communication (CSLC), le respect des règles éthiques et déontologiques, de l'équilibre de l'information sont les nombreux défis qui restent encore à conquérir.

5.2. La situation économique précaire des titres privés

Le lancement de la plupart des titres a été facilité par la publication assistée par ordinateur (PAO) et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont révolutionné le monde de l'édition et simplifié la création de journaux. Selon Régis DEBRAY¹⁴¹², l'émergence de nouveaux systèmes de pensées et de modes d'expression jouent pleinement leur rôle s'ils bénéficient d'un support technologique qui en assure la vulgarisation. Il est désormais possible d'élaborer rapidement un journal avec des moyens de production peu complexes (un local, un équipement de PAO, deux ou plusieurs ordinateurs et une imprimante). Cependant, la mauvaise utilisation de la PAO peut aboutir à la fabrication de publications qui ne respectent pas forcément les différents protocoles de l'imprimerie et de l'édition traditionnelle. En dehors de l'imprimerie de l'agence multimédia *Les Dépêches de Brazzaville*, les imprimeries professionnelles modernes de qualité sont inexistantes, ce qui explique que quasiment tous les journaux produits paraissent en noir et blanc. La plupart des organes de presse ne se sont pas encore constitués en véritables entreprises de presse, leur gestion demeure, à certains points de vue, quelque peu artisanale.

¹⁴¹² Régis DEBRAY, « Qu'est-ce que la médiologie ? », *Le Monde diplomatique*, août 1999, p. 32.

5.2.1. Les contingences financières et matérielles de la presse

Les journaux vont toutefois devoir relever, avec beaucoup de difficultés, les nombreux défis inhérents à la production d'une information plurielle, diversifiée et de meilleure qualité. L'amateurisme et l'indigence caractérisent la presse congolaise. Les problèmes qu'elle rencontre sont multiples et variés ; plusieurs facteurs (difficultés économiques, pressions politiques, pesanteurs socioculturelles, etc.) entravent son impact réel dans la société, en tant qu'acteur social, ce qui limite naturellement son développement. Beaucoup de périodiques se livrent alors à une rivalité féroce sur un marché qui ne cesse de se rétrécir à cause de la persistance de l'analphabétisme et aussi d'une situation économique générale catastrophique. La création d'entreprises de presse requiert, au préalable, des moyens financiers considérables ou l'aptitude à trouver des financements conséquents auprès des créanciers notamment les banques. Mais dépourvus à la base de fonds propres de roulement et ne pouvant disposer de prêts bancaires ou de subventions de l'État, les titres ne peuvent fonctionner. Leur survie devient désormais problématique. Certes les journaux sont créés dans un contexte économique difficile, mais la méconnaissance des rudiments fondamentaux pour la gestion d'une entreprise de presse constitue la principale faiblesse des éditeurs qui ne peuvent assurer, à court ou long terme, la pérennité de ces petites entreprises très fragiles. L'équilibre financier des comptes est très difficile à atteindre. De nombreux journaux se sont tus au lendemain de la relative libéralisation médiatique des années 1990. Les soubresauts sociopolitiques qui vont entacher le processus de démocratisation, entre 1993 et 2002 - sur lesquels nous reviendrons plus loin -, ont contribué à la disparition temporaire ou définitive de beaucoup de titres, selon qu'ils étaient proches ou non du régime en place. Mais il arrive aussi souvent que certains titres ayant disparu renaissent à l'approche des consultations électorales pour soutenir un candidat. *La Semaine Africaine* a survécu aux soubresauts qui ont agité la scène politique congolaise, ainsi qu'aux guerres civiles qui ont déchiré le pays.

On ne crée pas un journal uniquement pour s'exprimer librement, dénoncer ou critiquer ce que l'on juge nécessaire sans avoir les moyens de le faire vivre. La toute première condition pour se développer est de s'organiser d'abord en entreprise de presse. Or, les organes de presse réellement viables, à long terme, ne sont pas mis en place ou, tout au moins, ne fonctionnent pas comme il se doit. Les nouveaux journaux ont souvent été lancés par des journalistes ou des enseignants sans connaissance des règles les plus élémentaires de la

gestion d'une entreprise. Sans bilan annuel¹⁴¹³ les titres sont gérés comme des « boutiques familiales » : « leurs principaux aspects concernent l'absence de capitaux au départ, l'absence de fonds de roulement et la difficulté de recouvrer le montant des ventes »¹⁴¹⁴. Dans la plupart des cas, les éditeurs de presse ne sont pas des managers de presse, des chefs d'entreprise qui disposent d'une vraie politique entrepreneuriale, d'un personnel suffisamment formés, de moyens financiers et matériels conséquents pour bâtir de véritables entreprises de presse. Bernard MACKIZA constate :

« Chez nous, il n'y a pas encore d'entreprises de presse. Il s'agit ici des gens, des hommes et des femmes qui se connaissent et qui décident de monter un journal et qui souvent ne connaissent pas ou n'ont pas réfléchi profondément aux exigences du fonctionnement d'une entreprise de presse. Une entreprise de presse ne peut naître s'il n'y a pas de capital, d'équipement et un certain nombre de choses et surtout, si l'on n'est pas capable d'assurer le salaire du personnel »¹⁴¹⁵.

L'avènement de la presse privée n'est pas synonyme de création d'entreprises de presse au Congo, à l'image de la presse béninoise décrite fidèlement par Marie-Soleil FRÈRE :

« issus souvent d'une simple ambition personnelle et non du projet éditorial d'une équipe, les organes de presse ne parviennent à se structurer en véritables entreprises, souffrant d'un manque général d'organisation interne et de carences dans la gestion, fonctionnant de manière improvisée et aléatoire, avec des moyens financiers dérisoires, des plans d'investissement inexistant, un service commercial incompétent ou fantôme »¹⁴¹⁶.

La situation de trésorerie des journaux est précaire, beaucoup de journaux ont été lancés par des initiatives individuelles, largement conditionnées par les aides ponctuelles occultes que fournissent quelquefois les politiques ou leurs partis. Jean-Claude GAKOSSO détaille :

« Le coût de fabrication d'un périodique de 12 pages dont le tirage oscille entre 3 000 et 5 000 exemplaires est d'environ 1 000 000 à 1 500 000 FCFA (soit 2 286 euros), soit à peu près 350 FCFA (soit 0,53 euro) le numéro (si l'on retient le tirage 3 000 exemplaires) qui sera vendu à 300 FCFA (soit 0,46 euro) tandis que le traitement mensuel pourtant dérisoire des personnels peut atteindre 1 000 000 FCFA (1 500 euros), soit un coût global de 2.000.000FCFA. Dans le cas de figure typique de la presse congolaise qui n'écoule que 60 % de sa production, les produits de vente ne couvriront qu'environ 27 % du coût global d'une parution mensuelle »¹⁴¹⁷.

¹⁴¹³ Index de viabilité des médias 2006/2007, *op. cit.*, p. 10.

¹⁴¹⁴ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 122.

¹⁴¹⁵ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

¹⁴¹⁶ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaux du Bénin, corruption au quotidien », *Le Monde diplomatique*, août 2001.

¹⁴¹⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 33-34.

Les hommes d'affaires ou les opérateurs économiques hésitent à investir dans ce secteur à risques non rentable et souvent objet de vexations et d'exactions administratives et judiciaires¹⁴¹⁸. Autant dire que cette frilosité s'explique aussi par « *la pression des gouvernants ou seulement la crainte de leur déplaire les éloigne d'investir dans la presse indépendante, soit parce que la classe commerçante, peu instruite, attache peu d'intérêt à l'écrit et donc à la presse* »¹⁴¹⁹. Très prudentes voire méfiantes, les banques ne veulent pas prêter d'importantes sommes d'argent à des petites structures en majorité informelles, fluctuantes et en général non professionnelle dont les titres paraissent aléatoirement. Bernard MACKIZA note que : « *les journaux, créés par la seule volonté d'écrire et de s'exprimer, ne bénéficient d'aucun soutien financier. Ni des banques de la place, ni des opérateurs économiques. Ces derniers leur préférant le commerce ou l'immobilier* »¹⁴²⁰. Servant de tremplin politique, les hommes politiques financent certains titres dans le but de se créer un espace favorable à leur promotion personnelle. Les titres constituent aussi un outil indispensable, pendant les campagnes électorales, pour mieux se faire connaître et diffuser largement leurs idées politiques, comme nous l'avons déjà vu. L'objectif premier n'est donc pas de contribuer à la création et au développement de véritables entreprises de presse. Thierry PERRET constate que « *le secteur est perçu comme moins sensible, car il touche qu'une fraction urbaine et cultivée du public ; et c'est un domaine plus volatile, qui autorise une relative clandestinité* »¹⁴²¹. Mais dès lors que les acteurs politiques investissent dans la presse, il se produit un jeu d'allégeance, qui met en péril l'indépendance et la liberté des journalistes. Devenus des proies faciles à instrumentaliser, leur capacité de résistance aux pressions, aux harcèlements, aux intimidations, aux menaces etc., devient d'autant plus faible. D'autre part, les conditions de travail dans la presse privée sont difficiles ; elles se résument au quotidien à des pratiques qui s'apparentent à la débrouillardise, en dehors de quelques titres qui arrivent à se démarquer tels *Les Dépêches de Brazzaville*¹⁴²² et *La Semaine Africaine*. Les équipes de production se réduisent, au mieux, à quelques personnes¹⁴²³. C'est ainsi que pour faire l'économie d'un local, par exemple, la plupart des périodiques ne disposent pas toujours de siège social ; c'est parfois le séjour ou une pièce aménagée du

¹⁴¹⁸ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

¹⁴¹⁹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 122.

¹⁴²⁰ Viclaire MALONGA, cite Bernard MACKIZA, ancien directeur de *La Semaine Africaine*, président du Centre de ressources de presse (CRP), in *La Semaine Africaine*, n° 2339, 6 décembre 2001, p. 6.

¹⁴²¹ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op.cit., 2005, p. 38.

¹⁴²² Pour une littérature abondante sur le journal pro-gouvernemental *Les Dépêches de Brazzaville*, lire Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op.cit., p. 166-173.

¹⁴²³ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 22.

domicile l'éditeur qui fait office de salle rédaction. Jean-Claude GAKOSSO note que « *les équipes rédactionnelles se confinent généralement dans la promiscuité. Il n'est pas rare qu'une conférence de rédaction se tienne debout* »¹⁴²⁴. Avec l'apparition du téléphone portable, certains journaux n'ont pour adresse officielle que le numéro de son promoteur, comme au Niger et dans de nombreux pays africains où « *de nombreux titres n'ont pas de sièges, n'ont pas de rédactions et sont obligés de recourir au "nomadisme journalistique"* »¹⁴²⁵. Les frais fixes de production étant élevés - de l'électricité à l'impression qui constitue le poste de dépenses le plus coûteux - avec des rentrées d'argent aléatoires, la rétribution du petit personnel est parfois reléguée au second plan. Le personnel, quand il existe, accumule parfois plusieurs mois de salaires impayés. Les titres opportunistes se passent de secrétaire, ou de rédacteur et/ou de commercial ; le directeur de publication endosse quelquefois toutes les casquettes suivant le schéma décrit par l'Institut PANOS : « *Ce n'est pas hélas une situation caricaturale en Afrique centrale de rencontrer des journaux dont l' "équipe de rédaction" se réduit à un "directeur – propriétaire - journaliste" qui travaille à domicile avec l'aide de quelques "amis pigistes" et de vendeurs à la criée* »¹⁴²⁶. Le matériel de travail est modeste dans les rédactions : il manque souvent d'ordinateurs, d'enregistreurs, de papiers, de photocopieurs, d'imprimantes, etc. Les coupures intempestives d'électricité désignées couramment par le vocable « délestages » et les pannes techniques ralentissent considérablement le travail.

Les organes de presse sont voués aux stratégies les plus sournoises et les plus inventives de survie. Dans ce contexte, les éditeurs débordent d'imagination, font appel à leur aptitude à la débrouillardise pour trouver des moyens supplémentaires, divers débouchés pour continuer à vivoter. L'exercice acrobatique lié à chaque parution devient un défi permanent. Les titres naissent sans disposer de leurs propres imprimeries, ils se voient ainsi obligés de se tourner vers les imprimeurs privés. Tantôt obsolètes (imprimerie Auguste), tantôt vieilles (imprimerie Saint-Paul) et plutôt modernes (l'imprimerie des *Dépêches de Brazzaville*), elles ne sont pas soumises à l'ingérence de l'État. Les services sont totalement ouverts et disponibles à toute ligne éditoriale proche ou non du pouvoir ou de l'opposition. La presse écrite ne subit aucune discrimination particulière. Cependant, quelques difficultés sont à signaler : « *L'imprimerie et*

¹⁴²⁴ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise ...*, op. cit., p. 33.

¹⁴²⁵ Seidik ABBA, *La presse au Niger. État des lieux et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 2009, p. 17.

¹⁴²⁶ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

la distribution absorbent les quatre cinquième du chiffre d'affaires des journaux »¹⁴²⁷ soulignent André-Jean TUDESQ et George WEDELL. Combien de journaux n'adaptent-ils pas leur parution sur leur capacité à payer la facture de l'imprimeur ?¹⁴²⁸ C'est l'une des raisons fondamentales qui explique la faiblesse des tirages. D'autre part, l'OCM constate qu'« *en dehors de l'imprimerie des Dépêches de Brazzaville, il n'est pas possible d'éditer un journal de format in-folio (grand format) à Brazzaville ou encore de faire de la quadrichromie, non seulement en raison des coûts mais aussi de l'insuffisance d'imprimeries dotées de cette capacité* »¹⁴²⁹. D'où la qualité médiocre de la majorité des tabloïds « *d'apparence artisanale, voire informelle, sans le prestige attaché à la technique et à la mise en œuvre des moyens apparemment plus sophistiqués de l'audiovisuel* »¹⁴³⁰ note Thierry PERRET. Il ressort de nos enquêtes que certaines de ces imprimeries arrivent assez régulièrement à effectuer des tirages parallèles de journaux qui sont vendus sur la place publique, à l'insu de leurs promoteurs. Désormais rodés aux tracasseries de tout genre, les organes de presse s'accommodent, à chaque veille de parution, à d'interminables négociations avec leurs prestataires (fournisseurs, imprimeurs, diffuseurs, etc.). Mais ces compromissions peuvent gravement nuire à leur indépendance.

Afin que la liberté de presse s'enracine profondément dans le secteur de l'écrit il faudrait bien qu'elle repose, au moins, sur des entreprises viables économiquement. Il est certain qu'au Congo et en Afrique noire en général, les éditeurs de presse ne font pas fortune en créant des titres. L'affaire commerciale tant espérée se termine souvent en désillusion, excepté quelques initiatives louables relevées par l'Institut PANOS :

*« À titre d'exemples qui puissent inspirer d'autres acteurs et sans la moindre prétention d'exhaustivité, nous relèverons notamment Net Press au Burundi, le groupe Comafrique autour de l'hebdomadaire La Semaine Africaine au Congo, le groupe L'Avenir en RDC, les journaux Le Messenger, La Nouvelle expression et Mutations au Cameroun ou N'Djaména Hebdo au Tchad dont les rédacteurs ont fondé une société anonyme »*¹⁴³¹.

En dehors de *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* qui survivent, car mieux structurés, l'on ne peut parler de véritables entreprises de presse au Congo. Il n'existe pas de

¹⁴²⁷ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 45.

¹⁴²⁸ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 32.

¹⁴²⁹ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo*, mai 2008-avril 2009, p. 13.

¹⁴³⁰ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op.cit., 2005, p. 38.

¹⁴³¹ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

structures qui puissent permettre à une entreprise de presse de se créer et de faire vivre ceux qui l'animent. *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* bénéficient respectivement de l'aide matérielle et financière de la Conférence épiscopale de l'Église catholique au Congo et de la présidence de la République. Les principales sources de financement de la presse écrite sont essentiellement la vente des numéros, l'abonnement et surtout la publicité.

La Convention collective du secteur de la communication a été adoptée, mais son application effective tarde à se matérialiser¹⁴³². L'O.C.M. s'est battue, pendant des années, sur la question.

5.2.1.1. L'inapplication de la Convention collective

L'application de la Convention collective était tant attendue par l'O.C.M. ; il espérait qu'elle pouvait, dans une certaine mesure, contribuer à faire émerger des entreprises de presse plus indépendantes au niveau professionnel, technique et financier¹⁴³³. Cela demeure un vœu pieux. L'application de la Convention collective n'a toujours pas produit les résultats escomptés. Certes, qu'elle soit commune à toute la profession ou spécifique à une rédaction, elle constitue un outil appréciable pour la protection des journalistes¹⁴³⁴ ; élément essentiel pour les éditeurs de journaux, dans le but de les inciter à respecter les exigences liées à la mise en place des entreprises de presse, notamment sur les aspects sociaux et administratifs du travail et sur les rapports entre les employeurs et les employés. « *Malheureusement, nous sommes dans un pays où il n'y a même pas de convention collective des travailleurs des organes de presse. Rien n'est déterminé pour monter un journal. Chacun fait à sa tête et donne souvent le salaire qu'il peut ou qu'il veut à ceux qui travaillent. Nous pouvons donc dire qu'au Congo, les journalistes ne vivent même pas du produit de leur sueur. Le journalisme ne nourrit pas son agent parce qu'il n'y a pas véritablement de marchés. Ensuite, il y a une absence notoire d'aide et de subvention* »¹⁴³⁵. Les dispositions sur les salaires, les contrats de travail, les horaires de travail, la sécurité sociale et les libertés syndicales ne sont pas encore respectées dans les journaux privés. L'emploi dans ce secteur demeure précaire. L'article 94 de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001, sur la liberté de l'information et de la

¹⁴³² L'application réelle de la Convention Collective des professionnels des médias privés du Congo ne fut adoptée qu'en janvier 2009 ainsi que la revalorisation du statut particulier des journalistes des médias publics qui a été publié par décret n° 924-82 du 20 Octobre 1982.

¹⁴³³ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 7.

¹⁴³⁴ André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, op. cit., p. 93.

¹⁴³⁵ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, op. cit.,

communication, énonce clairement que le journaliste a droit à une rémunération qui serait de nature à garantir son indépendance. Cependant dans la pratique, il en est autrement. Peut-on bâtir des entreprises de presse dignes de ce nom dans des conditions de travail marquées par la précarité de l'emploi et où les salaires sont dérisoires, irréguliers voire aléatoires ? Démotivés, il en résulte une qualité médiocre du travail journalistique. Les salaires des journalistes débutants de la presse écrite non étatique diplômés d'une licence ou d'une maîtrise à l'université oscillent entre 30 000 et 50 000FCFA en 2009¹⁴³⁶. C'est un salaire de misère compte tenu du coût de la vie. À cause du fort taux de chômage des jeunes diplômés, nombreux sont ceux qui occupent des postes de pigistes dans différentes rédactions, dans l'espoir de subvenir aux besoins vitaux quotidiens. Ils sont dépourvus, entre autres, de toute prise en charge sociale en soins de santé. La faiblesse des recettes de vente et des ressources publicitaires ne permettent pas de répondre à cette obligation. En dépit des lois existantes, les promoteurs de la presse privée ne signent pas de convention collective avec leurs employés, ils ne respectent ni le code du travail ni les règles déontologiques. On retrouve des conditions sociales identiques à celle de la presse écrite privée nigérienne¹⁴³⁷.

Il convient encore de relever que les journalistes fonctionnaires sont les plus nombreux dans la presse privée, selon le président de l'OCM, qui estime à plus de 3 000¹⁴³⁸ les agents de l'information et de la communication dont près de 90 % sont fonctionnaires, en 2009. Aucun chiffre n'est disponible quant au nombre exact d'employés salariés travaillant uniquement dans la presse privée¹⁴³⁹. Tout le personnel des secteurs public et privé des médias est composé en grande majorité de journalistes des médias d'État. Ce sont donc des relations assez ambiguës que les journalistes fonctionnaires à la double casquette entretiennent avec leur employeur. « *Les journaux qui naissent actuellement sont des journaux tenus par les journalistes des médias d'État* »¹⁴⁴⁰, déclare Bernard MACKIZA.

¹⁴³⁶ Bernard MACKIZA, président de l'OCM, interview, Brazzaville, 24 septembre 2009.

¹⁴³⁷ « *Les journalistes qui y travaillent n'ont ni fiche de paie ni déclaration d'impôts. Dans chaque organe de presse privée, le journaliste émarge sur un cahier tenu par le comptable; il perçoit "une avance sur salaire" en fonction de la situation de trésorerie du journal. Faute de salaires réguliers, les journalistes nigériens sont très souvent obligés, pour survivre, d'avoir une activité parallèle qui leur rapporte souvent plus d'argent que le travail de collecte et de traitement de l'information. Ainsi, des professionnels nigériens de médias peuvent être propriétaires de petits commerces, de centres téléphoniques ou vacataires dans des écoles privées. D'autres journalistes sont propriétaires de bars, de taxis ou de cybercafés. Ces activités les excluent, en principe, de la définition légale du journaliste professionnel* Seidik ABBA, *La presse au Niger*, op. cit., p. 24.

¹⁴³⁸ Bernard MACKIZA, interview, Brazzaville, 24 septembre 2009.

¹⁴³⁹ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 5.

¹⁴⁴⁰ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, op. cit.

Ernst FASSBENDER, représentant de l'Unesco au Congo, en 2002, constate que « *sur les 657 journalistes fonctionnaires travaillant dans les médias publics, seuls 207, soit environ un tiers, sont des femmes. Le nombre de femmes travaillant dans la presse écrite privée est encore plus dérisoire. Sur les 22 journaux qui paraissent, seule une dizaine de femmes y écrivent* »¹⁴⁴¹. Rares sont les femmes qui occupent des postes de responsabilité au sein des médias. « *Dans la sphère médiatique, il n'y a que Mme Belinda Ayessa à occuper également un haut poste aux "Dépêches de Brazzaville". Elle est, en effet, directrice rédactrice en chef du mensuel* »¹⁴⁴², poursuit Ernst FASSBENDER. Carole GOMA MAKAYA, éditrice du journal féminin *Bakento*, déplore la difficulté pour les femmes à « arracher » de tels postes¹⁴⁴³. Pourtant, la Constitution du Congo, dans son article 8, stipule que : « *Tous les citoyens sont égaux devant la loi* ». En théorie, la femme a les mêmes droits que l'homme ; la loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives. Cependant, selon Michel BITEMO¹⁴⁴⁴, les considérations culturelles et traditionnelles continuent d'assujettir les femmes à un statut secondaire. En effet, la culture traditionnelle donne la supériorité à l'homme sur la femme. Par conséquent, la soumission est l'attitude attendue de la femme. De cette culture découlent des attitudes rétrogrades et donc des stéréotypes qui engendrent des différences dans le traitement des membres de la société. C'est ainsi que la femme est confrontée à de fortes barrières à sa promotion, du fait des discriminations dont elle fait l'objet dans l'exercice de ses activités économiques sociales et politiques. Ces discriminations commencent dès leur jeune âge dans la distribution des rôles entre filles et garçons au sein de la famille. À compétence égale, les femmes journalistes perçoivent un salaire inférieur à celui de leurs collègues hommes, elles souffrent également d'un manque de considération :

*« La femme journaliste est un peu comparée à une chanteuse (...). Pour les hommes, la femme journaliste, c'est une femme légère, car elle est amenée à se balader de bureau en bureau. Ils n'ont vraiment pas confiance en elle, parce qu'ils ne savent pas réellement ce qu'elle fait dans les bureaux. C'est pourquoi, les femmes journalistes ont toujours des problèmes avec leurs partenaires, parce qu'elles dépensent le temps de la maison, en reportage avec leur micro ou leur enregistreur et quand elle rentre à la maison, la nuit est tombée et ça, ça ne plaît toujours pas aux hommes »*¹⁴⁴⁵.

¹⁴⁴¹ Ernst FASSBENDER cité par Emmanuelle GREAU, in *La Semaine Africaine*, n° 2354, 21 mars 2002, p. 11.

¹⁴⁴² *Ibidem*.

¹⁴⁴³ Emmanuelle GREAU, in *La Semaine Africaine*, n° 2354, 21 mars 2002, p. 11.

¹⁴⁴⁴ Michel BITEMO, Statisticien démographe Groupe de Recherche et d'Études sur les Politiques Sociales (Grepolis), in *La Semaine Africaine*, n° 2447, 1^{er} janvier 2004, p. 2.

¹⁴⁴⁵ Carole Goma MAKAYA, citée par Emmanuelle GREAU, in *La Semaine Africaine*, n° 2354, *op. cit.*, p. 11.

Dans la déclaration de Beijing, les signataires se disaient convaincus que « *le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur pleine participation sur un pied d'égalité, à tous les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir, sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix* »¹⁴⁴⁶. L'analyse de la situation des Congolaises révèle un faible niveau de participation dans les structures de décisions, administrative, syndicale, politique, etc. C'est surtout dans le domaine de la politique que la situation est exacerbée, alors qu'elles constituent la fraction majoritaire de l'électorat. Elles sont pour autant éligibles à tous les organes et instances politiques, à tous les niveaux, national, régional et local. Mais, leur sous-représentativité dans les structures de prise de décision politique est criarde. Carole Goma MAKAYA « *n'en demeure pas moins lucide sur la responsabilité féminine à se promouvoir elle-même. Et de pointer une certaine pusillanimité féminine : « Je crois que les femmes ne veulent pas se battre pour occuper les places qui leur reviennent. J'estime que, quand on est apte à donner des informations à la télévision, on est aussi apte à les écrire. (...) Mais, le problème, c'est que la presse écrite frise l'anonymat, alors que la radio et la télévision assurent une sorte de célébrité aux femmes* », précise Emmanuelle GREAU¹⁴⁴⁷.

Selon Michel BITEMO, le fait le plus dénoncé parmi les difficultés rencontrées sur la participation efficace des femmes au bon fonctionnement de leur structure ou entreprise concerne leur absentéisme très prononcé (absence injustifiée, demandes de permission exagérées, abandon du service, etc.). Cette difficulté est suivie des retards répétés pour des raisons liées au foyer, aux problèmes sociaux ou encore à des raisons fantaisistes. Par ailleurs, le faible rendement de la femme dans le travail serait particulièrement favorisé, dans une large mesure, par le niveau d'instruction insuffisant et le manque de formation adéquate qui contribuent à l'absence de conscience professionnelle et d'esprit d'efficacité, d'initiative, de volonté, de confiance en soi et de motivation. En plus, elles ne prennent pas au sérieux leur travail et passent leur temps à papoter et ou à vendre leurs produits dans le service. Certaines femmes déclarent que : « *les hommes, en général, n'aiment pas être commandés par les femmes* »¹⁴⁴⁸. Toutefois, « *Parmi les responsables, certains déclarent que leur présence à ces postes pourrait être un contrepoids pour faire fléchir, dans le bon sens, les décisions* », poursuit-il¹⁴⁴⁹.

¹⁴⁴⁶ Michel BITEMO, *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, op. cit.*, p. 2.

¹⁴⁴⁷ Carole Goma MAKAYA, citée par Emmanuelle GREAU, in *La Semaine Africaine*, n° 2354, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁴⁸ Michel BITEMO, in *La Semaine Africaine*, n° 2447, *op. cit.*, p. 2.

¹⁴⁴⁹ *Ibidem*.

Globalement, le secteur de l'écrit n'est pas organisé ; il ne procède pas à des études de marché sur les besoins réels des lecteurs en matière d'information. Il n'existe quasiment pas d'agents responsables de la mise en marché des titres. La plupart des journalistes n'ont pas de salaires, ils sont plutôt rémunérés à la pige, voire de simples *per diem*¹⁴⁵⁰, car « *dans la fonction publique, les retards permanents de paiement des salaires placent ces journalistes dans une position très inconfortable* »¹⁴⁵¹. Pour interdire le cumul de fonctions des acteurs de l'information dans les secteurs public et privé, l'article 119 de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication indique que : « *Tout journaliste, relevant du secteur public des médias et désireux de créer une entreprise de presse privée dans le domaine audiovisuel ou celui de la presse écrite ou d'exercer une activité similaire à celle pour laquelle il est employé dans un organe public d'information et de la communication, doit, au préalable, demander sa mise en disponibilité* ». Cette question avait déjà fait l'objet d'une circulaire ministérielle invitant les journalistes des médias d'État à choisir entre le service public ou le secteur privé, sur la base de la loi 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique. De même en 1996, « *le gouvernement avait exigé des journalistes des médias d'État impliqués dans des titres de la presse privée, qu'ils choisissent clairement entre ces deux fonctions, au risque d'être licenciés de la fonction publique* »¹⁴⁵². Cependant, dans la réalité, des professionnels cumulent ces deux fonctions. Certains journaux sont créés, sous une fausse identité ou un prête-nom de l'éditeur, pour contourner la loi. Bien que soumis au devoir de réserve, les journalistes éprouvent aussi l'envie de donner, en dehors des médias publics qui ne leur permettent pas d'exprimer librement leurs opinions, des informations plus honnêtes qui souvent déplaisent aux autorités politiques au pouvoir. Ce qui fait dire à Daniel OBILANGOUNDA¹⁴⁵³ que « *cette collaboration n'est pas du goût des pouvoirs publics, car, ceux-ci y voient une menace pour le régime, étant donné que nombre de ces journaux s'illustrent par des critiques d'une extrême sévérité à son endroit* ».

Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent, mais ne sont pas toutes mises en application. Les médias seraient sans aucun doute plus viables s'ils fusionnent pour former de grands groupes de presse. Cette concentration favorisera certainement le

¹⁴⁵⁰ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 105.

¹⁴⁵¹ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et conflits...*, op. cit., p. 190.

¹⁴⁵² *Ibidem*, p. 193.

¹⁴⁵³ Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos*, op. cit., p. 22.

développement des médias. Ils profiteront ainsi, au mieux, du marché national. Comment les médias Congolais pourraient-ils se professionnaliser sans se développer, et de même, comment pourraient-ils se développer sans concentration ? Pour plusieurs raisons, ce développement est difficile à réaliser. « À défaut de regrouper des titres – ce que les fortes personnalités risquent de ne pas accepter -, resterait alors à fédérer les hommes, par exemple au sein des associations professionnelles vigoureuses, où ces questions, vitales pour une presse de qualité, pourraient être débattues. Une fois encore, nous croyons en la nécessité pour les médias en Afrique centrale de pouvoir compter sur des associations professionnelles fortes et représentatives ! »¹⁴⁵⁴. L'un des risques de la concentration des médias est peut-être l'influence trop prépondérante que pourraient exercer les managers sur un ou plusieurs journaux, occasionnant ainsi un quasi-monopole sur l'information. Tant que les médias congolais ne s'organiseront pas en véritables entreprises de presse, ils ne décolleront pas économiquement. Certes, pour l'heure, il n'est pas question de concentration des médias au sein de groupes industriels importants. Les titres comptent, plutôt, beaucoup plus sur les soutiens financiers de leurs sponsors, essentiellement les hommes politiques ou les formations partis, qui les entretiennent, étant donné que les ventes et la publicité sont faibles. Tout cela peut rendre superflu l'article 9 de la loi n° 8-2001, qui stipule qu' : « Aucune entreprise d'information et de communication privée ne peut recevoir l'aide en numéraire, en nature ou en industrie d'un parti politique (...) et directement ou indirectement d'un État étranger ».

La Convention collective a permis de créer la fonction journalistique qui n'existait réellement qu'au niveau de la Fonction publique. Son application met fin à une gymnastique¹⁴⁵⁵ à laquelle se livrent certains périodiques, qui sont obligés d'appliquer :

la Convention collective du commerce pour les employés administratifs ;

la Convention collective de l'industrie pour les imprimeurs ;

le statut des journalistes d'État pour les rédacteurs.

D'autre part, la principale difficulté pour beaucoup de titres vient de la faiblesse du produit de leur vente¹⁴⁵⁶. À l'euphorie porteuse des réformes institutionnelles de l'ouverture politique du début des années 1990 marquée par une intense animation politique et une pléthore de journaux, succèdent des périodes peu enthousiastes caractérisées par une grande cure d'amaigrissement des titres.

¹⁴⁵⁴ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

¹⁴⁵⁵ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 7.

¹⁴⁵⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 126.

5.2.1.2. Des journaux qui se vendent mal

Autant les partis politiques ont proliféré pour des raisons liées à la conquête du pouvoir autant le nombre de périodiques augmentait. Cette pratique n'est pas sans rappeler celle qui se faisait du temps de la colonisation : « *la majorité des créations de journaux émanaient, dans un contexte de forte concurrence politique, des forces en présence et d'individus ambitieux à la tête de parutions de circonstance, sans assise économique, sans diffusion autre que militante, et bien sûr sans journalistes professionnels.* »¹⁴⁵⁷. Mais trop nombreux - avec des tirages faibles, des recettes publicitaires maigres, des charges de fabrication et de diffusion ainsi que les dépenses salariales importantes, etc. -, les journaux se vendent difficilement. « *Notre plus fort tirage est à fixer pendant la période de la Conférence Nationale Souveraine, il a atteint et dépassé le seuil de 12 000 exemplaires* » indique Bernard MACKIZA. La profusion des titres, dans les années 1990, a entraîné, entre autres, la disparition de beaucoup d'entre eux, après parfois seulement quelques numéros ou juste après la première parution¹⁴⁵⁸. Plus d'une vingtaine de journaux se disputaient le maigre lectorat. L'apparition fracassante des publications privées d'opinion, souvent impertinentes, a entraîné, une légère chute du tirage de *La Semaine africaine*, dont le lectorat s'est quelque peu éparpillé vers la nouvelle presse. « *Les journaux politiques ont connu une baisse d'audience avec l'apparition d'une presse nationale opposante* »¹⁴⁵⁹ constate André-Jean TUDESQ, « *mais cette baisse semble avoir été souvent peu durable, le besoin d'information s'accroît avec les aspirations démocratiques* »¹⁴⁶⁰ renchérit-il. Le dynamisme des journaux concurrents est indéniable. *La Semaine Africaine* tirait à 8 000 exemplaires en 1991¹⁴⁶¹. De 1991 à 1993, son tirage a oscillé entre 7 000 et 8 000 exemplaires ; il est variable selon qu'un événement ou une information importante est bien traitée¹⁴⁶². À l'image d'*Afrique Nouvelle*, « *Les indications de tirage ne sont, évidemment, qu'un élément et il est certain qu'un important coefficient de dispersion peut être appliqué ici comme à bien d'autres publications* »¹⁴⁶³.

Les journaux sont vendus essentiellement, dans des kiosques sur lesquels les journaux sont agrafés, par des vendeurs ambulants à la criée, on les trouve également chez les commerçants

¹⁴⁵⁷ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes*, op.cit., p. 25-26.

¹⁴⁵⁸ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 126.

¹⁴⁵⁹ André-Jean TUDESQ, *Ibidem*, p. 316.

¹⁴⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁴⁶¹ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 186.

¹⁴⁶² Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, op. cit.

¹⁴⁶³ Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...*, op. cit., p. 53.

dont les boutiques servent aussi de point de vente¹⁴⁶⁴, sur des étalages de fortune installés à même le sol sur les trottoirs des grands artères urbains les plus fréquentées telles que les marchés, les arrêts de bus, les boutiques, les administrations, etc. Mais, la récupération du produit des ventes est souvent difficile ; il peut s'écouler plusieurs mois pour y parvenir. La dévaluation du franc CFA et ses effets pervers¹⁴⁶⁵, en 1994, ont accéléré les disparitions¹⁴⁶⁶. En effet suite à l'application des politiques de privatisation dans le cadre des plans d'ajustement structurels (PAS) du FMI et de la Banque Mondiale sur l'économie nationale, le pouvoir d'achat de la classe moyenne des fonctionnaires de l'État¹⁴⁶⁷ et des salariés du secteur privé se dégrade fortement occasionnant rapidement la chute vertigineuse de vente¹⁴⁶⁸ des journaux. Avec des tirages modestes, parfois confidentiels, mais qui ne dépassent guère, en moyenne, 1500 exemplaires¹⁴⁶⁹, la plupart des hebdomadaires privés luttent pour leur survie en faisant face à la hausse des coûts des intrants (papier, encre, etc.). La presse a des charges d'autant plus importantes que le papier coûte plus cher, ce qui entraîne pour certains titres, la diminution du nombre des pages au format tabloïd, qui passent de 16 à 12. Le problème des matières premières, des consommables, ici comme dans le reste de l'Afrique, reste crucial comme l'explique Bernard MACKIZA¹⁴⁷⁰ :

« Tout nous vient de l'extérieur. Lorsqu'il y a de problèmes de circulation entre l'Europe et nous notamment en ce qui concerne le papier, nous sommes bloqués. Nous sommes pourtant un pays où il ne manque pas de bois mais, on n'a pas encore osé monter une usine de pâte à papier, ainsi nous continuons de dépendre de l'Europe et essentiellement de la France, qui en ma connaissance n'est pas productrice de papier. Le papier que nous utilisons vient des pays scandinaves il nous est livré via la France. Il suffit d'un petit retard de bateau ou de train pour être pénalisé. Chez nous, une panne de train vous oblige d'atteindre une, deux, voire trois semaines d'inactivité ».

Avec peu d'annonceurs, les coûts de fabrication sont considérables, le prix de vente à l'unité de la plupart des périodiques augmente, passant graduellement de 200 à 350 FCFA, *La Semaine Africaine* est vendue à 500 FCFA. Ce prix relativement élevé a pour conséquence

¹⁴⁶⁴ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., 126.

¹⁴⁶⁵ Chômage, plans de licenciements, départs volontaires et retraites anticipées, blocage de l'indice des salaires des fonctionnaires, etc.

¹⁴⁶⁶ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 45.

¹⁴⁶⁷ Principaux clients des journaux, ils ne perçoivent plus régulièrement leurs rémunérations, les arriérés de salaire ne cessent de s'accumuler, alors ils sont nombreux à ne plus acheter de journaux en substituant cette dépense aux produits alimentaires de première nécessité.

¹⁴⁶⁸ Vendu à sa création à 10 FCFA, son prix ne cessa d'augmenter progressivement entre 1971 et 1976 pour atteindre 40 FCFA. Il est de 100 FCFA en 1992.

¹⁴⁶⁹ Ludovic Robert MIYOUNA, « DRTV : une expérience originale de télévision privée », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement...*, op. cit., p. 221.

¹⁴⁷⁰ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, op. cit.

immédiate la baisse vertigineuse des ventes. « *C'est la dégringolade au niveau des tirages* » souligne Bernard MACKIZA¹⁴⁷¹, le plus fort tirage de *La Semaine Africaine* était de 2 500 exemplaires et son fichier d'abonnés approchait à peine 500 clients. Il y a peu d'abonnements, le problème de distribution du journal dans l'ensemble du pays constitue un handicap considérable¹⁴⁷². Dès lors, il est difficile d'écouler la totalité des tirages et les journaux enregistrent des retours importants d'invendus qui varient entre 15 et 22 %¹⁴⁷³. « *La relative libéralisation des médias s'est accompagnée d'un moindre contrôle des chiffres réels de tirage et de diffusion* »¹⁴⁷⁴ constatent Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ. La quasi-totalité des journaux sont tirés entre 250 et 1 000 exemplaires. Le plus fort tirage de la presse écrite congolaise est réalisé par *Les Dépêches de Brazzaville*, qui atteint en moyenne les 10 000 exemplaires que les lecteurs de Brazzaville et de Kinshasa (RDC) se partagent à travers les éditions nationales des deux agences. Le prix de ce quotidien qui est de 100 FCFA est le plus bas sur le marché de la presse ce qui pose aussi un réel problème de concurrence aux autres journaux - notamment à *La Semaine Africaine* - qui se vendent entre 250 et 500 FCFA. S'ils tiennent tous à survivre, l'ensemble des éditeurs de la presse privée devrait peut être envisagé de se concerter, éventuellement se regrouper pour trouver une alternative à la concurrence farouche que leur pose ce quotidien. Joachim MBANZA estime que « *si les médias sont si pauvres, ils ne peuvent pas jouer convenablement leur rôle et la contrepartie de cette situation, c'est l'émergence des pouvoirs politiques à tendances autocratiques* »¹⁴⁷⁵. Bien que les journaux soient vendus en dessous de leur prix de revient, sans compensation suffisante de la publicité¹⁴⁷⁶, leur prix n'est pas accessible à toutes les bourses : il est l'équivalent d'un repas au quotidien. D'où la difficulté pour un individu au pouvoir d'achat limité de consacrer au moins 250 FCFA par jour pour acheter un journal. C'est ainsi que l'on assiste couramment à la pratique peu onéreuse des copies de journaux ou à la revente de numéros déjà lus. Peut-on pour autant déduire que seul le prix du journal justifie la faiblesse des ventes ? Pas si sûr, dans la mesure où l'unique quotidien privé *Les Dépêches de*

¹⁴⁷¹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

¹⁴⁷² « *La vente par abonnement est peu praticable, surtout en Afrique francophone en raison de la faiblesse du réseau postal et parfois du détournement par les postiers; les abonnés ne recevant que rarement leur journal, il y a peu d'abonnements* », André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 125.

¹⁴⁷³ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, interview, Brazzaville, 2009.

¹⁴⁷⁴ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁴⁷⁵ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2308, 3 mai 2001, p. 1.

¹⁴⁷⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 126.

*Brazzaville*¹⁴⁷⁷ qui est vendu au prix imbattable de 100 FCFA enregistre également un important rebut. Dans ces conditions, il est fastidieux d'évaluer l'impact réel du prix du journal en se basant uniquement sur une étude sociologique du lectorat, étant donné que les véritables chiffres sur les tirages, les ventes, les invendus, la publicité, etc., sont minutieusement protégés comme des secrets d'État¹⁴⁷⁸ par les éditeurs de presse¹⁴⁷⁹. Selon l'OCM¹⁴⁸⁰, ceux des périodiques congolais sont peut-être parmi les plus faibles d'Afrique centrale. Ils demeurent limités pour des raisons, entre autres, liées à un lectorat évanescent et à une pauvreté grandissante¹⁴⁸¹. Néanmoins, le tirage est parfois inscrit sur le périodique ou donné par la rédaction si on le leur demande. Il est aussi, en principe, conservé par l'imprimeur¹⁴⁸². Mais de toute façon, tous ces chiffres ne sont pas globalement fiables, car aucun organisme indépendant de surveillance de la presse n'assure la fonction de les évaluer. La divulgation des données financières de la part des titres peut toutefois constituer un risque majeur de perte de contrats publicitaires d'annonceurs fidèles ou potentiels.

Le pouvoir d'achat et le niveau scolaire des lecteurs faibles ne permettent pas une meilleure appropriation du journal par des populations, pour qui il demeure encore un produit réservé à une certaine élite. La lecture des journaux est réservée à une minorité de personnes vivant dans les centres urbains étant donné la faiblesse du taux d'alphabétisation des populations surtout rurales. De façon générale, les Congolais lisent peu, l'achat d'un journal ne constitue pas souvent au quotidien, une dépense nécessaire : « *Le journal est un produit qui n'est que très rarement programmé chez les Congolais. On peut l'acheter épisodiquement lors des événements importants, ou lorsqu'on se reconnaît à travers quelque article dont on a entendu parler, et qui aurait été publié dans le journal* »¹⁴⁸³, précise Gaston-Jonas KOUVIBIDILA.

¹⁴⁷⁷ Ce journal pro gouvernemental doit sa longévité aux subventions qu'il reçoit particulièrement de la présidence de la République, contrairement à ses concurrents qui se contentent de quelques expédients glanés çà et là.

¹⁴⁷⁸ Nos incessantes demandes sur le sujet auprès des éditeurs de presse se sont avérées infructueuses. Lire à ce sujet Lori-Anne THÉROUX-BÉNONI et Aghi Auguste BAH, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », *op. cit.*, p. 204.

¹⁴⁷⁹ Les journaux n'indiquent pas toujours leurs tirages, comme le recommande l'article 39 de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001, en son alinéa 5.

¹⁴⁸⁰ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 3.

¹⁴⁸¹ Camille Roger ABLOU, *Médiatisation, médiatisation et médiation en francophonies périphériques. L'exemple des pays africains francophones*, Francophonie et médias, Publifarum, n° 15, (consulté le 20/11/2011), http://publifarum.farum.it/ezone_articles.php?id=185.

¹⁴⁸² Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne...*, *op. cit.*, p. 93.

¹⁴⁸³ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, *Histoire et diffusion du quotidien Mweti des origines à 1985*, Thèse de doctorat en Histoire Moderne, Université de Bordeaux III, 1988, p. 68.

Dans pareille situation, la somme d'argent destinée à l'achat d'un journal ne peut constituer une priorité essentielle¹⁴⁸⁴, « *il est irréaliste de s'attendre à ce que les communautés victimes de l'insécurité alimentaire inscrivent le journal, la radio, la télévision, le magnétoscope et l'ordinateur en tête de liste des articles dont ils ont besoin pour améliorer leur vie* », note Alain KIYINDOU¹⁴⁸⁵. Pourtant, le taux de scolarisation brut est de 61 %¹⁴⁸⁶. Bien évidemment, l'analphabétisme est plus élevé dans les campagnes que dans les villes. La faiblesse de la vente des journaux trouve aussi son explication dans le peu d'intérêt pour la lecture et le manque de culture générale d'une grande partie de la population, accentués par la crise du système éducatif. Un taux d'alphabétisation en baisse – bien qu'il soit un des meilleurs d'Afrique subsaharienne, du moins dans les statistiques –, ainsi qu'une pauvreté croissante de la majorité de la population, ne favorisent pas le « marché » des médias écrits¹⁴⁸⁷. Cette situation limite forcément l'impact de la presse sur les populations, quelles que soient la nature et l'importance des informations diffusées¹⁴⁸⁸. Certes, il est vrai que l'analphabétisme n'a pas constitué au moment de la prolifération des titres un frein à leur succès commercial ; le problème s'est posé une fois que l'enthousiasme insufflé par cette presse au ton libre s'est estompé. « *La moyenne nationale de consommation des journaux approche 1,9 journaux pour 1000 habitants, chiffre qui témoigne d'un intérêt extrêmement limité pour la presse écrite* »¹⁴⁸⁹ note Ludovic MIYOUNA. Bernard MACKIZA constate que la population qui « *n'est certes pas analphabète, elle a été alphabétisée à un moment donné mais elle redescend dans l'analphabétisme. Les Congolais ne savent plus lire. (...) l'enseignement est dans sa courbe descendante la plus abrupte* »¹⁴⁹⁰. Ludovic Robert MIYOUNA résume : « *Le niveau général d'alphabétisation et d'accoutumance à l'écrit, les nuisances psychologiques liées à la satisfaction des besoins fondamentaux, n'offrent pas encore aux populations des jeunes États africains dont la plupart ont moins d'un siècle de scolarité effective et dans des proportions réduites, les mêmes aptitudes de maîtrise et de spontanéité face à la chose écrite* »¹⁴⁹¹.

¹⁴⁸⁴ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, op. cit., p. 119.

¹⁴⁸⁵ Alain KIYINDOU, « Accessibilité de l'information en Afrique », op. cit., p. 78.

¹⁴⁸⁶ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2012*, op. cit.

¹⁴⁸⁷ *Ibidem*, p. 14.

¹⁴⁸⁸ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA « La presse au service du développement », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement...*, op. cit., p. 262.

¹⁴⁸⁹ Ludovic Robert MIYOUNA, « DRTV : une expérience originale de télévision privée »..., op. cit., p. 221.

¹⁴⁹⁰ Bernard MACKIZA, interview réalisé par Gabriel BOUZANDA, op. cit.

¹⁴⁹¹ Ludovic Robert MIYOUNA, « DRTV : une expérience originale de télévision privée »..., op. cit., p. 231.

D'autre part, les plus intéressés ne sont pas toujours ceux qui achètent. Ils profitent, la plupart du temps, du journal acheté par le père, le voisin, l'ami, le collègue etc., pour le lire : un exemplaire d'une publication est souvent lu par plusieurs personnes¹⁴⁹², comme le confirme Gaston-Jonas KOUVIBIDILA : « *Il est de coutume qu'on l'emprunte chez le voisin qui en achète régulièrement. Un même exemplaire peut être lu par trois ou quatre personnes. Ce qui explique l'importance du coefficient de dispersion des journaux chez les lecteurs Congolais* »¹⁴⁹³. Par ailleurs, le temps consacré à la lecture d'un journal est relativement long. Elle se fait généralement de manière « saucissonnée », à intervalles de temps irréguliers, dans une journée. Support d'informations périssable, dont l'existence demeure très éphémère dans les pays développés, le papier journal au Congo ou en Afrique subsaharienne en général, a une durée de vie plus longue. Passant de mains en mains, le journal ne se retrouve dans la poubelle que plusieurs jours après, quand il n'est pas réutilisé comme emballage sur les étals des marchés. Dans les zones rurales, où l'analphabétisme est très élevé chez les personnes âgées, c'est souvent « *le fils qui lit aux parents le journal ou leur apprend les nouvelles qu'il contient, une situation qui renverse les habitudes traditionnelles* »¹⁴⁹⁴. Mais les progrès de l'instruction et de l'alphabetisation ont accru le nombre des lecteurs potentiels¹⁴⁹⁵.

La mévente des journaux d'opinion s'explique aussi par le désintéressement graduel des Congolais vis-à-vis de la politique et surtout de ses acteurs. « *Le caractère très polémique des nouveaux journaux diminue souvent leur crédibilité* »¹⁴⁹⁶ note André-Jean TUDESQ. Comme nous le verrons dans la seconde partie, le processus démocratique porteur d'immenses espoirs au sein des populations a au fil du temps déçu. Les traumatismes liés aux atrocités meurtrières causées par les différentes guerres civiles ne sont peut-être pas étrangères à cette observation. Les journaux étrangers sont également vendus au Congo, mais leurs prix élevés, en moyenne de 1500 FCFA l'unité, les rendent quasiment inaccessibles au faible pouvoir d'achat local.

¹⁴⁹² André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 125.

¹⁴⁹³ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, *Histoire et diffusion du quotidien Mweti des origines à 1985*, op. cit., p. 68.

¹⁴⁹⁴ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 223.

¹⁴⁹⁵ André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, Ellipses, Paris, 1999, p. 49. Selon lui « *En raison de la disproportion très nette de la pénétration des journaux entre villes et campagnes, l'étude des lecteurs est plus quantitative en ville et plus qualitative en milieu rural. L'importance de la rumeur et de la communication interpersonnelle établit un très grand décalage entre le nombre d'exemplaires diffusés et le nombre de lecteurs ou seulement de personnes informés du contenu du journal, surtout en milieu rural ; la présence ou non d'un exemplaire de journal dans un village est plus importante que le nombre effectif d'exemplaires* », André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., p. 226.

¹⁴⁹⁶ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, op. cit., 316.

5.2.1.3. Peu d'annonceurs face à une demande accrue

La publicité est une source capitale de revenu pour tous les organes de presse. Des recettes publicitaires dépendent la survie économique de beaucoup de titres. Omniprésente dans les colonnes des journaux, elle est une ressource intournable pour des entreprises aux comptes toujours déficitaires. Or, elle n'est pas organisée. Régulièrement sollicités, les annonceurs ou les sponsors demeurent timorés : « *les annonceurs ne se bousculent guère aux portillons de journaux éphémères* »¹⁴⁹⁷. La misère publicitaire dans laquelle se trouve la presse privée est aussi imputable aux tarifs exorbitants auxquels sont assujettis les usagers des médias. La prolifération des journaux et la surenchère dans un marché fortement saturé, limite les ressources publicitaires, déjà faibles et erratiques. Les règles du marché sont, de façon générale, faussées. La publicité institutionnelle est essentiellement captée par les médias officiels. Jusque dans la première décennie des années 1990, l'accès au marché de la publicité se faisait par accréditation, par l'agence de publicité *Afrimédia* qui succéda à *Publi-Congo* née au début des années 1980. Depuis sa disparition en raison de la fin de son monopole sur la publicité décidé par la Conférence nationale, « *les grands annonceurs exercent un véritable chantage sur les journaux, fixent eux-mêmes les prix de publicité et les entreprises de presse, désireuses d'amortir à n'importe quel prix leurs coûts de production, sont pour ainsi dire obligés d'accepter* »¹⁴⁹⁸.

Depuis 1998, les budgets alloués aux médias publics ne sont plus ce qu'ils étaient. La publicité devient ainsi la principale source de revenus de tous les médias. Inégalement répartie entre les différents titres, les journaux de qualité, de parution régulière et à la longévité reconnue, tels que *La Semaine Africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville*¹⁴⁹⁹, bénéficient d'un intérêt plus important que les autres auprès des annonceurs¹⁵⁰⁰. À l'instar des autres publications chrétiennes africaines, *La Semaine Africaine*, demeure, comme nous l'avons montré, « *tout en faisant de la communication institutionnelle (...) une alternative à l'information des médias gouvernementaux. (...) elle continue souvent à être considérée comme source d'information sérieuse et le renouveau du religieux en Afrique, véritable*

¹⁴⁹⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 55.

¹⁴⁹⁸ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 148.

¹⁴⁹⁹ Uniquement pour les trois premiers critères car ce journal progouvernemental n'a été créé qu'en 2006.

¹⁵⁰⁰ « *Aussi, les trop rares exceptions et tentatives d'établir des initiatives de presse dans un esprit d'entreprise méritent d'être considérées et suivies, tant dans leurs succès que dans leurs échecs* », PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 31.

"effervescence"¹⁵⁰¹, lui maintient une audience certaine »¹⁵⁰². Les entreprises de téléphonie mobile et les brasseries sont les principaux clients des médias publics et privés. L'utilisation de l'Internet et du téléphone cellulaire s'est vulgarisé, essentiellement dans les zones urbaines. « On estimait en 2002 que l'Afrique ne bénéficiait que de 2 % des lignes téléphoniques du monde et de 1 % des connexions Internet »¹⁵⁰³ L'obtention de la publicité se fait au gré de l'annonceur et selon des critères souvent subjectifs ou politiques et non en raison des conditions du marché ou de l'indice de popularité du média. Les annonceurs imposent aux médias les prix et les heures de diffusion de la publicité. C'est à prendre ou à laisser, disent-ils à qui veut les entendre me confia un journaliste qui tient à garder l'anonymat¹⁵⁰⁴. « En termes de publicité, les médias ne constituent pas un enjeu économique significatif au Congo » écrit PANOS¹⁵⁰⁵. Quand les annonceurs consentent à placer de la publicité dans un journal, ils attendent en retour un meilleur traitement de l'information les concernant¹⁵⁰⁶. La pratique courante des publi-reportages qui ne sont pas présentés comme tels entretient une confusion entre publicité et travail rédactionnel¹⁵⁰⁷.

Dans la recherche effrénée de contrats publicitaires, les journalistes assument souvent des fonctions d'agent commercial, ce qui peut constituer en soi un risque majeur au niveau déontologique. Le responsable peut consentir à annuler un ou plusieurs articles, pour insérer une ou des pages publicitaires, s'il reçoit l'offre d'un annonceur dans l'heure qui précède l'impression. La presse privée reste l'otage des annonceurs, ce qui n'est pas sans conséquence sur son indépendance éditoriale. Il est très difficile, dans ces conditions, d'atteindre l'équilibre financier. La viabilité économique pérenne des organes de presse repose donc essentiellement sur la publicité. Les ressources publicitaires représentent l'indispensable revenu pour que la presse privée puisse continuer à exister. C'est ainsi qu'à côté des faibles recettes de vente, les éditeurs de presse recherchent en parallèle d'autres sources de revenus substantielles complémentaires, pour limiter les déficits financiers existants ou rétablir l'équilibre des comptes, dans le meilleur des cas. Il est question notamment de publi-reportages, d'avis, de communiqués commerciaux et nécrologiques, de création des pages d'annonces diverses, etc.

¹⁵⁰¹ Gilles SERAPHIN (dir.), *L'effervescence religieuse en Afrique*, Paris, Karthala, 2004. Cité par Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 354.

¹⁵⁰² Annie LENOBLE-BART, *ibidem*, p. 354.

¹⁵⁰³ Cf. *La lettre des Télécommunications ou Mike Jensen* <http://www3.sn.apc.org/africa/>, Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, « Les médias africains et les technologies de l'information et de la communication », *op. cit.*, p. 299.

¹⁵⁰⁴ Interview, Brazzaville, 2009.

¹⁵⁰⁵ PANOS, *Afrique centrale, idem*, p. 104.

¹⁵⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁵⁰⁷ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 11.

Il n'est pas rare que l'information soit traitée sous le prisme de la publicité. Dans ces conditions, elle tire l'information vers le bas, la dévalorise. La marchandisation de l'information a pour corollaire son instrumentalisation. Devenue une valeur d'échange, elle perd en crédibilité, manipulée par les logiques d'argent comme n'importe quel produit commercial. Le manque ou la perte de contrats publicitaires peut conduire un journal à mettre la clef sous le paillason. « *Aucun journal ne vit donc des seules ventes, ni même des recettes de publicité. Le marché publicitaire étant devenu plus faible qu'avant les guerres. On peut alors se demander, comment vivent ces hebdomadaires de Brazzaville ? La Semaine Africaine est un cas plus ou moins exceptionnel, puisque ce journal peut toujours compter avec l'aide des organismes d'Église* »¹⁵⁰⁸.

D'autre part, les éditeurs de presse ne sont pas seulement confrontés à la baisse drastique de leur vente, ils se heurtent également à l'absence d'un circuit de distribution organisé. À l'exception de quelques titres qui ont leurs sièges à Dolisie et à Pointe-Noire, la plupart des périodiques paraissent à Brazzaville. En 2005, le secteur de l'écrit se compose de « *44 titres, dont 40 paraissant à Brazzaville, 2 à Pointe-Noire et 2 à Dolisie. Mais il faut compter 20 vendus régulièrement à Brazzaville* »¹⁵⁰⁹. Une nette progression est observée, en 2006, avec une trentaine de journaux présents dans les kiosques. Le journal demeure un produit de luxe réservé aux citadins¹⁵¹⁰. Les messageries de distribution de journaux n'existent pas¹⁵¹¹ au Congo. C'est un obstacle majeur pour la conquête de nouveaux lecteurs et acheteurs¹⁵¹². « *Beaucoup de journaux restent inconnus du public, une méconnaissance qui est souvent due à l'inefficacité des circuits de distribution de la presse en Afrique* » indique Alain KIYINDOU¹⁵¹³.

Les journaux sont distribués par leurs propres services commerciaux en utilisant les kiosques, les librairies et les maisons de la presse. *La Semaine Africaine*, utilise aussi le réseau des

¹⁵⁰⁸ Viclaire MALONGA, *La Semaine Africaine*, n° 2339, 6 décembre 2001, p. 6.

¹⁵⁰⁹ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en 2005*, Brazzaville, 3 mai 2006, p. 3.

¹⁵¹⁰ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op. cit.*, p. 262.

¹⁵¹¹ Selon André-Jean TUDESQ « *Les difficultés de la distribution sont liées à la fois*

– *aux déficiences des voies terrestres de communication, eu égard à la dispersion des lecteurs potentiels à l'intérieur du pays, dont le nombre est limité par l'analphabétisme ;*

– *à la cherté du transport par avion*

– *à la faiblesse et aussi au coût élevé du système de distribution. La faiblesse du réseau postal et de la distribution du courrier limite les possibilités d'abonnement, car l'abonné a peu de chances de recevoir un journal s'il n'a pas une boîte postale à la poste.* », in André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, 223.

¹⁵¹² Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, *op. cit.*, p. 119.

¹⁵¹³ Alain KIYINDOU, « Accessibilité de l'information en Afrique », *op. cit.*, p. 77.

paroisses et des procures diocésaines¹⁵¹⁴ qui jouent un rôle de relais de diffusion. Cependant, étant donné son statut d'hebdomadaire, les informations diffusées n'étaient pas toujours les plus fraîches : elle tente tant bien que mal de combler cette insuffisance en devenant bihebdomadaire en 2006 (son prix baisse de 500 à 250 FCFA l'unité). André-Jean TUDESQ constate qu'« *entre le tirage et le chiffre de diffusion, les difficultés de la distribution ou, parfois, la négligence ou la mauvaise volonté de ceux qui en sont chargés, peuvent établir un écart qui ne correspond pas à une mévente mais à une absence de mise en vente* »¹⁵¹⁵.

L'acheminement des journaux se heurte à la faiblesse du réseau national de communication surtout dans les régions enclavées. « *Phénomène exclusivement urbain, puisque aucune publication ne paraît dans la brousse, la presse congolaise a une pénétration quasi-nulle dans l'arrière-pays. On y trouve plus facilement Le Provençal et Le Méridional de Marseille (importés par les commerçants ouest-africains pour l'emballage des marchandises vendues) que n'importe quelle feuille locale* »¹⁵¹⁶. Les routes qui relient la capitale aux grandes localités de l'hinterland¹⁵¹⁷ ne sont pas en bon état. La plupart des voies routières sont fortement dégradées voire impraticables quand elles existent. Il n'existe qu'un seul axe ferroviaire entre Brazzaville et Pointe-Noire. Le problème du transport aérien se pose avec acuité, il coûte cher pour les éditeurs de journaux dont les revenus sont faibles. Seules *Les Dépêches de Brazzaville* et *La Semaine Africaine* diffusent quelques exemplaires dans certaines régions, avec d'ailleurs, parfois avec quelques jours de retard dans la livraison. La diffusion des nouvelles locales reste fondamentale pour maintenir l'intérêt des lecteurs¹⁵¹⁸. « *Il nous est plus facile d'envoyer un journal à Paris qu'à Ouesso (à l'intérieur du pays). À Ouesso, le journal arrive au moins deux ou trois semaines après la parution à Brazzaville, alors que, les abonnés de Paris reçoivent leur journal deux ou trois jours seulement après* », indique Bernard MACKIZA¹⁵¹⁹. André-Jean TUDESQ note que « *La distribution incertaine ou*

¹⁵¹⁴ « *Les très nombreuses publications d'Églises diverses – du quotidien aux petites publications (...) bénéficient d'une bonne diffusion par les réseaux ecclésiaux justement, dans des pays où, souvent, la poste est déficiente et dissuade de s'abonner. Mais de plus, les incitations, la communication ou la propagande – voire la coercition – décuplent le tirage des journaux ou l'audience des radios. Les lectures à haute voix par les catéchistes, les commentaires en chaire ou en réunions, les écoutes collectives sont autant de moyens pour amplifier l'influence de ces médias* », Annie LENOBLE-BART, « Médias chrétiens en Afrique subsaharienne... », *op. cit.*, p. 349 ; lire à ce sujet, PANOS, *Afrique centrale^o: Des médias pour la démocratie*, *op. cit.*, p. 111.

¹⁵¹⁵ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 226.

¹⁵¹⁶ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁵¹⁷ Cf. Denis RUELLAN, « L'information locale sans journalistes ? », in Christian DELPORTE (dir.), *Médias et villes*, Tours, 1999.

¹⁵¹⁸ Annie LENOBLE-BART, *Afrique Nouvelle...*, *op. cit.*, p. 10.

¹⁵¹⁹ Bernard MACKIZA, interview de Gabriel BOUZANDA, *op. cit.*

tardive à l'intérieur du pays et le prix élevé du journal par rapport aux ressources des ruraux jouent autant que l'analphabétisme dans la faible pénétration de la presse dans les campagnes et les petites villes »¹⁵²⁰. Dans ces conditions, la distribution ne peut s'effectuer dans des délais raisonnables :

*« Pour la diffusion des journaux, l'inexistence d'une messagerie de presse, ainsi que l'insuffisance et la dégradation des infrastructures de transport font que les produits de la presse ne circulent que dans les grands centres urbains (Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi, Dolisie, Ouesso...). Il est difficile dans ces conditions, d'améliorer le niveau des ventes, à moins de disposer, comme le quotidien Les Dépêches de Brazzaville, de réseaux étendus jusqu'à l'extérieur du Congo, mais aussi des revendeurs en dépôt et en colportage »*¹⁵²¹.

Par ailleurs, les journaux subissent la concurrence des radios locales, au niveau de la rapidité d'information et du drainage des ressources publicitaires. Lorsqu'ils arrivent en province plusieurs jours après leur parution dans la capitale, les lecteurs potentiels sont déjà informés des nouvelles, par la radio notamment. Face au développement des radios locales, cette situation décourage le lectorat des journaux qui donnent des informations déjà communiquées par la radio¹⁵²². Il faut ajouter à cela, *« les entraves provoquées souvent par les autorités locales contre la diffusion d'une presse d'opposition contribuent à donner une priorité à la presse gouvernementale, en dehors des capitales où, au contraire, les journaux indépendants sont les plus lus »*¹⁵²³. À peine quelques dizaines d'exemplaires sont vendus dans l'hinterland. Ces difficultés sont similaires dans plusieurs pays africains, notamment au Niger dont les acrobaties sont assez proches de ce que rencontre la presse écrite congolaise telles que les décrit Seidik ABBA :

*« Faute de messagerie, chaque titre de la presse écrite organise sa distribution, parfois dans des conditions moyenâgeuses. Si à Niamey, les lecteurs peuvent disposer de leurs journaux 24 heures ou 48 heures après leur parution, ce n'est pas de l'intérieur du pays. Confiés à des transporteurs, les journaux mettent plusieurs jours pour arriver chez les dépositaires (hôteliers, enseignants, plantons d'administration...). Ces derniers mettent quant à eux, plusieurs mois voire plusieurs années avant de renvoyer les états financiers. Résultat : les journaux sont obligés d'organiser des missions de recouvrement auprès des dépositaires »*¹⁵²⁴.

¹⁵²⁰ André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, op. cit., p. 49.

¹⁵²¹ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo*, mai 2008-avril 2009, p. 18.

¹⁵²² André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 233.

¹⁵²³ André-Jean TUDESQ, *Les Médias en Afrique*, op. cit., p. 49 ; Jacques Mariel NZOUANKEU, « Décentralisation et démocratie en Afrique », *Revue internationale des sciences administratives (RISA)*, n° 2, 1994, p. 255-279.

¹⁵²⁴ Seidik ABBA, *La presse au Niger...*, op. cit., p. 16.

En raison du caractère d'intérêt général de la presse, reconnu à l'article 7 de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 – sur laquelle nous reviendrons plus loin -, celle-ci n'a pas encore bénéficié d'un régime fiscal spécial, ni des tarifs préférentiels pour les envois des journaux. La presse écrite connaît aussi des difficultés liées à l'étroitesse du marché publicitaire.

5.2.2. La gestion autonome de *La Semaine Africaine*

La Semaine Africaine qui a depuis sa création cette *aura* de journal indépendant, n'est pas épargnée par les difficultés diverses que rencontre la presse privée en général ; elle connaît, tout au long de son existence, de sérieuses difficultés financières et techniques. Elle survit grâce au soutien de la Conférence épiscopale de l'Église catholique. Par conséquent, les journalistes de *La Semaine Africaine* ne peuvent jouir pleinement de leur liberté d'expression. L'institution religieuse dispose d'un vaste réseau de moyens de communication sociale : presse écrite, radio et imprimerie. Cependant, l'hebdomadaire pratique depuis plus d'une cinquantaine d'années, une « *politique de survie* » comme elle le dit elle-même¹⁵²⁵ qu'elle doit essentiellement à ses lecteurs les plus fidèles, à de nombreux laïcs et aux dons des organismes de solidarité avec le Tiers-Monde et les Œuvres Pontificales Missionnaires.

En dehors des moments d'extrême tension, notamment pendant les différentes guerres civiles que le Congo a connues, sa parution fut quasiment régulière. Plusieurs interruptions de publication dues essentiellement à l'approvisionnement en consommables ont cependant émaillé son parcours¹⁵²⁶. L'engagement et l'enthousiasme de la nouvelle presse, dans les années 1990, lui fit perdre de nombreux lecteurs, même si le titre jouissait encore d'une bonne audience auprès de son lectorat fidèle comme le décrit André-Jean TUDESQ : « *Une part souvent importante du tirage est diffusée dans des ministères, des administrations, des entreprises d'État qui souscrivent de nombreux abonnements ; le journal est lu ainsi par de nombreux cadres ou employés, des catégories susceptibles précisément d'acheter le journal. Ce type de lecteur n'est pas acheteur lui-même* »¹⁵²⁷. Le prix de l'abonnement subit périodiquement des hausses ; chaque augmentation est annoncée bien à l'avance dans un petit encart, et donne lieu, souvent, à des articles de justification où la situation financière est longuement explicitée. Très régulièrement, une lettre aux lecteurs fait le point des difficultés

¹⁵²⁵ *La Semaine Africaine*, n° 1890, du 29 août au 4 septembre 1991, p. 3.

¹⁵²⁶ *La Semaine Africaine*, *op. cit.*, p. 3.

¹⁵²⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique...*, *op. cit.*, p. 223.

qui, malgré les efforts annoncés, se perpétuent¹⁵²⁸. Équilibrer les dépenses par la vente, les abonnements et la publicité n'est pas chose facile. Les coûts de fonctionnement sont onéreux. Joachim MBANZA, directeur de publication de *La Semaine Africaine*, depuis 1992, déclare : « *Nous travaillons avec mille difficultés. Les recettes de vente ne couvrent même pas la moitié des charges pour faire une parution hebdomadaire, soit 350 000 FCFA, les charges du personnel non comprises* »¹⁵²⁹. Dans son message « *À nos lecteurs* », dans le numéro du 17-23 mai 1990, l'hebdomadaire catholique explique qu'« *un retard de livraison de papier nous a empêché de paraître pendant deux semaines* ». L'éditorial, « *Aidez-nous à continuer le combat* »¹⁵³⁰ est consacré aux multiples difficultés financières, techniques et matérielles. « *Partout, une question se pose : que devient La Semaine Africaine ?* » écrit l'éditorialiste. Il explique que son « *hebdomadaire n'a plus pris place dans les kiosques et autres lieux de vente, aux côtés de la vingtaine de ses confrères qu'il salue chaleureusement. Plusieurs raisons expliquent cette absence momentanée. Mais presque toutes découlent du caractère extraverti de l'entreprise de presse en Afrique* ». L'éditorialiste révèle que les abonnements sont en baisse et que ses ressources publicitaires sont « *quasiment dérisoires* ». Il appelle les lecteurs à soutenir financièrement le journal pour qu'il continue à exister : « *La Semaine Africaine qui s'apprête à célébrer son quarantième anniversaire ne peut être longtemps au service de ses lecteurs qu'avec l'aide de ceux-ci. Le combat qu'elle mène depuis bientôt quarante ans, pensons-nous, mérite d'être soutenu. En achetant bien entendu son journal et surtout en acceptant les sacrifices qu'impose la conjoncture. (...) Vous trouverez dans notre prochaine édition les nouveaux tarifs d'abonnements et de publicité* ». L'éditorialiste conclut son propos par un certain optimisme : « *La Semaine Africaine qui ne s'est pas tue pendant la période de régression aveugle exercée par le régime marxiste du Congo, n'a pas le droit de s'arrêter* ». Dans un encadré du numéro du 29 août au 4 septembre 1991, un message aux « *Amis lecteurs* » revient sur les difficultés qui l'ont empêchée de paraître en pleine Conférence nationale et de continuer à faire son devoir, celui d'informer les citoyens dans un contexte de renouveau médiatique marqué par la floraison des nouvelles publications : « *Après le congé annuel de notre personnel, début octobre, nous serons en mesure de reparaître régulièrement. Notre intention est de renouveler le journal dans sa forme et dans*

¹⁵²⁸ Annie LENOBLE-BART et André-Jean TUDESQ, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁵²⁹ Viclaire MALONGA, cite Joachim MBANZA, directeur de publication de *La Semaine Africaine* in *La Semaine Africaine*, n° 2339, 6 décembre 2001, p. 6.

¹⁵³⁰ *La Semaine Africaine*, *op. cit.*, p. 3.

son fond ». *La Semaine Africaine* a ainsi subi tout au long de son existence de nombreuses modifications aussi bien dans sa présentation que dans son contenu.

Dans « *La Semaine Africaine face à ses lecteurs* »¹⁵³¹ qui fait office de titre pour annoncer le thème qu'évoquera l'éditorial qui s'intitule « *Dieu s'est débrouillé* », l'hebdomadaire informe que sa situation est « *plus fragile, plus pauvre et plus démunie que ses lecteurs ne peuvent l'imaginer* »¹⁵³². La rédaction apprécie les formules « *insolites et lapidaires* » de Mgr Ernest KOMBO, président de la Commission épiscopale des moyens de communication sociale, qui indique que *La Semaine Africaine* a une longue longévité parce que « *Dieu s'est débrouillé (...) il y a bien eu quelques dévouements (...) quelques-uns y ont même sacrifié leur vie* ». Il déclare que les « *Africains que nous sommes (...) vivent volontiers dans l'oralité et soutiennent mal la presse écrite (...) l'écrit est nécessaire, c'est une exigence de fidélité et d'efficacité* ». Il ajoute pour que *La Semaine Africaine* puisse continuer à exister « *soyons nombreux à mettre à son service, notre expérience et nos talents (...) Notre Église est peu consommatrice de sa propre presse et trop souvent indifférente à ce qui est jouable à travers un journal comme le nôtre* ». Le journaliste Gaston BAZENGAMIO note que *La Semaine Africaine* se révèle être « *un journal de pensée et d'action prenant appui sur une Église qui agit et qui pense* ». Un rapport de la rédaction témoigne des difficultés financières prégnantes qui menacent sa survie :

« *L'année 1996 a été pour La Semaine Africaine une année charnière entre un passé toujours marqué par l'aide extérieure et un avenir de plus en plus tourné vers l'autofinancement. (...) À la suite d'une décision gouvernementale appelant les entreprises de presse à se conformer à la nouvelle loi sur la presse (...) la parution du journal a été interrompue trois semaines durant, au mois d'août 1996. Il nous a fallu faire, malgré notre ancienneté, des démarches pour obtenir l'autorisation légale de reprendre la parution du journal* »¹⁵³³.

Depuis les années 2000, pour faire face à ses difficultés financières, *La Semaine Africaine* « *a augmenté sa surface publicitaire qui atteint désormais 40 % de la surface totale, au détriment de la surface rédactionnelle* »¹⁵³⁴.

L'aide de l'État pourrait-elle apporter un peu d'oxygène à des entreprises sous perfusion ?

¹⁵³¹ *La Semaine Africaine*, n° 1891, 17-23 octobre 1991, p. 1.

¹⁵³² L'hebdomadaire fait état des débats qui ont eu lieu au cours de l'assemblée générale des lecteurs qui s'est tenue le 5 octobre 1991 suite à l'imminence du quarantième anniversaire du journal. Cette réunion a rassemblé une centaine de chrétiens des paroisses, des universitaires, des jeunes militants, des sportifs, etc.

¹⁵³³ *La Semaine Africaine*, n° 2084, 29 août 1996, p. 3.

¹⁵³⁴ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 173.

5.3. Le manque d'aide publique de l'État à la presse écrite privée

La presse privée éprouve toutes les difficultés à pérenniser sa longévité, faute en partie au manque de subventions de l'État qui accorde peu d'importance à la mission de service public que revendiquent ses animateurs. Il ne met pas à la disposition de la presse privée tous les moyens nécessaires à son épanouissement afin qu'elle joue pleinement son rôle d'informer. Or l'État n'aurait-il pas le devoir d'appuyer les efforts de développement et de professionnalisation des titres, sans intervenir bien évidemment sur les contenus, sinon pour les rendre conformes aux principes d'éthique et de déontologie journalistique ? Certes un soutien financier de l'État aux médias dans le sens d'une réelle professionnalisation s'impose, mais le recours aux subventions étatiques ou des investissements privés ne peut porter uniquement sur la formation. Quand bien même les formations dispensées seront excellentes, elles n'auront qu'un impact marginal au regard des moyens investis. Il est nécessaire, pour cela, d'œuvrer pour la rentabilité de la presse en agissant de façon plus globale. Pourtant, l'aide directe et indirecte aux médias est inscrite dans l'article 8 de la loi n° 8/2001 du 12 novembre 2001 sur l'information et la communication qui stipule que « *les entreprises d'information et de communication publiques et privées peuvent bénéficier d'une assistance soit directe, soit indirecte de l'État. Les formes et les modalités de cette assistance sont fixées par voie réglementaire.* ». Mais dans la pratique, aucun de ces avantages n'est accordé. L'État n'aide pas la presse privée, semble-t-il, de l'avis de la grande majorité des éditeurs de journaux que nous avons rencontrés, pour l'empêcher de se développer. La règle est simple pour le gouvernement : « *ne pas aider la presse indépendante, pour qu'elle meurt* »¹⁵³⁵ déclare Joachim MBANZA. La conséquence d'un tel principe est qu'il en résulte qu'il ne sera pas accusé de bâillonner les journaux indépendants, une fois que leurs difficultés financières les auront condamnés à la disparition. Joachim MBANZA¹⁵³⁶ redit que les institutions internationales ne cessent de déclarer régulièrement qu'« *il n'y a pas de démocratie sans presse libre et indépendante* », mais qu'elles continuent d'ignorer la presse écrite privée dans leur aide au développement car il n'existe pas de chapitre presse dans « *la prime à la démocratie* ». Il revient aussi aux journalistes de s'organiser pour pouvoir bénéficier des appuis qu'offrent, par ailleurs, les institutions internationales. « *Au Congo, on a les yeux tournés vers l'État, alors que les institutions internationales, comme l'Agence de la*

¹⁵³⁵ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

¹⁵³⁶ *Ibidem.*

francophonie ont mis en place, un programme d'appui à la presse privée du Sud »¹⁵³⁷, constate *La Semaine Africaine*. Le nombre considérable de journaux qui ont disparu depuis la Conférence nationale explique bien les difficultés à faire vivre un journal au Congo. Ceux qui tentent de survivre, le font au prix de mille sacrifices qui du reste ne leur garantissent pas, par ailleurs, des lendemains meilleurs. Il serait essentiel de garantir une aide publique nationale ou internationale aux médias qui remplissent les conditions éthiques d'une charte négociée. Mais la budgétisation de l'aide de l'État à la presse privée est toujours attendue. Toutefois, Jacques BANANGANDZALA, ancien président du CSLC, a fait inscrire en 2004, un montant de 500 millions de FCFA au budget du CSLC, pour l'aide à la presse¹⁵³⁸, il n'a jamais été débloqué. Eugène SAMA écrit justement que « *dans un pays sans entreprise de presse et où le prêt bancaire semble interdit aux journaux, la presse privée congolaise ancienne et nouvelle, fait de son mieux pour être présente dans les kiosques assez régulièrement* »¹⁵³⁹.

Ne bénéficiant d'aucune subvention de l'État, il est très difficile pour un journal d'être viable économiquement, du moins à long terme. Le gouvernemental *Mweti* par exemple, a eu une longévité plus grande que d'autres car il bénéficiait d'une subvention de l'État de 40 millions de FCFA par an¹⁵⁴⁰. Bien que les organes de presse soient extravertis - tous les intrants sont achetés à l'étranger -, ils ne bénéficient pas, à l'importation, des exonérations fiscales¹⁵⁴¹ préférentielles, indispensables à la fabrication des journaux de la part de l'État, de la dérogation de droits fiscaux à l'importation des équipements de production, de l'allègement de l'impôt sur le bénéfice, de l'exonération de la taxe professionnelle, etc.¹⁵⁴². L'idée d'une centrale nationale d'achat de matériel et des consommables à l'étranger mériterait d'être expérimentée.

Il faut souligner qu'exceptionnellement, en 2001, la presse écrite privée avait bénéficié, pour la première fois, d'une aide de trois cent millions de FCFA consentis par le président Denis SASSOU NGUESSO, suite à la tenue, à Brazzaville, des États généraux de la presse francophone (UIJPLF)¹⁵⁴³, du 26 au 28 juin 2001. Le caractère personnel de cette aide était

¹⁵³⁷ *La Semaine Africaine*, n° 2413, 8 mai 2003, p. 4.

¹⁵³⁸ Alain Patrick MASSAMBA, *La Semaine Africaine*, n° 2484, 16 septembre 2004, p. 7.

¹⁵³⁹ Eugène SAMA, ancien directeur d'*Etumba* et de l'*Agence Congolaise d'Information*, in *La Semaine Africaine*, n° 2500, 6 janvier 2005, p. 16.

¹⁵⁴⁰ Valentin MAFOUTA, interview, 15 septembre 2009, Brazzaville.

¹⁵⁴¹ L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.

¹⁵⁴² Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, interview, Brazzaville.

¹⁵⁴³ Les participants aux États généraux de la presse francophone ont adopté une série de résolutions afin de

destiné à renforcer les capacités de la presse privée nationale, du Centre de documentation pour les médias et du Centre international de presse de Brazzaville. Selon Alain MINC, « l'aide exceptionnelle aux quotidiens à faibles recettes publicitaires, (...) relève d'une politique de sauvetage qu'exige un bon fonctionnement de la démocratie »¹⁵⁴⁴. Elle représente en soi une contribution au pluralisme des titres, au renforcement économique des médias et à la démocratisation. Les médias constituent un élément indispensable de tout État de droit, lorsqu'ils fonctionnent correctement ; ils sont l'un des garants de la vie démocratique : transparence de la gestion des affaires publiques, relais de l'expression des différentes composantes de la société civile, information des citoyens, etc. En revanche, la somme octroyée fut insignifiante au regard des difficultés plurielles rencontrées par la presse privée. La répartition de cette aide n'a pas répondu, malheureusement, de manière globale, aux attentes des éditeurs de journaux. La cagnotte présidentielle fut maigre, mal gérée et inégalement répartie. Aucun critère de répartition n'est connu : « Les modalités de partage ont été très problématiques, entraînant de multiples contestations et contribuant à désunir la presse »¹⁵⁴⁵ note Marie-Soleil FRÈRE. Il aurait été souhaitable d'exiger un contrat-programme signé avec les entreprises bénéficiaires. Certains périodiques n'ont reçu qu'un ordinateur et une imprimante, par exemple. Le risque encouru par cette répartition inégale fut de n'avoir aidé que certains médias en particulier. De cette situation peut découler un problème d'ordre déontologique, celui de voir les médias aidés succomber aux charmes du gouvernement en adoptant des positions partisans, qui peuvent nuire à leur indépendance et à leur liberté. Le gouvernement n'a toujours pas publié, à ce jour, le texte d'application sur l'aide de l'État à la presse prévue par la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Il serait indispensable que les dispositions sur le soutien de l'État à la presse nationale se matérialisent dans les faits. Très fragile économiquement, peu de journaux ont survécu depuis le « printemps de la presse » des années 1990 ou ont été lancés depuis comme le prouve le tableau qui suit :

promouvoir et défendre la liberté de la presse, dans l'ensemble de la Francophonie, et notamment en Afrique.

¹⁵⁴⁴ Alain MINC, *Le média-choc*, Grasset & Fasquelle, 1993, p. 63.

¹⁵⁴⁵ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 195.

Tableau n°4 : Principaux titres paraissant à Brazzaville en 2010, d'après Léon BEMBA, (*Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 215-216).

Titres	Date de création	Périodicité
<i>La Gazette du Gise</i>	Postérieure 1991	Bimensuel
<i>Emmanuelle</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Le Patriote</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Le Choc</i>	1992	Hebdomadaire
<i>Talassa</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Le Trottoir</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Cocorico</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Tam Tam d'Afrique</i>	1992	Hebdomadaire
<i>La Semaine Africaine</i>	1952	Bihebdomadaire
<i>La Voix du peuple</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>La Nouvelle République/ Mweti</i>	2002	Hebdomadaire
<i>L'Observateur</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Le Challenger</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>La Griffes</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>La Rumeur</i>	1991	Hebdomadaire
<i>Les Dépêches de Brazzaville</i>	1999	Quotidien
<i>Le Flambeau</i>	1997	Hebdomadaire
<i>Le Nouvel Observateur</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>Le Nouveau Regard</i>	Postérieure 1991	Hebdomadaire
<i>GRPE News</i>	Postérieure 1991	Mensuel
<i>Amicale</i>	Postérieure 1991	Mensuel

Pour résumer, on peut constater qu'à l'instar de la presse d'Afrique francophone subsaharienne, celle du Congo connaît aussi des difficultés majeures. Elles portent essentiellement sur la formation et la précarité de la profession. Ces insuffisances, à l'origine des conditions pénibles auxquelles sont soumis de nombreux journalistes dans l'exercice de leur métier, peuvent gravement nuire à leur indépendance. Les acteurs médiatiques s'exposent souvent ainsi à la corruption, à l'allégeance aux hommes politiques, à de multiples dérives qui les éloignent forcément des canons de l'honnêteté et de la responsabilité qu'ils devraient pourtant incarner pour arriver à traiter une information de manière critique et équilibrée.

La liberté de la presse au Congo est plus que jamais un défi quotidien pour lequel de nombreux journalistes ont payé de leur personne.

SIXIÈME CHAPITRE

LIBERTÉ DE LA PRESSE ?

Si le combat pour la liberté de presse demeure parsemé d'obstacles, sa reconnaissance juridique trouve tout son fondement dans les déclarations internationales sur les droits de l'homme et du citoyen qui ont une portée universelle, en ce sens qu'ils peuvent être appliqués partout. La grande majorité de ces textes sont reconnus par l'Organisation des Nations-Unies. Ils trouvent leur origine dans l'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789¹⁵⁴⁶. Globalement, la liberté de la presse est reconnue et adoptée dans la grande majorité des pays africains même si la plupart d'entre eux conservaient encore, dans un passé proche, un arsenal de textes et de lois souvent héritées de l'époque coloniale incompatibles avec la liberté d'expression et des médias.

La relative libéralisation du secteur de l'information au Congo a exigé une refonte générale du cadre légal. La Constitution reconnaît la liberté d'expression et de la presse dans l'esprit de l'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 et conformément au Pacte international relatif aux Droits civils et politiques¹⁵⁴⁷, entré en vigueur en 1976 et ratifié par la plupart des États africains, la déclaration de Munich relative « aux droits et devoirs des journalistes » adoptée le 24 novembre 1971, la Déclaration de l'Unesco sur la race et les préjugés raciaux du 27 novembre 1978, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 27 juin 1981 à Nairobi ; mais tous ces textes ne sont pas toujours respectés. Au Congo, la problématique de la liberté de la presse est conditionnée par des facteurs internes et exogènes au champ politique. Depuis le début du processus démocratique, tous les textes fondamentaux qui ont régi le pays réaffirment le principe de la liberté d'expression et de la presse. De nouvelles lois portant régime juridique de la presse ont été adoptées en 1996 et 2002 ; elles complètent d'autres libertés individuelles et fondamentales qui nécessitent d'être protégées. Le cadre juridique et institutionnel des médias au Congo,

¹⁵⁴⁶ L'article 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que : « (...) la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, s'exprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ».

¹⁵⁴⁷ Le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques stipule que l'exercice de ces libertés peut « être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires (a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; (b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques ».

comme dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone est caractérisé par l'existence de trois catégories de textes adoptés à des périodes différentes¹⁵⁴⁸ :

- Les codes et lois portant régime de la liberté de presse, élaborés au moment de l'ouverture politique et pendant la première phase de la transition démocratique (1991-1992) ;
- Les lois instituant les instances de régulation des médias, après l'organisation des élections plus ou moins démocratiques (1992-1997) ;
- Les lois portant sur la communication audiovisuelle, adoptées en 2001.

Nous montrerons les limites du cadre légal et institutionnel de la presse, les entraves à la liberté des journalistes, les dérapages et les multiples difficultés auxquelles les journaux privés sont confrontés pour soutenir le pluralisme médiatique. Nous souhaitons replacer au centre de notre propos les journalistes dans leur environnement de travail afin de mieux appréhender l'évolution du régime juridique des médias et de la liberté de la presse qui s'exerce à travers les médias.

6.1. Un cadre institutionnel inadapté à la liberté de la presse

En 1991, le nouveau contexte politique nécessite une législation sur la presse qui soit légitime et conforme aux aspirations des professionnels des médias. Cette question sera dans un premier temps débattue au cours de la conférence nationale puis à l'occasion des États généraux de la presse où fut adoptée une charte pour les droits et libertés du citoyen. Mais, la liberté d'expression est vite altérée par les différentes lois sur la presse adoptées en 1996 et 2001.

6.1.1. L'évolution du régime juridique des médias

Le régime de la presse congolaise n'a pas connu d'évolution importante dans le temps. Par manque de législation nationale, la loi française du 29 juillet 1881 a servi, pendant longtemps, de cadre de référence sur la liberté de la presse depuis l'époque coloniale, à l'instar de nombreux pays africains. « *Elle s'applique à tous les écrits périodiques, quelques soient la forme de leur présentation, leur mode d'impression et la régularité de leur*

¹⁵⁴⁸ Abdourahamane OUSMANE, *Les lois sur les médias en Afrique de l'Ouest : où sont les TIC ? Cas des pays francophones*, PANOS, 2009, p. 7.

périodicité », note Yves Roger YEBEKA¹⁵⁴⁹. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale bien que les libertés fondamentales aient été accordées aux peuples d’Outre-mer par la Métropole, l’évolution de la liberté de la presse se caractérise par une situation ambiguë dans l’application des textes législatifs, les autorités coloniales vont de manière contradictoire intensifier la répression allant jusqu’à supprimer toute liberté d’expression¹⁵⁵⁰. Toujours selon Léon BEMBA¹⁵⁵¹, le décret du 22 novembre 1945 éclipsa l’ancien régime de l’indigénat, celui du 30 avril 1946 supprima la justice indigène et rend tous les Africains justiciables devant les tribunaux français ; la loi du 22 avril 1946 supprima le travail forcé et proclama la liberté de presse, de réunion et d’association. Cependant, plusieurs arrêtés portaient sur l’interdiction de certains ouvrages et de publications étrangères. C’est ainsi que le livre de Vernan SULLIVAN, *J’irai cracher sur vos tombes*, fut interdit par arrêté du 13 août 1947, de même que l’hebdomadaire *Pour une paix durable* par un arrêté du 1^{er} février 1951¹⁵⁵².

Tous les textes concernant la législation de la presse sont des textes métropolitains. La loi-cadre du 28 juin 1956 inspirée de la loi libérale française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse – celle-ci était applicable en son article 69 aux colonies - qui confère le droit de légiférer en matière de presse est appliqué de manière restreinte au Moyen-Congo. En même temps que se développe le mouvement d’émancipation, deviennent plus exigeantes les revendications des libertés démocratiques notamment la liberté d’expression.

Les différents régimes qui se sont succédé, de 1960 à 1992, n’ont pas accordé d’importance significative à l’organisation des médias et à la structuration du domaine de l’information et de la communication. Aucune loi sur la presse n’a été adoptée durant toute la durée du monopartisme ; il n’existait aucun texte portant sur le fonctionnement des médias, leur financement ou le statut du personnel du secteur de l’information et de la communication. Les autorités se sont contentées de publier quelques textes réglementaires (ordonnance, décrets, arrêtés) et juridiques dans l’unique but de contrôler la presse. Persuadés de la forte influence des médias dans la vie politique, et son corollaire, le mythe fondateur de la liberté de la presse, tous les gouvernements de façon unanime ont volontairement œuvré aussi longtemps

¹⁵⁴⁹ Yves Roger YEBEKA, *La politique de l’Information au Congo sous le P.C.T. Bilan et perspectives d’avenir*, Thèse de doctorat en Sciences de l’Information et de la Communication, Paris II, 1982, p. 27.

¹⁵⁵⁰ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, *op. cit.*, p. 110.

¹⁵⁵¹ Léon BEMBA, *ibidem*, p. 110-111.

¹⁵⁵² *Ibidem*.

que possible à étouffer la liberté d'expression, à museler la presse. Sous le régime de Fulbert YOULOU, les premiers textes conçus en matière d'encadrement des médias sont très contraignants et répressifs. Ils modifient et renforcent quelques restrictions contenues dans la loi française du 29 juillet 1881, qui était, jusque-là, partiellement appliquée. La marge d'autonomie des journalistes est fortement limitée : l'arrêté n°760 du 18 mars 1960 interdit, par exemple, la circulation, la vente et l'exposition dans les lieux publics de certaines publications de gauche ou d'obédience communiste¹⁵⁵³. Les manifestations contre les autorités sur la voie publique, les réunions politiques et syndicales sont simplement interdites¹⁵⁵⁴.

À partir de 1963, après la destitution de Fulbert YOULOU, les régimes à parti unique se fixent comme objectif prioritaire de contrôler les moyens de communication de masse au nom du développement et de l'unité nationale. Le journaliste est « *avant tout un patriote au service de l'idéal et des objectifs définis par la Constitution* »¹⁵⁵⁵. Rattachés à la fonction publique d'État, les journalistes des médias officiels sont des fonctionnaires. Malgré les différentes réformes engagées et les changements de Constitution intervenus entre 1969 et 1990, le P.C.T. au pouvoir, n'a jamais été favorable à l'émancipation des médias. Théoriquement, « *les libertés publiques étaient garanties par l'article 16 de la Constitution qui ne subissait jamais de modification* »¹⁵⁵⁶. Cet article stipulait que « *les citoyens de la République populaire du Congo jouissent de la liberté de parole, de presse, d'association, de cortège et de manifestation dans des conditions déterminées par la loi* ». Mais dans la pratique, ce n'était pas le cas. Les autorités usaient de la brutalité policière et de la censure pour réduire les populations et les organes de presse au silence. Une commission de censure fut d'ailleurs instituée au sein du département presse et propagande du parti, pendant toute la durée du monopartisme.

En 1992, suivant la recommandation de l'Acte n°010 de la Conférence nationale qui exige la tenue des États généraux de l'Information et de la Communication, trois cent journalistes, professionnels des médias et leurs associations se réunissent, à Brazzaville, du 20 avril au 12 mai 1992 pour un état des lieux de la presse congolaise, à quelques semaines des élections présidentielles de 1992.

¹⁵⁵³ Yves Roger YEBEKA, *La politique de l'Information au Congo sous le P.C.T...*, op. cit., p. 25.

¹⁵⁵⁴ Asselam MEKANA, *Le pouvoir politique en République populaire du Congo. Ses formes spécifiques et sa nature réelle*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux 2, 1979, p. 162.

¹⁵⁵⁵ André-Jean TUDESQ, *Les médias en Afrique*, op. cit., p. 105.

¹⁵⁵⁶ Daniel OBILANGOUNDA, *Presse et Internet aux Congos...*, op. cit., p. 143.

6.1.1.1. Les États généraux de la presse

À côté des textes internationaux déjà existants, les participants élaborent une « Charte des professionnels de l'Information et de la Communication ». C'est une charte d'éthique et de déontologie qui vise à moraliser le métier de journaliste. Elle fixe les droits et les devoirs à appliquer, à l'ensemble des professionnels. Mais son application ne sera pas observée du fait de la présence dans la profession de trop de journalistes des médias d'État¹⁵⁵⁷. Selon Léon BEMBA¹⁵⁵⁸, il ressort du bilan rétrospectif sur les médias congolais les caractéristiques et faiblesses suivantes :

presse d'éducation et de propagande,
presse au service exclusif du parti/État,
presse pauvre caractérisé par un sous-équipement généralisé,
Irrégularité des parutions pour la presse écrite,
Altération du son et des images à la réception pour la presse audiovisuelle,
Défaillances techniques,
Médiocrité de la plupart des agents.

Les professionnels reconnaissent le régime juridique du projet de loi sur la liberté de l'information et de la communication, proposé par la conférence nationale. L'article 4 du texte de loi précise que : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses convictions et celui de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit dans le cadre des limites fixées par la présente loi* ». Cependant, certains participants ont profité de cet événement pour régler, en public, leurs différends professionnels. Les débats étaient parfois très violents, reconnaissent d'autres¹⁵⁵⁹. Les journalistes « *ont failli gâcher la fête, en étalant leurs menues divisions. Un journaliste Congolais a même traité les journaux indépendants du Congo "de feuilles de choux"* »¹⁵⁶⁰ écrit Justin Ducker MAMBIKI. Jean-Claude GAKOSSO décrit clairement l'ambiance

¹⁵⁵⁷ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 113.

¹⁵⁵⁸ Léon BEMBA, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, op. cit., p. 132.

¹⁵⁵⁹ Interview d'un journaliste qui a souhaité garder l'anonymat, Brazzaville, octobre 2009.

¹⁵⁶⁰ Justin Ducker MAMBIKI in *La Semaine Africaine*, n° 2317, 5 juillet 2001, p. 3, « États généraux de la presse francophone », Brazzaville, 26-28 juin 2001.

délétère qui a régné pendant cette réunion, en montrant au grand jour, les conflits de confraternité qui constitue l'un des obstacles, à l'épanouissement de la presse congolaise¹⁵⁶¹ :

« les "grands diplômés" étaient décidés à en découdre avec les "petits parvenus". Les "has been", autoproclamés dépositaires des bonnes vieilles traditions, tenaient à administrer une leçon professionnelle aux jeunes loups "peu soucieux" des règles de l'art. Tel animateur d'antenne ne voyait plus guère dans tel présentateur qu'un scélérat. Ceux qui étaient aux postes de direction étaient devenus la peste : il fallait vite s'en débarrasser. Chacun trouva son bouc émissaire »¹⁵⁶².

L'organisation des États généraux de la presse a permis de renforcer la loi sur la liberté de l'information et de la communication telle qu'elle avait été recommandée par la Conférence nationale. À l'issue de ses travaux, les participants se sont engagés à défendre et à promouvoir la liberté de la presse retrouvée.

6.1.1.2. Une liberté sous contrôle

Au Congo, les Constitutions adoptées en 1992 et 2002 garantissent la liberté d'expression, de la presse et le droit à l'information. Libérée de toutes les entraves qui l'empêchait de s'exprimer librement, la presse écrite fonctionne avec une telle énergie qu'elle devient, pour les gouvernants, une arme redoutable et redoutée, ce qui explique la volonté de la contrôler à nouveau, et surtout, de redimensionner l'importance et l'influence de son organe régulateur. Cette vague de liberté qui vient de la conférence nationale devient un obstacle. La presse est sous surveillance. La liberté de la presse reconnue ne dédouane pas les professionnels de l'information et de la communication de leur responsabilité. Face à certaines dérives condamnables de la jeune presse écrite privée, les autorités décident de l'encadrer par une réglementation répressive. Il est question d'instaurer la discipline dans la presse ce qui va renforcer le caractère contraignant du cadre légal dans lequel les journaux évolueront.

Le journal dirigé par le cabinet du président Pascal LISSOUBA, *Le Canard du Mercredi*, justifie la législation répressive en s'appuyant sur le constat suivant : *« la presse congolaise est libertine ; il n'y a rien de mieux qu'une loi répressive pour la mettre dans les rangs »¹⁵⁶³.* C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi sur les médias est adoptée en 1996. Connue sous le

¹⁵⁶¹ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 22-23.

¹⁵⁶² *Ibidem.*

¹⁵⁶³ *Le Canard du Mercredi*, n° 32 du 13 septembre 1995. Cité par Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « La presse au service du développement », *op.cit.*, p. 283.

nom de loi « LIPOU MASSALA », du nom de l'ancien ministre de l'Information et de la Communication, la loi n°30-96 du 2 juillet 1996 vient remplacer la loi française du 29 juillet 1881 qui régissait, jusque-là, la presse congolaise. La liberté d'expression est vite altérée par cette loi, adoptée par le parlement et promulguée par le président Pascal LISSOUBA. Le caractère répressif du régime de la presse est accentué par les dispositions du Code de procédure pénale et du Code pénal qui criminalisent les délits de diffamation, de diffusion de fausses nouvelles, d'atteinte aux bonnes mœurs, d'injure publique, d'offense au chef de l'État, d'outrage aux représentants du Gouvernement, etc. Les journalistes très engagés politiquement sont passibles de poursuites judiciaires pour des délits d'opinions, des infractions commises par voie de presse : 46 sur les 160 articles étaient consacrés à la répression des délits de presse¹⁵⁶⁴. « *Le législateur y a laissé des empreintes autocratiques en prescrivant un système sévère de répression pour les infractions de presse* »¹⁵⁶⁵ précise l'Institut PANOS. Cette loi archaïque autorise l'arrestation, la détention arbitraire et de lourdes peines d'emprisonnement de six mois à cinq ans contre ceux qui seront reconnus coupables de diffamation. Selon Joël NSONI, « *deux journalistes ont été déjà condamnés. Un troisième s'en est tiré à bon compte, (peut-être grâce à ses relations avec un membre influent du pouvoir). D'autres procès sont en cours* »¹⁵⁶⁶. Très Sévère envers les journalistes, les sanctions pénales sur la diffamation sont souvent les plus courantes infligées aux journalistes, « *des amendes pouvant aller jusqu'à 10 000 USD pour des délits de presse tels que la diffamation, l'injure ou l'appel à la violence ethnique* » note Marie-Soleil FRÈRE¹⁵⁶⁷. En outre, interdiction est aussi faite aux journalistes de couvrir les procès en diffamation sous peine d'amende allant de 300 000 FCFA à un million de FCFA, il en est de même pour les distributeurs de journaux¹⁵⁶⁸. Le gouvernement adopte une législation vicieuse pour museler la presse privée. Il oblige les éditeurs « *à déposer des exemplaires de leur publication dans plusieurs endroits avant la mise en vente et exigeait même que les journalistes, éditeurs, imprimeurs et vendeurs enregistrent leur domicile auprès du tribunal* »¹⁵⁶⁹.

Le régime de Pascal LISSOUBA concentre les pouvoirs politique, législatif et exécutif. Les atteintes à la liberté de la presse sont multifformes (intimidations, harcèlements, menaces,

¹⁵⁶⁴ Éric GAUVRIT, « Congo, l'épreuve des urnes », in *L'Afrique politique 1997*, Paris, Karthala, 1997, p. 313.

¹⁵⁶⁵ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie, op. cit.*, p. 20.

¹⁵⁶⁶ Joël NSONI, *La Semaine Africaine*, n° 2099, 12 décembre 1996, p. 9.

¹⁵⁶⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op.cit., p. 191.

¹⁵⁶⁸ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie, op. cit.*, p. 112.

¹⁵⁶⁹ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 191.

suspension de salaire, poursuites judiciaires, saisie ou destruction des journaux, suspension ou fermeture des organes de presse, etc.). La loi « LIPOU MASSALA » autorisait le tribunal à ordonner à la police, « *la destruction de toute structure d'impression qui assurait le tirage de journaux "incendiaires"* »¹⁵⁷⁰ qui troublaient l'ordre public. Cette loi a suscité de nombreuses critiques de la part des journalistes et des professionnels car elle était jugée trop répressive et trop contraignante. Elle « *a toujours été boudée par les professionnels de la communication qui l'ont qualifiée de "scélérate"* », note l'Institut PANOS¹⁵⁷¹. Allant dans le même sens, Jean-Claude GAKOSSO résume :

*« Le vote de la première loi congolaise sur la presse a tout récemment alimenté la controverse. Très attendue en ce qu'elle était censée protéger enfin une liberté fragile, cette loi se préoccupe trop longuement de sévir sur les abus. Il n'est pas un professionnel des médias qui ne l'ait considérée avec réserve. Le tollé suscité dans les milieux professionnels par le vote de la loi congolaise sur la presse atteste d'un malaise certain. Les débordements de la jeune presse privée dont nous avons dit qu'ils sont un grave défaut ne peuvent aucunement justifier cette sorte de croisade contre la liberté de dire »*¹⁵⁷².

Par ailleurs, le projet de loi n'a été précédé par aucun véritable débat des professionnels des médias qui n'ont pas été associés à l'initiative. L'absence du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) prévu par la Constitution a donné au pouvoir le champ libre de continuer à gérer la presse comme au temps du monopartisme, notamment en contrôlant d'une main de fer la radio et la télévision d'État ; la presse privée est quant à elle marginalisée. La liberté de la presse fait peur et dérange ; les dirigeants congolais ne la tolèrent pas quand leurs intérêts sont étalés au grand jour¹⁵⁷³. Ils préfèrent à la transparence et aux règles du jeu démocratiques, la docilité et le silence des journalistes. « *Au sortir d'une longue période de monopole étatique sur les médias, durant laquelle les journalistes étaient des fonctionnaires, griots du pouvoir, il n'est pas évident que le législateur – qui se confond parfois avec l'exécutif – puisse accéder à une compréhension "démocratique" de la fonction de journalistes et des médias, d'autant moins s'il n'a pas en face de lui une "corporation" unie et qualifiée* »¹⁵⁷⁴. Éric GAUVRIT constate que « *la peur de la répression et de la rétorsion a également joué un grand rôle dans l'engagement des médias aux côtés des politiciens, seuls*

¹⁵⁷⁰ *Ibidem.*

¹⁵⁷¹ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 112.

¹⁵⁷² Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 46.

¹⁵⁷³ « *Les pouvoirs autoritaires n'hésitent pas à bousculer la presse dès qu'elle cesse de leur servir de paravent démocratique pour oser s'aventurer un peu trop loin* », Pierre DAUBERT, « *Consolider les médias africains...* », op. cit., p. 6.

¹⁵⁷⁴ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 20.

capables d'assurer leur sécurité »¹⁵⁷⁵. Le discours public a placé la démocratie en son centre en lui donnant des caractères différents, mais parfois opposés¹⁵⁷⁶. Dans la pratique, « *L'État n'applique à la lettre les dispositions légales dont il a lui-même doté le pays; il applique les dispositions qui lui permettent de régenter les médias et fait l'impasse sur celles qui devraient permettre leur épanouissement* »¹⁵⁷⁷. Ces nouvelles règles visent à restreindre la liberté de la presse et dans une moindre mesure à la museler, à décourager les acteurs du secteur des médias, dans la promotion du développement du pluralisme du secteur de l'information et de la communication.

Les conditions exigées pour la création d'un organe de presse deviennent d'autant difficiles que plusieurs titres ont disparu. « *Les formalités administratives peuvent être tellement complexes ou tellement floues que les médias ne peuvent respecter la procédure légale d'autorisation et sont dès lors passibles à tout moment de mesures punitives ou suspensives* », précise Marie-Soleil FRÈRE¹⁵⁷⁸. Le métier de journaliste est difficile et dangereux au Congo, comme dans la plupart des pays dirigés par des régimes autoritaires. « *En ayant doté le Congo d'une loi sur la presse aussi inique qu'anticonstitutionnelle, les parlementaires doivent réfléchir pour savoir quelle démocratie ils souhaitent promouvoir au Congo la démocratie de l'intimidation ou la démocratie pluraliste où la liberté d'expression est garantie et protégée ?* » constate un journaliste de *La Semaine Africaine*¹⁵⁷⁹. C'est dans ce contexte contraignant que les journalistes et professionnels luttent et revendiquent la dépenalisation des délits de presse. L'emprisonnement des journalistes, comme sanction, était souvent disproportionné à la faute commise¹⁵⁸⁰.

À la fin de la guerre civile du 5 juin 1997, le régime de Denis SASSOU NGUESSO adopte un Acte fondamental qui abroge la Constitution de 1992.

¹⁵⁷⁵ Eric GAUVRIT, « Congo : L'épreuve des urnes », *op. cit.*, p. 313.

¹⁵⁷⁶ André-Jean TUDESQ et George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, *op. cit.*, p. 33.

¹⁵⁷⁷ PANOS, *Afrique centrale*^o: *Des médias pour la démocratie*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁵⁷⁸ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

¹⁵⁷⁹ Joël NSONI, *La Semaine Africaine* n° 2099, 12 décembre 1996, p. 9. Selon lui, malgré les scandales financiers révélés et la faillite des grandes entreprises publiques dont les principaux gestionnaires sont les politiques, aucun d'eux n'a été traîné devant la justice. Ils ne sont pas inquiétés et poursuivis pour les délits dont ils sont responsables ; ils préfèrent plutôt « taper » sur les journalistes.

¹⁵⁸⁰ « *Un leitmotiv revient dans de nombreux discours africains : la liberté de la presse à l'occidentale n'est pas faite pour l'Afrique* », Annie LENOBLE-BART, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », *op. cit.*, p. 377.

6.1.1.3. La loi sur la presse

Soucieux d'encadrer la liberté de la presse, jugeant la loi du 2 juillet 1996, répressive et trop laxiste, le législateur congolais décide de la remplacer par la nouvelle loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 relative à la « liberté de l'information et de la communication », dite loi « IBOVI ». Cette nouvelle loi n'a pas été bien ficelée et vulgarisée. Elle fut adoptée le 3 août 2001 par le Conseil national de transition (CNT) - installé après la guerre civile de 1997 -, qui faisait office de parlement provisoire. Elle compte 244 articles dont 174 sont réservés à la presse écrite et audiovisuelle. 56 articles portent sur les peines à infliger aux journalistes en cas d'infraction, contre 44 dans la loi précédente. En faisant une analyse critique de cette loi, il ressort qu'elle a également un caractère contraignant et répressif, comme la précédente, en dehors de la suppression des peines d'emprisonnement des journalistes pour des délits de presse dans l'exercice de leur profession, initiative par ailleurs louable mais en revanche, ils y sont toujours exposés dans le cas d'un deuxième délit de diffamation contre le président de la République. Dans ses articles 94 à 99, la loi remplace les peines d'emprisonnement par des peines d'amende, des dommages et intérêts compensatoires, en cas de récidive (articles 188, 189). Les amendes prévues sont fixées à trois millions de FCFA, trop lourdes, compte tenu, globalement, de la fragilité économique des médias. Pour Pierre MBERRI¹⁵⁸¹ elles sont même : « *suicidaires pour la presse congolaise qui manque déjà de moyens. (...) La liberté de la presse au Congo sera une illusion, si rien n'est fait pour surmonter les difficultés* »¹⁵⁸². La loi prévoit aussi des poursuites judiciaires dans les cas de diffamation ou d'incitation à la violence. Elle condamne la propagande en temps de guerre civile et les appels à la haine raciale, régionale, tribale, clanique, politique et religieuse. Les professionnels de l'information présents au séminaire-atelier sur la loi de la liberté de l'information et de communication s'insurgent contre les amendes : « *Compte-tenu du niveau actuel de notre presse, si cette loi est appliquée entièrement, c'est-à-dire, de façon rigide, il y aura déluge ! Aucun journal Congolais ne pourra survivre. Les organes de presse même d'État au Congo n'ayant pas une*

¹⁵⁸¹ Maître Assistant au département des Sciences et Techniques de la Communication de l'Université Marien Ngouabi, directeur du Centre international de presse (CIP) à Brazzaville. Le CIP est un service public à caractère culturel et technique spécialisé dans la gestion de l'information internationale et électronique. Créé en août 1999 par décret n° 99-153, il est chargé notamment de favoriser la diffusion, à l'extérieur, de toute information relative aux activités de la présidence de la République, d'assister les correspondants de presse accrédités au Congo, d'organiser et gérer une banque de données en matière de presse internationale.

¹⁵⁸² Pierre MBERRI, in *La Semaine Africaine*, n° 2491, 4 novembre 2004, p. 7.

bonne assise économique »¹⁵⁸³. Le président de l'OCM, Bernard MACKIZA, s'exclamait, « *Cette loi est un monstre* »¹⁵⁸⁴. Elle maintient aussi les peines « d'incitation à la violence, au racisme et aux affrontements ». La liberté de presse et le droit à l'information sont des droits fondamentaux, mais ceux-ci présentent quelquefois des limites et rencontrent des obstacles dans la pratique. « *Lorsque les cadres juridiques et institutionnels existent, le problème essentiel réside dans les "hésitations" des autorités à les mettre réellement en œuvre et à les appliquer dans leur intégralité* »¹⁵⁸⁵, note PANOS. Cette loi autorise également la force publique à confisquer ou à détruire le matériel de presse taxé d'atteinte à l'ordre public comme ce fut le cas pour l'hebdomadaire satirique *La Rue meurt* dont le matériel informatique a été saisi¹⁵⁸⁶.

Par ailleurs, la loi « IBOVI » consacre quelques mécanismes pour garantir la liberté de la presse : la liberté d'entreprendre - à travers la simplification des procédures de création des entreprises de presse, la libéralisation des ondes, la création d'une presse audiovisuelle en ces articles 69 et 70 -, le libre accès aux sources d'informations et la dépénalisation des délits de presse, le pluralisme des courants de pensées et d'opinions, le respect des droits de l'homme, la sauvegarde de l'ordre public, la promotion de la culture nationale etc. Elle conserve les dispositions en vigueur en matière de liberté d'expression, garantissant, dans son article 17 : « *l'exercice des droits et des libertés individuels et collectifs, notamment les libertés de circulation, d'opinion, de religion, d'expression, d'association, de cortège et de manifestation* ». À ce propos, Denis SASSOU NGUESSO¹⁵⁸⁷ déclare aux journalistes que « *nous n'avons pas de prisonniers politiques, ici. Il n'y a pas un dirigeant politique qui est poursuivi parce qu'il a émis telle ou telle opinion. Il n'y a donc pas de délit d'opinion* ». Si le gouvernement s'est efforcé de mettre en place le cadre institutionnel et juridique d'exercice et d'encadrement de la profession de journaliste au Congo, il a tardé à parachever la publication des textes d'application. Dès la publication de la loi « IBOVI », un seul texte d'application avait été publié, sur l'accréditation des journalistes de la presse étrangère. « *Le secteur de l'audiovisuel relève du monopole exclusif du pouvoir. Les seules radios et télévisions privées*

¹⁵⁸³ Gabriel BOUZANDA, directeur de publication du *Nouvel Observateur*, rapport du séminaire-atelier sur la loi de la liberté de l'Information et de Communication, du 19 au 21 décembre 2002, Brazzaville, Institut Panos Paris, Union européenne et Cordaid, p. 1.

¹⁵⁸⁴ Gabriel BOUZANDA cite Bernard MACKIZA, président de l'OCM, dans le même rapport séminaire-atelier, p. 3.

¹⁵⁸⁵ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit, p. 6.

¹⁵⁸⁶ *Ibidem*, p. 112-113.

¹⁵⁸⁷ Déclaration au cours d'un petit déjeuner de presse, le 18 août 2003 à Brazzaville, in *La Semaine Africaine*, n° 2428, 21 août 2003, p. 3.

*qui ont été autorisées appartiennent aux partisans du pouvoir. Tous ceux qui n'en font pas partie sont priés d'attendre la publication du décret d'application. Aucune radio, aucune télévision privée indépendante n'existe au Congo »*¹⁵⁸⁸. Les journalistes et professionnels des médias¹⁵⁸⁹ considèrent que la loi « IBOVI », renferme plusieurs insuffisances et ambiguïtés juridiques. Sans ces textes d'application, la loi demeurerait silencieuse sur de nombreux aspects, qui ne favorisaient pas le développement de la presse Congolaise notamment :

- elle ne dit rien sur l'absorption de plusieurs journaux par un journal (consortium) ;
- pas un mot sur les modalités des désignations des membres du Conseil supérieur de la liberté de Communication issus des sociétés savantes ;
- un silence artistique est constaté aussi sur la répartition du produit collecté par le Conseil supérieur qui du reste a trop d'attributions pensent les professionnels. Il jouera le rôle de juge et d'exécutif (là où dans plusieurs pays on parle de commissions indépendantes) ;
- L'échelle de sanctions pour les fautes lourdes n'y est pas définie. L'existence d'un délit archaïque comme offense au chef de l'État ;
- La loi ne fait pas état des missions périlleuses, de la caricature, de l'Internet d'autres secteurs vitaux de l'information et de la communication ;
- Le maintien des réquisitions (art. 11), etc.

Cependant, le cadre juridique de la presse congolaise nécessite des améliorations, il reste à compléter et à parfaire, notamment dans la prise des textes d'application de la loi sur la liberté de la Communication. Jusqu'en 2006, environ une dizaine de textes relatifs à l'aide de l'État à la presse, à l'accès aux sources d'information, à la messagerie de presse, etc., étaient encore en cours d'élaboration¹⁵⁹⁰. De nos jours, le problème reste entier globalement, même si la grande majorité des textes d'application a été promulgué ; ils ne sont pas respectés dans la réalité. La presse privée ne bénéficie pas encore de l'aide publique de l'État vivement réclamée par les éditeurs par exemple. Pour favoriser la pratique d'un journalisme indépendant exercé avec professionnalisme, il est indispensable que de nombreux délits sur les entraves à la liberté de la presse soient levés, dans un pays où il existe encore des lois

¹⁵⁸⁸ Côme MANCKASSA, *La Semaine Africaine*, n° 2429, 28 août 2003, p. 4.

¹⁵⁸⁹ Gabriel BOUZANDA, rapport du séminaire-atelier, *op. cit.*, p. 2.

¹⁵⁹⁰ - Article 8 : sur l'aide publique à la presse indépendante ;
 - Article 58 : sur la mise en place d'un organe de justification de la diffusion ;
 - Article 92 : sur l'octroi de la carte d'identité de journaliste professionnel et honoraire ;
 - Article 94 : sur le droit à une rémunération de nature à garantir l'indépendance du journaliste ;
 - Article 95 : sur le droit de revendiquer le libre accès à toutes les sources d'informations et
 - Article 99 : sur la protection des sources d'information.

répressives sur la presse. Un cadre juridique approprié, des règles professionnelles d'éthique et de déontologie respectées, favorisent la consolidation de la démocratie. Les journalistes et les professionnels de l'information et de la communication, au terme du séminaire-atelier¹⁵⁹¹ sur la loi « IBOVI » arrivent aux conclusions suivantes :

« La loi étant perfectible, les séminaristes ont d'abord reconnu qu'il y avait, dans le nouveau texte, un bon nombre d'innovations remarquables (création des agences de sons, des messageries de presse, instauration des nouveaux concepts comme, journaliste indépendant, journaliste honoraire, protection du citoyen contre le mauvais usage de la liberté de la presse, abolition de la peine d'emprisonnement pour diffamation et propos tenus, droit et devoir de rectification...), ce qui constitue une avancée considérable dans un pays comme le Congo ».

La liberté de la presse est liée à la démocratie, mais malgré quelques progrès réalisés, elle n'est pas encore totalement installée au Congo. L'environnement politique, économique, social et culturel influent largement sur la liberté de la presse. Les passages de la loi coloniale sur la liberté de la presse, du 29 juillet 1881, à celles du 2 juillet 1996 et du 12 novembre 2001, n'ont pas fait obtenir plus de liberté aux acteurs médiatiques. Les deux dernières lois précitées comportent, par ailleurs, plus de restrictions que la loi coloniale. Les régimes de Pascal LISSOUBA et de Denis SASSOU NGUESSO ont limité la capacité d'action de la presse, des lois particulièrement répressives ont été adoptées. Les autorités politiques n'ont donc pas hésité à se servir, de façon parfois abusive, de ces dispositions restrictives devant la liberté trop affichée de certains organes de presse. Certes la liberté d'opinion, dans la presse écrite privée, est réelle dans la pratique ; nous pouvons le constater en lisant les divers journaux existants. Il arrive parfois que des journalistes soient recadrés par certaines « hautes autorités » politiques mais en aucun cas mis en prison pour leurs opinions, sauf pour des cas de délits de presse où plusieurs plaintes sont déposées devant les tribunaux. Les journalistes font parfois l'objet de chantages, d'intimidations, voire de menaces de suspension de leur accréditation (pour les journalistes des médias étrangers), lorsqu'ils s'expriment sur des sujets jugés sensibles par le pouvoir, notamment la gestion des revenus du pétrole, les groupes rebelles armés de l'opposition, les interventions critiques des leaders politiques de la diaspora congolaise, la mauvaise gouvernance, etc.

¹⁵⁹¹ Gabriel BOUZANDA, *ibidem*, op. cit., p. 2.

6.2. La liberté de la presse menacée

La liberté fondamentale que constitue la liberté d'information favorise l'expression et peut considérablement influencer la formation et la diffusion des courants de pensée. « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression* », proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Ce droit, poursuit le texte, implique celui « *de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ». La Constitution du 15 mars 1992 reconnaît le droit à l'information, à la liberté de la presse, aux droits individuels et fondamentaux sans lesquels la démocratie ne peut exister. L'article 27 de cette Constitution affirme que : « *Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par l'écrit et par l'image. La liberté de presse et la liberté d'information sont garanties. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent en toute indépendance, dans le respect de la loi* ».

Quand bien même la liberté de la presse était formellement garantie dans la Constitution du 15 mars 1992, l'on dénombre un nombre important de violations répétées de la liberté de presse retrouvée, qui entravent dans la réalité son application.

6.2.1. Des journalistes en sursis

Le régime de Pascal LISSOUBA en mal de légitimité politique n'hésite pas à menacer, interpellé, voire emprisonner les journalistes : « *Dès l'élection de Pascal LISSOUBA, les journaux proches de l'opposition ont subi un harcèlement judiciaire. Plusieurs procès de presse ont touché La Rue meurt, Le Forum et Le Gardien, tous proches de l'opposition. En juin 1995 et novembre 1996, deux directeurs de publication (Asie-Dominique de Marseille du Choc et Médard Gauhy de L'Alternative) ont été condamnés à de lourdes peines de prison pour diffamation et ont violemment dénoncé la "lutte juridique" contre la presse "indépendante"* »¹⁵⁹². Comme le constate Reporters Sans Frontières¹⁵⁹³, l'espace de liberté pour le pouvoir critique de la presse se rétrécit en Afrique, continent qui détient le plus grand nombre de journalistes emprisonnés, même s'il demeure des médias réellement indépendants

¹⁵⁹² Éric GAUVRIT, « Congo : L'épreuve des urnes », *op. cit.*, p. 313.

¹⁵⁹³ RSF, 5 mai 1999. Selon son rapport, 11 pays sont alors concernés par les entorses répétées à la liberté de la presse, notamment le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo Brazzaville, la Côte-d'Ivoire, la RDC, la Guinée, le Gabon, la Mauritanie, le Rwanda et le Togo.

dans quelques pays. Il est difficile, dans ces conditions, pour la presse privée qui se proclame « indépendante » d'exercer librement le métier de journaliste. Il faut reconnaître que certains journalistes ne font pas eux-mêmes bon usage de la liberté de la presse, de nombreux abus et dérapages sont générés par la pratique professionnelle elle-même. *La Semaine Africaine* accuse le gouvernement de Pascal LISSOUBA, de tenter de bâillonner la presse.

Dans l'exercice de leur métier, la marge de manœuvre des journalistes est très limitée. Toute critique ou dénonciation jugée inacceptable par les autorités est considérée comme un délit d'opinion. Plusieurs journalistes ont en fait les frais. Les méthodes du régime de Pascal LISSOUBA sont plus expéditives¹⁵⁹⁴. Les condamnations judiciaires et l'emprisonnement des journalistes étaient des pratiques courantes. « *Sous le régime de M. Pascal LISSOUBA, entre 1992 et 1997, alors que les textes de la loi affirmaient la liberté d'expression, celle-ci était limitée dans la pratique. On a assisté à une censure dans les médias d'État : la radio et la télévision nationales ont été abusivement utilisées par le pouvoir, violant ainsi la liberté de presse. Quant à la presse privée, elle a été victime de la rétention de l'information et de l'arrestation de journalistes* »¹⁵⁹⁵.

Marie-Soleil FRÈRE présente¹⁵⁹⁶, de manière détaillée, les multiples violences subies par les animateurs des médias. Elle signale qu'en juin 1993, Alain SHUNGU, collaborateur d'*Aujourd'hui*, titre privé proche du P.C.T., est enlevé par les sbires du pouvoir en place et emprisonné. En novembre 1993, quatre militaires tirent plusieurs rafales sur le domicile de Clément MASSENGO, ancien journaliste de la radio nationale, tuant son épouse et sa fille. Au moment des faits, il travaillait dans l'équipe rédactionnelle de *La Rumeur*. Il était soupçonné de diriger *Radio Alliance*, station de l'opposition créée en 1993. Dans la même journée, l'armée attaque à la roquette des bâtiments du quartier Bacongo, fief de l'opposition, visant à détruire le siège de la radio clandestine, tenu secret¹⁵⁹⁷. Les pressions concernent aussi les médias internationaux. En novembre 1993, Frédérique GENOT, correspondante de RFI, qui a couvert les affrontements interethniques, est expulsée de Brazzaville pour diffusion « d'informations mensongères »¹⁵⁹⁸. Dans la même année, Laurent BISSEY journaliste à *Radio-Congo* est assassiné au quartier Kinsoundi, au sud de Brazzaville, par des éléments de la milice « Ninjas » de Bernard KOLÉLAS car il était originaire d'une des régions qui

¹⁵⁹⁴ Reporters sans frontières, *Rapport 1994*, p. 137-139.

¹⁵⁹⁵ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 104.

¹⁵⁹⁶ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits*, op. cit., p. 194-195.

¹⁵⁹⁷ Reporters Sans Frontières, *Rapport 1994*, p. 137-139. cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 194.

¹⁵⁹⁸ *Ibidem*, p. 140-141. Cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits*, op. cit., p. 195.

constitue le vivier électoral du président Pascal LISSOUBA. En 1994, la ministre de la Communication, Albertine LIPOU MASSALA, qui accuse les médias étrangers d'être favorables à l'opposition exige aux journalistes congolais des médias officiels travaillant pour la presse étrangère de choisir « sans équivoque » leur camp, prétextant qu'« on ne peut pas servir deux maîtres à la fois »¹⁵⁹⁹. L'année suivante, les arrestations se multiplient et des expéditions punitives sont menées contre des marchands de journaux¹⁶⁰⁰. En mai 1994, Yves Roger YÉBÉKA, correspondant au Congo de la radio panafricaine gabonaise *Africa n°1* se rend à Oyo (lieu de la résidence secondaire de l'ancien président Denis SASSOU NGUESSO) pour l'interviewer ; il est interpellé par la police et gardé à vue pendant quarante-huit heures faute de n'avoir pas demandé d'autorisation aux autorités compétentes. Pour les mêmes raisons, plus tard, Marcel MALLET OBAMBA, journaliste à *Radio Congo* est aussi interpellé¹⁶⁰¹. Adrien WAYI, directeur du journal des *Échos*, fut arrêté le 2 octobre 1997 par la milice privée de Bernard KOLÉLAS : « *Il a subi la torture dans les geôles du quartier général comme eux-mêmes l'appelaient* »¹⁶⁰². Le cas le plus médiatisé est celui d'Asie Dominique de MARSEILLE directeur de publication du journal *Le Choc*, arrêté sur ordre du procureur de la République. Cet acte constitue un recul significatif de la liberté d'expression, avec en toile de fond, la tentation de museler la presse, autrement dit de porter une grave atteinte à la liberté d'informer. Quelques journalistes s'émeuvent de cette décision, mais les populations, principaux clients des médias, ne se sont pas pour autant manifestées publiquement. Il n'a pas été enregistré de plaintes aux appels au désordre, à la rébellion dont sont accusés les journalistes. C'est plutôt l'autorité répressive de l'État qui s'est exprimée. Les dirigeants se mettent à régenter de nouveau les médias en général, et beaucoup plus les médias officiels, car ils appartiennent à l'État. On peut constater, de manière générale, que les politiques congolais se satisfont de voir les journalistes croupir dans les prisons, pour des délits de presse. Beaucoup d'autres journalistes ont été victimes d'agressions physiques et morales : brutalité policières, coups et blessures volontaires, menaces, intimidations, procès,

¹⁵⁹⁹ Reporters sans frontières, *Rapport annuel 1995*, p. 117, cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 195.

¹⁶⁰⁰ Marc-Eric GRUENAI, « Congo: la fin d'une pseudo-démocratie », *Politique africaine*, n° 68, décembre 1997, p. 131, cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 194.

¹⁶⁰¹ « *Pendant cinq ans, la simple référence à l'ancien homme fort du pays pouvait attirer des ennuis. En 1994, deux journalistes de Radio Congo ont été détenus par la police pour avoir accordé une interview à Denis Sassou Nguesso. Ils ont été lâchés par leur hiérarchie qui a prétendu qu'ils étaient seuls à la base de cette initiative*¹⁶⁰¹. *Quelques semaines plus tard, une de leurs consœurs a subi des interrogatoires pour avoir mentionné le rôle joué par l'ancien Président dans la transition sud-africaine* », Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 192-193.

¹⁶⁰² *La Semaine Africaine* du 3 novembre 2005, p. 4.

emprisonnements, etc. « *La liberté d'expression a besoin d'être abondante et diversifiée dans autant d'aspects qu'il y a des préoccupations dans la société. Elle a besoin aussi d'être exercée par les citoyens eux-mêmes (hors des schémas de souveraineté de l'État) possédant l'outil audiovisuel (radios ou télévisions privées), respectueux des lois et règlements de la République, patriotes et véritables bâtisseurs du socle culturel où fusionneront les différentes tribalités composant la nation, soubassement de la naissance d'une unité nationale* »¹⁶⁰³.

À la sortie de la guerre de 1997, les professionnels des médias s'attendent à voir disparaître toutes les dispositions restrictives et répressives de l'ancien régime mais il n'en est rien. Marie-Soleil FRÈRE démontre¹⁶⁰⁴ que la situation des journalistes et professionnels des médias n'est guère meilleure sous la présidence de Denis SASSOU NGUESSO revenu au pouvoir, en 1997, par un coup de force. L'on est passé en réalité à une liberté contraignante de la presse à une autre plus contrôlée. Malgré quelques aménagements favorables à la pratique du journalisme, le cadre légal demeure marqué par une législation répressive. Dans le feu des hostilités, les actes violents se sont multipliés dans l'impunité la plus totale. En août 1998, Fabien Fortuné BITOUMBOU, journaliste à *Radio Liberté* et à l'hebdomadaire *Le Gardien*, est assassiné par des « Ninjas » à 150 km au sud de Brazzaville, dans la ville de Mindouli où il accompagnait le ministre des Mines et de l'Industrie. Ancien rédacteur en chef de *La Rue Meurt*, journal proche de Bernard KOLÉLAS, il avait rejoint les médias proches de Denis SASSOU NGUESSO suscitant, sans doute, la colère des « Ninjas ». En septembre 1998, les locaux de *La Rue Meurt* ont été saccagés par des « Cobras »¹⁶⁰⁵. Mais, les violences et les pressions n'ont pas, par ailleurs cessé, dans les années qui ont suivi. En mai 1999, Hervé KIMINOUMISSOU, correspondant de la radio d'*Africa n°1* pour l'Angola, est arrêté à l'aéroport de Pointe-Noire alors qu'il cherchait à se rendre à Cabinda. Il a été accusé d'espionnage parce que sa carte d'identité indiquait qu'il était né dans la région natale de l'ancien président Pascal LISSOUBA désormais en exil. En 2001, l'éditeur du journal *Le Flambeau*, Prince Richard N'SANA, est arrêté pour avoir publié un message de vœux de Pascal LISSOUBA dans lequel ce dernier appelait la population à « se mobiliser pour vaincre le dictateur »¹⁶⁰⁶. À sa sortie de prison, il abandonne le journalisme et devient un acteur politique proche du président Denis SASSOU NGUESSO. De février à la mi-juillet 1999,

¹⁶⁰³ Emmanuel NGOMBET, *La Semaine Africaine*, n° 2028, du 11 mai 1995, p. 5.

¹⁶⁰⁴ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 194-195.

¹⁶⁰⁵ Jean-Claude BONGOLO, interview, Brazzaville, septembre 2009.

¹⁶⁰⁶ Reporters sans frontières, *Rapport annuel 2002*, cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 194.

Africa n°1 a été interdite d'émission en FM à Brazzaville: il lui était reproché d'avoir donné de manière disproportionnée la parole aux opposants du régime dans une émission de libre antenne, « Le journal des auditeurs ». Le gouvernement de Denis SASSOU NGUESSO, dont la fille a épousé le président gabonais Omar BONGO, a exercé des pressions telles sur la radio panafricaine que trois journalistes d'*Africa n°1* qui ont la double nationalité (congolaise et gabonaise) ont été licenciés. La presse écrite privée ne cesse de dénoncer la répression. En s'appuyant sur les différents rapports annuels établis par Reporters Sans Frontières (RSF), au cours des décennies 1990 et 2000, l'on peut constater que cette répression existe réellement et qu'elle revêt plusieurs formes qui menacent sérieusement l'avenir des journaux. « *Aujourd'hui, la situation s'est améliorée, mais ces journalistes ne sont toujours pas libres* »¹⁶⁰⁷. Pourtant, à Windhoek (Namibie), avait été adoptée le 3 mai 1991, une déclaration en faveur d'une presse indépendante, pluraliste et libre en Afrique. C'est pourquoi, à l'initiative de l'UNESCO, le 3 mai de chaque année est proclamé, depuis 1992, par l'Assemblée générale des Nations Unies, Journée mondiale de la liberté de la presse. Elle traduit le désir de voir les journalistes faire leur travail librement, partout, sans être inquiétés. C'est l'occasion de sensibiliser l'opinion publique sur les innombrables violations de la liberté d'expression qui est un droit reconnu par la majorité des constitutions dans le monde. Les journalistes se mobilisent ce jour-là, pour condamner les gouvernements qui réduisent la presse au silence. Dans « *Ne pas se taire, ne pas mourir* » traduit le désir de voir les journalistes faire leur travail librement, partout, sans être inquiétés. *La Semaine Africaine* y lance une nouvelle fois un appel en faveur de la presse écrite en Afrique :

*« Trop de journaux se sont tus, après le vent démocratique qui a soufflé en Afrique, à cause du manque de moyens d'existence. Il est vrai qu'il faut se lever contre les gouvernements qui bâillonnent la presse. Mais une presse sans moyens d'existence, n'est-elle pas exposée à la mort ? Au Congo, le nombre de journaux qui ont disparu depuis la Conférence nationale explique bien les difficultés à faire vivre un journal dans ce pays. Ceux qui tentent de survivre, le font au prix de nombreux sacrifices »*¹⁶⁰⁸.

Il est incontestable que la liberté de la presse ne se décrète pas, sa conquête quotidienne par les journalistes est synonyme de bon exercice de la profession et de la bonne santé démocratique, quand celle-ci est respectée.

¹⁶⁰⁷ Marie-Soleil FRÈRE, *ibidem*, p. 193.

¹⁶⁰⁸ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine* n°2028, du 11 mai 1995, p. 5.

6.2.2. L'impossible autonomie des médias d'État

Après la proclamation du premier gouvernement du président Pascal LISSOUBA, l'on constate, peu à peu, dans les médias d'État, la reprise en main du politique sur la communication en général et sur le journalisme en particulier, donc sur l'information. Après s'être libérés du joug des différents régimes autoritaires, à peine sortie de l'ère de la pensée unique, les médias publics retombent dans les « griffes » du pouvoir de Pascal LISSOUBA. Les journalistes de la presse audiovisuelle d'État subissent de nombreuses pressions des gouvernants, sur le traitement de l'information. Les rédactions sont sous les ordres, les informations défavorables à l'action du gouvernement systématiquement censurées. Il y a très peu d'opinions contradictoires à la version officielle de l'information. Le fonctionnement des médias d'État est identique à celui de l'époque du monopartisme : la radio et la télévision nationales relativement libéralisées¹⁶⁰⁹, en 1991, sont à nouveau domestiquées peu de temps seulement après les vingt-sept ans de musellement de la parole par les régimes autoritaires à parti unique. Elles redeviennent des instruments de propagande¹⁶¹⁰, au service du gouvernement. L'embryon de liberté qui commençait à prendre forme se dissipe brutalement. Le pouvoir en place abuse, de manière illimitée, de ses prérogatives pour s'approprier les médias d'État, en faire sa propriété privée. Les journalistes des médias d'État se voient dans l'obligation d'endosser la veste de « griot » pour pratiquer leur métier loin des règles professionnelles bien définies. Les services de la radio et de la télévision d'État ne sont ni indépendants ni autonomes du point de vue de leur gestion et de leur politique éditoriale. « *Quels que soient leur courage et leur lucidité, ils sont sous la gouverne des pouvoirs publics qui leur dictent ce qu'ils doivent dire ou ne pas dire. Ils sont même soumis à un devoir de réserve : motus; bouche cousue. Toute incartade de leur part est sanctionnée par un "appel à d'autres fonctions", c'est-à-dire à l'ostracisme et à un chômage déguisé* »¹⁶¹¹. La personnalité du journaliste-fonctionnaire s'apparente encore une fois à celle du « griot »¹⁶¹², et ce, au mépris de la liberté d'expression et de celle de la presse qui commençait à se consolider. C'est le retour au journalisme laudatif. Les informations diffusées à la télévision nationale sont

¹⁶⁰⁹ Voir Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op.cit.*, p. 14-15.

¹⁶¹⁰ Cf. Jacques ELLUL, *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962.

¹⁶¹¹ Eugène SAMA, ancien directeur d'*Etumba* et de l'*Agence Congolaise d'Information*, in *La Semaine Africaine*, n° 2500, 6 janvier 2005, p. 16.

¹⁶¹² Cf. Marie-Soleil FRÈRE, « Le journaliste et le griot. Les traces de l'oralité dans la presse écrite africaine », *op. cit.*, p. 13-47. Voir David BARY, *Les moyens audio-visuels et la tradition orale dans la boucle du Niger*, Thèse de 3^{ème} cycle en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Paris II, 1975 ; WYNCHANK Anny, « Transition from an Oral to a Written Literature in Francophone West Africa », *African Studies Review*, vol. 44, n° 2, 1985, p. 189-195.

unilatérales, la contradiction, la critique et le débat contradictoire d'opinions et d'idées sont inexistantes. « *Le pouvoir abusant et jouissant de ses prérogatives illimitées, exerce des abus qui l'amène à faire des médias d'État (radio et télévision) ses otages ; sa propriété privée* »¹⁶¹³. Jean-Claude GAKOSSO résume bien la situation :

*« sur les médias d'État, des journalistes réfractaires à la nouvelle culture et aux usages du service public, paraissant fatalement voués à faire allégeance aux hommes politiques, les uns à ceux de la majorité, les autres à ceux de l'opposition. Peu volontaires dans l'acceptation du changement, ils reproduisent irrésistiblement les stéréotypes de la langue de bois, ses schémas réducteurs et sa sentence sectaire. Tout cela a actualisé la problématique de la reconversion culturelle non seulement des agents et des instruments, mais aussi de l'environnement existentiel même des médias »*¹⁶¹⁴.

Les médias d'État n'organisent pas en toute autonomie, des émissions de débats publics contradictoires entre citoyens et leaders d'opinion de sensibilités diverses. « *À travers de grandes émissions de débats sur des questions d'intérêt national, le pluralisme contribuerait à éclairer les consciences des citoyens, en vue de leur permettre de mieux juger ou mieux apprécier, de manière toute aussi libre qu'objective, les programmes politiques ou les programmes de développement qui leurs sont proposés* »¹⁶¹⁵. Quand l'opinion publique a eu accès à une plus grande liberté d'expression, tout retour en arrière est ressenti comme une frustration¹⁶¹⁶.

Certains journalistes soucieux d'exercer librement leur profession, refusant d'obéir aux ordres de la tutelle hiérarchique, souvent proches du pouvoir en place, sont écartés des postes à responsabilité, voire interdits d'antenne. « *Dès l'arrivée au pouvoir de Pascal Lissouba, des "purgés" ont touché la radio et la télévision nationales : des journalistes soupçonnés d'être demeurés proches de l'ancien président Sassou Nguesso ont été exclus. D'autres ont démissionné*¹⁶¹⁷ »¹⁶¹⁸. Les journalistes-fonctionnaires, soumis au devoir de réserve, ne peuvent librement critiquer la mal gouvernance des pouvoirs publics sans être sanctionnés :

¹⁶¹³ Eugène SAMA (ancien directeur d'Etumba et de l'Agence Congolaise d'Information), in *La Semaine Africaine*, n°2500, *op. cit.*, p. 16.

¹⁶¹⁴ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁶¹⁵ EKIAYE-ACKOLY WAMENE, vice-président du CSLC, interview, Brazzaville, 22 mai 2008.

¹⁶¹⁶ André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, *op. cit.*, p. 67.

¹⁶¹⁷ En novembre 1992, le directeur des informations, le rédacteur en chef et trois autres journalistes de *Radio Congo*, considérés comme proches du PCT, ont démissionné s'estimant dans l'impossibilité « d'exercer leurs fonctions suivant les règles déontologiques » (Reporters sans frontières, *Rapport 1993*, p. 109).

¹⁶¹⁸ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 192-193.

« Un journaliste, R. Louomat-Ekémy, a été traduit en conseil de discipline. La dernière diffusion de son émission "Club de la presse" n'avait pas plu à certains membres du gouvernement. L'émission a été suspendue, mais l'animateur a été traduit devant le conseil de discipline du ministère de la Communication et de la Culture démocratique à la suite d'une prise de bec avec la directrice de la Radio. Louomat-Ekémy a abandonné sa famille à Brazzaville pour se réfugier à Oyo, à la suite des menaces qu'il aurait reçues. Tout ceci a créé une certaine frustration chez les journalistes qui sont étiquetés comme proches de l'opposition. Comme quoi, la messe de réconciliation, malgré les bonnes intentions, ne semble avoir rien changé »¹⁶¹⁹.

Dans certains cas, les journalistes sont rétrogradés dans leurs fonctions. *La Semaine Africaine* estime que « le journaliste n'est pas un fonctionnaire comme les autres. Sa légitimité réside dans sa spécificité. Il n'est pas un griot, mais un témoin lucide, un regard qui interpelle. Quand un journaliste se soumet, c'est la dignité d'un peuple qui s'effondre »¹⁶²⁰. Les journalistes militants qui soutiennent volontairement le chef de l'État et son gouvernement pensent, avant tout, à leurs carrières professionnelles¹⁶²¹. Ils prennent facilement du galon et accèdent rapidement aux postes de responsabilité (directeurs, rédacteurs en chef, responsables de service, etc.).

Dans « *Radio-Congo soumise à une censure implacable* », Joachim MBANZA explique clairement les contraintes auxquelles sont confrontés ses collègues des médias d'État, notamment ceux de la radio officielle :

« Entre les instructions qui viennent d'en haut, et les crocs-en-jambe que les journalistes se posent entre eux par jalousie, la profession perd sa raison d'être, et réapparaît l'amateurisme qui pousse l'auditeur congolais à tourner le bouton sur Africa n°1 ou RFI. Beaucoup disent qu'ils ne sont plus libres, professionnellement et déontologiquement parlant. Mais, ils n'y peuvent rien. Le pouvoir tient la Radio d'une main de fer. Plus d'émissions de débat, plus de tribunes radio-télévisées et la censure bat son plein. Il n'y a plus de cohérence entre la direction de la Radio qui répercute les ordres, et les journalistes qui doivent suivre sans broncher. Cette situation arrange certains journalistes qui en profitent pour régler les comptes à des collègues : pour passer à l'antenne, il faut montrer patte blanche. Les animateurs titulaires ont été rangés au placard à l'exception de quelques-uns. Place aux animateurs stagiaires soigneusement choisis sur des critères autres que professionnels. Il arrive que le staff dirigeant établisse la hiérarchie des informations et surveille la présentation du journal. La plus grande place est consacrée aux informations "présidentielles et gouvernementales". (...) *Radio-Congo soumise à une censure implacable : certaines langues (méchantes ?) n'hésitent pas à décrire cette situation comme étant pire que pendant le monopartisme* »¹⁶²².

¹⁶¹⁹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2036, 13 juillet 1995, p. 4.

¹⁶²⁰ *La Semaine Africaine*, n° 1865-66, 1^{er}-15 novembre 1990, p. 7.

¹⁶²¹ Cf. Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion*, Paris, Galilée, 1991.

¹⁶²² Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine* n°2036, 13 juillet 1995, p. 4.

Les médias officiels, censés être des médias publics n'ont en réalité, aucun caractère de service public : « *La liberté d'expression reconnue par la Constitution de 1992 ne trouvait pas son application dans la presse audiovisuelle. La radio et la télévision solidement verrouillées par le régime devinrent appareils idéologiques d'État au sens le plus fort de la problématique althussérienne* »¹⁶²³. Ils ne servent pas les intérêts des citoyens. Les journalistes des médias officiels véhiculent et soutiennent plutôt, dans un cadre partisan, les opinions du pouvoir en place. Les partis politiques et les associations qui se présentent comme étant de l'opposition, sont interdits des ondes, leurs communiqués ou leurs activités sont simplement censurées. L'accès aux médias d'État est limité aux partis politiques et associations, proches de la majorité présidentielle. « *Le gouvernement contrôle les informations et les programmes des affaires courantes en censurant ce qui est perçu de façon négative et en refusant l'occasion d'apparaître à la télévision aux leaders de l'opposition quand ils le souhaitent. Le temps d'antenne est divisé entre le gouvernement et les partis d'opposition sur la base 75 % 25 % aussi bien pendant les périodes électorales qu'en dehors* »¹⁶²⁴. L'accès libre aux médias de tous les courants de pensée et d'opinions est un facteur capital en démocratie ; il constitue une revendication liée au multipartisme et au projet de loi sur la liberté de l'information et de la communication, pendant la conférence nationale. Pourtant, « *Le projet de loi sur la liberté de l'information et de la communication confirme la Radio-Télévision congolaise dans son statut de service public, avec les implications classiques que cela sous-entend : tutelle ministérielle, subvention gouvernementale, choix culturels, obligation de réserve impartialité, etc... Il consacre l'égalité d'accès à l'antenne des partis politiques (...). Innovation spectaculaire, le projet de loi brise le monopole de l'État sur la communication audiovisuelle* »¹⁶²⁵.

Les syndicats de base de la presse audiovisuelle officielle, dénoncent, à maintes reprises, la confiscation et le mépris de la liberté d'expression et d'accès aux médias, qui se traduisent par la censure systématique des activités des partis politiques d'opposition, en dehors de celles de U.P.A.D.S, parti du président Pascal LISSOUBA. « *Les journalistes écartés ont organisé des sit-in et des campagnes pour réclamer leur accès à l'antenne, mais leurs émissions ont été progressivement supprimées de la grille* »¹⁶²⁶. Ils affirment que « *les émissions politiques ont*

¹⁶²³ Gustave BIMBOU, « La presse et le pouvoir politique au Congo », *op. cit.*, p. 187.

¹⁶²⁴ André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, *op. cit.*, p. 201.

¹⁶²⁵ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁶²⁶ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, *op. cit.*, p. 192-193.

été suspendues verbalement, étouffant ainsi l'expression plurielle du débat démocratique. Ils ont ajouté que les différents journaux télévisés ou radiodiffusés ne reflètent pas l'esprit des conférences de rédaction opposées à un traitement partisan de l'information »¹⁶²⁷. C'est dans ce contexte que les journalistes de la Radiodiffusion congolaise « Radio-Congo », décident le 23 novembre 1992, de démissionner de leurs postes de responsabilité car « ils se trouvent dans l'impossibilité d'exercer librement leurs fonctions¹⁶²⁸ ». Le professionnalisme de certains acteurs de l'information et de la communication resurgit, bien qu'étant fonctionnaires, ils s'interrogent s'ils doivent au nom du devoir de réserve, obéir aux injonctions venant de la tutelle, sachant pertinemment que cette tutelle est détentrice de leur outil de production. En réalité, les journalistes de Radio-Congo se rendent bien compte que les véritables propriétaires des médias officiels ne sont pas les dirigeants politiques mais plutôt les citoyens. « En ce qui me concerne, j'avais un seul credo, ces politiques ont été mandatés par le peuple, in fine le propriétaire de la télévision, c'est le peuple. Je me suis donc donné une ligne de conduite, le premier service à rendre et celui auquel je dois obéir, c'est l'opinion publique. C'était alors des contradictions énormes avec les gouvernants qui disaient que quand on gère une télévision publique, on doit avoir le devoir de réserve »¹⁶²⁹, indique Michel MBOUNGOU.

Bernard MACKIZA s'étonne de cette régression de l'exercice de la liberté de la presse, dans les médias officiels, liberté difficilement obtenue, après le retour au multipartisme, « Nous pensions naïvement que l'information, après la Conférence nationale souveraine n'était plus une denrée hautement contrôlée. Nous ne pensions pas que sortie du monopartisme, la liberté d'expression pouvait encore être placée en résidence surveillée »¹⁶³⁰. À ce propos, Joachim MBANZA dans son article « Coupes sombres sur la liberté d'expression ? », dénonce le retour de la censure, de la domestication des journalistes, dans la presse audiovisuelle d'État. Il s'interroge sur les motivations réelles du gouvernement à maintenir des pressions politiques sur les médias officiels : « ce qui se passe dans l'audiovisuel public, traduit-il la volonté du parti actuel au pouvoir, de revenir à l'ordre ancien de l'autoritarisme, en faisant des coupes sombres sur la liberté d'expression ?¹⁶³¹ Force est de constater que quel que soit le régime au pouvoir, la volonté d'instrumentaliser la presse, de l'affaiblir ou de stigmatiser son pouvoir est

¹⁶²⁷ Bernard MACKIZA, *La Semaine Africaine*, n° 1935, du 26 novembre au 2 décembre 1992, p. 3

¹⁶²⁸ *Ibidem*.

¹⁶²⁹ Interview Michel MBOUNGOU, *op. cit.*

¹⁶³⁰ Bernard MACKIZA, *La Semaine Africaine*, n° 1935, du 26 novembre au 2 décembre 1992, p. 3.

¹⁶³¹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 1935, *op. cit.*, p. 5.

récurrente. Elle est plus manifeste dans les régimes totalitaires, quelle que soit l'idéologie prônée par les dirigeants politiques. Cela entraîne une faible participation de la presse dans le processus de développement. « *Lorsque la démocratie est pluraliste, cela veut dire qu'elle est libérale. La presse doit être indépendante du pouvoir, des gouvernements de rencontre. Du coup disparaît le ministère de l'Information qui n'a jamais été qu'un ministère de basses besognes. La fin du règne de la propagande révèle un peuple mûr pour sa liberté et son indépendance* »¹⁶³². Dans ce contexte contraignant, une épée de Damoclès est suspendue sur les journalistes qui ne sont pas à l'abri, d'interpellations, d'intimidations ou d'arrestations, dans le cadre de l'exercice de leur métier. C'est dans un cadre partisan que s'inscrit, la note de service du 23 juin 1993, du directeur général de la Radio et de la Télévision Congolaise, Joseph BITALA-BITEMO ; elle interdit la diffusion des informations et déclarations des partis politiques et associations de l'opposition sur les antennes nationales. Patrick Jocelyn GOMBET explique longuement l'état d'esprit qui prévalait à l'époque :

« Au niveau de la télévision pendant le régime du président LISSOUBA, les responsables nommés à la tête de la chaîne, acquis à sa cause ont mis en place une organisation qui excluait les journalistes désignés comme proches de l'opposition. Pour accéder dans l'enceinte de la télévision nationale par exemple, il fallait montrer "patte blanche", en ayant son nom inscrit sur la liste que détenaient les militaires du poste de sécurité, placés à l'entrée principal du bâtiment. Cette mesure n'était pas justifiée. La seule réponse qui nous était donnée par les militaires était que "ce sont des ordres que nous avons reçus", ils nous assuraient qu'ils n'avaient pas d'autres explications à nous donner. Il est vrai que certains journalistes ont affiché ouvertement leurs opinions sur leur appartenance politique aux partis de l'opposition, mais d'autres ont été victimes des suspicions qu'on leur prêtait de par leur origine ethnique ou régionale. Ils se sont donc tous vus rejetés par d'autres confrères, étant donné qu'ils étaient opposés politiquement. Cela a suscité beaucoup de haine entre collègues. Les journalistes qui étaient proches du président Pascal LISSOUBA disaient aux autres "c'est notre tour maintenant, mettez-vous de côté" »¹⁶³³.

L'activisme politique des dirigeants de la presse écrite et audiovisuelle d'État et les différentes restructurations fantaisistes opérées par ces derniers, n'ont pas encore sorti les journaux gouvernementaux, Radio et Télé-Congo du cadre médiocre, de l'immobilisme dans lequel ils évoluent. Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA constate que :

« La radiodiffusion et la télévision, au milieu de leurs querelles claniques, n'offrent pas un bon visage. Les tentatives de récupération et de manipulation des journalistes sont proportionnelles au besoin des forces politiques de se faire entendre sur les

¹⁶³² *La Semaine Africaine*, n° 1865-66, op. cit., p. 7.

¹⁶³³ Patrick Jocelyn GOMBET, journaliste à la presse présidentielle, interview, Brazzaville, 13 septembre 2009.

antennes. Les efforts d'amélioration des programmes demeurent insuffisants ; et cela s'explique en partie par la mise à l'écart de certains cadres dont l'apport professionnel n'était pas le moindre »¹⁶³⁴.

Face la difficile accessibilité des formations politiques de l'opposition dans les médias audiovisuels d'État, notamment à l'approche des élections, Joachim MBANZA, dans « *Mieux vaut le débat* » exhorte tous les acteurs politiques aux débats contradictoires pour édifier les citoyens sur leurs programmes :

« Les déclarations des formations politiques qui envahissent la presse sont autant de monologues qui ne permettent pas de faire jaillir la vérité par le jeu du débat contradictoire. Le ministre d'État peut disposer des tranches horaires de deux, trois heures et même plus à la radio et à la télévision nationales, ses adversaires politiques n'en ont pas autant, et tant que le débat n'est pas instauré, il n'y a plus que les militants et les sympathisants pour être convaincus »¹⁶³⁵.

Après la guerre de 1997, les pesanteurs politiques influencent une fois de plus le fonctionnement des médias d'État. « *Pour éviter les désagréments, nombre de médias ont opté pour la déférence vis-à-vis des puissants*¹⁶³⁶ », précise Marie-Soleil FRÈRE. Le débat politique dans les médias officiels, à quelques exceptions près, est tout, sauf contradictoire. Il est à charge contre l'opposition et vante les mérites du nouveau pouvoir, vainqueur de la guerre civile. Les journalistes ne sont pas sincères avec eux-mêmes, ils sont obligés d'utiliser un vocabulaire policé, enjolivé. Globalement, ce sont essentiellement des courtisans ; ils n'ont, semble-t-il, pas le choix, disent-ils¹⁶³⁷, pour vivre de leur métier et espérer faire carrière à des postes de responsabilité. Dans « *La censure réinstaurée dans les médias d'État* », *La Semaine Africaine* révèle que « *plusieurs informations de grand intérêt public sont interdites de diffusion dans les antennes des médias d'État (...) Seules, les informations relatives aux activités officielles des ministres sont, désormais, privilégiées dans les médias d'État. Est-ce le retour de la censure ?* » s'interroge-t-elle¹⁶³⁸.

La suspicion et la peur sont perceptibles sur les visages des journalistes que nous avons interviewés : leurs propos sont empreints de beaucoup de prudence surtout quand il est question d'apporter la critique à l'action gouvernementale ou aux actions des acteurs

¹⁶³⁴ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA interview, Brazzaville, 12 septembre 2009.

¹⁶³⁵ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2090, 10 octobre 1996, p. 1.

¹⁶³⁶ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

¹⁶³⁷ C'est ce qui ressort le plus souvent des entretiens que j'ai eu avec la grande majorité des journalistes congolais.

¹⁶³⁸ *La Semaine Africaine*, n° 2515, 21 avril 2005, p. 4.

politiques. Les journalistes manquent de solidarité dans leur corporation, pour défendre leurs intérêts, et relever les pressions et les tracasseries dont ils sont l'objet dans l'exercice de leur profession. Globalement, l'indépendance totale des journalistes dans l'exercice de leur métier reste un vœu pieux au Congo. « *En définitive quel que soit le régime, la volonté d'instrumentaliser la presse, de l'affaiblir ou de stigmatiser son pouvoir est récurrente* »¹⁶³⁹.

6.2.3. *L'Observateur* ou le harcèlement judiciaire

Gislin Simplicie ONGOUYA, éditeur de *L'Observateur* a été condamné le 2 juillet 2003, par le Tribunal de grande instance (TGI) de Brazzaville pour diffamation, suite à la publication d'un article intitulé « *Un groupe de 50 agents Anac porte plainte contre le D.g Tchicaya et le D.a.f Mbela*¹⁶⁴⁰ ». Dans un pays où la force prime sur le droit, c'est par la menace ou par la violence que les dirigeants cherchent à savoir « *qui a vendu la mèche* »¹⁶⁴¹. Le législateur a volontairement éludé la question de la nécessité impérieuse de garantir une plus grande protection de la vie privée des individus par rapport aux pouvoirs publics qui bénéficient d'un accès plus facile aux médias pour pouvoir se défendre. André-Jean TUDESQ et George WEDELL estimaient qu'« *il est difficile de museler la presse, une fois que les populations ont goûté à une certaine liberté d'expression* »¹⁶⁴². Le recours aux procès contre certains journalistes de la presse écrite privée est devenu un moyen, parmi tant d'autres, de vouloir les réduire au silence. Bien évidemment, les journalistes ne sont pas au-dessus de la loi : « *les médias privés doivent se soumettre au respect des principes démocratiques ; en cas de violation ils doivent être soumis à une justice rendue par une magistrature indépendante* »¹⁶⁴³. Mais lorsque les professionnels des médias constatent l'indifférence manifeste de la Justice sur tous les scandales de gestion publique au Congo, ils s'interrogent si sa promptitude à se pencher sur les plaintes en diffamation concernant certains articles de presse ne s'apparente-t-elle pas plutôt à un acharnement judiciaire ? Joachim MBANZA note à propos « *la presse, on la chérit, mais on la hait tout à la fois aussi. Avec elle, les hommes et les femmes qui la font. Les journalistes sont adulés, tout comme ils sont voués aux gémonies. Quelle sacrée vie que d'être, à chaque fois, balancé aux deux extrêmes* »¹⁶⁴⁴. *L'Observateur* est ainsi victime d'un acharnement judiciaire qui ne dit pas son nom ; la volonté politique de

¹⁶³⁹ Polydor-Edgar M.M. KABEYA, « *L'arbre-qui-parle* »..., *op. cit.*, p. 8.

¹⁶⁴⁰ *L'Observateur*, n° 190 du 19 février 2003.

¹⁶⁴¹ André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, *op. cit.*, p. 115.

¹⁶⁴² André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, *op. cit.*, p. 233.

¹⁶⁴³ *Ibidem*. p. 33.

¹⁶⁴⁴ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2308, 3 mai 2001, p. 1.

l'étouffer et de restreindre sa liberté d'expression, par des procédures légales, est manifeste. Joachim MBANZA renchérit : « *On dit aux journalistes de rapporter les faits tels qu'ils sont, d'être objectifs, de ne dire que la vérité. Hélas, les sages ont dit que toute vérité n'est pas bonne à dire. C'est le paradoxe ! Dire la vérité est donc, chaque jour, un défi à relever, car celle-ci, comme on le sait, n'arrange pas tout le monde* »¹⁶⁴⁵. Le jugement condamnant *L'Observateur* a été rendu en violation des lois de procédure, et notamment en l'absence du prévenu et de ses conseils, l'empêchant ainsi d'user des recours prévus par la loi. En vue de contrer une presse d'opposition, les gouvernements utilisent à la fois les procédures juridiques et l'influence économique¹⁶⁴⁶. « *S'il est admis que le journaliste est le modérateur de la société, celui-ci devrait aider le décideur politique à corriger son action et à être attentif aux attentes des populations. Par conséquent, d'où vient-il encore que l'on parle aujourd'hui de journaliste du pouvoir et de journaliste de l'opposition ? Tous ces concepts (...) sont simplement à proscrire de notre jargon professionnel* » commente *La Semaine Africaine*¹⁶⁴⁷. Les journaux dits « indépendants » sont parfois contraints de révéler leurs sources aux policiers ou aux juges d'instruction, dans le cas de certaines enquêtes. Comme le décrit André LINARD¹⁶⁴⁸ :

« *Les milieux judiciaires résistent parfois mal à la tentation d'exercer des pressions sur les journalistes pour les obliger à révéler leurs sources d'informations. Cela va des simples perquisitions aux menaces, en passant par la condamnation de journalistes pour complicité lorsqu'ils publient un document obtenu de façon illicite* ».

Pourtant, l'article 435 du code de procédure pénale accorde un délai de dix jours au condamné pour interjeter l'appel, à compter de la date du verdict. Cependant, *L'Observateur* ne reçoit officiellement, la notification de cette décision, que six mois après son prononcé¹⁶⁴⁹. Cette notification somme Gislin Simplicite ONGOUYA de « *verser, dans un délai de dix jours, quatre millions quatre cent vingt mille francs CFA, au titre de dommages et intérêts et frais de justice relatifs à la condamnation, en plus d'une amende d'un million. Faute de quoi, par contrainte, l'huissier procéderait à la saisie des biens meubles et immeubles du journal ou son directeur de publication* »¹⁶⁵⁰.

¹⁶⁴⁵ *Ibidem*.

¹⁶⁴⁶ André-Jean TUDSQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique*, *op. cit.*, p. 233.

¹⁶⁴⁷ Brice-Arsène MANKOU, *La Semaine Africaine*, n° 2107, 6 février 1997, p. 7.

¹⁶⁴⁸ André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, *op. cit.*, p. 115.

¹⁶⁴⁹ Christian MOUNZEO, président de la RPDH, in *La Semaine Africaine*, n° 2452, 12 février 2004, p. 4.

¹⁶⁵⁰ *Ibidem*.

N'étant pas organisés en entreprise de presse, la condamnation au paiement d'amendes très lourdes constitue des moyens officiels d'étranglement des journaux. La grande majorité des organes de presse n'est pas en mesure de disposer de ressources suffisantes pour s'en acquitter. La fragilité financière qui caractérise la presse congolaise, en général, reste le maillon faible sur lequel les pressions politiques et judiciaires, s'exercent régulièrement de manière forte, de sorte à réduire la liberté de la presse, voire la museler à court ou long terme. Bernard MACKIZA, président de la Fédération congolaise de la presse estime que « *L'absence d'une corporation organisée animée d'une passion pour le métier rendra encore longtemps la presse fragile (...) Tant que les politiques continueront à être les principaux bailleurs de fonds des journaux, il sera impossible d'avoir une presse responsable* »¹⁶⁵¹.

Les journalistes revendiquent une plus grande liberté dans l'exercice de leurs fonctions. Confrontés à la pauvreté et aux pesanteurs politiques et économiques, les titres manquent de solidarité, dans leur corporation, pour défendre leurs intérêts et rejeter les pressions et les tracasseries diverses dont ils sont l'objet dans l'exercice du métier. Dans d'autres professions, le secret professionnel est reconnu ; il devrait l'être aussi pour la presse¹⁶⁵². Face aux préjugés et autres obstacles, qui entravent la liberté d'expression et de la presse, les journalistes devraient s'unir davantage autour des syndicats, pour mieux défendre leur liberté d'expression. Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA souligne qu'

*« Au service du public, parfois allié du pouvoir, le journaliste est placé dans une situation ambiguë, voire périlleuse, qui l'amène à des choix peu faciles. Ni griot, ni simple voix de son maître, encore moins dénigreur ou oiseau de mauvais augure, le journaliste est un partenaire privilégié dans la tâche de construction nationale. Ce qui implique une presse indépendante, particulièrement dans l'optique démocratique. Car il est certain qu'une presse servile n'est utile à personne, ni aux détenteurs du pouvoir, ni aux administrés. Ce qui voudrait dire qu'il n'est pas impossible d'établir un rapport positif entre la liberté de la presse et le développement de la société. »*¹⁶⁵³

Au sujet d'une autre affaire judiciaire dans laquelle il est accusé, Gislin Simplicite ONGOUYA est appelé, de nouveau, à se présenter devant la justice, les 31 janvier et 2 février 2004. La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), ainsi que six responsables de cette entreprise, lancent contre *L'Observateur*, six citations directes à comparaître devant la première chambre correctionnelle du TGI de Brazzaville, pour diffamation et recel de

¹⁶⁵¹ Cité par Blanche NKOUKA, « la presse joue un jeu dangereux », in *Le Courrier*, magazine de la coopération au développement ACP-UE, n° 184, Janvier-Février 2001, p. 64.

¹⁶⁵² André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, op. cit., p. 116.

¹⁶⁵³ Guy-Noël SAM'OVHEY-PANQUIMA, interview, Brazzaville, 27 septembre 2009.

document : « *La S.n.p.c incrimine les articles "Arrêter le scandale à la S.n.p.c" et "La S.n.p.c a corrompu les parlementaires". Toutes ces plaintes sont assorties de demandes de paiement d'une somme de trois millions par requérant, pour dommages et intérêts et d'un franc symbolique* »¹⁶⁵⁴. Le président de l'organisation non gouvernementale la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), Christian MOUNZEO s'inquiète vivement de la menace qui pèse sur la liberté de la presse au Congo. Il dénonce le harcèlement judiciaire dont font l'objet *L'Observateur* et son directeur de publication qui « *risque de priver l'opinion publique nationale et internationale d'un journal indépendant qui participe efficacement, et entretient le jeu démocratique dans un contexte où seul, le discours officiel a force de loi* »¹⁶⁵⁵. Les procédures engagées contre *L'Observateur*, qui se veut libre et indépendant, représentent des méthodes légales utilisées, pour le réduire au silence¹⁶⁵⁶. Ne perdant pas de vue que la presse congolaise en général, est fragile, notamment sur le plan financier. N'étant pas organisés en entreprise de presse faute de ressources matérielles et financières conséquentes, les organes de presse ne peuvent payer des amendes aussi lourdes. Il apparaît donc clairement que cette pratique courante constitue l'un des moyens officiels d'étranglement de la presse. Cette décision cache le but inavoué des pouvoirs publics de voir disparaître un organe de presse très critique à leur égard. Jean-Claude GAKOSSO constate :

*« Politique, justice et médias, voilà le triptyque de l'imbroglio Congolais. La justice n'est pas encore un pouvoir. Elle n'a pas les moyens de son indépendance et est incapable du libre arbitre. Le juge demeure un personnage dont la légitimité est contestée, dont l'histoire n'a pas nourri une tradition d'indépendance et dont le personnel n'a recueilli au feu de l'action de la société civile aucune autorité préalable à son investiture »*¹⁶⁵⁷.

Au-delà, pourquoi au lieu de recourir à la justice, les plaignants n'ont-ils pas fait usage de la procédure du droit de réponse ou de rectification, afin d'éclairer l'opinion publique, sur les allégations dont ils se disent victimes, de la part du journal *L'Observateur* ? Nous estimons que ces droits sont méconnus par la grande majorité des Congolais.

¹⁶⁵⁴ Christian MOUNZEO, président de la RPDH, cite le numéro 230 du 19 novembre 2003, in *La Semaine Africaine*, n° 2452, 12 février 2004, p. 4.

¹⁶⁵⁵ Christian MOUNZEO, président de la RPDH, in *La Semaine Africaine*, n° 2452, *op. cit.*, p. 4.

¹⁶⁵⁶ Reporters Sans Frontières dénonce « *un acharnement judiciaire qui risque de contraindre L'Observateur à fermer (...) Ni M. ONGOUYA, ni son journal n'ont les moyens de payer un tel montant dans un délai aussi restreint. Si, en plus, la justice donne raison aux plaignants dans les six autres affaires, il est évident que l'hebdomadaire devra fermer. Nous demandons aux juges en charge du dossier de ne pas prendre de sanction disproportionnée et de traiter les plaintes de manière objective et indépendante* », Reporters Sans Frontières, 14 février 2004.

¹⁶⁵⁷ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise*, *op. cit.*, p. 46-47.

Certes, la libéralisation de l'espace médiatique au Congo a entraîné de nombreuses atteintes à la liberté de la presse, mais la Justice congolaise n'est pas exempte de reproches, de partialité. Comme le remarque Jean-Claude GAKOSSO « *l'intérêt des hommes de plume est intimement lié à la reconsidération sociale des hommes en toge* »¹⁶⁵⁸.

Dans « *Un journaliste condamné, le jour de la liberté de la presse !* »¹⁶⁵⁹, Joachim MBANZA ne décolère pas, sur le jour choisi par la Justice congolaise, pour rendre son verdict dans le procès de Gislin Simplicite ONGOUYA et de *L'Observateur* :

*« C'est le jour où le monde entier célèbre la Journée internationale de la liberté de presse, que le Tribunal de grande instance de Brazzaville a choisi pour rendre son verdict dans le procès de "L'Observateur", en condamnant son directeur de publication, Gislin Simplicite ONGOUYA, à une forte amende de un million trois cents mille francs Cfa. (...) ce n'est pas seulement le directeur de publication de l'hebdomadaire satirique « L'Observateur » que la Justice congolaise a voulu punir, mais elle a aussi et surtout voulu faire passer un message à la presse nationale, qu'au Congo, sa liberté sera ainsi traitée »*¹⁶⁶⁰.

Dans cette tribune enflammée, l'éditorialiste fait aussi à sa manière et avec lucidité le procès des hommes politiques congolais, en recensant quelques dérapages dans la gestion de la chose publique de ces politiciens qui demeurent, la plupart du temps, impunis :

*« Si depuis le retour à la démocratie, la presse ne trouve jamais grâce devant notre justice, -du régime LISSOUBA à aujourd'hui, tous les journalistes traînés devant les tribunaux Congolais par les hommes politiques ou ceux qui leur sont proches, ont toujours été condamnés-, y a-t-il vraiment à s'en étonner ? Dans la gestion publique, il n'y a rien à reprocher aux hommes politiques, aux hauts fonctionnaires, mais plutôt aux journalistes qui écrivent ou diffusent des informations non fondées. Bien sûr, notre presse n'est pas exempte de reproches et elle ne prétend pas être au-dessus des lois de la République. Mais, cette facilité à condamner les journalistes sans leur reconnaître même des circonstances atténuantes pour les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent, prouve qu'il y a une certaine volonté de ne jamais laisser la presse vraiment libre dans le pays. Mais, a-t-on pensé un instant ce que serait notre démocratie sans cette jeune presse indépendante ? Elle serait, tout simplement, une démocratie insipide. Et ce ne sont pas les programmes monocolores de la presse d'État qui feraient vraiment vivre notre démocratie. Le droit d'informer et le droit d'être informé se présentent, aujourd'hui, au Congo, comme un exercice périlleux pour une presse dont les acteurs peuvent, à tout instant, être présentés devant les tribunaux qui ne verront rien d'autre que les condamner »*¹⁶⁶¹.

¹⁶⁵⁸ Jean-Claude GAKOSSO, *ibidem*, p. 47.

¹⁶⁵⁹ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2466, 13 mai 2004, p. 1.

¹⁶⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁶⁶¹ *Ibidem*.

Les journalistes qui dénoncent la corruption et distribuent des publications non-reconnues (assimilées à des tracts), sont régulièrement inculpés. Pour justifier leurs décisions, les hommes politiques tentent, à chaque occasion, d'accréditer des thèses fondées sur la lutte contre les écrits mensongers ou tendancieux, la prévention des révoltes, etc.¹⁶⁶² Mais, à la différence de *La Semaine africaine*, beaucoup de titres relèvent plus de la presse partisane (liés plus ou moins directement et ouvertement à un parti) et à scandale ou à rumeur, ce qui permet aussi aux pouvoirs de poursuivre en justice et de réprimer journalistes et éditeurs¹⁶⁶³. Cependant, la crainte des professionnels des médias, face à la répression systématique des pouvoirs autoritaires est le risque de voir réduire la liberté de la presse sous prétexte de déontologie. Selon Joachim MBANZA « *Si la Justice congolaise était exemplaire, si les hommes qui disent le droit le disent dans l'équité, dans la liberté de leur conscience, notre démocratie aurait connu des avancées significatives et peut-être les reculs sanglants dont le pays est victime ne seraient jamais réalité. Je reconnais que notre presse n'est pas exemplaire, mais elle paye sa liberté au prix des condamnations des journalistes* »¹⁶⁶⁴.

La liberté de presse se trouve placée sous la menace de l'arbitraire des autorités de législation, d'exécution ou de justice : « *Métier périlleux, dangereux, les journalistes ne sont pas les héros qui vont changer la face du monde, ils contribuent au développement, à la compréhension des problèmes posés dans la société. Les entraves à la liberté sont telles, qu'élever sa voix pour revendiquer un droit est devenu un acte d'héroïsme : d'aucuns ont pris le pari de se taire à jamais* »¹⁶⁶⁵. Ce constat est beaucoup plus parlant lorsque nous nous imprégnons de la situation professionnelle alarmante de nombreux journalistes dans certains pays africains.

6.2.4. Les journalistes africains en danger

À l'image du Congo, plusieurs pays africains adoptent également des législations répressives, mais sous la pression groupée des journalistes, de la solidarité des organisations nationales et internationales des droits de l'homme, d'associations professionnelles de journalistes du Nord (*Reporters Sans Frontières, Fédération internationale des journalistes, Institut international de la presse, Index of Censorship, Fédération internationale des éditeurs de presse*, etc.), ils se voient contraints de les assouplir. Selon les régimes en place et

¹⁶⁶² Cikuru BATUMIKE, *Presse écrite africaine d'Europe francophone*°: *Choix d'exil, défis, échecs et succès*, Éd. des écrivains, Paris, 2000, p. 31.

¹⁶⁶³ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶⁶⁴ Joachim MBANZA, *La Semaine Africaine*, n° 2466, 13 mai 2004, p. 1.

¹⁶⁶⁵ Cikuru BATUMIKE, *Presse écrite africaine d'Europe francophone*, *op. cit.*, p. 30.

suivant le climat politique ambiant de chaque pays, quelques concessions ont été faites, non sans dommages, au prix de nombreux dérapages, pour le triomphe de la liberté de la presse. C'est le cas notamment, en dehors du Congo, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, du Niger, de la RDC, de la Côte d'Ivoire, du Togo, etc.

Au Cameroun, l'affaire « Pius NJAWE » a longtemps défrayé la chronique. Le directeur du *Messenger* est incarcéré en 1998, pour avoir évoqué un malaise cardiaque du président Paul Biya. Il est condamné à un an de prison ferme, pour propagation de fausses nouvelles. Suite à une longue campagne de protestation et de mobilisation nationale et internationale, il est libéré dix mois plus tard, en ayant bénéficié d'une grâce présidentielle.

Autre exemple, l'accident de Norbert ZONGO, directeur du journal privé burkinabè *L'Indépendant*, survenu le 13 décembre 1998, alors qu'il enquêtait sur les conditions mystérieuses du décès du chauffeur du frère du président, François COMPAORE, est attribué aux proches du président. Sa mort suscite une levée de boucliers sans précédent avec des manifestations monstres jamais organisées auparavant qui ont lieu sur l'ensemble du territoire.

Ailleurs en Afrique, plusieurs assassinats de journalistes sont à déplorer¹⁶⁶⁶, notamment ceux de Deyda HYDARA (Gambie, le 16 décembre 2004), BAPUWA MUAMBA (RDC, 7 juillet 2006), Franck KANGUNDU (RDC, 3 novembre 2005), Henri YANSANNEH (Sierra Leone, 28 juillet 2005), Duniya Muhyadin NUR (Somalie, 6 juin 2005). Les enquêtes piétinent, les présumés commanditaires ou accusés sont toujours en liberté, les arrestations et les procès sont attendus. Le Bureau Afrique de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), les associations de journalistes, les organisations des droits de l'homme nationales et internationales, etc., continuent de condamner ces meurtres et interpellent avec insistance, les différents gouvernements concernés pour qu'ils puissent mener des investigations crédibles et indépendantes, afin que les coupables soient traduits en justice.

Exposés de façon récurrente aux risques du métier¹⁶⁶⁷, les journalistes africains sont souvent victimes de procès, de saisie des publications, de vols, de destructions de matériels, d'agressions, d'intimidations, d'assassinats, etc. Le Nigéria par exemple, se distinguait par la férocité des relations qu'entretenaient les journalistes et la dictature militaire des années 1990 : « *le régime de Sani Abacha a mené en quelques années (1993-1998) un combat inouï contre les journalistes, victimes d'attentats, poussés à l'exil ou emprisonnés. À la mort*

¹⁶⁶⁶ Fédération Internationale des Journalistes (FIJ)-Bureau Afrique.

¹⁶⁶⁷ Nous renvoyons à l'ouvrage de Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », *op. cit.*

d'Abacha, 21 journalistes étaient détenus, dont Christine Anyanwu, rédactrice en chef du Sunday Magazine, condamnée à la prison à vie. »¹⁶⁶⁸. Selon le rapport de Reporter Sans Frontières, plus de 180 journalistes ont été interpellés en fin 2003. Les cas d'emprisonnement suite à des procès sont rapportés en Angola, au Zimbabwe, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, etc. Des journalistes ont également trouvé la mort dans l'exercice de leur métier en RDC¹⁶⁶⁹, en Côte d'Ivoire, en Angola, en Algérie, en Érythrée et au Liberia. L'écho de ces affaires est calamiteux pour l'image de ces pays. Ce qui pousse leurs dirigeants à desserrer peu à peu, l'étoupe de la répression. En 2011, RSF évoquait :

« une "Afrique à deux vitesses"¹⁶⁷⁰, avec des pays en tête de classement (un certain nombre précédant même la France classée seulement 38^e en 2011) : le Cap-Vert (9^e), la Namibie (21^e), le Mali (25^e), le Niger (29^e), le Ghana (41^e) et l'Afrique du Sud (42^e). À l'opposé, d'autres stagnent en queue de peloton : l'Érythrée (179^e et dernier pays du monde), le Soudan (170^e), l'Égypte (166^e), la Somalie (164^e) et la Guinée Équatoriale (161^e). En 2011, les combats ont fait de la Côte d'Ivoire et de la Somalie les États africains les plus dangereux pour la profession, alors que les printemps arabes créaient aussi des conditions incertaines en Égypte et en Libye »¹⁶⁷¹.

Dans son rapport 2013, RSF constate que l'Afrique de l'Est stagne dans les profondeurs du classement et que des pays enregistrent des chutes vertigineuses tels que le Mali¹⁶⁷² (99^{ème}, -74) et la Tanzanie (70^{ème}, -36) :

« Le putsch militaire du 22 mars à Bamako et la prise du nord du pays par les indépendantistes Touaregs et des groupes islamistes armés ont exposé les médias du nord du pays à la censure et aux exactions. La Tanzanie (70^{ème}, -36) perd plus de trente places. En l'espace de quatre mois, un journaliste a été tué alors qu'il couvrait une manifestation et un autre a été retrouvé mort, manifestement assassiné (...) la Somalie (175^{ème}, -11) sombre dans les tréfonds du classement. (...) l'Érythrée (179^{ème}, 0) continue d'être une prison à ciel ouvert pour sa population. Des journalistes y meurent en détention. (...) Si les troubles observés au cours du mois de janvier 2013 en République centrafricaine (65^{ème}, -3) ne compteront que dans la prochaine édition du classement, la situation de la liberté de la presse se précarise et fait craindre le pire »¹⁶⁷³.

¹⁶⁶⁸ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 48.

¹⁶⁶⁹ « De 2005 à 2011, des journalistes congolais ont été victimes d'atteintes nombreuses répertoriées dans des catégories classiques (8 assassinats, 59 incarcérations, 189 interpellations, 102 agressions) », Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », op. cit.

¹⁶⁷⁰ RSF, « Liberté de la presse. L'Afrique à deux vitesses », <http://fr.rsf.org/afrique-xxve-sommet-afrique-france-liberte-28-05-2010,37581.html>. Cité par Marie-Soleil FRÈRE, *ibidem*.

¹⁶⁷¹ Marie-Soleil FRÈRE, *ibidem*.

¹⁶⁷² Le coup d'État militaire en 2012 a fortement contribué à un climat tendu. De nombreux journalistes ont été agressés dans la capitale. Les médias publics sont contrôlés par l'armée.

¹⁶⁷³ RSF, « L'Afrique de l'Est stagne dans les profondeurs du classement, le Mali dégringole », <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2013,1054.html> (consulté le 17 mars 2013).

En dehors des situations d'extrême dégradation politique dans certains pays, quelques progrès sont à signaler, dans l'évolution de la liberté de la presse en Afrique francophone. Pour échapper aux procédures de garde à vue, aux détentions abusives et aux peines lourdes d'emprisonnement, les journalistes se sont battus courageusement, pour obtenir la dépenalisation des délits de presse. La liberté de la presse ne sera jamais acquise intégralement, tant que les dispositions répressives seront maintenues dans les lois sur la presse. La liberté de la presse ne se limite pas uniquement aux rapports harmonieux que devraient entretenir les professionnels des médias, les pouvoirs publics et le public, mais elle représente aussi l'ensemble des conditions qui favorisent l'exercice du métier d'informer, de conscientiser et de distraire. Il ne peut y avoir de liberté de la presse lorsque les journalistes travaillent dans un environnement gangrené par la corruption, ne peuvent vivre de leur métier (précaire et peu rémunéré) et sont régulièrement menacés de sanctions judiciaires, de violences physiques ou de mort quand ils exercent, dans le plus grand respect des règles déontologiques, en toute honnêteté leur profession. Cikuru BATUMIKE constate : « *La liberté d'expression, reconnue par les législations nationales africaines – que renforcent des dispositions internationales – est encore fragile en Afrique. Non pas à cause de l'insuffisance du corpus des lois, mais à la suite du non-respect des normes existantes et des pratiques restrictives qui leur sont infligées régulièrement. En effet, les voies de cette liberté sont, depuis de longues années, parsemées d'embûches* »¹⁶⁷⁴.

Pour tenter de pallier aux dérapages des médias, plusieurs pays africains ont créé, dans l'élan de la libéralisation politique, des instances de régulation des médias. Ces organismes sont calqués sur le modèle de régulation de l'espace audiovisuel des pays du Nord.

6.3. L'instance de régulation administrative : CSLC

Créée pour la première fois au Bénin, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) est installée en 1994. Indépendante de la tutelle gouvernementale, elle se doit d'exercer un contrôle sur la communication. L'effet boule de neige du cas béninois ne tarde pas à se propager. Le Bénin et le Burkina-Faso font figure de bons élèves en matière de régulation, en Afrique.

L'expérience congolaise en matière de régulation des médias est plutôt récente. « *Il n'y a pas de démocratie sans liberté de la communication et de la presse. Et cette liberté n'existe pas*

¹⁶⁷⁴ Cikuru BATUMIKE, *Presse écrite africaine d'Europe francophone...*, op. cit., p. 27.

*sans régulation. (...) Seul un organe public indépendant comme une instance de régulation permet de faire face à cette situation »*¹⁶⁷⁵ note PANOS.

Le premier organe de régulation des médias congolais, le Conseil Supérieur de l'Information et de la Communication (CSIC) est créée par la loi n° 22-94 du 10 août 1994. La régulation recouvre les accès et le contrôle de la communication dans les secteurs de l'audiovisuel et de la presse écrite, au contenu de leurs programmes et de leurs articles. Elle comble le vide législatif en la matière telle que l'avait recommandé la Conférence nationale. Les états généraux de la presse congolaise en 1992 ont institué un organe constitutionnel dont le rôle principal est de veiller au respect de la loi et des règles déontologiques, de garantir la liberté d'information de presse et l'expression pluraliste de l'opinion publique. Le CSIC devait alors réguler les rapports de communication entre les pouvoirs publics, les organes de presse et ses consommateurs ; il donne également des avis techniques, des recommandations sur les questions relatives au secteur de l'information et de la communication et règle les conflits touchant à l'exercice de la liberté d'expression. Le CSIC détient enfin un pouvoir décisif dans l'attribution des fréquences radiophoniques et télévisuelles¹⁶⁷⁶. La mise sur pied de cette institution réduisait les prérogatives du ministère de l'Information. Composé de 11 membres, le CSIC n'a existé que le temps de la prestation de serment de ses membres, en avril 1997. Il n'a pas eu le temps de fonctionner, car les textes organisationnels n'étaient pas encore parachevés, quand éclata la guerre civile du 5 juin 1997.

De 1997 à 2002, nous l'avons vu, le Congo ne dispose pas d'organe de régulation des médias, nécessaire dans la gestion législative et réglementaire du paysage médiatique. Sans régulateur, on bascule dans les abus de droit, la loi du plus fort, la logique du profit, les médias étant une arme et une affaire¹⁶⁷⁷. Le 20 janvier 2002, le Congo se dote d'une nouvelle Constitution qui fixe les formes d'organisation et les règles de fonctionnement de l'État. La constitution proclame le droit à l'information et à la libre expression. Elle reconnaît dans son article 19 :

« Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou tout autre moyen de communication. La liberté de l'information et de la communication est garantie. La censure est prohibée. L'accès aux sources d'information est libre. Tout citoyen a droit à l'information et à la communication. Les activités relatives à ces domaines s'exercent dans le respect de la loi ».

¹⁶⁷⁵ PANOS, *Afrique centrale°: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 21, in Hervé BOURGES, Interview à l'occasion de la première conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique à Libreville en juin 1998, *L'Autre Afrique*, du 17 au 23 juin 1998.

¹⁶⁷⁶ Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise...*, op. cit., p. 27.

¹⁶⁷⁷ Interview Jacques BANANGANDZALA, président du CSLC, Brazzaville, 14 septembre 2009.

Pour s'assurer du droit à l'information des Congolais, la Constitution institue dans son article 161, un organe de régulation, le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC). Il est chargé de réguler les médias et de veiller au bon exercice de la liberté de l'information et de la communication. Pour accomplir ses missions, le CSLC s'appuie sur la Constitution et sur les lois suivantes :

- loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication¹⁶⁷⁸ (voir Annexe 2) ;
- loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public¹⁶⁷⁹ (voir Annexe 3) ;
- loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du CSLC ;
- loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale modifiée par la loi n°5-2007 du 25 mai 2005.

Ces différentes lois sont appuyées par un Code de la presse, la Charte des professionnels de l'information et de la communication, issue des états généraux de l'information tenus à Brazzaville du 20 avril au 12 mai 1992. La loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001 est désormais le cadre juridique qui régule les métiers de l'information et de la communication. Elle institue un Conseil Supérieur de la Liberté de l'Information et de la Communication (CSLC), l'organe de régulation des médias. Ses membres ne pourront plus exercer dans les organes de presse. La mise en place de cette institution, conformément à la Constitution du 20 janvier 2002, devait permettre aux médias officiels de cesser d'être les instruments de la propagande de tout régime au pouvoir. Mais dans la réalité, comme le constate Marie-Soleil FRÈRE, la loi de 1996, alors toujours en vigueur, soumet les journalistes des médias publics « *au devoir de loyauté* » envers le gouvernement :

« La censure a changé de camp, mais reste présente. "Des courants entiers de l'opinion publique ne peuvent s'exprimer que rarement dans les médias

¹⁶⁷⁸ La loi n° 8 – 2001 du 12 novembre 2001 établit le régime juridique applicable à tous les moyens d'information et de communication. L'article 4 prévoit le libre accès à l'information et l'interdiction de la censure. Elle institue le Conseil supérieur de la liberté de communication qui est chargé de réglementer, de contrôler les activités des médias et de sanctionner les infractions aux règles en vigueur aussi bien en dehors de la campagne électorale, que pendant celle-ci.

¹⁶⁷⁹ La loi du 31 décembre 2001 définit les règles régissant l'audiovisuel en période électorale. Le cadre général des dispositions sanctionne le principe de l'égalité de traitement des candidats, tant dans leur campagne officielle que dans l'information offerte par les chaînes de l'audiovisuel public.

audiovisuels¹⁶⁸⁰. Ce sont à présent les allusions à l'ancien président Lissouba qui sont devenues inconsiderées. En mai 1999, un journaliste de la télévision nationale congolaise, Maurice Lemaire, était arrêté et accusé d'avoir transmis des documents à des proches de Pascal Lissouba, alors en exil »¹⁶⁸¹.

Le CSLC se doit d'engager des réformes profondes pour installer les structures viables d'un service public répondant aux attentes de tous les citoyens. En effet, les médias publics, dans une république démocratique et pluripartiste, ne sont pas au service du gouvernement ou du parti au pouvoir, mais des citoyens. Cheick Tidiane DIEYE indique que « par rapport à l'idéal démocratique, il y aura toujours des efforts à faire pour assurer et garantir sur des fondements beaucoup plus solides la liberté d'expression et la démocratisation des médias d'État »¹⁶⁸². Le CSLC est appelé à mieux encadrer, à protéger la liberté de la presse et l'émergence d'un secteur médiatique privé plus ou moins dynamique. « Les médias d'État qui diffusent légitimement les informations des gouvernants doivent aussi permettre leur accès aux autres forces politiques ou sociales ; les médias privés doivent se soumettre au respect des principes démocratiques »¹⁶⁸³. Le champ d'application et les domaines de compétences du CSLC lui confèrent la double mission de prévenir les délits de presse par la formation, l'éducation et de sanctionner les médias lorsque malgré tout, ils se rendent coupables de délits de presse. Il élabore et adresse au président de la République, à l'Assemblée, au Sénat et à la Cour Suprême, un rapport annuel d'activités sur l'état de la liberté de la presse au Congo, suivant les articles 161 et 162 de la Constitution du Congo du 20 janvier 2002 et l'article 23 de la loi organique n°4-2003 du 18 janvier 2003. Cependant, dépourvus de moyens matériels, le CSLC ne dispose pas de siège il occupe provisoirement un local au palais du Parlement. Sur le plan juridique, on peut admettre que le CSLC a les moyens d'exercer son action. Cependant, le manque de textes d'application des différentes lois n'est pas de nature à favoriser leur pleine application. Cependant, le premier mérite de cette instance est d'exister et d'être le signe d'une avancée démocratique¹⁶⁸⁴. Mais il présente de nombreuses failles qu'il est impératif d'améliorer. Selon Jacques BANANGANDZALA, Président du CSLC, l'organe de régulation des médias est :

¹⁶⁸⁰ Reporters sans frontières, *Rapport 2000*, cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...*, op. cit., p. 193.

¹⁶⁸¹ Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits...* op. cit., p. 193.

¹⁶⁸² Cheick Tidiane DIEYE, Conseiller du Ministre de la Communication et de l'Information (Sénégal), in *Presse francophone d'Afrique...*, op. cit., p. 183.

¹⁶⁸³ André-Jean TUDESQ, George WEDELL, *Télévision et démocratie en Afrique...*, op. cit., p. 33.

¹⁶⁸⁴ PANOS, *Afrique centrale: Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 21.

*« une institution administrative indépendante. Elle est dite administrative parce qu'elle ne dépend pas de l'ordre judiciaire ni redevable des actes qu'elle pose devant le pouvoir législatif ou devant le pouvoir exécutif. Elle est dite indépendante du fait, qu'elle n'est liée au gouvernement et à son administration, ni aux opérateurs du marché. C'est au milieu d'un triangle formé par le pouvoir politique, le pouvoir économique et les citoyens que doit s'inscrire son indépendance. Cette indépendance est la garantie essentielle de sa crédibilité »*¹⁶⁸⁵.

Contrairement à cette définition théorique, dans la pratique, la mise en œuvre de la régulation reste très approximative, son emprise sur les médias publics est quasiment inexistante, son indépendance réelle du pouvoir politique est douteuse¹⁶⁸⁶. En effet, son indépendance ne semble pas encore acquise, les intrusions régulières du pouvoir ministériel dans son champ d'action sur le terrain prouvent à suffisance, son impossible autonomie. Le CSLC, dans son fonctionnement, n'est pas non plus indépendante du pouvoir législatif, qui intervient dans le domaine des médias. Au travers des textes réglementaires, le pouvoir législatif confie généralement au gouvernement, l'organisation de certains principes généraux prévus par la loi. Le rôle des membres du CSLC, se réduit dans ces conditions, à l'application de la loi et des textes réglementaires, *« leurs pouvoirs et moyens sont limités, les réduisant parfois au rôle de simples conseillers de l'exécutif en matière de communication, comme c'est le cas au Cameroun. »*¹⁶⁸⁷.

L'action du C.S.L.C. dans le contrôle des médias officiels s'avère peu efficace, notamment en période électorale. Les médias d'État bénéficient souvent d'un traitement de faveur de la part du CSLC, au détriment des médias privés. Certaines émissions spéciales comportant des tribunes et des débats contradictoires ne sont autorisées que dans les médias d'État. Ces derniers ne respectent pas souvent les directives du C.S.L.C. sur l'accès facile des partis politiques de l'opposition sur leurs antennes et la couverture médiatique juste et équitable de leurs activités pendant ou non les périodes électorales. La loi n° 15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public fixe les principes et les modalités d'accès à l'audiovisuel public des formations et des groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales, tant en période électorale, qu'en dehors de celle-ci. Ils peuvent utiliser les antennes du service public de radiodiffusion et de télévision pour leurs campagnes : *« la radio et la télévision du secteur public sont tenues de produire, de*

¹⁶⁸⁵ Interview Jacques BANANGANDZALA, Président du C.S.L.C., *op. cit.*

¹⁶⁸⁶ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes, op. cit.*, p. 52.

¹⁶⁸⁷ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie, op. cit.*, p. 21.

programmer et de faire diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations et des groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales »¹⁶⁸⁸. L'article 16 dispose que « *les candidats aux élections doivent bénéficier en période électorale d'une égalité de traitement, aussi bien dans le cadre de la campagne officielle que dans celui de l'information plus généralement diffusée par les chaînes nationales de communication audiovisuelle* ». Les médias publics sont tenus alors de consacrer une partie de leurs temps d'antenne aux émissions de différentes campagnes électorales pour faire connaître aux électeurs les principaux programmes des candidats. Les candidats ont droit à une émission de 2 heures et 30 minutes à la télévision publique et à une émission de même durée à la radio publique¹⁶⁸⁹. Ces émissions sont financées par l'État. Pendant la campagne électorale de 2002, l'absence d'un organe de régulation des médias a été palliée selon les dispositions légales en vigueur¹⁶⁹⁰, trois entités institutionnelles étaient responsables de l'application et du contrôle du respect des mesures concernant les médias en période de campagne électorale. Le ministère de la Communication fixait les règles régissant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives à la campagne électorale¹⁶⁹¹. Une commission du ministère de l'Intérieur fut chargée d'établir la liste des candidats habilités à utiliser les antennes du service public pour les émissions électorales. Cette commission était formée de trois représentants dudit ministère, trois représentants du ministère de la Communication et trois représentants de la sous-commission de la communication de la CONEL¹⁶⁹² ; elle a déterminé l'ordre de passage des différents candidats à la télévision et à la radio d'État par tirage au sort.

Globalement, nous observons que le CSLC connaît une grande difficulté à faire respecter fidèlement les lois en vigueur ; il a suffisamment montré, dans les faits, ses limites. Le CSLC ne dispose d'aucune autonomie par rapport au gouvernement. Il existe par exemple, une ambiguïté qui n'est toujours pas levée à ce jour sur la collecte de la redevance audiovisuelle entre le ministère de l'Information et le CSLC. Elle relève, dans les textes des prérogatives du

¹⁶⁸⁸ Article 17 de la loi n° 15 – 2001 du 31 décembre 2001.

¹⁶⁸⁹ *Ibidem*.

¹⁶⁹⁰ Loi électorale n° 9–2001 du 10 décembre 2001 ; loi n° 15–2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public ; et la loi n° 8–2001 du 12 septembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication.

¹⁶⁹¹ Article 29 de la loi n° 15 – 2001 du 31 décembre 2001.

¹⁶⁹² *Ibidem*.

CSLC, mais dans la réalité, le pouvoir ministériel en a décidé autrement ; c'est lui qui se charge de la récupérer. Preuve qu'elle n'est pas du tout autonome.

Le ministre de la Communication n'a pas hésité à humilier les membres du CSLC, le 30 avril 2005, en leur interdisant, à la dernière minute, l'enregistrement prévu d'une émission à la télévision d'État. Émission au cours de laquelle, ils souhaitaient associer leurs voix au concert sur la liberté de la presse, et surtout rappeler les missions qui incombent à l'organe de régulation des médias. Une nouvelle fois, la *Semaine Africaine* se fait l'écho des récriminations :

« alors que tout le monde était au rendez-vous, tout comme les invités, parmi lesquels les responsables de certains médias d'État, des associations des consommateurs et de défense des droits de l'homme, des journalistes, etc. Télé-Congo s'inscrivait aux abonnés absents. (...) La déception était grande et personne ne comprenait la défection de Télé-Congo, l'unique chaîne nationale de télévision que compte le pays. En tout cas, pour les membres du C.s.l.c, c'était une douche froide, une humiliation. Que s'est-il passé ? Dans les couloirs, on a appris que l'ordre d'interdire à Télé-Congo d'enregistrer cette émission serait venu du ministre de la communication, porte-parole du gouvernement. Pour quelle raison le ministre Alain Akouala Atipault¹⁶⁹³ aurait-il, alors, pris une telle décision ? Pourquoi refuser à une institution de la République le droit de s'exprimer dans les médias d'État, à un moment si solennel que celui de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse ? En tout cas, comptant, déjà, parmi les parents pauvres des institutions de la République, le C.s.l.c, dont les membres n'ont, jusque-là, pas encore prêté serment, faute d'argent semble-t-il, a essuyé, là, un véritable revers qui fragilise son autorité. Institution de régulation des médias, on voit mal comment il peut jouer pleinement son rôle, si déjà les médias d'État lui manquent d'égard. Pour certains confrères, cela ne fait l'ombre d'aucun doute : l'échec de cette émission est la conséquence du sabotage de l'action du C.s.l.c dans la promotion de la liberté de la presse au Congo. C'est bien dommage »¹⁶⁹⁴.

Un organe d'autorégulation qui lutte pour améliorer les conditions d'exercice de la profession est aussi mis en place en 2002.

¹⁶⁹³ Il se fera à nouveau remarquer, de manière spectaculaire, au cours d'une grève déclenchée par les enseignants liée aux déblocage des effets financiers relatifs aux avancements et autres promotions dans la fonction publique : « Entre la censure et la nécessité d'informer équitablement le public, c'est à une gymnastique incroyable que se livrent les rédactions de ces médias, pour traiter les informations liées à cette grève. Pour avoir rejeté, en conseil de rédaction du vendredi 28 octobre 2005, la diffusion de la déclaration d'un syndicat des enseignants n'étant pas membre du Collège syndical à l'origine de la grève, déclaration demandant la suspension de la grève des enseignants, les journalistes de Radio-Congo ont eu un savon de la part du ministre de la communication. Alain Akouala Atipault est, en effet, descendu, en chair et en os, à la radio nationale, pour tancer les journalistes, en se moquant de leurs maigres salaires. Pourtant, cette déclaration était par la suite, diffusée sur les antennes de Radio-Congo, à sa demande insistante. Mais le ministre a voulu ensuite, régler les comptes aux journalistes qui ont voulu faire prévaloir leur professionnalisme. (...) le ministre a même voulu en venir aux mains, pour montrer qu'il ne faut pas s'opposer à ses ordres », *La Semaine Africaine*, n° 2543, 3 novembre 2005, p. 4.

¹⁶⁹⁴ *La Semaine Africaine*, n° 2517, 5 mai 2005, p. 3.

6.4. L'organe d'autorégulation des médias : OCM

Les journalistes ivoiriens initient pour la première fois en Afrique francophone, une instance d'autorégulation, l'Observatoire de la liberté de la presse et de la déontologie (OLPED), en 1995. Il représente un tribunal moral qui veille au respect du code déontologique des journalistes. Au Congo, c'est l'OCM qui emboîte le pas à l'OLPED. L'instance d'autorégulation est née de la volonté des journalistes Congolais (éditeurs de presse, associations professionnelles et journalistes) réunis à l'issue du forum sur la presse congolaise, qui s'est tenu à Brazzaville, du 21 au 23 février 2002. L'OCM défend la liberté de la presse et le pluralisme des médias. Ses principales missions sont^o: améliorer les prestations des professionnels de l'information et de la communication ; veiller au respect des principes d'éthique et du code déontologique ; protéger la liberté de la presse, en relevant toute atteinte et tout abus; défendre les droits des citoyens à une information honnête et complète ; favoriser la formation permanente des professionnels de l'information et de la communication et favoriser un partenariat avec tous les organismes poursuivant les mêmes objectifs. L'O.C.M. est appelé à jouer un rôle important dans la dénonciation des atteintes à la liberté d'expression et participe à la promotion de l'éthique et de la déontologie du métier de journaliste. Un bureau de neuf membres, dirigé par Bernard MACKIZA, ancien rédacteur en chef de *La Semaine africaine*, en signe de reconnaissance de ses qualités et de son expérience dans la profession, est élu par les journalistes, pour un mandat renouvelable de trois ans. « *Son autorité est morale en ce sens qu'il émet, seulement, des avis sur les médias qui ne respectent pas les règles déontologiques* » écrit Viclair MALONGA¹⁶⁹⁵. L'OCM réalise plusieurs activités ponctuelles, de la formation des journalistes aux activités permanentes telles le monitoring des médias. Elle y suit toutes les semaines les parutions de la presse écrite et les programmes des médias audiovisuels. Elle relève un certain nombre d'erreurs déontologiques et fait un rapport qu'elle remet à toutes les rédactions. Par ce biais, l'OCM estime qu'elle peut inciter la presse congolaise à s'améliorer. Le monitoring est donc l'illustration d'une sorte de miroir à travers lequel chaque média se regarde et se doit de corriger ses erreurs. Bernard MACKIZA, « *a demandé aux journalistes de s'ouvrir aux idées de tolérance, de compréhension, de paix et d'amour. Ils doivent se rappeler à la triple exigence du métier :*

¹⁶⁹⁵ Bernard MACKIZA cité par Viclair MALONGA, « *Médias au Congo-Brazzaville* » dans *La Semaine Africaine*, n° 2389, 21 septembre 2002 ; PANOS, Union européenne et Cordaid, p. 12.

*l'objectivité dans l'exposé, la pureté dans l'intention et la loyauté dans le combat*¹⁶⁹⁶ ». L'OCM sensibilise les journalistes au respect des règles de base de la profession, quand bien même elles sont difficiles à mettre en pratique sur le terrain, ce qui limite fortement les actions de l'autorégulation, comme le reconnaît Thierry PERRET :

*« Plus aisé à théoriser qu'à mettre en pratique, le principe de l'autorégulation est souvent conçu, dans les faits, sur une base minimale : sans moyens réels d'intervention, peu considérées par les pouvoirs publics, les instances d'autorégulation doivent se contenter d'émettre des avis symboliques »*¹⁶⁹⁷.

Prompts à dénoncer les faits dans la société, les journalistes congolais ne sont pas tous parfaits. Les nombreux vices de la profession sont souvent examinés au peigne fin, dans les multiples rencontres, ateliers de réflexion, sessions de formations, conférences, colloques etc., qu'organisent les associations, les acteurs de l'aide au développement, les ONG, les bailleurs de fond et le gouvernement. Ces efforts honorables à vouloir améliorer profondément les pratiques journalistiques¹⁶⁹⁸, se heurtent souvent, malheureusement, au-delà des moyens considérables investis, à des comportements opiniâtres qui perdurent (corruption, non-respect des règles d'éthique et de déontologie, etc.). Bien que bénéficiant de l'aide appuyée de l'institut suédois Vie et paix et de l'Institut Panos Paris, *« Les membres étant généralement bénévoles, leur disponibilité limitée, le personnel administratif parfois inexistant, de nombreux problèmes organisationnels se posent, auxquels s'ajoutent des problèmes financiers récurrents »*, note Marie-Soleil FRÈRE¹⁶⁹⁹. Intervenant constamment au chevet de la presse congolaise, l'instance d'autorégulation œuvre pour voir éclore une presse libre et crédible, véritable pilier de la démocratie. Cependant, *« le danger réside dans le fait que, face à l'inefficacité de l'autorégulation, l'État peut décider de reprendre la main. Quand "les mécanismes d'autorégulation sont sous-développés ou très faibles, (...) l'État utilise cela comme une excuse pour continuer ou introduire la régulation institutionnelle" »*¹⁷⁰⁰.

¹⁶⁹⁶ Atelier d'information et de sensibilisation des médias, du 10 au 11 mai 2005 à l'Unic (Centre d'information des Nations unies) à Brazzaville, Antoine MAYOUMA-MBALOULA, in *La Semaine Africaine*, n° 2519, 19 mai 2005, p. 11.

¹⁶⁹⁷ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 53.

¹⁶⁹⁸ Alain ACCARDO (dir.), *Journalistes au quotidien. Outils pour une socio-analyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.

¹⁶⁹⁹ Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », op. cit.

¹⁷⁰⁰ Bill RISTOW, 2009. *Sword and Shield, Self-Regulation and International Media*, CIMA, Washington, 2009, [en ligne]: http://cima.ned.org/sites/default/files/CIMA-Media_Self-Regulation-Report.pdf (consulté le 10 décembre 2011). Cité par Marie-Soleil FRÈRE, « Journaliste en Afrique », op. cit.

La liberté d'informer et le droit de savoir sont des réalités à conquérir et à défendre en permanence. Voilà pourquoi il est vital pour les journalistes de se grouper en associations capables de défendre ces droits¹⁷⁰¹.

L'émergence d'une presse privée, au début des années 1990, a été facilitée par l'évolution des supports et des technologies informatiques modernes¹⁷⁰². Celle-ci a favorisé une production plus souple et économique accessible à des opérateurs non institutionnels¹⁷⁰³, à de petites rédactions. Il est de la responsabilité des professionnels de l'information et des pouvoirs publics, de faire en sorte que l'espace de liberté conquise, ne soit pas propice à la pratique d'un type de journalisme, susceptible de compromettre le pluralisme médiatique. La faiblesse de la formation des journalistes est un problème crucial à résoudre. Il est primordial d'apporter un soutien fort dans l'accompagnement de la professionnalisation des journalistes congolais. La situation actuelle des médias ne constitue cependant pas une fatalité, les journalistes et les pouvoirs publics doivent ensemble formuler une politique de communication et d'information qui prenne en compte les difficultés présentes pour mieux répondre aux défis qui pointent à l'horizon. Il est impératif de créer, un Institut supérieur de journalisme au Congo, comme cela existe dans de nombreux pays africains. Il est important de souligner que les conditions matérielles dans lesquelles les étudiants en journalisme sont formés ne répondent pas efficacement aux attentes d'une bonne formation. La plupart d'entre eux continuent à espérer leur intégration dans la fonction publique¹⁷⁰⁴. Le gouvernement congolais devrait créer ou soutenir des écoles de formation des journalistes. Le renforcement des structures spécialisées de formation des journalistes, la recapitalisation des entreprises de presse, l'amélioration de la distribution des journaux, l'augmentation des offres publicitaires, du pouvoir d'achat du lectorat et la lutte contre l'analphabétisme, dans une société dominée par l'oralité, sont autant d'éléments déterminants indispensables à la production d'une presse de qualité. La dépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des puissances d'argent expose la presse congolaise à une possible disparition. Elle ne saurait être l'otage des partis politiques si les journalistes respectent scrupuleusement les règles éthiques et déontologiques du métier.

¹⁷⁰¹ André LINARD, *Droit, déontologie et éthique des médias*, op. cit., p. 125.

¹⁷⁰² Lire notamment Renaud de La BROSSE, *Le rôle de la presse dans la transition démocratique en Afrique*, op. cit., p. 340-342.

¹⁷⁰³ Thierry PERRET, *Le temps des journalistes...*, op. cit., p. 183.

¹⁷⁰⁴ PANOS, *Afrique centrale : Des médias pour la démocratie*, op. cit., p. 111.

La situation précaire des titres constitue le principal handicap à la survie de la presse privée. Les journaux dans leur grande majorité ont un capital modeste qui ne permet pas de construire une véritable entreprise de presse. Seuls quelques titres continuent de paraître plus ou moins régulièrement. Leur fragilité économique a un impact très significatif dans le recrutement du personnel et dans le contenu qu'elle offre. Financés essentiellement par les partis politiques, la viabilité économique, à long terme, est conditionnée, entre autres, par une meilleure qualité rédactionnelle du contenu des titres, et une bonne gestion de leur trésorerie. En raison de tirages de misère et disposant de peu de recettes publicitaires, ils s'investissent au quotidien, dans la traque permanente du publi-reportage car ils ont du mal à faire face aux différentes charges liés à la production et au fonctionnement d'un organe de presse¹⁷⁰⁵. Les agences de publicité et les industries connexes ne soutiennent pas suffisamment les organes de presse.

Malgré une constitution qui garantit, en théorie, la liberté de la presse et une loi qui régit cet exercice, sa pratique se pose encore en termes de conquête, puisque le cadre juridique censé garantir l'exercice de cette liberté n'est pas toujours respecté. Par ailleurs, l'instance de régulation des médias, le C.S.L.C., n'est pas indépendante du pouvoir en place. L'organe d'autorégulation rencontre aussi toutes les difficultés à jouer pleinement son rôle dans la prévention des risques qu'encourent quotidiennement les journalistes. Il est nécessaire que les acteurs médiatiques puissent s'unir autour d'organisations et associations professionnelles fortes et représentatives pour promouvoir et défendre leurs intérêts.

¹⁷⁰⁵ Observatoire Congolais des Médias, *État de la presse en République du Congo mai, 2008-avril 2009*, p. 18.

CONCLUSION

L'impact réel ou supposé des médias dans la sphère publique résulte (ailleurs et au Congo) de la foi qu'ont les acteurs sociaux (journalistes, hommes ou femmes politiques, lecteurs, etc.) dans les changements politiques qu'ils peuvent apporter. Cette influence attribuée aux médias est donc à l'origine de certains comportements qui confortent leur toute-puissance. Nous en déduisons que sans ces convictions, les effets des médias n'en seraient que faiblement perçus. Certes, les études, en Afrique, sur le rôle des médias dans les changements démocratiques sont nombreuses, mais les différents thèmes abordés, à ce jour, ne permettent pas de trancher, de façon absolue, sur l'impact considérable du pouvoir politique qu'imputent les acteurs sociaux aux médias et les études empiriques qui tendent, au contraire, à relativiser fortement leurs effets. Il ne fait aucun doute que les journaux constituent véritablement un lieu de délibération des enjeux de société : ils sont, en théorie, des lieux de débat public qui permettent à la société civile, en s'exprimant de manière libre, de participer indirectement à la vie politique. Un lien indéniable existe entre presse, opinion publique et espace public. L'association entre presse et démocratie est étroitement liée aux concepts de liberté d'expression (qui comprend la liberté de presse) et d'espace public. Les journaux exercent un rôle politique dans le maintien ou l'évolution des rapports de force entre les différents pouvoirs dans la société. Leur impact dans la représentation des événements en tout genre n'est pas neutre ; ils ont véritablement un poids dans les rapports sociaux.

L'introduction de la presse écrite au Congo remonte, classiquement, au temps de la colonisation et de la christianisation, fruit du transfert des modèles de technologie occidentaux. Elle a favorisé l'émergence d'un espace public au Congo avec la création des premiers journaux juste avant l'accession à la souveraineté nationale de la plupart des États d'Afrique subsaharienne, dans les années 1960. La création de *La Semaine de l'A.E.F.* en 1952 (qui devient *La Semaine Africaine* en 1961), par le Père Jean Le GALL, constitue un moyen efficace de diffusion de la propagande religieuse, dans un contexte où les missionnaires présentaient, comme proches, les changements politiques à venir. Journal interafricain, essentiellement distribué dans les territoires de l'A.E.F., l'hebdomadaire catholique a connu, sans conteste, un succès certain. Il apparaît dès le départ, comme un véritable espace de libre expression de toutes les couches sociales des populations

« aéliennes ». *La Semaine de l'A.E.F.* a donc servi de trait d'union entre les colons, l'administration et les autochtones. Les premiers titres congolais qui paraissent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale sont, eux, les organes de presse des partis politiques. Instruments au service des mouvements politiques nationalistes et indépendantistes à la veille de l'indépendance, ces titres permettent aux leaders de mobiliser la population autour de leurs actions, et de donner un large écho aux revendications de lutte pour l'éveil d'une conscience politique nationale et la libération du pays de la tutelle coloniale. Croyant fortement dans le pouvoir de la presse comme « contre-pouvoir » (conviction héritée de la presse occidentale), pour infléchir la domination politique et culturelle de l'administration coloniale, l'élite congolaise scolarisée, très engagée politiquement, s'approprie la presse écrite pour contester l'autorité de la métropole et propager ses idées. Mais ces titres ne connaîtront pas une importante longévité, contrairement à la presse missionnaire.

Après l'indépendance, l'évolution de la presse reste étroitement liée au contexte politique. Faisant face à de sérieuses difficultés économiques et accusant un grand retard au niveau du développement du pays, les nouvelles autorités se lancent dans le projet ambitieux du « journalisme de développement ». Ils ont la conviction que la communication de masse peut participer à mobiliser la population, à créer une dynamique unanime autour de l'action gouvernementale. Au lieu de promouvoir la liberté de la presse tant réclamée peu de temps avant, les gouvernants la suppriment. Ils instaurent la pensée unique, décident de renoncer au pluralisme politique et médiatique en instaurant officiellement la censure d'État. Tous les régimes politiques qui se sont succédé au Congo, de 1960 à 1991, ont régenté l'espace public par des pratiques autoritaires. Complètement verrouillé, l'espace public est privatisé par des gouvernants à la légitimité douteuse qui jouissent des pleins pouvoirs. L'élite intellectuelle au pouvoir essaye de manière croissante d'influencer et de monopoliser l'expression publique légitime à la communauté politique, au détriment des couches sociales marginalisées qui luttent pour leur reconnaissance¹⁷⁰⁶ et leur participation active dans l'espace public. Le parti-État influence fortement l'expression publique à travers les appareils répressifs de l'État et les mass médias. Seuls ses cadres et les organisations de masses des jeunes et des femmes inféodées au parti unique peuvent s'exprimer dans l'espace public. Les tentatives de

¹⁷⁰⁶ Jean-Louis LAVILLE, « L'association : une liberté propre à la démocratie » in Jean-Louis LAVILLE et Renaud SAINSAULIEU, *Sociologie de l'association : des organisations, à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 55.

récupération de la parole qui se veut avant tout politique par des citoyens plus outillés intellectuellement ne sont pas isolées, mais ces voix discordantes à l'ordre établi sont souvent bâillonnées par des représailles sanglantes. Les débats politiques libres et contradictoires dans les médias d'État sont interdits, au nom de la construction de la nation et de l'union nationale. Bénéficiant du statut de fonctionnaires, devenus militants engagés et corvéables à merci, au service exclusif du gouvernement, les journalistes des médias d'État ne disposent d'aucune autonomie ; ils exercent une fonction d'éducation des masses en appuyant la politique gouvernementale, sans émettre la moindre critique. Sous contrôle, les médias étatiques sont donc simplement réduits à une caisse de résonance de la propagande du régime en place. L'espace médiatique se résume quasiment aux organes de presse gouvernementaux. La parution des journaux indépendants est désormais interdite, au lendemain de la nationalisation des entreprises privées en 1964. Le seul titre privé qui survit à l'hécatombe de la presse indépendante est *La Semaine Africaine*. L'espace public est complètement verrouillé. L'hebdomadaire catholique bénéficie d'une relative liberté d'information - qui reste du moins encadrée officiellement, eu égard au fait qu'elle appartient à la conférence épiscopale du Congo - car l'institution religieuse jouit d'une certaine respectabilité dans un pays où la communauté chrétienne constitue un poids important dans la société. Elle participe à de nombreuses activités éducatives et sociales. Mais très vite, les relations entre l'État et *La Semaine Africaine* vont s'envenimer dans les années 1960 ; en témoignent les arrestations répétées et la torture subies par l'éditorialiste, l'abbé Louis BADILA. *La Semaine Africaine* était la seule à apporter des informations contradictoires à la propagande marxiste-léniniste. Aucun espace de liberté n'a donc été consenti aux médias pendant près de trente ans.

L'effervescence des premiers mouvements de contestation estudiantins et l'organisation des manifestations revendicatives syndicales en 1990 symbolisent la redynamisation de l'espace public au Congo et menacent le pouvoir déliquescents en place. L'apprentissage d'une nouvelle culture politique par les Congolais multiplie les espaces de discussions, favorise les expressions politiques antagonistes plurielles dans la sphère publique. L'enthousiasme de l'avènement du retour du multipartisme, au début des années 1990, favorise la liberté d'expression et d'opinions. Les langues se délient. *La Semaine Africaine* se libère de l'emprise du régime autoritaire en place. Elle retrouve sa liberté de ton et fait pression sur les décideurs politiques en tentant d'influencer leurs décisions dans l'espace public. Une nouvelle presse écrite privée apparaît : les titres qui adhèrent et

s'identifient à la propagande politique des partis qui les financent, sur une base permanente ou occasionnelle, défendent fidèlement leurs idéaux. La ligne éditoriale de la plupart des journaux demeure avant tout politique et le positionnement partisan.

Les mouvements religieux chrétiens connaissent aussi un regain de dynamisme au début des années 1990. Longtemps rivales¹⁷⁰⁷, les Églises chrétiennes ont désormais une pratique œcuménique de l'évangélisation. La déliquescence de l'économie et la dégradation accentuée des conditions de vie des Congolais ne sont pas étrangères à cette ferveur religieuse. L'impuissance de l'État face à la montée du chômage, aux mesures drastiques de la retraite anticipée de certains fonctionnaires, à la chute du pouvoir d'achat des populations, et l'autoritarisme du pouvoir en place poussent davantage les populations à se tourner vers les Églises pour espérer trouver des solutions à leurs problèmes. La religion joue un rôle fondamental dans la société congolaise. Toutefois, l'effervescence religieuse que l'on observe dans l'ensemble du pays ne peut être réduite uniquement à des pratiques religieuses liées à la conjoncture socioéconomique : les Églises historiques y sont bien implantées depuis l'époque coloniale. Leur influence est reconnue dans la société, elle est d'autant plus importante qu'elles jouent un rôle indéniable dans la vie politique. Les Églises dites de « réveil » fleurissent un peu partout, dans les zones urbaines. La majorité d'entre elles sont des cellules d'Églises dont les sièges sont installés en RDC. Plusieurs possèdent leurs propres radios et télévisions qui sont captées et regardées au Congo Brazzaville. Elles bénéficient d'une grande visibilité médiatique de part et d'autre des deux rives du fleuve Congo. Ces nouvelles Églises participent à leur manière à la construction de l'espace public. Malgré le fait que la religion appartienne à l'espace privé, la frontière avec la politique est souvent bien mince. L'intrusion de la religion dans l'espace public est courante. Certaines « assemblées chrétiennes », fortement politisées, tentent de participer par le biais de stratégies discursives au débat public ou encore sont instrumentalisées par les acteurs politiques qui s'en servent comme tremplin pour faire la promotion du gouvernement, de leurs partis ou de leurs activités politiques. Pendant les élections, les fondateurs et membres des Églises de réveil sont très courtisés par les hommes politiques : ils constituent potentiellement un vivier électoral important. La capacité de persuasion et de mobilisation des fidèles par les « guides » spirituels sont des atouts qui ne sont pas négligeables. Leur implication dans la vie politique, en tant qu'incarnation du peuple, se traduit par des prêches publics basés essentiellement sur les

¹⁷⁰⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique, op. cit.*, p. 179.

préoccupations de la vie quotidienne des populations. Les Églises jouissent d'une grande influence capable d'introduire la religion dans la sphère publique.

La floraison des titres privés qui donne une apparence dynamique de ce secteur médiatique n'est qu'illusion. L'indépendance de la presse est très loin d'être acquise ; les pesanteurs politiques, économiques, sociales et culturelles continuent de constituer un frein à la liberté de la presse et donc à la constitution d'un espace public dynamique. Une fois passée l'effervescence suscitée par la profusion des titres des années 1990, un certain désenchantement s'est installé¹⁷⁰⁸. Les espoirs nés du « printemps de la presse » seront déçus, étant donné que les attentes initiales des citoyens vis-à-vis des médias sont excessives voire utopiques. Après avoir rempli, à ses premiers frémissements, une fonction libératrice de l'expression de la population, après avoir rompu avec la tradition du journalisme d'État, la nouvelle presse privée tend davantage à ne devenir que le relai, le porte-voix des partis politiques qui y distillent leur propagande. La désillusion qui s'en est suivie témoigne de la fébrilité d'un pluralisme médiatique confronté à de multiples entraves (institutionnelles, politiques, économiques et culturelles) mais aussi, par le non-respect des codes de déontologie des journalistes eux-mêmes. L'impulsion du changement initié lors de son émergence s'est complètement diluée.

Au fil du temps, l'impact de la presse dans la vie politique s'est amenuisé. Le paysage médiatique congolais est alors marqué essentiellement par la stagnation, voire la régression. La liberté d'expression dans la sphère publique se rétrécit singulièrement, à certains points de vue. La transition démocratique, initiée en 1991, s'est enlisée, bloquée dans son évolution. *« Les élites locales en appellent au pluralisme, aux élections et aux droits de l'homme, mais elles abhorrent en même temps l'égalité politique qui implique le respect de tels droits. L'émancipation des populations maintenues dans l'obscurantisme et le paupérisme les effraie car elle menace leur position hégémonique privilégiée »*¹⁷⁰⁹. Les périodes qui ont précédé ou qui ont suivi l'organisation des élections ont été des moments de grande tension politique et sociale marquées essentiellement par des manifestations de violence et des guerres fratricides. Le recours aux armes s'est imposé comme un mode de règlement des crises politiques

¹⁷⁰⁸ Guy HERMET, *Les Désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993.

¹⁷⁰⁹ Jean-Roger ZIKA, *Démocratisme et misère politique en Afrique*, op. cit., p. 200.

congolaises qui ont abouti à trois guerres civiles en l'espace de cinq ans¹⁷¹⁰. Ces conflits meurtriers sont étroitement liés au processus de démocratisation. L'apprentissage de la démocratie au Congo demeure encore difficile, problématique à certains points de vue ; « *le processus d'ouverture politique du début des années 1990 a abouti à la genèse de ce qu'on peut qualifier d'"illiberal democracies"*¹⁷¹¹ *ou à l'éclatement de conflits violents* »¹⁷¹². Le Congo s'inscrit dans un cycle de violence dont les principaux instigateurs ne sont, entre autres, que les acteurs politiques. L'interpénétration entre la politique et les considérations ethno-régionales sont telles qu'« *au Congo, la politique ne se conçoit pas hors des bases régionales et ethniques* »¹⁷¹³, elles occupent une place prépondérante dans leur généralisation. Le tribalisme¹⁷¹⁴, l'ethnisme¹⁷¹⁵ et le régionalisme en tant que pratiques élaborées qui exploitent les diversités ethnolinguistiques à des fins politiques apparaissent comme des obstacles à l'unité nationale¹⁷¹⁶. L'instrumentalisation de la fibre ethnique ou régionale a eu pour corollaire la fragmentation du corps social, l'opposition et la division des Congolais, les uns contre les autres. Au cœur des troubles sociopolitiques, les médias d'État et quelques médias privés ont été accusés par l'opinion nationale et internationale de mettre l'huile sur le feu, d'attiser les violences et d'entretenir les divisions politiques et sociales, au lieu de constituer un rempart aux brutalités du champ politique. Malgré les violences engendrées par les guerres civiles, l'espace public congolais se reconstruit. La participation de la population à la vie politique et associative, la multitude de journaux est sans conteste synonyme de changement majeur. Le développement de la société civile (encore embryonnaire) et l'exercice de la citoyenneté dans la démocratie représentative est tributaire des libertés d'expression et d'opinions plurielles, de la contribution de l'ensemble du corps social à travers notamment l'adhésion aux formations et associations politiques, à la réussite

¹⁷¹⁰ Théophile OBENGA, *L'histoire sanglante de la violence politique congolaise*, Présence africaine, 1998.

¹⁷¹¹ Il s'agit d'États qui cherchent à se donner un visage démocratique à travers l'adoption de mécanismes tels les élections pluralistes, la libéralisation du champ des médias, l'adoption d'une constitution et la mise en place d'institutions représentatives, mais qui restent prisonniers de réflexes autoritaires. Voir Fareed ZAKARIA, *The Rise on Illiberal Democracy*, *Foreign Affairs*, novembre-décembre 1997, cité par Marie-Soleil FRÈRE, *Afrique centrale Médias et Conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, GRIP, 2005, p. 9.

¹⁷¹² *Ibidem*.

¹⁷¹³ Thomas SOTINEL, « La guerre du Congo-Brazzaville », *Le Monde diplomatique*, 15 juin 1997.

¹⁷¹⁴ Joseph MAMPOUYA, *Le tribalisme au Congo*, Paris, Pensée universelle, 1983 ; Maurice GODELIER, *Le concept de tribu : crise d'un concept ou crise des fondements empiriques de l'anthropologie*, Diogenes, 1973, p. 18 ; Paul MERCIER, « Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique Noire », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1961, p. 65.

¹⁷¹⁵ Voir Jean Loup AMSELLE et Elikia MBOKOLO, *Au cœur des ethnies : Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985 ; Roland BRETON, *Les ethnies*, PUF, 1981, p. 20 ; Guy NICOLAS, « Fait ethnique et usages du concept d'ethnie », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1973, p. 100.

¹⁷¹⁶ Xavier Bienvenu KITSIMBOU, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, *op. cit.*, p. 8.

d'élections libres et équitables et enfin à la résolution pacifique des crises sociopolitiques est une avancée considérable dans un pays qui est sorti il y a peu de temps de la gouvernance des régimes à parti unique. Se pose, ici, la problématique de l'action des médias dans la vie politique, dans un contexte marqué par la faible institutionnalisation de l'appareil étatique, où la société civile est peu structurée et où les préoccupations des populations ne sont pas totalement prises en compte, étant donné que leur droit à l'expression et à l'action sont fortement limités.

Au terme de cette thèse, il semble difficile de vouloir adapter, transposer textuellement dans le contexte congolais, voire africain, la notion d'espace public telle qu'elle a été théorisée et conceptualisée en occident, d'autant plus qu'elle n'apparaît que très partiellement comme un guide de l'opinion¹⁷¹⁷. André-Jean TUDESQ, notait que ce concept est « *inopérant pour des sociétés dans lesquelles la séparation entre public et privé, entre ce qui est religieux et ce qui est laïc est souvent inexistant.*¹⁷¹⁸ » Mais, qu'entend-on par espace public en Afrique en général et au Congo en particulier ? Jean-Godefroy BIDIMA s'interroge sur la possibilité de plaquer sur les formations historiques africaines – où le privé et le public n'ont pas de ligne de démarcation véritable – une notion d'espace public issue de la notion de publicité (Kant) des discussions bourgeoises du siècle des Lumières¹⁷¹⁹. « *Un espace public fonctionnant politiquement n'a pas seulement besoin de garanties offertes par les institutions de l'État, il dépend aussi du soutien de traditions culturelles, de modèles de socialisation, d'une culture politique propre à une population habituée à la liberté* »¹⁷²⁰. Le régime démocratique moderne suppose comme nous le rappelle Marie-Soleil FRERE¹⁷²¹, la formation d'un espace public qui permette d'exposer, d'évaluer et de critiquer les décisions prises par les gouvernants¹⁷²². Ce lieu d'échanges, de débats, d'affrontements ne peut se réaliser qu'à deux conditions : l'existence de vecteurs d'information (les médias) et la maîtrise par les protagonistes d'un langage commun. Or, dans le système démocratique occidental (et

¹⁷¹⁷ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 7.

¹⁷¹⁸ André-Jean TUDESQ, *L'espoir et l'illusion*, op. cit., p. 9.

¹⁷¹⁹ Jean-Godefroy BIDIMA, « Le Corps, la cour et l'espace public », *Politique africaine*, n° 77, mars 2000, p. 90.

¹⁷²⁰ Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, op. cit.

¹⁷²¹ Marie-Soleil FRERE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 484.

¹⁷²² « *L'opinion publique, désormais détachée de toute origine dans la délibération d'individus rationnels, soumise aux passions et aux intérêts, serait néanmoins l'interlocuteur obligé des gouvernants. Elle approuverait, sanctionnerait, jugerait leurs actes ; ils seraient contraints d'en tenir compte, de s'accorder à elle, d'agir éventuellement sur elle à la mesure de leurs moyens ; ils devraient toujours être attentifs à ses exigences et seraient toujours menacés par ses variations imprévisibles* », Jacques LAGROYE, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences-Po et Dalloz, 3^e édition revue et mise à jour, 1997, p. 391

bureautique) que l'on tente d'implanter dans l'Afrique en transition, ces deux éléments sont eux-mêmes déterminés par trois facteurs intimement liés : la maîtrise de l'écriture, la fréquentation de l'école et la familiarité avec la presse écrite. Monique HIRSCHHORN¹⁷²³, soutient qu'il ne peut y avoir de vie démocratique dans les sociétés contemporaines sans l'existence d'une presse qui ne soit pas une presse d'État, d'une presse qui constitue véritablement selon l'expression d'Edmund BURKE en 1787 un « quatrième pouvoir » et qui contribue à faire exister un « espace public » permettant le débat des citoyens autour des enjeux politiques et sociaux. Cependant, tout observateur de la vie politique en Afrique, tel que le constate Marie-Soleil FRÈRE¹⁷²⁴, pour peu qu'il fasse un lien entre démocratie et liberté de la presse et qu'il connaisse le monolithisme médiatique antérieur, ne peut qu'être impressionné par la kyrielle de journaux qui fleurit partout, de même que par la véritable révolution sémantique qui s'opère à travers les titres des quotidiens et des périodiques. Les maîtres mots sont « démocratie », « renouveau démocratique », « démocratie participative », etc., que les journalistes de cette presse contribuent à vulgariser dans les espaces publics du continent africain¹⁷²⁵. Compte tenu du rôle éminent que jouent les médias dans les développements contemporains de l'espace public, les journalistes ne peuvent opérer sans s'abstraire d'un esprit de responsabilité et sans se soumettre à la critique, savante comme populaire¹⁷²⁶. Cependant, dans un continent où l'oralité prime sur l'écriture, et où le développement de la lecture est freiné par l'analphabétisme¹⁷²⁷, la presse écrite représente malgré tout un espace de liberté et d'exutoire dans lequel s'engouffrent tous les espoirs, mais aussi toutes les déceptions¹⁷²⁸. Les opinions, les prises de position et les idées des journalistes, des intellectuels, des acteurs politiques, des leaders d'opinion et des lecteurs, diffusées par le biais de la presse écrite, participent au dynamisme de l'espace public symbolique. Il n'existe pas au Congo, à l'image de la Côte d'Ivoire, par exemple, des espaces publics de discussion physiquement identifiables tels que « La Sorbonne », « Le Parlement de Yopougon », etc.¹⁷²⁹

¹⁷²³ Monique HIRSCHHORN, « préface », in Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone...*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁷²⁴ Marie-Soleil FRÈRE, « Démocratie au Bénin et au Niger », *Mots*, n° 59, juin 1999, p. 95.

¹⁷²⁵ Mor FAYE, *Presse privée écrite en Afrique francophone*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁷²⁶ Arnaud MERCIER, *Le journalisme*, Paris, Les Essentiels d'HERMES, 2009.

¹⁷²⁷ Faisons remarquer que l'analphabétisme connaît un recul significatif plus sensible en Afrique anglophone que francophone, ce qui entraîne un besoin de lecture plus accru chez l'électorat.

¹⁷²⁸ Claude ONDOBO, « préface », in André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique : Etude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, MSHA, 1995, p. 5.

¹⁷²⁹ Sidiki BAMBA, *Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire...*, *op. cit.*, p. 254-262.

La pénétration de l'écrit dans des sociétés africaines où l'oralité a façonné la culture¹⁷³⁰ a plutôt favorisé l'implantation de la radio. Le nouvel espace public qui s'est dessiné¹⁷³¹ à la sortie des régimes autoritaires est selon Marie-Soleil FRERE marqué par la circulation d'un discours qui reste profondément discriminatoire dans ses formulations et son rapport à ses récepteurs potentiels. Par conséquent, il ne permet qu'une interactivité limitée. Seule la culture lettrée, transmise par l'école et concrétisée par la presse permet de trouver un emploi, de faire une carrière politique, de participer au débat public, de jouer pleinement son rôle de citoyen. L'espace de la communication démocratique se trouve donc délimité par l'intersection de ces trois ensembles : école, médias et pouvoir politique.¹⁷³² André-Jean TUDESQ¹⁷³³, soutient, comme l'avaient déjà constaté les missionnaires, que la presse écrite reste le moyen le plus sûr d'entretenir la lecture après l'école. Il serait dangereux pour l'évolution de l'Afrique que l'écrit reste le privilège d'une minorité manipulant les masses par la radio et la télévision. La faiblesse de la scolarisation des populations, les problèmes linguistiques liés au fait que les journaux produits et diffusés dans les grandes villes et dans la capitale sont rédigés en français, qui n'est pas la langue maternelle des Congolais, expliquent en partie la lenteur de leur pénétration dans les zones rurales. Ils traduisent généralement les préoccupations des populations citadines. Seule la presse rurale¹⁷³⁴, aujourd'hui disparue, paraissait dans les années 1980, en français et dans les langues nationales (lingala et kikongo). D'origine institutionnelle, elle s'adressait particulièrement aux paysans. Elle éduquait et sensibilisait les populations aux problèmes des milieux ruraux. L'appropriation de ces journaux par des populations largement analphabètes n'était pas aisée. La lecture du journal se faisait généralement en groupe. Cependant, l'absence de motivation, la faiblesse de la formation de ceux qui la produisaient, les problèmes financiers, techniques et enfin la pauvreté de son contenu ont entraîné le désintéressement des lecteurs, la diminution des ventes puis la disparition progressive de la presse en milieu rural.

La précarité des journaux, les pressions politiques et économiques constituent un obstacle majeur au développement d'un espace public dynamique. En dehors de *La Semaine Africaine*, la presse écrite privée est globalement de qualité médiocre et pauvre. Elle manque

¹⁷³⁰ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 7.

¹⁷³¹ Marie-Soleil FRERE, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, op. cit., p. 484.

¹⁷³² *Ibidem*.

¹⁷³³ André-Jean TUDESQ, *Feuilles d'Afrique*, op. cit., p. 8.

¹⁷³⁴ *Echo Rural, Ekolo, Mponzi et Nsengo*.

fondamentalement de professionnalisme. Les dérapages éthiques et déontologiques y sont nombreux. Lorsque l'on pense au rôle qu'elle doit jouer dans un pays en voie de démocratisation, il y a fort à s'inquiéter de son impact sur la formation de la conscience citoyenne et sur son propre développement. Les journalistes congolais ne sont pas entièrement émancipés de la tutelle du pouvoir en place, de l'État ou des partis politiques. C'est un défi autrement plus exigeant dans lequel la prise en compte du facteur temps tient peut-être une place primordiale. Globalement, la presse écrite privée n'a pas su conquérir son indépendance. Son assise économique faible reste le talon d'Achille qui ne peut contribuer à l'essor de véritables entreprises de presse, viables à long terme. La presse est alors coincée entre la nécessaire rentabilité et une mission d'information politique, comme l'a constaté Anne-Marie GINGRAS : « *deux objectifs étrangers l'un à l'autre ; en effet, la qualité de l'information ne garantit en rien le succès commercial, et la bonne santé financière n'est certes pas une mesure à l'aune de laquelle on peut évaluer l'information* »¹⁷³⁵.

On reproche aussi aux journalistes de multiples dérapages : corruption, connivence, désinformation, manipulation, propagation des rumeurs, des mensonges, etc. qui risquent de perdurer si des solutions adéquates ne sont pas prises. L'enjeu principal demeure encore, de nos jours, l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs de l'information dans le respect des règles déontologiques, d'équilibre de l'information, ainsi que de celles de la vérification et du recoupement des sources. Dans l'idéal, le droit du public à l'information se traduit par une obligation pour la presse de fournir des informations qui aident les citoyens à se façonner une opinion éclairée en prenant connaissance des enjeux importants qui sous-tendent la société et la gestion de la chose publique. Par conséquent, il ne devrait plus avoir de sujets interdits dans le traitement et la diffusion des informations, ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité. Au-delà de l'autonomie relative dont disposent certains journalistes dans un organe de presse, les exigences organisationnelles pèsent et prennent parfois le dessus sur le travail journalistique. Ils se voient ainsi assujettis à des contraintes structurelles qui finissent par avoir raison de la liberté de penser qui les anime. Le recours à des sources privilégiées d'information crédibles et régulières auprès d'institutions ou d'hommes et femmes politiques les pousse à entretenir avec eux des liens de dépendance mutuelle. Dans un environnement socio-politique difficile, l'indépendance des organes de presse au Congo est mise à rude épreuve. Les risques d'asphyxie économique les exposent le plus souvent à la

¹⁷³⁵ Anne-Marie GINGRAS, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, PUQ, 2006, p. 8.

prédation du pouvoir politique avec pour conséquence directe une impossible neutralité dans le traitement de l'information. Paradoxalement, ils subissent aussi les offensives répétées des mêmes acteurs politiques (droits de réponse, plainte pour diffamation...) pour les réduire au silence.

D'autre part, la législation en matière de presse n'a pas connu d'évolution importante au Congo depuis le temps de la colonisation. De nouvelles lois et règlements portant régime juridique de la presse ont toutefois été adoptés en 1996 et 2002 ; ils complètent les textes internationaux existants sur les droits de l'homme et du citoyen. Cependant, le caractère répressif de la législation est accentué par les dispositions du Code de procédure pénale et du Code pénal qui criminalisent les délits de diffamation, de diffusion de fausses nouvelles, d'atteinte aux bonnes mœurs, d'injure publique, d'offense au chef de l'État, d'outrage aux représentants du gouvernement, etc. Les autorités politiques n'hésitent donc pas à se servir, de façon parfois abusive, de ces dispositions restrictives et répressives devant la liberté trop affichée de certains titres. « *Annie Bart a montré combien, au Congo par exemple, la liberté octroyée à la presse et à la radio ne pouvait être que "surveillée" par un pouvoir toujours prêt à voir dans l'information politique une ingérence inacceptable, voire un délit !* »¹⁷³⁶. Les cadres juridiques et politiques dans lesquels opèrent les médias nécessitent des améliorations.

La Constitution congolaise institue un organe de régulation des médias, le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (C.S.L.C.) qui est chargé d'encadrer et de protéger la liberté de la presse (cf. Annexe 4). Cette institution administrative supposée « indépendante », en théorie, ne l'est pas en réalité. Son emprise sur les médias d'État est quasiment inexistante, son indépendance réelle du pouvoir politique ne semble pas encore acquise, les intrusions régulières du gouvernement dans son champ d'action prouvent à suffisance, son impossible autonomie. Pour défendre la liberté de la presse et veiller à la promotion de l'éthique et de la déontologie journalistique, une instance d'autorégulation est mise en place par les éditeurs de presse, les associations professionnelles et les journalistes. Ce tribunal moral dénonce les nombreuses atteintes à la liberté d'expression dont sont victimes les journalistes et les sensibilise au respect des règles de base de la profession, quand bien même celles-ci sont difficiles à mettre en pratique sur le terrain.

¹⁷³⁶ Jacques GADILLE, in *Les relations Églises-État en situation postcoloniale...*, op. cit., p. 412.

Engagée politiquement, on peut reprocher à *La Semaine Africaine* de ne pas l'être assez religieusement. En effet, seulement deux à trois pages dans le journal sont réservées aux actions et messages de l'Église catholique. Après avoir accompagné le processus de démocratisation des années 1990, ne se privant pas de critiquer ouvertement les actions des gouvernants, le ton de *La Semaine Africaine* n'est plus le même de nos jours ; sa ligne éditoriale est beaucoup trop proche des positions du pouvoir en place. Pour espérer préserver la bonne réputation dont elle jouit encore auprès de ses lecteurs et se maintenir durablement dans le panorama de la presse congolaise, elle se doit de revoir sa politique éditoriale en se repositionnant véritablement comme un journal chrétien en mettant en avant les valeurs et la doctrine sociale de l'Église.

Ces dernières années, grâce à l'ère du numérique, à l'ubiquité d'Internet et à la convergence entre les nouvelles technologies et les médias traditionnels, le journalisme conventionnel est mis à rude épreuve : s'adapter à la nouvelle donne ou disparaître. Sur la toile, l'information circule en temps réel et très rapidement. L'usage des TIC, notamment l'appropriation d'Internet par les organes de presse implantés au Congo, se limite simplement à la diffusion en ligne de la version papier du journal. Les modes d'écriture et de dialogue interactifs, la production de contenu et l'analyse de l'information par des citoyens ou des personnes tierces du monde entier sont volontairement occultés de leurs sites Internet. La presse en ligne suppose le recrutement d'un personnel ayant pour tâche principale le traitement de l'information, son analyse mais aussi sa mise en perspective et à disposition du public. Le site de *La Semaine Africaine*, par exemple, ne dispose pas de ces fonctionnalités pour des raisons évidentes liées à la préservation de son image sur une plate-forme libre où les commentaires ou les discours des internautes peuvent facilement « déraper » et fragiliser le positionnement éditorial « prudent » qu'elle affiche, surtout à l'égard des institutions de la République. Elle craint de s'exposer à nouveau, comme autrefois, dans les années 1960, aux foudres du régime en place. Pourtant, Internet favorise l'émergence de nouveaux espaces libres, participatifs, de discussion et de débat entre les citoyens et les décideurs politiques, grâce à l'instantanéité et l'interactivité qui le caractérisent. L'utilisation de toutes les fonctionnalités d'Internet, par la presse congolaise, transformerait et élargirait l'espace public actuel aux publics exclus des médias historiques. Il est primordial que *La Semaine Africaine* se dote d'un service multimédia qui lui permette de bénéficier des avantages qu'offre la toile pour diversifier son contenu et utiliser les outils du web qui permettent une participation interactive de tous les

publics, afin de contribuer pleinement au dynamisme des différents espaces publics qui existent dans la société congolaise.

Le vaste sujet de cette thèse est loin d'être épuisé. Tout n'a pas été dit. Notre problématique est certainement limitée par plusieurs aspects non traités par *La Semaine Africaine*. Il n'en demeure pas moins qu'il existe quelques pistes de réflexion qui pourraient contribuer à l'élargissement de l'espace public au Congo. Il peut ainsi devenir de plus en plus dynamique à travers une nouvelle façon de s'informer, par la mobilisation et les pressions exercées par l'opinion, notamment par l'utilisation des TIC, plus précisément par l'appropriation des téléphones portables, des smartphones et tablettes largement à la portée des usagers.

L'explosion du téléphone portable au Congo comme dans toute l'Afrique, qui connaît un extraordinaire succès¹⁷³⁷, change la donne pour les médias classiques. Reprenant la tradition de l'oralité africaine, il rivalise désormais avec la radio, le média le plus populaire et le plus accessible à tous. Le téléphone portable a bouleversé les pratiques sociales en réduisant progressivement, au fil du temps, la « fracture numérique », en engendrant de nouveaux codes relationnels et des modes de consommation qui n'existaient guère il y a quelques années¹⁷³⁸ ; il suscite un intérêt particulier dans l'usage et la production des contenus médiatiques. De nouvelles applications permettent l'appropriation et la réinvention du téléphone portable en Afrique¹⁷³⁹ et au Congo, notamment la lecture de la presse en ligne, l'échange des « nouvelles », etc. La presse numérique éloigne, de plus en plus, les consommateurs de l'achat du support papier des titres. Bien évidemment, la concurrence de la presse en ligne constitue un danger pour la survie des organes de presse qui ne se contentent que de la vente matérielle des journaux. La première tablette tactile africaine, bon marché, conçue par le Congolais Verone MANKOU et lancée en octobre 2011, ouvre des perspectives dans les usages multiples qu'offrent les TIC en Afrique en général et au Congo en particulier.

¹⁷³⁷ De nombreuses personnes possèdent autant de cartes « SIM » que de téléphones portables étant donné qu'elles souscrivent plusieurs abonnements auprès de la multitude d'opérateurs téléphoniques existants.

¹⁷³⁸ Lire à ce sujet, Jean-Aimé DIBAKANA MOUANDE, « NTIC et dynamiques sociales en Afrique : l'exemple du téléphone portable au Congo-Brazzaville », in Alain KIYINDOU (dir.), *Cultures, technologies et mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 25-36 ; *Figures contemporaines du changement social en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 61-91.

¹⁷³⁹ Comme l'a montrée l'exposition *Paroles d'Afrique* (du 23/10/12 au 31/05/2013, Bordeaux), l'appropriation et les usages du téléphone portable en Afrique constituent un progrès considérable qui change la donne dans l'espace public. Cf. colloque international, « localisation et réinvention de la téléphonie mobile : approches méthodologiques et théoriques », Lomé, 2-3 mai 2013 ; Norbert OUENDJI, « Téléphonie mobile et débrouille en Afrique : réflexions sur le statut des *call box* au Cameroun », in Dominique DARBON (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, op. cit., p. 213-229.

ANNEXES

Annexe 1 : La Semaine Africaine et quelques titres de la presse écrite privée congolaise

LA SEMAINE AFRICAINE

du samedi à midi

Centre

81.10.57
81.10.46
94.35.67
91.06.22

du 19 Septembre 2002 - 50ème année - Tél-Fax (242) 81.23.35 - B.P. 2080 - Brazzaville
africaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

Cinquantième de La Semaine Africaine

L'histoire fabuleuse d'un journal africain

Général Norbert Dabira sur l'affaire des disparus du beach

«Je n'ai jamais ni torturé, ni enlevé, ni tué»

Les organisations des droits de l'homme, partie civile dans cette affaire, qu'instruit le Tribunal de grande instance de Meaux (France), critique l'attitude du gouvernement congolais qui a interdit le Général Dabira de répondre à la convocation des juges français.

Albert Obou n'est plus !

Appel d'offres

CELTEL CONGO cherche: Cabinet d'experts pour: études de marché - sondages d'opinion

Les dossiers seront adressés

LA SEMAINE AFRICAINE

du samedi à midi

Centre

81.10.57
81.10.46
94.35.67
91.06.22

du 29 Mai 2003 - 50ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 66.39.69 - B.P. 2080 - Brazzaville
africaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

INTERVIEW DE MGR ANATOLE MILANDOU, PRÉSIDENT SORTANT DE LA C. E. C.

«L'Eglise, une voix autorisée pour éduquer notre société...»

La clôture de la 31ème session plénière de la Conférence des évêques du Congo, tenue au scolasticat Saint Gabriel de Kinsoundi, a eu lieu, le 11 mai 2003, par une messe solennelle en l'église Notre-Dame du Rosaire de Baongo. Cette 31ème session a coïncidé avec la fin du mandat de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, à la présidence de la C.e.c. (Conférence épiscopale du Congo). Dans l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder, samedi 24 mai dernier, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville et président sortant de la C.e.c., parle de l'homme congolais, du Viv/Sida et de la radio catholique. Le prélat fait, aussi, la lumière sur l'écoquète d'opposant qu'on lui colle. Et, avec sincérité, il parle de la situation actuelle du Congo. (Suite en page 3)

La CEMAC au chevet de la Centrafrique

Le Président François Bozizé est, décidément, bien préoccupé par une légitimité internationale de son pouvoir.

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

LA SEMAINE AFRICAINE

du samedi à midi

Centre

81.10.57
81.10.46
94.35.67
91.06.22

du 3003 - 51ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 66.39.69 / 48.90.28 - B.P. 2080 - Brazzaville
africaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

Frayeur à Baongo et Makélékélé

L'inoubliable et horrible 18 décembre a failli se répéter !

L'histoire a failli se répéter, le 18 décembre dernier, dans les quartiers Sud de la capitale Brazzaville. Que s'est-il passé réellement? (Page 3)

Sécurité publique

«Opération espoir», pour une paix durable au Congo

Général Gilbert Mokoki: une mission redoutable de remettre de l'ordre dans un pays confronté au banditisme armé. (Page 4)

Les travailleurs licenciés de l'ex-O.n.p.t

Département du Pool

Un nsiloulou ravit le véhicule de Mar Louis Portella

LA SEMAINE AFRICAINE

du samedi à midi

Centre

81.10.57
81.10.46
94.35.67
91.06.22

du 29 Mai 2003 - 51ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 66.39.69 / 48.90.28 - B.P. 2080 - Brazzaville
africaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

Processus de paix au Congo

Trois stratégies pour arracher le Congo à la spirale de la violence

Gaston Bazangamio dégage les conditions d'une véritable paix au Congo. (Page 3)

Conférence-Débat à l'Amémonerie universitaire

«Que reproche-t-on à l'Eglise catholique?»

L'abbé François Wambat (à d.) et Père Abraham Okoko ont tenu le cou aux contre-vérités véhiculées sur l'Eglise catholique. (P.12)

Affaire des disparus du Beach de Brazzaville

Alain Akouala cherche la liste des «pseudo disparus du beach»

(Page 2)

MANAGEMENT DES ENTREPRISES

A.R.C (Assurances et Réassurances du Congo)

Joseph Kignombi kia Mboungou, président du groupe parlementaire U.p.a.d.s (opposition)

«...Ils utilisent le mensonge pour gouverner...»

Dans une interview exclusive, le député de l'opposition dénonce ce qu'il appelle la gestion familiale du pouvoir. (Page 1)

LA SEMAINE AFRICAINE

Ouvrable du lundi au samedi
Dimanche jusqu'à midi
Pour tous renseignements - consulter notre
agence TAC, site Immeuble City Center

Tél. Brazzaville : 81.10.57
81.10.45
Pointe-Noire : 94.35.67
Dolisie : 91.06.32

LA SEMAINE AFRICAINE

samedi
midi
consulter notre
City Center

81.10.57
81.10.45
94.35.67
91.06.32

N° 2466 du Jeudi 13 Mai 2004 - 52ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 666.39.69 / 678.76.94 - B.P. 2080 - Brazzaville
E-mail : lasemaineafricaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650

Jeudi 10 JUILLET 2003 - 51ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 66.39.69 - B.P. 2080 - Brazzaville
E-mail : lasemaineafricaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

Editorial
Congo: un journaliste condamné, le jour de la liberté de la presse!

La Justice congolaise n'a pas choisi ce symbole au hasard. C'est le jour où le monde entier célèbre la Journée internationale de la liberté de la presse, que le Tribunal de grande instance de Brazzaville a choisi pour rendre son verdict dans le procès de «L'Observateur», en condamnant son directeur de publication, Clément Simplice Ongyava, à une forte amende de un million trois cents mille francs CFA. Le symbole est trop fort pour passer inaperçu. En faisant ainsi, ce n'est pas seulement le directeur de publication de l'hebdomadaire satirique «L'Observateur» que la Justice congolaise a voulu punir, mais elle a aussi et surtout voulu faire passer un message à la presse nationale, qu'au Congo, sa liberté n'est pas garantie.

Si, depuis le retour à la démocratie, la presse ne trouve jamais grâce devant notre Justice... du régime Lissouba à aujourd'hui, tous les journalistes n'ont devant les Tribunaux congolais par les hommes politiques ou ceux qui leur sont proches, ont toujours été condamnés: y a-t-il vraiment un droit de la presse? Dans la question publique, il n'y a rien de plus important que les hommes politiques, qui ont fonctionné pendant longtemps sans que les journalistes ne soient condamnés à des peines de prison. Bien sûr, notre presse n'est pas exempte de reproches et elle ne présente pas être au-dessus des lois de la République. Mais, cette fois-ci à condamner les journalistes sans leur reconnaître même des circonstances atténuantes pour les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent, prouve qu'il y a une certaine volonté de ne jamais laisser la presse vraiment libre dans le pays. Mais, à-t-on pensé un instant ce que serait notre démocratie sans cette jeune presse indépendante? Elle serait, tout simplement, une démocratie insipide. Et ce ne sont pas les programmes monoclonaux de la presse d'Etat qui feraient vraiment vivre notre démocratie.

L'exemple de l'abbé Louis Badila, prêtre-journaliste, délégué de la Semaine africaine, poursuivi par Pascal Lissouba, alors premier ministre dans les années 80, est bien trop loin derrière nous pour nous édifier. Le journaliste avait gagné le procès, permettant ainsi une avancée significative de la liberté de la presse, dans ces années pourtant du monopartisme.

Le droit d'informer et le droit d'être informé se présentent, aujourd'hui, au Congo, comme un exercice périlleux pour une presse dont les acteurs peuvent, à tout instant, être présentés devant les tribunaux qui ne verront rien d'autre que les condamnés. Après tout, qu'est-ce que cela coûte à condamner un journaliste?

Si la Justice congolaise était exemplaire, si les hommes qui détiennent le droit de décider dans l'Etat, dans la liberté de leur conscience, nous démocratise avant comme des traditions significatives et peut-être les reculs sanglants dont le pays est victime ne seraient jamais réalisés. Le recorda aux notes

Mgr Ernest Kombo
des réactions suscitées
« prière » et clarification

Dans une interview exclusive, l'évêque d'Owando, prêtre épiscopale du Congo, explique le véritable sens de

Musique: décès de Brenda Fassie

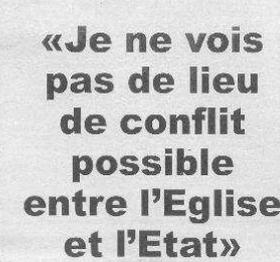
La « Reine de l'Afro pop » s'en est allée



Mgr Ernest Kombo,
président de la Conférence épiscopale

« Je ne vois pas de lieu de conflit possible entre l'Eglise et l'Etat »

...tentative
...social ou en politique,
...insatisfactions. Sur le
...des mouvements de
...Nigériens ou une grève
...par des syndicats du
...Nigéria. Pendant ce
...pour créer leur milieu,
...de leurs pensions. Dans
...sont toujours en attente
...ne leur touchent leur tout
...engagements croisés,
...croisait que cette fois,
...voici que le temps des
...à l'horizon pour ces
...engagements. Dans
...à Brazzaville, le pas-
...national de la résistan-
...du gouvernement dans
...son espoir est, mainte-
...sua à rendre les choses
...Ben politique et sociale
...bonne de l'accord du 29
...à l'annonce venant qu'il
...le sur le rôle que le parti-
...l'a peut-être raison de
...la stabilité au bord de la
...lo, qui ne sont les d'effon-
...un peu de place au défilé-
...ions prévues par la Con-
...provement plus le coup
...cessus d'installation des
...en place de nouvelles
...réalité qui semble être la
...l'initiative aux différents
...Joachim MBANZA



Dialogue avec les exilés
Pourquoi Kolélas joue-t-il à la démagogie?

Dans son interview à Rfi, la semaine dernière, l'ancien Premier ministre de Pascal Lissouba a déclaré qu'il n'est pour rien dans les guerres qui ont éclaté au Congo. Démagogie ou calcul? (Page 4).

LA SEMAINE AFRICAINE

N° 2526 du Jeudi 7 Juillet 2005 - 53ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 666.39.69 / 678.76.94 - B.P. 2080 - Brazzaville
E-mail : lasemaineafricaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650

LA SEMAINE AFRICAINE

N° 2386 du Jeudi 31 Octobre 2002 - 50ème année - Tél/Fax (242) 81.23.35 / 66.39.69 - B.P. 2080 - Brazzaville
E-mail : lasemaineafricaine@yahoo.fr - CONGO: 500 FCFA - AFRIQUE FRANCOPHONE: 650 FCFA - FRANCE: 1,5 Euro

Affaire des disparus du Beach
Un procès pour génocide et crime contre l'humanité va s'ouvrir à Brazzaville

(Page 3)

Roga Roga, leader du groupe
« On ne la bouge pas »

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville
« On ne doit pas fermer les yeux sur le drame du Pool »

La crise du Pool a de nouveau jeté les populations sur les routes (Page 3 et 12)
Mgr Milandou répondant aux questions de la presse



Droits de l'homme
L'O.c.d.h demande la libération des personnes arrêtées à Pointe-Noire

(Page 18)

1er CONCOURS DU MEILLEUR AMATEUR DE FILM
« Longo Son » de Mfilou crève l'écran !

(Page 8)

Liquidation du groupe Salu Humberto Brada
Les épargnants seront-ils réellement remboursés?

(Page 4)

CULTURE
L'association New Maa célèbre la beauté du nu

Comité d'Action pour la Paix et la Solidarité (C.A.P.S.)
Macaire Nzomono rompt le silence observé depuis la fin des élections

Mise au point de M Sylvie Tchignoumbé
Président du Tribunal de Commerce de Brazzaville

PUBLI-INFO BRASCO
TURBO KING Une affaire d'Hommes



Annexe 2 : Loi n°8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication

CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - :- Travail - :- Progrès

**LOI N° 8 - 2001 DU 12 NOVEMBRE 2001
SUR LA LIBERTE DE L'INFORMARTION ET DE LA
COMMUNICATION.**

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION A DELIBERE ET ADOPTE ;

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI
DONT LA TENEUR SUIT :**

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES.

Article 1 : La liberté de l'information et de la communication, garantie par la Constitution, s'exerce dans le cadre des dispositions de la présente loi qui a pour objet de fixer les règles du droit de l'information et de la communication, les droits et les devoirs des professionnels de l'information et de la communication.

Article 2 : Le régime de l'information et de la communication est celui de la libre entreprise.

Article 3 : L'exercice de la liberté de l'information et de la communication ne peut être limité que par des considérations tenant au respect de la dignité de la personne humaine, à la liberté et à la propriété d'autrui, au caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion, à la sauvegarde de l'ordre public, aux besoins de la défense nationale, aux exigences de service public, aux contraintes techniques inhérentes aux moyens de communication, ainsi que par la nécessité de promouvoir la paix et la culture nationale.

Article 4 : L'accès aux sources d'information est libre.

La censure est prohibée.

- agences d'images ;
- agences de son ;
- affichages ;
- instituts de sondage ;
- agences de publicité ;
- agences de relations publiques et autres.

Article 7 : Les entreprises d'information et de communication participent au rayonnement de la culture nationale, à la satisfaction des attentes du public en matière d'information et de communication et au développement de l'esprit critique du public.

Article 8 : Les entreprises d'information et de communication publiques et privées peuvent bénéficier d'une assistance soit directe, soit indirecte de l'Etat.

Les formes et les modalités de cette assistance sont fixées par voie réglementaire.

Article 9 : Aucune entreprise d'information et de communication privée ne peut recevoir l'aide en numéraire, en nature ou en industrie d'un parti politique.

Aucune entreprise d'information et de communication ne peut recevoir, directement ou indirectement, de l'aide d'un Etat étranger en dehors des accords diplomatiques entretenus par le Congo.

Article 10 : Le Gouvernement peut faire programmer ou publier, à tout moment par les entreprises d'information et de communication de l'Etat, des déclarations qu'il juge nécessaires.

Ces interventions sont annoncées comme émanant du Gouvernement.

Le droit de réponse aux interventions du Gouvernement est garanti.

Article 11 : En cas de circonstances exceptionnelles caractérisées notamment, soit par des troubles portant gravement atteinte au maintien de l'ordre public, soit par un fait menaçant l'unité nationale ou l'intégrité du territoire, le Gouvernement a le droit de réquisitionner tout ou partie des entreprises d'information et de communication privées.

Ces réquisitions ne peuvent aller au-delà de quarante cinq jours que sur autorisation du tribunal administratif.

Article 14 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication donne des avis techniques et fait des recommandations sur les questions relevant du domaine de l'information et de la communication sur requête du Gouvernement, du Parlement, de la justice et des tiers.

Article 15 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication décide :

- de l'attribution et du retrait des fréquences radio et télévision ;
- de l'attribution et du retrait de la carte d'identité professionnelle ;
- de la suspension ou de l'arrêt d'un programme audiovisuel ou d'une publication non conforme aux dispositions du cahier de charges.

Chapitre II : De l'organisation du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Article 16 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication est composé de onze membres désignés selon les modalités ci-après :

- trois membres par le Président de la République à raison de deux professionnels de l'information et de la communication et un issu des associations scientifiques et savantes ;
- six membres par le Parlement à raison de quatre parmi les professionnels de l'information et de la communication, un issu des associations civiles et un issu des associations des consommateurs ;
- deux membres par la Cour suprême à raison de un professionnel de l'information et de la communication et un issu des associations scientifiques et savantes.

Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication ne doivent pas être âgés de moins de 30 ans.

Ils doivent jouir de leurs droits civils et civiques.

Article 17 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication sont nommés en Conseil des ministres.

Article 18 : Les modalités de désignation des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication par le Parlement et la Cour suprême sont définies par voie réglementaire conformément aux dispositions des articles 16 et 19 de la présente loi.

TITRE IV : DE L'AUDIOVISUEL.

Chapitre I : Dispositions communes.

Article 68 : On entend par communication audiovisuelle toute mise à disposition du public ou de catégories de public, par un procédé de télécommunication, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée.

Article 69 : Les secteurs public et privé de la communication audiovisuelle ont pour mission, sur l'ensemble du territoire national, de servir l'intérêt général notamment :

- répondre aux besoins contemporains en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des différentes couches de la population, en vue d'accroître les connaissances, de développer l'initiative, la responsabilité et la participation des citoyens à la vie nationale ;
- favoriser la communication sociale et occurremment l'expression, la formation et l'information des diverses communautés culturelles, sociales, professionnelles et des familles spirituelles et philosophiques ;
- contribuer à la production et à la diffusion des œuvres de l'esprit.

Article 70 : Toute personne physique ou morale, désireuse de créer une entreprise de communication audiovisuelle, doit, préalablement, en faire la déclaration auprès du procureur de la République du lieu de la diffusion. Cette déclaration, à laquelle sont joints les statuts et le cahier de charges de l'entreprise, mentionne obligatoirement :

- la dénomination de l'entreprise ou la raison sociale ;
- le lieu d'implantation de l'entreprise ;
- les caractéristiques des équipements d'émission ;
- le (s) nom et prénom (s) de la (ou des) personne (s) physique (s) propriétaire (s) ou copropriétaire (s) ;
- le nom du représentant légal et/ou du (des) principal (aux) associé (s) ;
- la liste des autres services de communication audiovisuelle qu'elle assure ;
- le capital de l'entreprise.

Article 71 : Une entreprise audiovisuelle est dirigée par un directeur qui remplit les conditions fixées aux articles 35, 36, 37 et 38 de la présente loi.

Article 80 : Toute personne physique ou morale de droit privé congolais peut postuler et être autorisée, après avoir rempli les conditions fixées à l'article 70 ci-dessus et au cahier de charges établi par le Gouvernement, à créer et à exploiter une entreprise audiovisuelle privée.

Article 81 : Le cahier de charges doit viser à recueillir, justificatifs à l'appui, outre les éléments de nature à garantir le respect de la législation en vigueur, des renseignements complets sur le requérant concernant notamment sa moralité, sa crédibilité, ainsi que sur les autres associés de l'entreprise.

Article 82 : La prise en relais par une entreprise d'information et de communication audiovisuelle privée d'une station étrangère fait l'objet, au préalable, d'une convention signée avec le ministère chargé de la communication.

Chapitre IV : De l'attribution des fréquences.

Article 83 : Dans le respect des traités et des accords internationaux signés par le Congo, le Gouvernement est affectataire des bandes de fréquences assignées à des usages de radiodiffusion sonore et de télévision.

Article 84 : Les fréquences des bandes de radiodiffusion et de télévision sont attribuées par le Conseil supérieur de la liberté de communication.

Article 85 : Toute utilisation des fréquences dans les bandes susvisées est soumise à autorisation et obéit à un cahier de charges établi par le Gouvernement.

Le titulaire d'une autorisation d'utilisation des fréquences est tenu d'en user dans un délai de six mois, faute de quoi, cette autorisation lui est retirée.

Article 86 : Toute occupation anarchique de fréquences constitue une infraction pénale.

TITRE V : DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE JOURNALISTE.

Chapitre I : De la qualification de journaliste.

Article 87 : Est journaliste professionnel toute personne qualifiée dans le traitement de l'actualité qui a pour occupation principale et régulière l'exercice de sa profession dans une entreprise d'information et de

Chapitre II : De la carte d'identité de journaliste professionnel et de journaliste honoraire.

Article 92 : Il est institué une carte d'identité de journaliste professionnel et une carte d'identité de journaliste honoraire pour les personnes répondant aux conditions fixées, respectivement, aux articles 87, 88 et 111 de la présente loi.

Article 93 : Il est créé une commission d'attribution de la carte d'identité de journaliste professionnel et de journaliste honoraire.

Cette commission est placée sous l'autorité du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Sa composition, son organisation et son fonctionnement ainsi que les conditions et les modalités d'attribution de cette carte sont définis par voie réglementaire.

Chapitre III : Des droits et des devoirs du journaliste.

Article 94 : Le journaliste a droit à une rémunération de nature à garantir son indépendance.

Article 95 : Le journaliste a le droit de revendiquer le libre accès à toutes les sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente loi.

Article 96 : L'information peut être refusée au journaliste dans le cas où elle est de nature à :

- porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat ;
- divulguer un secret militaire ou économique d'intérêt stratégique ;
- faire échouer, dévier ou compromettre une enquête ou une procédure judiciaire effectivement en cours ;
- porter atteinte à la dignité et à la vie du citoyen.

Article 97 : Le journaliste a le droit de refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne générale de son entreprise, telle qu'elle est déterminée par écrit dans son contrat d'engagement.

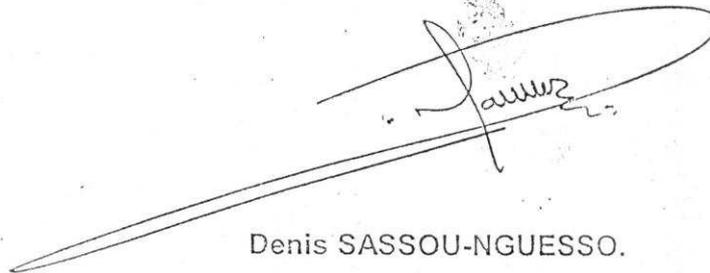
Lorsqu'il est lié par le statut général de la fonction publique, il est tenu au respect scrupuleux de la neutralité politique, de l'obligation de réserve et de l'impartialité dans l'exercice de sa profession.

TITRE XII : DISPOSITIONS FINALES.

Article 243 : Sont et demeurent abrogées la loi n° 30-96 du 2 juillet 1996 sur la liberté de la presse ainsi que toutes les dispositions antérieures ou contraires à celles de la présente loi.

Article 244 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Brazzaville, le **12 novembre 2001**



Denis SASSOU-NGUESSO.

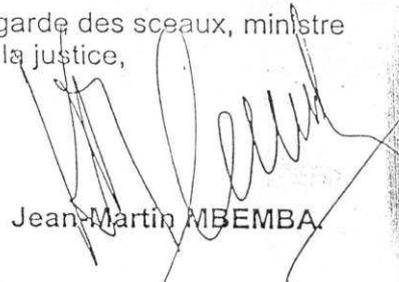
Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le Parlement,
porte-parole du Gouvernement,



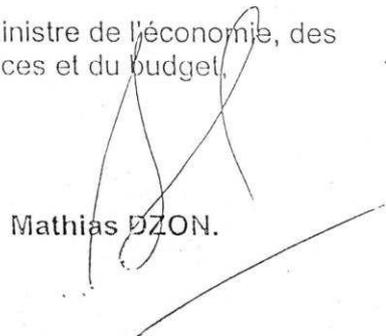
François IBOVI.

Le garde des sceaux, ministre
de la justice,



Jean-Martin MBEMBA.

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Mathias DZON.

Annexe 3 : Loi n°15-2001 du 31 décembre 2001 relative au pluralisme dans l'audiovisuel public

REPUBLIQUE DU CONGO
*Unité *Travail*Progrès*



LOI N° 15-2001
du 31 décembre 2001

RELATIVE AU PLURALISME
DANS L'AUDIOVISUEL PUBLIC.

Publiée par :

Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication
(C.S.L.C.)

Siège provisoire : Palais du Parlement
Brazzaville

B.P : 14 532
Tél. : 558 45 39/ 558 46 85/ 556 91 85

LE CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION A DELIBERE ET ADOPTE ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier : Au terme de la présente loi, le pluralisme s'entend non seulement comme la pluralité des sources de communication audiovisuelle mais également comme le libre accès de tous les courants de pensée et d'opinion aux services de communication audiovisuelle.

Article 2 : La présente loi a pour objet de fixer les principes et les modalités d'accès à l'audiovisuel public des formations et des groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales représentatives à l'échelle nationale.

Article 3 : La radio et la télévision du secteur public sont tenues de produire, de programmer et de faire diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations et des groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales.

Les émissions à caractère religieux consacrées aux principaux cultes pratiqués en République du Congo peuvent également être programmées et diffusées par la radio et la télévision du secteur public.

Toute forme de communication publicitaire ou promotionnelle est interdite dans toutes ces émissions.

Article 4 : La répartition du temps d'antenne entre les formations et les groupements politiques, les organisations professionnelles et syndicales doit satisfaire à l'obligation du pluralisme et d'équilibre.

Les formations et les groupements politiques, les organisations professionnelles et syndicales bénéficient d'un temps d'antenne selon la règle d'équité.

Article 5 : L'attributaire du temps d'émission est pleinement responsable de la conception et de la réalisation de son émission.

Tout attributaire bénéficie d'une stricte égalité de temps d'antenne.

Les interventions du Président de la République ne sont pas prises en compte

Article 6 : Les émissions d'expression directe peuvent être réalisées :

1-soit par des services de radio et de télévision du secteur public ;

2-soit par des services de communication audiovisuelle autorisés par la loi, choisis par l'attributaire.

Dans les deux cas, l'attributaire s'engage à respecter les normes techniques définies et communiquées par chaque service de radiodiffusion et de télévision.

Article 7 : Les services de radio et de télévision du secteur public et les services de communication audiovisuelle autorisés par la loi, qui organisent la libre expression des formations et groupements politiques, des organisations professionnelles et syndicales, sont tenus de respecter le principe d'égalité de traitement.

L'observation du principe d'égalité de traitement est assurée par les relevés mensuels du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication.

Chapitre II : MODALITES D'ACCES A L'AUDIOVISUEL PUBLIC EN PERIODE HORS ELECTORALE

Article 8 : Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication exerce le contrôle, par tous les moyens appropriés, sur l'objet, le contenu et les modalités de production, de programmation et de diffusion des émissions.

Article 9 : La couverture des manifestations des formations et de groupements politiques et celle des activités des organisations professionnelles et syndicales sont assurées, en période hors électorale, par les services de radio et de télévision du secteur public et/ou les services de communication audiovisuelle autorisés par la loi.

Article 10 : L'impartialité des comptes-rendus d'actualité doit être observée par tous les services de communication audiovisuelle.

Sous peine de retrait de la licence de radiotélévision, les services de communication audiovisuelle autorisés par la loi sont tenus de respecter la règle d'impartialité prévue à l'alinéa précédent.

Article 11 : Les campagnes d'information du Gouvernement, destinées à sensibiliser le public à certaines actions où sa coopération est souhaitée, peuvent donner droit à des répliques aux formations et groupements politiques, aux organisations professionnelles et syndicales.

Article 12 : Les chaînes nationales de l'audiovisuel public, les radios ou les télévisions locales assurent, respectivement, la couverture équilibrée de l'actualité nationale, locale ou régionale.

Article 13 : Les radios et les télévisions du secteur public doivent veiller au droit d'expression des formations et groupements politiques non représentés au Parlement, ainsi qu'à celui des organisations professionnelles et syndicales moins représentatives à l'échelle nationale.

Article 14 : Les déclarations ou les communications du Gouvernement peuvent, à tout moment, être programmés ou diffusés, à titre gratuit, par les chaînes de radio et de télévision du secteur public. Elles peuvent donner lieu à des répliques.

Article 15 : La radio et la télévision du secteur public ont l'obligation d'assurer la retransmission des débats parlementaires.

Le choix des débats parlementaires à retransmettre est fait en accord avec le Parlement.

Le coût financier de ces émissions est imputable au budget du Parlement.

Article 16 : Les candidats aux élections doivent bénéficier, en période électorale, d'une égalité de traitement, aussi bien dans le cadre de la campagne officielle que dans celui de l'information plus largement diffusée par les chaînes nationales de communication audiovisuelle.

L'égalité de traitement consacrée à l'alinéa précédent s'impose aux radios et aux télévisions locales privées.

Article 17 : Les formations et groupements politiques, les organisations professionnelles et syndicales peuvent utiliser les antennes du service de radiodiffusion et de télévision pour leurs campagnes.

Les services de radio et de télévision du secteur public sont tenus de constater une partie de leur temps d'antenne aux émissions des différentes campagnes électorales pour faire connaître aux électeurs les principaux arguments des candidats.

Les frais occasionnés par les émissions relatives aux consultations électorales sont à la charge de l'Etat.

Article 18 : Il est proscrit aux formations et groupements politiques, aux organisations professionnelles et syndicales, ainsi qu'aux candidats aux élections légales, de faire programmer et diffuser par des services de radio et de télévision extraterritoriaux, tout type d'émission de campagne électorale et tout type de message de propagande.

Article 19 : La liste des formations et groupements politiques habilités à utiliser les antennes du service public de radio et de télévision pour des émissions de propagande électorale est établie par une commission siégeant au ministère de l'intérieur et comprenant :

- trois représentants du ministère de l'intérieur ;
- trois représentants du ministère de la communication ;
- trois représentants du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministère de la communication.

Article 20 : Le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication détermine l'ordre de passage des différents candidats ou des différentes listes par tirage au sort.

Dès la publication des résultats du tirage au sort des candidats pour des émissions de campagne électorale officielle, les services de radio et de télévision ne peuvent plus, sans l'accord du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication, modifier la programmation annoncée.

Article 21 : Une émission d'une durée de deux heures trente minutes par service de communication audiovisuelle est mise à la disposition des candidats ou des listes de candidats présentés par les formations et les groupements politiques, ainsi que des candidats ou les listes de candidats indépendants.

Cette durée est équitablement répartie entre les candidats ou les listes de candidats.

Les émissions de propagande électorale sont diffusées simultanément par les chaînes nationales de radiodiffusion et de télévision.

Article 22 : Les activités publiques des candidats doivent être suivies et couvertes par les médias avec la même attention.

Le principe d'égalité s'applique non seulement aux interventions des candidats, mais aussi aux interventions de soutien à leur candidature.

Article 23 : Les téléspectateurs et les auditeurs doivent être informés des déclarations et des écrits des candidats et de ceux qui les soutiennent.

Les candidats ou ceux qui les soutiennent doivent bénéficier, sans discrimination dans les programmes d'information, d'un accès à l'antenne et d'une présentation qui ne défavorisent aucun.

Chapitre III : MODALITES D'ACCES A L'AUDIOVISUEL PUBLIC EN PERIODE ELECTORALE.

Article 24 : Les services de radio et de télévision du secteur public et des services de communication audiovisuelle, autorisés par la loi, sont tenus de respecter le principe d'égalité entre les candidats dans les programmes d'information en ce qui concerne la reproduction ou les commentaires des déclarations et des écrits des candidats et la présentation de leur personne.

Article 25 : Les services de radio et de télévision du secteur public de communication audiovisuelle, autorisés par la loi, doivent veiller à ce que les extraits choisis ne dénaturent pas le sens initial des déclarations ou des écrits des candidats ou de ceux qui les soutiennent.

Article 26 : L'accès des candidats et de ceux qui les soutiennent aux autres émissions radiodiffusées et télévisées est interdit lorsque la brièveté de la campagne officielle ne permet pas le respect du principe d'égalité dans les mêmes conditions.

Article 27 : Les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives aux campagnes électorales officielles sont fixées par arrêté du ministre chargé de la communication.

Article 28 : Les commentaires des déclarations et des écrits des candidats ou de ceux qui les soutiennent doivent faire l'objet d'un traitement équilibré.

Ces commentaires ne doivent pas déformer le sens général de l'intervention soumise au principe d'égalité sur l'ensemble de la période électorale.

Article 29 : L'invitation des candidats et de ceux qui les soutiennent, en ce qui concerne les magazines ou les émissions spécialisées d'information, est strictement

Article 30 : L'accès à l'antenne des candidats et de ceux qui les soutiennent, en ce qui concerne les journaux et les quotidiens parlés ou télévisés, doit s'effectuer dans les conditions comparables, édition par édition, sur l'ensemble de la période électorale.

Les temps de parole doivent être équilibrés dans les différentes plages d'information.

Article 31 : Un candidat ou une liste des candidats, victime d'une discrimination sur les ondes, peut s'adresser au Conseil Supérieur de la Liberté de Communication. Sous peine de retrait de la licence de radiotélévision, les services de communication audiovisuelle autorisés par la loi sont tenus de respecter le pluralisme et l'équilibre institués par la présente loi.

Article 32 : Les images d'archives doivent être systématiquement assorties de la mention « *images d'archives* » et de leur date.

L'utilisation des archives, donnant lieu à des montages susceptibles de déformer le sens initial des documents, constitue une infraction pénale.

Chapitre IV : DROIT DE REPONSE.

Article 33 : Pendant toute la campagne électorale, la diffusion d'un message mettant en cause un candidat donne lieu à un droit de réponse.

La demande d'exercer ce droit de réponse doit être présentée dans les 24 heures suivant la diffusion du message contenant l'imputation qui la fonde. Elle doit indiquer les références du message ainsi que les circonstances dans lesquelles le message a été mis à la disposition du public.

La demande d'exercer le droit de réponse doit également mentionner la teneur de la réponse souhaitée. Elle doit être accompagnée d'une demande d'avis de réception.

Les services de communication audiovisuelle ont l'obligation de mettre en œuvre le droit de réponse.

Article 34 : Le droit de réponse est gratuit. Il doit être diffusé dans les conditions techniques équivalentes à celles dans lesquelles a été diffusé le message contenant l'imputation invoquée.

En cas de refus ou de silence observé sur la demande d'exercer le droit de réponse par le destinataire, le demandeur peut saisir le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication ou la juridiction compétente.

Ce délai peut être prolongé jusqu'à l'intervention d'une décision définitive.

Article 35 : Les messages émis et tous les autres documents nécessaires à l'administration de la preuve des imputations doivent être conservés pendant une durée maximum de quinze jours après la date de leur diffusion.

Ce délai peut être prolongé jusqu'à l'intervention d'une décision définitive.

Article 36 : La diffusion des propos diffamatoires, mensongers, injurieux ou apportant des éléments nouveaux de polémique électorale à une date ou dans les conditions rendant une réponse impossible ou inopérante et susceptible de fausser la sincérité du scrutin, s peut entraîner l'annulation de ce scrutin.

Chapitre V : SONDAGES.

Article 37 : La publication et la diffusion de tout sondage d'opinion ayant un rapport direct ou indirect avec une élection prévue par la loi électorale doivent être accompagnées des indications suivantes, établies sous la responsabilité de l'organisme qui l'a réalisé :

- le nom de l'organisme ayant réalisé le sondage ;
- le nom et la qualité de l'acheteur du sondage ;
- le nombre des personnes interrogées ;
- le ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations.

Article 38 : La publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage tel que défini à l'article 37 ci-dessus, pendant la semaine qui précède une élection prévue par la loi électorale, ainsi que pendant le déroulement de celle-ci, sont interdites.

L'interdiction ne s'applique pas aux opérations qui ont pour objet de donner une connaissance immédiate des résultats de chaque élection prévue par la loi électorale et qui sont effectuées entre la fermeture du dernier bureau de vote et la proclamation des résultats définitifs.

Aucun résultat de l'élection, partiel ou définitif, ne peut être communiqué au public par tout moyen de communication avant la fermeture du dernier bureau de vote.

Article 39 : La diffusion des opérations de simulation de vote réalisées à partir des sondages d'opinion est interdite.

Chapitre VI : SANCTIONS.

Article 40 : Est puni, d'une amende de 500.000 F CFA à 5.000.000 F CFA, le directeur de publication ou l'exploitant de service de communication audiovisuelle qui publie et diffuse des sondages dans les conditions visées à l'article 38 ci-dessus.

Article 41 : La non observation des dispositions des articles 4,16,18,22,23,24,25,26,28,32,33,38,39 et 45 expose ses auteurs au paiement d'une amende de 500.000 F CFA à 5.000.000 F CFA.

Article 42 : Ceux qui, un mois avant et pendant la campagne électorale, ainsi que pendant la période électorale, auront fait programmer et diffuser, directement ou indirectement, des émissions ou des messages de propagande électorale sur les antennes de radio et de télévision extraterritoriales, seront punis des peines prévues à l'article 43 de la présente loi. En cas de récidive, l'invalidation de la candidature du contrevenant ou du candidat bénéficiaire de cet acte peut être prononcée par la juridiction compétente.

Article 43 : Ceux qui, par des manœuvres quelconques, auront empêché la programmation et la diffusion des émissions électorales et/ou des messages de propagande électorale, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 200.000 F CFA à 2.000.000 F CFA.

Chapitre VII : DISPOSITIONS PARTICULIERES TRANSITOIRES ET FINALES.

Article 44 : Les visites et les tournées à caractère économique, social ou autrement qualifiées, effectuées par toute autorité de l'Etat ou par toute personne, association ou groupement de personnes sur le territoire national et qui donnent lieu à des manifestations ou des déclarations publiques de soutien à un candidat, ou à une formation ou groupement politique, sont assimilées à des propagandes ou des campagnes déguisées.

Article 45 : Toute propagande ou campagne déguisée au sens de l'article 44 ci-dessus, ayant pour support les médias audiovisuels, est interdite pendant les trente jours précédant l'ouverture de la campagne électorale officielle et pendant le déroulement du scrutin.

Toute manifestation ou déclaration publique de soutien à un candidat, à une formation politique, faite directement ou indirectement par toute personne ou association ou groupement de personnes quelle qu'en soit la qualité, la nature ou le caractère, est considérée comme un acte de propagande électorale déguisée.

Est également interdite, pendant le déroulement d'une élection prévue par la loi électorale, l'utilisation à des fins de propagande électorale, de tout procédé de publicité commerciale par voie de presse, de radiodiffusion et de télévision.

Article 46 : Les déclarations faites par des personnalités publiques au titre de leur fonction ne constituent pas des actes de propagande électorale.

Article 47 : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires notamment la loi n° 012-91 du 12 décembre 1991 fixant les modalités d'accès des partis politiques, des associations politiques et des groupements politiques à l'audiovisuel public, sera enregistrée, publiée au journal officiel de la République du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République

Le ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement Porte-parole du Gouvernement.

Pour le Ministre de l'Economie, des finances et du Budget en mission, le ministre à la Présidence de la République chargé du Cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat

François IBOVI

Gérard BITSINDOU

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Jean Martin MBEMBA*

Annexe 4 : Loi organique n°4 – 2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication



PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**LOI ORGANIQUE N° 4 - 2003 DU 18 JANVIER 2003
DETERMINANT LES MISSIONS, L'ORGANISATION, LA COMPOSITION ET LE
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA LIBERTE DE
COMMUNICATION.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : Il est institué un Conseil supérieur de la liberté de communication qui garantit l'exercice de la liberté d'information et de communication dans les conditions définies par la présente loi organique.

Article 2 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication est une autorité administrative, indépendante, chargée de réguler la liberté de communication.

Article 3 : La présente loi détermine les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Article 4 : Le champ d'action du Conseil supérieur de la liberté de communication recouvre l'ensemble des domaines et des métiers de l'information et de la communication.

**CHAPITRE II : DES MISSIONS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA
LIBERTE DE COMMUNICATION.**

Article 5 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication veille au bon exercice de la liberté de l'information et de la communication.

Article 6 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication est un organe de régulation ; il a pour missions de :

- Garantir, aux citoyens, le libre accès à l'information et à la communication ;
- suivre les médias et assurer leur protection contre les menaces et les entraves dans l'exercice de leur fonction d'information libre et complète ;
- favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion ;
- veiller à la qualité du contenu et à la diversité des programmes audiovisuels, au développement de la production et de la création audiovisuelles nationales ;
- garantir l'impartialité du secteur public des médias ;
- veiller à la non diffusion des informations qui ne concourent pas à la consolidation de la paix et de l'unité nationale ;
- empêcher et réprimer la manipulation, par quiconque, de l'opinion publique à travers les médias ;
- assurer la protection de l'enfance et de l'adolescence dans la programmation des émissions par les services de communication audiovisuelle ;
- veiller à l'accès équitable des partis, des associations et des groupements politiques à l'audiovisuel public ;
- répartir le temps d'antenne en période électorale dans l'audiovisuel public entre les partis, les groupements politiques et les individualités ;
- fixer les règles pour la durée des campagnes électorales qui s'imposent à tous les exploitants des services de communication audiovisuelle autorisés en vertu de la présente loi ;
- veiller au respect du principe d'équité dans le traitement de l'information ;
- promouvoir, auprès des médias et des professionnels de l'information et de la communication, l'application et le respect des normes professionnelles, éthiques et déontologiques afin d'assurer l'exercice d'une information objective et d'une presse responsable et républicaine ;
- veiller à la promotion et à la défense des cultures locales et des langues nationales ;
- veiller à la répartition équitable des aides de l'Etat entre les entreprises publiques et privées de la communication.

Article 7 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication donne des avis techniques et fait des recommandations sur les questions relevant du domaine de l'information et de la communication sur requête du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de la justice, des citoyens ou de tout autre personne morale.

Il fixe les conditions et décide :

- de l'attribution et du retrait des fréquences radio et télévision ;
- de l'attribution et du retrait de la carte d'identité professionnelle ;
- de la suspension ou de l'arrêt d'un programme audiovisuel ou d'une publication non conforme aux dispositions du cahier des charges.

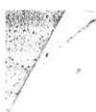
Il dispose de la faculté d'auto-saisine.

Article 8 : Lorsqu'un organe de presse se rend coupable de violations manifestes et répétées des lois et règlements régissant la liberté de presse et de communication, le Conseil supérieur de la liberté de communication a pouvoir de lui infliger des sanctions financières dont les modalités sont déterminées par voie réglementaire.

CHAPITRE III - DE L'ORGANISATION ET DE LA COMPOSITION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA LIBERTE DE COMMUNICATION.

Article 9 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication est composé de onze membres désignés ainsi qu'il suit :

- trois membres par le Président de la République à raison de deux professionnels de l'information et de la communication et un issu des associations scientifiques et savantes ;
- deux membres par le Président de l'Assemblée Nationale à raison de un parmi les professionnels de l'information et de la communication et un issu des associations culturelles ;
- deux membres par le Président du Sénat à raison de un parmi les professionnels de l'information et de la communication et un issu des associations des consommateurs ;
- deux membres par les professionnels de l'information et de la communication dont un de l'université ;
- deux membres par la Cour suprême à raison de un professionnel de l'information et de la communication et un issu des associations



Article 10 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication, désignés parmi les professionnels de l'information et de la communication, doivent attester d'une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le domaine de l'information et de la communication.

Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication doivent être âgés de 30 ans au moins et jouir de leurs droits civiques et politiques.

Article 11 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication, désignés conformément à l'article 9 de la présente loi, sont nommés par décret du Président de la République.

Article 12 : La durée du mandat de membre du Conseil supérieur de la liberté de communication est de trois ans renouvelable une fois.

En cas de vacance d'un poste dûment constatée, le remplacement du membre concerné intervient dans les mêmes conditions que celles prévues aux articles 9, 10 et 11 de la présente loi.

Article 13 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication ne peuvent être révoqués pendant la durée de leur mandat en raison des opinions par eux émises dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 14 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication ne peuvent, directement ou indirectement, détenir une participation dans une entreprise d'information et de communication.

La qualité de membre du Conseil supérieur de la liberté de communication est incompatible avec celle de membre de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, du Gouvernement, de la Cour constitutionnelle, de la Haute Cour de justice, du Conseil économique et social, de médiateur de la République, de magistrat, de préfet, de sous préfet, de maire, d'administrateur-maire, de conseiller local, de membre d'un organe dirigeant d'un parti politique, d'un syndicat ou d'une association.

Elle est incompatible avec l'exercice de la profession de journaliste et assimilé.

En cas d'incompatibilité dûment constatée, le membre du Conseil supérieur de la liberté de communication, en situation irrégulière, est déclaré démissionnaire d'office.

Le fonctionnaire, nommé membre du Conseil supérieur de la liberté de communication, est placé en position de détachement.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA LIBERTE DE COMMUNICATION.

Article 15 : Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication, pendant la durée de leur mandat et durant un an à compter de la date de cessation de leur fonction, sont tenus de s'abstenir de toute prise de position publique sur les questions que le Conseil a eu à traiter ou qui sont susceptibles d'être soumises à l'institution.

Article 16 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication est dirigé par un bureau de trois membres composé de :

- un Président ;
- un vice-Président ;
- un secrétaire-comptable.

Le Président de la République nomme le Président du Conseil supérieur de la liberté de communication parmi ses membres.

Les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication élisent, en leur sein, le vice-Président et le secrétaire-comptable.

Article 17 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication dispose d'un organe technique de travail dénommé secrétariat administratif du Conseil supérieur de la liberté de communication. Cet organe est dirigé et animé par un secrétaire administratif.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication élabore un règlement intérieur et un règlement financier.

Le règlement intérieur du Conseil supérieur de la liberté de communication fixe l'organisation et le fonctionnement du secrétariat administratif ainsi que les modalités de nomination du secrétaire administratif.

Article 18 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication dispose, en son sein ou sous sa tutelle, des commissions spécialisées qui sont placées sous l'autorité de son Président.

Les commissions spécialisées exercent des compétences liées aux pouvoirs consultatifs, normatifs et de conciliation du Conseil supérieur de la liberté de communication.

Les commissions sous tutelle permettent au Conseil supérieur de la liberté de communication de :

- veiller au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents devant toute information nocive émanant de médias de toutes formes y compris l'internet ;
- veiller à ce que le fait de communiquer tout comme le produit de la communication reflète la finalité de la communication qui consiste à susciter un cumul de connaissances utiles pour le développement ;
- assurer un certain nombre de prérogatives techniques telles que :
 - l'attribution ou le retrait :
 - de la carte de journaliste professionnel et de journaliste professionnel assimilé ;
 - des accréditations ;
 - des autorisations d'établissement local des radios et des télévisions privées ;
 - des fréquences ;
 - la vérification de la publicité et des sondages ;
 - le développement et la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'organisation et le fonctionnement de ces commissions sont définies par voie réglementaire.

Les personnels des commissions et du secrétariat administratif ne peuvent être, ni membres des conseils d'administration des entreprises d'information et de communication, ni exercer des responsabilités au sein de ces entreprises.

CHAPITRE IV : DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Article 19 : les membres du Conseil supérieur de la liberté de communication, lors de leur entrée en fonction, prêtent le serment suivant devant la Cour suprême :

« Je jure de remplir loyalement mes fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution et des lois et règlements de la République et de garder le secret des délibérations et des votes ».

Acte est dressé de la prestation de serment.

Article 20 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication ne peut valablement siéger que si les deux tiers de ses membres sont présents.

Il délibère à la majorité simple des membres présents ; le Président, en cas de partage égal des voix, a voix prépondérante.

Article 21 : Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication sont inscrits au budget de l'Etat.

Le Président du Conseil supérieur de la liberté de communication est ordonnateur du budget du Conseil, le secrétaire-comptable en est le comptable. Les comptes sont soumis au contrôle de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Article 22 : Une indemnité de fonction, dont le montant est fixé par décret du Président de la République, est allouée aux membres du Conseil supérieur de la liberté de communication.

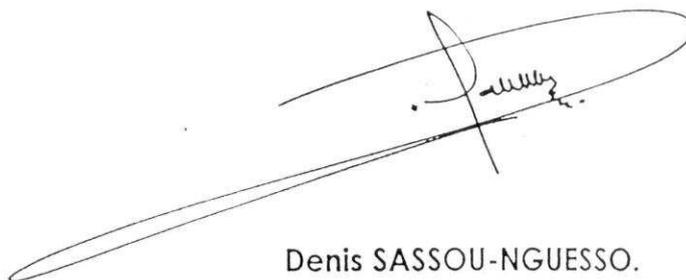
Article 23 : Le Conseil supérieur de la liberté de communication élabore et adresse, au Président de la République, à l'Assemblée, au Sénat et à la Cour suprême, un rapport annuel d'activités.

Ce rapport est publié au Journal officiel.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 24 : La présente loi organique, qui abroge toutes dispositions antérieures ou contraires, notamment celles relatives au titre II de la loi n° 8-2001 du 12 novembre 2001, sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2003



Denis SASSOU-NGUESSO.

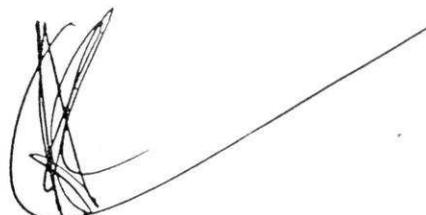
Par le Président de la République,

Le ministre de la communication,
chargé des relations avec le
Parlement, porte-parole
du Gouvernement,



Alain AKOUALA-ATIPAULT.

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.

Annexe 5 : Des journalistes congolais traqués

« **Appel – s.o.s – Des journalistes congolais traqués** », diffusé par NITOU-SAMBA, Vice-Président du Collectif d'Intellectuels Congolais Originaires du Pool (CICOP) en 1999, [en ligne] : <http://voxhumana.perso.neuf.fr/sospress.html>

Par des voies détournées, le Collectif d'Intellectuels Congolais Originaires du Pool (CICOP) a reçu la Communication des Journalistes congolais traqués par le pouvoir de Denis SASSOU NGUESSO au Congo-Brazzaville. En voici, ci-après, la teneur de leur message.

Jean-Claude BONGOLO, Directeur du Journal *La Rue Meurt*

à Monsieur le Directeur de Reporters Sans Frontières (RSF)

Mon pays, le Congo-Brazzaville, est confronté à une guerre meurtrière qui sévit dans la partie sud, et détruit les quartiers sud de la capitale, Brazzaville. J'ai été moi-même contraint de me réfugier en forêt où j'erre voici sept mois au milieu des miliciens Ninjas qui pratiquent la désobéissance civile sous forme de guerre.

Le téléphone satellitaire que j'utilise est l'unique lien que j'ai avec l'extérieur. Autour de moi, de vaillants combattants, des débris de maisons incendiées et pillées, mais aussi des loques humaines faméliques, essorées par la guerre et la faim.

L'aide humanitaire (PAM et CICR) a été détournée par le gouvernement de Brazzaville. Les armes lourdes tonnent, les hélicoptères de combat nous bombardent jour après jour. Aucun journaliste étranger, aucune organisation humanitaire internationale n'a pu pénétrer dans cette zone pour témoigner de notre situation. Cette guerre qui dure déjà dix (10) mois a fait près de 30 000 morts.

Avec moi se trouvent ici, en forêt, d'autres journalistes dont voici les noms :

- | | | |
|---|----------------------------|--------------------|
| 1 | Appolinaire SINGOU BASSEHA | <i>Radio Congo</i> |
| 2 | MOUANGA MASSAMBA SAHOURE | <i>Mweti</i> |

3	MPOLO KANZA	<i>Radio Congo</i>
4	KOUSSIMBISSA MILONGO	<i>Radio Congo</i>
5	Gilbert NSANGATA	<i>Télé-Congo</i>
6	Anselme MAVOUNIA	<i>Télédiffusion</i>
7	Firmin MAYEMBO	<i>Télédiffusion</i>
8	Fernand BATOUKOUNOU	<i>Télédiffusion</i>
9	Françoise MAMPOUYA	<i>Radio Congo</i>
10	Dominique BILOUBOUDI-MPEMBA	<i>Télédiffusion</i>
11	Jacqueline LOKO	<i>Radio Congo</i>
12	BASSE-BASSE	<i>Radio Congo</i>
13	Serge BAZOUNGOULA	<i>La Rue Meurt</i>
14	Yacinthe MIENANDI	<i>Télé Congo</i>
15	Edmond BOUEKASSA	<i>Télé Congo</i>
16	Giscard MIAKA	<i>La Rue Meurt</i>
17	Crepin LOKO	<i>Presse écrite)</i>
18	Pierre BANTSIMBA	<i>Radio Congo</i>
19	Etienne BEMBA	<i>Télédiffusion</i>
20	Mme Emilienne BEMBA	<i>Télé Congo</i>
21	Célestin BEMBA	<i>Télé Congo</i>
22	Dominique KIMANI MASSAMBA	<i>Mweti</i>

- 23 Jean-Bosco MAHOUNGOU *Mweti*
- 24 Lydie BAZEBI *La Rue Meurt*
- 25 Alphonse NDOUDI *Télé Congo*
- 26 MANENGA NKOUNKOU *Télé Congo*
- 27 Samuel MATSOKA *Télédiffusion*

Nous demandons à toutes les personnes de bonne volonté de bien vouloir prêter main forte à la traduction de ce document en anglais et toute autre langue, et d'en assurer la plus large diffusion partout où besoin sera.

Très cordialement,

Jean-Claude BONGOLO

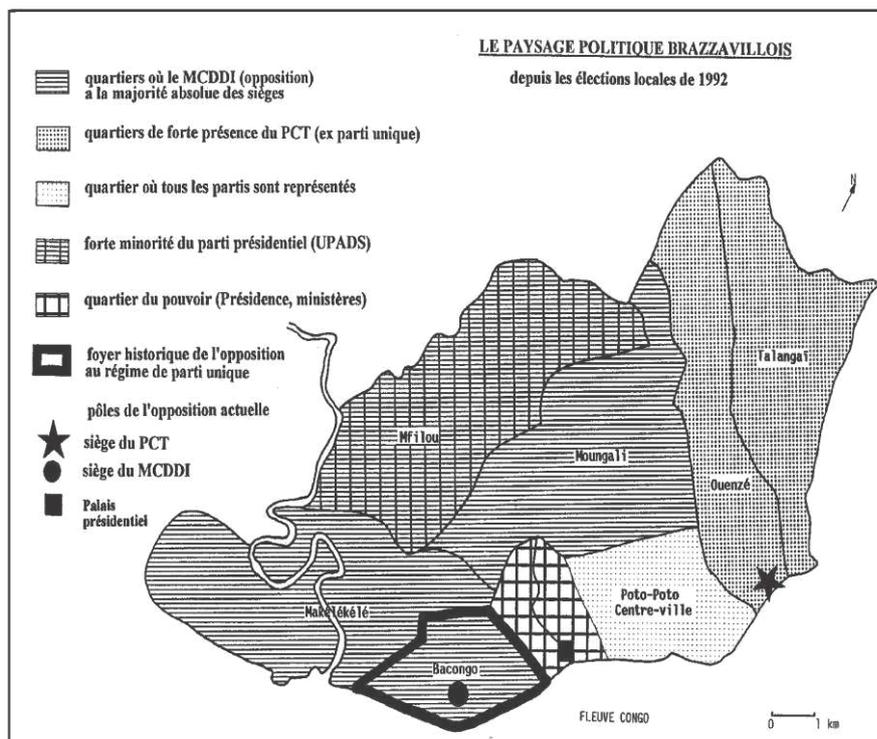
(au nom de tous les Journalistes réfugiés dans la forêt, traqués et voués à la mort, par le régime de Brazzaville, pour le seul motif de n'avoir fait que notre métier de journaliste, et surtout d'être originaire de la région du Pool, c'est-à-dire d'être nés Kongo)

Brazzaville, le 2 juillet 1999

Annexe 6 : Carte des neuf régions du Congo



Annexe 7 : Paysage politique brazzavillois, d'après Élisabeth DORIER-APPRILL, *Des quartiers pour territoires ? Guerre des milices, fragmentation urbaine et recompositions identitaires à Brazzaville*, Paris, 2-4 octobre 1995, p. 11.



SOURCES

Sources écrites

Numéros de *La Semaine Africaine* dépouillés par série d'années :

1990 : du n° 1849, 31 mai-6 juin 1990 au n° 1869-70, 13-19 décembre 1990.

1991 : du n° 1871-72, 27 décembre-2 janvier 1991 au n° 1898, 19-25 décembre 1991.

1992 : du n° 1899, 9-15 janvier 1992 au n° 1929, 20-26 août 1992.

1993 : du n° 1942, 7-13 janvier 1993 au n° 1962, 3 juin 1993.

1994 : n° 2000, 13 octobre 1994.

1995 : du n° 2013, 26 janvier 1995 au n° 2052, 14 décembre 1995.

1996 : n° 2077, 27 juin 1996 au n° 2101, 26 décembre 1996.

1997 : du n° 2103, 9 janvier 1997 au n° 2130, 11 septembre 1997.

1998 : du n° 2150, 12 mars 1998 au n° 2180, du 15 octobre 1998.

1999 : du n° 2227, 14 octobre 1999 au n° 2228, 21 octobre 1999.

2000 : du n° 2239, 6 janvier 2000 au n° 2290, 28 décembre 2000.

2001 : du n° 2291, 4 janvier 2001 au n° 2342, 27 décembre 2001.

2002 : du n° 2343, 3 janvier 2002 au n° 2394, 26 décembre 2002.

2003 : du n° 2395, du 2 janvier 2003 au n° 2446, 25 décembre 2003.

2004 : du n° 2447, 1^{er} janvier 2004 au n° 2499, 30 décembre 2004.

2005 : du n° 2500, 6 janvier 2005 au n° 2555, 30 décembre 2005.

2006 : du n° 2556, 3 janvier 2006 au n° 2657, 29 décembre 2006

Autres journaux congolais

Aujourd'hui : n°35 du 08 novembre 1993 et n° 37 du 18 décembre 1993.

La Boussole : n°4 du 18 septembre 1993 et n° 5 de janvier-février 1994.

La Corne Enchantée : n° 1 de janvier 1994 et n° 2 de mars 1994.

L'Explosion : n° 16 du 29 septembre-13 octobre 1993.

Le Gardien : n° 9 du 10 janvier 1995.

Le Rayon : n° 18 de février 1994.

La Rue meurt : n° 34 du 20 octobre 1993.

n° 35 du 1^{er} décembre 1993.

n° 36 du 1^{er} janvier 1994.

n° 37 du 1^{er} février 1994.

Sources orales

(Interviews avec le lieu et la date de la rencontre ; par ordre alphabétique de noms)

ADZOTSA Édouard, membre de la Fédération Syndicale des Travailleurs de la Communication (FESYTRAC), Brazzaville, 28 juin 2007.

AKONO Faustin, chef de service « société », *Les Dépêches de Brazzaville*, Brazzaville, 6 septembre 2009.

ATSOUTSOULA Firmin, directeur de publication *Le Choc*, Brazzaville, 21 février 2008.

BANANGANDZALA Jacques, ancien président du CSLC, Brazzaville, 14 septembre 2009.

BIKOUMOU Félix, conseiller technique au Ministère de la Communication, Brazzaville, 7 octobre 2009.

BITALA-BITEMO Joseph, journaliste de la presse présidentielle, ancien directeur de la télévision congolaise, Brazzaville, 18 septembre 2009.

BONGOLO Jean-Claude, directeur de publication *La Rumeur/La Rue meurt*, Brazzaville, 17 septembre 2009.

BOUZANDA Gabriel – Directeur de publication *Le Nouvel Observateur*, Brazzaville, 5 septembre 2009.

DIELLÉ Joseph, journaliste, président de DVS + Télévision, Pointe-Noire, 11 mars 2007.

EKIAYE ACKOLY WAMENE, Brazzaville, 22 mai 2008.

GOMBET Jocelyn Patrick, presse présidentielle, Brazzaville, 13 septembre 2009.

KANI Lucien, journaliste, *Radio Liberté*, Brazzaville, 20 septembre 2009.

KIBAKIDI Delphin-Roger, journaliste *Talassa*, Brazzaville, 8 septembre 2009.

KINZONZI Jacques, journaliste *ACI*, Brazzaville, 9 septembre 2009.

LINDA-LIPAKOU Jean, journaliste *Radio Pointe-Noire*, Pointe-Noire, 15 janvier 2007.

LOUAMBA Marcel, journaliste *Radio Pointe-Noire*, Pointe-Noire, 15 janvier 2007.

LOUFOUA Ismaël, journaliste *Radio Pointe-Noire*, Pointe-Noire, 15 janvier 2007.

MACKIZA Bernard, ancien rédacteur en chef de *La Semaine Africaine*, président de l'Observatoire des Médias Congolais (de 2002 à ce jour), Brazzaville, 24 septembre 2009.

MAFOUTA Valentin, ancien directeur de *Télé-Congo*, directeur de cabinet du ministre de l'information et de la communication, Brazzaville, 15 septembre 2009.

MBANZA Joachim, directeur de publication *La Semaine Africaine*, Brazzaville, 10 septembre 2009.

MBOUNGOU Michel, ancien directeur *Télé-Congo*, Brazzaville, 11 septembre 2009.

MIENANDI Hyacinthe, directeur des programmes *Télé-Congo*, Brazzaville, 22 septembre 2009.

MILANDOU Maurice, Directeur de la radio catholique *Magnificat*, Brazzaville, 7 septembre 2009.

MORAPENDA Jean Rodrigue, Directeur des informations à la radio Congo, Brazzaville, 21 septembre 2009.

MPANKIMA Basile, directeur de l'audiovisuel au ministère de la Communication, Brazzaville, 24 septembre 2009.

MPASSI-MUBA Auguste, Journaliste, député à l'Assemblée nationale, Brazzaville, 30 septembre 2009.

NGANGA Pasteur, Directeur de l'Information à l'ACI, Brazzaville, 9 septembre 2009.

N'SANA Richard, Directeur de publication *Le Rayon*, Brazzaville, 13 septembre 2009.

NZOUZI MIKAMONA Armand, journaliste radio *Nsangu ya Mboté*, Pointe-Noire, 28 août 2009.

ONGOUYA Simplicie, directeur de publication *L'Observateur*, 19 juillet 2006.

SAINT VAL Valda, journaliste *Radio Congo*, 11 septembre 2009.

SAM'OVHEY PANQUIMA Guy Noël, membre du Conseil de la Liberté de Communication, Brazzaville, 27 septembre 2009.

SAMA Eugène, ancien directeur d'*Etumba*, Brazzaville, 11 octobre 2009.

SANDI IBAMBO Sylvère, directeur général *Radio Congo*, Brazzaville, 21 septembre 2009.

SIÉ Henri, journaliste à la retraite (publie encore certains articles dans *Le Défi*), Brazzaville, 15 septembre 2009.

SONI BENGA Paul, Directeur général de la chaîne de télévision *DRTV*, Brazzaville, 13 septembre 2009.

TSIBA-MADZOU Marcel, animateur *Radio Congo*, Brazzaville, 4 octobre 2009.

TSINGA Gilbert Chastel, journaliste à *Radio Pointe-Noire*, Pointe-Noire, 15 janvier 2007.

YALINGUI Jean-Claude, Directeur *Télé Pour tous (TPT)*, Pointe-Noire, 16 janvier 2007.

YOMBI Godefroy, Directeur de publication *La Nouvelle République*, Brazzaville, 17 septembre 2009.

WAYI Adrien, directeur de publication *Les Échos*, 21 septembre 2009.

BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE

Compte tenu de notre sujet, au carrefour de plusieurs disciplines, nous avons opté pour une bibliographie thématique composée de quatre rubriques : Sciences de l'Information et de la Communication, Science Politique, Congo et Histoire-Sociologie-Religion. Chaque thème comporte des entrées correspondant au type de support (ouvrage, chapitre d'ouvrage, article) classées par ordre alphabétique d'auteur. Ensuite nous avons répertorié thèses et mémoires. Tout d'abord, notre sujet s'inscrit dans les SIC mais les problématiques traitées s'ancrent aussi dans le domaine de la Science Politique. Dans le souci de connaître et de mieux comprendre l'introduction de la presse en Afrique et au Congo-Brazzaville notamment, le recours à l'étude de son passé lié étroitement à l'apostolat des missionnaires, dans une société d'oralité, s'est avéré indispensable. Cette bibliographie reprend l'intégralité des ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles de revues, thèses et mémoires cités dans ce travail. Elle ne prétend pas proposer une liste exhaustive des auteurs qui ont abordé les thèmes qui y sont traités.

Ouvrages sur les SIC

ABBA Seidik, *La presse au Niger. État des lieux et perspectives*, Paris, l'Harmattan, 2009.

ACCARDO Alain, *Journalistes au quotidien*, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.

ALBERT Pierre, *Histoire de la presse*, Paris, PUF, 2008 (10^e éd.).

ALIX François-Xavier, *Une éthique pour l'Information : de Gutenberg à Internet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

BA Abdoul, *Télévisions, paraboles et démocraties en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1996.

BALLE Francis, *Introduction aux médias*, PUF, 1994.

BARDIN Laurence, *L'analyse de contenu*, PUF, 1977.

BELLENGER Lionel, *Du bon usage des médias. Vers une nécessaire remise en cause*, Stratégies, 2000.

BERTRAND Claude-Jean (dir.), *Médias : introduction à la presse, la radio et la télévision*, Paris, Ed. Ellipses, 1999.

BOURDON Jérôme, *Introduction aux médias*, Montchrestien, 2009.

- BRETON Philippe et PROULX Serge, *L'explosion de la communication. Introductions aux théories et aux pratiques de la communication*, Paris, La Découverte, 2006.
- CASTELLS Manuel, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, tome 1, Paris, Fayard, 1996.
- CHAMPAGNE Patrick et Dominique MARCHETTI, *Censures visibles, censures invisibles*, La Documentation Française, 2002.
- CHARAUDEAU Patrick, *Le Discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Fernand Nathan, 1997.
- CHÉNEAU-LOQUAY Annie (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Karthala-MSHA, 2002.
- CHRETIEN Jean-Pierre, *Rwanda : les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1996.
- BATUMIKE Cikuru, *Presse écrite africaine d'Europe francophone^o: Choix d'exil, défis, échecs et succès*, Ed. des écrivains, Paris, 2000.
- CORNU Daniel, *Journalisme et vérité^o: L'éthique de l'information au défi du changement médiatique*, Labor et Fides, 2009.
- DARBON Dominique et DU BOIS DE GAUDUSSON Jean, *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997.
- D'ALMEIDA Fabrice, *La question médiatique. Les enjeux historiques et sociaux de la critique des médias*, Paris, Seli Arslam, 1997.
- DAUBERT Pierre, *La presse écrite d'Afrique francophone en question. Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- DEBRAY Régis, *Cours de médiologie générale*, Gallimard, 1991.
- DE BROUCKER José, *La presse catholique en France*, Paris, Centurion, 1992.
- DERVILLE Grégory, *Le pouvoir des médias. Mythes et réalité*, PUG, 1997.
- DE SÉLYS Gérard (dir.), *Médiamentonges*, Bruxelles, EPO, 1991.
- ELLUL Jacques, *Propagandes*, Paris, Armand Colin, 1962.
- ESCARPIT Robert, *Théorie générale de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 1976.
- ESCARPIT Robert, *Théorie de l'information et pratique politique*, Paris, édition du Seuil, 1981.
- ESCARPIT Robert, *L'information et la communication. Théorie générale*, Paris, Hachette, 1991.
- FARGE Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil 1992.

FAYE Mor, *Presse privée écrite en Afrique francophone. Enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.

FRÈRE Marie-Soleil, *Afrique centrale Médias et Conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, GRIP, 2005.

FRÈRE Marie-Soleil, *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 2000.

FRÈRE Marie-Soleil, *Le paysage médiatique congolais. État des lieux, enjeux et défis*, Kinshasa, FCI, 2009.

FRÈRE Marie-Soleil, *Élections et médias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?* Karthala-Institut Panos Paris, 2010.

GINGRAS Anne-Marie, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, PUQ, 2006.

GUEYE Issa Thiore, *Les médias sous contrôle : Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006.

HALIMI Serge, *les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'agir éditions, 2005.

HEINDERYCKX François, *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, CÉFAL-SUP, 2002.

HERMET Guy, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986.

HERMET Guy, *Culture et démocratie*, Paris, UNESCO/Albin Michel, 1993.

HERMET Guy, *Les désenchantements de la liberté. La sortie des dictatures dans les années 1990*, Paris, Fayard, 1993.

HUTCHFUL Eboe, *Les militaires et le militarisme en Afrique*, Projet de Recherche, Dakar, CODESRIA, Document de travail n° 3, 1989.

KAPFERER Jean-Noël, *Rumeurs : le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil, 1987.

KIYINDOU Alain (dir.), *Fractures, mutations, fragmentations : de la diversité des cultures numériques*, Paris, Lavoisier, 2009.

LAVOINNE Yves, *Le langage des médias*, PUG, 1997.

LARAMAEE Alain et VALLEE Bernard, *La recherche en communication : éléments de méthodologie*, PUQ, 2001.

LAZAR Judith, *Sociologie de la communication de masse*, Paris, Armand Colin, 1991.

LE BON Gustave, *Psychologie des foules*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.

LINARD André, SCIRPO et Bertrand (en collaboration), *Droit, déontologie et éthique des médias*, Gret, 1998.

LOUM Ndiaga, *Les médias et l'État au Sénégal. L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan, 2003.

LENOBLE-BART Annie et TUDESQ André-Jean, *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne : problématiques, sources et ressources*, IFAS-IFRA-MSHA-Karthala, 2008.

LENOBLE-BART Annie, Afrique Nouvelle. *Un hebdomadaire catholique dans l'histoire (1947-1987)*, MSHA, Talence, 1996.

MABIALA Philippe, *L'Éditorial dans la presse chrétienne. Analyse des hebdomadaires La Semaine Africaine et La Vie*, Paris, L'Harmattan, 2007.

MATTELART Armand, *La mondialisation de la communication*, Paris, PUF, 1996.

MATTELART Armand et Michelle, *Histoire des théories de la Communication*, La Découverte, 2004.

McLUHAN Marshall, *Pour comprendre les media. Les prolongements technologique de l'homme*, traduction française de *Understanding Media* (1964), PARÉ Jean, Mame/Seuil, 1968.

McQUAIL Denis, *Mass communication Theory : An Introduction*, Sage Publications, 1994.

MIÈGE Bernard, *La société conquise par la communication*, PUG, 1989.

MINC Alain, *Le média-choc*, Grasset & Fasquelle, 1993.

M. M. KABEYA Polydor-Edgar, « *L'arbre-qui-parle* » : regards sur la presse congolaise, du Congo belge à celui des Kabila, sans oublier le Zaïre de Mobutu, Palabres, Paris, L'Harmattan, 2003.

MYTTON Graham, *Mass Communication in Africa*, Londres, Edward Arnold Publishers, 1983.

MUCCHIELLI Alex, *Les Sciences de l'information et de la communication*, Paris, Hachette, 1995.

MUHLMANN Géraldine, *Du journalisme en démocratie*, Paris, Payot et Rivages, 2004.

NORA Simon et MINC Alain, *L'informatisation de la Société*, Paris, La Documentation française, 1978.

NEVEU Erik, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2001.

OUSMANE Abdourahamane, *Les lois sur les médias en Afrique de l'Ouest : où sont les TIC ? Cas des pays francophones*, PANOS, 2009, p. 7.

PANOS, *Presse francophone d'Afrique^o: vers le pluralisme*, Paris, L'Harmattan, 1993.

PANOS, *Afrique centrale. Des médias pour la démocratie*, Paris, Karthala, 2000.

PANOS, *Paroles d'Afrique centrale : briser les silences*, Paris, Karthala, 2003.

PERRET Thierry, *Le temps des journalistes. L'invention de la presse en Afrique francophone*, Paris, Karthala, 2005.

PERRIN Jacques, *Les transferts de technologie*, Paris, La découverte, 2^e Édition, 1984.

PONTHIEU Gérard et Pierre BARROT (en collaboration), *Le métier de journaliste en 30 questions réponses*, Formation pratique à la presse en Afrique, Paris, Gret, 1998.

POPPER Karl, *La télévision, un danger pour la démocratie*, éditions Anatolia, 1993.

RAMONET Ignacio, *La tyrannie de la communication*, Paris, Galilée, 1999.

RIEFFEL Rémy, *L'élite journalistique*, Paris, PUF, 1984.

RIEFFEL Rémy, *Sociologie des médias*, Ellipses Edition Marketing, Paris, 2010.

RINGOOT Roselyne, *Les genres journalistiques : savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, 2009.

ROGERS Everett et SHOEMAKER Floyd, *Communication of Innovations: A Cross-Cultural Approach*, New York, The Free Press, 2^e edition, 1971.

RUELLAN Denis, *Le professionnalisme du flou : identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993.

SANTOS-SAINZ Maria, *L'élite journalistique et son pouvoir*, Apogée, 2006.

SARTORI Giovanni, *Théorie de la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1974.

SCHRAMM Wilbur, *Mass Media and National Development*, Stanford, Stanford University Press, 1964.

SCHRAMM Wilbur et LERNER Daniel (éd.), *Communication and Change in Developing Countries: Ten Years After*, Honolulu, East-West Communication Centre, 1976.

TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, PPUR presses polytechniques, 2001.

TSHIONZA MATA Georges, *Les Médias au Zaïre°: S'aligner ou se libérer ?*, Paris, L'Harmattan, 1996.

TUDESQ André-Jean, *La radio en Afrique noire*, Paris, Pedone, 1982.

TUDESQ André-Jean, *L'Afrique noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos, 1992.

TUDESQ André-Jean, *Feuilles d'Afrique : Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995.

TUDESQ André-Jean et WEDELL George, *Télévision et démocratie en Afrique : Le rôle de la télévision dans la démocratisation des pays de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Centre d'Étude des Médias, Institut européen de la communication, 1996.

TUDESQ André-Jean, *L'espoir et l'illusion : actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, MSHA, 1998.

TUDESQ André-Jean, *Les médias en Afrique*, Paris, Ellipses, 1999.

TUDESQ André-Jean, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2002.

VOYENNE Bernard, *L'information aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 1979.

WOLTON Dominique, *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997.

WOLTON Dominique, *Informers n'est pas communiquer*, Paris, CNRS, 2009.

WOODROW Alain, *Information manipulation*, Paris, Éditions du Félin, 1991.

ZIBI-MOLUNGO, *Le statut de l'audiovisuel en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Chapitres d'ouvrages sur les SIC

ADJOVI Emmanuel, « L'État des médias au Bénin », in GRET (dir.), *État des médias*, 2001.

BALANDIER Georges, SFEZ Lucien (dir.), « Afrique », in *Dictionnaire critique de la communication*, Tome 2, Paris, PUF, 1993.

BOMPOLONGA Jean-René, « Vers le début d'une ère nouvelle », in M.M. KABEYA Polydor-Edgar, « *L'arbre-qui-parle* » : regards sur la presse congolaise, du Congo belge à celui des Kabila, sans oublier le Zaïre de Mobutu, Palabres, n° 10, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 45-47.

CAZENEUVE Jean, « Mass média », in AKÓUN André et CAZENEUVE Jean (dir.), *Les Communications de masse*, Denoël : Gonthier, 1976.

CHÉNEAU-LOQUAY Annie, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? », in *Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet*, Paris, Karthala, 2000, p. 23-65.

CHÉNEAU-LOQUAY Annie (dir.), « Technologies de la communication, mondialisation, développement », in *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Karthala-MSHA, 2002, p. 8-30.

CHÉNEAU-LOQUAY Annie, « TIC et développement africain informel. Adéquation de la démarche de l'ONU ? », in MATHIEN Michel (dir.), *La « société de l'information ». Entre mythes et réalités*, Bruxelles, Bruylant, 2005, p. 231-258.

DOSSOU Robert, « L'expérience béninoise de la Conférence nationale », in *Rapport introductif n° 1*, Communication dans le cadre de la *Conférence sur le Bilan des Conférences*

nationales et autres processus de transition démocratique, Cotonou, 19-23 février 2000, éd. Pedone et E. Bruylant, Bruxelles, 2000, p 593-604.

DU BOIS DE GAUDUSSON Jean, « Les nouvelles constitutions africaines et le mimétisme », in DARBON Dominique et DU BOIS DE GAUDUSSON Jean, *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p. 309-316.

FLORIS Bernard, MIEGE Bernard, PAILLIART Isabelle (dir.), « Les Sciences sociales face à l'Espace public, les Sciences sociales dans l'espace public », in *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 37-64.

FOREST Alain, « Des pouvoirs d'État peuvent-ils élaborer un nouvel ordre mondial de l'information ? », in Catherine COQUERY-VIDROVITCH et Alain FOREST, *Décolonisations et nouvelles dépendances : modèles et contre-modèles culturels et idéologiques dans le tiers-monde*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 253-264.

FROISSART Pascal et CARDY Hélène « SIC : cartographie d'une discipline », in Stéphane OLIVESI, *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*, Grenoble, PUG, 2006, p. 259-278.

FULSSACK Jean-Louis, KIYINDOU Alain, MATHIEN Michel, Jacques PERRIAULT, « Fracture numérique », in *La « société de l'information » : glossaire critique*, Paris, La Documentation Française, Commission Nationale Française pour l'Unesco, 2005, p. 75-79.

GAGNIERE Claude, *Petit dictionnaire de l'insolite et du sourire « Tout sur tout »*, France-Loisirs, Paris, 1986.

KASSÉ Mouhamadou Tidiane, « Les médias pris individuellement peuvent-ils et/ou doivent-ils imposer une éthique et une déontologie à leur personnel ? », in PANOS/Union des Journalistes du Ghana (dir.), *Ne tirez pas sur les médias. Éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 198-207.

KANKWENDA Mbaya, « Crise économique, ajustement et démocratie en Afrique », in CODESRIA, *Processus de démocratisation en Afrique*, Dakar, 1995.

LENOBLE-BART Annie et TUDESQ André-Jean, « Les médias africains et les technologies de l'information à l'heure de la mondialisation », in CHÉNEAU-LOQUAY Annie (dir.), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Karthala-MSHA, 2004, p. 295-305.

MBANZA Joachim, « Gérer un journal en période de crise politique : le cas de *La Semaine africaine* », in *Gérer un journal en période de crise*, AMJ-AIF-UJA-OSIWA, Dakar, mars 2002.

MBANZA Joachim, « Un journal dans la tempête de la guerre civile », in Institut Panos Paris/Cota (dir.), *Briser les silences : Paroles d'Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2003.

MIÈGE Bernard, PAILLIART Isabelle, « La recherche en information et communication comme Praxis », in Stéphane OLIVESI (dir.), *Introduction à la recherche en SIC*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007, p. 281-302.

MISSIKA Jean-Louis, « L'impact des médias : les modèles théoriques », in CABIN Philippe (dir.), *La communication, état des savoirs*, Paris, Hatier Credif, 1998, p. 271-290.

MONTESQUIEU Charles-Louis de Secondat, *De l'esprit des lois*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964.

NEUVEU Erik, « Les sciences sociales face à l'espace public, les sciences sociales dans l'espace public », in Isabelle PAILLARD (dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Ed. Ellug, 1995, p. 37-64.

NEVEU Erik, « Un journalisme de communication », in *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2001, p. 96-98.

RAMBAUD Brice, « *Réflexions sur les trajectoires africaines de deux modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya* », in Dominique DARBON (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala-MSHA, 2009, p. 171-186.

RIEFFEL Rémy, « Les théories de la communication. Les médias et leurs effets », in *La Communication, Cahiers français*, La Documentation française, n° 258, octobre-décembre 1992.

WOLTON Dominique, « La démocratie d'opinion : le triomphe ambigu des sondages et des médias », in *Penser la communication*, Paris, Flammarion, 1997, p. 178-183.

WOLTON Dominique, « Les contradictions du nouvel espace public médiatisé », in *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 137-152.

Articles de revues sur les SIC

ACCARDO Alain, « Journalistes précaires », *Le monde Diplomatique*, Janvier 1999.

ALBERT Pierre, « Renaudot et le journalisme », *Cahiers de l'Institut français de presse*, n° 1, septembre 1987.

BAHI Aghi Auguste, « L'effet "titrologue" : étude exploratoire dans les espaces de discussion de rues d'Abidjan », *En-Quête : Revue scientifique de Lettres, Arts et Sciences Humaines*, vol. 8, 2001, p. 129-167.

- BALIMA Serge Théophile, « Medias et impérialisme culturel : le cas du Burkina Faso », *Afrika Focus*, vol. 17, n° 1-2, 2001, p. 3-14.
- BALIMA Serge Théophile, « La télévision en Haute-Volta : dépendance ou moyen de résistance culturelle ? », in Les nouvelles chaînes : techniques modernes de communication, Paris, PUF, et Genève, *Cahiers de l'I.U.E.D*, 1983, p. 211-220.
- BARTHES Roland, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil/Tel Quel, 1964, p. 188-197 (première parution dans *Médiations* 1962).
- BAYART Jean-François, « Presse écrite et développement politique au Cameroun », in Le mois en Afrique, *Revue française d'études politiques africaines*, n° 88, avril 1973.
- BERNAULT-BOSWELL Florence, « Un journal missionnaire au temps de la décolonisation : La Semaine de l'A.E.F. (1952-1960) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, t. LXXIV, vol. 74, n° 274, Paris, 1987, p. 5-25.
- BOURDIEU Pierre, « Journalisme et éthique », Actes du colloque fondateur du Centre de Recherche de l'ESJ, *Les Cahiers du Journalisme*, n° 1, 1996.
- CHANIAL Philippe, « Espaces publics, sciences sociales et démocratie », *Quaderni*, n° 18, automne 1992, p. 61-73.
- DORIER-APPRILL Élisabeth et KOUVOUAMA Abel, « Pluralisme religieux et société urbaine à Brazzaville », *Afrique contemporaine*, Paris, n° 186, avril-juin 1998, p. 58-76.
- CHAMBAT Pierre et EHRENBERG Alain, « De la télévision à la culture de l'écran », *Le Débat*, n° 52, novembre-décembre 1988, p. 105-132.
- CHAMPAGNE Patrick, « Sociologie des médias ou sociologie de la famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 113, juin 1996.
- CHAUDENSON Robert, « Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne : les problèmes de communication », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 27, n° 3-4, 1991, p. 305-313.
- COLIN Jean-Pierre, « La démocratie et le tiers-monde », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXI, n° 97, 1993, p. 207-223.
- DAUBERT Pierre, « Consolider les médias africains. Une réflexion sur l'action des bailleurs de fonds », *Coopérer aujourd'hui*, n° 39, GRET, 2004.
- DEBRAY Régis, « Qu'est-ce que la médiologie ? », *Le Monde diplomatique*, août 1999.
- ESTIVALS Robert, « La communicologie », *Schéma et schématisation*, n° 19, 1983, p. 39-60.
- FERRY Jean-Marc, « Les transformations de la publicité politique », Le nouvel espace public, *Hermès*, n° 4, 1989, p. 15-26.

FLEURY Béatrice et WALTER Jacques, « L'histoire des sciences de l'information et de la communication », *Questions de communication*, n° 12, 2007, p. 133-148.

FOUDA Vincent Sosthène, « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes », *Les Cahiers du journalisme*, n° 19, hiver 2009, p. 202-211.

FRÈRE Marie-Soleil, « Pluralisme médiatique au Bénin : l'heure des désillusions ? », *Politique Africaine*, mars 1995.

FRÈRE Marie-Soleil, « Le journaliste et le griot. Les traces de l'oralité dans la presse écrite africaine », *Afrika Focus*, vol. 15, n° 1-2, 1999, p. 13-47.

FRÈRE Marie-Soleil, « Journaux du Bénin, corruption au quotidien », *Le Monde diplomatique*, vol. 48, n° 569, août 2001, p. 12.

FRÈRE Marie-Soleil, « Médias en mutation : De l'émancipation aux nouvelles contraintes », *Politique Africaine*, n° 97, 2005, p. 5-17.

GUTH Suzie, « L'école au Congo-Brazzaville vue par *La Semaine Africaine* (1989-1999) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 1, 2002, p. 201-222.

HERMET Guy, « Présentation : Le temps de la démocratie ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, 1991, p. 271-272.

JOSEPH Isaac, « L'espace public comme lieu de l'action », in *Espaces publics en ville*, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, décembre 1992-mars 1993, p. 211-217.

KASOMA Francis, « The role of independant media in Africa's change to democracy », *Media, Culture and Society*, vol. 17, n° 4, 1995, p. 537-555.

KIYINDOU Alain, « La Société de l'information. Débats et perspectives pour le Sommet de Tunis », *Annuaire française des relations internationales*, La documentation Française, Éditions Bruylant, 2005, p. 1017-1029.

KIYINDOU Alain, « Accessibilité de l'information en Afrique », *Revue africaine des médias*, vol. 16, n° 1, 2008.

KONÉ Hugues, « La communication pour le développement rural : une autre approche », *Revue tunisienne de communication*, n° 9, janvier-juin 1986.

KONÉ Hugues, « Démocratisation par les médias, démocratie par les médias : une impérieuse nécessité », *Africa Media Review*, n° 2, 1998, p. 101-114.

KUASSI MANKOTAN Jean-Baptiste, « Information et démocratie en Afrique : le pluralisme en question », *Afrique 2000*, 1995, p. 51-62.

LENOBLE-BART Annie, « Infos riches et infos pauvres : fossé numérique et solidarité numérique dans la cyberpresse en Afrique », *NETSUDS*, n° 1, août 2003, p. 76-87.

- LITS Marc et HUYNEN Caroline, « La métaphore est-elle soluble dans la presse écrite ? », *Recherche en communication*, n° 2, 1994, p. 37-55.
- LITS Marc, « Le récit médiatique. Approches narratologiques et ethnologiques. Présentation du dossier », *Recherches en communication*, n° 7, 1997, p. 5-9.
- LITS Marc, « Le récit médiatique. Un oxymore programmatique », *Recherches en communication*, n° 7, 1997, p. 37-59.
- LOCHARD Guy, « Genres rédactionnels et appréhension de l'évènement médiatique. Vers un déclin des modes configurants », *Réseaux. Communication, technologie, société*, n° 76, 1996, p. 83-102.
- MABOU Mabom, « Médias de masse et paradoxe du contrôle de l'information en Afrique », *Revue juridique et politique*, 1996, p. 51-59.
- MOREL Yves, « Démocratisation en Afrique noire. Les conférences nationales », *Études*, n° 6, 1992, p. 733-744.
- NKOUKA Blanche, « la presse joue un jeu dangereux », *le Courrier*, magazine de la coopération au développement ACP-UE, n° 184, Janvier-Février 2001, p. 63-64.
- NZOUANKEU Jacques Mariel, « L'Afrique devant l'idée de démocratie », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 128, mai 1991, p. 397-409.
- NZOUANKEU Jacques Mariel, « Décentralisation et démocratie en Afrique », *Revue internationale des sciences administratives (RISA)*, n° 2, 1994, p. 255-279.
- NOËLLE-NEUMANN Elisabeth, « The Spiral of Silence », in *Journal of Communication*, n° 24, 1974, p. 43-54. Traduit par Gilles ACHACHE, Dorine BREGMAN, Daniel DAYAN, « La Spirale du Silence », *Hermès*, n° 4, 1989.
- QUÉRÉ Louis, « Agir dans l'espace public », in PHARO Patrick et QUÉRÉ Louis (dir.), *Les Formes de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
- QUÉRÉ Louis, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, n° 18, 1992, p. 75-91.
- REYNIÉ Dominique, « Sondages d'opinion et démocratie », *Les Cahiers français*, La Documentation française, n° 258, octobre-décembre 1992, p. 68-80.
- RONNING Helge, « Democracy, civil society and the media in Africa in the nineties », *Innovation*, vol. 8, n° 4, p. 350.
- SCHMITTER Philippe, KARL Terry Lynn, « Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est », *Revue internationale des Sciences Sociales*, n° 128, mai 1991.

THÉROUX-BÉNONI Lori-Anne et BAHI Aghi Auguste, « À propos du rôle des médias dans le conflit ivoirien », *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*, African Books Collective, 2008, p. 199-214.

TREMBLAY Gaëtan, « De Marshall McLuhan à Harold Innis ou du village global à l'empire », *tic & société*, n° 1, vol. 1, 2007.

TUDESQ André-Jean, « L'influence des radios et télévisions étrangères sur la vie politique en Afrique subsaharienne », *Actes du congrès mondial de l'AISP*, Séoul, 1997, p. 356-375.

TUDESQ André-Jean, « Média et développement en Afrique noire. Enjeux et réalités », *Mondes en développement*, n° 73, Tome 19, 1991, p. 11-20.

TWUMASI Yaw, « The Newspaper Press and Political Leadership in Developing Nations », *Gazette International Journal for Mass Communication Studies*, n° 26, 1980, p. 1-16.

WOLTON Dominique, « Le journalisme victime de son succès », *L'éthique du journalisme, Médiaspouvoir*, n°13, janvier-mars 1989, p. 51-62.

WOLTON Dominique, « Quels contre-pouvoirs pour le quatrième pouvoir ? », *Le Débat*, n° 60, mai 1990, p. 140-142.

WOLTON Dominique, « Information : une victoire-problème », *Le Débat*, n° 66, septembre-octobre 1991, p. 75-79.

ZAKARIA Fareed, *The Rise on Illiberal Democracy*, *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 6, novembre-décembre 1997, p. 22-43.

Ouvrages sur la Science Politique

ADAMON Afise, *Le renouveau démocratique au Bénin. La Conférence nationale des Forces vives et la période de transition*, Paris, L'Harmattan, 1995.

AFAN Mawuto Roger, *La participation démocratique en Afrique*, Éditions Universitaires de Fribourg Suisse, 2001.

AKINDES Francis, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne*, Paris, CODESRIA/Karthala, 1996.

AKWETEY Emmanuel Obliteifio, *Trade unions and Democratization : A comparative Study of Zambia and Ghana*, Stockholm, University of Stockholm, 1994.

ALTHUSSER Louis, *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976.

AMIN Samir, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

AMIN Samir, *La déconnexion*, Paris, La Découverte, 1985.

- AMSELLE Jean Loup et MBOKOLO Elikia, *Au cœur des ethnies : Ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
- ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1983.
- BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1969.
- BALDÉ Sory, *La convergence des modèles constitutionnels. Études de cas en Afrique subsaharienne*, Editions Publibook, 2011.
- BANOCK Michel, *Processus de démocratisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BAYART Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- BAYART Jean-François, MBEMBE Achille, TOULABOR Comi, *Le Politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala, 1992.
- BAYART Jean-François, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
- BEAUREGARD Claude et SAOUTER Catherine (éd.), *Conflits contemporains et médias*, Montréal, XYZ éditeur, 1997.
- BOUOPDA Pierre Kamé, *Cameroun : du protectorat vers la démocratie (1884-1992)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- BOURGI Albert et CASTERAN Christian, *Le printemps de L'Afrique*, Hachette Pluriel Intervention, Paris, 1991.
- BRATTON Michael et VALLE DE WALLE Nicolas, *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- BRAUMAN Rony (dir.), *Le Tiers-mondisme en question*, Paris, Olivier Orban, 1986.
- BUIJTENHUIJS Robert et RIJNIERSE Elly, *Democratization in Sub-Saharan Africa, An Overview of the Literature : 1989-1992*, Leiden, Africa Studie Centrum, Research Report n°51, 1993.
- BUIJTENHUIJS Robert et THIRIOT Céline, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara (1992-1995) : un bilan de la littérature*, Centre d'Études Africaines, 1995.
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion*, Paris, Galilée, 1991.
- CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 2004.
- CHOLE Eshetu, *Processus de démocratisation en Afrique : problèmes et perspectives*, Paris, CODESRIA/Karthala, 1995.
- COPANS Jean, *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990.

DAHL Robert. A, *Democracy and its Critics*, Yale University Press, 1989.

DALOZ Jean-Pascal et QUANTIN Patrick, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.

DEEGAN Heather, *Third Worlds : Politics in the Middle East and Africa*, Londres & New York, Routledge, 1996.

DIAMOND Larry, LINZ Juan, LIPSET Seymour Martin, *Politics in Developing Countries : Comparing experiences with Democracy*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1990.

DIÈYE Tasfir Ndické, *Ces fossoyeurs de la République*, Québec, Editions Melonic, 2005.

DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations des multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

EBOUSSI BOULAGA Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993.

ELLIS Stephen (dir.), *L'Afrique maintenant*, Paris, Karthala, 1995.

ELLUL Jacques, *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965.

ESSONO NGUEMA Jean-Marc, *L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale : Bénin, Cameroun, Congo, Gabon et Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2010.

FIRST Ruth, *The Barrel of the Gun. Political Power in Africa and the coup d'Etat*, Londres, Allen Lane, The Penguin Press, 1970.

GAZIBO Mamoudou, *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, PUM, 2005.

GICQUEL Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 2009.

GIGUÈRE Monique, *La face cachée de la perestroïka*, Presses de l'université du Québec, 1990.

GORBATCHEV Mikhaïl, *Perestroïka. Vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987.

GUILBERT Lucille, (dir.), *Médiations et francophonie interculturelle*, Laval, PUL, 2004.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993 (1^{ère} éd. 1978).

HALLOWELL John H., *Les fondements de la démocratie*, Presses Universitaires de Chicago, 1954.

HERMET Guy, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986.

HERMET Guy, *Exporter la démocratie ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

HERMET Guy, *Le passage à la démocratie*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

HUNTINGTON Samuel, *Political Order in Changing Societies*, New Haven, London, Yale University Press, 1968.

HUNTINGTON Samuel : *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Oklahoma, Oklahoma University Press, 1991.

KABORÉ Boniface, *L'idéal démocratique entre l'universel et le particulier. Essai de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

KADONY Nguway Kpalaingu, *Une introduction aux relations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 2007.

KUHN Thomas, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1983.

KUOH Manga, *Palabre africaine sur le socialisme*, Paris, L'Harmattan, 2009.

LAFARGUE Jérôme, *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*, Paris, Karthala, 1996.

LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences-Po et Dalloz, 3^e édition revue et mise à jour, 1997

LAÏDI Zaki, *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1995.

LAZAR Judith, *L'opinion publique*, Paris, Sirey, 1995.

LEBEAU Yann et al., *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala, 2003.

LEBOHEC Jacques, *Les rapports presse-politique*, L'Harmattan, 1997.

LEFORT Claude, *L'invention démocratique*, Paris, Fayart, 1981.

LERNER Daniel, *The Passing of Traditionnal Society : Modernizing the Middle East*, New-York, Free Press, 1958.

LINZ Juan José et STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, JHU Press, 2011.

MARTIN Michel Louis, *Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'État prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1990.

MBACK Charles Nach, *Démocratisation et décentralisation. Genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2003.

MACRIDIS Roy et BROWN Bernard (eds.), *Comparative Politics*, Georgetown, Dorsey Press, 1972.

MBEMBE Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Mc BRIDE Sean (dir.), *Voix multiples, un seul monde*, Paris, UNESCO, 1980.

- MENY Yves (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- MONGA Célestin, *Measuring Democracy. A Comparative Theory of Political Well-Being*, African Studies Center, 1996.
- NWOKEDI Emeka, *Politics of democratization : Changing Authoritarian Regimes in Sub-Saharan Africa*, Münster & Hamburg, LIT Verlag, 1995.
- O'DONNELL Guillermo et al. (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule : Comparative Perspectives*, Baltimore, John Hopkins Press, 1986.
- O'DONNELL Guillermo et al. (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore et Londres, John Hopkins, 1986.
- OHLSON Thomas et STEDMAN Stephen, *The New is Not Yet Born : Conflict Resolution in Southern Africa*, Brookings Institute, Washington DC, 1994.
- OSSÉBI Henri, *Ethnicité, logiques partisanses et crises transitionnelles en Afrique : le cas du Congo*. 8^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA, « Crises, conflits et mutations : réactions et perspectives africaines », Dakar, 26 juin-2 juillet 1995.
- OTAYEK René, *Démocratie, culture politique, sociétés plures : une approche comparative à partir de situations africaines*, Presses F.N.S.P, 1997.
- PADIOLEAU Jean-Gustave, *L'opinion publique, examen critique, nouvelles directions*, Paris, Mouton, EHESS, 1981.
- PERLMUTTER Amos, *The Military and Politics in Modern Times : On Professionals, Praetorians and Revolutionary Soldiers*, New Haven, London, Yale University Press, 1977.
- PYE Lucian, *Communication and Political Development*, Princeton, Princeton University Press, 1963.
- SÁNCHEZ LÓPEZ Georgina, *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- SEILER Daniel-Louis, *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 1982.
- SINDZINGRE Alice Nicole, *État, développement et rationalité en Afrique : contribution à une analyse de la corruption*, Talence, CEAN, 1994.
- SZAJKOWSKI Bogdam, *Marxist Regimes, Politics, Economics and Society (Benin, Congo, Burkina Faso)*, London, Printer Publishers, 1989.
- TCHAKHOTINE Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1968.
- TOQUEVILLE Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Laffont, 1986.

TOULABOR Comi, *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala, 1986.

TOURAINÉ Alain, *Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ?*, Paris, Fayard, 1994.

UNESCO, *Concept du pouvoir en Afrique*, Presses de l'UNESCO, 1981.

WALRAVEN Klaas van et THIRIOT Céline, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara. Transitions et virage. Un bilan de la littérature (1995-1996)*, Centre d'études africaines, 2002.

WILCOX Dennis, *Mass Media in Black Africa : Philosophie and Control*, New York, Praeger, 1975.

WISEMAN John A., *The New Struggle for Democracy in Africa*, Aldershot, Avebury, 1996.

Chapitres d'ouvrages sur la Science Politique

BETCHÉ Zachée, « Entre l'Afrique et l'Europe. Consistance ou inconsistance de l'ethnophilosophie » in *Europes intempestives*, Groupe de la Riponne, Van Dieren Editeur, 2006.

BIGO Didier, « La délégitimation des pouvoirs : entre politique du ventre et démocratie » in CONAC Gérard, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 155-163.

BOURMAUD DANIEL et QUANTIN Patrick, « Le modèle et ses doubles. Les conférences nationales en Afrique noire (1990-1991) », in Yves MENY (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, 165-182.

CLAISSE Alain, « L'État en Afrique » in *L'Afrique subsaharienne : sécurité, stabilité et développement*, Ed. Secrétariat général de la défense nationale, La documentation française, Paris, 1993, p. 125-137.

CONAC Gérard, « État de droit et démocratie », in CONAC Gérard (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.

DANOPOULOS Constantine Panos, « Military Dictatorship in Retreat : Problems and Perspectives », in DANOPOULOS Constantine Panos (ed.), *The Decline of Military Regimes. The Civilian Influence*, Boulder, Westview, 1988, p. 1-24.

FOREST Alain, « Des pouvoirs d'État peuvent-ils élaborer un nouvel ordre mondial de l'information ? », dans Catherine COQUERY-VIDROVITCH et Alain FOREST, *Décolonisations et nouvelles dépendances : modèles et contre-modèles culturels et idéologiques dans le tiers-monde*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 253-264.

HERBST Jeffrey, « The Dilemmas of Explaining Political Upheaval : Ghana in Comparative Perspective », in Jennifer A. WIDNER (ed.), *Economic Change and Political Liberalization in Sub-Saharan Africa*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994, p. 182-198.

HUGON Philippe, « Les effets des politiques d'ajustement structurel sur les structures politiques africaines », in CONAC Gérard, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 89-107.

HYDEN Göran, OKIGBO Charles, « The media and the two waves of democracy », in HYDEN Göran, OKIGBO Charles, LESLIE Michael (Ed.), *Media and democracy in Africa*, Uppsala (Suède), Nordiska Africainstitutet, 2002, p. 29-53.

KAMTO Maurice, « Les Conférences nationales ou la création révolutionnaire des Constitutions » in DARBON Dominique et DU BOIS DE GAUDUSSON Jean (dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, p. 177-183.

MÉDARD Jean-François, « Étatisation et désétatisation en Afrique noire », in Jean-François MÉDARD (dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.

MÉDARD Jean-François, « L'État néopatrimonial en Afrique », in Jean-François MÉDARD (dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.

PRZEWORSKI Adam, « Some Problems in the Study of the Transitions to Democracy », in O'DONNELL Guillermo *et al.* (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule : Comparative Perspectives*, Baltimore, John Hopkins Press, 1986, p. 47-63.

ROUQUIÉ Alain, « Demilitarization and the Institutionalization of Military-Dominated Politics in Latin America », in O'DONNELL Guillermo *et al.* (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule : Comparative Perspectives*, Baltimore, London, John Hopkins Press, 1986, p. 108-136.

SAVONNET-GUYOT Claudette, « Réflexions sur quelques objets politiques à identifier : crises de l'État, crise de la "société civile", ouverture démocratique », in CONAC Gérard, *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993, p. 125-128.

TOULABOR Comi, « Perestroïka et revendication démocratique », in BACH Daniel C. et KIRK-GREENE Anthony A. (dir.), *États et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, p. 119-138.

WISEMAN John A., « Démocratisation, réforme économique et conditionnalités en Afrique subsaharienne: contradictions et convergences », in Sophia MAPPA (dir.), *Développer par la*

démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires, Paris, Karthala, 1995, p. 459-480.

Articles de revues sur la Science Politique

ALTHUSSER Louis, « Les appareils idéologiques d'État », *Positions*, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 67-125.

ATANGANA Benoît, « Actualité de la palabre », *Études*, avril 1966, p. 460-466.

BAECHLER Jean, « Des institutions démocratiques pour l'Afrique », *Revue Juridique et Politique*, n° 2, Avril-Juin 1992, p. 163-18.

BAKARY Tessy D., « Mutations au Nord, interrogations au Sud », *Études Internationales*, vol. 21, n° 3, septembre 1990, p. 469-485.

BALANDIER Georges, « Réflexions sur le fait politique : le cas des sociétés africaines », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XXXVII, Paris, Les Presses universitaires de France, juillet-décembre 1964.

BANÉGAS Richard, « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique », *Cultures & Conflits*, n° 12, hiver 1993, p. 105-142.

BANGOURA Dominique, « Armées et défis démocratiques en Afrique », *Afrique 2000*, n° 12, janvier-février-mars 1993, p. 111-122.

BAYART Jean-François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire : La Baule, et puis après ? », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 5-20.

BAYART Jean-François, « La revanche des sociétés africaines », *Politique Africaine*, n° 11, 1984, p. 95-127.

BAYART Jean-François, « La problématique de la démocratie en Afrique noire, La Baule, et après », *Politique Africaine*, n° 43, Paris, Karthala, 1991, p. 5-20.

BESSIS Sophie, « Crises et mutations en Afrique noire », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 733, 1994.

BIDIMA Jean-Godefroy, « Le corps, la cour et l'espace public », Philosophie et politique en Afrique, *Politique Africaine* n° 77, mars 2000, p. 90-106.

BOILLOT Florence, « L'Église catholique face aux processus de changement politique du début des années 90 », CEAN-CREPAO, *L'Année Africaine 1992-1993*, Bordeaux, IEP/CEAN/MSHA, p. 115-144.

BRATTON Michael, VALLE DE WALLE Nicolas, « Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa », *World Politics*, vol. 46, n° 4, 1994, p. 453-489.

- Georges BURDEAU, « L'opinion publique », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 16, Paris, 1995, p. 952.
- COLIN Jean, « La démocratie dans le tiers monde », *Commentaire*, vol. 13, n° 49, printemps 1990.
- COPANS Jean, « Histoire, politique et nationalisme en Afrique noire », *Le Monde Diplomatique*, Septembre 1980.
- COPANS Jean, « Du vin de palme nouveau dans de vieilles Calebasses. À propos de l'État, des marchés, des paysans, des crises et des luttes populaires en Afrique noire », *Genève Afrique*, vol. XXVII, n° 1, 1989, p. 7-43.
- COULON Christian, « Système politique et société dans les États d'Afrique noire. À la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, n° 5, 1972, p. 1049-1073.
- DECALO Samuel, « The Process, Prospects and Constraints of Democratization in Africa », *African Affairs*, vol. 91, n° 362, Janvier 1992, p. 7-35.
- DIOP Serigne, « Du parti unique aux multiples partis, ou la démocratie introuvable », dans *Afrique Contemporaine*, numéro spécial, 4^{ème} trimestre 1992.
- DORIER APPRILL Élisabeth, « Jeunesse et ethnicité citadines à Brazzaville », *Politique Africaine*, Paris, n° 64, décembre 1996, p. 73-88.
- EICKELMAN Dale, « The Arab "street" and the Middle East's Democracy "Deficit" », *Naval War College Review*, Vol. 55, n° 4, automne 2002.
- FAURÉ Yves-André, « Les Constitutions et l'exercice du pouvoir en Afrique noire », *Politique Africaine*, n° 1, 1981, p. 34-52.
- FINER Samuel Edward, « The Man on Horseback : The Role of the Military », *Politics*, London, Pall Mall Press, 1962.
- FRÈRE Marie-Soleil (dir.), Médias, journalistes et espace public, *Politique Africaine*, n°97, Paris, Karthala, 2005.
- GESCHIÈRE Peter, « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », *Politique Africaine*, n°39, septembre 1990, p 155-160.
- GINSBURG Faye, « Culture/Media : A (Mild) Polemic », *Anthropology Today*, vol. 10, n° 2, 1994, p. 5-15.
- GODENEC Pierre-François, « À quoi servent les Constitutions africaines ? Réflexion sur le constitutionnalisme africain », *RJPIC*, n° 4, octobre-décembre 1988, p. 849.

GONIDEC Pierre François, « L'État de droit en Afrique. Le sens des mots », *Revue Juridique et Politique*, n° 1, Janvier-Avril 1998, p. 3-32.

HUNTINGTON Samuel (ed.), « Will more countries become democratic ? », *Political Science Quarterly*, vol. 99, summer 1984.

HUNTINGTON Samuel, « How countries democratize », *Political Science Quarterly*, vol. 106, n° 4, Hiver 1991-1992, p. 579-616.

JOANA Jean, *Revue internationale de politique comparée 2008/1. La démocratie face à relations civiles-militaires (vol. 15)*, De Boeck Supérieur, 2008.

KONÉ Hugues, « La communication pour le développement rural : une autre approche », *Revue tunisienne de communication*, n° 9, janvier-juin 1986, p. 122-142.

LENT John, « A Third World News Deal ? Part One : The Guiding Light », *Index on Censorship*, vol. 3, n° 5, septembre-octobre 1977.

LIPSET Seymour M., « Some Social Requisites of Democracy. Economic and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, mars 1956.

LOMBARD Jérôme, « Pensée politique et démocratie dans l'Afrique noire traditionnelle », *Présence Africaine*, n° 63, 3^e trimestre, 1967, p. 10-31.

MASSINA Palouki, « De la souveraineté des Conférences Nationales africaines », *Revue congolaise de Droit*, n° 15 et 16, 1994, p. 7-36.

MBEMBE Achille, « L'ère des transitions », *Belvédère*, vol. 4, n° 1294, Janvier-Février 1992.

MBEMBE Achille, « Diagnostic sur les dérapages de la transition démocratique en Afrique », *Afrique 2000*, n° 12, Janvier-mars 1993.

McLEAN Iain, « Democratization and Economic Liberalization : Which is the Chicken and Which is the Egg? », *Democratization*, vol. 1, n° 1, spring 1994, p. 27-40.

MÉDARD Jean-François, « Autoritarismes et Démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991

MENTONG Hélène Laure, « Vote et communautarisme au Cameroun : un vote de cœur, un vote de sang et de raison », *Politique Africaine*, Karthala, Mars 1998.

MONNIER Laurent, « Démocratie et développement en Afrique noire : quels termes pour quel débat ? », *Informations et Commentaires*, n° 78, janvier-mars 1992.

MOUKOKO MBONJO Pierre, « Régimes militaires et transition démocratique en Afrique : à la recherche d'un cadre d'analyse théorique », *Afrique 2000*, n° 13, Avril-Juin 1993, p. 39-58.

MUDABA YOKA Lye, « Kinshasa, signe de vie », *Cahiers africains*, n° 42, Paris, L'Harmattan, 1999.

MUNSLOW Barry, « Democratization in Africa », *Parliamentary Affairs*, vol. 46, n° 4, October 1993, p. 478-491.

UDOGU Emmanuel Ike, « Incomplete Metamorphic Democracy as a conceptual Framework in the Analysis of African Politics : An exploratory Investigation », *Asian and African Studies (Haifa)*, vol. 1-2, n° 31, 1996.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, n° 63, 1996, p. 97-116.

PAGDEN Anthony, « La genèse de la "gouvernance" et l'ordre mondial "cosmopolitique" selon les Lumières », *Revue internationale de sciences sociales - RISS -*, n° 55, *LA GOUVERNANCE*, mars 1998.

POUABOU Joseph, « Le droit et la nation », *Revue de droit public et privé*, n° 1, juin 1964.

RIJNIERSE Elly, « Democratisation in sub-saharan Africa? Literature overview », *Third World Quarterly*, vol. 14, n° 3, 1993.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964.

RUSTOW Dankwart A., « Transition to Democracy », *Comparative Politics*, vol. 2, n° 3, April 1970.

SCHATZBERG Michael G., « Power : Legitimacy and Democratization in Africa », *Africa*, vol. 63, n° 4, 1993.

SCHEDLER Andreas, « What is Democratic Consolidation ? », *Journal of Democracy*, vol. 9, n° 2, April 1998.

THIRIOT Céline, « La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation », in *La démocratie face aux relations civils-militaires*, *Revue internationale de politique comparée 2008/1 (vol. 15)*, De Boeck Supérieur, 2008, p. 15-34.

TOULABOR Comi, « Transition démocratique en Afrique », *Afrique 2000*, n° 4, 1991.

TOULABOR Comi, « La dérision politique en liberté à Lomé », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 136-141.

TOULABOR Comi, « L'automne des dictateurs », *Belvédère*, n° 4, 1992, p. 46-48.

TOURAINÉ Alain, « Qu'est-ce que la démocratie aujourd'hui ? », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, mai 1991, p. 275-284.

TWUMASI Yaw, « The Newspaper Press and Political Leadership in Developing Nations », *Gazette : International Journal for Mass Communication Studies*, n° 26, 1980, p. 1-16.

- WAGRET Jean-Michel, « l'ascension politique de l'U.D.D.I.A et sa prise de pouvoir 1956-1959 », *Revue juridique et politique d'outre-mer*, n° 2, avril-juin 1963, p. 334-344.
- WAMBA DIA WAMBA Ernest, « Démocratie en Afrique et démocratie pour l'Afrique », *Bulletin de CODESRIA*, n° 2, Dakar, 1994.
- WELCH Claude E., « Military Disengagement from Politics, Paradigms, Process and Random Events », *Armed Forces and Society*, vol. 18, n° 3, Printemps 1992, p. 326.
- WODIÉ Francis, « Problématique de la transition démocratique en Afrique », *Alternative Démocratique dans le Tiers monde*, n° 6, juillet-décembre 1992, p. 5-12.
- Anny WYNCHANK, « Transition from an Oral to a Written Literature in Francophone West Africa », *African Studies Review*, vol. 44, n° 2, 1985, p. 189-195.
- YONABA Salif, « La "Conférence Nationale" et le droit : les leçons de l'expérience burkinabé », *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, n° 1, janvier-mars 1993, p. 78-108.
- YOUNG Tom, « Elections and Electoral Politics in Africa », *Africa*, vol. 63, n° 19, 1993, p. 299-312.

Ouvrages sur le Congo-Brazzaville

- BABU-ZALÉ René, *Le Congo de Lissouba*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- BALANDIER Georges, *Le Royaume de Kongo du XVI^e siècle au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 2009.
- BANIAFOUNA Calixte, *Congo démocratie*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 1995.
- BAZENGUISSA-GANGA Rémy, *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie historique*, Paris, Karthala, 1997.
- BERNAULT Florence, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon (1940-1965)*, Paris, Karthala, 1996.
- DANDOU Pépin Wenceslas Firmin, *La Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville. Ses défis face à l'éducation de la jeunesse*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- DIANZINGA Scholastique et al. *La place et le rôle des femmes dans la société congolaise, 1960-2010*, tome I, bilans et perspectives : actes du forum national des femmes, 28-31 juillet 2010, Brazzaville, Paris, L'Harmattan, 2011.
- DORIER-APPRILL Élisabeth, KOUVOUAMA Abel, APPRILL Christophe, *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998.
- ETSIO Édouard (dir.), *Congo 2000. État des lieux*, Paris, L'Harmattan, 2001.

GAKOSSO Jean-Claude, *La nouvelle presse congolaise. Du goulag à l'agora*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GOULOU Armand, *Infrastructure de transport et de communication au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2006.

GOYI Dominique, *Aperçu sur l'évangélisation du Moyen-Congo par les pères du Saint-Esprit : leur poids dans l'histoire de ce pays*, Brazzaville, Presse de l'Université de Brazzaville, 1973.

KIYINDOU Alain (dir.), *Communication pour le développement, Analyse critique des dispositifs et pratiques professionnels au Congo*, E.M.E. & InterCommunications, 2008.

KOUNOUGOUS Anicet, *L'armée dans la vie politique au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2009.

KOUVIBIDILA Gaston-Jonas, *Histoire du multipartisme au Congo-Brazzaville. La marche à rebours (1940-1991)*, Tome 1, Paris, L'Harmattan, 2000.

LISSOUBA Pascal, *Les fruits de la Passion partagée*, Ed. Odilon Media, Paris, 1997.

LOËMBE Gervais, *Parlons vili. Langue et culture de Loango*, Paris, L'Harmattan, 2005.

LONDASLE John, *Ethnicité, morale et tribalisme politique*, Presse F.N.P.S, 1997.

MAMPOUYA Joseph, *Le tribalisme au Congo*, Paris, Pensée universelle, 1983.

MENGA Guy, *La palabre stérile*, Ed. Clé, 1968.

MENGA Guy, *Congo : La Transition escamotée*, Paris, L'Harmattan, 1993.

M'PAKA Albert, *Démocratie et société civile au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2007.

NDINGA MBO Abraham Constant, *Pour une histoire du Congo-Brazzaville. Méthodologie et réflexions*, Paris, L'Harmattan, 2004.

NKOUKA-MENGA Jean-Marie, *Chronique politique congolaise. Du Mani-Kongo à la guerre civile*, Paris, L'Harmattan, 1997.

NSAFOU Gaspard, *Congo : de la démocratie à la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1996.

NZAMBA Brice, *De l'ethnie à l'État-nation. Pouvoirs traditionnels et pouvoir politique au Congo-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 2012.

OBENGA Théophile, *L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997) : diagnostic d'une mentalité politique africaine*, Présence Africaine, 1998.

OLLANDET Jérôme, *Tchicaya, Opangault, Youlou. : vie politique au Congo/Brazzaville, 1945-1964*, Brazzaville, La Savane, 2007.

RANDLES William, *L'ancien royaume du Congo : des origines à la fin du XIXe siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1968.

Souka SOUKA, *Congo : du royaume à la République. L'histoire d'un échec permanent*, Paris, L'Harmattan, 2012.

SORET Marcel, *Histoire du Congo-Brazzaville*, Paris, Berger-Levrault, 1978.

WAGRET Jean-Michel, *Histoire et sociologie politiques de la République du Congo Brazzaville*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1966.

WOUNGLY-MASSAGA, *La révolution au Congo. Contribution à l'étude des problèmes politiques d'Afrique centrale*, Paris, Maspero, 1974.

YENGO Patrice, *La guerre civile du Congo-Brazzaville : 1993-2002, « Chacun aura sa part »*, Karthala, 2006.

ZIKA Jean-Roger, *Démocratisme et misère politique en Afrique. Le cas du Congo-Brazzaville*, L'Harmattan, 2002.

Chapitres d'ouvrages sur le Congo-Brazzaville

AÏSSI Antoine-Marie, « La domination coloniale (1886-1960) : systèmes politico-administratif et judiciaire » in Théophile OBENGA (dir.), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 2, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 165-195.

ANDZOKA Séverin, « La conférence nationale souveraine et la relance du processus démocratique au Congo (1991-1997) », in Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 277-320.

BEMBA Léon, « Étude critique de la radio rurale », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement. Analyse critique des dispositifs et pratiques professionnels au Congo*, E.M.E. & InterCommunications, 2008, p. 241-257.

BIMBOU Gustave, « La presse et le pouvoir politique au Congo », in Édouard ETSIO (dir.), *Congo 2000. État des lieux*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 175-202.

BRETON Jean-Marie, « La transition vers la démocratie au Congo », in Gérard CONAC (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, 1993.

CONSTANTIN François, « L'Afrique : ajustement et conditionnalité », in Zaki LAÏDI (dir.), *L'ordre mondial relâché*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques & Berg Publishers, 1992, p. 233-263.

- LEVINE Victor T., « Military Rule in the People's Republic of Congo », in John W. HARBESON (ed.), *The Military in African Politics*, New York, Praeger, 1987, p. 123-140.
- MARTIN-GRANEL Nicolas, « La presse », in Élisabeth DORIER-APPRILL et al., *Vivre à Brazzaville : modernité et crise au quotidien*, Paris, Karthala, 1998.
- MELPHON KAMBA Jean-Marie, « Naissance, indépendance, et gestion de la première République (1958-1963) », in Théophile OBENGA (dir.), *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 9-55.
- MIYOUNA Ludovic, « DRTV : une expérience originale de télévision privée », in Alain KIYINDOU (dir.), *Communication pour le développement. Analyse critique des dispositifs et pratiques professionnels au Congo*, E.M.E. & InterCommunications, 2008, p. 221-239.
- QUANTIN Patrick, « Congo : Transition démocratique et conjoncture critique », in DALOZ Jean-Pascal et QUANTIN Patrick, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, p. 139-189.
- SAM'OVHEY-PANQUIMA Guy-Noël, « Histoire de la presse écrite congolaise », in Théophile OBENGA, *Histoire générale du Congo des origines à nos jours. Le Congo au 20^e siècle*, Tome 3, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 277-320.

Articles de revues sur le Congo-Brazzaville

- BAZENGUISSA-GANGA Remy, Milices privées et bandes armées à Brazzaville, Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés, Paris, *Les Études du CERI*, n° 4, avril 1996.
- BRETON Jean-Marie, « Le Congo après vingt ans de régime socialiste : principes et forces politiques », *Penant*, n° 95, Juin 1985.
- BRETON Jean-Marie, « La transition vers la démocratie au Congo », *Revue Congolaise de Droit*, n° 10, juillet-décembre 1991, p. 13-40.
- COUSSY Jean, « Les rapports ambivalents entre ajustement structurel et démocratie », *Coopération internationale pour la démocratie*, n° 4, 1995, p. 57-70.
- DIBAKANA MOUANDE Jean-Aimé, « NTIC et dynamiques sociales en Afrique : l'exemple du téléphone portable au Congo-Brazzaville », in Alain KIYINDOU (dir.), *Cultures, technologies et mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 25-36.
- FRANCK Philippe, « Ethnies et partis : le cas du Congo », *Afrique contemporaine*, n° 182, 2^e trimestre 1997.

GAUVRIT Éric, « Congo, l'épreuve des urnes », *L'Afrique politique 1997*, Paris, Karthala, 1997.

GRUÉNAIS Marc-Éric et *al.* « Messies, fétiches et luttes de pouvoir entre les "grands hommes" du Congo démocratique », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 137, 1995, p. 163-194.

GRUENNAIS Marc-Eric, « Congo : la fin d'une pseudo-démocratie », *Politique africaine*, n° 68, décembre 1997.

MADZIMBA EHOUANGO Marion Michel, « La répartition des pouvoirs entre le président de la République et le premier ministre dans la Constitution congolaise du 15 mars 1992 », *Revue congolaise de Droit*, n° 11-12-13-14, janvier 1992-décembre 1993, p. 295-309.

MAKASSY Gilbert, « La Constitution congolaise du 15 mars 1992 ». *Revue juridique et politique, indépendance et coopération*, vol. 49, n° 1, janvier-avril 95, p. 18-32.

OBILANGOUNDA Daniel, « Le cas des pays "purement" francophones : les deux Congo », in Sylvie GUILLAUME (dir.), *Les Associations dans la francophonie*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2006, p. 259-268.

SAMBA Sylvère Arsène, « La crise de la presse écrite en Afrique : un manque d'imagination et de volonté politique », *Afrique Contemporaine*, n° 95, janvier-février 1978.

SOTINEL Thomas, « La guerre du Congo-Brazzaville », *Le Monde diplomatique*, 15 juin 1997.

Ouvrages histoire-sociologie-religion

ALMOND Gabriel et VERBA Sidney, *The Civic Culture*, Princeton, Princeton University Press, 1963.

AKOMO-ZOGUE Cyriaque Simon-Pierre, *Les esclaves bantou de Colombie. Évangélisation et acculturation (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2012.

BALOGUN Ola, AGUESSY Honorat et DIAGNE Pathé, *Introduction à la Culture africaine*, Unesco, vol. 10/18, p. 213-311.

BERTRAND Michel, *L'Église dans l'espace public. De quel droit prend-elle part à ses débats ?*, Genève, Labor et Fides, 2011.

BERTHOUD Gérald, Giovanni BUSINO, *Enfant de la rue : identité, sociabilité, drogue*, Librairie Droz, 1993.

BIDIMA Jean-Godefroy, *Théorie critique et modernité négro-africaine : de l'École de Francfort à la "Docta spes africana"*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.

BIDIMA Jean-Godefroy, *La palabre : une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.

- BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.
- BRETON Roland, *Les ethnies*, PUF, 1981.
- Catéchisme de L'Église catholique*, Paris, Mame/Plon, 1992.
- CHANSON Philippe et SERVAIS Olivier (dir.), *Identités autochtones et missions chrétiennes. Brisures et émergences*, Paris, Karthala, 2006.
- CHRETIEN Jean-Pierre (dir.), *L'invention religieuse en Afrique. Histoire et religion en Afrique noire*, Paris, Karthala-ACCT, 1993.
- COMBY Jean (dir.), *Diffusion et acculturation du christianisme (XIXe-XXe siècle) : Vingt-cinq ans de recherches missiologiques par le CREDIC*, Paris, Karthala, 2005.
- CONSTANTIN François et COULON Christian (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Karthala, 1997.
- CORNEVIN Robert, *Histoire de l'Afrique. L'Afrique précoloniale (1500-1900)*. Tome II., 2^e édition revue et augmentée, Paris, Payot, 1976.
- CROEGAERT Luc, *L'évangélisation du Royaume Kongo et de l'Angola*, Rome, Université Pontificale Grégorienne, 1996.
- DE OLIVEIRA MARQUES Antonio Henrique, *Histoire du Portugal*, Horvath, 1978.
- DE SOUREL Jean Raphaël, *Quel avenir pour l'Afrique noire ? Essai sur le mal développement africain*, Paris, Éditions Godefroy de Brouillon, 1997.
- DIAKITÉ Tidiane, *L'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala, 1986.
- DIBAKANA MOUANANDA Jean-Aimé, *Figures contemporaines du changement social en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- DOZON Jean-Pierre, *L'Afrique à Dieu et à diable. États, ethnies et religions*, Ellipses Marketing, 2008.
- DUBOIS Michel, *Les fondateurs de la pensée sociologique*, Ellipses, 1993.
- DURPAIRE François, *Les États-Unis ont-ils décolonisé l'Afrique noire francophone ?* Paris, L'Harmattan, 2005.
- ELLUL Jacques, *L'idéologie marxiste chrétienne : Que fait-on de l'Évangile ?* Paris, Le Centurion, 1979.
- ERNOULT Jean, *Les Spiritains au Congo. De 1865 à nos jours*. Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 1995.
- GODELIER Maurice, *Le concept de tribu : crise d'un concept ou crise des fondements empiriques de l'anthropologie*, Diogène, 1973.

- GOYI Dominique, *Les missions catholiques et l'évolution sociale au Congo-Brazzaville de 1880 à 1930 : l'œuvre d'éducation*, Bergeret, 1969.
- KASHAMMURA Anicet, *Culture et aliénation en Afrique*, Paris, Éditions du Cercle et de Tête des Feuilles, 1972.
- KEPEL Gilles, *La revanche de Dieu. Chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Seuil, 1991.
- KINATA Côme, *La formation du clergé indigène au Congo-français 1875-1960*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique Noire*, Paris, Hatier, 1972.
- LEMBE MASIALA Nathalis, *Quelques éléments de l'oralité dans la palabre kinzonzi en pays Kongo (RDC)*, Éditions Publibook, 2011.
- MBEMBE Achille, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société post-coloniale*, Paris, Karthala, 1988.
- M'BOKOLO Elikia, *Afrique noire, histoire et civilisations*, Paris, Hatier, AUPELF, 1992.
- MESSINA Jean-Paul et VAN SLAGEREN Jaap, *Histoire du christianisme au Cameroun. Des origines à nos jours*, Paris, Karthala-Clé, 2005.
- MORIN Edgar, *Sociologie*, Paris, Fayard, 1994.
- MPISI Jean, *Les papes et l'esclavage des Noirs. Le pardon de Jean-Paul II*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- NGONDO Louis, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, Karthala, 1982.
- PANNIER Guy, *L'Église de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville). Évolution des communautés chrétiennes de 1947 à 1975*, Paris, Karthala, 1999.
- POPPER Karl, *Misère de l'historicisme*, Paris, Agora, Presses Pocket, 1988.
- RASSE Paul, *Les Musées à la lumière de l'espace public. Histoire, évolution, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- SINDA Martial, *Le messianisme congolais et ses incidences politiques*, Paris, Payot, 1972.
- VINCENT Hubert et Léopold MFOUAKOUE (dir.), *Culture du dialogue, identités et passage des frontières*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2011.

Chapitres d'ouvrages sur histoire-sociologie-religion

- LENOBLE-BART Annie, « Presse catholique et État en Afrique subsaharienne depuis les années 1960 », in Philippe DELISLE et Marc SPINDLER (dir.), *Les relations Églises-État en*

situation postcoloniale. Amérique, Afrique, Asie, Océanie, XIX^e – XX^e siècles, Paris, Karthala, 2003, p. 377-378.

LENOBLE-BART Annie, « L'inculturation dans des médias chrétiens d'Afrique », in Dominique DARBON (dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala-Msha, 2009, p. 203-212.

OKOLO Okonda, « Dialogue et interaction. Recherche de conditions pour un nouvel ordre social », in *Philosophie africaine et Ordre social*, Actes de 9^e semaine philosophique de Kinshasa, du 1^{er} au 07 décembre 1985, K (RPA, 11), Kinshasa, F.T.C., 1985.

SPINDLER Marc, « La nature de l'autorité en phase de première évangélisation » in *Des missions aux Églises : naissance et passation de pouvoirs, 17^e-20^e s.* Actes de la 10^e Session du CREDIC, Lyon, 1990, p. 47-52.

TONDA Joseph, « De l'exorcisme comme mode de démocratisation. Églises et mouvements religieux au Congo de 1990 à 1994 », in François CONSTANTIN et Christian COULON (dir.), *Religion et transition démocratique en Afrique*, Karthala, 1997, p. 259-284.

WANNIJN Robert, « Insignes religieux au Bas-Congo » in *Les Arts au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, Centre d'Information et de Documentation, 1950, p. 40-54.

Articles de revues histoire-sociologie-religion

BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.

BOURDIEU Pierre, Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, 1993.

DE BENOIST Joseph Roger, « Les "clercs" et la démocratie », *Afrique Contemporaine*, n° 164, octobre-décembre 1992, pp. 178-193.

BERTHOUSOZ Roger, « L'Église dans le dialogue social », *Cahier Cidresoc*, n° 1, 1998.

GAULME François, *Afrique incertaine, Études*, n° 6, 1^{er} décembre 1991, p. 581-659.

MERCIER Paul, « Remarques sur la signification du tribalisme actuel en Afrique Noire », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1961.

NICOLAS Guy, « Fait ethnique et usages du concept d'ethnie », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1973.

Thèses

BAMBA Sidiki, *Presse écrite et émergence de l'espace public en Côte d'Ivoire : entre idéal démocratique et propagande politique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2010.

BARY David, *Les moyens audio-visuels et la tradition orale dans la boucle du Niger*, Thèse 3^{ème} cycle en Sciences de l'information et de la Communication, Université de Paris II, 1975.

BATALA Michel, *Existence et manifestation d'un nouveau moyen d'information dans la communication sociale "Radio trottoir". Étude de cas : Congo*, Thèse de 3^{ème} cycle en Sciences de l'information et de la communication, Paris, E.H.E.S.S., 1979.

BART Annie, *La presse au Rwanda. Production, diffusion et lecture depuis le début du siècle*, Thèse de 3^e cycle en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 1982.

BEMBA Léon, *Rapports presse et pouvoir politique au Congo Brazzaville (1960-1990)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2011.

CAPITANT Sylvie, *Médias et Pratiques démocratiques en Afrique de l'Ouest. Usages des Radios au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Paris I, 2008.

DIANKOUIKA Célestin, *le journaliste-fonctionnaire au Congo*, Thèse pour le doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 1987.

DE LA BROSSE Renaud, *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 1999.

ESSAKOMBA Jacques, *Histoire de la presse au Congo Brazzaville des origines à l'indépendance (1960)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information, Université de Paris II, 1977.

KITSIMBOU Xavier Bienvenu, *La démocratie et les réalités ethniques au Congo*, Thèse de Sciences Politiques, Université de Nancy II, 2001.

KONE Tahirou, *Médias et démocratie en Côte d'Ivoire*. Traitement et analyse de l'information pluraliste sur le report des échéances électorales (octobre 2005-octobre 2006). Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2009.

KOUVIBIDILA Gaston-Jonas, *Histoire et diffusion du quotidien Mweti des origines à 1985*, Thèse Doctorat en Histoire Moderne, Université de Bordeaux III, 1988.

KOUVOUAMA Abel, *Messianisme et révolution au Congo*, Thèse de doctorat en Anthropologie sociale et Culturelle, Université de Paris V, 1979.

MAYRARGUE Cédric, *Dynamiques religieuses et démocratisation au Bénin. Pentecôtisme et formation d'un espace public*, Thèse en Science Politique, Université de Bordeaux IV, 2002.

MEKANA Asselam, *Le pouvoir politique en République populaire du Congo. Ses formes spécifiques et sa nature réelle*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux 2, 1979.

MIANZOUKOUTA Albert, *La presse catholique en Afrique. Étude de cas : La Semaine Africaine de Brazzaville*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de droit d'économie et de sciences sociales, Paris II, 1986.

MINKALA-NTADI Pierre, *Appropriation professionnelle des technologies de l'information et de la communication en contexte de dépendance politique : la spécificité de la co-construction de l'information de presse au Congo-Brazzaville (1963-2012)*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Grenoble, 2012.

MIYOUNA Ludovic, *La télévision congolaise*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 1991.

M'PERENG DJERI Jerry, *Presse et histoire du Congo-Kinshasa. Le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation (1990-1995)*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Cergy-Pontoise, 2004.

NDIAYE Mamadou, *E-gouvernance et démocratie en Afrique : Le Sénégal dans la mondialisation des pratiques*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2006.

NIANDOU SOULEY Abdoulaye, *Crise des autoritarismes militaires et renouveau politique en Afrique de l'Ouest. Étude comparative, Bénin, Mali, Niger, Togo*, Thèse de Science Politique, Université de Bordeaux I, 1992.

OBILANGOUNDA Daniel, *Presse et Internet aux Congos : Congo-Brazzaville et République démocratique du Congo*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2008.

RAMBAUD Brice, *Trajectoires africaines de modèles médiatiques occidentaux. Analyse comparative de la presse écrite du Burkina Faso et du Kenya*, Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2008.

THIRIOT Céline, *Démocratisation et démilitarisation du pouvoir. Étude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo*, Thèse pour le Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux IV, 1999.

YEBEKA Yves Roger, *La politique de l'Information au Congo sous le P.C.T. Bilan et perspectives d'avenir*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Paris II, 1982.

Mémoires

BERNAULT-BOSWELL Florence, *La Semaine de l'AEF : 1952-1960 – Un hebdomadaire chrétien d'information et d'action sociale*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Volume I et II, Université de Paris I, 1985.

BOILLOT Florence, *L'Effort Camerounais. Étude d'un hebdomadaire catholique*. Mémoire de DEA, Études africaines, Université de Bordeaux IV, 1988.

DABIRÉ James, *La presse catholique d'Afrique noire francophone. Étude comparative 1958 et 1968*, mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine, Université de Bordeaux 3, 1982.

DIAMOUANGANA Gilles Alain, *Contribution du journal catholique La Semaine Africaine dans le processus de transition démocratique au Congo-Brazzaville (février 1991 – novembre 1993)*, DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 2005.

KIYINDOU Alain, *L'information en milieu rural africain : cas du Congo*, mémoire DEA en Sciences de l'Information et de la communication, Bordeaux III, 1993.

MINKALA NTADI Pierre, *L'interférence du cadre politique dans l'orientation de la presse congolaise*, Mémoire de Master 1, Grenoble 3, 2008.

NGANGA MASSENGO Arnaud, *La nouvelle presse face à la crise du processus de démocratisation au Congo*, Mémoire de DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 1998.

N'GOMA Germain, *Le processus de démocratisation en Afrique : cas du Congo et du Togo*, Mémoire de DEA « Études Africaines », Institut d'Études Politiques de Bordeaux, 1992.

OKOKO-ESSEAU Abraham R, *Consolidation démocratique et crises au Congo. Néo institutionnalisme et illustration de l'incertitude*, Mémoire DEA Études politiques, Institut d'Études politiques, Paris, 1996.

TALEC Sylvie, *La Conférence nationale du Congo, émergence ou continuité de l'élite politique ?*, Mémoire DEA Études Africaines, CEAN, Université de Bordeaux IV, 1995.

TCHEHOUALY Destiny, *Du NOMIC au Sommet Mondial de la Société de l'Information. Le rôle de l'UNESCO dans la réduction de la fracture numérique*, Master 2 Recherche - Sciences de l'Information et de la Communication, Université Stendhal (Grenoble)/Institut de la Communication et des Médias, 2007.

WEISSMAN Fabrice, *Élections présidentielles de 1992 au Congo*, Talence, Institut d'études politiques Bordeaux, CEAN, 1993.

WEBOGRAPHIE

Sites Web

ABOLOU Camille Roger, *Médiatisation, médiatisation et médiation en francophonies périphériques. L'exemple des pays africains francophones*, Francophonie et médias, Publifarum, n° 15, [en ligne] : http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=185 (consulté le 20 novembre 2011).

ADJOVI Emmanuel, « L'État des médias au Bénin », dans GRET (dir.), *État des médias*, 2001, [en ligne] : <http://www.gret.org/parma/fr2/ressource/edm/pdf/benin.pdf> (consulté le 8 avril 2006).

BAH Thierno, « Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire », [en ligne] : <http://www.unesco.org/cpp/publications/mecanismes/edbah.htm> (consulté le 23 août 2011).

BANGRE Taïrou, « A quand l'Afrique dans la société de l'information », [en ligne] : <http://isdsm.univ-tln.fr> (consulté le 26 janvier 2009).

DAUBERT Pierre, « Consolider les médias africains. Une réflexion sur l'action des bailleurs de fonds », *Coopérer aujourd'hui*, n°39, GRET, 2004 [en ligne] : www.gret.org (consulté le 13 février 2009).

CAIRN.INFO, « Introduction avez-vous lu Lipset ? », *Revue internationale de politique comparée*, n° 3, vol. 15, p. 315-321, [en ligne] : URL : www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2008-3-page-315.htm.

CHEVAL Jean-Jacques, LENOBLE-BART Annie, PARÉ Cyriaque, TUDESQ André-Jean, *Internet en Afrique. Acteurs et usages dans les médias*, rapport disponible en ligne pour le contrat quadriennal MSHA - Conseil Régional d'Aquitaine, juillet 2001, [en ligne] : www.msha.fr (consulté le 11 janvier 2006).

Encyclopédie Universalis [en ligne] : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/medias/> (consulté le 2 mai 2009).

Fédération protestante de France, [en ligne] : <http://www.protestants.org/index.php?id=31996> (consulté le 7 janvier 2013).

FULSSACK Jean-Louis, KIYINDOU Alain et MATHIEN Michel, *De la fracture numérique à la fracture cognitive : pour une nouvelle approche de la société de l'information*, [en ligne] : ensmp.net/pdf/2005/glossaire/fracture.doc (Consulté le 30 août 2008).

De La BROSSE Renaud, *Uniformisation médiatique des sociétés d'Afrique subsaharienne*, CERI, 2000, [en ligne] : <http://www.helios.univ-reims.fr/Labos/CERI>, (consulté le 28 août 2009).

LENOBLE-BART Annie, « Réflexions sur les études de médias africains » dans *Études africaines : état des lieux et des savoirs en France*, première rencontre du Réseau des études africaines en France, Paris, 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2006 [en ligne] : www.etudes-africaines.cnrs.fr/communications/Lenoblebart.pdf (consulté le 20 octobre 2011).

MBANZA Joachim, « Nous sommes un concentré de l'histoire du Congo », in Institut Panos [en ligne] : <http://www.panos-ao.org/spip.php?article2638> (consulté le 29 janvier 2008).

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2012*, [en ligne] : <http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/COG.html> (consulté le 9 avril 2013)

RIGAUD Christophe, *RDC-Elections : Peut-on croire les sondages*, [en ligne] : <http://afrikarabia2.blogs.courrierinternational.com/archive/2011/11/13/rdc-elections-peut-on-croire-les-sondages.html> (consulté le 08 mars 2012).

RISTOW Bill, *Sword and Shield, Self-Regulation and International Media*, CIMA, Washington, 2009, [en ligne] : http://cima.ned.org/sites/default/files/CIMA-Media_Self-Regulation-Report.pdf (Consulté le 10 décembre 2011).

RSF, « l'Afrique de l'Est stagne dans les profondeurs du classement, le Mali dégringole », <http://fr.rsf.org/press-freedom-index-2013,1054.html> (consulté le 17 mars 2013).

TUDESQ André-Jean, « Médias et transfert de modèles. Les radios de proximité en Afrique subsaharienne, un modèle autochtone », *GRER*, 2009, [en ligne] : <http://www.grer.fr/> (consulté le 13 avril 2011).

Sites congolais de la diaspora en France

<http://www.congopage.com/> (Consulté de 2002 à aujourd'hui)

http://www.congo-site.com/Les-donnees-generales-sur-le-Congo_a18.html (Consulté le 11 juin 2012)

MwindaPress [en ligne] : <http://www.mwinda.org/> (Consulté de 2004 à aujourd'hui)

<http://www.zenga-mambu.com/> (Consulté de 2008 à aujourd'hui).

Blogs

CHARAUDEAU Patrick, « L'argumentation n'est peut-être pas ce que l'on croit », *Le français aujourd'hui*, n° 123, Association Française des Enseignants de français, Paris, 1998, [en ligne] : <http://www.patrick-charaudeau.com/L-argumentation-n-est-peut-etre,151.html> (consulté le 19 novembre 2011).

INDEX DES AUTEURS

(par ordre alphabétique)

ABBA, Seidik, 295, 309, 312, 328
AFAN, Mawuto Roger, 58, 126, 129, 144, 147, 148, 174
AÏSSI, Antoine-Marie, 64, 65
ALBERT, Pierre, 92, 97
ANDZOKA, Sévérin, 152, 161
ARENDE, Hannah, 22, 23, 221
ATONDI-MONMONDJO, Lecas, 64, 122, 138, 186, 238
BALANDIER, Georges, 46, 66, 70, 160, 161, 253
BALLE, Francis, 19
BANÉGAS, Richard, 151
BANIAFOUNA, Calixte, 130, 131
BARDIN, Laurence, 32
BAYART, Jean-François, 14, 17, 40, 69, 74, 77, 103, 113, 115, 121, 133, 160, 218
BAZENGUISSA-GANGA, Rémy, 81, 82, 96, 253, 254
BELLENGER, Lionel, 99
BEMBA, Léon, 15, 17, 40, 78, 81, 87, 88, 89, 95, 164, 191, 198, 210, 211, 309, 324, 331, 335, 339, 341
BERNAULT-BOSWELL, Florence, 17, 55, 57, 65, 69, 72, 73, 75, 76, 94
BERTRAND, Claude-Jean, 20
BERTRAND, Michel, 146, 221
BIDIMA, Jean-Godefroy, 149, 162, 163
BIMBOU, Gustave, 91, 196, 198, 202, 203, 265, 272, 274, 276, 277, 289, 358
BOILLOT, Florence, 75, 144
BOURDIEU, Pierre, 22, 262, 272, 296
BOURDON, Jérôme, 31
BOURGAULT, Louise, 45
BRATTON, Michael et VALLE DE WALLE, Nicolas, 114, 115, 120, 141, 173
BRETON, Jean-Marie, 85, 124, 142, 189
BRETON, Philippe, 26, 31, 221
BUIJTEHUIJS, Robert, 26, 114
BURDEAU, Georges, 21, 22, 451
CHAMPAGNE, Patrick, 19, 272, 296, 357
CHANIAL, Philippe, 23
CHAUDENSON, Robert, 66
CHÉNEAU-LOQUAY, Annie, 19, 55, 226, 227, 228, 250
CHRETIEN, Jean-Pierre, 75, 264, 268
CONAC, Gérard, 114, 125, 130, 133, 142, 149, 189, 457
CONSTANTIN, François, 114, 124, 125, 143, 144, 152, 158, 160, 167, 180, 220, 268, 282, 461
COPANS, Jean, 116, 219, 220
COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, 51, 89, 438, 449
CORNEVIN, Robert, 46
CORNU, Daniel, 292
COULON, Christian, 95, 114, 124, 143, 144, 152, 158, 160, 167, 180, 220, 268, 282, 461
CUVILLIER-FLEURY, Henri, 51
DABIRÉ, James, 59

DALOZ, Jean-Pascal, 125, 133, 141, 149, 150, 184, 185, 250, 277
 DAMOME, Etienne, 230
 DANDOOU, Pépin Wenceslas Firmin, 40
 DARBON, Dominique, 54, 58, 150, 156, 269, 439, 461
 DAUBERT, Pierre, 258, 285, 344
 DEBRAY, Régis, 19, 305
 DERVILLE, Grégory, 31
 DIAMOUANGANA, Gilles Alain, 14
 DIANKOUIKA, Célestin, 89, 90, 290, 291
 DORIER-APPRILL, Élisabeth, 12, 160, 194, 195, 197, 199, 206, 212, 213, 273, 428, 457
 DOSSOU, Robert, 150
 DU BOIS DE GAUDUSSON, Jean, 149, 150, 156, 260
 EBOUSSI BOULAGA, Fabien, 149, 151, 158, 162
 ELLIS, Stephen, 113, 117, 118
 ELLUL, Jacques, 146, 355
 ERNOULT, Jean, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 71
 ESCARPIT, Robert, 30, 198
 ESSAKOMBA, Jacques, 15, 55, 56
 ESTIVALS, Robert, 30
 FAYE, Mor, 434
 FAYE, Mor, 15, 43, 89, 193, 199, 211, 215, 216, 293, 321, 326
 FERRY, Jean-Marc, 221
 FOU DA, Vincent Sosthène, 219
 FRANCK, Philippe, 181
 FRÈRE, Marie-Soleil, 27, 32, 33, 43, 64, 77, 79, 80, 86, 90, 91, 96, 99, 101, 106, 109, 114, 162, 167, 177, 178, 204, 208, 210, 212, 214, 236, 265, 270, 271, 272, 275, 276, 277, 278, 279, 288, 291, 293, 294, 297, 298, 299, 307, 315, 334, 343, 345, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 359, 362, 369, 370, 373, 374, 379
 GAKOSSO, Jean-Claude, 92, 96, 97, 98, 99, 134, 142, 154, 163, 167, 181, 194, 199, 204, 209, 266, 270, 292, 298, 299, 307, 308, 309, 323, 327, 341, 342, 344, 355, 356, 359, 366, 367, 372
 GAUVRIT, Éric, 343, 344, 350
 GICQUEL, Jean, 113
 GIGUÈRE, Monique, 113
 GINGRAS, Anne-Marie, 34
 GODENEC, Pierre-François, 29
 GONIDEC, Pierre François, 112
 GORBATCHEV, Mikhaïl, 113
 GOYI, Dominique, 51, 54
 GRUENAI, Marc-Eric, 296, 352
 GRUÉNAIS, Marc-Éric, 158
 GUEYE, Issa Thioro, 290, 292
 GUTH, Suzie, 71, 101, 268
 HABERMAS, Jürgen, 23, 24, 61, 96, 221, 222
 HALIMI, Serge, 25, 296
 HERMET, Guy, 26, 103, 114, 115, 160, 173, 219
 HUGON, Philippe, 125
 HYDEN, Göran, 25, 27
 KABORÉ, Boniface, 24, 219, 220

KASOMA, Francis, 27
 KINATA, Côme, 47, 52
 KITSIMBOU, Xavier Bienvenu, 251, 254, 257, 262, 272, 281
 KIYINDOU, Alain, 19, 44, 79, 84, 87, 100, 186, 187, 226, 227, 318, 321, 326, 457
 KONE, Hugues, 27
 KOUVIBIDILA, Gaston-Jonas, 81, 84, 117, 140, 187, 188, 189, 199, 204, 321, 322, 326, 342
 KOUVOUAMA, Abel, 160, 194, 195, 197, 199, 206, 252
 KUASSI MANKOTAN, Jean-Baptiste, 26
 La BROUSSE, Renaud de, 27, 79, 80, 93, 96, 108, 174, 177, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 201, 207, 284, 297, 380
 LAVOINNE, Yves, 17, 19, 212
 LAZAR, Judith, 19, 20, 272
 Le BOHEC, Jacques, 297
 LENOBLE-BART, Annie, 2, 15, 16, 29, 42, 45, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 69, 70, 74, 75, 78, 87, 93, 95, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 145, 209, 227, 228, 248, 250, 262, 289, 318, 319, 320, 324, 326, 327, 329, 345
 LINARD, André, 293, 294, 311, 363, 364, 365, 380
 LISSOUBA, Pascal, 124, 175, 182, 202, 231, 247, 254, 257, 258, 259, 262, 265, 269, 270, 271, 272, 279, 342, 343, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 359, 361
 LITS, Marc, 178, 211
 LOËMBE, Gervais, 40, 41
 LOUM, Ndiaga, 77, 86, 93, 201
 M.M. KABEYA Polydor-Edgar, 197, 215, 276, 279, 362
 M'BOKOLO, Elikia, 69, 238
 M'PAKA, Albert, 81, 123, 124
 M'PERENG DJERI, Jerry, 145, 161
 MABIALA, Philippe, 17, 34, 70, 72, 74, 104, 105, 179
 MABOU, Mabom, 80
 MACKIZA, Bernard, 72, 73, 94, 104, 105, 106, 179, 185, 210, 232, 243, 249, 260, 287, 302, 304, 307, 308, 312, 313, 317, 318, 319, 322, 327, 347, 359, 360, 365, 378, 430
 MADZIMBA EHOUANGO, Marion Michel, 243
 MAMPOUYA, Joseph, 253
 MATHIEN, Michel, 19, 227
 MATTELART, Armand, 17
 MATTELART, Armand et Michèle, 31, 79
 MBEMBE, Achille, 93, 121, 125, 259
 McQUAIL, Denis, 31
 MÉDARD, Jean-François, 113, 118, 119, 122, 449
 MELPHON KAMBA, Jean-Marie, 76
 MENGA, Guy, 72, 163, 177, 193, 207
 MIANZOUKOUTA, Albert, 14, 66, 75, 94, 102, 103, 104, 105, 107, 138, 179, 187, 463
 MIEGE, Bernard, 24, 177
 MINC, Alain, 19, 334
 MINKALA NTADI, Pierre, 204, 275, 283
 MISSIKA, Jean-Louis, 31
 MIYOUNA, Ludovic, 44, 88, 201, 295, 322
 MOREL, Yves, 112
 MORIN, Edgar, 35
 MOUKOKO MBONJO, Pierre, 139

MUCCHIELLI, Alex, 31
MUHLMANN, Géraldine, 202
N'GOMA, Germain, 117, 123, 127, 168, 169
NDINGA MBO, Abraham Constant, 51, 65
NEVEU, Erik, 27, 296
NGANGA MASSENGO, Arnaud, 97, 214, 257, 266
NKOUKA-MENGA, Jean-Marie, 40, 46, 48, 84
NOËLLE-NEUMANN, Elisabeth, 21
NSAFOU, Gaspard, 119, 122, 133, 210, 245
NZOUANKEU, Jacques Mariel, 114, 217, 328
OBENGA, Théophile, 17, 64, 65, 76, 81, 84, 120, 152, 456, 457
OBILANGOUNDA, Daniel, 61, 78, 83, 228, 229, 316, 340
OSSÉBI, Henri, 175
OTAYEK, René, 114, 269
PADIOLEAU, Jean-Gustave, 22
PAILLIART, Isabelle, 30, 177
PANNIER, Guy, 53
PANOS, 87, 152, 184, 196, 229, 231, 232, 233, 270, 271, 278, 281, 295, 300, 301, 302, 303, 308, 309, 310, 311, 315, 316, 324, 326, 338, 341, 343, 344, 345, 347, 351, 368, 372, 374, 375, 378, 380, 435, 436, 438
PERRET, Thierry, 40, 60, 88, 89, 149, 195, 202, 203, 208, 211, 213, 216, 242, 269, 283, 294, 297, 308, 310, 317, 370, 375, 379, 380
PROULX, Serge, 26, 31, 221
QUANTIN, Patrick, 125, 126, 127, 131, 133, 135, 140, 141, 149, 150, 184, 185, 250, 277
QUÉRÉ, Louis, 23, 221, 442
RAMBAUD, Brice, 53, 54, 55, 56, 58, 62, 65, 185, 192, 207
RAMONET, Ignacio, 302
RANDLES, William, 46
REYNIE, Dominique, 21
RIEFFEL, Rémy, 21, 28
RIJNIERSE, Elly, 26, 129, 132
SAM'OVHEY-PANQUIMA, Guy-Noël, 17, 40, 65, 66, 67, 68, 78, 95, 186, 206, 207, 230, 290, 291, 296, 300, 319, 333, 361, 365
SAMBA, Sylvère Arsène, 65, 67, 72
SANTOS-SAINZ, Maria, 28, 296
SAVONNET-GUYOT, Claudette, 114, 130
SINDA, Martial, 252, 253
SORET, Marcel, 46
SOUKA, Souka, 47, 456
SPINDLER, Marc, 16, 47, 461
THIRIOT, Céline, 26, 82, 85, 114, 116, 119, 123, 124, 128, 131, 141, 153, 169, 173, 174, 175, 217, 218, 220, 256, 259, 271
TONDA, Joseph, 144, 152, 158, 161, 163, 166, 262, 267, 268, 269
TOQUEVILLE, Alexis, 25
TOULABOR, Comi, 121, 130, 140, 209, 257
TUDESQ, André-Jean, 15, 16, 18, 19, 27, 28, 29, 30, 40, 42, 44, 45, 46, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 74, 77, 78, 84, 86, 87, 88, 89, 99, 130, 133, 136, 137, 142, 189, 191, 192, 193, 199, 201, 203, 204, 206, 209, 215, 223, 224, 227, 228, 248, 250, 257,

265, 278, 282, 289, 307, 308, 310, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329,
340, 345, 357, 359, 363, 364, 374, 435, 436, 437, 439, 443, 465, 466
WAGRET, Jean-Michel, 63, 239, 253
WEDELL, George, 18, 19, 27, 29, 44, 84, 86, 87, 88, 99, 130, 136, 142, 204, 248, 310, 318,
328, 345, 357, 359, 363, 364, 374
WEISSMAN, Fabrice, 212, 214
WOLTON, Dominique, 20, 21, 23, 24, 28, 97, 209, 221, 222, 223, 290
YENGO, Patrice, 143, 159, 188, 195, 198, 211, 265, 278
ZIKA Jean-Roger, 282, 386